THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REB
v. 45

REVUE D'ALSACE

REVUE D'ALSACE

NOUVELLE SÉRIE

TOME 8e

TOME XLVe DE LA COLLECTION

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
Société anonyme
33, RUE DE SEINE, 33

1894

054
REB
V.45

IL Y A CENT ANS!...

(Euloge Schneider et Saint-Just.)

(*Suite*[1].)

II.

Les élections de septembre envoyèrent à la Convention une majorité résignée à accepter le gouvernement républicain, mais la République proclamée ne se distinguait guère de la royauté constitutionnelle que par la suppression de M. Veto. L'ancien parti de Dietrich reprit donc courage et tenta de ressaisir les positions qu'il avait perdues. Tout l'y conviait. Ses adversaires d'avant le dix août, déconcertés par leur victoire même, ne s'étaient pas encore ralliés autour d'un chef reconnu du plus grand nombre ; Laveaux, Simond, Périgny avaient quitté Strasbourg; Schneider était à Haguenau, qu'il avait été chargé d'administrer. Restaient les frères Edelmann, uniquement préoccupés de réunir des dons volontaires, argent, bas de laine, vêtements, destinés à l'armée ; ces Edelmann, du reste, n'avaient jamais été de ces enragés dont la société de l'*Auditoire* et Dietrich avaient eu tant à se plaindre. Geoffroi-Louis Edelmann avait même, au mois de juin précédent, avoué, dans une «*lettre à ses concitoyens*», que certains membres du club du Miroir ne lui plaisaient guère: «il existe malheureusement dans ce club des hommes qui, malgré leurs talents, se laissent entraîner par leurs passions et auxquels les dénonciations sont la plus grande jouissance.»

Le peuple, tout entier aux nouvelles venues des armées, se sentait français depuis que Kellermann, un enfant du

[1] Voy. pp. 433-472 de la livraison octobre-novembre-décembre 1893.

691756

pays, l'avait délivré des Prussiens. Se désintéressant de plus en plus des bruyantes, mais stériles, discussions du club, il ne souhaitait que de reprendre son travail. Monet, Teterel, Mainoni, les doublures d'autrefois, qui maintenant jouaient les premiers rôles, autant de trouble-fêtes !.. Que n'avait-on laissé en place Dietrich?... n'était-il pas un brave homme, affable au pauvre monde et qui, au besoin, savait parler même aux savants de Paris?.. Il avait ses faiblesses, sans doute, mais bien innocentes !... On l'avait surpris un jour qui jouait aux billes avec les polissons de la rue?... Eh bien, après?... on était comme cela à Strasbourg et qu'y avait-il dans cette fantaisie qui dût remuer la bile de M. Schneider et de M. Laveaux, des sans-patrie venus on ne savait d'où ?... Depuis un siècle et plus, la famille Dietrich était connue — et avantageusement connue— à Strasbourg : mais ce Schneider, qu'avait-il fait en Allemagne?... Connaissait-on le motif qui avait amené en Alsace M. de Lettre et son frère, devenus les citoyens Teterel ? Ce Monet, qui se remuait si fort, depuis qu'on était en République, d'où sortait-il?... Était-il un «*Schwob*», affublé d'un faux nom, comme l'affirmaient quelques-uns? — ou, comme le voulaient quelques autres, était-il un bâtard du trop fameux cardinal de Rohan ?... Mainoni?.. Mais il y avait deux Mainoni ! duquel parlait-on ?... L'un avait monté un cercle catholique contre-révolutionnaire; on n'entendait plus parler de lui depuis quelques mois; l'autre était un banqueroutier, qui, capitaine, avait pillé la caisse de son bataillon...

Des élections renouvelèrent le Conseil général de la Commune (conseil municipal) : aucun Jacobin ne parvint à être nommé. Les partisans de Dietrich obtinrent d'écrasantes majorités.

Monet cependant réussit, le 14 novembre 1792, à se faire élire procureur-général du département du Bas-Rhin. On lui contesta l'âge légal, mais les pièces probantes étant à

Nancy-sur-Cluse, en Savoie, où il était né, le vote resta provisoirement acquis.

Encouragé, tant par le résultat des élections que par le calme dans lequel restaient les Jacobins, les ci-devant Feuillants de Dietrich profitèrent de la première occasion qui se présenta pour faire une manifestation. L'ancien maire avait été ramené de Paris, le 27 novembre; avant de le conduire à la maison d'arrêt, on lui avait permis de recevoir quelques amis à l'hôtel de l'Esprit, où il avait provisoirement été déposé à son arrivée à Strasbourg. Ces amis affectèrent de le croire en danger d'être assailli dans sa prison par les sans-culottes ; ils armèrent quelques ouvriers, racolèrent quelques gardes-nationaux et firent ouvertement des patrouilles pour sa sûreté. Une certaine émotion ne tarda pas à renaître : le feu, que l'on avait pu croire étouffé, se ralluma. Dès la première séance du nouveau conseil municipal, Noisette et Thomassin, ces éternels brouillons, ravivèrent l'incendie.

Le général Coustard, commandant la place de Strasbourg, avait été invité par le nouveau maire, M. F. de Turckheim, à se rendre à cette séance (18 décembre) .... « Après les compliments d'usage, écrivit le lendemain Coustard à la Convention, le nouveau maire m'adressa un discours préparé, très astucieux, qui tendait à me faire déclarer que l'esprit public était excellent à Strasbourg, que la commune était composée d'excellents républicains, et que la plus grande tranquillité régnait dans la ville. Je répondis d'après ma conscience et les faits : que depuis un mois, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Frédéric Dietrich dans les prisons de cette ville, je m'étais aperçu avec un vrai chagrin que l'esprit public était considérablement affaibli ; que je savais qu'on avait ouvert des souscriptions pour former pendant la nuit des patrouilles, des rassemblements armés et un corps de garde particulier, sans ma participation ; que je savais que

ces patrouilles et les rassemblements armés avaient eu lieu auprès de la prison, et même jusque dans l'intérieur de la prison du sieur Dietrich; que j'avais été informé que les séances des amis de la liberté et de l'égalité, si tranquilles auparavant, avaient été fréquemment troublées par des cris tumultueux et des provocations au meurtre, et qu'on avait même crié: *à la lanterne!* aux membres qui voulaient énoncer leur opinion; que plusieurs particuliers m'avaient été dénoncés nominativement comme coupables de ces excès, ce qui m'avait engagé à en donner avis au respectable Lachausse, faisant alors les fonctions de commissaire municipal; lequel avait fait venir les dénoncés, et avait cru, d'après leurs réponses, devoir leur enjoindre sérieusement d'être plus circonspects à l'avenir; que je n'ignorais pas qu'il existait dans la ville un certain nombre de Feuillants, qui étaient très dangereux à la chose publique, puisque dernièrement, une insurrection ayant éclaté dans la compagnie des grenadiers du second bataillon de l'Aube, plusieurs de ces volontaires, pris de vin, me dirent : *Si les Jacobins ne nous soutiennent pas, nous serons soutenus par les Feuillants, qui nous tendent les bras.* Je finis en déclarant que, d'après ces faits, il m'était impossible de dire que la ville de Strasbourg était dans un état de tranquillité.

«Alors le sieur Noisette, officier municipal, se leva avec beaucoup de vivacité, et s'adressant aux citoyens des tribunes, il leur parla avec beaucoup de véhémence, m'accusant d'avoir calomnié la commune de Strasbourg et me sommant de fournir les preuves de ce que j'avançais, ce qui fut applaudi par les tribunes avec une grande approbation.

«Je lui répondis : que je n'avais point eu dessein de calomnier la commune de Strasbourg, mais seulement de dire l'exacte vérité; qu'à moins d'être aveugle, on ne pouvait se dissimuler que depuis l'arrivée de Frédéric Dietrich, les aristocrates et les Feuillants levaient prodigieusement la tête;

mais que, du reste, je savais qu'il y avait à Strasbourg un grand nombre de bons citoyens; que j'étais persuadé que si l'ennemi était aux portes de la ville, ils marcheraient à sa défense, et que, s'il y en avait quelqu'un qui refusât de le faire, les bons citoyens sauraient bien l'y engager.

«A ces mots, le sieur Thomassin, directeur des droits du timbre et officier municipal, suspendu et réintégré dans ces deux places, se leva, ainsi qu'un de ses collègues, et demanda avec des gestes très véhéments que l'on prît note de ce que je venais de dire. Tous les membres de la commune l'imitèrent, le plus grand tumulte en résulta, et je saisis le moment où il fut un peu apaisé, pour déclarer que je savais le respect qui était dû aux magistrats du peuple et que jamais je ne m'en écarterais; que j'avais cru avoir été invité à leur séance, pour leur dire librement la vérité, et non pour subir un interrogatoire; que je croyais indigne d'un républicain, général des armées françaises, de subir un interrogatoire sans avoir été accusé. Si le Conseil de la commune, ajoutai-je, a quelque chose à me communiquer pour le bien du service et de la chose publique, je suis prêt à faire tout ce que le zèle et le devoir exigent de moi; si non, je me retire. A ces mots les cris ont recommencé; mais j'ai tiré ma révérence au Conseil de la commune et je me suis retiré.

«Dans l'instant je me suis transporté au Conseil général du département, qui était assemblé ; j'y ai fait le récit fidèle de ce qui s'était passé, et j'ai eu la satisfaction de voir tous les membres de ce Conseil approuver ma conduite et me donner tous le baiser de fraternité et de paix, au milieu des plus vifs applaudissements des tribunes, qui sûrement n'étaient pas préparées à cette scène...»

Le lendemain, 19 décembre, une ovation fut faite à Coustard aux Jacobins, et la guerre recommença plus acharnée que jamais entre gens du marais et gens de la montagne, feuillants et sans-culottes.

Trois premiers commissaires envoyés par la Convention, pour informer, Reubel, Haussmann et Merlin de Thionville, jugeant leur présence plus utile à l'armée de Custine qu'à Strasbourg, ne firent que paraître (27 décembre), ouïrent les parties et, sans rien décider, partirent pour Mayence.

Monet, en sa qualité de procureur-général du département, rédigea une adresse à l'Assemblée souveraine, pour lui exposer que la guerre civile allait éclater dans le Bas-Rhin, si elle n'intervenait énergiquement. Il demanda l'envoi de nouveaux commissaires, chargés de rétablir l'ordre et de purger les administrations des contre-révolutionnaires qui les dominaient.

Son appel fut entendu. Ruhl, Couturier et Dentzel se rendirent à Strasbourg[1].

Les trois nouveaux commissaires arrivèrent à Strasbourg, le 9 janvier 1793. Huit jours après, ils suspendirent de leurs

[1] *Philippe Ruhl*, l'un des membres marquants de la Convention, était député du Bas-Rhin et comptait à Strasbourg de nombreux amis, tant dans le haut clergé protestant que parmi les membres de l'Université. Il se poignarda après les journées de prairial.

Couturier, de la Meuse, n'est guère connu que par son vote dans l'affaire de Carrier. Il autorisa les poursuites demandées contre ce représentant, mais seulement sur le fait d'insulte à un collègue dans l'exercice de ses fonctions, les fusillades et les noyades de Nantes lui paraissant couvertes par l'approbation que leur avait autrefois donnée la Convention.

Dentzel, député du Bas-Rhin, était né à Dürckheim, dans le Palatinat (non à Turkheim dans le Haut-Rhin, comme le veut M. Aulard). Il avait fait la campagne d'Amérique, en qualité d'aumônier protestant, attaché au régiment de Deux-Ponts. A son retour, il fut naturalisé par lettres patentes de Louis XVI (1784) et devint pasteur à Landau.

Dentzel, après la Révolution, entra dans l'armée ; il devint général et même baron de l'Empire. Il mourut en 1828. Son fils, le colonel Dentzel, devenu général de l'armée grecque, étant mort sans enfants, la baronnie de l'ex-conventionnel passa à Haussmann, son petit-fils, le préfet de la Seine bien connu (*Mém. du baron Haussmann*, I, p. 11). Je ne sais pourquoi M. Haussmann, le préfet, qui parle volontiers de son grand-père paternel, le conventionnel, s'est abstenu de parler du rôle révolutionnaire de son aïeul maternel.

fonctions la plupart des membres de la municipalité. A la place des vingt-sept citoyens ainsi mis de côté, ils en appelèrent d'autres qui, pour la plupart, n'acceptèrent point. Politique de sentiment, niaise et maladroite, qui eut de funestes conséquences ! Aucun Strasbourgeois ne consentant à être maire, on donna la place au jeune Monet, qui, je l'ai déjà dit, n'avait même pas l'âge légal de vingt-cinq ans. Puis, les membres légitimes du Conseil de la ville refusant de délibérer avec ces intrus, il arriva, par suite d'un nouveau remaniement, que le Conseil fut entièrement composé de Jacobins ou d'amis des Jacobins.

Cette petite révolution, accomplie le 21 janvier, mécontenta le public. Dentzel et Couturier s'irritèrent de l'opposition qui leur était faite; ils révoquèrent quelques-uns des membres les plus marquants des diverses administrations et les remplacèrent par des gens à leur gré. C'est ainsi que Schneider se vit revêtu des fonctions d'accusateur public (9 février); le citoyen Acker, régulièrement élu en septembre précédent, fut mis de côté et sa place donnée à Schneider, qui avait obtenu le plus de voix après lui. Ruhl s'opposa vainement à cette nomination ; vainement il représenta à ses collègues que l'immoralité notoire de Schneider le rendait inhabile à toute fonction judiciaire; Dentzel et Couturier tinrent bon et persistèrent dans leur arrêté.

Ruhl, alors, furieux de n'être point écouté et de voir ses collègues, entièrement dominés par le parti de Monet, traiter les Strasbourgeois en ennemis, se retira sous sa tente. Dès que Dentzel et Couturier se sentirent le champ libre, ils se hâtèrent de pourvoir leurs parents d'emplois commodes et lucratifs. Le fils de Couturier, jeune homme de vingt-quatre ans, devint commissaire des guerres, à la place du vieux Brunck. Ceci fait, les représentants bannirent de Strasbourg le *sire* Thomassin d'abord, puis quatorze des membres les plus connus des anciens conseils. Quelques autres citoyens,

moins compromis que les expulsés, reçurent commandement « de baisser devant la loi un front respectueux... »

On ne pliait pas encore, en ce temps-là, devant les Conventionnels en mission. Les bannis se rendirent à la barre de l'Assemblée et demandèrent l'annulation des arrêtés pris contre eux par les représentants. Puissamment secondés par Ruhl, ils obtinrent, malgré l'intervention de Bentabole, le rappel des deux commissaires et le retrait de leurs arrêtés (17 mars).

Malheureusement pour les modérés, le jour même où leurs chefs triomphaient à Paris, d'autres, restés à Strasbourg, compromettaient leur cause par une maladresse, plus inexcusable qu'aucune des précédentes.

Voici en quels termes Couturier en informa la Convention, le 20 mars 1793 :

« Citoyens collègues,

« Au milieu des innombrables occupations dont je suis environné, maintenant seul au bureau, j'ai adressé au Comité de correspondance 21 pièces, les unes plus essentielles que les autres. D'après cela je n'ai que le moment de vous rendre à la hâte un aperçu de compte par lequel vous verrez que, nonobstant l'éloignement des chefs contre-révolutionnaires de ce pays, il n'existe pas moins encore des embranchements qui s'agitent en tous sens et dans les ténèbres, sachant bien que je ne suis pas homme à me laisser intimider.

« Dimanche dernier, la municipalité de Strasbourg, qui maintenant seconde nos opérations de tout son pouvoir, bien intentionnée de faire un grand progrès dans le recrutement volontaire, fit établir sur la place d'Armes une estrade et fixa à trois heures de relevée le moment de l'inscription volontaire du recrutement. Je me rendis au milieu de la municipalité sur cette estrade. Une foule immense de peuple

nous environnait, et, après quelques discours patriotiques tenus [1], lecture fut donnée du décret de la Convention nationale et l'inscription fut ouverte. Mais quelle fut ma surprise de ne voir approcher que vingt-cinq souscripteurs, preuve bien évidente de l'esprit public ! Le soir du même jour, l'accusateur public, patriote extrêmement prononcé, aussi bien que Laveaux, en témoignèrent leur étonnement à la tenue du club de la Société des amis de la République [2]. Bientôt leur patriotisme a été assailli non seulement par des murmures, mais encore par une commotion de la part du parterre et des tribunes, qui a été telle que les officiers mu-

[1] Monet, puis Schneider haranguèrent les sept bataillons de gardes nationaux, l'artillerie et la cavalerie citoyennes rangés en bataille auprès de l'estrade. Il s'agit ici de la levée de trois cent mille hommes décrétée par la Convention et qui fut le prétexte du soulèvement de la Vendée, comme il faillit devenir celui des cantons catholiques du Bas-Rhin.

[2] *Procès-verbal de la séance du club* : « Un membre prononce un discours dans le but de rallier les citoyens et d'employer tous les moyens pour maintenir la République dans sa splendeur. Un autre membre se plaint de la nonchalance avec laquelle une partie des citoyens de Strasbourg envisagent les dangers actuels de la patrie. Un mot qui lui échappe dans son enthousiasme cause un tumulte terrible dans l'assemblée. Plusieurs membres du club, voulant rétablir l'ordre, sont maltraités de la manière la plus horrible, et même un officier municipal, qui s'était décoré de son écharpe et qui parle au nom de la loi (*Jung*), n'est point épargné. Comme le tumulte ne discontinue point et que les droits sacrés du club se trouvaient déshonorés de la manière la plus abominable, la séance est levée à neuf heures du soir. » (Heitz, *Les Soc. popul.*, 257.)

Sous l'influence de leurs chefs, les anciens feuillants, les gardes nationaux continuèrent la politique d'abstention qui avait déjà tant fait de mal au parti modéré. Rappelons cependant que Strasbourg avait été exempté, avant 1789, du tirage de la milice. Si la ville, depuis cinquante ans, avait fourni quelques hommes au Roi, cela ne s'était fait qu'à titre gracieux. Schneider, dans son *Argos*, tonne contre l'égoïsme des feuillants, qui laissaient aux pauvres sans-culottes le soin de défendre la patrie et préféraient leurs écus à la liberté. Les journaux de Paris annoncèrent à leurs lecteurs que des troubles graves avaient éclaté en Alsace, que des milliers de jeunes gens s'étaient rassemblés dans les forêts et que la garde nationale de Strasbourg refusait de marcher contre eux.

nicipaux ont été obligés d'accourir en écharpes ; l'un d'eux eut la sienne déchirée; on entendait au travers du tumulte quelques voix qui prononçaient le nom de Dietrich[1] et qu'il arrivait. Cette commotion en devint d'autant plus grande, puisqu'elle s'étendit dans la ville au point qu'il s'agissait de la lanterne et que la troupe a été mise sous les armes. Moi, de concert avec le maire, me suis transporté dans les rues pour y étouffer dès l'origine un mouvement qui ne prenait sa source que dans la malveillance de quelques agitateurs qui existent encore clandestinement. Ce mouvement disparut vers les onze heures et minuit, la troupe néanmoins continua de rester en force sous la vigilance du général Coustard, qui ne quitta le corps de garde qui est devant nos fenêtres qu'à deux heures du matin, et je dois dire qu'il s'est comporté en vrai républicain. Il fit entre autres arrêter un sergent de la garde nationale strasbourgeoise, qui, dans la société d'une demi-douzaine d'autres, dit hautement qu'il fallait de ce pas aller mettre à la lanterne les citoyens Schneider, accusateur public, et Laveaux.

« J'ai fait mettre cet homme en état d'arrestation, et, observant le lendemain que tout était dans le plus grand calme et que cet homme était un tout jeune père de famille, dont la femme est près d'accoucher, que d'ailleurs il n'avait pas été au club, qu'il ne connaissait par conséquent pas ce qui s'y était passé, et le regardant pour avoir été un peu pris de vin, j'estime que la police correctionnelle suffira pour l'exemple, d'autant plus que plusieurs autres sont déjà traduits au même tribunal, et que la voie de douceur opère souvent plus que la plus grande rigueur en certaines circonstances, telles que celles dont je vous fais le narré. Ce qui concourt à le juger ainsi, c'est l'époque d'un dimanche, où il est d'usage que les gens de métier prennent des récréations

[1] Dietrich venait d'être jugé et acquitté à Besançon.

dans les guinguettes. Le lendemain lundi, sur des plaintes réitérées contre des membres de la ci-devant municipalité de Saverne, tous des ci-devant officiers du cardinal Rohan, je ne pus me dispenser de m'y rendre et j'ai reconnu par moi-même que cette ville gangrenée ne recouvrerait jamais sa tranquillité tant que quelques chefs correspondants de ce ci-devant cardinal y existeraient; je prononçai donc là l'éloignement de quelques-uns.

« Pendant mon séjour à Saverne, le maire et quatre officiers municipaux de Marmoutier écrivirent au citoyen Mérillon, préposé aux biens nationaux à Saverne, de ne pas perdre un instant à se rendre à Marmoutier, attendu que le curé constitutionnel de l'endroit (qui par parenthèse est un très mauvais sujet, peut-être même salarié par l'ennemi) était sur le point au même moment de s'évader, non seulement avec ses effets, mais avec d'autres de la ci-devant abbaye dudit lieu qu'il s'était appropriés. Le citoyen Mérillon, craignant de se rendre dans ce village, tant il se méfiait des menées de ce prêtre de naissance étrangère, eut recours à moi et obtint un ordre provisoire de main-forte et requérir la force armée en cas de besoin. Deux heures après est arrivée une seconde missive de la part du même maire qui avait signé la première et qui était diamétralement opposée en ce que, par celle-ci, il requérait vingt-quatre hommes de force armée pour venir protéger la vie de ce curé, qu'auparavant il accusait de s'évader avec des effets nationaux. Dans cette circonstance je me rendis un moment sur les lieux, où sans doute il serait résulté quelques événements tragiques. J'arrivai, je fis convoquer la municipalité et il fut reconnu que le maire et le curé étaient deux têtes dans le même bonnet. Je suspendis le maire et ordonnai que le curé serait gardé à vue, même en arrestation, jusqu'après vérification faite des effets qu'il voulait emmener avec lui.

« De retour à Strasbourg, j'ai trouvé que l'on y faisait cir-

culer une lettre en date du 17 courant, en copie datée de Paris, et comme venant de la part de ceux que nous avons relégués de cette ville et qui sont à Paris pour obtenir l'annulation de l'arrêté de la Commission, par surprise sans doute à la religion de la Convention nationale. Par cette lettre, il est dit que la Convention a désapprouvé la conduite de ses commissaires du Bas-Rhin et qu'elle rappelait les citoyens Couturier et Dentzel à leur poste. Cette nouvelle ne pouvait être qu'agréable à des collègues qui ne pourront jamais être mieux qu'au sein de la Convention. Mais je dois vous dire que si cette nouvelle est vraie, vous n'aurez pas moins fait une très grande faute, puisque, toute fausse que je la croie, elle a opéré un si grand effet dans la ville que les patriotes en sont interdits et que les autres disséminent ceci avec une tête altière et sans doute dans des vues bien opposées à celles du salut public.

« Votre collègue,
« COUTURIER. »

Passons une lettre du 22 mars, qui raconte qu'un individu répandait à Saverne le bruit « que la ville de Paris était en feu aux quatre coins ». Ce particulier sera traduit en police correctionnelle. « ...Vous voyez donc quel est l'esprit public dans ce département ; aussi le recrutement volontaire n'a pas de progrès et est contrecarré secrètement par des malveillants pareils à ceux qui maintenant emploient leur rhétorique à votre barre[1].»

J'arrive à une lettre du 26 mars. Les troubles devenaient sérieux. Les communes catholiques, depuis longtemps travaillées par les curés réfractaires et par les émissaires de la

[1] Les meneurs finirent par faire une souscription qui leur fournit de quoi se faire remplacer à l'armée. Les 413 volontaires demandés se trouvèrent changés en remplaçants.

baronne de Reich, s'apprêtaient à suivre l'exemple de la Vendée [1].

« Citoyens collègues,

« Je vous ai instruits depuis quelques jours de différentes petites tentatives et fermentations, entre autres de l'affaire du marchand de la bague à devises ; je dois maintenant vous instruire que, de deux points du département, je fus hier sur les trois heures de relevée prévenu qu'un rassemblement d'hommes armés passaient de village en village et partout grossissaient en rassemblement au point qu'au moment où des maires patriotes vinrent avertir, ils assuraient que ce rassemblement était déjà de 4 à 500 hommes qui se portaient sur Molsheim, où ils paraissent être attendus. Je me réunis aussitôt aux collègues Louis et Pflieger, qui viennent d'arriver pour le recrutement. Nous nous rendîmes aussitôt au département, où nous reçûmes par écrit les déclarations desdits maires qui nous dirent au surplus que les citoyens ainsi coalisés criaient : Vivent le Roi, les Princes, etc., et qu'ils voulaient combattre, rétablir la religion, et rentrer dans les anciens droits de l'Alsace. Nous prîmes aussitôt un arrêté de concert avec le département, portant réquisition au général de faire marcher 500 hommes avec deux pièces de canon vers Molsheim. Cette troupe est partie vers les cinq heures et demie ou six heures du soir, et nous attendons impatiemment des nouvelles pour vous les transmettre. Ceci est fait pour faire des réflexions, surtout quand je me rappelle les différents coups fourrés qui ont été tentés dans une île du Rhin, entre Brisach et Strasbourg, dont il s'agit de les faire déguerpir. Je présume que tous ces stratagèmes sont

[1] Les journaux de Strasbourg avaient depuis longtemps signalé l'esprit contre-révolutionnaire de quelques communes. Un voyageur allemand, parlant du fanatisme de certains villages du Bas-Rhin, disait qu'il fallait s'attendre à y voir se renouveler d'un moment à l'autre les scènes qui avaient ensanglanté en 1572 le règne de Charles IX.

inventés pour nous occuper de ce côté-ci pendant que les forces ennemies se portent peut-être ailleurs. En tous cas, collègues, il n'est pas un patriote qui ne croie à une conspiration secrètement fomentée et qui n'a osé éclater que depuis que les gazettes et les missives des pétitionnaires déportés annoncent que leur artifice a subjugué votre humanité. Que serait-ce donc s'ils étaient maintenant ici? Déjà hier le club patriotique était désert. Je présume néanmoins qu'il n'y a qu'une fumée et que nous étoufferons le feu. En tous cas, ne serais-je ici que quatre jours, quoique incommodé, comptez sur mon zèle et ma fermeté. Quand j'aurai le moment, les motifs que le collègue Ruhl a eus d'appuyer les pétitionnaires et de faire faire une motion en leur faveur par un tiers, bon patriote, qui a été induit dans l'erreur la plus perfide[2]..... Oui, citoyens collègues, j'ai montré ma façon de penser, et aucun ne m'empêchera de dévoiler l'astuce, la fourberie et l'intrigue. La poste part; je n'ai que le moment de vous réitérer mon invariable attachement au bonheur de ma patrie.

« Votre collègue,

« COUTURIER. »

[3] Couturier, rentré à Paris, écrivait à Monet : « ...Vous jugerez de l'homme (*Ruhl*) lorsque vous saurez qu'il a répandu d'une oreille à l'autre que nous étions toujours en bonbance, en fêtes et aux bales, que nous faisions geler sur nos fenêtres le vin de Bourgogne pour en retirer le pur esprit; il est vrai qu'à la fin de nos repas lorsqu'il restait du vin, au lieu de le laisser remporter, je le faisais mettre sur la fenêtre pour ne pas en être duppe et pour le tenir froid ; ce que je faisais faire par économie, a été par cette âme atroce interprété en profusion, il a fait courrir le bruit que les femmes de Strasbourg que je fréquentais constamment m'avaient coupé la queue dans une orgie, vous étiez présent quand nous avons dîné ensemble en Républicains à la fleure, que nous nous mîmes presque tous en Jacobins et j'aurais désiré pouvoir par cet exemple propager ce costume simple et uni dans tout Strasbourg; quant aux femmes il est fâcheux que ce soit une calomnie trop grossière, s'il était vrai que j'ai eu la connaissance d'aimables femmes patriotes..... etc. Vous devriez bien persister... à demander le rapport du décret du 17 mars... »

« *P. S.* — J'ajoute que Clavière est le protecteur des députés, que Thomassin surtout, le plus artificieux, est son bras droit. S'ils avaient su que, quoique bon comme je le suis, je sais approfondir des trames, je pense qu'ils auraient pris le parti de rester à Strasbourg..... »

Nouvelle lettre, le lendemain, 27 mars, pour annoncer la dispersion des insurgés de Molsheim :

« Citoyens collègues,

« Les commissaires des corps administratifs qui ont conduit les troupes envoyées pour défaire les rebelles qui avaient commencé un rassemblement, dont la suite aurait été extrêmement funeste s'ils avaient encore eu une douzaine d'heures de temps pour se renforcer, sont venus hier. Ils s'occupent aujourd'hui à dresser leur rapport, et, attendu que l'un d'eux est à l'instant venu me faire le narré verbal de ce qui s'est passé, j'ai pensé que pour dissiper les inquiétudes de la Convention nationale, je devais lui faire part de ce que j'en ai retenu. Ce rassemblement a été concerté depuis que les ennemis de la chose publique ont appris le succès de leurs menées à Paris et qu'ils avaient vu dans les bulletins que plusieurs autres départements étaient en insurrection. Je vous ai mandé que le dimanche antéprécédent, dans la ville de Strasbourg même, un pareil complot avait voulu se manifester, mais qu'il a été étouffé dans ce moment. Celui qui vient d'avoir lieu à Molsheim a commencé par quelques malveillants salariés par nos ennemis qui d'abord, par leurs conseils, ont engagé les jeunes gens à se révolter contre le tirage de la milice. Ceux-ci, d'abord peu nombreux, passèrent de village en village pour se grossir, de manière que dans les six heures de temps ils étaient déjà au nombre de six à sept cents, ayant avec eux un garde-du-corps du ci-devant roi et un gendarme. Leur ralliement pour la nuit du 25 au 26 était à Molsheim, ville fermée, où les

émissaires qui parcouraient les villages auraient pour le jour quadruplé le rassemblement. Ce qui d'abord a fait manquer ce projet à Molsheim fut la trop grande persuasion que les conjurés avaient du succès de leur entreprise. Entrés à Molsheim avec les jeunes gens de l'endroit même, au nombre d'environ sept cents, et étant tous armés jusqu'aux dents, et ce qui était d'autant plus épouvantable est que ceux qui n'avaient pas de fusil étaient munis de fourches, de piques, de faux, de massues terribles et artistement travaillées, et que d'autres enfin avaient des torches pour incendier les patriotes, et ce qui a fait avorter leur criminelle entreprise, était leur trop de sécurité et ne comptant pas sur cent cinquante ou deux cents volontaires galeux, qui sont à l'hôpital dudit Molsheim, ils crièrent tous : Vive le roi, la reine, les princes, l'empereur, etc., et firent un tel mugissement que les volontaires qui étaient à l'hôpital et ne se doutaient de rien accoururent aux fenêtres pour voir ce dont il s'agissait, et voyant ce grand rassemblement, indignés d'ailleurs des cris insultants ci-dessus dits, ils accoururent tous à leurs fusils, les chargèrent bien, et sortirent en si bon ordre dudit hôpital qu'ils tombèrent spontanément et comme la foudre sur les rebelles, en fusillant. Ceux-ci, en voyant tomber plusieurs, furent à l'instant mis en déroute, et prirent la fuite, de manière que, quand les troupes envoyées de Strasbourg sont arrivées, l'expédition était faite et il ne s'agissait plus que de se nantir de ceux des conjurés cachés dans la ville. Ils firent des perquisitions et prirent dix-huit de ceux qui leur avaient été indiqués pour avoir le plus marqué dans cette révolte, dont un gendarme et un garde-du-corps; ce dernier fut trouvé dans un tuyau de cheminée où il était grimpé.

« On interroge maintenant les détenus pour découvrir les conseilleurs et on agite au club la question de savoir si l'on peut mettre à exécution votre décret du 19 courant, concernant les punitions à infliger aux prévenus d'avoir pris part à

des révoltes qui auraient lieu à l'époque du recrutement. Les détenus sont positivement dans les termes de la loi, qui est arrivée ici, mais n'a pas encore été publiée dans les communes[1].

« Les ennemis de la Révolution marchent maintenant les oreilles basses ; on voit courir les parents, les amis des prisonniers, dont les liens sont extrêmement étendus, et finalement je crois pouvoir dire que, si les déportés ne peuvent dans ces moments critiques venir influencer par leur seule présence, le département du Bas-Rhin est sauvé.

« Votre collègue,
COUTURIER[2].»

L'affaire de Molsheim, qui, à distance, nous paraît une échauffourée sans importance, tirait une gravité extraordinaire des circonstances au milieu desquelles elle se produisit. La Convention venait, le 18 mars, de recevoir les premières nouvelles du soulèvement de la Vendée. Or, les troubles du 26 mars, auxquels avaient pris part les jeunes gens des communes « fanatiques » de Molsheim, Bœrsch, Epfig, Bergbieten, Avolsheim, affectaient avec ceux de Machecoul un air de connexité d'autant plus inquiétant que les armées autrichiennes et prussiennes n'étaient pas fort éloignées. Les républicains venaient d'être battus à Nerwinde ; Dumouriez préludait à sa trahison par sa fameuse

[1] Ce décret mettait *hors la loi* tout individu qui avait participé à une révolte suscitée à l'occasion du recrutement, ceux qui avaient arboré une cocarde blanche ou autre signe de ralliement de ce genre, etc. Pris en armes, le rebelle devait être jugé par un conseil de guerre et exécuté dans les vingt-quatre heures ; s'était-il rendu sans résistance, il devait être livré au tribunal criminel de son département, agissant sans assistance du jury. La peine édictée était la mort, qui entraînait la confiscation des biens du condamné.

[2] Les lettres de Couturier ont été publiées par M. Aulard dans son recueil de la correspondance du Comité de salut public.

lettre du 25 mars, et quelques puissances qui, jusqu'alors, avaient gardé une neutralité malveillante, l'Angleterre, par exemple, et l'Espagne, accédaient ouvertement à la coalition dirigée contre la France.

Le tribunal criminel du Bas-Rhin, présidé par d'Elwert le jeune, de Saverne, et formé des juges L. Spielmann, Girard et Silberrad, eut à prononcer sur le sort des prisonniers. La sentence ne pouvait être douteuse; on s'attendait au prononcé de plusieurs arrêts de mort et nul ne s'étonna des conclusions en ce sens, prises par l'accusateur public Schneider. Trois des prévenus furent condamnés à la peine capitale, Joseph Holzmann de Molsheim, qui avait été l'un des chefs apparents de l'émeute, Laurent Jost de Bergbieten et Joseph Hummel d'Avolsheim. Les autres furent acquittés : ils avaient établi que leur participation aux troubles n'avait été que forcée et qu'à la première apparition de la force armée, ils s'étaient soumis sans tenter de résistance. Néanmoins, quelques-uns des prisonniers furent retenus jusqu'à ce que la Convention eût décidé de leur sort.

On voulait épouvanter, afin d'empêcher le retour de pareils mouvements; l'exécution eut donc lieu avec un appareil des plus sinistres, le dimanche, 30 mars, jour de Pâques, au milieu d'une foule immense. La guillotine avait été dressée sur la place d'Armes. Les condamnés, leur casquette blanche revêtue d'un crêpe noir, des crêpes noirs au bras, parurent, précédés par l'accusateur public. Derrière eux venaient leurs compagnons acquittés ou retenus jusqu'à nouvel ordre : on avait tenu à ce qu'ils fussent spectateurs du supplice infligé à leurs amis. Quand tomba la tête des coupables, quelques cris de « Vive la République! » éclatèrent çà et là, mais la foule resta silencieuse et morne. Elle pressentait vaguement l'avenir réservé à la terrible machine qui, pour la première fois, venait d'être mise en jeu à Strasbourg.

Le tribunal, après cette exécution, se rendit à Barr, puis à Saverne : la loi le voulait ainsi. Un nommé Arbogast avait crié « Vive le Roi ! » sur la grand'route, près de Barr, et deux individus avaient, dans un cabaret de Saverne, chanté une chanson à la louange du Dauphin. Schneider avait vu là des crimes, que la mort seule était capable de punir justement. Les juges se montrèrent plus cléments. Les coupables en furent quittes pour une exposition de deux heures au poteau de la guillotine et pour l'incarcération jusqu'à la paix.

L'accusateur public était journaliste. Dans son *Argos* il donna libre cours à l'indignation qu'excitait en lui la faiblesse du tribunal. De plus, il était l'un des orateurs les plus écoutés du club. Il tonna aux Jacobins contre les misérables juges qui osaient s'opposer à ses conclusions. « ...Je ne suis pas cruel, écrivit-il, mais j'estime qu'il est de mon devoir de réclamer des mesures de sévérité ; notre situation nous les commande !... Quels sont ceux qui s'opposent à notre unité ? les fanatiques et les royalistes ! seule, la guillotine peut nous débarrasser d'eux ! toute autre peine que la mort leur est à peu près indifférente !... » A la Société populaire, discours du même genre : « Qu'on nous donne un tribunal révolutionnaire ! il nous le faut !... que les seules peines qu'il soit en droit de prononcer soient la déportation ou la mort !... Qu'on nous le donne, et avant quinze jours l'ordre sera partout rétabli !... »

En même temps il pressait les administrations de dresser une liste des suspects, qui par milliers infestaient le département et demandait que l'on arrêtât les plus riches aristocrates de chaque commune, afin qu'ils servissent d'otages, retenus en prison jusqu'à la paix !... (5 avril — 30 avril — 2 mai, etc.)

(*A suivre.*) EUGÈNE MUHLENBECK.

MISTRESS TROLOPPE

A

STRASBOURG

7 août 1833.

En 1834, il y a bientôt soixante ans, le premier volume de la *Revue d'Alsace*[1], qui avait alors pour directeur feu Reiner de Saverne, donnait sous la signature de G. A. T. un compte rendu peu galant d'un ouvrage anglais[2] qui venait d'être traduit en français par Mademoiselle A. Sobry et dont l'auteur était une dame anglaise, fille d'un pasteur, Mistress Troloppe âgée alors de quarante-deux ans et dont une étude critique assez partiale des mœurs américaines[3] avait fait connaître le nom.

Dans l'ouvrage dont nous parlons, et que nous avons lu avec plaisir, nous ne sommes pas d'accord avec le critique strasbourgeois, qui a un peu l'air d'avoir copié la *Revue des Deux-Mondes*[4], qui n'était pas alors si vénérable que de nos jours. Nous trouvons que Mistress Troloppe n'est pas « une

[1] *Revue d'Alsace*, Strasbourg, 1834-1835, 2 vol. in-8°. Puis, il y eut la *Revue d'Alsace* dirigée par Ch. Bœrsch, Strasbourg, 1836-1837, et enfin la *Revue d'Alsace* actuelle. Colmar, 1850, qui en en est à son 45e volume (1894).

[2] *La Belgique et l'Ouest de l'Allemagne en 1833*. Paris, 2 vol. in-8°. — *Belgium and the Western Germany*. 1834, 2 vol.

[3] *Mœurs domestiques des Américains*. — *Domestic Manners of the Americans*. London, 1831, 3 vol. in-8°.

[4] « La plupart de ces détails de cuisine et d'auberge sont-ils soporifiques comme un bonnet de soie » ?

« de ces savantes anglaises, une de ces *blur stockings*, qui « voyagent sur le continent *pour voyager*, et pour écrire en « route leur *classical Tour* » ; elle remarque parfaitement les nombreux défauts de ses compatriotes, ainsi cette dame âgée « qui voyageait pour voyager, sans s'inquiéter des curiosités des villes qu'elle traversait. Elle se faisait une loi de ne jamais voir rien de tout cela », et ces Anglais qui, à Ems, devant une société aussi distinguée qu'agréable, quittent la table d'hôte en plein dîner, tandis que d'autres disaient avec indignation : « Table d'hôte, nous ne dînons jamais en public ! »

Peut-on reprocher à l'auteur son aversion pour le tabac ? Mais elle déclare avoir vu des dames allemandes partager entièrement son opinion. Mistress Troloppe a dit encore : « Je ne connais rien de plus triste que d'arriver dans une ville avant que ses habitants soient éveillés. » Rien de plus vrai. On ne peut pas dire que l'auteur a tout bonnement réimprimé en Anglais les *Handbücher* allemands et français, ces *vade mecum* de tous les voyageurs.

A une jeune Américaine qui, en sortant de l'hôpital de Bruges, lui disait que la seule idée qu'elle se formait du paradis était celle d'un lieu rempli de domestiques *servant* en effet et non *aidant* leurs maîtres ; elle répondait qu'elle se figurait le ciel comme un lieu rempli de sœurs de charité. Ce qui est très bien de la fille d'un pasteur anglican. On pourrait citer beaucoup de ces phrases qui témoignent d'une certaine sensibilité et qui montrent que Mistress Troloppe n'était pas aussi partiale pour ses compatriotes que l'on veut bien le dire.

Mais laissons toutes les récriminations de G. A. T. et faisons un peu connaître l'auteur :

Mistress Frances Troloppe, née Milton, vit le jour à Heckfield, dans le Hampshire (Angleterre), en 1791. Elle reçut une excellente éducation et à dix-huit ans elle épousa M. Th. A.

Troloppe, avocat, qui mourut en 1835. En 1829, elle quitta avec son mari la ville d'Harrow pour passer en Amérique, où, trois ans après, elle publia son premier livre (il traitait des mœurs des Américains) et l'année suivante Defauconpret, le traducteur de Walter Scott et de tant d'autres livres anglais, en fit la traduction en français. Cet ouvrage, dit Vapereau, excita de l'autre côté de l'Océan un véritable soulèvement de l'opinion publique. En bonne tory, Mistress Troloppe ne s'en inquiéta pas et commença une série de voyages dont elle donna la relation ; le dernier ouvrage de ce genre fut publié en 1846, il a pour titre : *Voyages et Voyageurs,* 2 vol. Ce fut ce genre d'écrire qui fit alors la réputation de la touriste anglaise. Cela donna occasion à de nombreux critiques. Ses romans furent moins goûtés, quoique lus. Elle en commença la série en 1833 et la continua jusqu'en 1856 à Florence, où elle s'était établie dans une retraite presque absolue. Elle y mourut en 1863.

Lors de son voyage sur le Rhin en 1833, Mistress Troloppe était accompagnée de son fils Adolphe, qui lui aussi écrivit des esquisses de voyage en Irlande et en France et quelques romans, et du peintre anglais H..., qui dessinait sur place des croquis, entre autres à Baden-Baden (Prisons du Tribunal secret, etc.).

Voici ce que dit Mistress Troloppe de Strasbourg ; nous nous permettons d'ajouter quelques notes.

Mais avant, donnons un fragment de la prose du critique strasbourgeois de la *Revue d'Alsace* de 1834 ; selon nous, elle est exagérée :

« Si vous m'accusez de trop de sévérité, lisez les longs et fastidieux chapitres sur Bade, où le restaurant de Chabert occupe la principale place ; puis revenez à Strasbourg, et quand vous aurez passé le Rhin, et quand vous serez arrivé sans encombre et sans contrebande devant l'hôtel du Cor-

beau[1], suivez cette grande et maigre femme marchant d'un pas d'homme décidé, portant boa au mois de juillet, chapeau de paille à voile vert et un lorgnon collé à chaque cavité des yeux ; cette belle dame est Mistress Troloppe, qui a voyagé en Amérique, en Belgique et en Allemagne et qui passe à Strasbourg pour faire compliment d'usage au *Münster*. Mistress Troloppe, qui, à propos du Mausolée du maréchal de Saxe à Saint-Thomas, ne vous parle que de la tournure grotesque d'un malheureux fou venu en même temps qu'elle dans le temple. »

G. A. T.

STRASBOURG

« Nous étions à peu d'heures de Strasbourg; il était impossible de ne pas y aller. Déjà nous avions aperçu sa flèche admirable, élancée au milieu des nuages, elle semblait nous inviter de loin. Malgré notre répugnance à quitter Bade un jour entier, cette excursion fut décidée. Nous étions sur pied de bonne heure, et nous partîmes pour franchir la limite de France et d'Allemagne.

« A la frontière, on est singulièrement tourmenté par les douaniers, mais prévenus de cette surveillance ultra-sévère à l'entrée de la ville, nous prîmes soin de ne pas avoir de bagages. Nous vîmes deux ou trois voyageurs soumis à l'examen, ce qui nous mit à même de juger à quelles recherches nous aurions été astreints, si nous avions été moins prudents; jamais on ne poussa la défiance à un excès si comique. Deux

[1] L'hôtel du *Corbeau*, quai des Bateliers, 57, était tenu par J. Chrétien Kircher. Ch. Schmidt, dans sa *Notice sur Strasbourg*, 1842, le met le 7e des hôtels de la ville. Il jouissait avant la Révolution d'une grande réputation. C'était, d'après Fic Piton, le plus ancien hôtel de Strasbourg. Il est déjà cité en 1306, *Zum Rappen*. Le grand Frédéric y logea en 1740 ; l'empereur Joseph II en 1777. Le nommé Tech en était propriétaire à cette époque.

voyageurs à pied, couverts de guenilles, étaient fouillés et tiraillés en tous sens ; ils riaient de bon cœur de cette opération, car ils étaient bien sûrs, les pauvres diables, de n'avoir sur eux que leur peau, qui certes n'était pas de contrebande. Mais les eût-on soupçonnés d'être contrebandiers ou conspirateurs, les douaniers scrupuleux n'auraient pas mieux fait leur métier.

« On a peu de choses à voir à Strasbourg hors sa cathédrale, la flèche de son clocher est une merveille. La conception première de l'édifice était grandiose ; mais comme il arrive souvent, ou les fonds manquent, ou ceux qui s'étaient voués à l'œuvre furent ensevelis dans l'église avant qu'elle fût achevée. Aussi quand on est près de ce monument, cette flèche[1] légère et élégante, qui semble destinée à percer le

[1] La flèche de la cathédrale de Strasbourg, dit VIOLLET-LE-DUC (*Dictionnaire d'architecture*, V, 439), est courte, grêle, comparativement à la dimension de la tour; elle ne fut achevée que vers le milieu du XVe siècle.

Comme structure, cette flèche est la plus étrange conception qu'on puisse imaginer. L'effet qu'elle produit est loin cependant de répondre aux efforts d'intelligence qu'il a fallu faire pour la tracer et pour l'élever. Il y a tout lieu de croire, d'ailleurs, qu'elle ne fut pas entièrement exécutée comme elle avait été conçue, et il manque certainement à sa silhouette des appendices très importants qui jamais n'ont été terminés.

Les ressources auront probablement fait défaut et tous les couronnements du plan primitif se terminent carrément, ce qui produit une suite de gradins gigantesques d'un effet déplorable.

Il est entendu, nous ne prétendons pas le nier, que la flèche de la cathédrale de Strasbourg est un chef-d'œuvre; mais cette admiration assez générale est surtout motivée sur la hauteur excessive de l'édifice. Pour nous, architectes, dont l'admiration ne croît pas avec le niveau des monuments, nous devons considérer la flèche de Strasbourg comme une des plus ingénieuses conceptions de l'art gothique à son déclin; mais comme une conception pauvrement exécutée. Ce n'était certes là ce qu'avait imaginé l'auteur du plan sur velin conservé au musée de l'Œuvre Notre-Dame (*Frauenhaus*). L'auteur «n'avait pas voulu cette série de gradins qui arrêtent l'œil de la façon la plus désagréable. Vers le milieu du XVe siècle, les architectes étaient devenus d'excellents géomètres, des appareilleurs subtils; mais ils avaient perdu ce sentiment exquis de la forme

ciel, n'étant pas convenablement accompagnée, perd une grande partie de sa grâce.

« La façade ouest est large de dessin et de proportions, et peut-être trop riche d'ornements. La multitude de petites statues qui entourent la grand'porte de ce côté est, dit-on, d'une main de femme, la fille de l'architecte de la Tour. L'effet de ces sculptures, jetées pour ainsi dire à pleines mains, n'est pas, selon moi, comparable à celui des parties achevées de l'église de Cologne. Pour voir la Tour avec avantage, il faut être à quelque distance de la cathédrale, sur les remparts par exemple. Sa légèreté est telle qu'on la prendrait pour un modèle fait en fil d'archal ; les courbes élégantes, ses escaliers en spirale s'aperçoivent du sommet jusqu'en bas, et comme la lumière la traverse en tous sens par des ouvertures régulières, on dirait une broderie de fleurs transparentes.

« A l'intérieur, le vaisseau est magnifique, mais il y a peu d'harmonie dans les détails; quelques parties, surtout les vitraux, sont d'un fini achevé, tandis que d'autres, comme le dôme, sont imparfaites et aussi grossières que la maçonnerie d'un pont de campagne. J'errais dans ces ailes immenses, j'examinais leurs chapelles mystérieuses et cette fois encore, guidé par les descriptions toujours si précises de l'enchanteur écossais[1], je retrouvai la pierre où Marguerite

qui se trouve chez leurs devanciers. C'est surtout dans les silhouettes qu'apparaissent leurs défauts ; les formes simples, compréhensibles étant les seules qui produisent de l'effet quand on en vient à découper un édifice sur le ciel.

« Ayant présenté la flèche actuelle comme une œuvre manquée, d'une exécution médiocre, nous avons cherché à montrer la haute valeur du dessin primitif, conservé à la *Frauenhaus.* »

Il faut avouer que Viollet-le-Duc se montre très sévère et même pédant.

[1] Comment un esprit supérieur comme Mess Troloppe a-t-elle pu croire aux fictions romanesques de Walter Scott? *Quentin Durward* de cet auteur est charmant à lire, mais au point de vue historique il est de nulle valeur. C'est un roman et c'est tout dire.

d'Anjou s'agenouilla et donna ses derniers ordres au noble Oxford.

« Mon intention était de monter à la flèche; le gardien m'en détourna. Mon fils, qui ne craint pas la fatigue, persévéra et vint à bout de l'entreprise ; mais il avoua ensuite qu'elle n'était ni aisée, ni agréable. Arrivé à moitié de cette hauteur si considérable (500 pieds), il faut monter par un escalier extérieur dont la rampe est si faible et tellement à jour, qu'elle ne diminue en rien l'horreur d'une pareille ascension.

« On raconte que trois femmes étaient arrivées au sommet: là un vertige s'empara d'elles ; elles se jetèrent en bas dans un accès de délire et tombèrent broyées sur le pavé. Le plus récent de ces accidens date de dix années environ. Le gardien nous dit qu'il était avec la malheureuse et qu'il fut témoin de sa chute. C'était une toute jeune fille. Le premier symptôme de son délire fut une joie excessive ; elle criait, riait aux éclats ; puis dans un point ou rien ne lui cachait la vue de l'abîme, elle s'y lança en poussant un cri affreux.

« On montre aussi aux voyageurs l'église protestante de Saint-Thomas. Sa célébrité vient du tombeau élevé au maréchal de Saxe. On y voit encore les restes impérissables (style de cicerone) d'un comte de Nassau[1] et de sa fille. Les

[1] Gustave-Adolphe, né le 22 mars 1632, fils du comte Guillaume-Louis et d'Anne-Amélie, margravine de Bade, fut le chef de la branche des comtes de Nassau-Saarbruck-Saarwerden, qui s'éteignit en 1798. Gustave-Adolphe fixa sa résidence à Saarbruck et épousa, le 14 juin 1662, Éléonore-Claire, fille du comte Crato de Hohenlohe et Gleichen zu Neunstein, etc., et de Sophie, fille de Charles Palatin du Rhin, née le 16 juillet 1632. Gustave-Adolphe servit fidèlement l'Empire comme maréchal de camp et major général des armées. Il se conduisit toujours en brave sur tous les champs de bataille ; il fut blessé mortellement le 7 octobre 1677, au combat de Kochersberg, perdu par les Impériaux contre le maréchal de Créqui, qui fit conduire le blessé au camp français, où il mourut deux jours après, le 9 octobre. Son corps, après avoir été embaumé, fut transporté à Stras-

deux squelettes, sous leur châsse de verre, sont habillés d'oripeaux, qu'on renouvelle de temps à autre : on a rafraîchi la figure du comte par une épaisse couche de vernis et placé une couronne de fleurs sur le crâne de sa fille. Cette exhibition révolte autant qu'elle intéresse peu. Il y a une dégoûtante indécence à ravir ainsi à la tombe des restes chers et précieux, à les affubler d'un costume bizarre, à les placer dans une sacristie, quand ils devraient reposer sous la pierre sacrée de l'église, et à les montrer à tout venant pour deux sous.

« A Kreutzberg[1], c'est un spectacle tout autre ; vous descendez dans un caveau, si vous en avez le courage ; on n'a point épuisé l'art des embaumements pour empêcher les corps de retourner en poussière ; cette conservation inexplicable est due à la nature seule. Ils dorment d'un sommeil paisible sous leur autel, ces frères de la communauté. Ils dorment tels qu'ils furent déposés dans la tombe par des mains amies, chacun dans l'habillement de leur ordre. Pourquoi n'ont-ils pas subi les lois communes de la mortalité ? C'est

bourg, où il fut enterré honorablement au temple Saint-Thomas. Son fils Louis-Craton lui succéda. La veuve de Gustave-Adolphe s'éteignit le 4 mai 1709 à Saarbrück ; elle reçut la sépulture dans l'église de la Cour, où l'on voit son tombeau (E. Kölner, *Geschichte des Nassau-Saarbrück'schen Landes.* Saarbrücken, 1841, 359).

Le professeur Ch. Schmidt dit (p. 121) que ces deux momies, l'une d'un comte de Nassau, l'autre d'une jeune fille inconnue, n'offrent qu'« un intérêt médiocre, surtout depuis qu'on a eu la malheureuse idée de les habiller à neuf et de les couvrir d'un vernis ». Ainsi voilà la question jugée dès 1842. En 1670, Gustave-Adolphe avait recouvré le comté de Saarwerden par arrêt de la Diète de Ratisbonne contre le duc Charles IV. Il prit possession du château de Lorentzen avec beaucoup de solennité ; il commença son gouvernement par rétablir la Réforme, interdit l'entrée de ses États à l'évêque de Metz, diocésain, détruisit la maison des Jésuites de Bouquenoum et chassa leurs 170 écoliers, etc. (V. Dagobert Fischer, *Histoire de l'ancien comté de Saarwerden.* Mulhouse, 1878, 136. — *Revue d'Alsace*).

[1] Couvent situé près de Bonn, sur une légère élévation. On y montre les momies assez bien conservées de 25 religieux.

une question au moins curieuse et qui excite dans votre âme des sentiments bien différents de ceux que provoque la vue des momies de Saint-Thomas.

« Le monument élevé au maréchal de Saxe est magnifique[1]; il se compose de plusieurs statues de marbre qui ressortent sur un fond gris. A côté du tombeau était une figure

[1] Le 10 octobre de l'année dernière, un amateur classait dans la *Curiosité universelle* (Paris) le mausolée du maréchal de Saxe le 12e dans les cent œuvres d'art les plus belles du monde (*sculpture*). Si le mausolée du maréchal de Saxe a encore de si fervents admirateurs, il faut avouer qu'il a surtout quelques détracteurs et même dès les premières années; car, en 1778, le P. Feller écrivait : « L'Hercule et l'Amour qui paraissent au fond du temple autrefois la demeure de Dieu et le lieu des holocaustes fait naître des réflexions peu glorieuses pour ceux qui ont fait placer en cet endroit le mausolée. On prend l'Amour pour le génie de la guerre; mais le génie de la guerre c'est Mars, et ce petit bonhomme qui tient un flambeau, quoiqu'éteint, n'en a ni la figure ni les attributs. »

Dans son indignation, le P. Feller propose de placer cette inscription au-dessus du tombeau :

« Ex Cruce prostrata, subversa numinis ara,
« Hic stant Heroûm, stant simulacra Deûm. »

Que l'on peut traduire :

« Sur les débris des Croix, des autels renversés,
« Voici de fiers héros, des idoles placés. »

Victor Hugo dit que ce superbe mausolée est une grande machine d'opéra en marbre blanc dans le maigre style de Pigalle. — C'est roide!

M le professeur Ch. Schmidt avoue que, malgré quelques critiques que l'on peut faire au sujet de la composition, l'œuvre est belle et majestueuse.

La statue du maréchal n'est-elle pas majestueuse? Je plains ceux qui ne comprennent pas la noble simplicité du héros; c'est lui seul que l'on regarde; quant aux figures et aux animaux, on n'y fait pas attention, et ils disparaîtraient que ce ne serait pas un mal : la statue du maréchal suffirait.

A propos du maréchal, Demmin fait une singulière réflexion; il s'étonne que l'on ait mis à la Walhalla le buste de ce grand guerrier, un « transfuge ». Que dirait-on si l'on plaçait dans le Panthéon français les bustes du général Moreau et du prince Eugène? (*Souvenirs de voyage*, 159).

On n'en finirait pas si on rapportait toutes les opinions émises sur ce superbe monument, sculpté dans le style du temps, et qui n'en est pas moins une œuvre remarquable.

vivante qui attira notre attention : c'était celle d'un fou. En perdant sa raison, il avait conservé cette grâce, cette dignité qui font de l'homme le roi de la création.

« Ce malheureux était un officier supérieur des armées françaises. Une blessure à la tête l'avait mis dans l'état où nous le voyons. Comme il est riche et que sa blessure est innocente, on le laisse libre ; seulement il veut toujours être suivi d'un domestique en uniforme de soldat. Jamais je n'ai vu de figure plus gracieuse et plus imposante. La brusquerie de ses manières, la multiplicité de ses gestes lui donnent plutôt l'air d'un enthousiaste que d'un fou. Il porte un habillement de deuil et n'a de particulier dans son costume qu'un foulard de soie noire dont son corps est entouré comme d'un ceinturon militaire. Il causait d'une manière fort animée avec un monsieur qu'il avait rencontré par hasard dans l'église et qui semblait l'écouter avec un vif intérêt. Quelquefois il s'arrêtait tout court, mettant un doigt sur sa bouche, pour commander le silence ; puis sa physionomie devenait plus expressive ; il semblait que les accords d'une musique céleste arrivaient à son oreille. Il fit une pause devant le tombeau ; il frissonna. — « Si jeune, dit-il, avec un accent de profonde mélancolie. — Est-il possible ? » Puis secouant la tête, il ajouta : « Mais enfin ! » Il n'était pas difficile de suivre le cours de ses tristes pensées.

« J'ai vu beaucoup d'aliénés et dans aucun je n'ai reconnu, comme dans celui-ci, les traits sous lesquels les poètes représentent la folie. Un certain moment la lutte entre la mémoire et la démence était si visible sur sa belle physionomie qu'on se sentait serré en le regardant. Combien Garrick eût été heureux de trouver sous ses yeux un pareil sujet d'études[1].

[1] Voilà le passage qui a offusqué le critique G. A. T. Il est malheureux qu'on ignore le nom de ce pauvre fou. Il devait être de Strasbourg ?

« Les environs de Strasbourg, parfaitement plats, n'auraient aucun intérêt si la belle ligne des Vosges ne fixait pas les regards à une distance peu considérable. Cependant ce canton n'est pas dépourvu d'objets curieux ; on y trouve plus que partout ailleurs ces nobles vestiges de la puissance et de l'industrie des Romains, qui ajoutent aux charmes des campagnes du Rhin.

« Non loin de Strasbourg, du côté des Vosges, on a déterré en outre des idoles, des restes d'autels qui appartiennent à des siècles encore plus reculés et plus barbares. Un amateur qui avait passé plus d'un été à la recherche des antiquités celtiques ou romaines m'a dit que les hauteurs solitaires du Dachsbourg étaient le lieu de la terre le plus riche des trésors de l'antiquité, le plus abondant en preuves matérielles des diverses théories sur les anciens[1].

« L'unique soirée que nous avons passée à Strasbourg fut employée à visiter la Robertsau, sorte de place qui tient le milieu entre un bois et un jardin, mais ne possède néanmoins aucun des principaux avantages de l'un ou de l'autre. Nous prîmes le café dans un de ces bosquets où les préparatifs faits pour recevoir beaucoup de monde rendaient la solitude actuelle encore plus triste. Cette promenade déserte ne nous retint pas longtemps. Cependant nous nous trouvâmes amplement dédommagés, en revenant de cette ennuyeuse course, par la vue de la Tour qui parut tout à coup devant nos yeux. Quand ce ne serait que pour contempler ce chef-d'œuvre, on ne regretterait pas d'avoir passé la frontière.

[1] Schœpflin a décrit les antiquités du comté de Dabo ; Schweighæuser, plus tard, en a parlé aussi. M. de Beaulieu n'a publié son livre qu'en 1836. Le musée de Saverne a beaucoup de pierres antiques trouvées dans ce pays. De nos jours, le peu de sculptures qu'on y découvre sont envoyées au musée de Strasbourg.

« En ce moment les bons habitants de Strasbourg étaient tout occupés de politique; les émeutes de Bâle venaient d'avoir lieu et l'on ne nous parlait pas d'autre chose à la table d'hôte où nous dinâmes. Cependant il me parut que cet événement excitait plus de gaieté que d'alarme.

« Nous retournâmes à Bade le lendemain. »

ARTH. BENOÎT.

ALSACIENS ÉTABLIS A L'ÉTRANGER

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Ce document fait partie d'une série de pièces historiques rassemblées par Guillaume de Beer, de son vivant Conseiller intime de S. A. S. le prince Charles-Auguste, duc de Deux-Ponts. Il ne porte ni date, ni nom d'auteur; mais tout indique qu'il doit être rapporté à la seconde moitié du siècle dernier. Très soigné, du reste, et parfaitement calligraphié, il a toutes les apparences d'une copie, dont l'original se retrouverait peut-être dans les archives de l'ancienne Chancellerie de Ribauvillé. Nous le publions tel quel, sans rien changer à l'orthographe ni à la ponctuation, dans l'idée qu'en raison des indications qu'il contient, il pourra intéresser quelques-uns des lecteurs de la *Revue d'Alsace*.

J. Bourgeois.

LISTE

d'Alsaciens de la Confession d'Augsbourg

du nombre de ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, se sont expatriés : les Eclésiastiques, comme les Communes, étant privés en cette Province d'un nombre considérable d'Eglises qui leur appartiennent : les Gens de Guerre y étant exclus de plusieurs Corps et Emplois militaires, nommément de ceux du Génie, de l'Artillerie et de l'Etat-Major des Places, et les Jurisconsultes, de la noble Profession d'Avocats, de tous les emplois de Baillifs, Procureurs fiscaux, Greffiers, etc., etc. : Et enfin, les Médecins y étant repoussés des Hopitaux roïaux et des Places de Médecins Inspecteurs de Province.

SAVOIR :

DE BINDER, de Colmar, Conseiller Aulique de l'Empereur.

LE BARON DE RATHSAMHAUSEN, de Strasbourg, Ministre d'Etat du Landgrave régnant de Hesse-Darmstadt.

DE SCHUHMACHER, de Colmar, bibliothécaire Impérial à Saint-Pétersbourg.

SCHOTT, de Colmar, Conseiller intime de l'Empereur et de l'Electeur de Saxe, envoyé à la Diète générale de l'Empire à Ratisbonne.

RÖTTLIN, de Colmar, Secrétaire du Comte de la Gardie, en Suède.

KNEYEL, de la Seigneurie de Ricquevihr, Lieutenant-Colonel au Service de Dannemarc.

KNEYEL, de la Seigneurie de Ricquevihr, général des Trouppes du Hollstein.

Schmauss, de Landau, Professeur très célèbre en Droit public à l'Université de Gottingue.

Spener, du Comté de Ribeaupierre, Prévot Eclésiastique, à Berlin.

Steinheil, du Comté de Ribeaupierre, Conseiller à la Régence de Stouttgardt.

Steinheil, du Comté de Ribeaupierre, Secrétaire de la régence du Margraviat de Bade.

Steinheil, du Comté de Ribeaupierre, Pasteur à Oberes-lingue, près Stouttgardt.

Bössner, de Colmar, Stadtkammerer ou Consul de la Ville Impériale de Ratisbonne.

Bössner, de Colmar, Colonel au Service d'Hollande.

Mogg, de Colmar, Secrétaire du Conseil de la guerre au Service du Duc régnant de Würtemberg.

Röttlin, de Colmar, Conseiller du Prince de Birckenfeld.

Billing, de Colmar, Major au Service d'Hollande.

Billing, de Colmar, Colonel au Service d'Hollande.

Reuchlin, de Strasbourg, Surintendant général des Eglises Protestantes d'Altenbourg, duché de Saxe-Gotha.

Zentgraff, de Strasbourg, Professeur en Philosophie à l'Université de Giessen, Landgraviat de Hesse-Darmstadt.

Fleichsmann, de Strasbourg, Conseiller intime du Landgrave régnant de Hesse-Darmstadt.

le Baron de Bock, de Strasbourg, Grand-Maréchal de la Cour du Duc régnant de Würtemberg, Chevalier du grand Ordre de ce prince, etc.

le comte de Durckheim, de Strasbourg, Envoyé du Duc régnant de Würtemberg à la Diète générale de l'Empire, Et Ministre accrédité de ce Prince à la Cour de l'Empereur, Chevalier du grand Ordre de Würtemberg, etc.

Schneider, de Colmar, Sindic de la Ville de Stralsund.

TITELIUS, de Sainte-Marie-aux-Mines, Conseiller et grand Baillif des Terres du Baron de Scherttlin, Seigneur de Geissingen et autres Lieux aux Environs d'Ulm en Souabe.

HEISS, de Strasbourg, Conseiller du Duc régnant de Deux-Ponts.

RÖDERER, de Strasbourg, Professeur en Médecine à Gottingue.

DE THURNINGER, de Colmar, Officier-Major d'Artillerie au Service de l'Empereur.

SCHNEIDER, de Colmar, Officier au Service de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales.

HORB, de Colmar, Pasteur à Hambourg.

ANDRÉ, de Colmar, Surintendant d'Eglises Protestantes à Gaildorff, en Souabe.

WETZEL, de Colmar, Pasteur à Francfort.

FREYTAG, de Landau, Conseiller Aulique du Comte de Linange-Westerbourg.

DE HAMMERER, de Strasbourg, cydevant Chargé d'Affaires de la Cour Palatine à Celle de Munic.

SCHATTENMANN, de Landau, Conseiller et Trésorier de la Ville Impériale de Heilbronn.

LERSÉ, de Bouxviller, Conseiller intime du Duc régnant de Deux-Ponts.

LERSÉ, de Bouxviller, grand Baillif à Deux-Ponts.

LE BARON DE DURCKHEIM, de Strasbourg, Conseiller intime du Duc régnant de Saxe-Meiningen.

LE BARON DE GAILING, de Strasbourg, Président de la Chambre des Finances du Margrave régnant de Bade, à Carlsruhe.

LE BARON DE BERCKHEIM, de Ribeauviller, grand Baillif de Lörrack, Margraviat de Bade.

LE BARON DE GAILING, de Strasbourg, Conseiller intime du Duc régnant de Deux-Ponts.

LE BARON DE DURCKHEIM, de Strasbourg, successivement Major au Service du Duc Régnant de Würtemberg, Chambellan Maréchal de Voyage de ce Prince, et Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Charles.

SANDHERR, de Colmar, Conseiller du Prince de Linange et grand Baillif à Durckheim en Palatinat.

LE BARON DE GAILING, de Strasbourg, Maréchal de la Cour du Duc Régnant de Deux-Ponts.

LE BARON DE GOLL, de Colmar, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle rouge de Bareuth, Et Vice-Président du Conseil de Régence de la Principauté de Montbéliard.

STÖSSER, de Strasbourg, Conseiller de Cour au Service du Margrave Régnant de Bade, à Carlsruhe.

RHEINHARD, de Landau, grand Juge des Gardes du Landgrave Régnant de Hesse-Darmstadt.

ROSENSTIEL, de Bouxviller, Conseiller au Département des Mines du Roi de Prusse, à Berlin.

BÖLL, de Wissembourg, Conseiller Aulique et de la Chambre des Finances du Margrave Régnant d'Anspac à Bareuth.

BŒCLER, de Strasbourg, Médecin du Roi de Pologne.

DIEBOLD, de Strasbourg, Médecin au Service Impérial de Russie.

ENGELHARD, de Landau, Conseiller Aulique du Comte de la Leyen, en Souabe.

VOGT, de Strasbourg, Inspecteur des Eglises et Ecoles Protestantes à Trarbach : Terre d'Empire du Duc de Deux-Ponts et du Margrave de Bade.

METZGER, de Strasbourg, Professeur en Médecine à Königsberg en Prusse.

DE HÜGEL, l'aîné, de Strasbourg, Général-Major et Chef d'un Régiment d'Infanterie au Service du Duc Régnant de Würtemberg, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Charles et Commandant de la Forteresse de Hohen-Asperg.

DE HÜGEL, le Cadet, de Strasbourg, Colonel et Chef d'un Régiment d'Infanterie au Service du Duc Régnant de Würtemberg et Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Charles.

WIELAND, de Ribeauviller, Conseiller d'Etat du Margrave Régnant de Bade.

SCHNELLER, de Strasbourg, Colonel d'Artillerie au Service du Duc Régnant de Brunsvic.

BECK, de Wissembourg, Greffier à Soultzbourg, Margraviat de Bade.

SCHMAUSS, de Landau, Ingénieur Géographe au Service du Margrave Régnant de Bade.

LUCÉ, de Mietersholtz, en basse Alsace, Pasteur à Bientzen, Margraviat de Bade.

GREUM, de Strasbourg, Conseiller à la Régence du Prince de Linange, à Durckheim en Palatinat.

DE PFEFFEL, de Colmar, Jurisconsulte du Roi, au Département des Affaires Etrangères, était perdu pour l'Etat, si le Ministère n'eut été attentif à son Mérite et ne l'eut rappellé en France.

DE KOCH, de Strasbourg, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Hollstein et Evêque de Lubeck à la Diète générale de l'Empire.

DE HAMMERER, de Strasbourg, Conseiller intime du Prince Régnant de Nassau-Saarbrück.

REINBERGER, de Wissembourg, Pasteur de Weil, Margraviat de Bade.

DE NICOLAÏ, de Strasbourg, Bibliothécaire du grand Duc de Russie.

DE KOCH, de Strasbourg, Conseiller d'Etat au Service de Russie.

HEINOLD, de Wissembourg, Pasteur à Francfort.

OTT, de Strasbourg, Secrétaire de Légation au Service de la Russie à Vienne.

Kuder, de Bouxviller, Employé au Collège des Affaires Etrangères, à Saint-Pétersbourg.

Schübler, de Strasbourg, Baillif de Lichtenau : Terre d'Empire du Landgrave Régnant de Hesse-Darmstadt.

Lichtemberger, de Colmar, Baillif au Service du Prince de Linange.

Becké, de Strasbourg, Sindic de l'Université de Gottingue.

de Becké, de Strasbourg, Officier-Major d'Artillerie au Service du Duc Régnant de Würtemberg.

Rosé, de Ribeauviller, Conseiller intime et Médecin du Duc Régnant de Deux-Ponts.

Mendel, de Strasbourg, Ministre de la Mission sur la Côte de Coromandel, postérieurement établi dans le Hollstein.

Diemer, de la basse Alsace, Ministre de la Parole de Dieu au Bengale, ensuite retiré en Angleterre.

Leypold, de Strasbourg, Conseiller de Régence, Secrétaire et Régistrateur intime du Duc Régnant de Würtemberg.

Kämpff, de Münster, Docteur en Médecine et Conseiller du Landgrave Régnant de Hesse-Hombourg.

Jundt, de Strasbourg, Théologien en Livonie.

Lamey, de Münster, Conseiller Aulique de l'Electeur Palatin et Secrétaire perpétuel de l'Académie Electorale à Mannheim.

Pfæhler, de Strasbourg, Docteur en Médecine en Russie.

Cappaun, de Strasbourg, Jurisconsulte, expatrié.

Goullet, de Strasbourg, Baillif de Rohrdorff, en Souabe.

Lamey, de Münster, Greffier à Lahr; Terre d'Empire du Prince de Nassau-Usingue.

Bœll, de Strasbourg, Professeur du Corps des Cadets à Saint-Pétersbourg.

Ring, de Strasbourg, Conseiller de Cour du Margrave Régnant de Bade, à Carlsruh.

Meyer, de Colmar, Professeur à Clausenbourg, en Transylvanie.

Kratz, de Strasbourg, Conseiller du Landgrave Régnant de Hesse-Darmstadt, Greffier du Baillage de Lichtenau, Terre d'Empire de ce Prince.

Kochnatt, de Colmar, revêtu du même Emploi.

Krœber, de Sainte-Marie-aux-Mines, Conseiller du Prince de Neu-wied.

Lux, de Strasbourg, Capitaine et Professeur du Génie et d'Artillerie des Pages du Margrave de Bade.

Lœchner, de Strasbourg, Professeur du Corps des Cadets à Saint-Pétersbourg, actuellement en Asie.

le Baron de Goll, de Colmar, Chambellan du Duc Régnant de Würtemberg et Conseiller au Conseil de Régence de la Principauté de Montbéliard.

Redslob, de Strasbourg, Professeur de Belles-Lettres à Berlin.

de Bartenstein, de Strasbourg, Conseiller Aulique de l'Empereur, à Vienne.

Bär, de Colmar, Conseiller Aulique du Duc Régnant de Würtemberg et Professeur à l'Académie et Université Ducale de Stouttgardt.

Scheid, de Strasbourg, Conseiller privé du Duc Régnant de Brunsvic.

Hugget, de Colmar, Capitaine du Génie au Service d'Angleterre à Quebec.

Winter, de Bouxviller, Employé au Collège des Affaires Etrangères à Saint-Pétersbourg.

Riehl, de Strasbourg, Conseiller du Prince de Linange.

Gering, de Strasbourg, Professeur à Carlsruhe.

Frid, de Strasbourg, Capitaine d'Artillerie au Service de Russie.

Metzger, de Colmar, Aumonier au Service de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales.

Lux, de Strasbourg, Capitaine d'Artillerie au Service de Russie.

Boxhammer, de Ricquevihr, Pasteur à Buttenhausen et Apffelstetten, Duché de Würtemberg.

Schneider, de Colmar, Professeur à Moscou.

Ullmann, de Strasbourg, Conseiller et Grand-Baillif du Prince de Nassau-Usingue à Lahr.

Schübler, de Ribeauviller, Conseiller intime du Duc Régnant de Deux-Ponts.

GEORGE WICKRAM

littérateur populaire, fondateur de l'École des Maîtres-Chanteurs de Colmar, au XVIe siècle

par Auguste Stœber (1).

Lorsqu'en 1866, Auguste Stœber fit paraître chez J. P. Risler, imprimeur et libraire à Mulhouse, la seconde édition de ses recherches concernant la famille Wickram, un de nos concitoyens, J. J. H. Hochstetter, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin, ébaucha, pour la *Revue d'Alsace*, une analyse de la notice allemande de Stœber.

Des circonstances pénibles, qu'il est inutile de préciser, ont fait négliger, pour ne pas dire oublier, l'analyse dont il est question. Un coup d'œil rétrospectif la ramène sous notre main et la *Revue* s'empresse de la mettre au jour. Elle s'acquitte ainsi d'une dette envers la mémoire de l'un de ses anciens concitoyens.

Notre analyste, Jean-Jacques-Henri Hochstetter, est né à Colmar le 30 juillet 1793; il y est mort le 3 juin 1873. On lui doit une description statistique, industrielle et historique assez importante du département qu'il écrivit après 1830, sur la demande du préfet, M. Renauldon, si nos souvenirs sont exacts, et qui fut publiée dans un volume devenu rare. On lui doit encore quelques réflexions à propos du projet d'acquisition, par la ville de Colmar, de l'ancien hôtel de

[1] Jörg Wickram, Volksschriftsteller und Stifter der Colmarer Meistersängerschule im 16. Jahrhundert und dessen vorzüglichste Schriften. — 2te Bearbeitung. — Mülhausen 1866. — In-12 de 56 pages.

préfecture pour servir d'hôtel de mairie et dont le prix devait être affecté, avec les ressources départementales, à la construction du nouvel hôtel de préfecture. Le chef de division, très modeste et n'aimant surtout pas à faire parler de lui, était d'ailleurs un ami éclairé des sciences naturelles et des beaux-arts; mais c'est à peine si quelques-uns savaient que durant toute sa carrière administrative il ne cessa pas d'avoir recours à l'exercice du pinceau pour se distraire, qu'il fut un amateur remarqué, un herboriste expérimenté et un excellent appréciateur en matière d'art en général. Hochstetter était, à vrai dire, le continuateur du petit groupe d'hommes instruits qui, dès le commencement du premier Empire, s'était révélé à Colmar et dans lequel on rencontre successivement les noms de Marquaire, Butenschœn, Reichstetter, Casimir Karpf, Ohl, Rosbach, Lebert, Boilot, Hugot, Richard et d'autres, qui ont laissé des traces dans la chronique locale et le souvenir des anciens, tandis que, dans nos vallées vosgiennes, et surtout aux portes de Colmar, la chimie et le dessin industriel se développaient parallèlement pour faire la fortune et la réputation du pays.

Dans ses recherches relatives à la population protestante de Colmar, Billing constate que la famille Hochstetter fut l'une des premières qui suivit le mouvement réformateur. Notre chef de division était demeuré fidèle à la cause de ses auteurs, mais il faut ajouter que sa philosophie le tint constamment éloigné des compétitions passionnées et intolérantes.

Voici l'analyse dont il s'agit. — J. L.

Le Char des fous.

« Dans l'introduction, M. Stœber établit que si l'on excepte les facéties de Bebelius, écrites en latin au commencement du XVIe siècle et qui, traduites en allemand, ont été intro-

duites dans d'autres recueils, les livres de contes facétieux du même siècle, qui se sont maintenus dans la faveur du peuple jusque dans le siècle suivant, sont presque tous d'origine alsacienne. La série commence par le carme déchaussé *Jean Pauli*, disciple de Geiler. A lui succède *George Wickram*, dont le *Char des fous* (Rollwagen) a été nouvellement édité par Hans Kurz, professeur et bibliothécaire à Arau, et dont il sera question plus loin comme d'un *Alsaticum* qui sera accueilli avec plaisir.

« La faveur dont le livre de Wickram a joui parmi le peuple a engagé un imprimeur de Francfort, Nicolas Bassæus, à faire paraître un ouvrage semblable de Jacques Freys, comme seconde partie du *Rollwagen*, ainsi qu'un autre de Martin Montanus comme troisième partie, et à les réunir dans un seul volume en 1597. Ces deux auteurs étaient également Alsaciens. Le premier était greffier à Marmoutier et le second était Strasbourgeois.

« Ces livres de contes facétieux et d'anecdotes tels que ceux connus de Lindnen (Katzipari), de Schumann (Rastbüchlein) et de Kirchhof (Wendenmuth), n'étaient pas seulement destinés au peuple, mais ils devaient encore servir de passe-temps à d'honorables négociants pendant leurs voyages lorsqu'ils se rendaient aux foires de Strasbourg et de Francfort, ainsi qu'à d'autres braves bourgeois dans la boutique du barbier et les cabinets de bains. Ils constituaient toute une littérature et présentaient une image exacte de l'esprit et des mœurs de ce temps-là.

« Ignace Hub en a fait paraître un bon choix à Nuremberg en 1857 sous le titre de : *Les livres populaires et contes facétieux allemands du XVIe siècle.*

« M. Stœber indique en note que tous ces livres se trouvent [se trouvaient] à la bibliothèque de Strasbourg.

« Suit une notice sur quelques membres de la famille

Wickram. L'auteur du *Rollwagenbüchlein* (Char des fous), George Wickram ou *Wickgram*, est originaire de Turckheim, une des dix villes impériales d'Alsace. Cette famille a produit plusieurs hommes distingués dans divers genres.

« Il existe à Colmar deux rues qui portent le nom de Wickram. M. Stœber ne cite que la grande; la petite débouche dans la rue Vauban. Ces rues ont l'honneur du nom de celui qui, au XIVe siècle, a converti en terres cultivées un canton alors marécageux et consistant aujourd'hui en jardins, champs, vignes, prés et bois, arrosés par les eaux de la Lauch et de la Thur. Une partie de ce même canton portait encore, vers la fin du dernier siècle, une dénomination qui rappelait le nom de ce Wickram, dont on ignore le prénom, et son buste décorait autrefois le cintre de la porte principale de l'ancien hôtel de ville.

« Plusieurs membres de cette famille possédaient à Colmar le droit de bourgeoisie.

« La notice de M. Stœber mentionne un Pierre et un Conrad Wickram, neveux de Geiler de Kaysersberg. Le premier fut, pendant quelque temps, recteur des écoles de Brisac et succéda à son oncle comme prédicateur à la cathédrale de Strasbourg. C'était un moraliste sévère et il avait, en mainte occasion, exprimé son blâme sur les déréglements du clergé de son temps.

« Conrad, frère de Pierre, fut suffragant des évêchés de Bâle et de Strasbourg; celui-ci fut enterré à Turckheim.

« Un autre Conrad — Conrad II — fut stettmeister de Colmar de 1521 à 1546. Un Vincent Wickram, représentant les dix villes impériales, moins Haguenau, à la Diète de Worms, et un Grégoire Wickram, greffier judiciaire; enfin on arrive en 1534 à George Wickram comme imprimeur et bourgeois de Colmar. C'est le littérateur qui fait principalement l'objet de la notice de M. Stœber.

« D'après toutes les recherches auxquelles M. Stœber s'est livré, ce George ou Jorg Wickram était fils de Vincent dont il vient d'être question, et né à Colmar vers la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. On peut admettre comme certain qu'il était bourgeois, poète et fondateur de la *Tribu des Maîtres-Chanteurs* de cette ville. Il résulte d'un témoignage écrit de sa propre main dans le livre des Maîtres-Chanteurs qu'il avait acheté à Sélestat en 1546, livre qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Munich, qu'il a fondé l'École des Maîtres-Chanteurs de Colmar.

« Enfin il est positif que notre Wickram était protestant et qu'il vivait dans une des années 1550 et suivantes comme greffier de la ville à Burckheim. En effet, dans la plus ancienne édition du *Rollwagenbüchlein*, imprimé en 1555, sans nom de lieu ni de l'imprimeur, est cette dédicace : *au respectable, honorable et estimable Martin Neuen*[1], *bourgeois et aubergiste, à la Fleur, à Colmar, mon patron et bon ami. Datum, Burckheim le jour de Marie du nouvel an 1555 de N. S. Votre toujours dévoué George Wickram, greffier à Burckheim.*

« Divers auteurs ont recherché quel pouvait être ce Burckheim? les uns ont cru qu'il s'agissait de Bergheim ou Oberbergheim, d'autres d'Edenberg ou Edenbergheim ; mais M. Stœber nous paraît avoir eu parfaitement raison de s'arrêter tout simplement à *Burckheim*, ville du Brisgau badois, très près du Rhin, à deux lieues de Vieux-Brisach, et dont l'origine paraît remonter au temps des Romains.

« George Wickram, qui, dans son Char des fous, place la scène de plusieurs de ses contes dans le Brisgau, ne serait d'ailleurs pas le seul habitant de la Haute-Alsace qui y aurait été employé, puisqu'avant lui Pierre et Valentin

[1] C'est plutôt *Neu* qu'il faudrait dire, car la terminaison en *en* en allemand propre est au datif des noms propres de personnes.

Wickram avaient été l'un après l'autre recteurs des écoles de Brisach.

« Cette même localité, avec sa montagne mythique de l'Eckartsberg, a sans doute aussi, pense M. Stœber, suggéré à notre auteur l'idée de sa pièce carnavalesque : *Le fidèle Eckart*, qui a paru en 1538.

« Suit l'indication des principaux ouvrages de George Wickram.

« En premier lieu : La fonte des fous (*das Narrengiesen*), pièce carnavalesque, représentée par la bourgeoisie de Colmar le jour de carnaval de 1537. — Sous la gravure en bois qui décore le titre se trouvent quatre vers, disant :

Ici chacun peut apprendre
Comment il peut fondre de gentils fous
Courts, longs, épais, minces, légers
Ou courts, suivant que son cœur les désire.

« Il y fait paraître le galant, le buveur, le joueur, l'alchimiste, l'homme de métier, le chercheur de trésors, l'arbalétrier, l'orgueilleux, le voyageur, le guerrier, le blasphémateur. A leur tête paraît une couturière qui leur prend mesure des bonnets de fous.

« Elle dit que la première place appartient au Galant, *car c'est l'herbe des fous la plus efficace. Le bonnet s'attache longtemps à la peau.*

« A mesure que l'un des fous paraît, il injurie celui qui l'a précédé, lui reproche sa folie et son péché et lui conseille de se pourvoir d'un bonnet de fou.

« Le dernier fondu des fous tient un discours sur la généralité et la diversité des folies. La couturière et la servante se plaignent, l'une de ce qu'elle a usé toute son étoffe, l'autre de ce qu'elle ne reçoit pas de pourboires pour avoir attaché les bonnets. Le vieux fou, le demi-fou et le valet plaisantent à la fin sur la multitude des fous et la grandeur de leur ordre.

« **Le fidèle Eccart.**

« Ce conte est d'un contenu plus sérieux que la fonte des fous.

« C'est une jolie et nouvelle scène de carnaval tirée de la Bible portant nom : *Le fidèle Eckart*, dans laquelle sont compris tous les États du monde indiqués par de belles figures. George Wickram, de Colmar, en est l'auteur; à la fin il est dit: imprimé à Strasbourg chez Jean Frölich, en l'année 1538; 94 pages petit in-8°. Sur la première page du dernier feuillet se trouve l'armoirie de la ville de Colmar. Un exemplaire de ce petit livre, très rare, se trouve à la bibliothèque impériale de Paris. Il provient de la succession de M. de Soleinne. M. Hugot, le zélé bibliothécaire de la ville de Colmar récemment décédé, qui s'était rendu à Paris pour l'acquérir, en a pris une jolie copie.

« *Le fidèle Eckart*, dont le souvenir est rappelé par l'agréable ballade de Gœthe, est une figure du Cycle des anciens héros germains et paraît comme gardien de la montagne de Vénus, que la légende du Nord place en Thuringe, mais la légende rhénane à l'Eckartsberg, près de Vieux-Brisach. Schertz, dans son glossaire, l'appelle un *Héros Alsacien*. — Il devance comme héraut la chasse diabolique, une armée infernale qu'on a vue dans divers pays, de jour et de nuit, notamment en Alsace, en Brisgau et ailleurs.

« George Wickram, qui connaissait cette légende, choisit Eckart comme avertisseur de toutes les folies et des vices de ses contemporains. L'indication ajoute au titre de cette pièce, qu'elle est tirée de la sainte Bible, et justifiée par la circonstance que le héraut énumère une longue succession de héros de l'Ancien Testament depuis Adam jusqu'à Baruch, qui tous ont vécu *justes devant Dieu*, mais offrent une contradiction criante avec les personnes qui apparaissent dans la pièce.

« Le fidèle Eccart comparaît et passe une revue de tous les âges et de tous les états; chacun raconte sa biographie et s'en vante. Ainsi apparaît le vieillard, l'enfant, le père, le prêtre, le gentilhomme, le conseiller, le serviteur, l'homme de métier, le commerçant, l'adultère, le joueur, le buveur, le conséquent, le paysan, le mendiant, le Juif, le blasphémateur; tous reçoivent des exhortations tirées de sentences bibliques, mais aucun ne l'écoute.

« M. Stœber relate le colloque en vers du joueur avec Eckart, mais cette pièce perdrait par la traduction; nous nous contentons de dire que le joueur se vante de connaître beaucoup de jeux de carte dont il cite la dénomination usitée alors, ainsi que les dix, les préférant aux belles dames et au vin.

« Eckart lui reproche de voler le bien de son prochain, ce qui est contre les commandements de Dieu; cependant il désire savoir quels artifices il emploie pour avoir toujours bonne chance; le joueur lui répond que celui qui n'a pas de moyens de subsistance doit chercher à s'en créer; que les voleurs sont pendus et que c'est pourquoi l'on a recours au jeu; mais que depuis qu'il a appris à tricher soit avec les dés, soit avec les cartes, il est toujours gagnant; que ce n'est ni un déshonneur, ni un péché, que les enfants mêmes savent tricher au jeu; que, quant à lui, il ne veut pas apprendre d'autre métier.

« **Le char des fous**, ou **Rollwagenbüchlein**, porte pour titre : *Un nouveau livre dont on n'a pas encore eu l'idée, dans lequel sont contenus beaucoup de contes facétieux et d'histoires qu'on peut raconter sur bateaux, sur chariots, de même que dans les boutiques et restaurants? dans les études, en temps d'ennui pour ranimer les esprits mélancoliques; qu'on peut lire sans scandale devant les jeunes gens et les vieillards, mis au jour et recueillis pour l'amusement des négo-*

ciants qui fréquentent les foires, par GEORGE WICKRAM, greffier à Burckhaim, année 1555.

« Ce livre n'indique ni le lieu d'impression, ni le nom de l'imprimeur. Le titre principal est imprimé en rouge; sur le bas de la page se trouve une jolie gravure sur bois, qui représente un chariot dont la couverture en toile est en partie détachée du cerceau, avec les arbres couverts de feuillage; les gazons, les herbes et les oiseaux dans l'air indiquent la saison du printemps ou de l'été. Le cocher à cheval, en habit de paysan selon l'ancienne mode alsacienne, fait claquer le fouet au-dessus de ses quatre chevaux fringants qui font monter le char. Deux personnes occupent l'intérieur; devant et derrière sont des ballots de marchandises; sur le devant, siègent deux hommes qui paraissent s'entretenir familièrement.

« M. Henry Kurz a renouvelé cette édition. Il en énumère dix, dont une, sans date, a paru à Mulhouse, avec le même titre, à peu près, que celui cité plus haut. Celle de 1555 contient soixante-dix-sept contes; la plus complète qui a paru à Francfort s/M., en 1565, en renferme cent onze.

« Le langage est celui qui était usité en ce temps-là dans l'Alsace supérieure parmi les personnes ayant reçu une certaine éducation; cependant l'auteur se sert encore d'expressions populaires qui se sont maintenues en partie.

« Le style est quelquefois négligé et obscur ; l'exposition, brève et raisonnée, toujours simple ; il montre dans quelques-uns de ses récits un aimable talent de conteur.

« Wickram, zélé protestant, aime à conter des histoires de prêtres et de moines; il fustige de grossiers paysans et bourgmestres et n'épargne pas les nobles. Il fournit ainsi maintes indications utiles sur les mœurs du temps. M. Stœber fait remarquer que plusieurs de ces historiettes sont assez graveleuses, bien que dans sa préface l'auteur se plaigne des

gens qui prononcent devant d'honnêtes femmes et même de jeunes filles des paroles déshonnêtes.

« M. Stœber fait l'éloge de la nouvelle édition qu'on doit à M. Kurz, qui est faite avec beaucoup de goût, de tact et de science et qui ne devrait, dit-il, manquer dans aucune bibliothèque alsacienne.

« Nous allons extraire du *Rollenwagenbüchlein* un de ces contes pour en donner une idée :

« **Histoire**

d'un pauvre étudiant venant du Paradis et d'une riche paysanne.

« Un pauvre étudiant qui avait peu d'argent en sa bourse, « mais qui préférait avoir les pieds sous la table que d'étu- « dier, comme on en trouve beaucoup, traversant un jour un « village, s'avance vers la maison d'un riche paysan qui ne « se trouvait pas chez lui, étant allé au bois. Mais sa femme, « qui avait eu un premier mari, du nom de Hans, mort « depuis peu d'années, et qui était pourvue d'un second mari, « se trouvait dans la cour, devant la maison. Voyant l'étudiant, « elle l'aborde et lui demande d'où il vient? L'étudiant « répond :

« *Je suis un pauvre étudiant et je viens de Paris.*

« La bonne et naïve femme, ne comprenant pas bien, croit « qu'il a dit qu'il vient du Paradis. C'est pourquoi elle lui « demande encore une fois :

« Vous venez du Paradis?

« Oui, chère femme! répond l'étudiant, qui avait remarqué « qui il avait devant lui.

« Alors la paysanne lui dit : *Cher bon ami, venez avec moi « dans la chambre où j'ai encore d'autres choses à vous « demander.*

« Lorsqu'il fut entré dans la chambre, elle le fit asseoir « et lui dit :

« *Mon cher ami, j'avais précédemment un mari qui s'ap-* « *pelait Hans et qui est mort il y a trois ans. Ah! mon cher* « *Hans, que Dieu console ta chère âme! Je sais qu'il est* « *dans le Paradis. C'était un homme pieux! — Cher ami,* « *ne l'avez-vous pas rencontré au Paradis? ou ne le con-* « *naissez-vous pas?*

« L'étudiant dit : Comment s'appelle-t-il de son nom de famille?

« *On l'appelait Hans Guotschaafs (Jean Bonmouton). Il* « *louche un peu.*

« L'étudiant réfléchit et dit : Ah! mon Dieu oui! mainte- « nant je le connais bien.

« La femme dit : *Eh hié! cher ami, comment se trouve-t-il* « *mon cher Hans?*

« L'étudiant répond : Le pauvre diable est assez mal, il n'a « ni argent ni habits. Si de bons compagnons ne l'avaient « aidé jusqu'ici, il serait bien mort de faim, car là où de « bons compagnons sont réunis pour boire c'est lui qui ap- « porte du vin et du pain et leur verse à boire.

« En entendant cela, la femme se mit à pleurer et dit : « *Ah! mon bon Hans, toi qui n'as jamais manqué de rien chez* « *moi, et voilà que tu es obligé de supporter la gêne dans* « *l'autre monde!... Si j'avais sçû cela, je t'aurais bien pourvu* « *d'argent et d'habits, de façon à ce que tu eusses pu te go-* « *berger comme d'autres, car, Dieu merci, tu as encore de* « *bons habits. Si j'avais seulement un messager, je te les enver-* « *rais et encore de l'argent avec.*

« Lorsque l'étudiant eut entendu cela, il dit : Oh! ma « chère femme, ne vous désolez pas; si ce n'est qu'un mes- « sager qui vous manque, je veux bien vous faire le plaisir « de les lui porter, car je veux sur le champ retourner en « Paradis. J'ai à porter de l'argent à quelques autres.

« Lorsque la paysanne entendit cela, elle fut très contente. « Elle apporta à l'étudiant à boire et à manger et lui dit de

« bien se servir, car je veux, dit-elle, chercher et rassembler, « en attendant, diverses choses. Par ainsi elle monte dans la « chambre vers l'armoire où étaient les habits de Hans et « prend quelques chemises, deux paires de culottes, l'habit « doublé, ainsi que quelques mouchoirs de poche, en fait au « mieux un paquet facile à porter; elle y ajoute quelques « vieux florins hongrois et de vieux pfennigs de bon aloi, les « enveloppe dans un petit linge blanc et remet le tout à l'étu- « diant, en y joignant aussi quelque chose pour lui, afin qu'il « fasse bien la commission. Celui-ci, lorsqu'il a fini de « manger et de boire, pend le paquet à son cou, remercie la « femme et s'en va.

« Or il était justement midi et le paysan revenait du bois. « La femme courut à sa rencontre et lui dit : *Cher mari, ne « dois-je pas te dire quelque chose de merveilleux? J'ai eu « auprès de moi un homme qui revient du Paradis et qui « connaît bien mon défunt Hans; il m'a dit qu'il est si pauvre « et si dénué que je lui ai envoyé ses habits, ainsi que quelques « florins hongrois et des pfennigs de bon aloi, dont tu ne savais « rien et devrais-tu en avoir la fièvre.*

« Le paysan, effrayé, dit : Ah! mon Dieu, tu t'es laissée « attraper!... Il se met, sur le champ, sur son meilleur « cheval et court après l'étudiant... Mais celui-ci, qui regar- « dait derrière lui, se doutant bien de ce qui allait arriver, « et voyant approcher le paysan, jette lestement son paquet « dans une haie et s'empare d'une paire de gants de travail « et d'une bêche qui se trouvaient là par hasard. Lorsque le « paysan s'approche de lui, il lui demande s'il n'a pas vu « quelqu'un avec un paquet?

« Oui ! aussitôt qu'il vous a aperçu, il a sauté par-dessus « la haie et a couru vers le bois.

« Le paysan dit : Cher ami, tiens mon cheval, je vais aller « à sa poursuite!

« Il saute par-dessus la haie et court vers le bois.

« L'étudiant monte à cheval et décampe.

« Le paysan, ne rencontrant personne, s'en retourne et ne « trouve ni le cheval ni celui qui l'a tenu. — Alors il com- « prend bien ce qui était arrivé.

« Lorsqu'il revient chez lui, sa femme lui demande s'il l'a « rencontré?

« Oui! dit-il. Je lui ai encore donné le cheval par-dessus « le marché afin qu'il arrive plus vite. »

« En terminant l'énumération des écrits de George Wickram, M. Stœber cite le *Pèlerin égaré à cheval, Les sept péchés capitaux, Des bons et des mauvais voisins, Un conte, La conjuration des fous;* mais le plus célèbre de ses écrits et le plus répandu est le *Fil d'or* (Goldfaden), dont il a paru plusieurs éditions, et dans lequel Wickram apparaît comme le créateur du roman allemand.

« Sa plus ancienne édition porte le titre : **Le fil d'or**, *une belle et amusante histoire du fils d'un pauvre berger, nommé* **Lewfrit**, *qui, par ses études, ses services et ses actions de valeur, gagna la fille d'un comte, très utile à lire par tous les jeunes gens, pour les engager à cultiver la vertu.* — Mis récemment au jour par GEORGE WICKRAM, de Colmar, imprimé à Strasbourg chez Jacques Frölich, 1557.

« M. Stœber n'ayant pu, malgré d'actives recherches, se procurer un exemplaire du livre, il en donne le contenu d'après les monuments de la langue allemande de Pichon, avec un chapitre de l'original même. Nous en donnons ici un récit abrégé.

« Dans le royaume de Portugal se trouvait un pauvre « berger nommé Erich, qui avait de beaux enfants qui furent « honnêtement pourvus; auprès de lui arriva un lion qui « était bien apprivoisé et qui lui gardait son troupeau. « Lorsque sa femme accoucha d'un garçon, il se trouva sur « le côté gauche de sa poitrine une marque ressemblant à « une patte de lion. L'enfant fut nommé Leupold et élevé

« par un marchand avec son fils unique. Ce marchand plaça « en outre le berger comme fermier sur une de ses propriétés. « Celui-ci amena le lion avec lui, mais il dut, à son grand « regret, l'abandonner au roi. Leupold, qui avait été bien « élevé, fit un jour, lorsque les écoliers l'avaient choisi pour « leur roi, fustiger sévèrement un autre garçon. Le maître « d'école en ayant eu connaissance, Leupold, craignant une « sévère punition, s'enfuit et prétexta une visite chez son « père. Il devint marmiton à la cour d'un comte, et comme « il chantait très bien, il fut fort aimé de toute la domes- « ticité, et surtout de la belle et industrieuse fille du comte, « qui se nommait Angliana.

« Le comte, l'ayant un jour entendu chanter dans le jardin, « le fit sortir de son emploi de marmiton pour le placer « comme page auprès de sa fille, ce dont il eut grande joie. « Il ne tarda pas à devenir éperduement amoureux de sa « maîtresse et celle-ci, comme pour le mettre à l'épreuve, « lui infligea au jour du nouvel an, en présence de servantes « et serviteurs, du dédain en ne lui donnant pas d'étrennes « comme aux autres. Lewfrit en fut fort affligé et sa maîtresse « le consola en lui promettant de ne pas l'oublier la prochaine « fois; mais au nouvel an suivant la même circonstance se « reproduisit et Lewfrit en fut comme désespéré. Angliana, « qui s'en était bien aperçue, le questionna sur le sujet de « son affliction et il lui avoua que c'était parce qu'une pre- « mière fois, lorsqu'il n'était encore qu'un pauvre marmiton, « il avait été exclu de ses gracieusetés et que, dernièrement, « seul il avait éprouvé le même dédain, tandis qu'il était à « à son service personnel.

« Angliana réfléchit comment elle pourrait encore lui « donner lieu de se plaindre d'elle; mais elle se décida bientôt « après à lui faire un riche présent. Elle prit donc un *fil* « *d'or double* sur son métier à broder et le donna à Lewfrit, « en lui recommandant de bien conserver ce gage. Lewfrit

« reçut ce présent avec plaisir et lui promit de ne jamais « s'en départir. Angliana, qui ne se doutait point de l'im- « mense amour du jeune homme, ne s'imagina pas où il « pourrait conserver ce fil; mais Lewfrit, s'étant éloigné, « s'ouvrait la poitrine avec un couteau et y cacha le fil. La « plaie étant cicatrisée, il fit à ce sujet une chanson qu'il « chanta devant sa maîtresse, et lorsque celle-ci voulut savoir « où il avait caché le fil, il s'ouvrit la poitrine et l'en tira. « De ce moment elle partagea son amour.

« Lewfrit, s'étant plus développé, fut choisi par le comte « comme chambellan et employé dans mainte mission de « voyage. Dans un de ces voyages, il eut l'occasion de déli- « vrer Walter, le fils du riche négociant avec lequel il avait « été élevé, au moment où il venait d'être attaqué par des « brigands. Après son retour chez le comte, Lewfrit porta « des présents à Angliana et à ses dames, se rendit ensuite « avec le comte à un mariage auprès de la cour de Lisbonne, « où le lion le suivit partout. Bientôt le comte découvrait « l'amour d'Angliana et de Lewfrit et voulut faire assassiner « celui-ci à la chasse. Mais il fut sauvé par le lion, qui étran- « gla le chasseur qui devait le tuer.

« Le comte fit à Angliana de vifs reproches au sujet de son « affection pour le fils d'un berger. Elle lui déclara que son « inclination n'était qu'un noble sentiment et que lui-même « avait loué Lewfrit comme un homme excellent. En la ren- « voyant, le comte dit que Lewfrit ne devait plus jamais pa- « raître devant lui. Angliana vécut ensuite dans une si pro- « fonde affliction, séparée de tout le monde, que le comte « finit par changer de sentiment et rappela Lewfrit par une « lettre.

« Celui-ci, qui s'était rendu à Salamanque, n'ayant pas « entière confiance dans l'invitation du comte, envoya auprès « de lui son ami Walter pour lui faire savoir qu'il ne repa- « raîtrait plus à la cour que comme chevalier. Il promit à

« Angliana de se faire voir à elle un dimanche prochain, dé-
« guisé en ermite. Il s'en fut en effet auprès d'un ermite, se
« déguisa et vit sa bien-aimée. Il s'arrêta pendant quelque
« temps auprès de l'ermitage, jusqu'à ce que le comte fut
« réconcilié. Ils partirent ensemble pour prendre part à la
« guerre du roi de Portugal contre la Castille, dans laquelle
« Lewfrit se distingua par des faits d'armes et fut sacré
« chevalier.

« A son retour le mariage de Lewfrit avec Angliana fut
« célébré par des tournois et des danses. — Blessé dans une
« chasse par un cerf, il fut rapporté dans la demeure du
« comte. Il mourut en tombant au bas d'un escalier lorsqu'il
« voulut aller à sa rencontre.

« C'est ainsi que Lewfrit devint seigneur du pays, fit venir
« ses parents près de lui et vécut heureux et paisible auprès
« d'Angliana. Ils élevèrent dans la crainte de Dieu les enfants
« que Dieu leur donna et furent heureux jusqu'à ce que Dieu
« les rappela de cette vallée de misère, au salut éternel. »

J. H. Hochstetter.

HISTOIRE DE LA VILLE DE SOULTZ

ET DE SON BAILLIAGE

(*Suite*[1].)

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA PÉRIODE FRANQUE.

NUM. 8.

Diplôme par lequel l'empereur Louis-le-Débonnaire confirme les privilèges et les biens de l'abbaye d'Ebersmunster.

818 — 1er mai.

(Du manuscrit de la Chronique d'Ebersmunster conservé à la bibliothèque de Schlestadt.)

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Ludowicus divina ordinante providentia Imperator Augustus. Si ergo loca divinis cultibus mancipata propter amorem Dei, ipsique in eisdem locis famulantibus beneficia oportuna largimur; præmium nobis apud Deum æternæ remunerationis rependi non diffidimus. Id circa noverit omnium fidelium nostrorum tam præsentium quam futurorum industria, quia venerabilis Theopaldus Abbas monasterii, quod nuncupatur Novientum, sive Ebersheim, quod est situm in pago Illisaciæ,

[1] Voy. pp. 504-532 de la livraison octobre-novembre décembre 1893.

Erratum. — *Revue 1893, p. 506, ligne 29 supprimez*: (mancipii) ; *ligne 30 au lieu de* (servili et censuales ou mansionarii) *lisez*: (servili ou mancipii et censuales); *p. 507, ligne 2 au lieu de*: cultivateurs *lisez*: serfs (mancipii); *ligne 3 supprimez*: où les paysans sont serfs; *ligne 32 au lieu de*: chaque contribuable *lisez*: chaque hôtelier (mansionarius) ou logeur.

supra ripam Ille fluminis, in Comitatu Kirichheim, quod vir illuster Etich Dux in honorem Domini nostri Jesu Christi et Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, Sanctique Mauricii et sociorum ejus per magisterium beate memorie Theodati Sacerdotis Christi construxit, presentavit nobis immunitatem et privilegia Domni et genitoris nostri Karoli bonæ memoriæ Augusti. Quæ cum perlecta in audientia Principum recitata fuissent, continere videbantur, quod idem genitor noster ob amorem regni cœlestis, specialiter tamen ob reverentam Thebeorum Martirum, eo quod ipsorum suffragiis post multa dispendia ac difficultatem pugnæ resumptis viribus in festo passionis eorum de barbaris triumphasset, predictum monasterium speciali quodam affectu semper sub plenissima defensione regie immunitatis tutatus sit. Quapropter rogavit nos idem prædictus Abbas cum domino Vulfhaldo advocato suo, ut paternum morem sequentes, ipsum supradicti cenobii locum et ipsius precipuas curtes in tutelam nostræ imperialis defensionis, exclusa omni comitiali, seu fiscali potestate reciperemus. Nos ergo majorum nostrorum exemplo provocati, simulque ipsi loci utilitati et nostræ saluti providentes peticioni ipsorum in omnibus annuere decrevimus. Præcipientes itaque imperiali auctoritate jubemus, ut nullus judex publicus, nulla judiciaria potestas nostris aut futuris temporibus ipsum supradictum locum, vel curtes ipsius potestative ingredi præsumant; nec paratas aut mansiones[1] ibi faciant, nec quenquam hominum constringant, nec quicquam de jure fisci nostri inibi requirant; sed predictus Theopaldus Abbas, et omnes successores ipsius ipsas curtes ex hoc et deinceps potestative et totaliter cum omni mundiburde[2] possideant; hoc est, in Sulza curtis dominica cum omnibus

[1] *Mansiones* est le droit d'hébergeage dont jouissaient les avoués, *paratæ* étaient les dépenses faites pour leur réception. (N. d. Gr.)

[2] C'est-à-dire la tutelle et la défense. Glossaire Wachter et Maltans. (N. d. Gr.)

pertinentiis suis, id est, ecclesia cum decimis suis; curtis porte[1] cum omni decima salice terre, sive in vineis, sive in agris, vel pratis, vel etiam forestis et omnibus novalibus ipsorum, vel etiam de animalibus, que nutriuntur in ipsa curti dominica. Capella etiam, quæ cella Sancti Petri dicitur, in supradictam curtim porte cum omnibus ad se pertinentibus pertinet; capella etiam in villa quæ Sarmenza dicitur, in ipsam curtim porte pertinens; in banno Regenesheim decime duorum mansuum, et in Gundolvesheim quinque mansuum, et in Bercholz decime vinee unius in ipsam curtim pertinet; in Balteresheim, et in Batenheim, et in Ruoleichesheim et in Hirzvelt et in Bollewilre quicquid in supradictam curtim dominicam Sulza respicit, decimas in curtim porte persolvit. Familia tota sive militaris, sive censualis, vel et servilis cum omni banno de ipsa villa, sive marcha cum omni libera utilitate in ipsam curtim dominicam pertinet, quæ marcha orditur in jugo montis, qui Beleus dicitur, ultra locum qui Breidenbrunno vocatur, et pertingit in descensum usque per medium ville que Reteresheim vocatur; in latitudine vero a medietate ville que Alreswilre[2] dicitur, usque in antiquum alveum fluvii qui Lorfaha dicitur, et est sita in Comitatu Illechik, et in episcopatu Argentinensi. In Egenesheim curtis dominica, cum quarta parte banni et decimis ipsius allodii cum aliis pertinenciis suis. In Sigoltesheim, curtis dominica cum omnibus appendiciis suis, vineis et agris et pratis, mansus censuales et serviles, mancipia utriusque sexus; capella ipsius curtis cum omnibus decimis, ipsius prædii: decime vero salicæ terræ et servilium beneficiorum ad portam monasterii pertinent; medietas dominii, sive

[1] C'est-à-dire une cour dont les revenus étaient destinés à l'hospice de la porte du monastère.

[2] Grandidier pense qu'il s'agit d'Almswiller près Soultzbach dans le Sundgau. Pour nous la situation de cette localité reste incertaine, mais il est probable que son emplacement était non loin de Hartmanswiller au sud de Soultz.

banni de tota marca in ipsam curtim dominicam cum foreste et omni utilitate pertinet. Ipsa autem marcha incipit a villula quæ Mezeral dicitur, et terminatur in rivo fluvii, qui Vachonna dicitur, juxta villulam quæ Scottenwilre vocatur; in latitudine vero ultra Vachonnam juxta Lucelwilre, usque in amnem qui Mulibach vocatur, in comitatu Illichik, et in Episcopatu Argentinensi sita. In Olleswilre[1], curtis dominica cum allodio vinearum et agrorum, mansus censuales et serviles; decimæ ipsius prædii totaliter ad portam monasterii in usus pauperum et hospitum pertinent. Bannus ipsius allodii cum omni mundiburde sua in ipsam curtim pertinet, viis scilicet et inviis, exitibus et redditibus; communis vero bannus usque in alveum Eggenbach[2] et alveum Ille fluminis, usus vero lignorum et pascua ad saginandos quinquaginta porcos in Westerholz in ipsam curtim pertinet: sita est autem in Comitatu Kirchheim. In Scerewilre curtis dominica cum vineis et agris et pratis, mansus censuales et curtes ipsorum, et bannus ipsius prædii et villicatio in ipsam curtim dominicam pertinet; decimæ salicæ terræ ad portam monasterii respiciunt. In Chagenheim, curtis dominica cum salica terra, curtes curteficia, mansus serviles et censuales, cum molendino et piscationibus, et familia aliisque appendiciis et omni libera utilitate. In Sarmeresheim, curtis dominica cum salica terra, curtes, mansus serviles et censuales, ecclesia ipsius ville cum decimis suis; decimæ vero salicæ terræ ad portam pertinent, bannus et villicatio ipsius prædii vel familiæ in ipsam curtim pertinet. In Hittenheim, curtis dominica cum salica terra et omnibus pertinentiis ipsius, molendino, piscationibus; ecclesia barrochialis cum omnibus decimis ipsius, decime salice terre ad portam pertinent: medietas banni ipsam curtim respicit cum suis pertinenciis. In Northus, curtis dominica cum omnibus appendiciis suis; salica terra

[1] Orschwiller près Schlestadt.

[2] Le ruisseau d'Eckenbach, qui sépare la Haute de la Basse-Alsace.

cum decimis suis, quæ ad portam pertinent. In ipsa villa, et in Hundenesheim, et in Lumeresheim, medietas etiam banni in ipsam curtim pertinet. In Utenheim curtis dominica cum salica terra et decimis ipsius, ecclesia cum decimis suis : quarta pars banni in ipsam curtim pertinet. In Valva, curtis dominica et salica terra cum curtibus et pratis, et quarta parte banni. In Hiltesheim, curtis dominica, salica terra cum decimis suis, ecclesia cum decimis suiis, bannus totaliter cum omni mundiburde et omni utilitate. In Witenesheim, curtis dominica cum omnibus pertinenciis suis, salica terra cum decimis suis, bannus cum omni dominio. Capella Niveratesheim cum decimis suis. In Muoteresholz, curtis dominica, salica terra cum decimis suis, ecclesia cum decimis suis : medietas banni in ipsam curtim pertinet. Capella in Baldenheim, cum medietate decimarum ipsius ville. In Artolvesheim, curtis dominica cum omnibus pertinentiis suis, salica terra cum decimis suis, ecclesia cum decimis suis, bannus totaliter cum omni utilitate. Capella in Birenheim cum decimis ipsius ville. In Gruzenheim, curtis dominica, cum salica terra ac decimis ipsius, ecclesia cum omni decima ipsius banni, bannus totaliter cum omni dominio et libera utilitate. In Wizwile, que sita est in pago Brisigaugensi, curtis dominica cum omnibus appendiciis suis, ecclesia cum omnibus decimis suis, bannus cum omni libera utilitate. In Burcheim, curtis dominica, salica terra cum decimis suis, ecclesia cum decimis suis, bannus cum omni libera utilitate. In Lagelenheim, curtis dominica, salica terra cum decimis ipsius, ecclesia cum decimis suis, bannus cum omni dominio suo a ripa Rheni usque ad ripam Ille fluminis. Itaque predictus Theopaldus Abbas et omnes successores ipsius has predictas curtes cum omnibus pertinenciis ipsarum absque ulla contradictione, seu convulsione, vel diminutione alicujus judiciariæ potestatis, seu secularis, sive spiritualis per munificentiam nostræ imperialis auctoritatis et largitatem

meliorando et aucmentando potestative possideant, quatinus fratres inibi Deo servientes ipsum pro salute nostra, ac pro statu imperii nostri frequentius exorent. Et ut hec nostra imperialis auctoritas nostris et futuris temporibus stabilis et inconvulsa, Christo largiente, permaneat, manu propria subter signavimus et annuli nostri impressione sigillavimus. Signum Domni Ludewici Serenissimi Imperatoris. Ego Durandus Notarius ad vicem Domni Helie Archicancellarii recognovi. Data kalendis maii anno, Christo propitio, IIII piissimi Imperatoris Augusti. Actum Trhonie seu Kilikheim, in Comitatu Domini Wuorandi Comitis, in concione Imperatoris et Principum. Anno Dominice Incarnationis DCCCXVII. Indictione VI[1], in Christi nomine feliciter.

NB. — Nous avons transcrit ce diplôme de l'*Histoire des év. de Strasb.*, de Grandidier, pièces justif., t. II, p. CLXVIII, Num. 93. Dans le même tome, p. 4-7, Grandidier déclare cette pièce fausse ou tout au moins interpolée sur l'original. Les preuves principales de sa fausseté sont : 1° que le titre de Princes (In audientia Principum) n'a été connu que depuis le règne d'Othon-le-Grand; 2° le diplôme de Charlemagne de 810, auquel le présent diplôme se rapporte, ne parle point d'une victoire remportée sur les Barbares le jour de la fête des ss. martyrs Thébains. Ce fait n'est rapporté par aucun historien et doit être considéré comme une fable; 3° l'empereur entre dans un long détail des biens d'Ebersmunster. On ne trouve de pareilles désignations dans aucun diplôme de Louis-le-Débonnaire ; il se contentait de nommer simplement les endroits où ces biens se trouvaient. Un recensement si étendu n'a pu être fait que par un interpolateur qui avait sous les yeux un papier terrier de son abbaye; 4° enfin les formules finales et particulièrement les fautes de chronologie dans la date sont décisives. Schœpflin, dans

[1] Schœpflin, *Als. dipl.*, lit: indictione X.

l'*Alsace diplomatique*, donne cette charte deux fois sous la date 817, t. I, p. 66, n° LXXXII, et sous la date 807, indiction VI, même tome, p. 105, n° CXXXI.

NUM. 9.

Diplôme par lequel Louis-le-Débonnaire confirme au monastère d'Ebersmunster ses privilèges et les biens dont il avait été doté par le duc Athic.

824 — 3 novembre.

(Original aux anciennes archives d'Ebersmunster.)

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, Ludewicus Dei omnipotentis gratia Rex Francorum et Longobardorum, Romanorum vero Imperator Augustus. Cum Prophetæ testimonio... (etc., comme dans le titre de 814 jusqu'à...) potestative possideat. Asserimus enim ipsum Ducem Etichum cum Ducissa Magnatorum suorum stipatum frequentia coram nobis et nostris viginti curtes cum omnibus pertinentiis et utilitatibus suis, ac omni jure præscripto in dotem ecclesiæ descripsisse, ac super altare Sancti Mauricii, quod et principale erat, contradidisse et penitus transfudisse. Hæc autem sunt nomina villarum, in quibus ipsa prædia sita sunt: in Sulza, curtis dominica cum omnibus appendiciis suis, ecclesia... etc. (comme dans la chronique d'Ebersmunster, p. just. Num. 3 jusqu'à et y compris la cour de Logelnheim) cum omni libera utilitate. Sed in Grussenheim, Hilzheim, Wittensheim, Artolsheim, Birnheim, Muterholz, Nivrotzheim, Binrenheim, Wiswilre eidem Abbati Sambatio, suisque successoribus jus quod vocatur tuwine, und ban[1] specialiter Dux contulit; in Hiltzheim curtim dominicam cum salica terra

[1] Ce mot est très fréquent dans les chartes germaniques du moyen âge pour désigner la juridiction et l'autorité judiciaire. Glossaire de Haltans. (N. d. Gr.)

et decimis ipsius, ecclesiam parochialem cum decimis suis, mansus etiam serviles ac censuales, cum aliis utilitatibus suis, familiam utriusque sexus cum banno generali. Illud etiam sane non prætermittendum existimavimus... etc. (comme dans le titre de 814 jusqu'à...) in potestate Abbatis erit, piscationibus fœudatis piscatio sit de Racenhusen usque Querchlacha. Præterea quicquid forensis, vel civilis querimonie intra ipsum locum... etc. (comme dans le titre de 814 jusqu'à...) vindictam judicialem persolvat. Insuper, si quis de familia ecclesiæ alterius familiæ uxorem duxerit, aut abdicare cogatur, aut pro amissione posteritatis suæ ecclesiæ triginta siclos omni anno persolvat, et post mortem ipsius hæreditas ipsius non ad proximos, sed ad propinquos transeat. Si quis de familia ecclesiæ, sive miles, sive mancipium jussus ab Abbate pro prædio ecclesiæ agonizaverit[1], miles de redditibus infœudetur, servilis sive censualis absolvatur; si autem inobediens renuerit, frevelam exolvat. Unusquisque de familia ecclesiæ, ubicumque fuerit, post tempus pubertatis unam diem omni anno, si collocatus non fuerit, in usus monasterii operari debet. Si vero contingeret Abbatem Sambatium, seu suos successores advocatiam alicujus ville semel in anno concedere, tunc quisque mansionarius tenetur dare advocato ejusdem villæ, sive collocatus fuerit, sive non, duos denarios, unum panem et sextarium hordei : et quisque de familia ecclesiæ, vel inhabitans illam villam, quatuor denarios, unum panem et unum sextarium hordei singulis annis eidem advocato. Unusquisque de familia ecclesiæ collocatus tres dies omni anno in usus monasterii, quando jussus fuerit, operari debet, in messione videlicet tritici sive in messione hordei unum diem, et in collectione fœni unum diem, et in fodiendo vel ubicumque fuerit unum diem; et annonam de curte Abbatis accipiant, præter collectionem

[1] C'est-à-dire : travaillera. Ducange, glossaire.

fœni, ubi tam diu cum propria annona ire debent, usque dum collectum fuerit. Si qui vero de externis infra dominium ecclesiæ habitaverint similiter faciant. Quotiescunque nos Ludovicus Rex, vel aliquis successorum nostrorum apud Argentinam civitatem conventum habuerimus, et in judicio federimus, statuimus, quod unusquisque de familia ecclesiæ nummum Argentinensem ad servitium Abbatis Sambatii, vel sui successoris dare debet, et unusquisque villicus de Dominio ecclesiæ solidum unum. Advocatus semel in anno, proxima videlicet die post festum S. Mauritii Martyris, cum omni familia ecclesiæ placitum intra palatium Abbatis, ipso præsente Abbate, habere debet, in quo tamen placito neque Abbas, neque advocatus quenquam constringant, nec causas, nisi ex judiciali sententia, discutiant, et prima inquisitio de jure ecclesiæ et de Præbendariis fratrum fiat. Et quisque villicus ipsa die duos panes et duos pallos[1] et sextarium vini dare debet. Quicquid vero eadem die de querimoniis conquisitum vel publicatum fuerit, duæ partes Abbatem, tertia advocatum respiciat. Cippum vero[2], vel custodias quindecim diebus Abbas observari faciat ab his qui curtes naulici juris habent, quorum duos singulis noctibus præco ad cippum constituat, et de curia Abbatis singulis noctibus panem et poculum vini accipiant : quod si captivus aufugerit, ipsi noxæ subjaceant. Nos igitur Ludowicus Rex prædictus ad petitionem Ethici Ducis et Bersvindæ Ducissæ uxoris ejus constituimus, et per auctoritatem regiæ potestatis decernimus, ut quicunque judex, vel cujuscunque dignitatis... etc. (comme dans le titre de 814...) Data tertio nonas novembris anno dominicæ Incarnationis octogentesimo vigesimo quarto. Indictione quinta, anno decimo regni Domni Ludewici Romanorum Imperatoris Augusti. Actum Ingelenheim, in curte regia, in

[1] En français pieu. Ducange, glossaire.

[2] Les ceps sont un instrument qui emprisonnent les pieds des condamnés. Ce mot désigna plus tard la prison même. Ducange, glossaire.

Christi nomine feliciter, amen. Signum Domini Ludewici Imperatoris Serenissimi. Ego Withgerus cancellarius recognovi. Ego Gumpertus Archicapellanus recognovi. Ego Hetzel Argentinensis Episcopus subscripsi. Ego Theodericus Basiliensis Episcopus subscripsi. Ego Durandus Notharius ad vicem Domini Heliæ Archicancellarii recognovi.

NB. — Grandidier considère ce diplôme comme faux pour les mêmes raisons que les diplômes précédents. Il contient cependant des renseignements précieux sur les coutumes du moyen âge et de l'époque où le faussaire vivait. Nous avons transcrit ce diplôme de l'*Hist. des év. de Strasb.*, de Grandidier, II, p. CLXXVI, Num. 96. On trouve dans le même ouvrage, Num. 101, un diplôme de Louis-le-Débonnaire pour l'abbaye d'Ebersmunster et daté du XIII juin 829. Grandidier le considère comme dénaturé; se basant sur la similitude des formules, il suppose même que ce diplôme n'est autre que l'original de celui d'Arnolph de 889, gratté par places et transformé par le faussaire en un diplôme de Louis-le-Débonnaire. Il n'y est fait mention que des cours dominicales de Hiltesheim, Wittisheim, Grusenheim, Muttersholtz, Svabesheim, l'église de Niffern, la cour de Beckensheim, Weiler, Binrenheim, Kogenheim, Ebersheim, Utenheim et Walff.

NUM. 10.

Le roi Arnolf donne à Baltram, évêque de Strasbourg, l'abbaye d'Ebersmunster. Baltram s'en empare et nomme un abbé à sa dévotion.

Vers 888.

(De la chronique d'Ebersmunster, manuscrit de la bibliothèque de Schlestadt.)

Hujus temporibus Arnolfus Dux Noricorum Karolum patruum suum regno pepulit, ac regnum sibi usurpavit, et Baltramno Episcopo Argentinensi Abbaciam Novientum, ut

parti ejus faveret, promisit. Is Abbaciam ingressus omnia dicioni sue subegit et Helmericum quemdam monachum Abbatem constituit, quia Hartmannus ei subesse noluit. Sed non diu hac tirannide potitus est; nam ab Apostolico Johanne degradatus est et excommunicatus. Post tres autem annos Johannes Papa cum principibus Karolum Imperio restituit, qui et confertim Abbaciam recepit, et Helmericum, restituto Hartmanno, expulit et immunitatem Abbacie cum omnibus pertinenciis ipsius per chartas confirmavit.

NB. — Transcrit de l'*Histoire d'Alsace*, de Grandidier, p. just., t. II, tit. 425. Il est facile de voir la fausseté de ce que raconte le chroniqueur. Charles-le-Gros, déposé à la diète de Tribur en 887, mourut en 888, 6 semaines après sa déposition; à ce moment le pape Jean VIII était déjà mort en 882, deux papes s'étaient succédé sur le siège pontifical; en 888, c'était Étienne VI qui l'occupait. Arnould régna sans interruption de 887 ou 888 à 899 et Baltram succéda à l'évêque Réginhard, mort le 10 mai 888, et occupa le siège de Strasbourg jusqu'au 12 avril 906, date de sa mort. Il ne nous est parvenu aucun diplôme de Charles-le-Gros pour Ebersmunster; voici au contraire celui d'Arnolf.

NUM. 11.

Le roi Arnolf confirme les biens et privilèges d'Ebersmunster et concède à l'évêque de Strasbourg Baltram et à ses successeurs la défense de ce monastère.

889 — 13 juin.

(Copie aux anciennes archives de l'évêché à Saverne.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Arnolfus divina favente clementia Rex. Cum petitionibus venerabilium virorum justis et rationabilibus divini cultus amore favemus, et ecclesias superno cultui dicatus nostro juvamine levamus, celestis gratiæ donum ob hoc nobis impertiri minime dubi-

tamus, et temporalem vitam deducendam et æternam feliciter promerendam et nobis profuturum liquido credimus. Quapropter noverit omnium fidelium nostrorum presentiam scilicet et futurorum industria, qualiter venerabilis Abbas Helmericus de monasterio, cui vocabulum est Noviento sive Ebersheim, ad nostrum jus pertinens, situm in pago Alsatiensi, super fluvium Illa, quod vir illuster Adalricus sive Athicus Dux, et conjux ejus Bersvinda in Christi nomine, et in honore Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et Sancti Mauritii sociorumque ejus a novo in suo hereditario fundo liberaliter construxerunt, coram fidelibus nostris Sunderoldo videlicet Moguntinensi Archiepiscopo, et Baltrammo Argentinensis Sedis Episcopo, et multis aliis cum monachis suis nostram adiit serenitatem, humiliter deprecans, ut se et Abbatiam suam multis modis vastatam cum omnibus appenditiis suis, cum ecclesiis, ædificiis, mansis, mancipiis utriusque sexus, curtibus, vineis, agris, terris, campis cultis et incultis, pascuis, silvis, forestis, pratis, aquis, aquarumve decursibus, molendinis, piscationibus, venationibus, viis et inviis, exitibus et regressibus, mobilibus et immobilibus in manus predicti Argentinensis Episcopi Baltrammi committeremus perpetuo custodiendam Beatissimæ Dei Genitricis Mariæ, in cujus honore Argentinensis civitatis ecclesia est dedicata, sub tutela protegendam. Cujus necessariæ petitioni libenti animo assensum præbentes pro remedio anime genitoris nostri Carolomanni, nostraque presenti incolomitate et æterna remuneratione, et pro ejusdem Abbatiæ majori conservatione eam cum omnibus, quæ in presenti possidet, vel per quæ potestas eam deinceps augeri voluerit, Argentinensi ecclesiæ suoque possessori Baltramno Episcopo, ejusque successoribus cum omni diligentia committimus atque commendamus attentius, ea videlicet ratione, ut nec presens Episcopus, nec aliqui successorum suorum predictam cellam audeat destruere, vel in aliquo imminuere,

sive quidquam exinde alicui concedere, sed et concessa et quocunque dispersa recolligenda eidem casæ Dei sic interius provideat et exterius, sicut Deo et nobis rationem redditurus. Quando autem præsens Abbas ipsius monasterii, vel post eum alius de hac luce migraverit non aliunde veniens ibi Abbas constituatur, sed ab ipsis monachis ejusdem congregationis secundum regulam Sancti Benedicti eligatur et Abbas constituatur, nisi forte, quod absit, nullus illic idoneus inveniatur. Tunc primum alter aliunde, non tamen sine facta electione assumatur. Et hic talis ab Episcopo Argentinensi investiatur et in Abbatem benedicatur; sed nunquam postea deponatur, nisi forte, quod absit, tanto ac tali facinore inundetur, quod judicio Cœpiscoporum, Prepositorum et aliorum Abbatum coram Episcopo in generali synodo Argentine omni penitus ecclesiastico ordine privetur ac degradetur. Precipimus quoque, ut nullus publicus judex, nullus Pontifex, neque Dux, neque Comes, neque aliqua judiciaria persona eundem locum, vel aliquas pertinentias ejus contra voluntatem Abbatis et fratrum suorum ingredi presumat, nec homines injuste constringat, nec causas audiat, nec fredas tollat, nec mansiones aut paratas ibi faciat; sed prædictus Abbas Helmericus, ejusque successores easdem res augmentando et meliorando potestative possideant, ut intentius pro se et alacrius pro nobis Deum exorare valeant. Si quis autem Episcopus, Dux, judex, potens vel impotens, spiritualis vel secularis, hanc nostre traditionis confirmationem mutare et violare presumpserit, et memorati Monasterii possessiones minuere temptaverit, quadraginta libras auri persolvat, medietatem fisco nostro, decem Abbatiæ, decem Argentinensi Ecclesiæ. Et ut hoc firmius habeatur, veriusque credatur, manu propria subterfirmavemus, et sigillo nostro insigniri jussimus. Data idus junii, anno Dominicæ Incarnationis DCCCLXXXIX, indictione VII, anno secundo regni Domni Arnolfi Serenissimi Regis. Actum in Foracheim, in curte regali, in Christi

nomine feliciter, amen. Signum Domni Arnolfi serenissimi Regis. Albertus Cancellarius ad vicem Diothmari Archicapellani recognovi.

Transcrit de Grandidier, *Hist. des év. de Strasb.* II p. just. p. CCXCII. Num. 159.

NUM. 12.

Diplôme par lequel le roi Arnolf confirme à l'abbaye d'Ebersmunster la possession d'une chapelle à Zell.

892 — 4 avril.

(Original aux anciennes archives d'Ebersmunter.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Arnoldus preeunte Dei misericordia et subsequente, Rex Francorum, omnibus regni fidelibus tam presentibus quam futuris. Quod scriptura dicit, cor Regis in manu Dei, credimus in nos impleri, qui tanti nominis officium gerimus, si justas servorum Dei preces benigne suscipimus, et devote determinamus, presertim cum illorum preces et meritum nostra sint prosperitas et firmamentum. Quapropter notum sit presentibus et futuris, quia venerabilis Abbas Helmericus ecclesie Sancti Mauritii martyris de Noviento, gerens curam tam successorum suorum quam sui, eo quod secundum mutationes temporum nonnunquam mutenter consilia principum, adierit nostram excellentiam in urbi Argentinensi, in presentia ipsius urbis venerabilis Episcopi Baltrammi, humiliter suggerens nostræ discretioni de ecclesia, quam bonæ memoriæ Columbus Abbas de predicto Cenobio scilicet Noviento, in loco qui dicitur cella[1] construxit, et beatus Pirminius in honore Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et Sancte Columbæ Virginis dedicavit, ut eam sibi et successoribus suis in perpetuam securitatem impressione nostri sigilli confirmaremus. Nos igitur auctoritate regali statuimus, ut omni inquietudine remota quarumlibet personarum,

quilibet Abbas Sancti Mauricii et successu ipsius loci et augmento fratrum gaudeat, et si, quod absit, aliqua negligentia desolatus fuerit, libero arbitrio renovare valeat. Actum anno Dominicæ incarnationis DCCCLXXXXII, indictione prima. Data pridie nonas Aprilis, anno septimo regni nostri, Argentinæ palatio publico.

NB. — Transcrit de l'*Hist. des év. de Strasb.* de l'abbé Grandidier, II, p. CCXCV, p. just. Num 161. Cet auteur le considère comme apocryphe à cause des anachronismes dans le comput de la date, etc.

(*A suivre.*) A. Gasser.

[1] Grandidier suppose qu'il s'agit du village de Zell près Blienswiller. Mais il y a tant de Zell en Alsace que la question reste indécise, et qu'il pourrait bien être question, dans ce diplôme, de Zell dans la vallée de Rimbach et de la chapelle consacrée par saint Pirmin sous Colomb et sous le règne de Pepin dans la cour dite de la porte, selon la chronique d'Ebersmunster.

L'ALSACE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(*Suite* [1].)

CCXXIX. *Lettre de la Société des Amis de la Constitution séante à Wissembourg à celle de Strasbourg.*

Wissembourg, le 26 juin 1792, l'an 4 de la Liberté.

Frères et Amis,

Le procureur de la commune de Berg, district de Wissembourg, a succombé sous les mains d'un assassin, au moment qu'il exécutoit la loi pour ramener l'ordre[2]. Tout bon citoyen lui doit un hommage ; nous venons de le rendre à son patriotisme, en faisant célébrer dans notre ville un office funèbre pour le défunt, où se trouvoit la veuve et les quatre enfans. A l'issue de l'office, un de nos membres prononça, conforme à l'arrêté de la Société, un discours analogue à cette triste cérémonie, qui se termina par une collecte pour la veuve et les orphelins.

Nous ne savons si l'événement malheureux de ce procu-

[1] Voy. pp. 533-557 de la livraison octobre-novembre-décembre 1893.

[2] Sur l'événement auquel il est fait allusion ici, on peut consulter la *Strassburgische Zeitung* du 19 juillet 1792. Il eut lieu le 28 mai ; l'assassin était un nommé Antoine Raimbaud, tambour au second bataillon de la Haute-Saône; le jury strasbourgeois le condamna, le 16 juillet, à être guillotiné à Wissembourg.

reur de la commune de Berg a été connu de toutes les sociétés patriotiques de notre département, et si en cas de connoissance elles ont pris le même arrêté que nous, de faire une quête pour cette veuve et les orphelins ; nous avons tout lieu de le croire, si elles ont été instruites de cet événement tragique.

Mais voici une observation à faire sur le résultat des contributions bienfaisantes pour la veuve et les orphelins ; la femme étant encore jeune, elle se remariera, et ses orphelins seroient peut-être dans le cas d'être privés d'une partie de ce que les Amis de la Constitution contribuent pour leur bien, dont ils n'ont que trop besoin.

Nous vous proposons donc, frères amis, de nous indiquer, si vous avés, de même que nous, fait une collecte audit effet, à quelle somme elle peut se monter, et en même tems nous vous engageons de ne pas remettre le montant à la veuve jusqu'à ce retour d'une réponse de notre part à votre lettre que vous nous ferés parvenir sur cet objet ; car nous souhaitons de savoir le tout ce que cette femme pourroit obtenir dans notre département, et de la diviser alors en cinq parties égales, dont l'une seroit propriété de la veuve et les quatre autres mises en rentes pour les enfans tous encore très jeunes, le plus agé n'ayant pas plus de dix ans.

Nous désirons votre avis là-dessus, et si vous êtes de notre sentiment, de nous faire au plutôt votre réponse en conséquence.

Nous sommes avec des sentimens très fraternels,

Frères et amis,

Le Comité de correspondance

SEYLER, président.

ELVIN, sécretaire.

P. S. Nous vous joignons ici copie de la pétition faite à l'Assemblée nationale pour obtenir une pension viagère à

cette veuve et ses orphelins. Nous vous prions de vous joindre à nous et vous intéresser pour ces malheureux, qui sont sans moyens, qui lui sont nécessaires pour élever ses enfans. Nous nous persuadons déjà que cette œuvre de charité fera ouvrir les yeux envers la Constitution à beaucoup de nos concitoyens, qui sont égarés dans le canton rempli d'aristocratie, semée par l'évêque de Spire.

CCXXX. *Lettre du maître de musique J. F. Dorn au Maire de Strasbourg.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous demander la permission de faire exécuter la veille du quatorze juillet, à cinq heures et demie, au chœur du Temple-Neuf, un Te Deum à grand orchestre, analogique à la fête civique de la confédération du lendemain, et de vous assurer que je ferai l'impossible de mériter les agrémens de la digne municipalité aussi bien que ceux de nos chers concitoyens.

Strasbourg, ce 2 juillet 1792, quatrième année de la liberté.

JACQUES-FRÉDÉRIC DORN,
chantre du Temple-Neuf
et maître de la musique vocale de l'Université[1].

[1] Cette commémoration de la prise de la Bastille, partant d'un groupe plus particulièrement décrié à Paris comme *feuillant* ou même comme absolument hostile aux idées révolutionnaires, était sans aucun doute une réponse indirecte aux Jacobins. Jean-Frédéric Dorn était un compositeur strasbourgeois d'un certain mérite, qui est mort en 1807, professeur de chant au Gymnase protestant de Strasbourg. C'était dans le chœur de l'ancienne église des Dominicains, appelée Temple-Neuf depuis que la capitulation de 1681 y avait transporté la paroisse protestante de la Cathédrale, que se donnaient alors les concerts spirituels fort en vogue à Strasbourg avant la Révolution.

CCXXXI. *Lettre d'Euloge Schneider, vicaire épiscopal et notable, à M. Grün, officier municipal.*

Strasbourg, 5 juillet 1792, an 4 de la Liberté.

MONSIEUR,

L'adresse que j'ai lue dimanche passé vient d'être rendue publique dans la feuille de Laveaux [1]. Si toutefois vous persistés à en demander copie, je ne manquerai pas d'obtempérer à vos ordres dès que vous me les aurés insinués par écrit. Il m'étoit impossible de vous la donner plutôt parce que l'adresse est partie pour Paris le lendemain d'après la lecture. En outre je croyois que sur mes remontrances, fondées dans la loi, vous aiés retiré votre demande. En tout cas j'attends votre réponse et je suis prêt à obéir; car l'obeissance est le premier devoir de tout bon citoyen.

SCHNEIDER,
Notable de la commune de Strasbourg [2].

CCXXXII. *Lettre de M. de Dietrich, maire, à MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

Strasbourg, le 9 juillet 1792, 4e année de la liberté.

J'ai l'honneur de faire part au corps municipal que le trompette envoyé hier à Kehl n'a point apporté de réponse déci-

[1] *Le Courrier de Strasbourg.*

[2] Il s'agit d'une nouvelle et violente dénonciation contre M. de Dietrich et ses collègues de la municipalité de Strasbourg, envoyée à la Société des Jacobins de Paris par celle de Strasbourg. La municipalité voulait avoir le texte de cette dénonciation pour pouvoir porter plainte contre les calomniateurs, et l'un des officiers municipaux ou adjoints au maire avait sommé le trop fameux Euloge Schneider, l'un des plus ardents clubistes, bien qu'il fût encore vicaire de l'évêque Brendel à ce moment, de lui fournir la pièce en question. On remarquera l'astuce avec laquelle l'ex-moine défroqué s'ingénie à traîner l'affaire en longueur afin que la défense ne puisse arriver à Paris qu'après que les calomnies auront produit leur effet.

sive, parce que M. Brentano n'y étoit point[1] ; l'officier commandant en son absence n'a point voulu prendre sur lui d'approuver les propositions adressées au général en chef, mais il a répondu qu'il ne doutoit point qu'elles ne soient accueillies et qu'on en feroit part à M. de La Morlière aussitôt que M. Brentano seroit de retour.

Le Maire de Strasbourg
DIETRICH.

Je reçois à l'instant une lettre de M. Laurent à MM. les officiers municipaux. Je charge M. Guérin d'avoir l'honneur de la leur remettre.

CCXXXIII. *Adresse du juge de paix du canton de Kandel à l'Assemblée Législative.*

AUGUSTES LÉGISLATEURS !

L'exemple que la Municipalité de la ville de Strasbourg, qui est notre capitale, a donné par son adresse aux Représentans du Peuple françois, est trop beau pour n'être pas imité.

J'ose, Pères de la Patrie, protester que tous les citoyens de mon canton sont dans les mêmes sentimens, et y adhèrent avec empressement.

[1] M. de Brentano était l'officier-général commandant les troupes autrichiennes entrées récemment dans le margraviat, pour occuper le pont de Kehl. Il s'agissait d'organiser un *modus vivendi* qui permît la circulation, au moins provisoire et partielle, entre les deux rives du Rhin; mais ce projet devait forcément échouer, et s'il y eut entente (voy. la lettre de Victor de Broglie du 15 juillet), elle ne dura guère.

Nous avons un Roi constitutionnel et citoyen, respectons le comme tel; les sentimens d'un bon citoyen le dictent et la Constitution le veut.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect
Augustes Législateurs
Votre très humble et très obéissant serviteur
MEHLEM,
Juge de paix du canton de Candel[1].

Minfeld, le 9 juillet 1792.

CCXXXIV. *Lettre de M. Blanc-Gilly, député à l'Assemblée nationale, à M. le maire et MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

Paris, le 10 juillet 1792.

MESSIEURS,

Je vous remets quelques exemplaires d'un écrit qui vous faira juger de la déplorable situation où nous nous trouvons par un effet de l'audace de quelques conspirateurs et de l'indolence des gens de bien qui ne savent pas se rallier pour prendre des mesures propres à empêcher l'assassinat du monarque et la ruine certaine de la nation.

Il me semble, Messieurs, qu'une coalition des bons citoyens de votre ville et des environs, et leur résolution de voler au secours de la patrie ne serait pas une chose bien difficile. Vos sentimens connus me font espérer que vous

[1] Spécimen d'une des nombreuses adresses à l'Assemblée nationale signées en Alsace, quand y parvint la nouvelle de l'invasion des Tuileries au 20 juin 1792. Kandel et Minfeld sont de petites localités du Palatinat actuel, qui faisaient partie de l'Alsace avant 1815.

coopérerés pour beaucoup à une détermination qui puisse empêcher le démembrement prochain de notre malheureux empire.

Je vous salue, Messieurs, bien cordialement.

BLANC GILLY,
député à l'Assemblée nationale[1].

CCXXXV. *Lettre de M. Champy, député de la Commune, aux officiers municipaux de Strasbourg.*

Paris, le 12 juillet 1792.

J'ai voulu lire à la barre de l'Assemblée nationale une adresse contenant l'expression du vœu du conseil général de la Commune et des citoyens de Strasbourg sur les événemens du 20 juin, leur adhésion à la lettre du Directoire du département de Paris et à celle du général Lafayette, et la demande d'une loi répressive contre les excès justement reprochés aux sociétés dites d'*Amis de la Constitution* ou *de Jacobins*.

Un décret renvoyait à la commission des Douze ces sortes de pétitions ; je me suis soumis à la loi, et j'ai seulement désiré que son application s'étendît à toutes les pétitions qui n'auraient que de semblables objets.

J'ai voulu, en me conformant à la volonté des signataires de cette adresse, la faire afficher dans tous les lieux publics de la capitale. Mes afficheurs ont été insultés, menacés et n'ont dû leur sûreté qu'à l'inexécution de la commission dont ils s'étaient chargés ; le petit nombre d'exemplaires qu'ils sont parvenus à employer, ont été aussitôt arrachés

[1] Le député dont émane cette lettre qui demandait la « coalition de tous les bons citoyens » ancien administrateur du département des Bouches-du-Rhône, fut obligé de quitter la France après la journée du 10 août, accusé d'avoir comploté avec Louis XVI.

que placés par des hommes *qui semblaient,* disent-ils, apostés *partout exprès pour cela.*

Je rends compte à mes concitoyens de cette violation, à leur égard, d'un droit aussi sacré que celui de pétition, le droit d'affiche.

Ils sauront qu'une des premières villes de l'Empire n'a pu jouir d'un droit qu'exercent et dont abusent chaque jour des sections ou des fractions de sections de la capitale et de simples individus.

Ils sauront que telle est la tyrannie d'une insolente faction, telle l'impuissance des loix et des autorités constituées, que l'arrêté du conseil général du département de Paris, qui suspend de leurs fonctions le maire et le procureur de la Commune, n'a pu y être publié parce qu'il ne s'est pas trouvé un afficheur assez hardi pour s'en charger, et qu'on a osé se vanter de cette oppression dont les fastes seuls du despotisme peuvent offrir des exemples.

Mais que les citoyens de Paris et les factieux qui les égarent apprennent à leur tour qu'une ville forte, riche, peuplée, puissante, la clef et le boulevard de la France, le berceau et le plus ferme appui de la Révolution sur les bords du Rhin, ressent profondément les atteintes portées à ses droits, et plus profondément encore celles dirigées contre la Constitution qu'elle a adoptée, qu'elle chérit, et que nulle cité de l'empire ne protège plus efficacement qu'elle ; que, placée près des dangers et sachant avec calme les juger et les attendre, elle a pour les repousser d'autres armes que d'inutiles piques, d'impuissantes bravades et de ridicules déclamations ; qu'elle veut la Constitution qu'elle a jurée toute entière, une Assemblée législative unique, un Roi, l'indépendance respective des deux pouvoirs, l'exécution des loix, le respect pour les autorités et pour tous les droits des citoyens.

Enfin que, liée par ses sermens à la conservation de ce

précieux dépôt dans toute son intégrité, elle ne l'est point à l'établissement du système que telle ou telle section entreprendrait de lui substituer !

CHAMPY,
député de la commune de Strasbourg[1].

CCXXXVI. *Rapport sur une pétition de la Commune de Strasbourg*, relative aux lettres écrites le 11 juin 1792 par le Ministre de l'intérieur aux Administrateurs du département du Bas-Rhin et au Maire de Strasbourg, fait au nom de la commission extraordinaire par M. Tardiveau, député du département d'Ille-et-Vilaine, le 12 juillet 1792, l'an 4 de Liberté.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre commission extraordinaire une pétition lue à votre barre par des députés de la commune de Strasbourg, et les pièces qui y étaient jointes. Ces pièces sont :

1° Deux lettres écrites le 11 juin par M. Roland, alors Ministre de l'intérieur, aux administrateurs du département du Bas-Rhin et à M. Dietrich, Maire de Strasbourg ;

[1] Nicolas Champy avait été délégué à Paris par les chefs du parti constitutionnel à Strasbourg afin de présenter à l'Assemblée nationale l'adresse signée par leurs adhérents, qui protestaient contre l'attentat du 20 juin. Il devait agir, en outre, au mieux de ses moyens, contre les Jacobins de la capitale, et y travailler l'opinion publique en faveur des idées modérées. La pièce signée par lui est-elle une espèce de compte rendu à ses commettants, comme la première partie peut le faire croire, ou bien est-elle plutôt un projet de déclaration destiné à la publicité parisienne, comme semblerait l'indiquer la seconde partie, plus oratoire, du document? En tout cas il est facile de comprendre à quel point le langage fier et presque menaçant du délégué des libéraux modérés de Strasbourg dut exaspérer le radicalisme parisien qui se sentait à la veille de succès décisifs. Toutes les tyrannies exercées dans la cité, si patriote cependant, de Strasbourg, par les commissaires de la Convention, ont leur cause intime et première dans la haine ressentie contre une population qui se refusait à accepter en lisence le mot d'ordre des Jacobins de Paris.

2° La réponse de M. Dietrich et des administrateurs;

3° Une délibération du conseil général de la commune, une pétition des citoyens de Strasbourg et deux déclarations des citoyens de Pfulgriesheim et Lampertheim [1].

Votre commission, Messieurs, a porté dans l'examen de ces pièces l'attention que lui commandoit la qualité des personnes, ce sont des fonctionnaires publics, et la nature de l'affaire; il s'agit de la conservation d'une cité importante, confiée à des magistrats qui ont obtenu et doivent justifier la confiance honorable dont ils sont dépositaires.

Le ministre de l'intérieur s'adresse confidentiellement le 11 juin au Maire de Strasbourg et aux administrateurs du département du Bas-Rhin. *Des bruits se répandent*, dit-il, *sur un projet de livrer Strasbourg aux ennemis de la France, et l'on ne craint pas de vous y impliquer.* Il les engage à lui procurer des renseignements, et à prendre les plus promptes mesures pour repousser de pareilles inculpations.

Le Maire et les administrateurs s'empressent de répondre. Ils se plaignent des imputations calomnieuses dirigées contre des fonctionnaires publics dévoués à la cause de la liberté. Ils y opposent le tableau de leur conduite, leurs sentimens connus, leur administration toute entière. Ils attribuent aux ennemis de la Constitution, à ceux-là surtout qui, pour la renverser plus sûrement, empruntent le masque du patriotisme, cherchent à semer partout la défiance, à porter partout la plus funeste désorganisation, ces délations téné-

[1] Indépendamment des déclarations des communes de Pfulgriesheim et de Lampertheim, portant adhésion à l'adresse des citoyens de Strasbourg, il a été envoyé à l'Assemblée nationale des adresses et des déclarations semblables par les communes de Wasselonne, Kossweiler, Ittenheim, Schiltigheim, Bischheim-au-Saum, Gerstheim, Oberbronn, Berstett, Olwisheim, Eckwersheim, Guimbrett, Mittelhausen, Reitweiler, Romansweiler, etc., situées dans les différents districts des départements du Rhin; mais elles n'ont sans doute pas été remises à M. Tardiveau. (Note de la municipalité de Strasbourg.)

breuses dont ils demandent à connoître les auteurs pour être à même de les confondre.

Jusqu'ici, Messieurs, tout est secret entre le Ministre et les fonctionnaires du département du Bas-Rhin, car rien ne prouve qu'il ait donné la moindre publicité à des lettres purement confidentielles.

Mais M. Dietrich avoit cru devoir publier celle qu'il a reçue. Le conseil général de la commune s'assemble et délibère, plusieurs milliers de citoyens souscrivent une pétition ; tous attestent le civisme et les services du chef de la municipalité. L'administration supérieure et les habitans de deux communes[1] voisines lui rendent le même témoignage.

La pétition vous est apportées par des députés extraordinaires. Quelle doit, quelle peut être votre détermination? Vous n'avez, Messieurs, rien à prononcer.

En effet, les citoyens de Strasbourg vous demandent d'ordonner la communication des pièces qui ont pu motiver la lettre du ci-devant Ministre de l'intérieur. Mais ce n'est pas à vous d'ordonner cette communication.

Vous ne devez statuer que dans le cas prévu par l'article 8, sect. 4, chap. 2 de l'Acte constitutionnel. Cet article porte : « Aucun Ministre en place ou hors de place ne peut « être poursuivi en matière criminelle pour fait de son admi- « nistration, sans un décret du corps législatif ». Mais il ne s'agit ni d'une action criminelle, ni même de prendre la voye judiciaire pour obtenir cette communication. D'ailleurs l'action seroit personnelle à ceux qui croiroient avoir à se plaindre. Ni les administrateurs ni le Maire ne s'adressent directement à l'Assemblée nationale ; ce sont des citoyens de Strasbourg, et, s'il est permis de citer un adage connu de l'ancienne jurisprudence, *on ne plaide pas par procureur*.

[1] De 17 communes. (Id.)

Après avoir démontré que vous devez passer à l'ordre du jour sur la pétition, s'il étoit permis à votre commission d'émettre son opinion sur l'objet qui vous occupe, elle vous diroit :

Le pouvoir exécutif est chargé par la constitution de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'empire ; s'il gardoit le silence sur des avis trop souvent dénués de fondement, mais aussi quelquefois utiles, il serait coupable et responsable des événemens que cette négligence auroit occasionnés. Strasbourg est une des clés de l'empire ; lorsqu'on assuroit au Ministre que cette place couroit des dangers, il n'a pas dû ajouter une foi aveugle à des accusations, ou si l'on veut à des délations dénuées de preuves, dirigées surtout contre des hommes dont le patriotisme est depuis longtems éprouvé ; mais il a pu, mais il a dû s'adresser à ces hommes eux-mêmes et leur faire connaître les doutes qu'on cherchoit à répandre.

Nous avons vu, Messieurs, dans ce procédé la conduite franche et loyale qui convient au Ministre d'un peuple libre. Nous avons vu le même caractère dans la publication des lettres faite par les citoyens inculpés. Nous avons vu enfin dans le vœu de la commune et des habitants de Strasbourg un éclatant hommage rendu au dévouement civique du Maire et des administrateurs. Ainsi des bruits calomnieux sont devenus pour des citoyens estimables un nouveau motif de confiance, un nouveau gage de leur fidélité envers la patrie.

D'après ces motifs et ces diverses considérations, votre commission vous propose de passer à l'ordre du jour sur la pétition de la commune de Strasbourg [1].

[1] En conséquence l'Assemblée a passé à l'ordre du jour motivé et elle a décrété l'impression du rapport de M. Tardiveau, procédé commode pour ceux des députés qui ne voulaient point se compromettre, mais qui laissait, quoi qu'on dise, toute la question morale en suspens.

CCXXXVII. *Lettre de M. Victor Broglie, Maréchal de camp, chef de l'État-major de l'armée du Rhin, à M. le Maire de Strasbourg.*

Plobsheim, le 15 juillet 1792.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Maire, une copie de la lettre écrite par le général Brentano à M. Lamorlière, sur la neutralité du pont de Kehl et la liberté des communications commerciales.

Si vous avés quelques observations à faire sur cette réponse, je vous prie de vouloir bien les transmettre à M. Lamorlière, et vous jugerés sans doute, M. le Maire, très important de surveiller avec la plus grande vigilance sur tout ce qui est appellé à profiter de cette espèce de franchise, afin de répondre autant qu'il sera en nous à l'honnéteté de procédé que le général Brentano a mise dans cette négociation.

VICTOR BROGLIE.

CCXXXVIII. *Lettre de M. le général Brentano à M. de la Mortière.*

MONSIEUR,

La guerre est un si grand fléau pour l'humanité que je crois qu'on ne peut porter assez d'attention pour l'adoucir ; c'est dans cette vue que j'accepte, Monsieur, avec plaisir, pour le bien du commerce, la neutralité du pont que vous me proposez aux conditions suivantes :

1° Cette neutralité ne sera que pour 14 jours, ne me croyant, sans des ordres supérieurs très précis, autorisé à la prolonger davantage.

2° Aucun officier ni soldat, Autrichien ou Français, quelque nom qu'il porte, soldé ou non soldé, en uniforme ou non, ne pourra passer le pont.

3° Le passage du pont ne sera libre que pour la diligence et pour les chariots chargés de marchandises, et ne pourront passer que pendant le jour.

4° Les autres passagers à pied, à cheval ou en voiture auront la liberté de passer, mais seulement pendant le jour et pourvu qu'il ne s'en présente beaucoup à la fois et qu'ils ne soient des personnes dont les intentions soient suspectes, dans lesquels cas les postes auront le droit de les renvoyer.

5° La neutralité commencera dès le moment que vous aurez la bonté de me mander d'avoir agréé ces conditions.

C'est toujours avec un plaisir infini que je saisirai l'occasion de vous témoigner les sentiments de la profonde estime que j'ai pour votre personne, et j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

B. Brentano,
général.

Frisenheim, ce 14 juillet 1792.

CCXXXIX. *Lettre de M. Rollée-Baudreville, commandant de la garde nationale, à M. le Maire de Strasbourg.*

Strasbourg, ce 17 juillet 1792.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner avis que le sieur Mainone, à qui j'avais écrit pour lui faire rendre les armes dont il est dépositaire, ne m'a point fait de réponse et ne m'en a fait remettre aucune. C'est à vous maintenant à employer, Monsieur, les moyens que la loi a remis entre vos mains pour l'y forcer.

Signé : Rollée-Baudreville.

Pour copie conforme :
Dietrich, maire [1].

[1] J. A. Mainone ou Mainoni était l'un des nombreux négociants italiens établis à Strasbourg vers la fin du XVIIIe siècle; il y a joué un certain rôle dans le parti jacobin (voy. E. Barth, *Revue d'Alsace*, 1880, p. 563) et devint plus tard général de brigade à l'armée d'Italie.

CCXXXX. *Lettre de M. La Sablonière père, à MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

(Juillet 1792.)

MESSIEURS,

Si vous craignés que l'ennemi fasse le siège de votre ville, je vous donne avis que j'ai un moien d'empêcher qu'il s'en empare par la brêche qu'il ouvrira pour s'en rendre maître ; j'assure même que je détruirai l'armée entière, telle formidable qu'elle soit, si elle s'obstine de vouloir s'en emparer. Je ne garantis cependant pas la trahison ni l'escalade, qui n'est, suivant moi, qu'une trahison d'un autre genre et de convention de l'ennemi faite avec le commandant de la place qu'il doit assiéger. Ma découverte sauvera la France et la mort de plusieurs millions d'hommes, dont les Tirans coalisés ne feroient que rire, s'ils pouvoient réussir. Si vous la trouvés nécessaire et aussi utile que je le pense, Messieurs, pour vous secourir, il faut de grands préparatifs ; ainsi si vous avez besoin de moi, il est indispensable de m'envoier un courrier extraordinaire ; j'ai des raisons indispensables pour l'exiger. Pour mon transport, il est de justice et de nécessité de m'envoier des fonds pour tous mes besoins et frais de voyage dans une bonne chaise de poste. Si je suis appelé chez vous, avant d'opérer, je demande qu'il me soit assuré un million de récompense en espèces, des honneurs proportionnés au service que je rendrai et payé sitôt que j'aurai sauvé votre place du danger qu'elle aura essuié pendant le siège, c'est-à-dire après qu'il sera levé par mon industrie.

J'ai l'honneur de me dire, Messieurs, votre très humble et obeïssant serviteur.

LASABLONIÈRE père,

Desvres en Boulonnois, département du Pas-de-Calais[1].

[1] Il ne semble pas que la municipalité ait rien répondu aux avances intéressées de cet inventeur patriote qui réclamait un million et « des honneurs proportionnés » pour « sauver la France », après avoir été réclamé par un courrier extraordinaire ; nous ne pouvons donc dévoiler son secret.

CCXXXXI. *Lettre de MM. les officiers municipaux de Strasbourg à MM. Henri et Pelliot, grands Procurateurs de la Nation, à Orléans.*

Strasbourg, 22 juillet 1792.

Nous répondons tard à la lettre que vous nous avez adressée le 16 avril dernier, parce qu'elle nous a occasionné des recherches d'autant plus difficiles que par la procédure commencée à Orléans, avant l'acception de la constitution, contre M. Louis Rohan, ancien évêque de Strasbourg, nous nous sommes désaisis de plusieurs pièces qui concernoient aussi Grégoire Riquetti.[1]

Nous croyons, par exemple, par les bordereaux des pièces que nous adressâmes alors au Directoire du département du Bas-Rhin pour les transmettre à Orléans, que l'une de ces pièces, côtée 80, commençait par les termes : *Avis aux braves militaires* et finissait par ces mots : *dans ladite légion.* Autant qu'il nous souvient cet écrit contenoit une invitation d'engagement pour la légion Mirabeau, signé par un sieur Deiss d'Haguenau, émigré et capitaine-enrôleur à Schuttern.

Une autre de ces pièces, côtée 90, étoit une lettre d'un sieur Wilhelm, banni de notre ville pour délits contre la Constitution, à Grégoire Riquetti ; dans cette lettre, datée du 29 juin 1791, M. Wilhelm demandoit une place dans la légion pour une personne à laquelle il prenoit intérêt ou envoioit des recrues au sieur Riquetti.

Nous ne savons plus lequel des deux faits cette lettre contenoit, mais elle renfermoit pour sûr l'un des deux.

Au surplus nous vous adressons en original le contrôle d'une compagnie de la légion de Mirabeau, du 27 juin 1791,

[1] Le vicomte de Mirabeau, chef de la légion organisée sur les terres de l'évêché de Strasbourg, au-delà du Rhin.

qui a été remis par un déserteur de cette légion au secrétariat de la Mairie, et les traductions et copies de quelques déclarations faites au secrétariat de la Mairie, qui contenoient différens détails sur la légion de Mirabeau et sur la partie du régiment de Berwick qui a déserté de France, qui ont demeuré longtems à Ettenheim, à Cappel et à Renchen, à 5 et 6 et 9 lieues de nous ; ils y ont maltraité plusieurs citoyens de notre ville, que leur affaires conduisoient dans ces endroits.

Nous n'avons aucun papier qui ait rapport à Louis-Stanislas-Xavier et Charles-Philippe, frères du Roi. Louis-Joseph ci-devant Condé n'a séjourné que quelques semaines avec les déserteurs du régiment de Berwick et une partie des corps composés d'émigrés qu'il commande dans les terres dont le cardinal Louis Rohan est en possession au-delà du Rhin[1].

[1] Cette lettre était une réponse à la réquisition suivante que les procureurs de la Haute-Cour d'Orléans avaient adressée à la municipalité de Strasbourg plusieurs mois auparavant ; perdue de vue depuis lors, les magistrats municipaux s'en souvinrent sans doute quand on les accusa d'être de connivence avec les émigrés ou de négliger la surveillance de la frontière.

Orléans, 16 avril, an 4e de la Liberté.

MESSIEURS,

Nous avons reçu hier du Comité des décrets plusieurs pièces pour servir à la procédure contre Louis-Xavier-Stanislas, Charles-Philippe, frères du roi, Louis-Joseph ci-devant Condé, Jean-Baptiste Laqueille l'aîné, François-Charles-Alexandre Calonne et Grégoire Riquetti.

Parmi ces pièces est une note contenant des observations de M. Gensonné, membre du Comité diplomatique.

Il y est dit que « la municipalité de Strasbourg a reçu plusieurs dépositions sur les armemens des émigrés et particulièrement sur la levée du corps de Mirabeau ».

Nous vous prions en conséquence de nous faire passer incessamment une copie en forme probante de ces dépositions.

Il y est dit aussi que « le gouvernement de Bruxelles a notifié à M. de la Gravière les ordres qui ont été donnés à M. Laquielle de faire cesser les enrollemens qu'il faisoit faire à Bruxelles pour l'armée des princes.

CCXXXXII. *Lettre des administrateurs de la Haute-Saône aux administrateurs du Directoire du département du Bas-Rhin.*

Ce 31 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES

Nous n'avons point oublié le Pacte fédératif que nous avons contracté avec vous dans les plaines de Strasbourg le 13 juin 1790. A peine la réquisition de MM. les généraux de l'armée du Rhin nous a été remise par M. Malet, capitaine-adjoint de cette armée, que sans perte d'un moment nous avons pris un arrêté et envoyé des commissaires dans toute l'étendue de notre ressort pour en procurer la plus prompte exécution.

Nos rassemblemens se font en grande hâte, et nous allons dès demain presser leur marche, qui se continuera à fur et mesure de leur formation, vers Strasbourg, comme nous en informons aujourd'hui M. Biron ; quant aux armes, nous ne pouvons vous en fournir puisque le Gouvernement ne nous a fait passer que 2033 fusils, qui sont répandus et distribués parmi toutes nos gardes nationales.

Quelque épuisé que soit notre Département pour avoir fourni un nombre considérable de citoyens à la troupe de ligne de toute arme, au service des vivres et de l'artillerie, à ses quatre bataillons qu'il vient de compléter, nous espérons néanmoins un secours abondant dans ce moment de crise

Si vous avés quelques renseignemens ou quelques pièces relativement à ce fait ou à d'autres concernant les accusés ci-dessus dénoncés, nous vous prions de nous en faire part.

Votre patriotisme, dont vous avés donné plus d'une preuve, nous garantit l'exactitude avec laquelle vous voudrés bien satisfaire à nos demandes.

Les grands Procurateurs de la Nation
HENRI, PELLIOT.

dont nous partageons bien sincèrement les craintes et les dangers.

Resserrons dans ces momens pénibles et orageux les liens de fraternité qui nous unissent, en entretenant une correspondance suivie, surtout ce qui peut intéresser la chose publique menacée par tant d'ennemis au dehors et au dedans.

Le concert des autorités constituées peut contribuer efficacement à son salut, par la connoissance mutuelle qu'elles se donnent des moyens qui leur auront paru les plus propres pour atteindre ce but, et nous désirons que vous adoptiés cette proposition.

Soyés bien persuadés, Messieurs et chers collègues, qu'on ne peut ajouter au sentiment vif et profond qui nous attache à la deffense de la cause du genre humain contre ses tirans conjurés, et que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour assurer votre salut, le notre et celui de notre commune et malheureuse patrie.

Les administrateurs du Conseil et le procureur-général-syndic du département de la Haute-Saône, etc.

Collationné :
HOFFMANN, secrétaire-général.

P. S. Nous vous prions, MM., de vouloir faire prévenir les officiers municipaux et échevins des lieux de passage de votre département pour que le logement et l'étape soient fournis aux différentes compagnies que nous allons faire marcher dès demain et qui continueront ainsi successivement.

CCXXXXIII. *Lettre de M. Duquesnoy, Maire de Nancy, à M. Dietrich, Maire de Strasbourg.*

(Juillet 1792.)

Je suis bien sensiblement touché, Monsieur et cher confrère, des soins que vous avez bien voulu donner à l'affaire

du jeune Lionnois[1]; il est ici, comme vous le mande votre correspondant de Neuwiedt, et les détails dans lesquels il entre font frémir. Il imprime une relation de son voyage; j'espère qu'elle ajoutera à la juste haine qu'on doit avoir contre des brigands qui viennent ravager leur pays et qui ne dissimulent pas qu'ils se réjouissent de pendre; aurez-vous la bonté de transmettre ma reconnoissance à votre honnête correspondant? M. Lyonnois me charge de vous offrir la sienne.

Pendant que les ennemis de dehors s'avancent à grands pas sur nous, les ennemis du dedans s'occupent avec soin de nous désorganiser; mais n'importe, leurs fureurs, leur violence ne font pas que ce qui est vrai ne soit pas vrai, et plus ce redoutable parti prendra d'ascendant, plus je m'attacherai à la Constitution. J'ai l'honneur de vous adresser quelques pièces qui vous feront connoitre la marche que nous suivons ici; je ferai partir par la diligence, au premier jour, un plus grand nombre d'exemplaires à l'adresse de votre municipalité; je consens (et certes ce sacrifice n'est pas grand) de périr pour le salut de mon pays; mais je veux rester fidèle à mon serment et je ne veux point de maître.

Recevez, etc. DUQUESNOY[2].

CCXXXXIV. *Adresse des femmes de Strasbourg à la Municipalité de cette ville.*

MAGISTRATS DU PEUPLE,

Le cri de la Liberté a effrayé tous ceux qui vivoient d'abus et d'injustice.

[1] Lyonnois était sans doute un parent, peut-être un neveu du savant bien connu, J. J. Bouvier de Lyonnois, principal de l'Université de Nancy, mort en 1806.

[2] Adrien-Cyprien Duquesnoy, membre de l'Assemblée constituante, puis maire de Nancy, se suicida sous l'empire, en 1808.

Ils veulent soutenir les iniquités des siècles accumulés par une guerre combinée.

Mais la France va déployer avec éclat l'appareil menaçant de ses ressources immenses, pour réduire ces ennemis audacieux qui osent troubler une nation indépendante qui a reconquis sa souveraineté inaliénable, qui s'est recréé des loix par un pacte solennel, et qui veut vivre et mourir sous leurs auspices salutaires.

Les dangers de la patrie n'ont pas abattu les citoyens de Strasbourg ; ils se sont empressés de quitter leurs familles, leurs amis, tout ce que l'on connoissoit de plus cher, avant de connoître une patrie.

Ils ne craindront pas ces hordes de rebelles et de satellites qui combattent pour de vils courtisans, pour des femmes perdues, pour des prêtres. Leurs bassesses accumulées, leurs sentimens lâches et rampans, leurs âmes mercenaires soutiendront-ils le courage de la vraie gloire ?

Les citoyens de Strasbourg ont senti qu'il n'y a rien au monde de plus estimable et de plus respectable que le soldat françois, armé pour la défense de ses concitoyens.

Nous avons voulu rendre hommage à tant de zèle ; quel don aurions-nous pu offrir qui puisse leur être plus cher que l'étendart tricolore ?

Puisse ce signe de ralliement rappeler à nos frères que l'observation rigoureuse des règles militaires est la première qualité du soldat qui veut vaincre ! L'harmonie entre eux, la confiance dans leurs chefs seront les garants de leurs forces.

Magistrats du peuple, présentés ce don aux braves volontaires de Strasbourg.

Ils vont cueillir des lauriers au champ de la victoire, peut-être ils reviendront couverts de généreuses blessures, plus enviées encore que les lauriers.

Nous préparons d'avance les couronnes que la patrie reconnoissante leur destine.

Le saint amour de la Liberté protégera leurs forces, soutiendra leur enthousiasme, et ils auront la gloire de nous sauver de la tirannie et d'une servitude honteuse, pire cent fois que la mort.

Mlles Vogt au Marais verd. Salomé Leicht. Catherine Osterried. Élisabeth Pfeffinger. Madelaine Füssinger. Fischer. Kolb. Kuirr. Frédérique Weber. Dorothée Vogt. Marguerite Vogt. Gimpel. Grün. Kiefer. Madelaine Osterried. Siegfried. Schnéegans. Thérèse Thaler. Schuler. Jundt. Fleischhauer. Élisabeth Schnéegans. Marianne Litti. Marianne Lussigny. Anne-Marie Weber. Mann. Zittelin. Fischer. Pick. Bischoff. Stæhling. Kiefer. Greiss. Burggraff. Pfehler. Bickelhaub. Kugler. Meyer. Werner. Helk. Louise Jost. Seiderer[1].

CCXXXXV. *Lettre de M. Victor Broglie, maréchal de camp, à MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

Au quartier-général de Wissembourg, 2 Aoust 1792.

Messieurs,

M. Biron, qui, en le moment, est surchargé d'affaires, me charge d'avoir l'honneur de vous exprimer la satisfaction qu'il a ressentie en apprenant l'empressement et le zêle avec lesquels les gardes nationales citoyennes de Strasbourg ont ambitionné l'honneur de renforcer l'armée en venant servir

[1] Nous avons supprimé d'ordinaire, pour épargner la place, les signatures des nombreuses adresses, pétitions, etc. reproduites dans ce recueil. Nous voulons faire exception pourtant pour cette liste de Strasbourgeoises, qui, dans un élan de patriotisme, un peu pompeux peut-être, mais profondément sincère, ont exprimé l'adhésion de la population féminine de Strasbourg aux convictions de l'immense majorité de leurs concitoyens du sexe fort.

sur les frontières. Il désire aussi vivement que moi, que leur arrivée au camp près Wissembourg soit accélérée par tous les moyens possibles. En conséquenee, il charge M. Ehrmann[1] de pouvoirs spéciaux pour les rassembler, en constater le nombre, l'armement, l'équippement, en se concertant à cet égard avec les corps administratifs et la commission des guerres.

Il serait d'un si bon exemple de voir ainsi se réunir aux troupes déjà campées des citoyens aussi estimables par leur patriotisme que par leur courage et par les sacrifices de toute espèce qu'ils font à la chose publique, que vous trouverez simple, messieurs, qu'en ma qualité de citoyen de Strasbourg, j'ambitionne pour mes concitoyens l'honneur d'avoir rejoint les premiers les drapeaux de la patrie : heureux des rapports que j'aurai avec eux, empressé de seconder leur zèle, je les désire avec impatience, je les attends avec cette confiance qu'un dévouement commun à la liberté et à la constitution autorise et justifie, et j'aime à être auprès de vous, messieurs, l'interprête des sentimens de notre général. Nous verrions avec joye que des grenadiers de la garde nationale citoyenne se joignissent aux secours que nous attendons déjà. Vous savez, messieurs, qu'une loi nouvelle autorise les généraux à requérir une partie de ces troupes d'élite ; mais il me paraît bien naturel de penser que les grenadiers strasbourgeois, qui sont si zélés, si beaux, si bien équippés, voudront à cet égard devancer toute réquisition.

Le maréchal de camp, chef de l'État-major de l'armée du Rhin,

VICTOR BROGLIE.

[1] Il s'agit probablement de J. Ehrmann, ancien négociant à Strasbourg, qui y commandait le septième bataillon de la garde nationale et fut chargé en mai 1792 par le Directoire d'organiser les levées du district de Benfeld.

CCXXXXVI. *Lettre de M. Jean Schweighæuser, professeur et notable, à MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

MESSIEURS,

Je crois avoir fait mes preuves que c'est un devoir bien cher à mon cœur de sacrifier tout ce qui est en mon pouvoir à l'amour de la Patrie et au maintien de la Constitution, de la liberté et de l'égalité. Sensible à la confiance de mes concitoyens, j'ai également, en toute occasion, fait tous mes efforts pour répondre à ce qu'ils pouvoient attendre de mon zèle ou de mes foibles lumières. Encore en ce moment je leur fais l'hommage de tout ce qui est en mes forces physiques et morales pour contribuer à l'utilité commune.

Si dans la liste des Notables de la commune, parmi ceux qui m'y suivent immédiatement, je ne voyois des citoyens d'un patriotisme au-dessus de toute épreuve, qui, entièrement libres de tout autre engagement public, et parfaitement indépendants de ce qui peut gêner le père d'une nombreuse famille, ont infiniment plus d'expérience que moi dans le maniement des affaires, je n'hésiterois pas un moment à accepter la place d'officier municipal qui m'est offerte.

Mais le sentiment de l'insuffisance de mes forces pour en remplir les fonctions; les devoirs ordinaires de ma place d'Instituteur public à l'Université; des engagemens très formels et indispensables, pris depuis plusieurs années avec un public nombreux répandu dans tous les pays où l'on connoit le prix des lettres et des arts, engagemens qui tiennent en même tems à la subsistance présente et à venir de ma famille, voilà, Messieurs, les titres qui, à ce que j'espère, me dispenseront à vos yeux et à ceux de tous mes concitoyens d'accepter une place, laquelle, par-là même que je laisse

passer mon tour, passera entre les mains d'un citoyen plus en état de coopérer efficacement au bien de cette commune.

Votre concitoyen tout dévoué à la Patrie et aux principes constitutionnels de liberté et d'égalité.

JEAN SCHWEIGHÆUSER,
notable de la commune de Strasbourg[1].

A Strasbourg, le 8 août 1792, 4e de la liberté.

[1] Nous citons cette lettre comme une preuve des sentiments patriotiques de l'illustre helléniste, sentiments qui n'empêchèrent pas son arrestation comme suspect, après le triomphe des Jacobins, et son internement à l'intérieur. On sait qu'il y continua stoïquement sa grande édition de Polybe au plus fort de la Terreur.

(*A suivre.*) ROD. REUSS.

ÉPISODE

DE LA

GUERRE DE TRENTE ANS

Thann, Belfort, Colmar, Brisach

(1581-1675.)

I.

Au milieu de résidus d'un ancien bouquiniste du quai Conti, nous découvrons deux documents qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de la Haute-Alsace. Ce sont : 1° Une copie de l'Urbaire de la ville et seigneurie de Thann de 1581 ; 2° Un compte de recettes et dépenses pour la ville de Belfort depuis la Saint Jean 1673 jusqu'à la Saint-Jean 1674. L'Urbaire est en allemand, d'une calligraphie nette, mais microscopique ; le compte est en français, mais d'une encre qui a pâli. L'Urbaire est un petit in-8° de 129 pages, suivies d'un répertoire de 8 pages non numérotées ; sa reliure est en veau, ancienne et assez bien conservée. Le compte est l'original, pour la ville, un cahier in-folio de papier écolier, bruni, un peu fatigué, de 54 feuillets ou 108 pages, dont a centaine est remplie. Les 8 dernières sont en blanc.

Quelles sont les circonstances qui ont fait échouer au quai Conti les deux pièces dont il s'agit ? Sont-elles arrivées ensemble ou séparément dans ce refuge sur la voie publique ?

— Questions auxquelles aurait peut-être pu répondre le dernier possesseur. Quant à nous, nous ne pouvons le faire qu'en répétant l'aphorisme au moyen duquel on se tire d'embarras : *habent sua fata scripti.*

II.

Les dernières lignes de notre Urbaire constatent que l'original, fidèle et authentique, a été dressé en double, ou deux exemplaires revêtus de la signature et du sceau de Guillaume de Ruest, gouverneur, et de Renaud Klezlein, et enfin qu'il a été entièrement terminé (clos) le 1er novembre 1581.

Notre exemplaire est donc une copie, car il n'a ni les signatures ni le sceau dont il fait mention ; mais les lettres gothiques du titre principal et des chapitres, ainsi que la reliure prouvent qu'il est contemporain de l'original.

Le même Urbaire se trouve à la bibliothèque de Colmar[1], mais il est in-folio, tandis que le nôtre est un petit octavo ; ce qui permet de croire qu'il fut écrit à l'usage de l'un des agents forains de la seigneurie. Un signet, de date relativement récente, mars 1835[2], permet encore de croire que notre manuscrit était alors entre les mains d'un descendant ou d'une descendante de l'un de ces agents, dans la commune de Spébach-le-Haut, qui dépendait de l'ancienne seigneurie. Ce ne serait donc que postérieurement à la date de ce signet que le document serait arrivé au vieux fond de librairie où il a été reconnu.

A l'époque où il fut établi, la seigneurie de Thann, de même que tout le Sundgau, Belfort et ses dépendances compris, venaient de traverser une longue période de violences

[1] Voy. Catalogue de la bibliothèque Chauffour par André Waltz, p. 172, nos 115 et 115 *bis*.

[2] Testimonium com. pascha. peractæ in ecclesià de sup. Spechbach 34... 1835.

qui n'avaient pas manqué de jeter une perturbation plus ou moins profonde dans le fonctionnement régulier des diverses institutions locales. Thann surtout avait subi, à la fin du XVe siècle, la dure épreuve des faits et gestes de Pierre de Hagenbach, le lieutenant du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, à qui les biens de l'Autriche dans le Sundgau et le Brisgau avaient été engagés par l'archiduc Sigismond pour un prêt de 80,000 florins. Bientôt après la décapitation de Pierre de Hagenbach par le bourreau de Colmar, sur les bords du Rhin, à Vieux-Brisach, en mai 1474, il fallut continuer la lutte pour forcer le Téméraire à accepter le remboursement des 80,000 florins et délivrer le domaine de l'engagement qui le frappait. Les batailles de Granson, Morat, Nancy mirent fin à la résistance du Bourguignon, qui voulait venger la mort de son lieutenant, et c'est ainsi que, comme cela est remarqué plus haut, le fonctionnement des droits et devoirs de chacun avait subi des atteintes auxquelles la codification seigneuriale de 1581, ou le renouvellement de l'Urbaire devait remédier. Mais on était à la veille d'événements qui devaient donner de nouveaux maîtres à la seigneurie, en attendant qu'elle disparût complètement.

Les abus de toutes sortes avaient attiré les esprits et les consciences sur le terrain religieux et politique d'où devaient sortir les déchirements que l'on sait et aboutir à l'invasion suédoise, à l'intervention de la France dans le conflit et enfin au traité de 1648, édictant une paix mal garantie à l'encontre de l'Alsace et que l'Autriche méconnaîtra en toute occasion qu'elle jugera favorable.

En 1673, elle avait envahi quelques villes de son ancien domaine. Pour la refouler au delà du Rhin, la France apparut avec Turenne, qui lui infligea la défaite de Turckheim et délivra l'Alsace de l'occupation qu'elle subissait. C'est à ce moment critique que se rattache notre second document, le compte que deux Belfortains rendent au Magistrat de la ville.

III.

En 1673-74 le Magistrat de Belfort, outre le Prévôt, J. Noblat, se composait de treize membres, dont voici les noms : Nicolas Chardoillet, Richard Vuillin, P. Clanoi, Jean Maréchal, Pierre Moillesaux, Pierre Cuenin, Pierre Pierron, Jean-Germain Monnier, Claude Faibuké, Henri Vernier, Nicolas Viron, Jean Bilar et Jean Vuillin.

Un Maître Bourgeois était désigné, chaque année, par le Magistrat pour remplir la fonction de Receveur et Payeur des deniers de la ville, assisté d'un Maître du commun.

Inutile de faire remarquer que dans ces seules indications apparaissent les divisions de la population belfortaine en classes distinctes : la Roture susceptible d'arriver aux emplois de la Seigneurie, la Roture arrivée à la Bourgeoisie et la Roture formant le Commun. Dans divers articles du document on rencontre encore deux autres classes : Les Résidents et les non-Résidents.

L'année financière commençait à la Saint-Jean pour finir à la Saint-Jean de l'année suivante. De nos jours, c'est à peu près la même chose, si non que l'année financière commence le 1er janvier et ne finit que le 1er avril de l'année suivante au lieu de la Saint-Jean, pour la clôture de la comptabilité.

Au point de vue des idées et des règles modernes d'administration communale, notre document offre des exemples de décentralisation inadmissibles. Le lecteur en jugera. En attendant voici son titre :

« *Compte que rendent et rapportent les honorables* NICOLAS « CHARDOILLET, *Maître-bourgeois de la ville de Belfort, et* HENRI « VERNIER, *Maître du Commun d'illec, des deniers receus et* « *débourcés au nom de ladite ville dans le temps et terme de* « *leur charge qu'est depuis la Saint-Jean-Baptiste mil six*

« cent soixante et treize iusqu'aud^t iour mil six cent soixante « et quatorze. »

La première page de ce compte ne contient que l'article suivant, dont la reproduction fera connaître le comptable précédent et la façon littéraire dont ce compte annuel était établi.

« Recepte d'argent

« pour arrest de Compte du precedent

« Maître-bourgeois.

« Primo rapportent auoir receu pour arrest de Compte du « precedent Mrebe Richard Vuillin la somme de deux cent « soixante et six liures treize sols deux deniers baslois partant « fait icy 266 livres 13 s. 2 d.

« Latus per se. »

Bien modeste, comparée à celle d'aujourd'hui, même si l'on tient compte de la différence des valeurs monétaires, bien modeste, disons-nous, fut la recette de Chardoillet en 1673-74, tandis que, déjà alors, la dépense allait bien au delà de la recette. Cette allure est de tradition. Elle n'a fait que croître et embellir. Est-ce un bien, est-ce un mal? Ceux qui disent oui ou non pour l'une ou l'autre question ont également raison, ce qui n'empêchera pas les tendances sociales de rester, sans cesse, fidèles à la tradition. On a, on veut plus! et l'on a raison, sauf, — le cas échéant, — à savoir se contenter, plus ou moins longtemps, de ce que l'on a. Chardoillet fait une recette de 4268 livres 10 sols et une dépense de 5320 livres 17 sols et 2 deniers pendant son année de service : « par ainsi la ville lui demeure redevable « de 1052 livres 7 sols 2 deniers baslois, sauf erreur de « calcul et obmission de recepte ou despence. »

Il est vrai qu'une revision du compte par le Magistrat a pour conséquence de ramener la dette de la ville envers Chardoillet à la somme de « nonante livres dix-huit sous. »

Les sources auxquelles la ville demandait alors les quatre à cinq mil livres de son budget annuel sont diverses. Les principales, pour l'année de Chardoillet, étaient : 1° le banvin perçu par les hottes de la ville = les Tonneliers agréés par la ville et dont les versements trimestriels se montèrent à 1500 livres 5 sols ; 2° « l'admodiation des sauneries de Belfort « et de Giromaigny » moyennant 1230 livres, et 3° le charbon tiré du Salbert pour la forge, qui produisit 316 livres 18 sous, soit au total pour ces trois sources, 3047 livres 3 sols, ou les trois quarts de la Recette de l'année. L'autre quart fut fourni par les « non résidans, la vendition pour 2 livres 10 s. « de deux chaînes au Salbert, les renthales des nouveaux « mariés, première et seconde fois, par les résidances variant « de 2 livres à 5 sols au moins, par les gageales » fort nombreuses, mais généralement très anodines, car sur 249 amendes, variant de 5 à 18 sols, on n'en rencontre que 8, s'élevant de 1 à 3 livres au plus. Enfin il y a à noter, pour clore cet aperçu sur les chapitres de recette, « la vendition « du cuir d'un tourreau de la ville 8 livres 5 sols et 14 liv. « 12 s. 6 d. pour la viande dudit tourreau vendue en détail. « *Latus* 22 liv. 17 s. 6 d. »

Mais le document, qui d'ailleurs contient la matière d'une étude économique instructive, a d'autres côtés intéressants pour l'histoire de l'Alsace, particulièrement du Haut-Rhin.

IV.

Le comptable belfortain débute ainsi dans la seconde partie de son cahier : « *A l'encontre de la recepte s'ensuit la* « *despence* », et sur les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e premières pages se trouvent, en tête desdites pages, les rubriques suivantes :

« *Despence d'argent pour Brisac.*
« *Despence d'argent pour Colmar.*
« *Despence d'argent pour les Esleus sur le Rhin.* »

La dépense inscrite sous ces trois rubriques alléchantes ne répond pas à la curiosité qu'elles éveillent dans l'esprit du lecteur.

Pour Brisach, il s'agit de 166 livres 11 sols. Pour Colmar la dépense n'est que de 95 livres et de 36 livres pour les commissionnaires ou délégués sur le Rhin.

Réduits à un «*Latus*» ou total de 297 liv. 11 sols, ces trois chapitres n'offrent d'intérêt qu'en raison des circonstances qui ont occasionné la dépense, et qu'il est nécessaire de rappeler pour donner leur valeur historique aux faits enregistrés laconiquement par le Maître-Bourgeois de Belfort.

On sait que, malgré le traité de 1648 réunissant l'Alsace à la France, la Maison d'Autriche n'avait pas encore renoncé, en 1673, à ses biens héréditaires du Sundgau et du Brisgau. Cependant depuis 1648 jusqu'en 1673, l'Alsace avait joui d'une tranquillité relative satisfaisante.

On sait que, dès le commencement de 1673, Louis XIV avait décidé que les fortifications de Colmar seraient démolies. On sait, que le 20 août, le Roi parut devant Colmar, avec sa Cour, la Reine et Mlle de Lavalière; qu'arrivé à la Potence, il descendit de voiture, enfourcha un cheval pour voir de plus près les fortifications et qu'ensuite il continua sa route pour arriver à Brisach.

On sait que le même jour, dès 5 heures du matin, une troupe d'environ 1000 hommes à pied était arrivée aux fortifications et qu'après avoir déposé leurs armes, ils s'emparèrent des pics, pioches et autres outils qu'ils avaient apportés et qu'ils commencèrent l'œuvre de démolition, laquelle, conformément aux ordres du souverain, devait être achevée dans la quinzaine.

On sait qu'elle devait avoir lieu avec le concours effectif des villes et des villages importants de la Haute-Alsace, et sous la haute direction de l'intendant, M. de Lagrange.

On sait enfin que le transport à Brisach de tout le matériel de guerre de la place de Colmar était compris dans l'opération imposée à l'ancienne ville libre de la Décapole.

Belfort contribua donc, selon le compte de Chardoillet, pour 95 livres de journées de travail au démantèlement de Colmar. Jean-Germain Monnier avec sa fille et deux autres ouvriers *plaidés*=embauchés par lui pour le compte de la ville, Pierre Moillesat, Nicolas Sylvestre, Jacques Bourquart dit Rispach, Goichot et d'autres bénéficièrent de cette dépense à partir du 21 août 1673, c'est-à-dire à dater du lendemain de la visite du Roi aux fortifications.

Quant à la dépense de 166 livres 11 sols faite par Belfort pour Brisach, elle avait commencé le 21 mai 1673 pour finir le 30 juillet. Mais ici, il ne s'agissait pas de démolir; il s'agissait d'embellir pour recevoir le Souverain. Moillesat et et six ouvriers y furent occupés pendant cinq quinzaines pour le compte de la ville de Belfort.

En ce qui concerne les «Esleus sur le Rhin», il semble que le comptable veut désigner des personnes chargées de se rendre sur les bords du fleuve pour s'informer de ce qui se passait ou se préparait sur la rive allemande, à «*Banzene*»= Bantzenheim par exemple, à l'endroit du retour, sur la rive gauche, des Allemands qui, comme nous l'avons dit, n'avaient pas renoncé à reprendre ce que le traité de Westphalie leur avait enlevé. La date de cette menue dépense — 36 livres — n'est pas indiquée, comme dans les deux chapitres précédents; mais il est probable qu'elle a été faite dans les premiers mois de 1674, car déjà à cette époque la coalition des princes allemands avait pris des allures agressives. Le moment où la Haute-Alsace serait de nouveau occupée par les impériaux était proche et l'on trouve dissé-

minées dans la fin du compte de Chardoillet des dépenses attestant l'inquiétude qui régnait, les démarches dans toutes les directions et la correspondance suivie qui s'échangeait, par commissionnaires spéciaux, entre le commandant de place de Belfort et les villes de Masevaux, Thann, Ensisheim, Colmar et Brisach. Si le compte de Chardoillet n'en dit pas davantage, les événements connus parlent pour lui. Nous les rappelons sommairement pour terminer cette notice.

On sait qu'à la fin de 1674 l'invasion était un fait accompli; que le 4 octobre 40,000 Allemands étaient en présence de 18,000 Français commandés par Turenne près d'Entzheim, non loin de Strasbourg; on sait qu'après avoir duré toute la journée, la victoire resta indécise et que chacun des deux partis, la nuit venue, abandonna le champ de bataille. On sait que Turenne se retira dans les Vosges pour y prendre, selon l'opinion de tous, ses quartiers d'hiver, tandis que les Allemands restèrent au pays envahi. On sait que le plan de Turenne était de ne pas interrompre la campagne malgré la saison, de dérober ses mouvements et de diriger ses forces, comme il l'écrivait à Louvois, vers le sud, si l'Allemand dirigeait les siennes, comme cela était à prévoir, vers le sud ou les anciennes possessions de l'Autriche antérieure, Colmar, Thann et Belfort. On sait qu'à la surprise de tous, Turenne était à Valdoie, aux portes de Belfort, le 27 décembre; que le 29, il livrait bataille à l'envahisseur à Illzach, aux portes de Mulhouse, le repoussait les jours suivants, par Ensisheim et Bollwiller, jusqu'à Colmar, où l'électeur de Brandebourg et ses alliés avaient concentré leurs troupes, depuis l'entrée du val de Munster jusqu'à Colmar et Horbourg au delà de l'Ill. On sait enfin que le 5 janvier 1675, c'est-à-dire le neuvième jour après son arrivée à Belfort, il livrait la mémorable bataille, qui a conservé le nom de bataille de Turckheim et délivré la province des Allemands qui l'occupaient.

J. Liblin.

LES
EXERCICES CORPORELS
DANS
L'HISTOIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG
D'APRÈS L'HISTORIEN NITHARD
ET PLUSIEURS POÊTES STRASBOURGEOIS

TRADUCTION EN VERS FRANÇAIS
DE
CHARLES BERDELLÉ
Dédié au professeur Strehly.

Nithard. — Le serment de Strasbourg et les premiers tournois.
G. Mühl. — Les nobles chevaux de trait.
Adolphe Stœber. — La bouillie de millet.
Ch. Bernhard. — Même sujet.

L'historien NITHARD.
Le serment de Strasbourg et les premiers tournois.

Charles le Chauve qui régnait sur les Gaulois
A Strasbourg vint s'unir à Louis de Bavière,
Pour secouer le joug de l'empereur Lothaire,
Leur frère, qui voulait leur imposer ses lois ;
Et, pour plus fortement sceller leur alliance,
Louis le Germanique avec le roi de France

S'engagèrent alors par solemnel serment
A se porter toujours et mutuellement
Des secours fraternels, fraternelle assistance.
Ils prêtèrent serment, tout en levant leurs mains
Le roi de France dans la langue des Germains,
Louis le Germanique en usant de la langue
Romane, afin de faire entendre leur harangue
Aux peuples alliés, qui dirent leurs serments
Chacun d'eux dans la sienne. Et les vieux documents
Que nous transmit Nithard sont bien des plus antiques
Et plus vieux monuments des langues germaniques.
De la langue française on peut dire encor mieux,
Car des textes connus ce sont bien les plus vieux !
« Charle et Louis étaient tous deux petits de taille,
« Mais de belle figure, aptes à la bataille
« Par leurs robustes corps, tous deux forts et vaillants,
« Tous deux dans le conseil éloquents et prudents.
« Leur concorde servait d'exemple à la noblesse
« Qu'ils avaient autour d'eux. C'est en grande liesse
« Qu'on vit se succéder des festins plantureux,
« Et ce que chacun d'eux avait de précieux
« Il l'offrait à son frère. Une même demeure
« Les hébergeait tous deux. Ils y venaient à l'heure
« Des repas, ainsi qu'à la nuit pour le sommeil.
« Leur union brillait surtout dans le conseil.
« Ils y traitaient avec une harmonie égale
« Leurs intérêts privés, l'affaire générale,
« Et pour se délasser d'objets si sérieux
« Ils se livraient souvent à de bien nobles jeux
« Auxquels on procédait de la façon suivante :
« On faisait rassembler la noblesse vaillante
« Dans une plaine d'où des spectateurs nombreux
« Se trouvaient séparés par de grandes barrières.
« Alors des troupes de Saxons et de Gascons,
« De durs Ostrasiens et de vaillants Bretons
« Se formaient, et poussés par leurs ardeurs guerrières

« S'avançaient, reculaient, revenaient, brandissant
« Leurs armes. Quand les uns venaient, se hérissant
« De lances, on voyait les autres dans leur fuite
« S'abriter vitement dessous leurs boucliers,
« Puis, partant de leur camp, se mettre à la poursuite
« A leur tour, en criant, des robustes guerriers
« Dont ils avaient subi l'attaque simulée;
« Ils s'entrepoursuivaient, jusqu'à ce que les rois
« Eux-mêmes s'ébranlant, se mettaient cette fois
« A la tête de leur jeunesse stimulée
« Par le spectacle. Alors ils poussaient de grands cris,
« Et lâchant tous la bride à leurs chevaux surpris,
« Ils couraient, poursuivaient, faisaient sonner leur lance,
« Feignaient, comme au combat, faire assaut de vaillance,
« Tour à tour poursuivaient sur leurs légers chevaux
« Ceux qui semblaient céder et qui tournaient le dos.
« La modération régnant en ce spectacle
« Resta digne toujours d'aussi nobles jouteurs.
« Aucun ne fut blessé de ces nombreux lutteurs,
« Aucun même offensé! N'est-ce pas un miracle,
« Quand on songe combien ils étaient différents
« De races et pays? L'on voit souvent des gens
« En petit nombre qui, si bien qu'ils se connaissent
« Dans de semblables jeux s'offensent et se blessent! »

GUSTAVE MÜHL.

Les nobles chevaux de trait.

1529

I

Les jeunes nobles sont nombreux
A la *Haute-Montée*;
Après un festin somptueux
La bouteille est fêtée.

Les têtes sont de la couleur
D'une écrevisse cuite;
Pourtant le vin, par son odeur,
Ne les met pas en fuite.

Ils parlent de vigueur du corps,
De combats et de lutte,
Et disent: « De vaillants efforts,
« Non! rien ne les rebute. »

Alors Georges de Hohenstein
De joyeuse mémoire
Dit: « Je vous offre du bon vin
« A gagner avec gloire.

« Vous parlez d'efforts, de vigueur!
« Vous êtes des miracles
« De force. Eh! montrez votre ardeur
« A vaincre les obstacles.

« Je promets, foi de Hohenstein,
« Que vous ferez bombance
« Avec un foudre de bon vin,
« Prix de votre vaillance.

« A Bergbieten vous traînerez
« Un char jusqu'à ma cave,
« Et de là vous ramènerez
« Le vin. Mais, chose grave :

« Vous ferez tout en un seul jour.
« Le prix de la victoire,
« Si vous accomplissez le tour,
« Sera le vin à boire.

« Mais si vous mettez plus de temps,
« Vous me rendrez le foudre
« Et chacun quinze batz sonnants:
« Eh! qu'allez-vous résoudre? »

Alors ce ne fut qu'un seul cri.
Debout chacun présente
Sa main : « Nous tenons le pari !
« Car ton enjeu nous tente ! »

II

A son de trompe, sur la tour,
Le matin de dimanche
Le veilleur signale le jour.
Quelle est cette avalanche ?

Voyez ! femmes, enfants, bourgeois !
On court ! on se bouscule !
Vingt-quatre nobles à la fois
Traînent un véhicule.

Chacun d'eux tire vaillamment,
Surtout s'il voit paraitre
Quelque minois l'encourageant
Du haut de sa fenêtre.

Ils s'arrêtent pour respirer
Aux portes de la ville,
Puis se remettent à tirer,
Et l'attelage file.

III

Le soleil darde sa chaleur,
C'est trois heures qu'il sonne !
Les seigneurs, couverts de sueur,
Ramènent une tonne.

Voyez ! d'immenses rameaux verts
La pièce est surmontée !
Les jeunes gens la traînent vers
L'hôtel de la *montée*.

Hohenstein est à les guetter
Du haut de la fenêtre.
Il descend, court les accoster
Dès qu'il les voit paraître :

« Amis, vous vous en êtes tous
« Acquittés avec gloire.
« Le vin, mes frères, est à vous ;
« Avec vous j'en veux boire ! »

Tous furent joyeux, ce qui fit
Qu'on but maintes rasades.
A l'hôpital on en remit
Six muids pour les malades.

ADOLPHE STŒBER.

La bouillie de millet.

1576

I. Le tir franc de Strasbourg.

La ville de Strasbourg, la ville toujours prête
A soutenir le droit ainsi qu'à tenir tête
A ceux qui lui voulaient ravir la liberté,
Aimait aussi briller par l'hospitalité.

Sa jeunesse, en ces temps de combats et d'alarmes,
S'exerçait vaillamment à manier les armes,
Et le sénat avait décrété des concours
De tir qui devaient se prolonger plusieurs jours.

Vers la place du tir s'avance un magnifique
Cortège, tout d'abord ouvert par la musique
De la ville, jouant. Puis viennent des enfants
Qui transportent des prix : des drapeaux rouges-blancs.

C'est pour leur inspirer l'ardeur patriotique
Qu'on les leur met en main. Puis de la République
Viennent les magistrats, cols blancs et noirs manteaux,
Et l'épée au côté, sous les bras leurs chapeaux.

Portant ou l'arquebuse, ou l'arc ou l'arbalète,
S'avancent les tireurs, les héros de la fête.
Espérant bien placer leurs balles ou leurs traits,
Ils marchent en chantant, agitant leurs bonnets.

Puis viennent les bourgeois des tribus ouvrières,
Avec leurs femmes et leurs filles, toutes fières
De leurs robes de soie et de leurs bijoux d'or,
Sans compter leurs regards, plus attrayants encor.

Après vient la bannière où l'on voit sur un trône
La Vierge avec son fils, tous les deux la couronne
En tête, un lys en main. Hallebardes au bras,
L'entoure une vaillante escorte de soldats.

Au-dessus de l'abri des tireurs est l'image
De la Fortune qui présente au vent volage
Son écharpe, et tournant, virant à tout propos,
Vous sourit un instant, puis vous tourne le dos.

Et les juges, assis sur l'estrade, examinent
Les armes; puis montrant aux tireurs qu'ils dominent
Les couronnes et prix, ils donnent le signal.
C'est alors que commence un tapage infernal.

La flèche vole ici ; là-bas la balle file
A grand bruit vers le but. Qui fut le plus habile
Tireur ? Il vient de loin : un chasseur de chamois
Du Tyrol. Tout le monde applaudit ses exploits.

Le vieux tilleul étend son verdoyant feuillage.
Les hôtes sont nombreux sous son épais ombrage.
Choquant les verres pleins, ils trinquent, les buveurs,
A la gloire, à l'honneur des valeureux tireurs.

Des gens bariolés portant marotte et batte
Rassemblent autour d'eux le vulgaire qu'épate
Leur faconde. Voyez! leurs farces, leurs bons mots
Font rire à grands éclats les sages et les sots.

Grand Dieu! Que d'étrangers! Buveurs de vin, de bière,
Venus des bords du Rhin, de France, de Bavière,
De Souabe, de Suisse. Eh! pourquoi cette fois
Ne peut-on voir encore un seul des Zurichois?

Prenez garde, tireurs que le sort favorise,
Que ce ne soit l'un d'eux qui demain vous maîtrise!
De Zurich un bateau viendra, prompt comme un trait :
Oui! Zurich lancera le coup le plus parfait!

II. L'heureuse nef de Zurich.

Cours, batelet, avec ardeur,
Tu seras la nef du bonheur!
FISCHART.

Minuit vient de sonner à tous les clochers
De Zurich. Déjà d'intrépides nochers
S'en vont pour monter une barque solide
Qu'ils doivent guider dans sa course rapide.

Mais qu'apportent-ils dans un chaudron d'airain?
Du sable brûlant l'environne, et soudain
Se répand l'odeur de millet en bouillie,
Qu'on doit mener chaud jusqu'à la ville amie.

Et c'est Jean du Werd qui forma ce projet.
Il dit : « Compagnons, un ouvrage est tôt fait
Quand on l'entreprend avec force et courage. »
La nef sur ce mot poussa loin du rivage.

A ses deux bouts flotte le fier pavillon
Des tireurs de Zurich. Dans chaque maison
Les bourgeois s'éveillent, vont à leur fenêtre,
Criant : « Bon voyage! » en les voyant paraître.

Et comme une flèche le bateau soudain
Descend la Limmat, et vers son but lointain
Vers Strasbourg la grande et la vaillante ville
S'en va comme un trait sous leur conduite habile.

Puis l'Aar les reprend sur son paisible flot.
Travaillez, rameurs ! La trompette aussitôt
Retentit sur ces belles vagues que dore
Le premier rayon d'une vermeille aurore.

Voyez qu'ils sont forts, ces rameurs, qu'ils sont beaux !
Costume incarnat, plumes à leurs chapeaux,
Les muscles tendus sur les rames agiles ;
Que leurs bras sont forts ! que leurs mains sont habiles !

C'est Gaspard Thomann qui les met tous en train,
Lui, leur capitaine. L'on entend du Rhin
Le lointain murmure. Le bateau s'élance
Bientôt dans ses flots et file avec vaillance.

La cloche à Sickingen, sonnant le matin,
Les voit apparaître. Levez votre main
Vers Dieu, qu'il vous donne et vigueur et courage :
Ici vous attend un périlleux passage !

Ce sont des récifs, écueils et tourbillons
Dont les flots se brisent en affreux bouillons,
Et c'est le *crochet de l'enfer* qui saccage
Maint beau bâtiment avec son équipage.

Mais Dieu les protège. Du haut de leur pont
Les gens de Rhinfeld au passage leur font
Descendre un panier tout rempli de bouteilles
Qu'emplit un liquide aux nuances vermeilles.

Sentant les dangers loin derrière leur dos,
Ils boivent. Du fleuve les rapides flots
Sont ceux d'un étang qui s'étend et s'étale.
Les dix heures sonnent quand ils sont à Bâle.

Les confédérés sont debout sur le pont
Pour les saluer de trois coups de canon,
Du cri bien nourri : « Que Dieu vous accompagne ! »
Le bateau rapide poursuit sa campagne :

Plus loin et plus loin ! car la brûlante ardeur
Du soleil ne peut ralentir leur vigueur.
Mainte île leur offre plus d'un frais ombrage ;
Mais eux, s'essuyant, rament avec courage.

Côtoyant l'Alsace, à leur droite laissant
Brisach, que voient-ils quand le soleil descend ?
Dominant la plaine, la tour triomphale,
La flèche sublime de la cathédrale.

Lors ils ralentissent, et leurs cœurs joyeux
S'apprêtent à l'accueil le plus glorieux.
Ils ont, en ramant, tous été de la peine :
Qu'ils soient à l'honneur près de la coupe pleine !

III. Les Zurichois à Strasbourg.

Voyez ! chaque confédéré
A fait ce qu'il avait juré :
En ramant il fut à la peine ;
Qu'il lève aussi la coupe pleine !
FISCHART.

Le jour vient de finir. Les Strasbourgeois en foule
S'en reviennent du tir. Soudain le tambour roule,
La trompette résonne au loin. Les Zurichois
Dans une grande barque arrivent à la fois.

Le trait qu'ils ont tiré, voyez-vous qu'il arrive ?
Voyez-vous cette barque abordant à la rive
Près la *tour des florins*, portant deux pavillons
Des tireurs de Zurich, ces braves compagnons ?

Mais voici le chaudron d'airain dedans sa tonne,
Avec le millet *chaud*, ce dont chacun s'étonne.
Gaspard Thomann s'avance, et sa virile voix
Salue au nom de tous magistrats et bourgeois :

« Nos chers confédérés, nous vous donnons la preuve
« Qu'en des jours de danger, un cas de rude épreuve
« Nous pourrons être ici, prêts à vous secourir,
« Avant qu'une bouillie ait temps de refroidir ».

Thomann, les magistrats se donnent l'accolade
Fraternelle. Bientôt on voit une embrassade
Générale ; étrangers, magistrats et bourgeois
Criant : « Vive Zurich ! honneur aux Zurichois ! »

Au *poêle des maçons* au son de la musique
On les emmène alors. La table est magnifique
De décors et de mets, et c'est avec bonheur
Qu'on met les Zurichois à la place d'honneur.

Tout d'abord apparaît la fameuse bouillie :
Aux cris les plus joyeux des hôtes accueillie,
Elle est encor brûlante. On peut le constater,
Car tout convive peut, s'il le veut, en goûter.

Les voyez-vous brandir, choquer, vider les verres ?
Voyez-vous les bourgeois, comme ils traitent leurs frères
De Zurich ? « Ah ! ce qu'ils viennent d'exécuter
« Nous prouve que sur eux on peut vraiment compter ! »

On boit les bons vins blancs et vins rouges d'Alsace,
On parle des vieux temps, et leur discours embrasse
L'histoire des cités et de leur union
Contre tout oppresseur et toute agression.

Le bourguemaistre (il est plus de minuit) se lève
Et présente sa main à Thomann : « Qu'on achève
« La soirée en buvant à la bonne santé
« De nos confédérés, à leur prospérité ! »

Alors, à la lueur des torches, on les mène
Au *Cerf d'or* où bientôt plus d'une chambre est pleine
Des héros fatigués, qui cherchent un repos
Ma foi bien mérité par leurs rudes travaux !

CHARLES BERNHARD.

Le tir franc de 1576.

Disons un mot senti de la grande vaillance
Que les vieux Strasbourgeois pour leur indépendance
Déployaient en ces temps. Aux conseils, au sénat
Les vieux délibéraient. Les jeunes au combat
Soutenaient leurs décrets. De nombreux exercices
De tir aguerrissaient ces bourgeoises milices,
Et, ruse ou force, rien contre leur Liberté
Ne pouvait prévaloir. L'amour de leur cité
Les avait tous armés d'une noble assurance.
Il arrivait souvent qu'avec magnificence
La ville organisait des *tirs francs*. De partout
Les tireurs affluaient. Grande réjouissance
Régnait alors ! Strasbourg les défrayait de tout.
Avec costume blanc et manteau noir de Bâle
Vinrent nombreux tireurs qui pour les Strasbourgeois
Apportaient un chevreuil, du saumon. Cette fois
C'étaient de vrais transports d'amitié générale.
Vêtus en cramoisi vinrent les Zurichois,
En un jour, sur le Rhin, amenant leur bouillie
De millet encor chaud, et tenant ce discours :
« Si votre ville, amis, se trouvait assaillie,
« Nous serions prêts aussi, dans bien moins de deux jours
« A venir, bien armés, lui porter nos secours ! »

CHRONIQUES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ALSACE.

Dans le cadre où la pensée se renferme, pour commencer ce chapitre de notre vie locale, peuvent se placer les relations d'événements, de faits politiques, économiques, administratifs, judiciaires, industriels, commerciaux, collectifs et particuliers qui se sont produits en Alsace, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours. L'ensemble de ces chroniques, qu'il est bon de conserver dans la *Revue d'Alsace*, peut devenir un fonds utile à consulter pour écrire notre histoire contemporaine.

I

Contrebande.

Au commencement de ce siècle, la contrebande était activement exercée par les frontières de la Suisse. Un rapport anonyme, mais qui provient sans doute d'un officier de douane, donne quelques indications sur les procédés frauduleux, les fraudeurs et leurs complices; puis, un état des jugements rendus par le tribunal civil d'Altkirch, jugeant au correctionnel, depuis l'an VIII jusques et y compris l'an XI (1797 à 1803), fournit, avec le rapport de l'officier de la douane, un aperçu assez complet de ce qui se passait à la frontière des environs de Bâle, ville qui était alors un des principaux dépôts alimentaires et agissants de la contrebande. Voici ce que raconte le premier de ces documents.

« *Note sur la contrebande*

de Bâsle, Bourglibre=Saint-Louis et environs.

« La mousseline paie 300 livres du quintal de droit d'entrée. Les contrebandiers qui ont les moyens de passer avec voitures, font un profit immense. Ils peuvent charger de 60 à 80 quintaux ; aussi y en a-t-il qui se contentent de 130 à 180 liv. que les Bâslois leur payent par quintal pour faire entrer les marchandises.

« Supposez un taux moyen de 150 fr., c'est 150 fr. que le Bâslois gagne et autant le contrebandier, sauf sa voiture et les parts aux associés.

« Une voiture, chargée de 60 quintaux seulement, à 150 fr., produit . . . . . 9000 fr.

« Quel bénéfice énorme et combien de moyens de subornation !

« Il en est de même des indiennes ou toiles peintes qui payent 135 liv. du quintal et qu'on assure à Bâsle pour moitié.

« Les contrebandiers à pied n'ont pas si beau jeu, à beaucoup près. La charge ordinaire d'un porteur est un ballot de 40 livres pesant. Il faudrait donc pour transporter la charge ordinaire d'une voiture, six milliers, 150 porteurs, c'est-à-dire une armée d'hommes assurés et fidèles, difficiles à rassembler, aisés à éventer et qui, en cas même de subornation d'un bureau, n'oseraient passer devant. Ainsi les risques et les frais sont beaucoup plus grands, et ces sortes de contrebandiers ne peuvent prendre la marchandise à Bâsle et l'assurer à aussi bas prix que les autres. La contrebande ne présenterait donc plus tant d'appas par les sentiers et les bois, si seulement les grandes routes étaient bien surveillées.

« A cet égard, si le premier est d'accord avec celui de seconde ligne, on charge et passe des voitures entières. S'il

y a, à côté des receveurs, des préposés qu'ils appellent méchants, on charge le fond de Mousselines ou Toiles peintes, et le Haut, les Cotés, de marchandises ordinaires payant peu de droits, et toute la voiture acquitte sur ce dernier pied. Arrivé au 1er comme au second bureau, si quelque Malotru de préposé est assez osé ou assez gauche pour vouloir faire une visite à fond, le chef se trouve là par hazard, qui a l'air de vérifier lui-même, et, voyant la marchandise ordinaire, dit : c'est bon, suffit, passez !

« On raconte dans le public que Gérard, ci-devant buraliste à Habsheim, avait, pendant quelque temps, une certaine tenacité. Il voulait visiter à fond. Mais on lui a fait entendre que quand on avait vérifié à Bourglibre et donné un acquit, c'était une injure qu'il faisait.

« Il y a deux mois que F..., fameux voiturier de Bourglibre, fut poursuivi par le contrôleur des douanes, Pl..., jusqu'à Nieder-Ranspach, pour y faire vérifier 2 voitures qui avaient acquitté à Bourglibre. On invoque le receveur principal M... et le mande. Il accourut, commença finement par avoir l'air d'approuver le zèle de Pl..., fit lui-même une espèce de visite et l'acquit fut d'autant plus trouvé en régle qu'il n'y avoit pas de poids pour constater la quantité. Ce Pl... est infatigable dans ses courses, il avait du caractère, mais enfin il a eu sa leçon aussi.

« Combien de voitures n'ont pas filé ainsi? Il n'y a personne qui ne sache que presque toutes les nuits il en passe. Du temps que Gérard d'Habsheim était à craindre, elles passaient par la route de Ranspach, Altkirch et retournaient à Mulhouse. C'étoient 10 lieues pour six.

« Dernièrement, et le 24 pluviose, un incendie éclata à Luemschwiller vers deux heures du matin. On tinta à Altkirch et beaucoup de monde partit pour Luemschwiller. Eh bien ! On rencontra, près la barrière sur la route de Tagsdorf, où est le nouveau bureau de douane, une forte voiture

de marchandises, accompagnée par l'adjoint démissionaire de Tagsdorff. Est-ce à une heure pareille, dans cette saison, et dans les neiges qui alors existaient encore, qu'un voiturier de bonne foi se met en route? Mais si quelqu'un avait eu le courage d'arrêter la voiture, qu'en serait-il arrivé? Rien. Pendant que le conducteur aurait fait des difficultés, cherché son acquit, et enfin déclaré qu'il l'avait oublié à Tagsdorff, l'arrière-garde de la bande eut galoppé à ce bureau, qui n'est qu'à une lieue et eut rapporté un acquit de la veille. Tout le monde sait encore que, par surcroit de précaution, on fait accompagner chaque voiture d'une avant et d'une arrière-garde. Ordinairement celle-ci est à cheval, surtout lorsqu'il s'agissait de courir vite de Ranspach à Bourglibre, distant de 2 lieues passées. On courre lever l'acquit oublié. La même chose arrive encore lorsqu'expédiant deus à 3 voitures à la fois, on n'en acquitte que la 1re. Si, à l'aide d'un coup d'œil jeté sur l'acquit de cette première voiture, les autres passent, c'est au mieux; quelqu'un l'arrete-t-il, l'arrière-garde galoppe, etc., etc. »

II

Répression de la contrebande.

Du 3 frimaire an VIII (24 octobre 1799) au 4 pluviose an XI (24 janvier 1803), le tribunal correctionnel d'Altkirch a prononcé 56 jugements pour faits de contrebande constatés dans sa circonscription judiciaire. Huit de ces jugements ont accordé main levée des saisies et le renvoi des prévenus, tandis que « dans tous les autres cas il y a eu confiscation « et condamnation à l'amende s'élevant au triple de la valeur « des saisies, dont la confiscation est prononcée ainsi que

« celle des objets servant à leur transport et condamnations « en 5 jours au moins d'emprisonnement. »

Voici un aperçu, réduit à sa plus simple expression, des marchandises introduites en fraude des droits et à l'encontre desquelles le tribunal d'Altkirch eut à prononcer les peines édictées par la loi. Ce sont : des Mousselines en nombre, des Mouchoirs de mousseline brodés et unis, des Mouchoirs en soie, des Bas de soie chinés, des Bas et des Bonnets de laine, des Rubans de soie, cordonés, fleurés et des Rubans de fils blancs, des Mouchoirs de coton et soie, des Filés blancs et teints, des Toiles de coton blanches et peintes, des Indiennes, de la Futaine, du Piqué, du Tafetas d'Angleterre, des pièces de Casimir, de Basin, de Velours de coton, des Gants de filoselle, des Dentelles, fonds or et argent faux, des Peaux et des feuilles de Maroquin, de la Verrerie, des Limes et de la Quincaillerie, des Boutons de fer et d'acier, des Ballots de marchandises prohibées, d'autres Ballots de marchandises réputées anglaises, des Entrepôts de marchandises anglaises et enfin des Marchandises anglaises trouvées dans la basse-cour d'un boulanger de Mulhouse.

III

Responsabilité communale.

Par jugement du 29 frimaire an X (20 décembre 1801), rendu sur le réquisitoire du commissaire du Gouvernement, le tribunal correctionnel d'Altkirch a déclaré la commune d'Ottmarsheim responsable de l'attroupement, à main armée, qui a eu lieu sur son territoire le 5 brumaire précédent (27 octobre 1801) et de l'enlèvement d'entre les mains des préposés de la Douane de 13 ballots de marchandises prohibées ; fixe les dommages intérêts résultant dudit enlèvement

à la somme de 5,200 francs et à celle de 800 francs envers les préposés blessés. Condamne en outre ladite commune en l'amende de 6,000 francs, en 75 francs pour frais de pensement des blessés et aux dépens.

Même décision du même tribunal rendue, le 13 prairial an X (2 juin 1802), contre la commune de Hombourg sur le territoire de laquelle a eu lieu le 29 floréal du même an X (19 mai 1802) un attroupement armé pour favoriser l'enlèvement de plusieurs ballots des mains des préposés de la douane. Le tribunal fixe à 2,000 francs les dommages-intérêts résultés de cet attroupement, à 500 fr. ceux dus aux préposés et condamne, en outre, la commune à une amende de 2,000 francs, plus à 48 francs pour un fusil cassé des préposés dans la lutte entr'eux et l'attroupement.

Même décision du même tribunal rendue le 6 messidor an X (25 juin 1802) au préjudice de la commune de Kembs pour l'attroupement qui avait eu lieu le 28 floréal précédent (25 juin 1802) et qui eut pour résultat l'enlèvement des mains des préposés de 38 ballots de marchandises prohibées. Le tribunal fixe à 40,000 francs les dommages intérêts résultant de cet enlèvement, condamne ladite commune à payer ladite somme à la Régie, ainsi que celle de 40,000 fr. d'amende. Il la condamne en outre en 600 fr. de dommages-intérêts envers les préposés blessés.

IV

Situation commerciale et industrielle du Haut-Rhin en 1816.

M. le Comte André de Castéja avait succédé, le 14 juillet 1815, comme Préfet du Haut-Rhin, à M. d'Angosse, Chambellan de Napoléon. Il était dans l'ordre naturel des événe-

ments que le dernier serviteur dans la Haute-Alsace du Souverain déchu cédât la place au premier serviteur du Souverain nouveau, ramené par la coalition. Le Comte de Castéja avait pour secrétaire général M. Briche, institué, dès les premiers jours, cheville ouvrière de la nouvelle administration préfectorale. Intermédiaire officiel entre le noble Comte de Castéja et les Maires ainsi que les hommes influents du pays, le secrétaire général ne manqua pas de recevoir de ceux-ci des rapports et des confidences plus ou moins exacts, plus ou moins désintéressés. Notre collection d'autographes nous permet de faire connaître un petit coin de l'industrie métallurgique indiqué par le Maire de l'une de nos communes industrielles et une grande surface des dispositions morales de l'un de nos principaux manufacturiers du département à l'encontre du nouveau régime et de son opinion relative à la situation industrielle et au système prohibitif.

Si la 1re partie de sa lettre ou de son rapport est confuse, embarrassée, il y a dans la 2e partie compensation de franchise et de clarté.

Lettre du Maire de . . . . ., du 15 mars 1816.

« *Monsieur Briche, membre de la Légion d'honneur et chevalier, secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin*

« *à Colmar.*

« Cher et digne ami!

« Notre maison a un intérêt dans la forge de Bellefontaine. Les fers de cette forge nous conviennent mieux pour notre manufacture de . . . . . , que ceux qui se fabriquent en France, les fers de Bellefontaine étant plus doux et plus maléables; il nous ferait plaisir d'en pouvoir tirer 50 00/00 kilogrammes par année en payant le demi-droit d'entrée, parce que le Gouvernement est pauvre. Je n'ai pas voulu

parler de cela dans la notice, non plus que de décorations. Ce dernier objet conviendrait non seulement pour encouragement, mais il donnerait un certain relief à la maison, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ceci est dans l'attribution privative de Monsieur le Comte de Castéja. C'est à lui à apprécier notre dévoûement au Roi et à la Patrie, par nos œuvres. Dans le cas où il serait question de ceci, je ne voudrois rien pour moi seul, par le sentiment bien naturel, que mes N... ne sont qu'un avec moi. Il conviendrait donc, s'il y avait quelques décorations à obtenir, que ces grâces et faveurs tombent sur mes N... N... et sur votre dévoué serviteur. Cela cimenterait l'union indissoluble de notre maison et contribuerait puissamment à nous faire redoubler de zèle et d'activité pour parvenir à l'entière restauration de nos Manufactures. — Ces grâces qui nous donneraient une certaine considération publique, accroiteraient, s'il était possible, notre dévouement au Roi, au Gouvernement et à la Patrie.

« Je joins à la notice une copie du Mémoire au Roi. En comptant sur vôtre zèle ordinaire pour tout ceci, j'ai le plaisir de me dire sans réserve et avec les sentiments que vous me connaissez, « Tout à vous.

« N. . ., Maire. »

« . . . . ., le 15 mars 1816. »

Rapport de N... manufacturier, en date du 12 avril 1816.

« *A Monsieur Le Chevalier Brisch Secrétaire Général de la Préfecture.*

« . . . . ., le 12 avril 1816.

« Mon cher Monsieur et Ami.

« Si depuis quelques mois je me suis exclusivement voué à nos affaires et ai évité toutes relations qui pouvaient m'en

distraire, j'étais persuadé que Monsieur Le Préfet, éclairé par Vous et d'autres amis respectables, sur le véritable fond de mes principes et de mes sentiments, n'en tirera aucune conséquence qui me serait défavorable; et en sortant momentanément de ma retraite (*les bureaux et atteliers de nos divers établissements*) pour fréquenter les Sociétés où je pouvais rencontrer Monsieur le Comte pendant son séjour en cette ville, je n'en ai certainement aucun regret, puisque sa Connaissance personnelle m'a fortifié dans ma confiance que la tranquilité dont jouit le Département est basée sur ses sentiments et dérive de son Administration aussi éclairée que paternelle; qu'il est pénétré du véritable esprit de ses administrés, que sa solicitude les repatriera facilement avec le Gouvernement et en fera des sujets aussi attachés et fidèles qu'ils sont déjà respectueux et soumis.

« Vous désirez, mon cher Monsieur, quelques renseignements sur la situation actuelle de notre commerce; et quoique je m'étais bien promis de ne plus me dévouer, comme du passé, aux intérêts générales (*sic*) de notre ville et industrie (vous connaissez le zèle et les sacrifices qu'en tout tems j'étais pret à y porter) je suis trop flatté de votre Confiance et sens que je serais ingrat envers Monsieur le Préfet si je ne m'empressais pas de vous répondre en toute la franchise qui me caractérise.

« L'année qui vient de s'écouler n'a pas été aussi désastreuse, pour le commerce en général, que les évênemens inouis, que nous voudrions oublier, le laissaient craindre. Les deux premiers mois de l'année 1815 rappelaient aux fabricants ces périodes heureuses dont la vie de l'homme suffit à peine pour citer quelques exemples, les derniers mois de l'année ont également contribué à ce que les inventaires annuels des uns ont présenté quelque modeste bénéfice, tandis que d'autres, moins heureux, ont au moins conservé leurs capitaux. Aussi le fabriquant atteint en tant de manières

par les malheurs des tems depuis vingt années de guerre presque continuelle, avait repris bon courage avec l'espoir de s'en relever et confiant dans les ressources qu'offre notre belle Patrie pour supporter les rigueurs du sort, a redoublé d'activité et depuis longtems il n'avait autant travaillé que depuis six mois. Mais malheureusement la vente qui devait commencer avec le mois dernier a trompé son espoir. Les foires de Toulouse et de Bordeaux (que l'on comptait pour immanquables parce que le midi a peu souffert par la dernière invasion) ont été mauvaises comme il n'y en a pas eu depuis trente ans. La vente à Paris, qui d'autres années était dans le mois de mars déjà en toute activité, n'a pas encore commencé, mais peut-être est seulement retardée avec la saison. Les acheteurs qui venaient annuellement une ou deux fois dans ces contrées, commencent cependant enfin à se montrer depuis une quinzaine de jours et soutiendront le courage des fabricants qui commençaient à désespérer. Jusqu'aujourd'hui, malgré cette mévente dans les premiers mois de l'année, l'on ne remarque pas que les fabriques en tout genre de ce Département ayent resserré leurs voiles et ne le feraient probablement que si malheureusement la foire de Beaucaire (en juillet), qui de tout tems a une grande influence sur l'activité des toiles de coton, blanches et peintes, venait également à tromper notre attente ; et pour peu que la consommation se réveille, l'année 1816 pourra donner aux fabricants des résultats non pas aussi brillants que l'activité des fabriques le permettrait en des tems plus heureux de l'attendre, parce que les prix ont été réduits en harmonie des tems et n'offrent presque pas de marche (*sic*), mais pas moins espérons-nous bien faire quelques petits bénéfices et certains établissemens, comme les filatures qui n'ont ni tissage ni imprimerie, seront les plus heureux.

« Quant à ce que le Gouvernement peut et doit faire pour assurer à l'industrie nationale ses droits, mettre le fabricant

à même de satisfaire, sans s'épuiser, aux impositions que la force des circonstances lui réclame, assurer cette circulation que l'industrie opère et qui est le germe, sous mille formes différentes, des produits des impôts.

« Il n'y a qu'un moyen. C'est de soutenir, par tous ses pouvoirs, *le Système prohibitif*. C'est le Palladium de l'industrie nationale, le germe des revenus de l'État, le nerf de leur puissance.

« Pénétré de l'importance de ce système, tant pour mon intérêt particulier que pour celui de mon pays, vous m'avez vû en tous les tems recourir aux sollicitudes de nos magistrats pour, en les éclairant sur le relachement qui tend toujours à s'introduire dans le service des Douanes, provoquer des mesures salutaires. Aussi ne me suis-je pas joint à l'avis de mes concitoyens qui tendent à faire des démarches pour que . . . . . sorte de la ligne. Il est sans doute facheux que notre position géographique nous met dans une gêne toujours désagréable, mais, pouvons-nous nous le cacher, que ce n'est que l'effet de la protection que notre industrie demande, avec tant d'instance, au Gouvernement! Il y aurait peut-être des moyens de concilier ce froissement et contradiction de nos intérêts. La chambre de commerce devait s'en occuper; mais, depuis plusieurs années (.....) la Chambre est sans énergie. Il manque plusieurs membres et je restai le seul qui ne me refusai pas à employer de mon tems, tout aussi précieux que celui des autres, pour, de mon mieux, satisfaire aux cas survenants. Monsieur N..., Maire, aura fait part à Monsieur le Comte qu'il serait nécessaire de la recompléter.

« J'ai dit plus haut que le salut de l'industrie française, comme les plus chers intérêts de l'État, tiennent au *système prohibitif* et afin qu'il ne soit pas illusoire, il faut les mesures les plus rigoureuses pour la répression de la contrebande, qui n'est pas seulement le plus grand fléau du commerce français, mais elle ne l'est pas moins sous le rapport

de l'ordre public et de la moralité. Beaucoup de vagabons en profitent pour se soustraire au travail et il existe plus d'un exemple de vols et autres désordres commis dans leurs excursions nocturnes! Que le Gouvernement ne se contente donc pas à borner à la simple confiscation la peine du fraudeur, que le porteur soit arrêté et puni correctionellement, que ses complices soient poursuivis de même. Si ce sont des douaniers[a], qu'ils soyent mis au fer, que l'on ne craigne pas de ruiner le Négociant qui oublie assez ses devoirs pour travailler à la ruine de ses concitoyens, que celui qui favorise ces spéculations illicites soit au moins privé pendant un nombre d'années du droit de patente. Car il se trouvera toujours des fabricants assez cupides, soit des étrangers qui ne s'établissent que pour ce bût, pour prêter leur assistance aux opérations de fraudes, par des factures supposées ou des certificats d'origine qui servent à nationaliser les marchandises étrangères; que le Gouvernement établisse une contre-police pour s'initier dans ces ramifications et pour s'assurer si ses employés des Douanes font leurs devoirs, que l'on encourage les préposés par une plus grande part dans les prises, que l'on établisse des Commissions de fabricants bien connus qui auront à connaître si telles marchandises saisies ou suspectes sont effectivement d'origine étrangère, ou à laquelle les négociants ne répugnent pas de s'adresser pour dénoncer telle ou telle opération de contrebande qui serait venue à leur connaissance, est contraire à leurs intérêts. Cette commission, en relation avec la Douane et la police secrète (par l'entremise du Ministre ou d'un chef de confiance désigné par lui), n'oserait se refuser et, puisque ce serait de son obligation, ne trouverait pas de scrupule à faire agir la

[a] « Il est de notoriété publique qu'il se fait peu de contrebande sans la participation de quelques employés infidèles des Douanes et souvent ceux-ci n'exercent de surveillement que par leur propre intérêt, autant qu'il en faut pour maintenir le taux de l'assurance qui est à leur profit. »

Police et la Douane qui devra le faire sur la réquisition d'un de ses membres, etc., etc.

« Dans ce moment-ci, Monsieur l'Inspecteur et Monsieur le Receveur d'ici paraissent remplir leurs fonctions avec tout le zèle et la probité désirable. Je ne crois pas que leurs subordonés soyent de même sans reproche. Car quoique la prime soit à Bâsle de 15 à 20 % suivant la valeur de la marchandise, il s'introduit journellement beaucoup en faveur du vil prix (qui présente en ce moment une perte de 10 % au fabricant quoiqu'il se sert de filés anglais très bon marché aussi), qu'est la marchandise en Suisse depuis quelques mois. Je sais même de bonne source que les Indiennes très ordinaires des fabriques de Bâsle, qui depuis longues années n'ont plus pu être introduites, entrent à présent, mais tandis que dans nos contrées l'on fait peut-être tout ce que les circontances permettent (en attendant mieux) pour repousser la contrebande. Il paraît que l'on est plus facile ailleurs puisqu'à Paris l'on ose proposer ouvertement de fortes parties à acheter sur commission dans les fabriques anglaises et livrables en des Termes qui démontrent toutes les facilités de l'introduction. Mais si la sollicitude du Gouvernement est insuffisante contre ces bandes d'étrangers armés qui franchissent la ligne de force ou sous prétextes de convois ou autres propriétés militaires, que du moins ces marchandises ne puissent pas s'amasser par milliers de pièces dans les maisons de commerce des plus considérables de la Capitale[b]; que la marchandise de fabrication étrangère soit poursuivable et que tout homme qui en recèle ne puisse la croire en sureté, ainsi que cela a lieu en Angleterre, en Autriche, etc.

[b] « Il y a quelques maisons de premier ordre qui ne répugnent pas de recevoir de fortes parties de toiles de coton qu'elles achètent en Suisse; mais dès qu'elles pourront être compromises correctionnellement, toute maison qui tient à son honneur et son crédit n'y touchera plus.»

« Je souhaiterais même que la Police, par l'entremise de Journaux, provoque cet esprit national qui caractérise les Anglais, que nos femmes rougissent de se vêtir aux dépens de notre industrie, en pensant que chaque robe de tissu étranger est une journée de travail enlevé à toute une pauvre famille et un vol fait au fisc de notre pauvre Patrie, dans des temps où le Roi donne généreusement l'exemple de privations que l'impériosité des circonstances nécessite.

« Je remarque que j'abuse de votre complaisance pour vous communiquer des réflexions qui ne méritent sans doute pas de vous être soumises; mais s'il y en a que vous croyez intéresser Monsieur le Comte dans sa sollicitude pour le commerce de notre ville, je vous prie de l'assurer de ma vive reconnaissance pour l'attention qu'il voudra bien y porter.

« Il y a longtems que j'ai entendu parler de Monsieur Chassaigne et de l'objet qui fait le mérite de la lettre de Monsieur Le Préfet en dâte du 9 de ce mois, et ne puis conseiller à ma maison de s'intéresser dans la souscription qu'il a ouverte et dont le produit (est) modestement fixé à plus de 300 mille francs. Si la comparaison de ses filés avec des filés anglais est le seul mérite de sa découverte, l'orgueil national me force de vous assurer que depuis longtemps les produits des manufactures cotonières de ce département ont concourru avantageusement sur les marchés étrangers, tant en égard de la bonté et perfection des toiles que pour le bon goût, la beauté et solidité des couleurs, et que le bas prix des marchandises anglaises est leur seul avantage. Ces bas prix s'expliquent par leurs établissements colossales (*sic*) où ils peuvent, mieux que nous, réduire, par la masse des affaires, leurs frais généraux, qui font un grand objet dans les manufactures, le bas taux des intérêts, tous les avantages réunis pour se procurer les matières premières, les primes de sortie considérables que leur gouvernement accorde et de

plus grands sacrifices encore, à ce que l'on assure, basés sur des calculs qui tendent à la ruine de l'industrie du continent et leur assurer par suite le monopole de la consommation.

« Je compte profiter des premiers jours où je pourrai m'absenter, pour présenter mes devoirs à Monsieur le Préfet. Veuillez s. v. p. en attendant être auprès de lui l'interprète de mes sentiments respectueux et recevoir mes salutations bien amicales. N..... »

Cette pièce, de 10 pages in-4°, est d'une belle écriture courante, mais d'une autre main que celle du signataire. Il n'y a de sa plume que les notes, bien lisibles, *a* et *b* relatives à l'infidélité d'agents de la Douane et à la complicité de quelques maisons importantes du pays.

On sent que N..... boudait la *Restauration* et que son rapport au secrétaire général est le premier pas de son retour à la vie publique et économique, en attendant que la puissance industrielle du pays nous donne, abstraction faite de la *Ficelle* de Saint-Étienne, le *premier* chemin de fer français de Mulhouse à Thann, suivi bientôt de celui de Bâle à Strasbourg.

PROCÈS DE SORCELLERIE

dans l'ancienne Préfecture et la ville de Haguenau[1].

Il y a à Haguenau un *Civilcasino* dont notre auteur, M. J. Klélé, fait partie. Dans ses conversations avec les casinotiers, l'honorable (*verdienstvolle*) président, *Herr Professor Dr Kruspe*, exprimait le désir que l'on s'occupât un peu de l'histoire locale. M. J. Klélé, qui n'en est plus à son premier début, a voulu répondre à la suggestion de son président, et le *Thema* qu'il a choisi est la Diablerie dans l'ancienne ville libre de Haguenau et la Décapole dont elle était le chef-lieu. Si l'idée n'est pas neuve, elle n'est pour autant pas plus gaie qu'autrefois. Mais il est des circonstances dans la vie où l'instinct ramène le penseur à retourner un instant sur ses pas pour examiner si le chemin parcouru était moins dur, plus gai que celui que l'on vient de franchir. Si ce n'est pas un sentiment de ce genre qui a guidé l'auteur dans son excursion rétrospective, on peut le lui prêter sans lui causer aucun préjudice. Il s'est donc lancé sur ce terrain de la sorcellerie locale, couvert de victimes innocentes, de misères, d'afflictions, de souffrances, de cris déchirants, de barbaries et de monstruosités inénarrables. Cela ne veut pas dire que la décapole et Haguenau particulièrement offrent un tableau plus sombre, plus cruel que ceux qui se déroulaient dans d'autres pays, pour les mêmes causes, en Allemagne notamment : partout les mêmes causes devaient pro-

[1] Hexen-Wahn un Hexenprozesse in der ehemaligen Reichsstadt und Landvogtei Hagenau, von J. Klélé. — Haguenau, imp. et lib. de E. Ruckstuhl, 1893. — In-8° de VIII-177 pages.

duire, à des nuances près, les mêmes effets. En fait, l'Alsace ne fut affligée que tardivement par cette étrange aberration, aujourd'hui inconcevable, de l'esprit humain; ce qui n'empêcha pas les véritables démoniaques, armés de chartes, de rescrits et de bulles, de semer dans nos villes et nos campagnes d'inoubliables souvenirs de leurs abominables et aveugles exploits.

Pour nous édifier sur la façon dont les choses se sont passées à Haguenau et les communes de son voisinage, M. Klélé n'a trouvé aux archives de la ville que les « protocoles » embrassant la période de 1626 à 1629, c'est-à-dire le temps de la pleine invasion suédoise; mais cela a suffi pour dramatiser convenablement son récit et nous apporter sa « petite pierre » (*kleinen Baustein*) à l'édifice de notre histoire provinciale.

Il s'est donc mis à la besogne et, aujourd'hui que le travail est sous nos yeux, nous pouvons dire que M. Klélé a fait, en 1893, pour Haguenau, le chef-lieu des dix anciennes villes libres de l'Alsace, un travail semblable à celui qu'a fait, en 1840, M. le curé Mercklen pour la vie surnaturelle et mystagogique de la ville d'Ensisheim, chef-lieu de la régence des pays antérieurs de l'Autriche. Mêmes faits imaginaires, mêmes violences pour les faire avouer, mêmes procédures, mêmes supplices, tout se ressemble, sauf quelques incidents particuliers qui font, çà et là, ressortir encore plus vivement la rage tortionnaire des accusateurs et des juges. C'est ainsi, par exemple, que les inquisiteurs de Haguenau sollicitent, en termes solennels et respectueux, les honorables magistrats du maléfice Colmarien, de leur prêter leur bourreau pour opérer contre une créature venue de Masevaux et qui, jusqu'à présent, a refusé d'avouer les crimes dont toutes les sorcières sont accusées, à savoir : d'avoir renié Dieu et ses saints, d'avoir rencontré l'homme noir, d'avoir été au sabat sur un manche à balai, de s'y

être livrées à l'homme au pied de bouc, etc., etc. Il faut croire que notre bourreau de Colmar, n'en déplaise à Mme d'Oberkirch, était déjà en renom, mais on ne nous dit pas s'il fut plus heureux que son collègue de Haguenau. C'est ainsi encore qu'à Ensisheim, au lieu du feu pour faire mourir une servante originaire de Belfort et qui avait détruit son enfant, elle fut condamnée à être enterrée vive, entre deux fagots d'épines au fond de la fosse, où le bourreau la trépigna d'abord, puis lui appliqua sur la face une profonde gamelle renversée et munie d'un tuyau en communication avec l'air extérieur, afin qu'elle ne soit pas étouffée trop subitement par la terre dont la fosse fut prestement comblée. A part quelques résolutions exceptionnelles, disons-nous, tout se ressemble dans les procès contre les sorciers et sorcières en Alsace, de sorte qu'après avoir pris connaissance d'un seul de ces procès, on connaît tous les autres.

Nous avons sous la main les copies inédites de divers jugements du tribunal criminel de la régence d'Ensisheim du XVIe et du XVIIe siècles, et si nous les rapprochons de ceux dont nous parlent M. le curé Mercklen et M. J. Klélé, c'est toujours la même chose. La seule différence à retenir c'est qu'à Haguenau les juges n'étaient qu'au nombre de douze, tandis qu'à Ensisheim ils furent toujours au nombre de vingt-quatre.

Dans les affaires entre le ciel et l'enfer, ou Dieu et le diable, c'est toujours le supplice du feu, agrémenté au préalable de la torture et souvent du tenaillage incandescent, que nos placides juges édictaient, sur les réquisitions des inquisiteurs ou accusateurs publics. Mais, comme on vient de le voir dans le cas d'infanticide, ils modifiaient le supplice au gré de l'inspiration infernale dont ils étaient les tristes instruments. Dans notre dossier de la sorcellerie en Alsace, nous trouvons une sentence inédite où nos illuminés de la régence font appliquer un troisième genre de supplice, plus

en rapport avec le sentiment et la pratique modernes. Il faut le citer pour clore ce triste aperçu sur la vie aux siècles passés.

Le 4 mars 1609, Barthelmy Wehrlin, de Westhalten, fut arrêté à son entrée dans la ville de Rouffach, où il venait pour vendre un coutre de charrue qu'il avait volé. Les procédés de l'instruction en usage lui firent avouer qu'il avait commencé à voler *par pure méchanceté* huit ans avant son arrestation, et il confesse vingt-huit cas que le « protocole » enregistre minutieusement. Les objets volés sont : une paire de bas, couleur de chair ; des rubans de culotte noirs, une ceinture, des bas tricotés, de la toile pour une culotte, des lacets et du fil qu'il avait d'ailleurs rendus, du suif appartenant à son oncle, des chaînes en fer, une charrue sur le ban de Sainte-Croix, un sac à pain et deux chaînes qui ont d'ailleurs été rendus à leur propriétaire, Thomas Ingold d'Ungersheim, puis encore des chaînes et des fers de charrues vendus à des particuliers à Isenheim, Rouffach, Soultzmatt, Pfaffenheim, Gueberswihr, Hattstat, ici pour 5 sous 6 deniers, là pour 3 batz, ailleurs pour 2 florins, etc., etc. En réparation de quoi, les justiciers de la régence décident qu'une peine moins terrifiante peut-être que le feu et l'enterrement vivant sera appliquée au vulgaire malheureux de Westhalten, lequel fut « livré au bourreau, pour être, par « celui-ci, pendu avec *cordes et chaînes* jusqu'à ce que mort « s'ensuive. »

L'arrestation avait donc eu lieu le 4 mars 1609 et la sentence fut prononcée le 12 du même mois. Il est probable que le supplice suivit de très près la condamnation.

HISTOIRE

DU VILLAGE DE HORBOURG ET DE SES ANTIQUITÉS

par

M. G. A. Herrenschneider. [1]

Voici un excellent travail historique, écrit en allemand, et auquel un de nos collaborateurs, M. Théodore Schœll, professeur au Lycée de Rennes, consacre quelques loisirs pour donner aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* qui ne sont pas familiarisés avec la langue d'outre-Rhin une notion suffisante de la notice dont il s'agit. Nous pouvons donc, en raison de cela, nous dispenser d'en parler longuement et nous borner à la courte mention due à l'exemplaire qui nous arrive et que nous parcourons avec empressement et satisfaction.

M. Herrenschneider a réuni dans son volume tout ce qui a été écrit avant lui par les historiens anciens et modernes concernant le coin de terre où la commune de Horbourg et ses environs immédiats ont pris leurs origines. Il y a ajouté tout ce que ses propres découvertes archéologiques, ses études et ses méditations personnelles lui ont permis de déduire et d'affirmer. Mais il nous permettra, à son tour, de lui proposer une réflexion que nous croyons bien sincère-

[1] Römercastell und Grafenschloss Horburg, mit Streiflichtern auf die römische und elsässische Geschichte von G. A. Herrenschneider mit Plänen und Zeichnungen von Baurat Winckler. — Colmar, 1894. — Petit in-8° de 239 pages, avec 4 planches et 1 plan.

ment et sans malice d'aucune sorte être digne de son attention. Il s'agit — non de la question *Alsace-Lorraine devant l'Europe*, dont nous parlerons prochainement — mais de la question étymologique du *Witkisaue* que M. Herrenschneider propose et défend. Nous ne sommes pas d'accord. Le serons-nous? Je n'en sais rien!

Schœpflin — le prince de la science historique, auquel il faut toujours se référer — prétend que l'étymologie de Witkisaue demeure plongée dans la nuit des temps passés. M. Herrenschneider la recherche de son côté et pense l'avoir trouvée dans le mot *Kiesgau* applicable à la contrée où se trouve Horbourg et s'étendant depuis Markolsheim jusqu'en amont dudit Horbourg et jusqu'au Rhin. Dans ces parages la surface du sol est en effet composée de gravier, de cailloux roulés, d'où *Kies*=gravier et *aauw*=canton et *Witkiesaue*. Malheureusement la première syllabe *Wit* demeure ininterprétée. Comment sortir de là sans se livrer à de nouvelles fantaisies d'interprétation?

Jusqu'ici, — on ne sait trop pourquoi, — mais enfin jusqu'ici le *Witkisaue* révélé par un titre de vente de 1324 au profit du duc de Wurtemberg par le comte de Horbourg, est le SEUL document où le *Witkisaue* apparaît dans les fastes de l'histoire d'Alsace. Schœpflin le possédait et rien n'autorise à prétendre qu'il a mal lu le mot *Witkisaue* qu'il imprime, ce qui ne veut pas dire non plus que le maître était, sous ce rapport, absolument impeccable. Bien des erreurs ont été relevées en ce qui concerne ses écrits, mais toujours sans porter atteinte à sa supériorité. Or, qui nous dit que le tabellion, ou son scribe, du contrat de vente de 1324 n'a pas écrit *Wittisaue* et que le second *t*, barré, n'ait pas été pris pour un *k* par Schœpflin, qui nous aura ainsi transmis un *Witkisaue*, inconnu jusque-là et inexplicable, au lieu d'un *Witisaue*, c'est-à-dire canton de la vigne, vendu par le comte de Horbourg au duc de Wurtemberg?

Ce *canton du vignoble* (Vitis-aue), dépendant du comté de Horbourg où la vigne était cultivée, est ainsi devenu la seigneurie de Riquewihr, assez connue dans notre histoire pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter ici une seule redite, à moins de rappeler une réminiscence, oubliée peut-être et qui n'est pas tout à fait étrangère à la question étymologique.

On sait que, vers l'an 70 de l'ère chrétienne, alors que l'Alsace était depuis plus d'un siècle sous la domination des Romains, il est fait mention du vin des Séquanais; on sait qu'il portait ombrage à celui du pays des envahisseurs et que Domitien fit arracher la vigne au pays des vaincus; on sait que cette interdiction pesa pendant près de deux siècles sur le pays occupé et qu'enfin sous Probus l'interdiction étant levée, la culture de la vigne reprit ses droits et son activité bienfaisante. On sait enfin que la tradition a conservé à plusieurs de nos localités du Haut et du Bas-Rhin une grande renommée à leurs produits et que parmi ces localités notre vieux *Vitis-aue* est honoré au premier rang. J'en ai goûté plusieurs fois d'exquis à Riquewihr et à Beblenheim notamment; c'est un hommage public qui aidera peut-être à faire accepter l'étymologie que je propose au détriment des *Kies* arides des bords du Rhin.

Répétons, en terminant cette note, que le volume de M. Herrenschneider est rempli d'informations sérieuses et du plus haut intérêt historique. Le public des études et de l'histoire provinciale doit lui en être reconnaissant. Quant à la partie matérielle de l'œuvre, elle nous paraît laisser à désirer. Nous aurions aimé, au point de vue alsatique, un in-8° moins étroit, plus allongé et non ébarbé à la guillotine; nous aurions aimé, puisque l'on rédige en langue allemande, que l'on employât des caractères romans au lieu des caractères gothiques dont certaines lettres ne se distinguent d'autres que par un trait souvent insaisissable; nous aurions aimé une composition moins compacte, plus aérée et moins

fatigante à suivre ; en un mot nous aurions aimé que notre alsatique eut la forme de nos bonnes publications courantes d'autrefois, au lieu du bloc massif et, tranchons le mot, difforme des publications allemandes.

Une édition française serait certainement bien accueillie du public alsacien : non comme une revanche de germanisations BLESSANTES ET INOUBLIABLES, mais comme une étude bien remplie sur l'histoire des invasions de l'Alsace et de la quadruple couche de preuves archéologiques que les envahisseurs y ont laissées, ainsi que des parfums et autres symboles dont ils honoraient leurs tombeaux.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Strasbourg, typ. G. Fischbach. — 1383

NEUF-BRISACH

Les deux Blocus 1814 et 1815

LE GÉNÉRAL BARON DERMONCOURT

L'histoire militaire de l'Alsace, pendant les années 1814 et 1815, est presque inconnue. On a publié quelques brochures sur les sièges de Huningue, de Belfort et de Strasbourg, que les noms de Barbanègre, Lecourbe et Rapp passionnaient. Et c'est tout. On n'a rien sur le fort Louis, Haguenau, Landau. La Petite Pierre, Liechtenberg, Lauterbourg, Schlestadt et Wissembourg dans le département du Bas-Rhin ; rien sur Neuf-Brisach dans le département du Haut-Rhin. Qui connaît la conduite des généraux Dermoncourt dans cette dernière ville, Buquet à Landau, Fuygrenne à Schlestadt, du colonel Petit à Haguenau ? Et pourtant ils ont maintenu haut et ferme le drapeau national sur leurs remparts, et l'étranger n'y est pas entré. Les chefs de bataillon, commandant les autres places fortes alsaciennes, les ont imités. On ignore complétement la conduite de ces petits postes militaires entièrement cernés par l'ennemi et n'ayant aucune communication avec Paris.

Dorlan, l'historien de Schlestadt, a cependant bien voulu consacrer une page à la défense de cette ville, et son confrère P. Vatin a inséré, dans la *Revue d'Alsace*, un émouvant récit intitulé : *La Lunette n° 3, Souvenir de 1814* (1863, 103). Il faut leur en tenir compte.

Cette indifférence pour des faits glorieux, se montre, à vrai dire, un peu partout. En Lorraine, les faits et gestes des garnisons de Metz, Marsal, Bitche, Montmédy, Phalsbourg et

Verdun sont à peu près inconnus. Qui va aux archives départementales s'informer de ce qu'ont fait les bataillons d'élite de la garde nationale mobile, dont le conseiller Vautrin nous a laissé de curieux croquis ? Les histoires de nos places fortes pendant les années 1814 et 1815 touchent cependant à notre propre histoire. On y voit les prouesses de nos parents. Mais qui cela intéresse-t-il ? Longwy, Thionville et Toul ont cependant trouvé des historiens. A Thionville, c'est le défenseur lui-même, le général Hugo qui a pris la plume pour raconter les péripéties des deux siéges.[1]

En montrant la rareté des documents sur cette époque si émouvante, si douloureuse et en même temps si glorieuse pour la France, on doit juger de la joie que j'ai ressentie quand j'ai eu en ma possession assez de pièces pour pouvoir, en petit, donner quelques détails sur les deux blocus de Neuf-Brisach. Il y a une chose à observer, c'est qu'on ne sait rien sur le Fort Mortier. On ne trouvera donc rien sur ce fortin dans les pages qui vont suivre.

Il y a plus de quinze ans, je faisais connaître la belle défense des Vosges en 1814 par le général Cassagne ; aujourd'hui je viens parler d'un autre général, le baron Dermoncourt qui, lui aussi, a bien mérité de la patrie en défendant Neuf-Brisach en 1814 et 1815. On est heureux, au milieu des misères modernes, de rencontrer de pareils braves.

Je dois mes plus sincères remerciements à M. André Waltz, le sympathique bibliothécaire de la ville de Colmar qui m'a communiqué le livre d'ordres du 2e Bataillon des Gardes nationaux d'élite du département du Haut-Rhin, épave du blocus de Neuf-Brisach en 1815 et à M. le Capitaine de gendarmerie G. Brenet, chevalier de la Légion d'honneur, qui a mis à ma disposition ses notes sur le blocus de 1814 et 1815, de sa ville natale, tirées de l'ouvrage qu'il écrit depuis nombre d'années sur la campagne de France pendant ces deux années.

1 En 1889, la *Revue* a publié des fragments de correspondances de ce général sur le blocus de Thionville.

I

« Ce fut Vauban qui construisit Neuf-Brisach[1] à 3200 mètres du Rhin et à 4000 mètres du Vieux-Brisach. Cette place qui peut passer pour le chef d'œuvre de l'illustre ingénieur est un octogone régulier à huit fronts bastionnés parfaitement semblables, formant le corps de place. Les bastions ou plutôt les tours qui les relient sont casematés. Chaque tour est couverte par une contre garde, ouvrage détaché en forme de lunette et construit sur la même capitale. Le mur de revêtement de cet ouvrage qui, lui aussi, a son fossé, ne s'élève que très peu au dessus du terrain naturel, et sa berme est plantée d'une haie pour en rendre l'accès impraticable. Entre les contre-gardes qui protègent le pied du mur du corps de place se trouvent des tenailles en avant desquelles sont établies d'importantes demi-lunes ayant aussi leur fossé

« Enfin, pour défendre les abords de la contre-escarpe, il s'y trouve installé un parapet analogue à celui de la fortification passagère. La plongée de ce chemin couvert continue et forme le plan du glacis.

« Le grand avantage de ce système est l'emploi d'une énorme masse courante placée en avant du mur ; il rend très pénible et très difficile un siège régulier ; il est également parfait pour une attaque de vive force ou un assaut. La longueur des fronts est en effet très peu étendue, 300 mètres de saillant et les flancs des tours et des ouvrages extérieurs sont des plus larges et commodes et peuvent porter un nombre respectable de défenseurs.

« Outre ses fortifications, Neuf-Brisach possède aussi des défenses naturelles. Tout d'abord le canal Vauban ou de Neuf-Brisach, construit pour alimenter les fossés de la place, arri-

1 Ces détails sont empruntés à MM. Ch. Risler et G. Laurent Atthalin. *La guerre en Alsace, Neuf-Brisach. Souvenirs de siège et de captivité.* Paris, 1873, 129 p. p. — Le « Tage-Buch der Feldzuge des Kriegs gegen Frankreich in den Jahren 1792 bis mit 1796, von Fr. Jos. Gr. D. Colmar, 1818, un vol. in-4° donne un plan de Neuf-Brisach.

vant d'Ensisheim, où il demande ses eaux à l'Ill, coule depuis le village de Weckolsheim presque normalement à la place vers la porte de Belfort au Sud-Ouest. A 450 mètres des ouvrages extérieurs sur le canal se trouve le bâtiment d'une machine hydraulique qui sert à détourner les eaux dans le fossé. A partir de cet endroit les eaux s'écoulent dans le prolongement de ce canal, qui court à l'Ouest sur les glacis, à cent mètres des chemins couverts, jusqu'à la porte de Colmar au delà de laquelle le canal quitte de nouveau normalement la place et court vers Widensohlen.

« D'autre part, le canal du Rhône au Rhin, arrive également à la porte de Belfort parallèlement au canal Vauban ; mais ce canal n'était pas construit en 1815. Nous n'avons pas à nous en occuper.

« La principale voie de communication est la route de Colmar qui entre en ville par la porte de ce nom ; elle est percée dans les courtines 3 et 4. La route de Weckolsheim, parallèle au canal Vauban, s'y embranche, au Nord-Ouest.

« Au Nord-Est, la route de Strasbourg est percée dans les courtines 5 et 6 et entre par la porte à laquelle elle a donné son nom. Sur les glacis se trouve la bifurcation de cette route avec celle du fort Mortier et de Vieux-Brisach.

« La route de Bâle entre en ville par la porte de ce nom, au Sud-Est, courtines 7 et 8.

« La porte de Belfort aujourd'hui condamnée, donnait entrée en 1815 à la route de Weckolsheim, courtines 1 et 2.

Ajoutons que toutes les rues sont tirées au cordeau, et toutes les maisons sont d'une construction semblable et de même hauteur[1]. Les soldats admirent la place d'armes en forme de carré et plantée d'arbres tout autour ; du milieu, de

1 Le sergent Fricasse dit que les barrières, les maisons et les casernes ne dépassent pas le premier rempart. Quatre rangs de peupliers coupés de manière à ce qu'ils ne fassent pas découvrir la place ornent celle-ci, à chaque coin il y a un puits. (Journal de Marche Paris 1882-83).

Fricasse ne vante pas le confort du logement, « de la paille sur le pavé et quelques couvertes. L'hiver il y faisait froid et l'été c'était rempli de puces » (132). Dans les villages, on était beaucoup mieux.

cette place on voit les quatre portes de la ville. L'église paroissiale et les principaux bâtiments militaires y ont été bâtis.

Il y avait en 1814 et 1815, la lunette de la porte de Bâle, la petite tête du pont de Giesen, dite Saltzbach et la flèche de la porte de Belfort à l'angle du canal Vauban, quand ce canal se dirige vers l'ouest.

Le fort Mortier en face de Vieux-Brisach affecte la forme triangulaire. Sa gorge, une ligne polygonale à angles très obtus, a subi de grandes modifications. On voit encore la date 1675 au-dessous du faisceau d'armes sur le tympan de la porte dite d'Alsace, qui est baignée par un bras du Rhin.

Après la démolition de la ville neuve de Saint-Louis, on ferma la gorge du fort, on réunit celui-ci à la lunette proprement dite, on sacrifia les deux contre-gardes, on établit deux batardeaux et la petite forteresse devint une école de cadets. On voit encore la porte d'accès vers Neuf-Brisach ; mais la voûte est bouchée.

Un beau chemin couvert d'un glacis de chaque côté fait communiquer la ville et le fort. On fit des réparations à celui-ci en 1823 et il eut longtemps un officier commandant de place.

On prétend que le fort Mortier doit s'appeler fort du Mortier parceque les Suédois, au dix-septième siècle, n'y trouvèrent qu'une pièce de bronze de ce calibre.

La ville de Saint-Louis était dans une île au sud du fort, où était le bac.

La carte de Cassini indique au nord dans l'île de la ville de paille, le péage en face le fort ; puis la redoute du pont à l'extrémité de la route de Neuf-Brisach ; le bras du Rhin baignant le fort Mortier arrosait également les flancs de cet ouvrage de guerre. Entre cette route et le fort étaient l'auberge de la grande Pêche et une Chapelle. La Sirène[1] était bien plus bas dans les terres entre la ville et le Rhin.

La Petite Hollande se trouve entre le canal et la rigole de

1 Aujourd'hui Volgelsheim, village ou mieux gros hameau. La carte du dépôt de la guerre indique la Sirène à droite de la localité.

Widensohlen et la croix du cimetière entre celle-ci et la route de Colmar. Enfin au sud de la ville, près du canal de Neuf-Brisach ou d'Ensisheim, était la roue de la Fontaine de la ville, entre les portes de Belfort et de Bâle.

Des redoutes plus ou moins entretenues étaient près du Rhin presque toutes les demi-lieues.

Lorsque la route de Neuf-Brisach tourne à droite pour se rendre au fort Mortier, en face la redoute, non loin du bras du Rhin, on voit le monument en forme de cénotaphe de style antique du général Beaupuy tué dans un combat au moment où la célèbre retraite du général Moreau allait se terminer. Ce fut cet illustre homme de guerre qui éleva ce modeste monument à son brave lieutenant. Il était en ruines depuis longtemps, lorsqu'en 1861, le colonel Ferru commandant le 63e de ligne le fit réparer.

Le général Beaupuy est très connu, son portrait a été souvent publié et sa biographie figure partout. C'était un des bons généraux de l'immortelle armée du Rhin.

Ajoutons que lors de la célèbre retraite, le général Desaix eut ordre de repasser le Rhin à Brisach avec son corps d'armée[1].

Sous la République, Neuf-Brisach vit les marches et contremarches de l'armée du Rhin, ses fortifications ne furent jamais menacées. Le 15 septembre 1793, sa garnison fut forcée, par un arrêté inepte, de bombarder la ville voisine, le Vieux-Brisach. On voit encore les traces de cet acte de lâche cruauté. La vie militaire a heureusement peu de ces déboires.

Sous l'empire, Neuf-Brisach servit de prison aux malheureux prisonniers espagnols. Comme ils durent souffrir ces nobles défenseurs du sol sacré de la patrie ! Le 30 décembre 1811, il arriva à Nantes 371 de ces malheureux pour Neuf-Brisach. Ils travaillèrent au canal du Rhône.

Au commencement de l'empire, le chef de brigade Breuille commandait à Neuf-Brisach ; Malaval était capitaine adju-

1 M. Labarbe Pierre-Antoine fut le premier curé depuis le Concordat.

dant de place ; le capitaine Poulet commandait au fort Mortier. Salvage était sous-directeur du génie, Acarie, garde magasin des vivres, et Laveuve Perrin, garde margasin des fourrages.

La population dépassait un peu 1800 âmes.

II

En 1813, l'Europe marchait contre la France ; elle était à son tour menacée d'être envahie et la neutralité de la Suisse n'était pas assez forte pour faire respecter ce petit territoire confédéré.

On raconte que le 13 décembre 1813, le général Giulay[1], se trouvant à Vieux-Brisach, les bourgeois de cette ville se souvenant avec terreur du bombardement de 1793, conçurent le projet de s'emparer du Fort Mortier ; l'un d'eux connaissait personnellement le lieutenant Sans qui y commandait. Il invita cet officier à une conférence dans une île du Rhin. Sa femme seule devait l'accompagner. On lui proposa, dit-on, un million en argent et le grade qu'il demanderait dans les troupes alliées. Il devait se mettre à couvert comme s'il avait été surpris par une brusque attaque. L'officier français dit qu'il était prêt à répondre au général autrichien à coups de canon et le colonel commandant de Neuf-Brisach fut de suite averti.

On n'a pas de renseignements sur les blocus du Fort Mortier en 1814 et en 1815. On sait seulement que ce fort était commandé par le capitaine Sans.

Il existait à Neuf-Brisach un intéressant manuscrit sur les deux blocus de 1814 et 1815 ; il était dû au conseiller municipal Batalant, suppléant du juge de paix ; il a été brûlé lors du dernier bombardement.

Quelques mesures étaient prises pour défendre le département du Haut-Rhin. Le général Sigismond, baron de Berckheim, était nommé commandant en chef des levées en masse

1 Ignace, comte Giulay, feld zeugmeister commandant en Croatie Que doit-on croire de ce récit que l'on lit dans *le Moniteur universel* ? C'est un des nombreux canards du temps.

du département. Mais les places fortes avaient été longtemps oubliées et elles exigeaient de grands travaux de défense, elles tinrent, tout de même, devant l'ennemi.

La place de Neuf-Brisach se préparait à se défendre et le 15 octobre, l'adresse suivante était envoyée par le Conseil municipal à l'impératrice régente :

« Organe des habitants de la ville de Neuf-Brisach nous venons déposer aux pieds du trône ou brillent toutes les vertus, l'hommage de leur amour, de leur fidélité, de leur dévouement à votre personne sacrée, à celle de votre auguste époux, et de l'illustre rejeton sur lequel reposent les destinées du monde. »

Les français ont cessé de vaincre parcequ'ils ont été trahis par leurs alliés ; trop généreux pour craindre cette indigne violation des traités des plus saints, des serments les plus solennels, ils ont été surpris et ont du céder à cette circonstance impérieuse ; mais leurs implacables ennemis ne recueilleront pas le fruit de ces trames odieuses ; ils ne doivent pas ignorer que le français ne calcule pas les sacrifices lorsqu'il combat pour son souverain, pour l'honneur et la famille.

Placée à l'extrême frontière, la forteresse de Neuf-Brisach est l'une des principales clefs du Grand Empire. Nous ne craignons pas que l'ennemi ose jamais franchir la barrière du Rhin ; mais durant les évènements de la guerre, le porter devant nos remparts ; ils apprendraient ce que peut une nation outragée dans son chef immortel. Les menaces échoueraient au pied des murs que nous saurons nous défendre vaillamments. Chefs, soldats, habitants, nous ne faisons qu'un. Nous jurons à Votre Majesté de périr plutôt sur la brèche ou sous les ruines de nos habitations que d'ouvrir lâchement nos portes aux ennemis de la gloire du nom français.

« Les maire et membres du conseil municipal : Pinelle, Méglin, Bataland, Grèbe, Meyer (Michel), Acarie, Gros, Nachbauer, Meyer (n), Blein, maire. »

Le 23 décembre, on convoqua des gardes nationaux à Colmar pour conduire à Brisach la poudre et les matériaux de

la poudrière de Logelbach. Sainte-Croix était déjà occupée par des éclaireurs ennemis. Le convoi était déjà au-delà de Horbourg, quand des paysans à cheval le firent retourner à Colmar où il fût pris près du Galgenstreng. Les tonneaux furent repris le lendemain par les dragons de Milhaud vers la forêt de Sainte-Croix[1].

Bien avant le 23 décembre des partis ennemis avaient paru dans les villages de la rive gauche. Colmar avait été visité. A Ostheim, la division des dragons d'Espagne commandée par le général Milhaud apprit cette occupation et vint les déloger. Mais il fallut évacuer plus tard Colmar. Le général Dermoncourt avait été aussi envoyé pour maintenir la liberté de la rive gauche du Rhin, sur la route de Huningue à Neuf-Brisach.

Le 25 décembre il était à Neuf-Brisach, chargé de surveiller les travaux de défense et les approvisionnements au moment de l'investissement et lorsqu'il se disposait à se retirer avec sa brigade sur Schlestadt, il reçut le pli suivant :

« Par ordre du général Grouchy, lieutenant de la droite de « l'Armée, il est ordonné au général Dermoncourt de se jeter « de sa personne dans la place de Neuf-Brisach et de la défen- « dre jusqu'à la dernière goutte de son sang.

« *Le général de division :* Grouchy ».

Il ne faillit pas à l'ordre de son chef.

Le colonel Klinger était alors commandant de place. Moulins colonel-directeur du génie, Pingenot, colonel-directeur d'artillerie. le lieutenant Sans (Pierre-Joseph) adjudant de place, (Promu capitaine le 21 mai 1817).

La garnison se composait de 3.500 hommes (chiffre exagéré, les auteurs allemands l'estiment à 1500 seulement). Elle se composait du dépôt du 105e de ligne, du dépôt du 16e chasseurs à cheval, des cohortes des départements des Vosges, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône[2], de quelques gardes d'honneur, des douaniers des environs et enfin de la

1 Ch. Foltz, Souvenirs historiques du vieux Colmar, 1887. 214.

2 Les paysans portaient encore leurs costumes, le bonnet de coton et le chapeau rond.

compagnie de la cohorte-urbaine, de deux compagnies d'artillerie sédentaire et de pompiers. Le tout organisé au moyen de tous les hommes valides. Ces compagnies renfermaient beaucoup d'anciens soldats. Le général Schlachter les commandait.

Voici l'arrêté de leur organisation :

« L'an mil huit cent quatorze, le neuf janvier, à une heure de relevée, le Conseil municipal assemblé à la salle ordinaire de ses séances, le maire a dit qu'en conséquence de la lettre à lui adressée le 7 de ce mois par le général baron Dermoncourt, gouverneur de la place ; il a fait avertir par deux publications successives tous les habitants mâles de la ville ayant atteint l'âge de seize ans de se rendre aujourd'hui à deux heures précises sur la place d'armes pour procéder à l'organisation de la garde nationale, d'une compagnie d'artillerie, du corps des pompiers et des ouvriers. Que voulant faire cette opération avec toute la solennité dont elle était susceptible ; le Conseil s'est rendu en corps sur la dite place d'armes où le maire en présence de MM. le général gouverneur, le commandant d'armes, le général de brigade en retraite Schlachter, nommé commandant de la garde nationale, Detrès, colonel d'artillerie en retraite, nommé commandant de la compagnie d'artillerie et des habitants réunis, a prononcé le discours suivant :

« Mes chers concitoyens ! Pénétré des sentiments qui vous ont animés jusqu'à ce jour ; je viens avec une noble confiance réiterer le serment solennel que le Conseil municipal et moi avons déposé en votre nom au pied du trône français. — Nous le jurons, a été le cri général.

« Orgueilleux de le porter ce nom ; jaloux de mériter toujours ce titre honorable, animés par la présence et la valeur du digne gouverneur, auquel la défense de la place est confiée ; fiers d'être commandés par des chefs qui ont été si souvent la terreur de ces mêmes ennemis qui viennent nous attaquer, nous saurons prouver que les Alsaciens d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré et qu'ils seront toujours dignes de faire partie du Grand-Empire !

« Habitans du Neuf-Brisach ! pouvez-vous être appelés à une distinction plus glorieuse ? Vous avez à défendre vos parents, vos épouses, vos enfants ? Pourriez-vous les abandonner à la fureur et aux violences d'une soldatesque effrenée ? Dussent nos implacables ennemis chercher à nous réduire par le fer et par la flamme ; laissons les épuiser leur rage et s'ils parviennent à détruire nos propriétés ; ils ne réussiront jamais à nous ravir le plus précieux des biens : l'honneur !!! »

Cette courte allocution prononcée, il s'est élevé un cri unanime de : Vive l'Empereur !

« A son tour, M. le général gouverneur traça par des expressions aussi éloquentes qu'énergiques les devoirs que les habitants avaient à remplir envers le prince et envers eux-mêmes. Son discours fut couvert par les acclamations et les cris de : Vive l'Empereur ! mille fois répétés. »

Le maire a fait ensuite l'appel des habitants qui devaient concourir à la défense de la place et être organisés en quatre compagnies, savoir :

1re Compagnie de la garde nationale composée de M. Schlachter[1], général de brigade retiré, commandant, Boulaye, adjudant-major, Dubreq, adjudant sous-officier, Hottinger, capitaine en 1er, Chambard, capitaine en 2e. Schneider, lieutenant en 1er, Kleindienst, lieutenant en 2e, Gallien, sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 4 sergents, 8 caporaux, 1 tambour et 101 fusiliers.

2e Compagnie de canonniers Detrès, colonel retiré, officier de la légion d'honneur, commandant, Catoire, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine en premier, Sutter, capitaine en 2e Hillenweck, premier lieutenant, Ravé, lieutenant en 2e, 1 sergent-major, 1 fourrier, 4 sergents, 4 caporaux, 2 tambours et 37 canonniers.

3e Corps des pompiers et d'ouvriers, M. Jourdain, ancien officier du génie, 5 surveillans aux démeublemens, 5 surveillans ponr former les chaines, 6 directeurs de pompes, 6 sous-directeurs, 12 pistons, 64 pompiers, 24 pompiers auxiliaires

1 Le général Schlachter avait eté maire de la ville au commencement du siècle et le colonel Destrès, employé dans la place.

pris parmi les étrangers réfugiés dans la place et 15 ouvriers.

De tout quoi le Conseil municipal a rédigé le présent procès-verbal pour être consigné dans le registre de ses actes.

« Neuf-Brisach, les jour, mois et an que dessus,

Signé : PINELLE, GROS, JOURDAIN, ACARIE, MÉGLIN, MEYER, BATALANT, GRÈBE, SCHLACHTER, DETRÈS, BLEIN, *maire*.

A peine organisée, la garde urbaine fut passée en revue et haranguée par le général. Elle répondit ainsi à son discours :

« Tous nous jurons de périr plutôt sur la brèche ou sous les ruines de nos habitations que de songer à nous rendre lâchement aux ennemis de la gloire du nom français ! »

Deux cents canons étaient dans la place. Il n'y avait pas de troupes du génie, les soldats de la ligne y suppléèrent.

Le général, dès sa nomination reçue, fit raser les constructions comprises dans la zône militaire, et fit inventorier les vivres, etc.

Dès les premiers jours de l'année 1814, le blocus avait commencé ; un parti de cosaques venant de Sponeck, sur la rive gauche du Rhin, s'était avancé. L'officier commandant envoya au général un officier pour le sommer de se rendre dans les vingt-quatre heures. La porte ou la fenêtre furent les signes que lui fit le baron Dermoncourt et l'officier s'empressa de déguerpir[1].

Ce fut peu après qu'eut lieu la sortie de la Petite Hollande[2]. Les cosaques avaient été signalés ; deux compagnies de grenadiers avec deux pièces d'artillerie furent chargées de les mettre à la raison. Les cosaques ayant reçu quelques coups de canon dans la Petite Hollande, se retirèrent sur la route de Colmar. Ils rencontrèrent au canal Vauban quelques gardes

1 L'officier russe ne revint cependant pas bredouille au camp. Ses cosaques happèrent près de la ville quelques enfants de Wolfganzen qui revenaient de l'école de Neuf-Brisach. Conduits devant le général commandant les éclaireurs, celui-ci, peu soucieux d'une telle capture, les fit de suite relâcher.

2 La Petite Hollande est la partie basse de la ville.

d'honneur et des chasseurs à cheval qui les chargèrent et firent quelques prisonniers[1].

Aux cosaques, succèda le IVe corps allié commandé par le prince héritier de Würtemberg qui avait passé le Rhin à Markt près Huningue, avait suivi la route de Bâle à Strasbourg, jusqu'à Blodelsheim et Ensisheim. Le prince forma l'investissement des fronts de la place avec quatre bataillons Würtembergeois et six escadrons du général Stokmayer qui formaient l'avant garde du corps d'armée. Le 7 janvier, l'investissement fut achevé mais les Würtembergeois disparurent, laissant la place à la landwehr autrichienne du général major Minutello, du corps de Wrède. (Frédéric baron de Minutello, inspecteur de cavalerie).

La brigade du général-major autrichien Maillot vint à son tour relever la landwehr et le quartier général fut à Widensohlen. Tous les villages des environs furent occupés sauf Biesheim. Le général Minutello engagea plusieurs escarmouches. Il arriva sous le canon de la place et enleva le dernier moulin à farine au commencement du mois de mars, à proximité du glacis du fort Mortier et le ruina complètement[2].

Il repoussa encore une autre sortie au moment où l'armée principale des alliés opérait un mouvement rétrograde et que le parc d'artillerie bavarois recevait l'ordre de quitter Rambervillers pour se rendre à Saint-Dié. On craignait encore la levée en masse et les francs-tireurs, des partisans s'étaient formés dans les Vosges et tentaient de s'appuyer sur les forteresses de Schlestadt et de Neuf-Brisach, qui s'entendaient pour faire des sorties toujours dangereuses pour les alliés.

Le général avait fait élever la lunette 57, pour recevoir une batterie destinée à surveiller les Würtembergeois.

Pendant le blocus, la mortalité fut grande comme ailleurs à Neuf-Brisach ; 130 malheureux soldats s'éteignirent à l'hôpital du typhus, des maladies épidémiques, etc... Tristes victimes du devoir !

1 Le garde d'honneur Méglin, fils de l'adjoint, a donné au Musée d'Alkirch une médaille qu'il avait prise sur un cosaque à ce combat.

2 Canal du Rhône au Rhin, non creusé alors.

Les caisses publiques étaient à sec, le général avait trouvé le moyen de se procurer de l'argent en vendant 54.216 kilos de sel pour 21.108 francs qui servirent à faire face aux dépenses les plus urgentes.

Parmi les sorties que fit la place, on peut citer celles du Moulin à poudre, qui se trouvait près de Vogelsheim, Algolsheim, etc...

Citons les prouesses d'un brave défenseur, le père Parans, ancien sous-officier au 7e d'artillerie qui avait fait les campagnes de 1800 sous Moreau. Il s'était fixé dans la petite place forte et il était renommé par la sûreté de son pointage. Un soir de service à la contregarde 15 (à gauche en sortant de la porte de Bâle), il fit le pari avec le poste qu'à 10 heures du soir, il abattrait le cosaque abrité derrière une porte cochère pour se garer des balles des avant-postes. Il mit le feu à la pièce ; quatre gardes nationaux se rendirent en rampant pour aller vérifier sur place. Ils constatèrent que la porte cochère était enfoncée, et que le cheval du cosaque était gisant ; mais aucune trace de l'homme du Don.

Une autre fois, il vît un poste autrichien installé devant une grange à Volgelsheim regardant jouer aux cartes sur un banc. Il pointa et le projectile alla casser le banc, écartant les joueurs et les spectateurs.

Après la prise de Paris et l'abdication de Napoléon un armistice fut conclu. Le général Dermoncourt adressa la proclamation suivante le 20 avril :

« Aux Habitants et à la garnison de Neuf-Brisach !

« Un nouvel ordre de choses vient d'être établi. L'ancienne dynastie qui a fait si longtemps le bonheur de la France, vient de remonter sur le trône

« Napoléon Bonaparte a cessé de régner. Nous sommes dégagés de notre serment envers lui et envers toute sa famille.

« Soldats ! votre sort m'a été confié et votre intérêt à tous me prescrivait de prendre un parti auquel tous vos chefs ont applaudi. Vous êtes désormais les sujets de Louis XVIII ; j'exige de vous, que vous suiviez leur exemple en jurant fidélité à votre nouveau monarque.

« Soldats ! le terme de vos malheurs approche et la France sous un règne paternel et doux, va respirer des calamités qui ont longtemps pesé sur elle.

« Et vous, habitans de Neuf-Brisach, vous ferez cause commune avec la garnison ; vous vous rendrez aux vœux de la patrie. Elle réclame aussi de vous un serment de fidélité au souverain qu'elle s'est choisie.

« La bonne harmonie que j'ai heureusement remarquée parmi vous, le désir de la paix sont l'objet de vos vœux et vos sollicitudes me sont un très sûr garant que vous vous empresserez de donner un témoignage de votre soumission et de votre amour à Louis-Stanislas-Xavier, nommé Roi des Français par la Constitution décrétée le 6 de ce mois.

« Aussitôt la réception de cette proclamation, Messieurs les chefs de corps réuniront leurs officiers pour leur donner connaissance des dispositions qu'elle renferme, et ils les inviteront à émettre leurs opinions par écrit et à se prononcer sur le parti qu'ils sont intentionnés de prendre. Chaque corps dressera procès-verbal de cette opération ; ils réuniront ensuite leurs troupes pour leur en donner connaissance.

« Monsieur le Maire est formellement invité à réunir son Conseil municipal et toutes les autorités civiles à l'effet de faire leur soumission dans les formes ci-dessus relatées.

« Les procès-verbaux me seront encore adressés aujourd'hui.

« La présente sera mise à l'ordre du jour et M. le Maire est invité à lui donner la plus grande publicité.

« Le Gouvernel général : Baron DERMONCOURT.

« Fait à Neuf-Brisach, le 20 avril 1814 à 2 heures de l'après-midi. »

Dès le 11, des négociations avaient été entamées pour l'armistice ; le blocus avait duré 106 jours.

Ce fut le 30 avril que le général Desbureaux[1], commandant

1. Chasles-François Desbureaux, né à Reims, le 13 octobre 1755, mort à Paris le 26 février 1835, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, volontaire dans le régiment du Roi en 1773, il fit la campagne navale en 1778. Il se retira du service et devint huissier priseur à Reims. En 1792, il devint adjudant de la garde nationale de cette ville. Il fit les campagnes de la République et de l'empire, devint général de division. Homme d'action et habile général.

la division de Strasbourg, informa la garnison que l'état de siège était levé.

C'était la mode alors aux épées d'honneur, Metz, Verdun etc. avaient offert des épées à leurs glorieux défenseurs, Neuf-Brisach ne pouvait faire moins.

Voici le procès verbal du Conseil municipal relatif à cette marque d'honneur accordée au baron Dermoncourt.

« *Séance du Conseil du 13 Août 1814.*

« Le Conseil assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Monsieur le Maire a dit :

« Que la conduite noble et désintéressée de M. le général baron Dermoncourt a tenu pendant le blocus de la place, lui mérite un témoignage de reconnaissance de la part des habitans de la ville, il propose au Conseil de déterminer l'objet qui lui sera présenté.

« La matière mise en délibération, le Conseil a pris en considération que les services signalés que Monsieur le général Dermoncourt a rendus aux habitants pendant et depuis le blocus de la place, par sa sollicitude, son activité, et sa noble fermeté dans toutes les occasions, doivent être reconnus d'une manière analogue à sa dignité ; a chargé monsieur le maire de faire l'achat d'une épée de la valeur de neuf cent cinquante-cinq francs pour être présentée et remise à cet officier général comme un juste tribut de reconnaissance que les habitans lui doivent. Qu'à cet effet, expédition de cette délibération sera adressée à Monsieur le comte de la Vieuville, officier de la légion d'honneur, préfet du département du Haut-Rhin, qui sera supplié de vouloir bien autoriser cette dépense sur les deux mille francs appartenant à la ville, existant dans la caisse du service, et à cet effet, de délivrer une ordonnance de ladite somme sur la caisse du receveur général.

« Fait à Neuf-Brisach, en la salle ordinaire des séances le treize août mil huit cent quatorze.

Pinelle, Meyer (Michel), Butaland, Meyer (Nicolas), Méglin, Nachbauer, Acarie, Grèbe, Blein, maire[1].

1. Archives municipales.

Il y a tout lieu de croire que M. de la Vieuville, préfet du Haut-Rhin, *maintenu* par la Restauration, n'osa pas approuver la délibération du Conseil municipal de Brisach et que l'épée d'honneur votée au général Dermoncourt ne lui fut pas donnée. Il l'avait cependant bien méritée.

III

Nous voici arrivés au blocus de 1815 : les principaux officiers du siège furent le baron Dermoncourt, commandant supérieur, le major Brechtel commandant d'armes, le colonel Moulut, directeur du génie, le colonel Chopin commandant l'artillerie, etc...

La garnison allait peut-être à 2500 hommes tout au plus ; elle était composée d'un bataillon du 101e de ligne, colonel Herhez-la-Tour, envoyé par le général Rapp lorsqu'il se trouvait à Landau [1] des quatre (I, II, III et IV) Bataillons de Gardes nationaux d'élite du Haut-Rhin et de la 15e compagnie de vétérans, d'un bataillon d'anciens militaires (Haut et Bas-Rhin) et d'un bataillon de douaniers, de quelques chasseurs à cheval, d'un escadron de lanciers du Hant-Rhin, de deux compagnies d'artillerie du 1er régiment, de deux compagnies de gardes nationales (gardes et artilleurs), on avait fait une batterie de mobile de 4 pièces, le général Schlachter les commandait comme en 1814.

Voilà ce que dit Plotho :

Le 29 juin, la division de réserve de l'archiduc Maximilien arriva à Colmar, elle était l'avant-garde. La ville était occupée par quelques bataillons d'infanterie, un régiment de cavalerie et quatre canons. Toute cette troupe se replia sur Strasbourg sans accepter le combat, ce qui est assez rare pour des Français.

La forteresse de Neuf-Brisach fut investie le même jour après un combat opiniâtre avec la division du général Maz-

1 Le général en avait envoyé un autre à Schlestadt. [Voir ses Mémoires].

zuchelli. Le village de Weckolsheim situé sous le canon de la place fut cependant conservé ; on s'y cantonna solidement. Les Français s'y défendirent tant qu'ils purent jusqu'à ce qu'il fut enlevé par un régiment autrichien

Le même soir, la garnison fit une sortie et attaqua le village de Wolfganzen ; mais la sortie ne réussit pas et on dut rentrer dans la place.

Est-ce le 29 ou le 30 qu'eut lieu ce combat ? Le général dans son ordre du jour mentionne la dernière de ces dates. Mais qu'importe.

Le premier juillet l'investissement était complet. Balgau, Biesheim (la poste et une chapelle étaient sur la route à droite du village), Dessenheim, Fessenheim, Heiteren[1], Nambsheim, Saasheim et Wolfganzen[2] étaient occupés. Le château de Widensohlen était encore le quartier général.

Le blocus de 1815 ne dura pas aussi longtemps que celui de 1814, il ne fut que de 54 jours. Les premiers ennemis, que l'on vit dans la deuxième quinzaine du mois de juin, furent des détachements de la landwehr badoise qui passèrent le Rhin et tentèrent de prendre la place par la prise du poste de Geisswasser, gardé par quelques cavaliers qui purent rencontrer en temps opportun un tambour d'école, nommé Nachbauer, de la ville qui donna aussitôt l'alarme. La garnison fut de suite rassemblée et 4 pièces de la batterie mobile firent rebrousser chemin aux Bâdois.

Ce petit fait d'armes décida le général dans son ordre du 26 juin à indiquer les places de chaque corps en cas de surprise ; car les alliés étaient alors déjà signalés à Bâle. Le prince de Hohenzollern avait passé la frontière dans la nuit du 25 au 26 et avait commencé le siège d'Huningue. Le 29, il était à Colmar et le 30 une de ses divisions bloquait Neuf-Brisach[3].

1 Une potence à deux branches était au sud de ce village.

2 Un calvaire était au dessus de ce village vers le Rustenwald près la route. La carte du dépôt n'indique plus rien. La Révolution a dû détruire ce modeste monument.

3 C'était le nom du notaire, conseiller municipal.

Ce jour-là les autrichiens tentèrent une attaque de vive force sur la porte de Belfort. Des tirailleurs attaquèrent le poste de la Machine hydraulique qui fit bonne contenance. Les colonnes arrivaient entre les routes de Wolfganzheim et Weckolsheim et en réserve il y avait deux escadrons de cavalerie. Instruit des desseins de l'ennemi, le général accourut au réduit de la porte de Belfort ; laissa les autrichiens approcher et lorsqu'ils furent à petite distance, il les fit mitrailler. Etonnés de la réception, les assaillants se retirèrent au plus vite, laissant nombre de morts sur le terrain.

Le général fut des plus concis envers un parlementaire : « Rentrez à votre poste et dites à votre général,que les morts seront enterrés par une compagnie d'infanterie ». Ce qui fut fait. Deux fosses furent creusées près de la porte, l'une pour les hommes, l'autre pour les chevaux.

Le prince de Würtemberg,chargé du blocus de Strasbourg, avait ses postes extrêmes reliés avec le 2e corps autrichien du prince de Hohenzollern et le corps de réserve de Colmar. Ce corps fournit quelques contingents à la division Mazzuchelli qui bloquait alors Neuf-Brisach. Elle eut à soutenir une sortie vers Wolfganzen.

Le 8 juillet, la sortie de la porte de Belfort fut dirigée sur Weckolsheim. Deux colonnes, l'une longeant le bois dit Hartlin (aujourd'hui défriché), y délogea les postes autrichiens qui s'y dérobaient, l'autre suivant la route de Bâle attaqua une ligne de tirailleurs près le bois des Capucins. On perdit une vingtaine d'hommes, dont on retrouva plus tard les cadavres dans les blés très hauts cette année

Chaque colonne avait deux obusiers.

Pendant que cette canonnade s'effectuait, une colonne d'infanterie, éclairée par quelques cavaliers, explorait les abords du village de Wolfganzen, elle rentra dans la place sans avoir éprouvé de pertes.

Deux anciens sous officiers au 7e d'artillerie, les sieurs Parant déjà nommé et Cestre, retirés à Schlestadt, se plaisaient à raconter cette sortie. Ils étaient en ce moment chefs de batterie au réduit de la porte.

C'est le seul fait d'armes dont le général fasse mention dans ses ordres du jour.

Le 12 juillet, la division Aloys Mazzuchelli quitta les abords de la place pour se rendre devant Schlestadt, et le 22, la forteresse fut comprise dans les stipulations du général Rapp ; mais cette Convention ne parvint que vers le 11 août à Neuf-Brisach, car c'est à cette date que le général fit son armistice avec le général major autrichien, Antoine Volkmann, qui partit avec sa troupe pour renforcer la division devant Huningue et fut remplacé le 16 août par le général major Von Leyser avec les troupes saxonnes suivantes :

3 bataillons du régiment du prince Ferdinand,
3 id. du régiment du prince Max,
2 id. du régiment du duc de Saxe.
3e id. de la réserve de Landwehr,
1er id. de tirailleurs,
1er id. de chasseurs,
3 escadrons de hussards,
1 id. de Uhlands,
Une brigade d'artillerie,
Un détachement de sapeurs[1].

Le 22 août, l'investissement fut levé et les bataillons de gardes nationaux licenciés. Mais ils ne furent congédiés que le 1er septembre. Le 24 de ce mois, le baron Dermoncourt remit le commandement au colonel vicomte de Montjustin. C'était fini.

Le 2 août, le sergent de la compagnie urbaine d'artillerie, Narcisse Ségard, tomba près du Giesen au Petit-Rhin sous le coup de feu d'une sentinelle autrichienne[2]. Le général regretta beaucoup ce brave homme, le mit à l'ordre du jour et lui fit

1 *Plotho*. Der Krieg des verbundater Europa gegen Frankreich im iahre 1815. Berlin, 1818.

2 Non loin du monument du général Beaupuy. Le Salzbuchsle était une petite tête de pont sur le Giesen, avec un corps de garde crenelé.

Le poste de la machine hydraulique n'avait aucune défense, les hommes de garde se plaçaient dans la maison qui était près de la machine.

faire de modestes funérailles. Ségard faisait tous les jours une ronde et il cherchait à abattre le plus de factionnaires ennemis. Huit jours avant sa mort, il voulut faire feu sur une vedette placée devant la propriété Rottenflue à Weckolsheim avec un mauvais fusil de rempart qui, malheureusement, fit long feu et alla tuer le petit tambour du poste de la machine hydraulique où il se trouvait. Les hommes qui aimaient leur petit tambour, voulurent faire un mauvais parti à Ségard. L'officier de garde les en empêcha. Ségard n'en fut pas moins conduit au Gouverneur qui, connaissant sa bravoure éprouvée pendant les deux blocus, le fit relâcher.

Plotho prétend que si Neuf-Brisach se rendit si tard (Schlestadt avait vu cesser l'investissement bien avant), c'est à la lenteur avec laquelle le général Dermoncourt reconnut le roi Louis XVIII que l'on doit ce retard qui du reste ne préjudicia pas à la ville, malgré que les hostilités eussent encore lieu.

Le général déjà compromis pour avoir pris du service sous Napoléon, se compromit encore plus en reconnaissant le fils de celui-ci, Napoléon II pour empereur (27 juin). En vain, fit-il arborer le drapeau blanc et la cocarde blanche le 20 août et célébrer le 25 la fête du roi Louis XVIII. Il y eut ce jour-là vingt moutons gras distribués pour la table de MM. les officiers ; il n'en fut pas moins suspect et non employé par la Restauration. On ne peut contenter tout le monde On verra plus loin que sous la monarchie de Juillet, il fut mis à la retraite pour avoir trop bien servi son pays.

Le baron Dermoncourt se montra doux et miséricordieux dans ses hautes fonctions. Il gracia de la peine de mort plusieurs gardes nationaux condamnés à cette peine et il ne laissa s'abattre le fer de la justice que sur un infortuné garde national du département du Haut-Rhin qui n'avait cessé de favoriser la désertion.

Sans admettre les principes niais d'Erckmann Chatrian, je trouve que cette exécution est encore une de trop. Ces malheureux, enlevés à leurs foyers au mois d'avril, ne croyaient pas rester enfermés dans une place forte pendant la fenaison

et la moisson. Quelles tristes pensées les assaillaient lorsque le soir ils pensaient, en regardant le firmament, à leurs familles peut-être alors en train de nourrir l'ennemi qui, à son tour, prenait la faulx ou la faucille pour aider la maison ! Tous les pauvres se comprennent et l'humanité n'est pas chassée de leurs cœurs. Puis, que l'on me permette une observation, si les gardes nationales sont assimilées aux soldats réguliers ; ceux-ci ne sont-ils pas exempts des conseils de guerre pendant les six premiers mois de service? Le législateur a eu raison de poser ce délai : il n'a pas voulu qu'on punit un inconscient. Plus tard, quand l'insconscient connait toutes les rubriques du métier, qu'on lui applique le Code ! Rien de plus juste

Grâce à la bonne conduite du général Dermoncourt, Neuf-Brisach ne fut pas astreint à posséder dans ses murs une garnison étrangère. La garde nationale urbaine fit le service pendant un certain temps pour faire respecter les remparts. Enfin les légions départementales ayant été formées, la légion du Haut-Rhin y vint tenir garnison et fut remplacée en 1817 par la légion de la Moselle. Ce changement de garnison donna lieu à une échange de lettres entre le général baron de Frimont, commandant en chef les troupes autrichiennes en France et le maréchal de camp commandant le Haut-Rhin, baron de Mallet.

Le général baron de Hauer, chef de l'état-major général autrichien, écrivit à ce dernier :

Mon général.

Le ministre de la guerre a informé le général en chef baron de Frimont d'un mouvement qui doit avoir lieu incessamment entre les légions départementales en garnison ou destinées pour la garnison de Neuf-Brisach.

En suite de cette lettre de S. Ex. le Maréchal duc de Feltre, la légion de la Moselle doit faire son entrée dans Colmar le 19 et la légion du Haut-Rhin le 21 du mois courant.

L'intention de S. Ex. le genéral en chef est de saisir cette occasion pour donner une preuve éclatante de sa haute estime pour les troupes de S. M. T. C. Il veut par conséquent

aller à cheval et accompagné de son état-major général, au devant des dites légions.

J'ai cru devoir vous en prévenir, mon général, en vous priant d'avoir la complaisance de me faire savoir quelques jours d'avance l'arrivée de ces troupes et à quelle heure elles approcheront de Colmar.

Agréez, etc.

Quand le général Dermoncourt se maria-t-il ? Cela doit être après sa mise en non activité ; il épousa une jeune fille fort belle de Neuf-Brisach, Mlle Geyer dont il n'eût point d'enfants et qui fut sa compagne pendant sa vie aventureuse après le procès de Belfort.

Voici sa biographie :

IV

Il naquit le 3 mars 1771 à Crécy-au-Mont, canton de Coucy (Aisne) en plein Vermandois. Se trouvant à Paris, il fut un des vainqueurs de la Bastille ; la compagnie des grenadiers d'Odiot, le célèbre orfèvre, le reçut dans son sein comme garde national ; mais il quitta bientôt ce corps pour s'engager dans le 3e bataillon de son département natal le 1er septembre 1791. Sergent de grenadiers et sergent-major les 4 avril et 3 juillet 1792, on le voit à l'armée du Nord, au combat de Quiévrain. Il fut ensuite de l'armée du maréchal de Rochambeau ; embarqué à Lorient, il débarque à Saint-Domingue ; ramène aux commissaires de la Convention les troupes restées fidèles à l'ancien gouverneur. Le moine Pellé est pris sur les noirs, à la tête de sa compagnie, ses officiers étant malades. Cela lui valut d'être mis à l'ordre de l'armée le 14 décembre. Il reçut le brevet de lieutenant ce jour même et celui de capitaine le 28. Etant tombé malade, il partit pour Philadelphie le 1er octobre 1793 ; il gagna enfin cette ville, après avoir été pris par des corsaires bermudiens et avoir été rejeté en mer par une tempête[1].

1 Extrait du *Panthéon de la Légion d'honneur*.

Il fut atteint de la fièvre jaune qui sévissait d'une manière cruelle et à peine guéri, il profita le 25 floréal an II du départ d'un grand convoi de la baie de Chesapeack pour rentrer en France, il débarqua à Brest le 23 germinal où on l'incarcéra, Libre, il fut attaché à l'armée des Côtes de Brest ; il remplit les fonctions d'adjudant de place, après avoir combattu a Quiberon.

De retour à Paris, il défendit la Convention à la butte Saint-Roch.

On voit que jusqu'ici la vie du défenseur de Neuf-Brisach à été assez agitée. La Bastille, Saint-Domingue, la Vendée, Paris. Le brave officier n'a pas encore fini avec les voyages. Le 23 germinal, an IV, il est aide-de-camp du général Alexandre Dumas, le père du grand romancier et il s'associe à toutes les prouesses de son chef. Dans le Firol, il sauve la vie à l'aide-de-camp, Lambert, tombé dans un torrent, puis il prend à revers avec un détachement de 250 grenadiers la redoute du village de Faver située à mi-côte et fait beaucoup de prisonniers. Il se distingua aussi à la prise du pont de Newernan et du pont de Bolgiano. A Clausen, en marchant sur Brixen, l'ennemi occupait un pont couvert de 200 mètres de longueur, Dermoncourt met pied à terre, prend une vingtaine de dragons, dégage le pont sous le feu de l'ennemi et permet à la cavalerie de passer. A une lieue de Brixen, Dermoncourt reçut une blessure grave à l'épaule en secourant son général luttant seul contre un escadron[1] ! Sur la proposition du général Joubert, Dermoncourt fut cité par Bonaparte dans son rapport.

Capitaine au 6e dragons le 6 brumaire an VI, après avoir servi en Suisse, il s'embarqua pour l'Orient à Toulon. A la

1 Le général Dumas, le 22 Mars 1797 à la tête de la cavalerie, a tué de sa propre main plusieurs cavaliers ennemis ; il a été blessé légèrement de deux coups de sabre ; son aide-de-camp d'Harmoncourt [*sic*] a été blessé dangeureusement. Ce général a, pendant plusieurs minutes, arrêté seul, sur un pont, un escadron de cavalerie ennemie qui voulait passer et a donné aux siens le temps de le rejoindre *Rapport du général en chef Bonaparte.*

Alexandre Dumas dans ses *Mémoires* raconte tout au long les prouesses chevaleresques de son père.

bataille d'Aboukir, il prend le commandement de la cavalerie en remplacement du colonel Duvivier tué ; il reçut une balle dans la poitrine et un coup de feu à la cheville gauche.

Malgré ses blessures, le général le chargea de conduire un convoi de chameaux à Alexandrie ; il avait des dépêches secrètes pour l'amiral Gantheaume qui lui donna pour toute réponse cette phrase : « Le vent est bon ». C'était l'avis pour Bonaparte que l'on pouvait prendre la mer et bientôt on le vit quitter l'Egypte. Sous Kléber, Dermoncourt fut à Héliopolis et à la reprise du Caire. Menou récompensa enfin ses services en le nommant chef d'escadron au 14e dragons, le 14 messidor an VIII. A la seconde bataille d'Aboukir, le 30 ventose an IX, il reçut un coup de feu à la gorge, ce qui ne l'empêcha pas de soutenir la retraite avec intrépidité.

Revenu en France, il fut confirmé dans son grade le 15 ventose an X dans le 22e régiment de cavalerie, incorporé depuis dans les cuirassiers et il fut enfin versé dans le 21e dragons le 13 pluviose an XI. En l'an XII, le premier consul le nomma major du 11e cuirassiers et le 4 germinal, membre de la légion d'honneur. Il servit à la grande armée en l'an XIV, le 5 avril il était colonel du 1er dragons. Il mena son régiment au feu pour la première fois au combat d'Heilsberg où la division La Tour Maubourg tint tête aux flots russes[1]. A Friedland, la division dégagea rapidement le corps du Maréchal Ney que les Russes voulaient déborder. A la fin de la bataille, l'empereur fit dire au colonel par un aide de camp : « Allez dire au colonel du 1er dragons que je suis content de lui ». Aussi il fut fait baron de l'empire avec dotation le 17 mars 1803 et officier de la légion d'honneur le 4 octobre suivant.

Appelé ensuite en Espagne avec la division La Tour Maubourg, Dermoncourt eut occasion alors, après avoir vu la guerre des troupes réglées, qui s'intéressent peu d'ordinaire à l'objet de la querelle qu'elles soutiennent, d'étudier la guerre de résistance qu'une nation peut opposer. Le régiment partait sans réfléchir aux obstacles imprévus que l'on pouvait rencontrer dans ce nouveau pays.

1 Historique du 1er régiment de dragons. Paris, Dumaine 1842, 12 p.p.

Les soldats ne demandaient jamais dans quelle contrée on les conduisait ; mais s'il y avait des vivres là où ils allèrent C'était sous ce seul point de vue qu'ils considéraient la géographie de la terre. La France fut traversée comme si c'eut été une terre nouvellement conquise. Les soldats étaient bien reçus partout, sur l'ordre de l'empereur. Ils n'avaient pas perdu l'habitude qu'ils avaient contractée en Allemagne de maltraiter quelquefois les bourgeois chez lesquels ils logeaient. L'habitant souffrait avec patience, en attendant que le torrent fut passé. Dès qu'on eut mis le pied sur le territoire espagnol, il y eut un changement dans l'aspect du pays et les mœurs des hommes[1].

Le 4º escadron fut à l'armée de Portugal sous Junot, il soutint l'honneur de l'étendard à Vimeiro en 1808. Le 4 décembre, les trois autres escadrons étaient à la prise de Madrid avec la 1re division de dragons. En 1809, le régiment se couvre de gloire à Ucles. Le 28 juillet, à la bataille de Talavera de la Reyna, le colonel est blessé à la cuisse. En 1810, il est à Tarançon, Madridegos, et au Trocadero. L'année suivante, il se couvre de gloire au combat de Chiclana. Le colonel avait eu une balle morte au genou à la Sierra Morena.

Ce fut alors que Dermoncourt reçut l'ordre de retourner en France pour organiser son régiment en 1er chevaux-légers-lanciers. Il quitta l'Andalousie pour tenir garnison à Chartres. Il quitta cette ville le 12 mars 1812 et rejoignit la grande armée à Moscou le 11 octobre. Le 24, il était à l'affaire de Malo, Jaroslawetz.

Au commencement de 1813, il prend à Mayence, le commandement d'un régiment de marche et se rendit à Bautzen. Au combat d'Hochenbach, il fit plusieurs charges heureuses et eut son cheval tué sous lui C'est pendant l'armistice que l'empereur l'éleva le 22 juillet au grade de général de brigade et lui confia le commandement de la cavalerie du 5e corps. Il setrouva aux affaires de Goldsberg, de Lawemberg, de Leipzig et de Hanau. C'est là que l'empereur lui donna la

1 *De Rocca*. Mémoires sur la guerre des Français en Espagne. Paris 1814-15.

croix de commandeur de la Légion d'honneur le 4 décembre.

De Reims, Napoléon en lutte contre les alliés se souvint du général : il écrivait le 15 mars 1814 au ministre de la guerre, de former une division forte de près de 7000 hommes sous le commandement du général Broussier à Strasbourg et avec les généraux de brigade Schramm et Dermoncourt et composée de troupes des places fortes de Strasbourg, Neuf-Brisach, Schlestadt et Phalsbourg. Cette division se rendrait à Phalsbourg et de là à Metz et de là à Verdun où, en évitant le gros de l'armée ennemie, elle se rendrait à l'armée impériale en Champagne !!!

On prendrait 200 hommes du 14e chasseurs à cheval à Neuf-Brisach ; 3e bataillon du 6e de ligne à Phalsbourg ; 4e bataillon du 48e à Schlestadt avec 3 Cies du 5e bataillon du 10e de ligne (ce qui ferait 1400 hommes) et des fractions des corps de Strasbourg.

Après la paix, Dermoncourt fit sa soumission au roi, qui le fit chevalier de Saint Louis le 1er septembre et l'employa au quartier général à Strasbourg le 23 du même mois. Puis il le nomma au commandement supérieur de Neuf-Brisach le 10 octobre, commandement qu'il lui retira le 2 janvier 1815 on ne sait pourquoi.

V

Après le blocus de 1815, Dermoncourt, remplacé dans son commandement le 6 obtobre et mis en non activité, se retira dans un petit village des environs à Widesohlen[1], ancienne dépendance le l'abbaye de Paris, du canton d'Andolsheim. Dans cette demeure agreste, dans la force de l'âge, à quarante quatre ans, le général ne put rester tranquille. On le voit en disponibilité sur les *Annuaires militaires* de 1820 et 1821 et retraité le 25 septembre 1821 Il ne l'avait pas volé, car on le voit mis en avant dans toutes les misérables conspirations qui deshonorent cette époque. Il fut mêlé à la ré-

1 Il y a un petit château.

volte de la légion du Haut-Rhin dont on parla très peu et à la conspiration de Belfort où il fut cité comme un des chefs avec les généraux Foy et Lafayette, Neuf-Brisach était le centre de ces révoltes ; la légion du Doubs et le 3e hussards (de la Meurthe) y étaient en garnison puis le 25e de ligne, le 29e (1821), le 46 (1822) et le 6e chasseurs à cheval. Beaucoup d'officiers du 29e furent compromis à Belfort ; le lieutenant Carrel, détaché à Ensisheim, parvint à ne pas être inquiété. La petite place forte fut compromise longtemps et son auberge au *Panier Fleuri* près la porte de Colmar, devint célèbre.

Le chef d'escadron Charles-Isidore d'Averton, commandait la place en 1819 ; les adjudants étaient les capitaines J. M. André. J.-M -J. Lefèvre et J.-B. Sans. Ch. Fancré, capitaine[1] commandant au fort Mortier.

Le colonel Caron vint rendre visite en 1819 avec sa femme au général à Widesohlen ; il partit de là pour Epinal, où il se fit arrêter et la sotte conspiration du 19 août commença.

Ce fut de Neuf-Brisach que partit un escadron des chasseurs de la Charente qui accompagna avec un escadron de Colmar le malheureux colonel sur la route de Mulhouse et le ramena prisonnier dans le chef-lieu du département du Haut-Rhin.

Le général n'était plus alors dans son habitation de Widesohlen. Bien avant, dès qu'il eut appris la mauvaise tournure qu'avait prise la conspiration de Belfort, il s'était empressé de passer le Rhin et de se réfugier en Allemagne. Il ne reparut en France qu'après la Révolution de 1830 et le nouveau gouvernement le remit en activité en le nommant, le 7 mars 1831, à l'insignifiant commandement du département de la Haute-Loire au Puy.

1 En 1833, le chef de bataillon Glady, commandait la place. Le capitaine Sans est chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur ; juste récompense des bons services de ce loyal soldat.

VI

Nous allons aborder la très courte époque de la vie du général où, mêlé à tout ce qu'il y a de plus grand dans ce monde, Dermoncourt, par son tact et sa rondeur militaire, sut acquérir une réputation inaltérable. Grâce à la duchesse de Berry qui avait toutes les sympathies, le nom du vieux guerrier de l'empire fut connu et respecté de tous en Europe et, par une faveur singulière du sort, il trouva dans le fils d'un de ses anciens généraux un conteur charmant pour écrire ses mémoires. Son ouvrage intitulée *La Vendée et Madame, Paris-Londres 1833*, dû à la plume d'Alexandre Dumas dont le nom était déjà bien connu, eut un énorme succès. Il est presque introuvable de nos jours. Sa lecture nous a tellement intéressé que nous en avons copié quelques pages qui seront bien vues, je pense, de nos lecteurs.

Après avoir décrit les hésitations de la monarchie de Juillet, l'incapacité du général commandant la division à Nantes, la conduite louche du ministre Thiers qui subventionna haut la main Deutz ; Dermoncourt nous apprend comme en quelques jours il détruisit l'insurrection près de Nantes, et força la duchesse à se réfugier dans cette ville où elle devait être prise.

« Je puis, écrit le général, arrivé à l'époque de la vie où je suis, époque qui permet de parler de soi avec la même franchise que si l'on parlait d'un autre, que cette nomination était la preuve que l'on ne voulait plus temporiser avec la guerre civile. Quarante-quatre ans de service en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique, les combats de géants auxquels je pris part et près desquels nos combats actuels sont si petits, m'ont donné l'insouciance de la vie et ont fait le sabre léger à ma main. De plus, ma disgrâce, sous la Restauration, pendant laquelle je ne pris pas de service, la part active que j'avais eue à la conspiration de Belfort, dans laquelle je pensai laisser ma tête ; ma promptitude à venir offrir mon épée au gouvernement provisoire de juillet, étaient pour le gouvernement une garantie morale de mon ardeur à frapper

sur la chouannerie. Je partis pour Nantes, j'y arrivai le 1er mai 1832. Le général Solignac était commandant la division[1].

La force publique dans le département de la Loire inférieure consistait dans le 32e de ligne dans la ville de Nantes et aux environs et dans un bataillon du 29e cantonné près Clisson. La garde nationale du département était mobilisée.

Comme il fallait un homme capable pour éteindre de suite dans son germe la guerre civile près de Nantes, le ministère de la guerre résolut d'envoyer dans le département de la Loire Inférieure le baron Dermoncourt.

C'était, on s'en souvient, le jour de la fête de la pensée immuable qui gouvernait la France à cette époque. Le général se rendit de suite compte de la situation ; il passa l'inspection des petits détachements disséminés dans le département. Le 26 mai, il fit occuper le château de la Chaslière appartenant à M. de Laubépin ; il trouva des papiers précieux indiquant que la duchesse de Berry était en Vendée, et que la prise d'armes devait avoir lieu prochainement.

Fort de ses renseignements, le général fit partout attaquer les bandes vendéennes avant qu'elles n'eussent pris corps, il battit ces malheureux paysans le 4 à Maisdon et empêcha ainsi la grande réunion du lendemain qui devait être de plus de huit mille hommes. Ce jour-là, il allait à Montbert, voyait qu'il n'y avait rien d'intempestif et rentrait le soir à Nantes Le 7, il fit une tournée dans les cantons de Machecoul et de Saint-Philbert, fit rendre les armes aux insurgés, créa les gardes nationales. Il faillit prendre la duchesse ce jour-là.

Quand il rentra à Nantes, l'insurrection était étouffée complètement et pour comble de bonheur le général Bonnet, bon et brave général, remplaçait à la division, le général Solignac dont l'incapacité était notoire. La duchesse de Berry réfugiée à Nantes dès le 16 juin y resta ignorée jusqu'au 6 décembre. Ce jour fatal la duchesse eut la malheureuse idée de donner audience à Deutz qui l'avait vendue à Thiers. Celui-cy avait trouvé un digne acolyte dans Maurice Duval, un préfet à poi-

1 La Vendée et madame. Paris-Londres, 1833-17. M. G. Bertin de Paris, a bien voulu me prêter ce rare volume.

gne du premier empire, le pourvoyeur de Lambessa et de la Guyanne en 1852.

La petite maison où se tenait la duchesse fut de suite cernée. Madame n'eut que le temps de se cacher dans un réduit des plus étroits où on pénétrait par une plaque de cheminée encastrée dans le mur. Ils étaient quatre dans la cachette, Mlle de Kersabiec, MM. de Mesnars et M. Guibourg. Ils s'y tinrent dix-huit heures, risquant d'être assommés par les murs que l'on démolissait ; mais ce qui fit rendre la duchesse ce fut la crainte d'être brulée vive, En effet, les gendarmes de garde dans la chambre où étaient les nobles vendéens allumèrent des journaux pour se chauffer ; et les flammes donnèrent une chaleur telle à la plaque qu'après avoir vu sa robe brulée à diverses reprises, la duchesse se décida à ouvrir la cachette et à paraître devant les gendarmes stupéfaits.

Mais laissons parler le général.

Je montai aussitôt près de la princesse. Lorsque j'entrai, Madame avait quitté la chambre de la cachette et se trouvait dans celle où elle avait vu Deutz et que M. Joly, le commissaire de police avait appelée la chambre d'audience. Elle s'avança si précipitamment vers moi, qu'elle se trouva presque dans mes bras : « Général, dit-elle vivement, je me rends à vous, et me remets à votre loyauté »

— Madame, lui répondis-je ; Votre Altesse est sous la sauvegarde de l'honneur français.

Je la conduisis alors vers une chaise ; elle avait le visage pâle, la tête nue, les cheveux hérissés sur son front comme un homme : elle portait une robe de mérinos simple, et de couleur brune, sillonnée en bas par plusieurs brûlures ; et ses pieds étaient chaussés de petites pantoufles de lisière. En s'asseyant elle me dit, en me serrant fortement le bras : « Général, je n'ai rien à me reprocher ; j'ai rempli le devoir d'une mère pour reconquérir l'héritage d'un fils. Sa voix était brève et accentuée.

A peine assise, elle chercha des yeux les autres prisonniers ; elle les aperçut, à l'exception de M. Guibourg qu'elle fit demander. Elle se pencha ensuite vers moi : Général, me dit-elle, je désire ne pas être séparée de mes compagnons d'in-

fortune. Je lui promis au nom du comte d'Erlon ; car j'étais sûr qu'il ferait honneur à ma parole.

Madame paraissait très altérée, et quoique très pâle, elle était animée comme si elle eut la fièvre. Je lui fis apporter un verre d'eau dans laquelle elle trempa ses doigts ; la fraicheur la calma un peu. Je lui proposais d'en boire un autre ; elle accepta et ce ne fut pas chose facile de trouver un second verre d'eau dans cette maison bouleversée. Enfin, on lui en apporta un, mais elle aurait été obligée de le boire sans sucre, si je n'avais avisé M. de Ménars dans un coin. L'idée me vint qu'il était homme à avoir du sucre sur lui. Je lui en demandai donc, comme une chose que j'étais sûr qu'il allait me donner ; en effet il en tira deux morceaux de sa poche. Madame les fit fondre dans le verre, les tournant avec un couteau à papier ; de cuillière, il ne fallait pas y songer ; on aurait retourné toute la maison avant d'en trouver une. Lorsque la princesse eut bu, elle me fit asseoir sur une chaise proche de la sienne ; jusque là je m'étais tenu debout devant elle.

Pendant ce temps, mon secrétaire et mon aide de camp s'étaient rendus, l'un chez le comte d'Erlon, l'autre chez M. Maurice Duval pour les prévenir de ce qui venait de se passer. Le préfet arriva le premier. Il entra dans la chambre où nous étions le chapeau sur la tête, comme s'il n'avait pas là une femme prisonnière qui, par son rang et par ses malheurs, méritait plus d'égards qu'on ne lui avait jamais rendus. Il s'approcha de Madame, la regarda en portant cavalièrement la main à son chapeau et le soulevant à peine de son front, il dit :

— Ah ! oui, c'est bien elle, — et sortit pour donner des ordres,

— Qu'est-ce que cet homme ? me demanda la princesse.

Sa demande n'était pas intempestive. car M. le Préfet se présentait sans aucune des marques distinctives de sa haute position administrative.

— Madame ne devine pas ? lui répondis-je.

Elle me regarda avec un léger sourire.

— Ce ne peut être qu'un préfet, me dit-elle.

— Madame n'aurait pas deviné plus juste, quand elle aurait vu sa patente.

— Est-ce que cet homme a servi sous la Restauration ?

— Non, Madame.

— J'en suis bien aise pour la Restauration.

En ce moment, M. le comte d'Erlon arriva, employant pour entrer toutes les formes que M. le préfet avait jugé inutiles.

— Vous m'avez promis de ne pas me quitter, me dit-elle, à voix basse, et me serrant fortement la main. Je lui réitérai ma promesse.

La duchesse se leva alors vivement, alla à M. d'Erlon et lui dit :

M le comte, je me suis confiée au général Dermoncourt, je vous prierai de me l'accorder pour rester près de moi ; je lui ai demandé de n'être point séparée de mes malheureux compagnons ; et il me l'a promis en votre nom ; ferez-vous honneur à sa parole ?

— Le général n'a rien promis que je ne sois prêt à ratifier, Madame, et vous ne me demanderez aucune des choses qui sont en mon pouvoir, que vous me trouverez toujours prêt à vous les accorder avec tout l'empressement possible.

— En ce moment, M. Maurice Duval rentra et demanda à Madame ses papiers

— Voilà, dit-elle, ma correspondance, vous la donnerez à la police; ceci, ajouta-t-elle en tirant une petite image peinte, un saint Clément auquel j'ai une dévotion toute particulière ; il est plus que jamais de circonstance

Je m'approchai de Madame, et lui dis que si elle se trouvait mieux, il serait instant de quitter la maison. Pour aller où, me regardant fixement ; — pour me conduire où ?

— Au château, Madame.

— Ah ! bien, et de là à Blaye, sans doute !

Mademoiselle de Kersabiec s'avança alors vers moi et me dit :Général, S. A R. ne peut aller à pied.

Oh ! Madame, ne perdons pas de temps, je vous en supplie, le château étant à deux pas : jetez un manteau sur vos épaules, c'est tout ce qu'il faut. — Allons, dit la duchesse,

puisqu'il répond de moi, il faut bien que je fasse un peu ce qu'il veut. Partons, mes amis.

A ces mots, elle me prit le bras et sortit la première.

— Ah ! général, me dit-elle, en jetant un dernier regard sur la mansarde et sur la plaque de la cheminée, si vous ne m'aviez pas fait une guerre à la Saint-Laurent, ce qui, par parenthèse, est indigne d'un brave militaire, ajouta-t-elle en riant, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à l'heure qu'il est.

Lorsque nous sortîmes de la maison, M le Préfet ouvrit la marche avec Mademoiselle de Kersabiec ; nous les suivions immédiatement. Arrivé dans la rue, M. le préfet invita le colonel de la garde nationale à prendre l'autre bras de la duchesse, Madame s'y décida et même avec assez de grâce. La troupe de ligne et la garde nationale formaient la haie depuis la maison des demoiselles Deguigny jusqu'au château. Le chemin n'était pas long, soixante pas à peine nous séparaient du château. Notre respect commanda le silence à la multitude cahotée par la guerre civile qui. depuis six mois, grondait autour de Nantes, ruinait tout commerce et décimait ses enfants.

Madame, tout le long de la route, n'avait donné d'autre signe de crainte que de me serrer fortement le bras.

Je la soutins de toutes mes forces pour monter l'escalier du Château et parvenir à l'appartement du colonel d'artillerie préparé pour la recevoir.

Le général lui fit servir une collation, puis toujours bon, il se rendit chez M. de Ménars qu'il déshabilla pour le mettre au lit et qu'il coucha lui-même. De retour chez la duchesse, il la trouva à table et comme la première fois, M. Maurice Duval entra sans se faire annoncer et soulevant à peine son chapeau. Il alla droit au buffet où étaient des perdreaux que l'on venait de desservir. et il se mit à manger tournant le dos à la duchesse.

Madame le regarda avec une expression que je n'oublierai jamais et reportant les yeux sur moi :

— Général, me dit-elle, savez-vous ce que je regrette le plus dans le rang que j'ai perdu ?

— Non, madame.

— Deux huissiers pour me faire raison de ce monsieur.

Cette conduite de M. Duval avait tellement révolté la duchesse qu'elle revenait sans cesse sur son chapître : Chapeau sur la tête, chapeau sur la tête !... me disait-elle en me serrant le bras.

C'était la première fois que je voyais Madame et l'impression qu'elle fit sur moi ne s'effacera jamais.

Le lendemain, 8, le général vit encore Madame et a un long entretien avec elle. A six heures, quand la princesse allait diner, le général prit congé d'elle. A demain, me dit-elle avec une gaîté toute d'enfant. C'était la dernière fois qu'il la voyait. A neuf heures, Dupont d'Erlon l'envoyait aux trousses du maréchal Bourmont au château de la Chaslière.

A minuit, on réveillait la duchesse, mademoiselle Stylde et M. de Ménars. Une voiture les conduisit sur un bâteau à vapeur. En descendant de voiture, Madame chercha des yeux le général et ne me voyant pas, elle demanda où j'étais. On lui répondit que j'étais en expédition. — Allons, dit-elle, encore une gentillesse de plus.

Le général d'Erlon, le préfet, le maire de Nantes devaient aller jusqu'à Saint-Nazaire et ne quitter la duchesse qu'à son embarquement sur le brick *La Capricieuse.*

A quatre heures et demie, le bateau partit, glissant en silence, au milieu de la ville endormie ; à huit heures on était à bord de la *Capricieuse.* Madame resta deux jours en rade, les vents étant contraires ; enfin le 11, à sept heures du matin, la *Capricieuse* déploya ses voiles et, remorquée par le bateau à vapeur, elle s'éloigna majestueusement ; quatre heures après, elle avait disparu derrière la pointe de Pornic.

Quant à moi, je revins le 9 à cinq heures du matin, à Nantes, n'ayant, comme on le pense bien, trouvé personne au château de la Chaslière. Je n'ai pas revu Madame depuis et je n'ai rien de plus à dire d'elle !

Le maréchal de camp baron Dermoncourt fut encore une fois admis à la retraite, peu de temps après.

Le préfet à poigne, le pourvoyeur des infâmes journées de 1851, Maurice Duval fut promu pair de France. Voilà la différence.

Le général se retira prés de Paris, aux Batignolles, où il mourut en 1844, presque aveugle. Honneur à sa mémoire !

« A un autre donc le soin de raconter le troisième acte de ce drame qui a commencé à la Marie-Thérèse et fini à la Marie-Louise. » (DERMONCOURT).

En cherchant à faire connaître les deux blocus de Neuf-Brisach, qui montrait encore le drapeau national quand la France était envahie, je ne pensais pas qu'en donnant la biographie du défenseur de l'héroïque petite cité, je viendrais à parler des Vendéens de 1832 ; c'est grâce aux énergiques mesures prises par le général Dermoncourt, que le pays ne vit pas une seconde fois une nouvelle guerre de géants, comme disait l'empereur Napoléon.

ARTHUR BENOIT.

(Une appendice suivra).

IL Y A CENT ANS

(Euloge Schneider et Saint-Just

(Suite)[1]

III

— « Laissez donc !... vous n'y entendez rien ! ils n'en rabattront que trop !... » avait coutume de répondre le divin Marat à ceux qui lui reprochaient ses exagérations.

Schneider, je pense, quand il réclamait l'établissement à Strasbourg d'un tribunal révolutionnaire, en agissait comme l'*Ami du Peuple*. Il demandait le plus, afin d'obtenir le moins.

En mai 1793, l'Alsace n'était encore ni envahie ni même sérieusement menacée par les coalisés. Quelques rumeurs avaient circulé, il est vrai, au sujet de complots ourdis dans le dessein de livrer Strasbourg aux émigrés, mais ces bruits étaient tombés d'eux-mêmes, sans que rien les eût confirmés. Restaient les accusations portées contre les départements du Rhin par Couthon. « Autrichiens dans l'âme, avait dit l'ami de Robespierre aux Jacobins, les Alsaciens n'attendent l'ennemi que pour se jeter dans ses bras !.. » Mais, Schneider, mieux que personne, savait à quoi s'en tenir sur la valeur d'un tel discours, simple manœuvre de parti, destinée à agir sur la convention, afin de lui arracher un vote favorable à Couturier et à Bentabole, à Teterel et à Kieulin, défavorable à Ruhl et aux députés des sections strasbourgeoises, Lauth et Liebich. En peignant l'Alsace sous les plus noires couleurs, Schneider pensait appuyer ses amis de Paris. Lui-même, du

1 Voy. pp. 5 à 23 de la livraison Janvier-Février-Mars 1894.

reste, était personnellement intéressé à leurs succès ; n'avait-il pas tout à perdre au triomphe de Ruhl, et même la place d'accusateur public, qu'il occupait, au détriment d'Acker, le légitime titulaire !

D'autres motifs encore portaient le ci-devant moine à se mettre en avant et à insister sur sa motion.

Le frère Laveaux, bien casé à Paris, tenait ses amis au courant des évènements du jour. Ses dernières lettres parlaient d'élections prochaines. Il y était dit qu'aussitôt la Constitution votée et promulguée, la Convention serait renouvelée. Or, ce que Schneider convoitait par dessus tout, c'était le siége de député, qui lui avait échappé en septembre 1792. Le poste d'accusateur public n'était pour lui qu'un pis-aller précaire. Comment se dissimuler, en effet, que tôt ou tard, on trouverait étrange qu'un prêtre, venu d'Allemagne depuis peu, eût la prétention de défendre la République contre les Français catholiques ou contre les agents du saint Empire romain ?... Au moins, les représentants du peuple jouissaient-ils d'une certaine inviolabilité ; on n'avait pas encore vu le 31 mai. Tant pour conserver sa place que pour en obtenir une autre, plus à sa convenance, Schneider fit parade d'un pur jacobinisme.

Son éducation première l'avait préparé à accepter, sans trop les discuter, les dogmes des orthodoxées courantes. En troquant le froc des franciscains et leur capuce pointu contre la carmagnole et le bonnet rouge des sans-culottes, l'ex-moine ne faisait que changer de couvent. De même qu'il avait prêché le *Credo* romain, sans lui donner une foi entière, il prêchait le *Credo* français, qui ne le satisfaisait point complètement. Rencontrant par hasard à Colmar, l'un de ses adversaires strasbourgeois. il avoua, qu'au fond, il était plus modéré qu'il n'en avait l'air..., « mais ajouta-t-il, j'ai besoin de ces exagérations pour me maintenir... »

Comme l'orthodoxie jacobine exigeait, en avril et mai 1793[1], que l'on demandât l'établissement de tribunaux révo-

1 Quelques sections parisiennes, lors de l'émeute anti-girondine du 9 mars 1793, avaient demandé l'établissement à Paris d'un tribunal revolutionnaire. Jean-Bon Saint Andre avait formulé le vœu des pe-

lutionnaires, Schneider en demanda. Il faillit d'autant moins à ce devoir imposé aux frères de toute la France, qu'il trouva là une occasion de se mettre hors de pair. La plupart des jacobins strasbourgeois s'abstenaient de prendre parti pour la guillotine. Monet, suivant sa coutume dans les circonstances troublées, ne paraissait point au club ; avant de s'y montrer, il voulait savoir qui l'emporterait des Montagnards ou des Girondins et connaître les vainqueurs afin de se ranger à leur

titionnaires à la tribune de la Convention. Après lui, Carrier et Levasseur de la Sarthe avaient appuyé la proposition ; elle fut votée en principe, malgré l'opposition de Gualet, de Lanjuinais et de la plupart des Girondins. Le lendemain, Garreau, Cambacérès, Lesage, Robert Lindet, reprirent le projet de décret de la veille. Cambacérès, le futur archi-chancelier de l'Empire, le défendit vivement contre Vergniaud et contre Buzot. Enfin Danton entraîna l'Assemblée et fit voter l'établissement du tribunal de Paris.... Ce tribunal, dit-il, doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple !.. Puisqu'on a osé, dans cette assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que, si un tribunal eut alors existé, le peuple, auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées ; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été témoins de ces mouvements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale.

« Profitons des fautes de nos prédécesseurs ! Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative, soyons terribles, pour dispenser le peuple de l'être ! organisons un tribunal, non pas bien, — cela est impossible ! — mais le moins mal qu'il se pourra !.... »

Dans la pensée de Danton, le tribunal révolutionnaire devait être une sorte de paratonnerre et suppléer *au* tribunal de la vengeance populaire. Le Comité de salut public de juillet 1793, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Barère, Jean-Bon-Saint-André, Prieur de la Marne..., renforcés en août et septembre par Carnot, Prieur de la Côte d'Or, Collot d'Herbois et Billand-Varennes), se servit de ce tribunal pour suppléer *les* vengeances populaires. Du 6 avril au 18 juin 1793, il y avait eu trente condamnations à mort, y compris une douzaine de complices de la Rouerie. Après que la direction du Comité de salut public eût échappé à Danton, pour passer à Robespierre, le nombre des victimes s'accrut ; il monta d'abord à 35 par mois, atteignit, après la chute définitive de Danton, le chiffre de 116 —, de 155 par mois, puis de 354 au floréal an II. Du 22 prairial au 9 thermidor, en 7 semaines, on compte à Paris 1366 exécutions, — en moyenne, autant de guillotinés en un seul jour qu'il n'y en avait eu en trois mois, l'année d'avant.

suite ; les deux frères Edelmann, toujours de méchante humeur, s'isolaient dans leur coin ; le reste ne comptait guère et se taisait.

La dominante de Schneider était la vanité. Incontestablement supérieur à la plupart de ceux qui l'entouraient, il avait eu la tête tournée par ses succès de Bonn et de Strasbourg. En Allemagne, les étudiants avaient murmuré à son oreille le grand nom de Martin Luther ; les auditeurs alsaciens l'avaient comparé à Geiler de Kaysersberg, leur plus célèbre prédicateur d'autrefois. Même au *Poële des cordonniers*, l'ex-moine avait rencontré des flatteurs. Ne l'y traitait-on pas sérieusement de *premier poëte de l'Allemagne...?* M. de Robespierre était bien près de se croire un homme providentiel ; une infatuation du même genre hanta la cervelle de Schneider. Les juges de son tribunal lui résistaient, quelques-uns d'entre eux mettaient la sensibilité au-dessus de la politique. Schneider n'avait point de pareilles faiblesses. Sans être cruel, il estimait que quelques actes de vigueur, au début, épargneraient ensuite bien du sang, et il ne reculait pas devant la nécessité de frapper et de frapper fort. Il avait l'intelligence ouverte et large, mais retrécie par de certains côtés. Nombre d'anciens prêtres étaient alors dans le même cas, depuis Lebon, l'ex-curé, jusqu'à Jean-Bon-Saint-André, l'ex-ministre calviniste. Ils eussent vu sans émotion la terre engloutir tous les Koré et tous les Abéram qui faisaient obstacle à la marche du genre humain vers la Terre-Promise. Sur Schneider particulièrement le couvent avait agi. Le « *Compelle Entrave* » ne répugnait qu'à demi au théologien devenu accusateur public. Dans l'opposition que firent à ses idées les juges de son tribunal, il découvrit une révolte contre la Révolution[1] qui s'incarnait dans sa personne ; aussi, pensant doter l'Alsace de tout le bonheur qu'il rêvait pour elle, réclame-t-il des juges à sa main, dociles et disposés à se soumettre, « *perinde ac cadaver* » aux décisions de son infaillible sagesse. Ces juges, le malheur voulut qu'il les ren-

1 ... Séance de la Soc. popul. du 5 septembre : « ...La foudre de la loi est prête à frapper (les juges et les jurés du tribunal criminel), comme ils le méritent !... »

contrât, ou, pour mieux dire, qu'on sût les lui accorder.

Jean-Georges Schneider était né à Wipfeld en Franconie, le 20 octobre 1756. Ses parents étaient de modestes cultivateurs. Chargés de famille, ils étaient hors d'état de lui faire donner grande instruction ; mais le desservant de la paroisse, après avoir enseigné à l'enfant quelque peu de latin et de grec, le fit entrer au collège de Wurzbourg, alors dirigé par les Jésuites. Les pères, frappés de l'intelligence et peut-être aussi de la faconde de leur élève, lui donnèrent le prénom d'Euloge ou le beau parleur qu'il garda.

Au sortir de leur établissement, Schneider suivit quelque temps les cours de l'Université, tout en menant joyeuse vie. Bientôt la misère le força de chercher un asile dans un couvent. Il se fit franciscain, à Bamberg.

Le cloître ne lui convint sans doute pas, car il s'empressa de quitter sa cellule, dès qu'il en trouva l'occasion, et devint professeur d'hébreu à Augsbourg. Un sermon sur la tolérance, qu'il prononça en 1785 le brouilla avec le haut-clergé : il perdit sa place.

Le duc de Wurtemberg l'appela auprès de lui et le protégea quelque temps, mais le jeune orateur se montra trop bouillant pour Stuttgard. D'année en année ses discours devinrent moins orthodoxes et plus frondeurs. Il fallut partir. Une chaire de professeur des Belles Lettres et de langue grecque se trouva heureusement vacante à l'Université de Bonn, vers le printemps de 1789. Schneider se hâta de l'accepter, mais il ne put la conserver plus d'une année, au cours de laquelle il publia coup sur coup un discours sur les obstacles opposés dans l'Allemagne catholique aux progrès de la littérature, un volume de poésies des plus médiocres, une Oraison funèbre de Joseph II et un Catéchisme du christianisme pratique. Ce dernier ouvrage le fit destituer. Il quitta Bonn, emportant son traitement d'une année qui lui fut payé d'avance à titre gracieux, et un présent de cent carolins que lui fit l'électeur.

Muni de cette somme, qui assurait son existence pour plusieurs années, il se rendit en Alsace, où le théologien protestant Blessig usa de l'influence qu'il exerçait sur le maire, baron Frédéric de Dietrich, pour placer avantageusement l'immigré.

Dietrich avait fort à batailler contre les catholiques, qui lui constestaient jusqu'au droit d'être électeur à Strasbourg. Espèra-t-il trouver dans l'ex-moine allemand un appui sérieux? c'est probable. L'éloquence d'Euloge était connue ; le maire compta sans doute qu'elle entraînerait les masses, comme, à Bonn, elle avait entraîné les étudiants. Il s'entremit pour le protégé de Blessig. Schneider, arrivé à Strasbourg, le 12 juin 1791, fut nommé quinze jours après professeur à l'Académie catholique et doyen de cette académie ; peu après, on le bombarda vicaire épiscopal.

Ses sermons, fort goûtés des protestants, attirèrent à la cathédrale une foule immense. Le vicaire épiscopal voulut trancher du réformateur : il s'avisa de prononcer des discours de plus en plus révolutionnaires, de moins en moins catholiques ; même il en débita quelques uns dans la société des amis de la constitution ; l'un de ceux-ci, relatif au mariage des prêtres, fut publiquement censuré par l'évêque constitutionnel.

Schneider avait prononcé le serment civique le 12 juillet ; devenu un homme populaire, il entra, dès le mois de novembre suivant, au Conseil municipal, en qualité de notable. Son influence grandit de jour en jour, mais de jour en jour aussi son humeur emportée et son orgueil lui attirèrent plus d'ennemis.

On réussit à se débarrasser de lui pour quelque temps en l'envoyant administrer la paroisse d'Oberbronn, où il ne resta guère. Revenu à Strasbourg, il fit au maire, son ancien protecteur, une guerre acharnée. Vinrent les élections pour la Convention. Les électeurs ne songèrent pas à Schneider ou, plutôt, les adversaires du grand vicaire, surent détourner de dessus son nom les suffrages des campagnards. « Ne le nommez pas représentant, dirent-ils ; il est mieux fait pour le poste d'accusateur public !... » puis, quand le moment vint d'élire l'accusateur. » Quoi, un prêtre !.. laissez le à son église !... Schneider battu, garda rancune de sa défaite aux électeurs et encore plus aux élus, particulièrement à Philippe Ruhl, qui, malmené par l'*Argos*, le journal de son irascible compétiteur, sut plus tard se venger.

J'ai dit que, malgré l'opposition de Ruhl, Schneider fut nommé accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin par Dentzel et par Couturier, le 19 février 1793. Son premier soin, en entrant en fonctions, fut d'adresser aux juges de paix sous ses ordres une circulaire, par laquelle il les invitait à la sévérité.

Six mois auparavant, à la première nouvelle des massacres de septembre, il avait écrit : « L'ami de l'humanité gémit à la vue de pareilles scènes de sang, car c'est le sang de nos frères qui coule. Dieu merci, nous n'avons pas encore vu à Strasbourg de pareilles scènes, et j'ai la confiance en Dieu et dans le caractère paisible, modéré et humain de mes concitoyens, que nous n'en serons point témoins à l'avenir.

L'article était du Schneider bon garçon, serviable, obligeant et doux qu'adoraient ses amis, mais ce Schneider, sensible, compatissant et bienfaisant était doué d'un personnage vaniteux à l'excès, terrible dans ses accès trop fréquents de fureur. Lequel des deux allait l'emporter ?..

Le mois de juillet 1793 fut pour la République française un mois néfaste, signalé coup sur coup par la défaite des Dantonistes, par le meurtre de Marat, par l'entrée de Robespierre au Comité de salut public, par la capitulation de Mayence et par celle de Valenciennes.

Danton avait entamé avec la Prusse, par l'intermédiaire de Félix Desportes, avec l'Angleterre par l'intermédiaire de Georges Forster-le-Mayençais et de Pétry, des négociations qui peut-être eussent abouti à une certaine entente, si le triomphe de Robespierre ne fût survenu. Il avait en outre chargé Sémonville et Maret d'acheter l'alliance des cours de Naples et de Toscane en leur rendant les prisonniers du Temple et particulièrement l'ex-reine Marie-Antoinette, dont l'Autriche, elle, semblait se soucier médiocrement, préférant la possession de l'Alsace où elle espérait prendre pied, au salut de son archiduchesse.

Après le 10 juillet, quand le Comité de salut public fut devenu robespierriste, il ne fut plus question de ces négociations

Il entrait dans les idées de Danton de sauver de la mort

les Girondins emprisonnés ; mais le couteau de Charlotte Corday, en tuant Marat, frappa les quarante. La malheureuse fille livra à la guillotine plus d'individus que Marat vivant n'en eût jamais fait condamner. La Convention s'affola ; après Le Pelletier Saint-Fargeau, Léonard Bourdon ; après Bourdon, Marat !... Chacun crut délibérer sous le poignard d'un assassin et, pensant se défendre, tua. Marat vivant, n'avait guère eu d'amis ; Marat assassiné devint un Dieu : « Sacré cœur de Marat, priez pour nous !... » répétèrent les bagues à devise. En province, on crut à la sincérité de l'apothéose et quelques-uns, à Strasbourg, jurèrent avec Schneider, d'imiter l'*Ami du Peuple*. Ils avaient juré déjà d'imiter Châtier.

Le souvenir de Marie Charlotte de Corday évoque celui d'Adam Lux, le jeune médecin, cultivateur de Kostheim et nous ramène à Mayence.

Les premiers et rapides succès remportés par Custine en 1792 avaient donné Mayence aux Français. Quoique la place fût forte et disposât d'environ cinq mille défenseurs, plus ou moins en état de porter les armes, lorsque les Français parurent sous ses murs, elle ne fit aucune résistance et capitula, sans avoir brûlé une amorce, le 21 octobre 1792. Un certain

1 Mlle de Corday tua Marat le 13 juillet 1793. Rien de plus absurde que ce coup de théâtre ! Achever un moribond en lui plongeant dans le ventre un couteau de cuisine et, pour commencer, donner à la victime le beau rôle, en faisant appel à sa compassion et à son patriotisme !... Jamais le vieux Corneille n'eut applaudi le drame de sa nièce !... Et, après la catastrophe, que d'imprudences !... Ce n'est pas assez pour Charlotte d'avoir enlevé aux Girondins emprisonnés leur dernière planche de salut, il faut encore qu'elle compromette ceux d'entre eux qui sont en liberté, Barbaroux, par exemple, à qui elle écrit, on ne sait vraiment pourquoi. Le résultat de l'acte insensé du 13 juillet fut l'écrasement des proscrits, l'écrasement des modérés, l'écrasement des Dantonistes. Tout cela pour occuper un instant la renommée !... car, la pauvre fille n'eut pas d'autre but que de faire parler d'elle, ainsi que le prouve bien sa lettre du 15 juillet au Comité de Sûreté générale, afin d'obtenir la visite d'un peintre en miniature... « Comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher ceux des grands criminels, ce qui sert à perpétuer l'horreur de leurs crimes... »

nombre de révolutionnaires allemands et d'illuminés, qui se réunissaient, tantôt à Mayence même chez le médecin Wedekind, tantôt à Kostheim, chez Adam Lux, avaient décidé le commandant de la place, baron de Gymnich, à rendre la ville.

On cite, comme ayant pris part à ce mouvement, à côté du professeur Wedekind, médecin de l'électeur, son collègue Vogt, les professeurs de théologie Blan et Dorsch, le professeur de droit et d'histoire André Joseph Hofmann, le professeur de physique Mathieu Metternich, le bibliothécaire Georges Forster, connu par ses voyages autour du monde à la suite du capitaine Cook, un ancien chanoine de Worms nommé Schweickhard, et le pasteur protestant Böhmer, de Göttingue. Celui-ci, dans les derniers jours, paraît avoir joué le principal rôle.

A ce petit groupe d'idéologues joignez Adam Lux, le major Eickmayer et une douzaine de bons bourgeois mayençais.

Un jeune Alsacien, Daniel Stamm, que nous retrouverons plus d'une fois dans le cours de cette histoire, avait servi d'intermédiaire entre Bohmer et Custine. Le général le récompensa de son zèle et de sa témérité en le nommant son adjudant. De plus, Stamm reçut, le 27 octobre, les félicitations de la Convention.

Les habitants de Mayence ne tardèrent pas à se repentir d'avoir ouvert les portes aux français. Malgré les efforts de Daniel Stamm et ceux de Fréderic Georges Pape, ci-devant moine bénédictin en Westphalie, ci-devant grand vicaire à Colmar, malgré le zèle du strasbourgeois Simon et celui du wurttembergeois Cotha pour la bonne cause, on ne réussit guère à gagner à la République les apathiques Mayençais. Le surlendemain de l'entrée des Français dans la ville, l'un des notables indigènes, Daniel Dumont, parlant à Custine au nom des bourgeois de Mayence, avait demandé au général de la Convention qu'il leur octroyât la Constitution française de 1791. Ces malheureux esclaves ne voyaient rien au delà de la monarchie tempérée. Bientôt le refroidissement

1 Cotha épousa plus tard la veuve de Schneider. On le dit de la famille bien connue des libraires Cotha de Stuttgart. Je le croirai plutôt apparente aux forestiers du même nom.

s'accentua; les réquisitions faites par les commissaires des guerres Willemanzy et Blanchard, indisposèrent la population contre les Français ; la fondation d'une société populaire, d'un Club destiné à répandre les principes de la liberté, acheva d'aliéner à la République ses rares partisans. Quelques semaines ne s'étaient pas écoulées depuis la capitulation que déjà les Français, assez bien reçus d'abord, étaient détestés, et Custine surtout, le général Moustache. Ses allures de matamore l'avaient rendu l'objet de la risée publique ; son rapport à la Convention sur l'affaire de Francfort du 2 décembre le fit mépriser. C'était trop ! quelle foi ajouter désormais aux paroles d'un chef d'armée, capable de mentir à ce poin ! . On se conta tout bas que Custine pillait et que du produit de ses incessantes exactions il payait peu à peu ses anciennes dettes de France. La direction de l'armée flottait à l'aventure ; Stamm et les fournisseurs réglaient à leur gré les choses militaires[1] ; quant à l'administration civile, elle

Saint-Just — il débutait dans le métier qu'il exerca plus tard de pourvoyeur de la guillotine — avait fait, le 8 juillet, un premier rapport contre quelques uns des Girondins, seulement, Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollwault, Gardien et neuf autres en fuite. Le 26, Barère reprit la proposition de son collègue, en l'étendant. Robespierre dit quelques mots à propos de Carra, de Fonfrède et de Ducos, qu'un membre voulait joindre aux premiers accusés. Couthon fit un rapport sur Carra, le 2 août. La liste des proscrits grossit peu à peu ; au moment du procès des Girondins, elle était de 40 noms (41 en comptant Philippe Egalité !) Soixante quatorze autres députés étaient enfermés dans les prisons et servaient d'otages à Robespierre contre la Plaine.

1 ...« Avant la retraite de l'armée du Rhin, Custine était électeur de Mayence, Stamm, son financier, le gardien de la caisse, et en même temps chargé de pourvoir, par de jolies maîtresses, aux goûts de la vieille moustache. Rencker et Horack étaient les émissaires de Stamm qui, conjointement avec plusieurs aristocrates à Mayence, étaient chargés d'épier et de rapporter ce qu'on disait de Custine dans les sociétés privées, dans la société populaire, et surtout chez les représentants du Peuple. Tel était, avant la retraite, tout le travail du complot, qui fut si bien payé que Stamm pouvait fort souvent, dans une seule soirée, dépenser jusqu'à trois cents livres, espèces sonnantes, pour du punch et des vins étrangers. Pendant le siège, ces no-

était disait-on, aux mains d'un trio de sultanes, Cateau Dorsch, la citoyenne Böhmer et la Daniels ; ces dames, vêtues à la grecque d'une tunique blanche, parées d'une ceinture tricolore, brodée sur le nombril du mot *Liberté*, portant le mot *Egalité* sur la région opposée du corps, décidaient de tout, entre deux tasses de café au lait.

Le mécontentement grandit au point que Hofmann crut devoir s'en faire l'interprète. Il répéta tout haut, au club, ce qui se disait en ville : Custine menaça l'orateur de le faire pendre. Cette manière de fermer la bouche aux plaignants ne fit que donner plus de crédit à leurs accusations. Deux partis se formèrent à la société populaire, l'indigène et le français. Celui-ci, par ses maladresses, perdit tout. Cotta injuria les Mayençais ; Pape écrivit au roi de Prusse pour lui enjoindre de devenir homme et citoyen, s'il ne voulait, *dès le mois prochain*, y être contraint par Dumouriez.

Trois commissaires de la Convention arrivèrent à Mayence ; c'étaient Hausmann, de Versailles, d'une ancienne famille allemande fixée d'abord en Alsace, Merlin, de Thionville et Reubel, de Colmar. Haussmann ne s'occupa guère des approvisionnements de l'armée : Merlin et Reubel essayèrent de préparer l'annexion de Mayence à la République française. L'entreprise était scabreuse, la Révolution ayant déclaré maintes fois qu'elle n'entendait pas faire de conquêtes ; il

bles frères avaient le bonheur de se trouver ensemble ; ils avaient à leur pleine et entière disposition la caisse abandonnée par Custine, qui n'était pas mal garnie, les produits des meubles de l'électeur et de la noblesse, qui leur étaient depuis longtemps livrés. A ces deux grandes ressources ils en ajoutèrent une nouvelle, en s'employant pour des aristocrates, dont la voix puissante de Custine faisait ouvrir les prisons ; même ceux, qui par ordre des représentants, étaient conduits en France, comme ôtages, parvinrent à toucher leur sensibilité.

« Les sommes qu'ils ont eues à leur disposition étaient trop considérables pour être rapportées en France sans les rendre suspects ; aussi ne pouvaient-ils les manger toutes à Mayence, malgré les bals et les soupers, qui se donnaient chez Stamm pendant le siége de la ville. Je présume donc.., qu'ils ont caché à Mayence une partie de cet argent et d'autres objets précieux... » (*Lettre de Pape* du 26 sept. 1793. *Rapport de Ruamps, Borie etc. à la Convention*).

s'agissait donc de se faire forcer la main, en obtenant d'une assemblée librement élue un vote librement exprimé en faveur d'une réunion dont personne ne voulait.

Convoqués une première fois à l'effet de nommer des députés à une Convention rhénane, les habitants se permirent quelques représentations : Reubel et Merlin se fâchèrent ; ils firent braquer les canons sur la ville et ordonnèrent aux citoyens de voter.

Sur dix mille électeurs inscrits, il s'en présenta au scrutin un peu plus de trois cents. Les membres de la Société populaire, eux-mêmes, s'abstinrent. Ils étaient 450 ; deux cents d'entre eux prirent part au vote, encore parmi ces deux cents y avait-il des étrangers.

Une fois installée, la Convention cis-rhénane chargea trois de ses membres, Adam Lux, Georges Forster et le négociant Potocky de se rendre à Paris et d'offrir à la grande République des Francs sa petite république du Rhin.

Les délégués partirent, mais ne revinrent pas. A peine arrivés en France, ils avaient reconnu que la terrible Assemblée, si majestueuse de loin, de près n'était qu'un affreux bourbier. Forster, écœuré, se tua, dit-on, de ses propres mains ; Lux, pour se défaire, eut recours à celle du bourreau Je ne sais ce que devint Potocki.

Lux mourut le 4 novembre. Depuis trois mois la République cis rhénane n'existait plus. Mayence, attaqué par les Prussiens et par les Hessois, avait capitulé, le 22 juillet 1793.

La capitulation de Mayence produisit à Strasbourg, en Alsace, et sur les populations riveraines du Rhin les mieux disposées en faveur des idées nouvelles, un déplorable effet A la première nouvelle qu'elle en reçut, la société populaire de Strasbourg arrêta de demander à la Convention nationale de faire « *tomber la tête des traîtres de Mayence et qu'on les envoie au roi de Prusse* ».

Quelques jours après, sur un mot d'ordre venu de Paris, les dispositions du club parurent changer. Le 7 août, une adresse apporta « aux Républicains, défenseurs de Mayence, le témoignage de l'estime éternelle qui unissait à eux les frères de la Société populaire séante à Strasbourg. »

La Société jurait de ne jamais oublier que la moitié des soldats avait payé le tribut à la nature pour s'acquitter envers la patrie, mais, dominée malgré tout par les défiances qui l'accablaient elle ajoutait : « Nous ne sommes pas encore bien assurés si la capitulation de Mayence est dûe à une trahison ; .. ce que nous savons bien, c'est que ce sont pas les soldats qui ont trahi !... »

Trahison ?... S'il y avait trahison, ce n'étaient pas les soldats, ce n'étaient pas les officiers ; c'étaient les représentants du peuple, Merlin de Thionville et Reubel de Colmar, qui avaient trahi.

Une légende, généralement acceptée en France, prétend que les assiégés ne se rendirent qu'après avoir épuisé tous les moyens imaginables de résistance. « Il ne restait dans la ville ni une place large comme un chapeau, où l'on fut à l'abri des bombes, ni un morceau de pain !... » Rien de plus faux ! Mayence eût pu tenir au moins trois semaines de plus : la viande seule commençait à y manquer, et l'on n'y trouvait plus de légumes verts

« Un chat, assura Merlin à la Convention, nous coûtait six livres ; la livre de cheval *crevé*, quarante sous. » Aubry-Dubayet, de son côté, dit : ...« Moi-même, je me glorifie d'avoir invité tous mes amis à dîner au quartier-général, parceque j'avais un chat à leur offrir !. . » Lors du procès de Custine, un témoin alla plus loin encore : selon lui, une souris se payait sept sous.

Mensonges que tout cela !... « Une véritable disette, écrit un Mayençais, ne se faisait pas encore sentir, quoique certaines denrées eussent atteint un prix exorbitant. Le lait pour le café du matin revenait par personne et par semaine à deux gulden (*environ 5 fr.*) ; une poule coûtait un demi-carolin (*12 francs*), une chopine d'huile, un gulden, une couple de pigeons, deux gulden. . Le pain, le vin, le café n'avaient guère haussé de prix ; la viande seule manquait à peu près complètement ; même la chair de cheval commençait à se faire rare ; elle coûta, dans les derniers jours, un gulden, 21 kreutzer ; mais les Français possédaient encore des vaches

et un grand nombre de chevaux, dont on eût pu sacrifier au moins la moitié[1]...

Quand la place fut investie, au commencement d'avril, sa garnison était de 22653 hommes ; à la fin du siège, elle en avait perdu environ 5000, morts, blessés, malades, prisonniers ou déserteurs.

Thuriot, soufflé par Merlin, prétendit que les assiégés avaient infligé aux assiégeants une perte de plus de trente mille hommes. Les relations allemandes officielles avouèrent trois à quatre mille morts ou prisonniers ; dans le pays même on évalue la perte des Prussiens et des Hessois à un maximum de 8 à 9000 hommes.

Le bombardement avait endommagé nombre d'édifices, mais une vingtaine de civils seulement avait reçu des blessures.

Les relations contemporaines nous donnent le détail de ce que renfermaient les magasins, au moment de la capitulation. Il résulte des documents produits que la ville était encore pourvue de vivres pour plus d'un mois.

Merlin et Reubel avaient essayé par deux fois de sortir de la place quand « sous prétexte que la ville n'était point française et que la garnison... pouvait être employée plus utilement dans l'intérieur de la République (ils) firent décider, le 22 juillet, pour un conseil de guerre, qu'on devait capituler...

... « Il y avait encore loin, dit Jomini, de l'ouverture de la troisième parallèle, qui allait commencer, jusqu'à la chûte de l'enceinte extérieure, plus loin encore à la descente du fossé de la citadelle et au logement sur un de ses bastions, *mais des causes étrangères à l'art décidèrent du sort de la place...* »

Jomini ajoute : « On va voir, d'après ce qui se passait dans la vallée du Rhin, que cette résolution (*de capituler*) fut prématurée, et qu'une garnison doit rarement désespérer de sa délivrance ; deux ou trois jours plus tard, Mayence eût été

1 K. Klein, pp. 543.-597. — Dumont ? où Belagerung des Stadt Mainz page 190. Voyez également Gouvion Saint-Cyr et les Mémoires du maréchal Soult (1-30), ainsi que Jomini (III. 238). Gœthe, siége de Mayence, etc,, etc...

sauvé, et on avait du pain encore pour huit jours.... La brave garnison fut accusée d'avoir trop hâté l'évacuation et Beauharnais d'avoir marché trop tard et trop lentement à son secours[1]... »

Tous ces détails furent bientôt connus à Strasbourg, où se réfugièrent, écœurés, les plus compromis des Mayençais, Wedekind entre autres et Hofmann, sans compter Pape, Cotta, Simon, Daniel Stamm. On se prit à douter, non seulement de la fortune de la France, mais encore et surtout de la sincérité de ses meneurs. Strasbourg était sans garnison et sans vivres. Avait-on dessein de faire subir à la place le sort de Mayence ?... Des bruits sinistres couraient sur la conduite tenue par les Prussiens à l'égard des libéraux allemands leurs prisonniers ; chacun à Strasbourg craignait pour soi la destinée des captifs d'Ehrenbreitstein. Vainement les représentants essayèrent de rassurer les esprits : ils n'y réussirent qu'à demi. Un seul de leurs arguments parût avoir porté... « Ils avaient voté la mort du roi, ce que n'avaient fait ni Merlin ni Reubel, en mission au moment du procès de Louis XVI ; donc leur intérêt était de ne pas tomber aux mains de l'ennemi et de défendre, jusquà la dernière extrémité, la portion de territoire qui leur était confiée. »

A la nouvelle de la capitulation de Mayence, le premier mouvement de la Convention fut tout à la colère. On parla de mettre en accusation les généraux, mais ce n'étaient pas les généraux qu'il eût fallu atteindre ! Robespierre le sentit et, n'osant encore attaquer Merlin, réserva ses colères. La chûte

1 Saint-Cyr fait observer qu'une capitulation, telle que celle de Mayence, a été rendue impossible par les nouveaux règlements militaires.

J'ai eu entre les mains un exemplaire de la relation du siège soutenu par le marquis d'Uxelle à la fin du 17e siècle ; cet exemplaire avait appartenu à un officier enfermé dans la place en 1793 et qui écrivait l'avant veille de la capitulation, sur le feuillet de garde.., « Retenus ici depuis trois mois sans autre grand mal que l'ennui. » Merlin s'ennuya et fit rendre la place. Une femme Ackermann et un certain Clausins le servirent dans ses négociations. Après thermidor, Merlin devenu un personnage d'importance, fit nommer ce Clausins, inspecteur général des forêts entre Rhin et Moselle (1795).

de Valenciennes survint ; on craignit de dévoiler toute l'étendue des désastres subis, de réveiller les passions populaires mal éteintes et de provoquer à un nouveau « Deux Septembre ». L'influence de Danton se fit sentir. Thuriot était l'ami du grand tribun : on laisse toute latitude à Thuriot, puis à Aubry-Dubayel et à Merlin de « *faire mousser* » l'héroïsme déployé par les assiégés de Mayence.

De même, le Comité de Salut public se garda de démentir les légendes qui tendaient à se former à propos de Valenciennes, rendu le 28 juillet[1]. Le Comité savait assurément à quoi s'en tenir sur les motifs qui avaient déterminé la capitulation de la place : l'exclamation de Robespierre. à l'occasion des représentants Cachon et Briez, dont on vantait la conduite. « Sont-ils morts ?... » le prouve assez !... mais, l'ancien Comité, le Comité Dantoniste avait été renversé, le 10 juillet, parceque les amis de Robespierre lui avaient imputé les défaites éprouvées par les armées républicaines ; le nouveau Comité, s'il eût laissé entrevoir la vérité, à propos de Mayence, de Valenciennes et de Condé, n'eût pas manqué de sombrer à son tour. On se tut. Custine fut jeté en pâture aux Cerbères de clubs, qui, satisfaits, s'en prirent à lui et aux officiers nobles des fautes des représentants. Seul « *l'immuable* » se souvint. Quand il se croira assez fort, il écrira : .. « Merlin, plus que soupçonné d'avoir vendu Mayence et d'en avoir reçu le prix[2] ! .. »

...« Après la prise de Valenciennes, de Condé et de Mayence, écrit Jomini, on était autorisé à croire que possé-

1 Valenciennes avait capitulé plus tristement encore que Mayence. Bien défendu par le général Ferrand, la ville avait subi un bombardement de quarante-trois jours, sans trop se plaindre, quand, le 26 juillet, une émeute préparée depuis le commencement du mois, força (?) les autorités à entrer en négociations avec l'ennemi. A partir de ce moment, la conduite des soldats fut déplorable. Ils s'enivrèrent avec les vainqueurs, acclamèrent l'empereur d'Autriche, Louis XVII et les émigrés et menacèrent de mort les représentants qui ne leur échappèrent qu'avec peine.

2 Merlin n'avait rien reçu et n'avait rien vendu ; il avait agi avec une coupable légèreté, mais sans nulle mauvaise intention. L'ennui, je pense, avait été son seul mobile.

dant enfin une base d'opérations convenable, les vainqueurs poursuivraient sans relâche les restes de l'armée française. Les alliés ne comptaient pas moins de 280.000 combattants, de Bâle à Lille, forces respectables qui, bien employées, leur donnaient droit d'attendre les plus grands succès. L'emploi le plus heureux qu'ils semblassent pouvoir en faire, dans la position sociale où elles se trouvaient alors placées, était de s'avancer rapidement, en deux grosses masses, de Valenciennes sur Soissons d'un côté, et de Mayence par Luxembourg ou Reims de l'autre. En laissant même sur chaque flanc une réserve de 40 à 50 mille hommes pour couvrir les communications et masquer les places on pouvait conduire, en quinze marches, cent quatre-vingt mille hommes sous Paris, afin d'en chasser la Convention. Ce but essentiel de la guerre une fois atteint, il importait alors de traiter avec la Nation sur des principes convenables à son repos, à sa dignité et à l'intérêt général de l'Europe... Mais, pour obtenir un semblable résultat, il fallait d'autres ministres que les Thugot et les Bischofswerder, d'autres généraux que ceux de la Coalition... »

L'avidité de ses ennemis sauva la France. Les autrichiens avaient pris possession de Condé et de Valenciennes, au nom de leur souverain ; ils s'apprêtaient à assiéger le Quesnoi et Landrecie ; non moins intéressés, dit-on, les Anglais voulaient prendre Dunkerque, pour le garder. Ainsi occupés à se garnir la main, les alliés perdirent de vue l'objet principal de la guerre. Au lieu de marcher rapidement sur Paris, leurs généraux, lents et méthodiques, firent successivement le siège de chaque corps de garde établi sur la frontière. Aussi laissèrent-ils à la Convention le temps de se mettre en défense et à leurs souverains celui de se désunir.

Les Jacobins de Strasbourg, fidèles au mot d'ordre reçu de Paris, après avoir tonné contre les généraux de Mayence, finirent par les combler d'éloges ; puis, comme il fallait nécessairement s'en prendre à quelqu'un de la défaite éprouvée, ils accusèrent Custine et Beauharnais d'incurie et d'incapacité. Custine était noble ; Beauharnais l'était également ; on décida de considérer comme suspects tous les officiers

sortis de la classe ci-devant privilégiée. A l'instar de Paris, on se prit à pétitionner dans ce sens et l'on somma la Convention de destituer immédiatement les généraux entachés de noblesse. Schneider, dans son *Argos*, attaqua personnellement le général et l'armée du Rhin. Sans se rappeler que lui aussi sortait d'une classe ci-devant privilégiée et qu'il avait dédié ses poésies à une princesse, il reprocha à Beauharnais d'avoir été le danseur favori de Marie-Antoinette.

Beauharnais crut devoir se défendre. Le 14 Août, l'An II de la République française une et indivisible, il écrivit, au citoyen Schneider, accusateur public à Strasbourg :

« Je m'étais promis, citoyen, de ne plus me distraire de mes fonctions militaires, pour répondre aux calomnies qui pourraient être dirigées contre moi, et d'attendre pour relever les erreurs de quelques patriotes, que ma démission acceptée me permît de disposer de mes instants, qu'aujourd'hui le service militaire réclame pour l'intérêt de la patrie, mais la juste influence que vous exercez sur les patriotes et le prix que j'attache à votre estime, me font un devoir de relever ce que vous avez inséré dans votre journal du 8 août. Je suis persuadé que vous ne vous refuserez pas de détruire vous-même l'impression défavorable que votre journal aurait pu faire naître quand il vous aura été démontré qu'elle a pris sa source dans des faits dénués de fondement. Vos inculpations portent sur mes relations avec la ci-devant Reine comme son danseur ; sur ma négligence à donner confiance aux rapports qui m'ont été faits pour la reddition de Mayence ; sur la force des ennemis qui m'étaient opposés ; sur la proposition qui m'a été faite d'occuper les lignes de la Queich ; enfin vous ajoutez que j'ai manqué de respect aux Représentants du Peuple. Je vais répondre exactement à chacun de ces articles séparément :

« Vous dites, citoyen, que j'étais le danseur favori de Marie-Antoinette, hé bien, je déclare n'avoir jamais de ma vie dansé avec elle, et je défie qui que ce soit de soutenir le contraire. Ce n'est pas que si cet *évènement si étranger* aux objets politiques eût eu lieu, je ne me croirais pas un moins bon citoyen pour cela ; car, heureusement, la corruption

quoique si facile à se propager, ne se gagne pas avec cette rapidité, mais je dois à la vérité d'affirmer que je n'offre même pas cette prévention aux esprits que mon origine dispose tant à la méfiance.

« Le Rapporteur dont vous voulez parler et qui, dites-vous, me donna des renseignements sur Mayence n'est pas présent à ma mémoire ; sans doute il est du nombre des espions qu'on emploie et qui vendent au Bureau de correspondance secrète les avis qu'ils apportent, mais il vous en a imposé sur ce qu'il a appris au quartier-général des Prussiens, comme sur la force qu'il donnait aux troupes combinées qui m'étaient opposées ; il vous en a imposé, car il était impossible qu'à Marienborn on sût, que trois semaines après, Mayence se rendrait, puisque les munitions de guerre et de bouche que renfermait cette ville, lui permettaient de tenir au moins quinze jours de plus, mais cet espion eût-il le talent de deviner après coup ? Il est certain, et sans être militaire, vous reconnaîtrez, Citoyen, que je n'ai pas eu la liberté de faire marcher l'armée de la Moselle et que sans elle je ne pouvais rien entreprendre. J'ai cependant pris sur moi, de concert et secrètement avec les représentants à l'armée du Rhin et de la Moselle, de faire partir seule l'armée du Rhin et de précéder de huit jours le départ de celle de la Moselle, afin qu'on ne se ralentît pas sur les mesures dont elle avait besoin pour être prête. Les représentants Montaud, Soubraxi et Ruamps, connaissent mes efforts pour accélérer ce départ. Je suis assuré qu'aucun d'eux ne se refusera à convenir que j'ai contribué à le hâter et qu'il n'a pas dépendu de moi de l'avancer d'un seul jour. Les lettres d'Houchard qui me marque qu'on pourra dire de lui tout ce qu'on voudra, mais qu'il n'est pas prêt, ces lettres existent. Je les ai, les Représentants les connaissent. Petersen les a lues aussi en original et des extraits certifiés par moi sont entre les mains de plusieurs patriotes de la Société. Je vous en produirai aussi, s'il vous restait le plus léger doute sur ce fait. Je n'ai donc pas pu faire autre chose que d'attendre, de presser le départ et de faire même des sacrifices pour le hâter, car ayant besoin de chevaux d'artillerie, j'ai moi-même engagé les citoyens Représentants à en en-

voyer deux cents avec de l'artillerie volante à l'armée de la Moselle. Quant aux forces qui m'étaient opposées, elles étaient beaucoup plus considérables que ne vous l'a dit l'espion, puisque le Bureau de correspondance secrète, composé de Jacobins et de la Société de Strasbourg beaucoup plus dignes de foi, m'a remis un état absolument différent Comme Johann, Peter, Kauffer de Billickheim m'a dénoncé à vous, il est bien sûr que je serais plulôt son protecteur que son oppresseur, mais il faut que vous sachiez qu'un des représentants du peuple, le citoyen Milhaud m'a prévenu qu'il fallait m'en défier, que ses dispositions généreuses pour faire l'espion sans rétribution l'avaient rendu suspect d'autant qu'il paraît avoir une facilité extrême pour traverser sans danger, et quand il veut, l'armée ennemie. Je ne vous cacherai pas que les informations justes sur cet homme depuis la lecture de votre journal me donnent à penser que c'est un double espion. Il ne me convient pas de le traiter comme tel, mais il est de mon devoir de vous présenter mes soupçons pour vous prier au nom de la patrie de ne rien négliger pour obtenir les renseignements exacts sur son compte.

« Je passe à l'occupation des lignes de la Queich. Ici, il faudra absolument vous parler d'objets militaires, mais votre intelligence vous fera saisir facilement mon opinion, quoiqu'elle porte sur des objets étrangers à votre état.

« Une armée fût-elle plus forte que celle qui lui est opposée, à plus forte raison quand elle est plus faible, doit occuper une position qui par sa droite et sa gauche appuyées, oblige l'ennemi de l'attaquer de front et le force à combattre de plus grands moyens de défense. La position des lignes de la Queich est très belle quand on est maître de Guermersheim, parcequ'on a cette place à sa droite, Landau à sa gauche, et non des troupes inférieures aux ennemis malgré la trop grande étendue des lignes, on peut, avec une grande surveillance, tenir cette position et fermer le passage à une armée qui tenterait une invasion, mais sans Guermersheim la droite est en l'air, l'ennemi la force quand il veut et tourne ensuite l'armée française par sa droite. Tous les généraux de division de cette armée ont été de mon avis, et je ne pense pas qu'un

seul militaire puisse croire que, dans l'état où sont actuellement les lignes de la Queich et sans Guermersheim, il n'eût pas été dangereux de garder cette position après la considérable augmentation que la reddition de Mayence avait donnée à l'armée combinée.

« Quant au manque de respect envers les Représentants du peuple ! est-ce bien à moi, Citoyen, que vous pouvez adresser un pareil reproche, à moi qui ne laisse échapper aucune occasion de leur rendre le respect dû au caractère dont ils sont revêtus, à moi qui ne cesse de prêcher dans mes écrits le respect pour la Convention. S'il était vrai que j'eusse dans aucune occasion manqué de respect envers les Représentants députés à cette armée, auraient-ils refusé ma démission, m'auraient-ils mis dans l'obligation d'adresser de nouvelles instances à la Convention nationale, au Comité de Salut public, au Ministre, et enfin à la Société populaire de Paris, pour qu'elle seconde par ses efforts l'ostracisme que j'ai prononcé pour moi en conformité de leur vœu pour l'exclusion des ci-devants ?

« Je dirai plus, plusieurs des Citoyens Représentants auraient-ils cherché à étendre mon autorité en m'invitant à ajouter à mon commandement celui d'une seconde armée, s'ils m'avaient cru capable de ne pas rendre à la Représentation Nationale l'hommage qui lui était dû, au reste j'en appelle à eux-mêmes, et j'ose me flatter que leur témoignage ne me présentera jamais que comme un bon citoyen et un soldat fidèle.

« J'approuve fort, Citoyen, votre résolution de vous dévouer à la dénonciation à l'exemple de Marat sans craindre la fanatique vengeance dont il fut la victime malheureuse ; un républicain zélé doit dire tout ce qu'il croit utile à sa patrie et braver la mort avec courage pour éclairer ses concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit de dévoiler des trahisons, mais, citoyen, comment dans cette louable résolution, ne vous vint-il pas dans la pensée qu'une trahison peut aussi se trouver dans l'âme vénale d'un homme qui veut perdre un citoyen utile, ne savez-vous pas qu'il est maintenant démontré que Pitt a en France plus de deux mille étrangers qu'il soudoie

pour répandre le désordre et la méfiance et l'incendie, pour produire une désorganisation générale et persuader que le régime de la liberté dans un grand Etat est le régne de l'anarchie, incompatible avec tout gouvernement. Pourquoi donc sur des soupçons dénués de vraisemblance, contredits par une conduite civique irreprochable et sans tache depuis le commencement de la Révolution, pourquoi chercher à faire perdre aussi légèrement à un fonctionnaire public la confiance dont il a besoin. Citoyen, le temps, cette école où l'expérience apprend à détruire les erreurs ou à réaliser les soupçons, le temps, s'il nous conduit encore l'un et l'autre dans la carrière de la Révolution, vous dira, s'il en est beaucoup, de patriotes aussi purs que moi. Sans ambition, sans intrigue, n'ayant d'autre désir que la liberté et le bonheur de mon pays, j'ai fui les postes éminents, j'en ai occupé quelques-uns et, j'ose le dire, malgré moi. Je recherche l'obscurité pour y faire le bien sans exciter ni la haine, ni l'envie, et je vous l'assure avec la franchise d'un Republicain, toute ma gloire est dans ce sentiment secret, qui me fait jouir d'avoir contribué à détruire le despotisme et dans cette invariable résolution de travailler jusqu'à la fin de mes jours à affermir la liberté française.

« Le Général en Chef : Alexandre Beauharnais[1] ».

Les circonstances devenaient de plus en plus difficiles ; au commencement d'Août, Strasbourg, qui n'avait pas de vivres pour trois jours, dut être mis en état de défense ; la place d'un jour à l'autre pouvait être attaquée.

L'armée du Rhin avait vécu jusqu'alors sur l'ennemi, en réquisitionnant à outrance. Rejetée sur les lignes de Wissem-

1 Pièce inédite, tirée de la collection de M. Jules Degermann, de Sainte-Marie-aux-Mines. La lettre, écrite par un secrétaire, porte la signature de Beauharnais.

Je la donne tout entière, d'abord parceque je crois qu'elle n'a encore jamais été publiée, puis parceque, mieux qu'un long discours, elle donne une idée du pouvoir qu'exerçaient alors les Sociétés populaires, les denonciateurs et un homme tel que Schneider — une idée aussi de ce qu'étaient alors les généraux, forcés de compter avec les orateurs de club et les journalistes.

bourg, elle ne trouva plus à s'approvisionner. La récolte ayant été mauvaise, faute d'eau, beaucoup de moulins ne marchaient pas ; depuis quelques mois les soldats ne recevaient plus leur solde qu'en papier-monnaie, que les cultivateurs de la Basse-Alsace refusaient absolument ou n'acceptaient qu'avec une extrême répugnance, en lui faisant subir une perte d'au moins 72 pour cent. Il fallut aviser ; des mesures promptes et énergiques furent jugées indispensables, même par des hommes modérés, tels que Jean Fréderic Burger et Louis Wangen de Geroldseck, vice-présidents du Conseil général départemental. Il y allait de l'existence de l'armée et du salut du pays.

Le 14 août les représentants du peuple et les autorités constituées du département et de Strasbourg tinrent conseil, sous la présidence de Burger « *un vrai zélé suppôt du dernier Capet* ». De ce conseil sortit la délibération suivante :

« Le Conseil général du département du Bas-Rhin, — à lui réunis les administrateurs du district, de la municipalité, les membres du tribunal du district de Strasbourg, ceux du tribunal criminel du département, en présence des citoyens Borie, Ruamps, et Milhaud, représentants du peuple députés près l'armée du Rhin, des citoyens de J. B. Lacoste et Guyardin, représentants adjoints aux députés près les armées de la Moselle et du Rhin, — délibérant en séance publique sur les maux que la cupidité a enfantés et que l'agiotage aggrave tous les jours, sur les moyens d'en arrêter les progrès alarmants, et d'assurer la prompte exécution des lois du 2 et 11 avril derniers et du 1er de ce mois, prenant en considération l'arrêté du directoire du département du 31 juillet dernier, et considérant qu'il importe au salut de la patrie que la valeur et la circulation des assignats soient maintenues ; que ceux qui, par des manœuvres criminelles, cherchent à les déprécier, sont des aristocrates contre-révolutionnaires, agents ou fauteurs des despotes coalisés et armés contre la liberté des peuples, qu'ils sont enhardis dans leurs projets liberticides par l'impunité que leur accordent des jurés faibles et même complices,

Ouï le procureur-général-syndic substitut, arrêté ce qui suit :

1° Toute personne qui vendra ou achètera des assignats pour du numéraire, qui arrêtera ou proposera différents prix d'après le paiement en numéraire ou en assignats, qui établira par ses discours une différence entre les assignats et le numéraire, qui refusera les assignats en paiement, les donnera ou les recevra à une perte quelconque, sera jugée hors de la loi ; en conséquence ne pourra profiter des dispositions des lois concernant la procédure criminelle et l'institution des Jurés.

2. L'accusateur public près le tribunal criminel fera mettre en état d'arrestation toute personne prévenue d'un des délits mentionnés en l'article précédent, et la traduira, dans les vingt-quatre heures, au tribunal criminel, pour être jugée dans la forme prescrite par la loi du 19 mars dernier, et condamnée aux peines mentionnées par les lois du 8 et 11 août derniers et du 1er de ce mois.

3. Toute personne qui sera prévenue d'avoir cherché à dessein prémédité et dans des vues contre-révolutionnaires à avilir les assignats, sera poursuivie dans les mêmes formes, et, si elle est convaincue, punie de mort, d'après les dispositions de l'article 4, titre 1 de la 1re section du titre 1 de la 2e partie du Code pénal, conçu en ces termes : « Toute manœuvre, toute intelligence tendant à favoriser d'une manière quelconque le progrès des armes des ennemis sur le territoire français, seront punies de mort, et de l'article 2e de la 2e du même titre, conçu en ces termes : « toutes conspirations et complots tendants à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort.

4. Les municipalités, juges de paix et officiers de police sont tenus d'assurer par tous les moyens de surveillance l'exécution du présent, même de faire arrêter les contrevenants, à charge d'en prévenir, sans délai, l'accusateur public, sous peine, en cas de négligence, d'être regardés comme complices, poursuivis dans les mêmes formes et punis des mêmes

peines auxquelles ils auraient cherché à soustraire les coupables.

5. Les Représentants du Peuple sont invités d'approuver le présent arrêté, pour être publié et affiché sur le champ dans toute l'étendue du département et des départements soumis à leur surveillance, et lu à la tête des différents corps d'armée.

6. Les citoyens qui dénonceront des contraventions aux lois relatées ci-dessus, et au présent arrêté, recevront une récompense pécuniaire, dont le *minimum* sera de cent francs et payé sur les fonds que les représentants du peuple sont priés d'assigner.

7. Les Directoires nommeront des commissaires particuliers, chargés de publier et de lire pendant trois jours consécutifs, et au son de trompe, caisse et cloche, le présent arrêté aux citoyens réunis dans leurs assemblées primaires. La publication sera accompagnée de l'appareil imposant de la guillotine, sans cependant qu'elle puisse être retardée.

Signé : Burger, *vice président*, Wangen, Mougeat, Didier, Helmstetter, Oberlin, Bremsinger, Gruchon, F. Neumann, Rosat, *administrateurs*. Edelmann, *procureur-général-syndic suppléant* et Barbier, *secrétaire général*.

Les représentants donnèrent leur approbation immédiate aux conclusions d'une délibération qu'ils avaient provoquée, d'accord, sans doute, avec Schneider. Ils lancèrent un arrêté, qui reçut l'approbation du Comité de salut public et de la Convention :

« Nous, représentants du peuple près l'armée du Rhin, vu l'arrêté délibéré aujourd'hui en notre présence par le Conseil général du département du Bas-Rhin et les autorités constituées de Strasbourg, contre les ennemis de la patrie, qui s'efforcent, par toutes sortes de manœuvres, d'avilir les assignats, convaincus de l'urgente nécessité de réprimer et punir avec sévérité ces conspirateurs, l'approuvons ; ordonnons qu'il sera provisoirement exécuté ; que le payeur-général du département tiendra à la disposition du directoire de l'admi-

nistration supérieure la somme de douze mille livres, à l'effet d'acquitter les mandats qui seront délivrés par le directoire du département, pour les causes portées à l'article 6, lesquels mandats lui seront alloués dans ses comptes, en les représentant duement quittancés ; arrêtons de plus qu'il sera sur le champ adressé au Comité de Salut public, avec pressante invitation de proposer à la Convention d'adopter ces mesures et de les rendre communes à tous les départements de la République.

A Strasbourg, le 14 août 1793, l'An second de la République française, une et indivisible,

Signé : Guyardin Ruamps, J.-B. Michaud, Borie et J.-D. Lacoste.

Il eut paru naturel de charger la municipalité de chaque commune de la publication de cet arrêté ; mais le maire de Strasbourg, Monet et ses officiers municipaux trouvèrent des prétextes pour s'en dispenser. Plutôt que d'assumer l'odieux d'un acte qu'ils avaient approuvé en conseil, mais qu'ils savaient devoir froisser la population, ils chargèrent Schneider de donner connaissance au public des prescriptions édictées sous son influence. Après un moment d'hésitation, Schneider accepta de parcourir la ville, guillotine en avant, et de publier à son de caisse l'arrêté pris par le département. « Tout ce que vous ferez, sera bien fait ! .. », lui avait écrit Monet. Que lui importait après tout, l'opinion publique ? n'était-il pas, d'ancienne date, habitué à ce rôle de bouc émissaire, dont on prétendait le charger à nouveau. Les mesures prises par lui paraissaient justes et nécessaires ; donc, coûte que coûte, il fallait les appliquer !... Les officiers municipaux, invités à l'accompagner, refusèrent. Jung seul eut le courage de suivre son ami, Edelmann, le procureur-général-syndic-suppléant, commença par se dire malade, puis, ne pouvant autrement, suivit Jung et Schneider. L'arrêté du 14 août fut proclamé, au moins à Strasbourg.

Aller de ville en ville, de village en village, de hameau en hameau, à travers tout le département parut inexécutable.

Il n'y avait dans le Bas-Rhin qu'une seule guillotine ; comment la promener partout avec la célérité indispensable ? Schneider eut l'idée de tourner l'article 7 de l'arrêté et de dresser la terrible machine sur la place d'Armes, la place du marché, où, le vendredi suivant, les cultivateurs, accourus en ville pour y vendre leurs denrées, pourraient la voir. « Autrefois Moïse s'était servi d'un expédient semblable, quand il avait dressé le serpent d'airain à la vue du peuple ».

Les douze sections de Strasbourg avaient, comme je l'ai dit, envoyé à Paris des députés chargés d'y plaider, à la barre de la Convention, l'annulation des arrêtés rendus par Dentzel et par Couturier. Ces députés, sentant bien que dans l'état actuel des affaires publiques, ils ne pouvaient plus rendre aucun service à leurs compatriotes, en restant à Paris, revinrent en Alsace, le 18 août. Aussitôt la ville fut en rumeur. Les chefs principaux et les meneurs des sections s'assemblèrent au *Miroir*, dans le local habituel de leurs réunions ; des rassemblements se formèrent ; la population en tumulte demanda à grands cris qu'on fît disparaître la guillotine de la vue du public. Le soir, au sortir de la séance des Jacobins, quelques femmes et quelques filles, coupables d'avoir parlé un peu dédaigneusement de la garde nationale, furent attaquées par la jeunesse dorée et fouettées publiquement par les rues. Parmi les victimes se trouvait une septuagénaire, la femme Lehgut, mère de la petite *Lenel*, dont le public avait fait la maîtresse de Schneider. Les bandes, de plus en plus surexcitées, parcoururent les rues en hurlant qu'il fallait s'emparer de l'accusateur public et essayer sur lui, si sa machine fonctionnait bien.

Le lendemain, 19 août, ce fut au corps municipal à s'insurger. Le citoyens Segowitz déclara qu'il était honteux pour la ville d'avoir à subir la vue de la guillotine dressée en permanence, que Strasbourg ne pouvait supporter une telle insulte et qu'il fallait faire procéder à l'enlèvement de l'instrument de mort. Le Conseil, à l'unanimité, moins trois voix, vota la motion de Segowitz.

Le soir, vers onze heures, les émeutiers de la veille envahirent en foule la place d'Armes ; ils chargèrent la guillotine

sur un char et forcèrent le conducteur — le domestique d'un sieur Würtz — à prendre la direction de la rue de la Nuée Bleue, où demeurait Schneider.

Celui-ci avait été prévenu de ce qui devait se passer et il en avait avisé les généraux commandant la place. Lui-même s'était réfugié chez un ami. Aucune troupe ne parut pour disperser les manifestants. En face de l'appartement de Schneider il y avait un corps de garde ; les citoyens qui l'occupaient laissèrent faire. Devant le logis de l'accusateur public, le cortège fit halte ; on détacha une roue du char et la guillotine roula sur le pavé où elle fut mise en pièces, au milieu des cris de menace de la foule ; on coupa les traits des chevaux qui s'éloignèrent avec leur conducteur, ravi d'avoir contribué de son mieux au succès de ses compagnons. La sœur de Schneider était à la maison ; elle fut injuriée, mais il ne parait pas que la fureur publique se soit manifestée autrement que par des cris, des chants et des outrages à Schneider et aux siens. Personne n'intervint pour mettre fin au tapage qui dura jusque fort avant dans la nuit. Le matin, à cinq heures, les rassemblements se formèrent ; à sept heures parut Monet à cheval ; il regarda les débris de la guillotine toujours gisants sur le pavé et s'en alla. A neuf heures vinrent quelques soldats ; enfin, vers les dix heures, le municipal Jung prit sur lui de faire enlever les pièces fracassées de l'instrument de mort.

Le juge de paix, Léonard Marchand, commença une enquête afin de découvrir les coupables : il ne trouva rien. Mais l'on apprit que le maire Monet s'était fort égayé avec ses amis de l'avenir fait au citoyen accusateur public et que même, un représentant, Borie, je crois, avait laissé deviner une joie mal dissimulée.

Edelmann, lui-même, le procureur-général-syndic-suppléant, qui avait accompagné Schneider lors de la proclamation de l'arrêté du 14 Août, furieux du rôle qu'on lui avait fait jouer, attaqua l'accusateur public aux Jacobins. « Comment la population pourrait-elle rester indifférente aux incessantes provocations de certains individus ? Schneider n'a-t-il pas dit, il y a quelques mois, qu'il était indigné de respirer l'air de Strasbourg ? N'a-t-il pas à l'occasion d'une fête, lâché des

propos offensants contre des femmes qui ne le méritaient certainement pas et qui ne l'avaient aucunement attaqué ? N'a-t-il pas dit tout récemment que les citoyens de Strasbourg étaient plus Autrichiens que les habitants même de Vienne ?... Ces propos indécents et offensants ne sont-ils pas une provocation au désordre et au tumulte ?... » (24-27 Août).

(A suivre). EUGÈNE MUHLENBECH.

HISTOIRE D'UNE PETITE VILLE DE LA HAUTE-ALSACE

SOULTZ & SON ANCIEN BAILLIAGE

(Suite)[1]

CHAPITRE IV

Période germanique

Histoire du pays jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg. — Landgraviat. — Haut-Mundat. — Soultz devient ville. — Organisation communale. — Histoire du pays et de la ville jusqu'après la guerre de TrenteAns.

Le système politique et social qui a régi l'Europe du Xe au XIVe siècle et qui a reçu le nom de féodalité, remonte aux temps alémaniques et même à l'époque romaine. Ce régime ne commença cependant à s'organiser qu'à partir du traité d'Andlau et surtout après le capitulaire de Kiercy-sur-Oise. A partir de cette époque, les anciens offices et bénéfices devinrent les fiefs inférieurs ; les duchés et les comtés, devenus indépendants, formèrent les grands fiefs. Le fief était à la fois une propriété et une véritable souveraineté. Celui qui donnait le fief et qu'on appelait suzerain, et celui qui le recevait, nommé vassal, étaient liés l'un à l'autre par des devoirs et des obligations réciproques. Le suzerain devait à son vassal aide et protection et lui garantissait la possession de son fief. En retour, le vassal était tenu de fournir à son suzerain le service militaire, le service de justice et des services pécuniaires qui variaient selon les circonstances. La hiérarchie

1 Vôy; pp. 61-75 de la livraison Janvier-Février-Mars 1894.

féodale qui commençait aux petits chevaliers pour remonter jusqu'aux rois, était loin d'être organisée régulièrement, surtout dans les origines ; en effet, le vassal souvent indiscipliné prétendait ne relever que de son épée. De là des guerres perpétuelles qui ruinaient les campagnes et avaient pour résultats d'épouvantables famines. Pour obtenir quelque protection les hommes libres se mirent la plupart sous l'autorité des seigneurs.

De toute part, dans les Vosges, des châteaux-forts s'élevèrent sur les ruines des bourgs romains ; ils servirent de repaires à des brigands qui n'eurent de noble que le nom, ou bien au contraire ces châteaux furent élevés par les suzerains pour la garde du territoire et confiés à des vassaux fidèles. Les uns et les autres ne se soutinrent que par le droit du plus fort : *den faust-recht*. Cette époque d'oppression a eu cependant quelques résultats heureux : elle a contribué à tremper fortement les caractères, à ranimer l'esprit de famille, à donner à la mère et à l'épouse un rôle important qui devait contribuer à civiliser et à moraliser les générations futures.

L'Eglise, enrichie depuis Constantin par les donations des empereurs et par les legs des fidèles, avait encore occupé un certain nombre de domaines abandonnés et devenus incultes à l'époque des invasions. Elle s'était fortifiée par son intime alliance avec les Carlovingiens, et, en rendant la dîme obligatoire, Charlemagne avait encore augmenté ses richesses et son influence. De son temps déjà des prélats jouent un rôle important dans l'administration de l'Empire et joignent un véritable pouvoir politique à leur puissance spirituelle.

L'Eglise recevant sans cesse et ne perdant presque jamais rien, au contraire de ce qui arrivait pour les rois, avait fini par posséder le cinquième des terres du royaume. A une époque ou la royauté s'affaiblissait et où la féodalité n'était pas encore constituée, elle avait une puissante organisation et une forte hiérarchie.

D'après l'adage féodal : pas de terre sans seigneur, l'église, maîtresse de tant de domaines, se trouva inévitablement engagée dans le système féodal. Les évêques et les abbés joignirent à leurs titres ceux de princes, de ducs et de comtes et

devinrent ainsi de véritables seigneurs temporels. Quand ils ne purent eux-mêmes porter les armes, ils chargèrent des avoués ou vidames de protéger leurs domaines, à main armée, contre les brigandages. Ceux-ci finirent par rendre leur charge héréditaire comme un fief.

Dans des temps aussi troublés que ceux des invasions, après les grands déchirements qui suivirent la chute de l'Empire, le clergé avait seul conservé quelques faibles restes de culture intellectuelle et morale. Ses écoles donnaient un asile assuré aux moines qui voulaient s'instruire, tandis que d'autres s'occupaient à copier des manuscrits et à sauver de l'oubli les œuvres de l'antiquité.

A l'époque qui suit Charlemagne, tout retombe dans le chaos et dans l'ignorance, la force brutale et matérielle semble reprendre possession de la terre ; avec le onzième siècle, lorsque les dernières invasions ont cessé et que les terreurs et les appréhensions de l'an 1000 sont passées, il se produit une renaissance nouvelle aussi bien dans les œuvres d'esprit que dans les travaux manuels. Deux hommes, d'origine italienne, Lanfranc et St-Anselme, attirent par leur enseignement des milliers d'auditeurs, tandis que certains esprits, entrainés par leur ardeur, portent un raisonnement hardi sur les enseignements de l'Eglise. Sous l'influence de l'église, se forme une foule d'artistes, architectes, sculpteurs, peintres, qui vont élever les basiliques du onzième siècle, première phase de l'architecture du moyen âge. De tous côtés des corporations d'ouvriers, pleins de zèle et de foi, élèvent à l'envi des églises, des monastères, dont les ruines grandioses attestent encore l'incomparable éclat. Les peintres et les sculpteurs rivalisent de zèle et d'inspiration pour orner ces édifices et justifier la parole d'un contemporain : la terre se revêtait de la blanche parure des églises.

Les premiers siècles de la période germanique furent remplis de trouble et d'anarchie. La succession de chaque empereur souleva des compétiteurs qui, les armes à la main, se disputèrent le trône avec acharnement. La féodalité, alors naissante, gagnant à ces luttes, arrive petit à petit à cette puissance matérielle et morale qu'elle conserve pendant tout

le moyen âge e' que les rois ont eu tant de peine à dominer plus tard. Le peuple voyait ses cultures dévastées, ses habitations livrées aux flammes et les siens exposés à toutes les brutalités et à toute la sauvagerie des hommes d'armes.

L'abbaye d'Ebersmunster subit le contre coup de ces désordres ; l'anarchie pénétra jusque dans ce monastère dont les abbés prirent tantôt le parti soutenu par l'évêque de Strasbourg, tantôt se déclarèrent pour le parti opposé. Alors on voyait les évêques profiter de la charte d'Arnolf pour s'ingérer dans les affaires du couvent, en déposer les abbés, et en faire nommer d'autres à leur dévotion. Cet état n'était pas fait pour maintenir la fortune de cette maison.

Dès le Xe siècle, nous voyons apparaître dans le territoire de Soultz, d'autres possesseurs que les moines d'Ebersmunster. L'abbaye de Luxeuil y avait des propriétés qu'elle tenait des Carlovingiens. Selon Schœpflin, un titre du Xe siècle où ces biens sont cités écrit Suzza[1].

En 992, le roi Otton III investit Widerold, évêque de Strasbourg, des droits réguliers attachés à son siège, et lui confie le soin de l'abbaye d'Ebersmunster.

L'année suivante, l'évêque de Strasbourg assemble un synode de son diocèse ; on y confirme les biens et privilèges d'Ebersmunster, la dotation d'Athic et les dîmes de la terre salique qui en dépendent. Parmi ces biens figurent ceux de Soultz : *in Sulza*. Le privilège accordé par Widerold à la suite de ce synode, fut confirmé par un diplôme de l'empereur Otton III, daté de Strasbourg le 13 janvier 994.

Henri II ayant succédé en 1002 à Otton III. Herman, duc de Souabe et d'Alsace, lui disputa la couronne. Herman, après avoir guerroyé quelque temps en Alsace contre les partisans du nouveau roi, irrité contre l'évêque Wernher, qui avait appuyé l'élection d'Henri II, s'empara de Strasbourg et la fit dévaster par ses soldats.

C'est à cette époque que nous voyons l'abbaye d'Ebersmunster dépouillée de son riche domaine de Soultz. Le chroniqueur de cette abbaye nous raconte comment l'évêque

1 Peut-être cependant ne s'agit-il pas ici de notre Soultz.

Wernher enleva *per rapinam* à son monastère, Soultz avec ses dépendances et quelques autres alleux pour les donner à son père Radeboton, comte de Habsbourg-Altenbourg. Le moine écrivain a cependant confondu les deux Wernher qui ont occupé le siége de Strasbourg, puisqu'il fait de son Wernher le successeur d'Hezelon, évêque en 1064.

Bien que Grandidier préfère attribuer ce fait de rapine à Wernher II qui se distingua par ses débordements et ses violences, nous trouvons plus logique de croire que c'est entre les mains de Wernher I que tomba le territoire de Soultz, peut-être avec moins de violence que ne le veut le chroniqueur d'Ebersmunster.

Nous voyons, en effet, dans la prétendue donation faite à Radeboton, l'origine de l'advocatie que les comtes de Habsbourg ont exercé sur le Haut-Mundat jusqn'en 1269[1]

Quoi qu'il en soit, c'est à partir de ce moment que nous voyons le territoire de Soultz incorporé en Haut-Mundat. L'abbaye d'Ebersmunster continua cependant à y posséder la cour dite de la porte avec la chapelle de St-Pierre et les dimes qui en dépendaient. Il existe un diplôme apocryphe ou interpolé, daté du 4 janvier 1022, par lequel l'empereur Henri II confirme au monastère d'Ebersmunster la possession de cinq chapelles parmi lesquelles est citée celle de St Pierre : *in banno Sultza quæ cella S. Petri dicitur cum decimis allodii ad ipsam pertinentis.*

Une charte de l'évêque Wilhelm, donnée dans un synode général de Strasbourg tenu en 1031, confirme à l'abbaye d'Ebersmunster les biens provenant de la dotation d'Athic, mais ne fait plus figurer parmi ces biens les cours de Soultz[2].

Avec Henri II s'éteignit la maison de Saxe. Conrad II, dit le Salique, élu en 1024 ouvre l'ère des empereurs franconiens. Son fils Henri III soumit la nomination des papes à son assentiment et prépara la lutte qui éclata entre l'Empire et la Papauté sous le règne de son successeur, Henri IV. Ce dernier trafiqua honteusement des bénéfices et des dignités ecclésias-

1 C'est positivement à ce Wernher que le chroniqueur Tschudi attribue ce fait qu'il place à la date de 1026.

2 Voyez Grandidier - Histoire d'Alsace. I p. CCXXIV, tit, 386.

tiques. Il eut pour adversaire le pape Grégoire VII, une des gloires de l'Eglise. Simple conseiller de la papauté, sous le nom d'Hildebrand, il avait fait remettre exclusivement l'élection des papes au collège des cardinaux. Devenu pape en 1073, il se proposa d'abord de rompre les liens qui rattachaient l'Eglise à la féodalité et la rendait vassale des empereurs ; il voulait de plus établir la prééminence de la papauté sur le pouvoir temporel des rois. Sans hésiter il excomunia Henri IV ; celui-ci fit nommer un anti-pape à la diète de Worms, mais, bientôt abandonné de ses sujets, il s'humilia devant le pape à Canossa (1077). Pendant ce temps ses ennemis lui avaient suscité un rival dans la personne de Rodolphe, duc de Sonabe et d'Alsace. Wernher évêque de Strasbourg, et Hugues comte d'Eguisheim, prirent le parti de Rodolphe. Ainsi toute la population de l'Alsace fut sous les armes.

En 1080, Henry ayant défait son compétiteur Rodolphe, investit du titre de duc d'Alsace et de Sonabe, Frédéric baron de Hohenstauffen, dont il récompensa les services en lui donnant la main de sa fille et en rendant héréditaire le duché d'Alsace et de Sonabe.

C'est vers cette époque que le chroniqueur d'Ebersmunster fait passer Soultz des mains de son abbaye à celles de l'évêque de Strasbourg. Selon lui, l'évêque Wernher étant venu visiter Ebersmunster, circonvint un des moines et lui extorqua certains titres de privilèges confiés à sa garde. Il lui promit en échange la dignité abbatiale. Ayant obtenu ces chartes, il les livra aux flammes dans l'intention de soustraire aux empereurs l'investiture du monastère. Non satisfait de cette destruction, il en profita pour enlever à l'abbaye d'Ebersmunster une certaine partie de ses propriétés parmi lesquelles se trouvaient les biens de Soultz qu'il concéda en bénéfice à Radeboton comte de Habsbourg. Nous avons montré ailleurs les erreurs et les anachronismes que fait le chroniqueur dans ce récit.

La papauté pour achever sa suprématie sur le pouvoir des rois et abaisser la féodalité, excita l'enthousiasme religieux aux XIIe et XIIIe siècles, dans le but de délivrer les lieux

saints du joug des turcs Seldjoncides. La première croisade fut prêchée en 1095 par Pierre l'Ermite et le pape Urbain VI au concile de Clermont. Après une première prise d'armes des gens des campagnes, laquelle n'eût aucun résultat, l'armée des chevaliers s'organisa, en 1096, sous la conduite de Godefroy, duc de Bouillon. Cette armée, victorieuse à Nicé et à Dorylé, s'empara d'Antioche et, après un terrible assaut, se rendit maîtresse de Jérusalem le 15 juillet 1099. La conquête, fut organisée en un royaume féodal dont Godefroy fut le chef. On vit bientôt se former, pour défendre ce nouveau royaume, les ordres religieux militaires dont les principaux furent les Hospitaliers, les Templiers et les chevaliers Teutoniques. Profitant de la faiblesse des successeurs de Godefroy, les Sultans tâchèrent de reconquérir la Palestine. Ce fut alors une succession presque ininterrompue d'expéditions parties des pays chrétiens pour la défense des lieux saints et dont la dernière, menée par St-Louis, roi de France, échoua par la mort de ce prince à Tunis en 1270.

La seconde croisade fut prêchée en Alsace en 1145, d'abord par un moine fanatique, Rodolphe, qui préluda par l'extermination des juifs, puis par St-Bernard qui fit rentrer Rodolphe dans son couvent[1]. La noblese d'Alsace s'engagea à la suite de Fréderic Barberousse dans la 3e croisade en 1189. L'Alsace perdit une grande partie de la population vers 1196, tant par les émigrations de la 4e croisade que par une famine qui emporta beaucoup de monde[2]. La dernière croisade fut prêchée en Alsace en 1266 par Achille d'Alsvillers, général des dominicains.

Malgré leurs désastres, les croisades n'en avaient pas moins favorisé le développement de la royauté et de la bourgeoisie en épuisant la féodalité. Elles avaient aussi initié l'Occident aux arts et aux sciences de l'Orient, bien plus avancé sous ce rapport à cette époque, et donné une vive impulsion à l'industrie et au commerce.

Henri V parvint au trône impérial d'Allemagne en 1106 après

1 Voyez Grandidier – Hist. des évêques de Strasbourg. Œuvres inédites t II p. 404.

2 V. id. t III p. et chronique d'Ebersmunster.

avoir détrôné son père Henri IV. La même année le jeune roi visita l'Alsace Arrivé à Rouffach, les soldats de sa suite maltraitèrent les habitants, mais ceux-ci ayant pris les armes se montrèrent si résolus que, craignant pour sa propre personne, le roi chercha son salut dans la fuite en abandonnant ses ornements royaux. La légende veut que les bourgeois de Rouffach durent leur succès principalement au courage déployé par leurs femmes pour la défense de leur honneur. C'est depuis ce temps, dit-on, qu'aux offices religieux elles occupent le coté droit de l'église. Le même usage se remarque à Soultz ; a-t-il la même origine, ou, comme le veut la légende locale, remonte-t-il seulement aux guerres des Armagnacs ?

Frédéric-le-Borgne, fils et successeur du baron de Hohenstauffen dans le duché d'Alsace et de Souabe, fit tout pour y maintenir l'autorité impériale. C'est à lui qu'on attribue la construction des forteresses impériales en Alsace.

L'empereur Lothaire succéda à Henri V ; il visita l'Alsace en 1125 ; mais le duc Fréderic II et son frère Conrad, s'étant révoltés contre ce prince, l'Alsace redevint le théâtre de la guerre. Lothaire étant mort sans enfants en 1138, Conrad fut élu à sa place et c'est par lui que la maison de Hohenstauffen parvint à l'Empire. Fréderic Barberousse, son neveu, duc d'Alsace, lui succéda en 1152, il s'engagea dans la troisième croisade où il périt en 1190. A la mort de son successeur Henri VI, Philippe, 23e duc d'Alsace, et Otton de Brunswick, profitant de la minorité de Frédéric II, fils d'Henri, se disputèrent l'Empire. Toute l'Allemagne, et principalement l'Alsace, fut désolée par les fureurs de la guerre civile. L'évêque de Strasbourg, qui avait pris le parti d'Otton, s'empara des cours royales ; par représailles, Philippe envahit le Haut-Mundat en 1199, prit Rouffach d'assaut (en 1203 selon la chronique de Thann) et dévasta le pays jusqu'à Soultz[1]. Enfin Philippe fut assassiné en 1208 et Otton, vaincu par Philippe-Auguste à Bouvines, puis chassé par la révolte des habitants de Brisach ; Frédéric II devint alors maitre de l'Empire Après un règne troublé par des guerres religieuses

1 V. Grandidier — Oeuvres inédites, t. III, p. 80.

avec la papauté et l'Italie[1], il mourut en Calabre en 1250, laissant la dignité impériale vaincue et la papauté triomphante. Après lui l'Allemagne va tomber dans cette longue période d'anarchie que l'on a désignée sous le nom de grand interrègne et qui ne fut terminée que par l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'Empire en 1273. Le dernier des Hohenstauffen, Conradin, vaincu par Charles d'Anjou mourut sur l'échafaud à l'âge de seize ans en 1268.

Le premier acte qui nous soit parvenu de l'exercice d'un pouvoir temporel par les évêques de Strasbourg à Soultz, est une charte de 1118 par laquelle Helwige, dame de Vandémont et fille de Gerhard, comte d'Egnisheim, est investie conjointement avec ses deux fils Hugo et Ulric, à titre de fief, de la cour épiscopale de de Soultz et de celle de Burgheim. Cette investiture eut lieu en échange de la donation qu'elle avait faite à l'évêché des biens de Bergheim : *honorata est beneficiis de curte episcopali videlicet que sita est in villa Sulzha juxta Vogasum*.

Il s'agit vraisemblement ici de la cour seigneuriale dont parlent les chartes de Louis-le-Débonnaire pour Ebersmunster.

Nous retrouvons Soultz lors de la fondation du monastère de Thierenbach faite vers 1130. Dans la charte qui nous a été conservée par Berler, la fondation de cette maison religieuse se fait sous les auspices d'un certain Udalric qui, de l'opinion même de Grandidier, est sans doute le même Ulric, comte d'Egnisheim que l'on trouve mentionné dans la charte de 1118 et qui agit probablement comme possesseur féodal de la marche de Soultz. L'an 1135, les paroissiens de Soultz, tant nobles que roturiers, tant riches que pauvres, donnent à l'église de Thierenbach un certain alleu composé principalement d'une forêt. Cette donation se fait du consentement de Gerhard, évêque de Strasbourg et de Werner, landgrave de

1 L'évêque de Strasbourg ayant pris parti contre l'empereur, le Mundat entra en lutte contre Colmar, ville impériale, vers 1248 (Annales des dominicains de Colmar). Ceux de Colmar furent battus, mais ils prirent bientôt leur revanche en 1255 (Konigstoven. Chron. V. 314).

Habsbourg. En 1138, dans une charte donnée par Diethelm, recteur et prêtre du village et de la paroisse de Soultz, tous les habitants des chapelles et des villages dépendants de la dite paroisse, nobles, bourgeois et autres, *de consensu nobilium, civium et universorum*, font vœu de faire une procession annuelle, à Thierenbach pour se consacrer à la Vierge Marie. Ces actes furent confirmés en 1142 par Pierre, le Vénérable, abbé de Cluny, qui, dans sa lettre, s'adresse à Diethelm et à ses paroissiens : *Dno Diethelmo et omnibus in parochia de Sulza commorantibus*

Ces chartes nous font voir qu'en 1120 le territoire de Soultz était encore inféodé au comte d'Eguisheim. En 1135, Gerhard d'Urach agit comme évêque de Strasbourg, suzerain de Soultz et Wernher de Habsbourg, comme landgrave avoué du Haut-Mundat. En 1138, enfin Soultz agit plutôt comme communauté religieuse, comme paroisse ; cependant on voit dans l'acte la distinction des nobles, des bourgeois, des roturiers. C'est la période de transition : le régime colonger des chartes de Dagobert et de Louis-le-Débonnaire est absorbé par le régime féodal, mais les constitutions communales vont bientôt apparaître.

Nous sommes arrivés au moment où les derniers vestiges de la domination d'Ebersmuster à Soultz disparaissent. Le pape Luce III, par une bulle du 19 juillet 1183, confirme à l'abbaye d'Ebersmunster la possession de ses biens et en particulier à Soultz la cour de la porte avec ses dîmes et les dîmes de la cour seigneuriale sur les champs, les prés et les vignes, la chapelle de Zelle avec les dîmes de son alleu.

Le pape Honorius III, par sa bulle du 13 mai 1224, confirme à la même abbaye la chapelle de Soultz avec ses appartenances qui lui avait été accordées par l'empereur St-Henri : *capellam de Sulza cum allodiis et pertinentiis ejusdem que ab inclite recordationis Henrico secundo romanorum imperatore fuit concessa*[1].

Le même pape Honorius, dans une autre bulle du 24 mai 1224, compte entre les possessions de l'abbaye d'Ebersmuns-

1 Grandidier. — Notes manuscrites des arch. de Soultz, d'après l'original des archives d'Ebersmunster.

ter la cour de Sultz avec ses dîmes : *in Sulza curtam porte cum décimis suis et cum décimis dominice curtis in agris, pratis et vincis*[1].

Cependant le chroniqueur d'Ebersmunster raconte que sous Rimond, qui selon lui fut abbé de 1190 à 1214, l'alleu et la chapelle de Soultz furent vendus pour cent marcs, somme qui fut consacrée à dégager certaines dîmes qui avaient été impignorées. Cette contradiction ne s'explique que par le fait déjà démontré, que la chronique d'Ebersmunster n'observe aucune chronologie et que les anachronismes y sont nombreux. En somme c'est au premier quart du XIII° siècle que le monastère d'Ebersmunster perdit ses dernières possessions à Soultz. Cette ville n'a gardé en souvenir de ses fondateurs que le patron de son église paroissiale qui est Saint-Maurice, patron d'Ebersmuster. Un échange de dîmes ayant eu lieu en 1291 entre les hospitaliers de St-Jean et les cisterciens de la chapelle de Soultz, les premiers cédèrent aux cisterciens cinq sols de rente dimière assise sur des vignes et qui avait appartenu au monastère d'Ebersmunster ; *V sol qui dabantur hospitalibus de XX... vinearum que olim fuerunt abbatis et conventus de A primonasterio pro decima earundem vinearum*[2].

Grandidier suppose que les derniers biens d'Ebersmunster à Soultz furent ceux que possédaient les cisterciens et plus tard l'évêque de Bâle jusqu'à la Révolution. Le titre ci-dessus l'induirait en erreur. Nous avons fait voir au reste dans notre dissertation sur les origines de Soultz, le peu de créance que mérite cette opinion.

Le pape Célestin III, confirmant en 1191 les droits et privilèges du monastère de Goldbach, fait mention, entre autres biens, de ceux que le monastère possède à Soultz : *quicquid habetis Sulze*[3].

Vers 1184, Bernard, prévot de Marbach, accorde une pen-

1 Grancidier ; bid.

2 Trouillat, Mon de l'histoire de l'évêché de Bâle II p. 511.

3 Voyez Schœpflin. Als. diplomatica, P I p. 296 d'après l'origina des anciennes archives de Murbach.

sion annuelle en vin à sa sœur Burga, veuve d'Otton de Rouffach et assoit cette rente sur les biens que sa communauté avait à Ober Sultz[1].

Herman, abbé de Rhinau, vendit au monastère de Marbach les biens que son abbaye avait dans le ban de Soultz, *in terminis Alswilre et Sulze.* L'acte est daté du mois de janvier 1242[2]. A cette époque en effet, le village de Soultz n'avait qu'un même ban avec les villages d'Alsviller, d'Alratzviller tous deux disparus, de Wunheim, de Jungholtz et sans doute de Rimbach-Zell. En 1210 il y avait aussi dans ce ban, au lieu dit Orve ou Ollviller, une cour ou ferme-domaine inféodée par l'évêque de Strasbourg aux comtes de Ferrette qui l'avaient engagée en sous fief à un gentilhomme de Soultz nommé Burcard de Trubellerg. Cette année 1210, le comte de Ferrette ayant dégagé son fief, fit don d'Ollviller aux moines cisterciens de l'abbaye de Lieu-Croissant, près Besançon. Quelque temps après, en 1253, l'évêque de Bâle autorisa les dits moines à construire une chapelle à Soultz en l'honneur de la vierge : *quod in villa de Sulza nostre diocesis, capellam ædificetis in honore gloriose Virginis Marie.* Vers la même époque s'établit à Soultz une commanderie d'hospitaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Ces deux établissements religieux jouent un rôle important dans l'histoire de Soultz, nous leur consacrerons à chacun une notice particulière.

Situation de l'Alsace après l'extinction de ses ducs

Avec Conradin de Hohenstauffen s'éteignit le duché d'Alsace ou d'Alemanie. Désormais l'Alsace obéit librement à l'Empire, si ce n'est que la maison d'Autriche rangea sous son obéissance une grande partie de l'Alsace supérieure après qu'elle eut converti en une espèce de principauté le landgraviat, augmenté des terres de Ferrette et de quelques autres seigneuries de l'Alsace.

1 Wurdtwein, tome 10 p. 136.

2 Grandidier – Oeuvres inédites. Pièces just. 389 d'après l'original des anciennes archives de Saverne.

La charge judiciaire de comte prenait le nom de *comitiva*. Ce magistrat exerçait son officice dans les *Pagi* ou comtés provinciaux, *Landgrafschaft* d'où landgraviats. L'autorité de ces comtes était d'un tout autre caractère que celle des seigneurs libres qui possédaient leurs terres en vertu de leur droit propre d'alleu. A une époque très reculée, ils étaient soumis à la juridiction des ducs et des comtes. Les landgraves de l'Alsace supérieure ne sont dans l'origine que des délégués du pouvoir impérial ; ce n'est que vers la fin du douzième siècle qu'ils sont investis peu à peu des droits régaliens. Ils dictent alors des lois aux terres qu'ils ont acquises ou qui sont placées sous leur juridiction, et les gouvernent en leur propre nom comme des princes. Cette charge, resta presque constamment aux mains de la maison de Habsbourg et des archiducs d'Autriche. Vers la fin du XVe siècle, le landgraviat fut pendant cinq ans impignoré aux Bourguignons. L'archiduc Sigismond le vendit à Charles le Téméraire qui mit à la tête de ce nouvel apanage le fameux Pierre de Hagenbach. Mais les Alsaciens ne purent supporter ce nouveau joug, ils s'allièrent aux autres peuples des bords du Rhin, firent prisonnier et condamnèrent Hagenbach qui fut mis à mort et chassèrent les Bourguignons. Herman d'Eptingen reçut partout l'hommage au nom de Sigismond ; 80000 florins furent rendus à Charles le Téméraire et l'Alsace revint à l'Autriche. Le landgraviat fut aussi donné deux fois en dot : en 1299 et en 1378.

Au XVe siècle fut établie la Régence d'Ensisheim, instituée par l'empereur Sigismond dans le landgraviat. On attribua à cette Régence la connaissance de toutes les affaires, mais l'appel en fut réservé au tribunal d'Inspruck. Cette nouvelle constitution détruisit l'autorité des assises judiciaires des landgraves. La Régence était administrée par un préfet relevant des archiducs et nommé l'andvogt. Il y avait aussi une cour des comptes chargée de l'administration des finances.

Avant que les landgraves d'Alsace, possesseurs du Sundgau, n'aient eu le comté de Ferrette, celui-ci formait un comté séparé, divisé en seigneuries. Outre ce comté, on re-

marquait en Alsace supérieure le comté d'Eguisheim et celui de Horbourg, le mundat de Rouffach qui appartenait à l'évêque de Strasbourg, le territoire de l'abbaye de Murbach qui avait titre de principauté, la seigneurie de Bollwiller qui remontait à l'époque franque, la seigneurie de Landsperg et celle de Rappolstein et ses fiefs Illzach, Angraeth, Hageneck et Walbach, Soultzbach, fief de Lorraine, les villes impériales de Colmar, Kaysersberg, Turckheim, Munster et Mulhouse. Cette dernière s'affranchit plus tard et entra dans la confédération suisse.

L'évêque de Strasbourg, seigneur du Haut-Mundat, avait le titre de prince du Saint-Empire romain ; son temporel était considérable : il possédait douze bailliages, trois comtés et un grand nombre de châteaux. Sept de ces bailliages étaient situés dans la Basse-Alsace, c'étaient ceux de Benfeld. Markolsheim, Schirmeck, Saverne, de Dachtein, du Kochersberg et de la Wanzenau ; deux autres étaient situés au-delà du Rhin : celui d'Oberkirch et celui d'Ettenheim ; le Haut Mundat comprenait les trois autres : celui de Ruffach, celui de Soultz et celui d'Eguisheim qui s'ajouta aux deux premiers après l'extinction de ses comtes. Les comtés étaient ceux de Dagsbourg, de Luzelstein et de Lichtenberg. Les vassaux du prince-évêque, étaient très nombreux ; on comptait parmi eux les membres des plus grandes familles d'Alsace et de Bade et l'empereur lui-même à qui un moment l'évêque de Strasbourg avait inféodé la ville de Mulhausen ; singulière conséquence du système féodal : le chef suprême de l'Etat se trouvait être le vassal d'un de ses vassaux. En temps de guerre, le prince-évêque pouvait disposer de 10.000 hommes d'armes à pied et de 1000 cavaliers.

Nous avons déjà vu sous les francs la distinction des hommes libres ou *ingenui*. Parmi ceux-ci, on choisissait les chevaliers ou *milites* qui formaient l'armée du royaume. C'est dans leurs rangs qu'il faut chercher l'origine de la noblesse inférieure. Les rois donnèrent à ces chevaliers des biens détachés des manses royales. Ces biens étaient reçus à titre de bénéfices et de stipendes. Les bénéficiaires en appliquaient le produit à nourrir les chevaux qu'ils devaient tou-

jours tenir prêts. Les terres militaires s'appelaient *terra salica*. En outre, tout homme libre possédant trois ou plusieurs propriétés bâties, était tenu de marcher contre l'ennemi. Quand on commença à bâtir les villes en Allemagne, Henri I, roi de Germanie, ordonna que le neuvième des chevaliers irait les habiter. Il en résulta que les chevaliers furent distingués en *urbici* et *agrarii*. Telle est l'origine de l'aristocratie des villes d'Alsace. La dignité de chevalier reçut un nouvel éclat lorsqu'au XIIe siècle eurent lieu les croisades. Alors les familles militaires commencèrent à se donner des noms patronymiques. Les chevaliers de cette catégorie nouvelle reçurent leurs armes avec une grande solennité et furent chaussés d'éperons dorés, de là la qualification d'*eques auratus*. Ceux qui aspiraient à cette nouvelle milice étaient tenus d'entrer d'abord au service d'un chevalier, c'étaient les écuyers. A dater du XVe siècle tous ceux qui s'appelaient autrefois *ingenui*, *ministériales* et *milites*, prirent le titre de nobles. Le noble, qui ne reconnaissait d'autre maître que l'empereur, était appelé immédiat quoique, en raison des fiefs qu'il possédait, il ait pu avoir plusieurs seigneurs directs à qui il devait fidélité et non soumission. Au seigneur direct compétait seulement la juridiction féodale sur ses vassaux. Mais si, au contraire, le vassal acceptait une charge dans le palais ou la cour d'un seigneur, d'un comte ou d'un prince, il restait bien immédiat en raison de l'immédiateté de ses fiefs, mais par la nature des fonctions qu'il exerçait à la cour, il était le sujet du prince à qui il prêtait son ministère.

Situation, organisation et privilèges du Haut-Mundat

Le Mundat que Dagobert donna à l'église de Strasbourg, a éprouvé bien des vicissitudes, et a vu tour à tour agrandir et diminuer son territoire. Beaucoup de biens lui ont été enlevés par l'abbaye de Murbach, par les Habsbourg d'Autriche toujours jaloux d'étendre leur pouvoir et d'augmenter leurs richesses. Eguisheim au contraire avec Wetolsheim et Morschwiller n'y a été annexé qu'au commencement du XIIIe siècle, après l'extinction de ses comtes particuliers. Bollviller

a appartenu quelque temps à l'évêque de Strasbourg, mais comme seigneurie indépendante. Pierre de Bollviller et son frère Burcard, recteur de l'église d'Alsviller, par acte du 5 avril 1295, firent don à l'église de Strasbourg de la petite ville de Bollviller, *daz stettelin von Bolleviller*, et Pierre la reçut de nouveau en fief. Cette cession ne se fit que sous la condition expresse que les gens de Bollviller ne seraient soumis à la juridiction de Soultz que s'ils se rendaient coupables sur le territoire même de cette ville Au XVIe siècle, Bollviller redevint une seigneurie immédiate.

La maison d'Autriche possédait entre le territoire de Soultz et celui de Murbach deux enclaves : l'une, Rimbach près du Ballon et l'autre, dénommée Walterspath, entre le Grosberg et l'Axwald.

D'après le vieil Atlas géographique de Gérard Mercator (1500), conservé à la bibliothèque des P.P. prémontrés à Innsprück, il y avait près de Soultz deux villages ou hameaux ; Saint-Georges et Sainte-Catherine, marqués comme Isenheim etc. . De plus Soultz est indiqué comme comté, Bollviller comme principauté (dominatùs). L'édition Mondins de l'Atlas minor de Mercator (Amsterdam 1628) conservé à la Bibl. Victor Emmanuel à Rome, s'exprime ainsi : Mercator nomme ces comtés en la Haute, Elsas, Horbourg plaisant pays auquel obéit la ville de Reychenneyer où se cueillent Vins excellents[1]. Le comté Egisheim (duquel toutefois la succession est de pièce interrompue) et de Sultz, les seigneuries de Bollviller, Landsperg... etc[1].

Le célèbre géographe fait ici erreur, il confond notre Soultz avec celui de la Basse-Alsace près de Wœrth ou celui du duché de Bade qui furent tous deux chef-lieux de comtés. Notre Soultz, au contraire, ne porta jamais ce titre, aucun document ne le donne et les nobles de Soultz, qui s'éteignirent dès le XIVe siècle, ne furent que de simples gentilshommes vassaux de l'évêque de Strasbourg.

1 M. Emile Blumenstihl a bien voulu nous communiquer cet extrait et la note prise par son oncle feu M. l'abbé Zwicky à Innsprück. — St-Georges désigne l'emplacement du village détruit d'Alsviller, quant à Ste-Catherine c'est peut-être Alrichisviller.

Nous avons vu que, dès la constitution du Mundat, ce pays fut affranchi de toute juridiction royale et soumis entièrement à l'évêque de Strasbourg. Celui-ci fit régir ce territoire par un avoué ou *vogt*, dont la charge fut concédée en fief aux Habsbourg, probablement dès le commencement du onzième siècle, avec la condition de rendre la justice d'après la coutume de Strasbourg et de percevoir le tiers de la taille seigneuriale, appelée *die Bethe*. En l'année du Seigneur 1200, disent les annales des dominicains de Colmar, le pays possédé par l''évêque de Strasbourg et qui s'étend depuis Wettolsheim jusque et y compris Soultz, ne payait à son seigneur que cinq cents livres dont le tiers était attribué au landgrave, et l'évêque n'avait dans ce pays ni avoué, ni prévot. (Edit. Liblin p. 73).

L'avocatie du Haut Mundat fut la source de longs dissentiments entre les Habsbourg et les évêques de Strasbourg ; les premiers en profitèrent pour nuire beaucoup au pays et en enlever plusieurs portions. Enfin l'an 1200, l'évêque Conrad fit accord avec Rodolphe de Habsbourg. Ce dernier reçut son pardon à condition que lui et ses descendants soient toujours prêts à rendre service à l'évêché contre qui que ce soit ; de son côté l'évêque lui abandonna certains points en litige. L'évêque ou le comte pourraient posséder librement des hommes ou des biens dépendant de la cour de Rouffach et spécialement le village de Gueberswiler. Dans ceux-ci, l'évêque seul percevrait le tribut mais il en donnerait le tiers au comte lequel devrait seconder l'évêque, au besoin avec ses hommes pour la perception de ce tribut. Le comte y rendrait la justice selon la coutume de Strasbourg, il ne pourrait exiger dans le Mundat aucun droit d'advocatie ou d'hebergeage si ce n'est quand il y aurait été appelé pour le service de l'évêché. Le comte abandonna librement à l'évêque l'alleu sur lequel était bâti la maison de Thierbach, mais il posséderait, librement aussi, dans la mesure des droits que l'évêque y possédait, l'alleu qu'il avait échangé contre ledit alleu de Thierenbach. (c'était sans doute Rimbach ou le Walterspach).

Malgré le traité conclu par son grand'père, Rodolphe de Habsbourg prit les armes contre l'évêque en 1261. Au com-

mencement de cette année, l'évêque nouvellement élu, Gauthier de Geroldseck de Sonabe, entra en différend avec la ville de Habsbourg au sujet de certains droits que Gauthier prétendait appartenir à son Eglise. Le différend n'ayant pu s'arranger à l'amiable, l'évêque porta un interdit général sur la ville et en sortit avec tout son clergé. La ville ne se laissa pas intimider et se ménagea des alliances parmi lesquelles celle de Rodolphe de Habsbourg, encore simple Landgrave. La lutte devint alors terrible et des deux côtés fut poursuivie avec un acharnement inouï, les villages furent détruits, les villes elles-mêmes ne furent pas toujours à l'abri des coups de main par les remparts qu'on élevait en toute hâte. Les villes impériales s'associèrent à Strasbourg dans le but de se délivrer du joug de l'évêque auquel l'empereur avait donné le pouvoir de les gouverner en son nom. Cet état de chose déplorable dura jusqu'à la mort de l'évêque, survenue le 11 février 1263. (Grandidier Hist. des év. de Strasbourg Œuvres inédites).

Sous son successeur, Henri de Geroldseck d'Alsace, prince vertueux et aimé, le comte Rodolphe de Habsbourg, céda en 1269, tous les droits qu'il avait sur l'avocatie du Mundat comme vassal de l'évêché, en échange des revenus de plusieurs autres terres qui lui furent concédées en fief. Le landgrave se réserva seulement le droit de *gezog* ou d'appel des causes contentieuses. L'acte d'échange fut conclu à Strasbourg dans le palais épiscopal le 14 juin 1269, en présence des chanoines de la cathédrale et de plusieurs nobles chevaliers. Dès ce moment les habitants du Mundat n'appelèrent de leurs juges en première instance qu'à l'officialité de l'évêché de Strasbourg. Cette officialité devint au XVIe siècle la Régence de Saverne.

En 1394, l'évêque de Strasbourg, pour avoir un appui contre son compétiteur, engagea de nouveau le Mundat à Léopold d'Autriche, dès lors, les prétentions de la maison d'Autriche recommencèrent à s'élever et ne prirent un terme que par un traité conclu en 1498 entre Maximilien, roi des Romains comme landgrave d'Alsace et ses sujets d'une part et l'évêque Albert d'autre part.

« Ce traité porte que lorsque l'empereur, comme landgrave d'Alsace, ou les landgraves ses successeurs passeront par l'Obermundat avec leurs escortes, les Evèques de Strasbourg doivent lui tenir compagnie.

« En second lieu, que pour toutes les affaires que le landgrave peut avoir en Alsace, les sujets de l'Evêché qui sont dans le Mundat doivent être prêts à marcher et que d'autre part et en reconnaissance les sujets de l'Empire leur prêteront assistance et secours toutefois qu'ils en auront besoin ; si cependant ils font des frais, ils seront pour le compte des assistés.

« En troisième lieu, qu'en tout temps le landgrave aura l'entrée libre à Sultz, si le besoin du païs le requiert, toutefois sans préjudice des droits de l'évêque sur la ditte ville. Tous les droits de l'Evèque, quels qu'ils puissent être dans l'Obermundat, doivent être conservés en leur entier et protégés par les landgraves.

« Et enfin 4° que Junckholtz sera cédé en fief à Nicolas de Schauenbourg.

« En reconnaissance de tout quoi Maximilien donne de nouveau Soultz et Junckholtz avec les endroits en dépendans à l'évèque et décharge les magistrats des dits endroits du serment de fidèlité qu'ils lui ont prêté et devaient lui prêter toutefois à charge par ledit évèque de les laisser jouir paisiblement de leurs anciens droits et privilèges.

« Fait à Fribourg en Brisgau.

« Voiès les originaux en l'armoire des chartes dattes 1498 et 1499 ». (Inventaire des titres des baillages de l'évèché de Strasbourg. Tome VIII, p. II. — Archives dép. du Ht-Rhin).

C'est en vertu du droit de *gezog* que s'était réservé le Landgrave que la maison d'Autriche conserva le droit de juger en appel les litiges du Mundat (par la Régence d'Ensisheim commise par la haute cour d'Innsprück).

Voici comment le vieux recueil en parchemin des droits de l'évèché de Strasbourg, s'exprime sur l'avocatie du Haut-Mundat : « le comte doit tenir ici trois plaids par an ; deux aux herbes, l'autre à la fenaison. Quand il vient présider aux herbes, le premier jour ceux qui paissent dans les prés, lu;

doivent... un agneau et un demi porc... un muid de pain et cinq mesures de vin Aux foins, on lui doit donner deux porcs et *victima porcina* et un demi bœuf et trois muids de pain, et cinq mesures de vins et dix muids de boissons. A ces trois plaids doivent assister les hommes de Pfapfenheim, de Gebelleswiler, de Hadestatt, de Fockelinishoven, d'Egenesheim, de Sulzmatt, de Lutenbach, d'Aliswilre, de Sulz, d'Alrichiswilre, de Gundolfisheim, de Bluensheim, de Hongerisheim, de Witenheim, de Cungerisheim, de Munewilre, de Meyenheim, de Hircifelden, de Phaffingin et de tous les villages qui appartiennent à cette justice. » Toutes les localités n'appartenaient pas intégralement au Mundat et à la *vogtey* de Rouffach ; elle n'y possédait que quelques hommes. Le Codex continue en ces termes : « Dans les deux jours suivants du plaid, le comte recevra seulement sur les amendes la valeur de ce qui avait été constitué pour son service le premier jour. Ce qui restera des amendes sera partagé en trois parts dont une pour le comte, deux pour l'évêque. Le métayer du Dinghoff doit recevoir le comte dès le matin, et le matin lui donner à diner » (Schœpflin-Ravenez. Ab. illustrata. IV)

Lorsque les Habsbourg eurent résigné leur charge d'avoué du Haut-Mundat, les évêques de Strasbourg firent gouverner ce pays par un magistrat auquel fut donné le nom d'*Obervogt* ou grand bailli. Plus tard le Mundat fut divisé en trois bailliages : celui de Rouffach avec son grand bailli, et ceux de Soultz et d'Eguisheim avec chacun un bailli soumis au grand bailli. Au XVIIe siècle le balliage de Soultz fut même complètement enlevé à l'autorité du grand bailli de Rouffach et son bailli reçut lui-même le titre d'*Obervogt*

Ce n'est qu'à partir de la fin du XVe siècle que nous constatons la présence d'un bailli à Soultz. Complètement isolé du reste du Mundat, le bailliage de Soultz était limité au nord et à l'ouest par la principauté de Murbach et les enclaves autrichiennes de Walterspach et Rimbach, au sud-est et à l'est par la seigneurie immédiate de Bollviller et la seigneurie autrichienne d'Isenheim et Rudersheim. Le bailliage de Soultz comprenant la ville de Soultz avec son annexe de Wuenheim formant ensemble une prévoté, la prévoté de Rimbach-Zell

et celle de Hartmansviller. Il y avait encore dans la prévôté de Soultz les fiefs castraux d'Ollviller et de Freundstein inféodés aux Waldner, le fief de Hirtzfelden et celui de Jungholtz.

Les habitants du Haut-Mundat jouissaient de nombreux privilèges. En thèse générale on peut dire qu'ils étaient plus heureux que le reste de la population d'Alsace. L'éloignement du siège de l'évêché suzerain, le voisinage d'Ensisheim siège de la maison d'Autriche, engageaient les évêques à ménager un territoire souvent prêt à leur échapper. Aussi firent-ils tout pour s'attacher les habitants En décembre 775, Charlemagne déclarait exempts de péage tous les hommes de l'évêque de Strasbourg. Il est dit dans ce diplôme que nulle part dans les cités, forteresses, bacs et ports, aucun administrateur de l'Etat n'exige le moindre impôt des hommes de ladite Eglise, lorsqu'ils iront par terre ou par eau, avec chars ou bêtes de somme, dans le but de faire commerce ; qu'en conséquence tout sujet de l'Eglise de Strasbourg ait la faculté de transporter ses marchandises librement et sans redevance par tout l'Empire. Ce diplôme fut confirmé par les empereurs ses successeurs, par Louis-le-Débonnaire, le 6 juin 831 (original aux anciennes arch. de Saverne. — Grandidier. Hist. des év. de Strasbourg. p. j. n° 104). par Louis le Germanique le 12 juin 873, par Louis l'Enfant le 15 mai 904, (loc. cit. p. j. n° 138 et 170) par Otton III en 992.

L'évêque Bechtold de Bucheck, accorda en 1313 un privilège par lequel il promit pour lui et ses successeurs, de l'assentiment des Prévot, grand doyen et chapitre de l'Eglise de Strasbourg, de laisser les habitants des terres, villes et villages de l'évêché sur le même pied de taille sans pouvoir jamais les inquiéter ni surcharger d'aucune nouvelle taille ni imposition sans le consentement des dits habitants. Ce privilège fut renouvelé et confirmé par les évêques Guillaume en 1418, Conrad en 1439, Léopold en 1614, et Léopold-Guillaume en 1653.

En 1346 le même evêque Bechtold de Bucheck concéda à ses très chers sujets du Mundat l'usage commun dans une très grande étendue des forêts de la Vosge (Strobel t. III p. 151).

En 1358, l'évêque Jean de Lichtenberg obtint de l'empereur Charles IV que nul sujet épiscopal ne pût être distrait de ses juges naturels, représentés par les conseillers du corps des villes (Rath) et les prévots : *Die Lente die in der Stadt und ausserhalb der Stadt die in die Gerichte oder Vogteyen gehoren an keim Landgericht noch an der Gericht fortreten müssen der wer zu itne zu sprechen hat, der soll das Kun vor dem Schultheissen dasselbst*. Ce privilège pour cette époque était énorme, les bourgeois étaient jugés par leurs pairs, on ne pouvait les déplacer ; ils n'étaient pas justiciables du Landgraf, grand juge féodal qui siégeait à Rotweil. Cette franchise fut confirmée en 1385 à la prière de l'évêque Frédéric par l'empereur Wenceslas qui accorda aux habitants de Rouffach le privilège de juger sans appel. Ce privilège est aux archives de Rouffach et a été renouvelé depuis par les empereurs Sigismond et Frédéric III (Scknœpflin-Als. ill. I p 8!).

Par acte du 28 novembre 1308, Henri, élu roi des Romains, fit don à l'évêché des juifs de Rouffach et de Soultz ; il y ajouta ce privilège que nul citoyen dépendant de l'évêché ne pourrait être reçu *Phalsburger* dans aucun lieu de l'Empire à moins d'y faire sa résidence (Inv. des titres des baillages, loc. cit)

A chaque mutation d'évêque, les habitants du Mundat devaient prêter serment à leur nouveau seigneur et faisaient rédiger par le greffier de Rouffach une lettre dans laquelle les communautés, villes, villages et vallées du Mundat demandaient le maintien de leurs libertés, us et coutumes. L'évêque leur en donnait une lettre reversale que la ville de Rouffach conservait dans ses archives.

Etablissement des communes — Soultz devient ville

Une des conséquences des guerres de la féodalité fut l'émancipation des communes. L'origine des communes remonte à l'époque romaine. C'étaient alors les municipes qui firent place aux colonges de l'époque franque. La commune

de l'époque germanique est la réunion des habitants d'un même lieu pour jouir des biens communs avec des franchises et des privilèges. L'émancipation des communes commença dès le milieu du onzième siècle. Elle eut principalement pour origine le besoin pour les bourgeois de se défendre contre les excès de la féodalité, au milieu des troubles et des guerres suscitées par les vassaux entre eux et surtout en Allemagne par les querelles des empereurs avec la papauté. Cette émancipation fut même favorisée par les empereurs en Alsace pour susciter une opposition aux grands vassaux, les évêques de Strasbourg et de Bâle.

Les franchises accordées aux communes consistaient surtout dans le droit de fixer les impôts, de n'être jugé que par des coutumes reconnues par tous et inspirées principalement par les anciens souvenirs de l'administration romaine et les traditions germaniques, enfin d'élire des magistrats chargés de défendre la communauté. Les libertés communales sont écloses surtout à l'abri des murailles dont se ceignirent les villes au XIIIe siècle, et qui offrirent à leurs citoyens une défense contre le brigandage des seigneurs. Ces habitants des châteaux-forts de la montagne commettaient dans les campagnes les excès les plus sauvages : *die in den schlossern oder vil mehr Raubnastern sich nachtlicher weil hinaüss begelen oder wohl oüch am hellen Tag, geraubt und gestohlen was sie nùr erwischen kunten, es seyen Menschen, vich oder sonsten andere Guther*, dit la chronique de Thann sous l'année 1261. Rodolphe de Habsbourg s'employa surtout à extirper ces nids de brigands et il prit les mesures les plus énergiques à cet effet quand il fut arrivé à l'Empire en 1284.

L'ordonnance de l'empereur Henri I créa dans les villes une aristocratie noble que la bourgeoisie plébéienne s'efforça d'éliminer, résultat auquel elle ne parvint que dans le cours du XVe siècle La noblesse des villes se vit alors remplacée par une sorte d'aristocratie patricienne sortie des rangs de la bourgeoisie roturière.

C'est à l'empereur Frédéric II que les villes d'Alsace durent la plupart de leurs privilèges. Les villes libres impériales

étaient alors, dans la province, Colmar, Kaysersberg, Munster, Turckheim, Haguenau, Schlestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim et Rosheim. Quelquefois les villes républicaines de Mulhouse, Strasbourg, Seltz et Hagenbach, s'unirent aux précédentes pour former une confédération défensive connue sous le nom de Décapole. L'empereur, pour les gouverner suivant leurs usages et leurs lois, nommait un préfet ou landvogt impérial qui résidait à Haguenau. Les landgraves d'Alsace, de leur côté, élevèrent Ensisheim au rang de ville et en firent la capitale du landgraviat Au cours du treizième siècle, la plupart des villes d'Alsace furent fortifiées et des châteaux furent construits par les soins de Wolfelin, landvogt impérial. C'est au milieu des troubles de l'interrègne que les villes du Haut Mundat s'entourèrent de fortifications. D'après Schœpflin il y avait au XIIIe siècle en Alsace quatorze villes impériales, environ soixante villes fortes, mille villages et deux cents châteaux ou burgs fortifiés. Massevaux fut fortifiée, en 1215 ; Delle vers 1229 ; Colmar, Rouffach et Mulhouse, vers 1232 ; Guebviller et Wattviller vers 1260 ; Soultz, Ste Croix et Ensisheim entre 1240 et 1270.

Nous avons vu que les origines de la commune de Soultz remontent tout au moins à l'époque franque, au règne du roi Dagobert II et du duc d'Alsace Athic. Ses habitants vivaient alors sous le régime des constitutions d'Ebersmunster ou du Mundat, leur administration était sans doute celle des colonges franques. Au XIIe siècle, ce régime paraît déjà modifié, probablement sous l'influence de la féodalité. Il est regrettable que l'on ne trouve dans les actes de Soultz relatifs à la fondation de Thierenbach (1130-1138) aucun renseignement sur l'administration qui régissait alors ses habitants. On n'y voit que la distinction entre les nobles et les roturiers et parmi ces derniers apparaissent les citoyens, *cives*, les bourgeois qui feront désormais la base du nouveau régime communal. Au XIIIe siècle, quand, au milieu des désordres de l'interrègne, l'évêque suzerain de Strasbourg se verra dans la nécessité de fortifier ses villes, il en confiera la défense aux bourgeois et pour s'assurer leur fidélité, il leur donnera de nouveaux privilèges et des libertés.

Materne Berler, qui vivait dans le Mundat au commencement du XVIe siècle, nous donne un premier renseignement sur l'époque où le village de Soultz s'entoura d'une enceinte fortifiée et devint ville. Voici ce que l'on lisait dans sa chronique :

« Anno 1254. Von der statt Sultz und dem schlosz — Das stettlin Sultz was erstmals ein dorff gelegen in eim grossen wald mitt wenig Lüsserin, und was ein filial des grossen dorff Altschwiler genant, welches getzunder sanct Jorgen heist. Als aber Allschwiler von den Engelschen vertergt wardt zugen die burger von dannen gen Sultz.

Diesse statt erstmals ein dorff voie den adânnum 1254 geschriben stett, ward zu einner statt gemacht von wegen des schlosz genant Buchneck welchs getzunder in der statt gelegeu ist, mitt stifftung ein besundre pfarrkyrchen[1] ».

Grandidier et plus tard Knoll, comprenant que Berler voulait prétendre que Soultz devint ville seulement après la destruction d'Alsviller par les bandes anglaises vers 1390, ont réfuté facilement cette opinion. Il nous semble cependant qu'ils ont mal interprété le chroniqueur dans ce passage un peu confus il est vrai. Le récit de Berler peut se diviser comme nous l'avons fait en deux parties. Et alors la première placée sous la date *1254* mentionne la fondation de la ville de Soultz à cette date. Pourquoi en effet, Berler aurait-il choisi précisément cette année où d'autres titre nous feront voir que Soultz devient ville ? Pourquoi dans la deuxième partie du récit, se réfère-t-il encore à cette année 1254 ? Voici à notre avis le sens du passage de la chronique : *Année 1254. De la ville de Soultz et de son château. — La petite ville de Soultz était autrefois un village situé dans une grande forêt, avec peu de maisons : c'était une filiale du grand village d'Alsviller dont l'emplacement est aujourd'hui appelé Saint-Georges. Lorsque*

1 Le manuscrit de la chronique de Berler a été brûlé dans le désastreux incendie de la bibliothèque de Strasbourg pendant le siége de 1870. Mais cette chronique a été publiée en partie dans le Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg, d'où nous avons extrait ce passage.

Alsviller fut détruit par les Anglais ses habitants se retirèrent dans la ville de Soultz, (fortifiée depuis 1254).

Cette ville qui fut d'abord un village, comme nous l'avons dit à l'année 1254, devint ville à cause du château appelé Buchneck qui se trouve aujourd'hui dans l'intérieur de la ville. On y fonda alors une église paroissiale propre.

Nous avons vu que Soultz formait déjà une paroisse distincte en 1135, par contre c'est à l'époque où Soultz devint ville, à l'année 1254, que l'on peut faire remonter la fondation de son église paroissiale actuelle.

Le château de Buchneck existait déjà précédemment quand Soultz n'était encore qu'un village. Ses fondations sont très anciennes, elles semblent remonter à l'époque romaine. Peut-être occupe-t-il l'emplacement de l'ancienne cour seigneuriale dont il n'est plus parlé depuis 1118.

C'est en 1249, que Soultz commence à prendre rang de cité, car, selon Grandidier, les lettres de Henri, évêque de Strasbourg, données à l'abbaye du Lieu-Croissant pour la confirmation de son fief d'Ollviller, sont ainsi datées : Acta sunt hæc an. dom 1249 apud civitatem *nostram novam* Sulze (Grandidier —Oeuvres inédites. VI, p. 374) d'après les archives de la famille de Waldner).

Les chartes de fondation de la chapelle des cisterciens à Soultz en parlent comme d'un village. In *villa de Sulza*, disent les actes de fondation de 1253, l'acte de confirmation de 1254, l'acte d'autorisation de fonder un cimetière dépendant de la chapelle daté du 30 mars 1255, un acte de transaction entre les moines du Lieu-Croissant et le curé de Soultz de 1255. Mais une composition entre les religieux du Lieu-Croissant et les héritiers de Conrad de Trubelberg et de son frère, datée du 28 janvier 1260, se réfère en cas de litige au tribunal de la commune de Soultz, et est scellée du sceau de cette commune. Enfin en juin 1260, les moines du Lieu-Croissant vendent à Conrad Waldener le domaine d'Ollviller situé dans le ban de la forteresse de Soultz : *curiam nostram que vocatur*

Olwilr sitam in banno municipü Sulza, excepta capella sita in dicto municipio Sulza[1].

Vers 1270, il est fait mention du bourgmestre et du prévot de Soultz. Le 11 janvier 1272, un acte est scellé du sceau de la ville forte : S. *munitionis dicte Sulza*. (Trouillat, loc. est II p. 195 et 223). En 1287 nous voyons citée la porte de la ville : *portam Sulze que dicitur Velletor*. En 1303 et 1317, il est fait mention des murs de la ville (Trouillat, loc. cit. II p. 441 et III p. 39 et 702), et en 1328 l'accroissement de la ville nécessitait l'agrandissement de son enceinte.

D'un autre coté la charte par laquelle Ulric de Ferrette reconnait tenir en fief de l'Eglise de Strasbourg, les châteaux de Thann, Hohenneck et Windeck, est datée du 5 fevrier 1251 et de la forteresse de Soutz (*Acta sunt hec apud munitionem Sultze*). Il s'agit ici non pas de la ville forte, mais seulement du château de Soultz, du Buchneck. Trois ans après, en 1254, Guillaume franchomme de Soultz, *miles dictus de Sultze* offrit en fief (Berler fol. 374) à l'évêque de Strasbourg sa forteresse sise dans la ville forte de Sultz et l'évêque répondit dans ses reversales : *Theloneum nostrum apud villam nostram Sultzen et census XII librarum apud villam Sunthofen délectum nostrum et fidelem Guilhelmum Militum dictum de Sultzen percipere et recipere volumus... proque pecuniæ summa dictus miles... mam munitionem in dicto oppido Sultze nobis et omnibus nostris successoribus... presentare et ipsam munitionem... a nobis et ab Ecclesia Argentinensi in feudo tenere debet*[2] ..

Ainsi dans la même charte on voit figurer le village, *villa* et le château, *munitio*, situé dans la forteresse, in *oppido* comme si Soultz était encore dans un état douteux selon la remarque de Schœpflin. Les deux actes de 1251 et 1254 que

1 Tous ces actes se trouvent dans les Monuments de l'hist. de l'évêché de Bale de Trouillat; nous en reparlerons dans la notice qui sera consacrée à la chapelle des cisterciens de Soultz.

2 Grandidier dans ses notes manuscrites conservées dans les archives de Soultz, cite le même acte d'après l'original des anciennes archives de Saverne — Voyez aussi Schœpflin — Ravenez, t IV § 135.

nous venons de citer sont rapportés par Berler fol. 358 et 374. Ce chroniqueur se serait donc mis lui-même en contradiction s'il avait voulu s'exprimer comme l'ont compris Grandidier et Knoll. L'original des reversales de Guillaume de Soultz, daté de 1264, *in opidum Sulze* (Grandidier — Oeuvres inédites t V. p. 378), et mentionnant l'investiture de 1251 existait aux archives de Saverne selon l'Inventaire des titres des bailliages de l'évêché qui résume l'acte.

C'est donc dès 1249 que Soultz prit rang de cité ; vers 1254, elle commence à s'entourer de murailles et en 1270 c'était un fait accompli, car, à partir de cette époque, nous verrons les bourgeois de Soultz agir avec toutes les attributions des citoyens d'une ville forte[1].

Organisation communale

Nous avons insisté spécialement sur l'époque où le village de Soultz se transforma en ville, parceque, bien que ces sortes d'évènements ne produisissent pas par eux-mêmes de révolution dans l'état de ses habitants, et n'eussent pour résultat immédiat que de protéger les nouvelles cités contre les attaques du dehors, ils y furent néanmoins le point de départ de toutes les améliorations qui suivirent. C'est depuis lors que l'on voit Soultz dotée d'institutions administratives et d'établissements publics.

L'état des serfs était particulièrement adouci dans les domaines ecclésiastiques, et leur émancipation y était généralement favorisée ; aussi, dès le XVIe siècle, on ne voit plus de serfs dans le bailliage de Soultz. Les habitants y jouissaient en commun des privillèges des biens communaux. Ils portaient le titre de bourgeois ; tout individu qui désirait se faire admettre parmi les bourgeois de Soultz, était tenu de prêter le serment d'usage, de remplir certaines conditions et d'acquitter certains droits. Les fils de bourgeois étaient de droit admis à la bourgeoisie. Les autres habitants qui n'avaient pas acquis ce droit ne jouissaient d'aucun privilè-

1 C'est positivement à l'année 1270 que Wühelm, le chroniqueur de Hartmunsviller, place l'érection de Soultz en ville forte.

ge et l'usage des biens communaux était restreint pour eux ; par contre ils étaient soumis comme les autres à la juridiction du baill iage.C'étaient les manants (de *manentes*, demeurants, en allemand *hingesass*).

L'existence d'une administratiou communale est contemporaine à Soultz de la transformation du village en cité. Elle formait en même temps, ainsi que cela avait lieu autrefois dans les villes, un tribunal appelé à juger en première instance les causes des habitants tant en matière civile qu'en délits de droit comm un. Un titre du 28 janvier 1260 se réfère au tribunal de la commune de Soultz ; cette administration était dès lors en p eine activité et possédait un scel public appendu au même acte Dès 1270, il est fait mention des deux magistrats chargés plus particulièrement de l'administration communale ; le prévot et le bourgmestre. Ceux-ci étaient assistés dans leurs fonctions par un conseil de bourgeois. Nous voyons cette organisation se maintenir dans tous les actes de la commune jusqu'à la Révolution. Cette existence, dans une petite cité, d'un corps administratif se maintenant avec cette stabilité et dont les délibérations remontent aussi haut, nous paraît mériter d'être signalée comme un fait remarquable ; elle constate une forte organisation dans cette magistrature.

(A suivre). A. Gasser.

LE
PASSÉ D'UN VILLAGE D'ALSACE

(Suite)[1]

V

Le Maire *(Dorfmeister)*

Nous parlions, il y a un instant, des élections annuelles aux fonctions municipales, en première ligne à celles de maire. On se demandera peut-être quelles pouvaient bien être, à côté du prévôt et du juge, les attributions de ce troisième fonctionnaire. Elles étaient modestes sans doute, à l'origine, mais non superflues. Son rôle consistait à faire rentrer les sommes dues par ou à la commune, dont il gérait les finances. Ce n'est que vers 1760 que son titre de *Dorfmeister* commença à être remplacé par celui de Bourgmestre.

Outre les annales judiciaires dont il a été question au chapitre précédent, il se trouve aux archives de Wihr un in-folio à reliure de cuir, portant le titre de *Livre de créances* ou *Inventaire des comptes suivants* et commençant le 7/17 avril 1601. Il renferme toute la comptabilité des maires de la commune pendant les deux derniers siècles. On y trouve d'abord, sur 30 feuilles, les noms et comptes d'autant de bourgeois débiteurs du village Plusieurs de ces noms ne sont pas éteints à Wihr ; citons les plus fréquents : Steib, Klinger, Hausser, Meyer, Ritzenthaler.

La vérification du bilan de la mairie était faite chaque année par le greffier du bailliage. Voici la traduction abrégée du premier acte de ce genre :

« Mercredi, le 3 mars 1692, le maire J. Hausser l'Ancien a rendu compte de son administration, tant des sommes qu'il a perçues que de celles qu'il a dépensées et est resté débiteur de la somme de 39 fl 1 batz, 10 deniers. Fait en présence du juge et des jurés.

Signé : F. N. Hugelin, greffier des sires de Ribeaupierre. »

On est quelque peu surpris de voir la signature d'un simple

1 Voy, pp. 480-492 du dernier trimestre de 1893.

greffier suffire pour légaliser un acte d'une telle importance.

Cependant elle continue de figurer seule au bas des procès-verbaux durant tout le 17e siècle. Ce n'est qu'en 1695 que vient s'y ajouter celle du procureur fiscal, affirmation vivante des droits du nouveau suzerain, le roi de France. Cinq ans après, le juge et les huissiers signent le budget à leur tour et enfin à partir de 1701, le maire lui-même, le premier intéressé.

Ce dernier touchait des émoluments annuels et, en outre, le produit d'une taxe d'écritures dont le montant n'est pas plus indiqué dans le registre des comptes communaux que la nature des recettes et des dépenses n'y est généralement précisée. Parmi les rares éclaircissements qu'il donne sur ce dernier point, nous ne trouvons à mentionner que quelques ventes de biens communaux et celle d'un terrain pour la construction d'une maison, avec jardin, d'une superficie de 3 Schatz (15 ares). Ce dernier marché fut fait en 1665 par le juge et les huissiers, exécuteurs de toutes les ventes publiques, et rapporta 24 florins. Parmi les dépenses communales, citons quelques comptes d'auberge, tels que celui-ci :

« Le 7 janvier 1761, nous soussignés, avons, pour l'année écoulée, réglé comme il suit avec l'aubergiste J. Horrenberger.

» Aux dernières élections municipales (6 janvier précédent) la commune a dépensé (en frais de bouche : *verzerht*) 11 liv. 12 s.

» Le 22 du même mois, visite d'un archer à cheval 1 liv. 4 s.

» A Pâques l'appariteur a cherché un mesure de grain pour ensemencer les champs communaux 9 s. »

Puis ce sont des messagers, ramoneurs, huissiers royaux, grand bailli, fiscal et greffier, garde-forestier du Ried, juge et bailli d'Ohnen, 3 pâtres etc, qui tous sont hébergés au frais publics, total 173 liv. 19 s.

Dès cette époque, il était d'usage de festoyer aux jours de procédure et d'élection, soit aux dépens de la commune, soit aux frais des nouveaux élus. C'est ainsi qu'en 1722 nous relevons la mention d'un banquet *(Fraesselgericht)* présidé par M. le Bailli.

Puisque notre sujet nous amène à parler de l'auberge et de l'aubergiste, disons tout de suite que, primitivement, l'une appartenait à la commune et l'autre était l'objet d'un vote annuel aussi bien que les fonctionnaires. En effet, à la fin du procès-verbal des élections pour 1667, nous lisons ceci :

« Attendu que le maire Michel Ittel a, depuis 4 ans, administré l'auberge de telle sorte que tout le monde a été très satisfait de lui ainsi que de sa femme, le tribunal lui recommande de la diriger encore cette année, après quoi il en sera certainement déchargé. »

En 1672, l'hôtellerie est confiée à un certain Eberhard. Mais celui-ci se plaint des charges ordinaires et extraordinaires qui viennent l'entraver dans l'exercice de sa profession. On décide alors qu'il ne payera que la moitié des dernières, en continuant à acquitter les autres. L'année suivante, il est assimilé aux arrière-vassaux qui payaient 5 batzen 7 deniers par trimestre.

20 ans après, le métier semble recommencer à devenir lucratif. Car le juge Treutel n'hésite pas à louer l'auberge pour 5 ans, moyennant un loyer annuel de 17 fl. et à l'expiration de son bail, elle est cédée au plus offrant. En 1701, elle se loue pour 20 fl.

VI

Droits seigneuriaux

Wihr changea de maître en 1673. Jean-Jacques, dernier sire de Ribeaupierre, venait de mourir en léguant ses domaines, avec l'assentiment de la couronne de France, à son gendre Christian II, comte palatin du Rhin et de Birkenfeld. Celui-ci fit inventorier les droits de sa nouvelle Seigneurie dans un acte daté du 5 janvier 1689, conservé aux Archives départementales (E. 2259) et intitulé :

« Déclaration des communes de Hausen et de Wihr sur les droits seigneuriaux ». Nous allons en communiquer la partie relative à notre village :

« Droits, dans le territoire de Wihr, de son Altesse sérénissime le comte palatin Christian, duc en Bavière, comte de

Veldentz, Sponheim et Ribeaupierre, lieutenant-général de l'armée royale.

1° La haute et basse juridiction et tous tribunaux dont les jugements peuvent être révisés par la cour souveraine de la chancellerie de Ribeauvillé.

2° La nomination à toutes les charges et promulgation de toute ordonnance ou interdiction.

3° L'adoption de nouveaux bourgeois et arrière-vassaux, les premiers payant 2 écus d'empire, les derniers 1 fl. annuel de patronage.

4° La répartition des privilèges et exemptions.

5° Le prélèvement de la taxe extraordinaire (Gewerf), qui a rapporté en 1686, 27 sacs de seigle et autant d'orge.

6° Un quart de la dîme (la moitié revenait à Horbourg et un quart à l'abbaye de Munster).

7° Le loyer permanent de la cour colongère, à savoir 3 fl. 1 b. 3 1/2 d., 3 boisseaux de seigle, 2 sacs et 3 1/2 boisseaux d'avoine.

8° Les redevances ecclésiastiques de la St-Michel : 6 1/2 mesures d'huile et 2 1/2 livres de cire, soit 3 fl. 3 b. 2 d., plus la redevance pécuniaire de 4 fl 13 1/2 b.

9° Les rentes seigneuriales sur les prés et le jardin du château 63 fl.

10° Taxes mortuaires, revenus des crimes et confiscations.

11° Afforage : 3 mesures par muid, taxées au prix-courant du vin.

12° Don d'un poulet fait par chaque habitant le mardi gras ; les propriétaires de voitures fournissent une quantité équivalente de blé.

13° Le nombre des corvées est illimité et leur prestation livrée au bon plaisir du Seigneur. Selon l'usage du pays, une journée de voiture est estimée à 2 miches de pain et 1/2 mesure de vin ordinaire, celle d'un ouvrier avec chariot à la moitié.

14° Wihr doit 8 fl. par an pour la conservation du droit de glandée (*Aeckeritsgerechtigkeit*).

15° Tout le bois de chêne appartient au Seigneur.

16° Le dernier paragraphe concerne le droit de pêche dans l'Ill, depuis Colmar jusqu'à la limite du ban de Bennwihr.

Le 3e droit, relatif à l'admission de bourgeois étrangers, dut varier beaucoup, car en 1669 nous le trouvons fixé à un ducat, en 1686 à 3 thalers, en 1690 à 2 couronnes. De plus, le bailli touchait une indemnité d'un florin. Il convient de remarquer d'ailleurs que cet achat du droit de bourgeoisie n'était en quelque sorte que l'acte de consécration du vote de l'assemblée colongère, première condition de l'obtention de ce droit. La dernière condition en était la prestation du serment civique, exigé de tout membre de la colonge à l'âge de 19 ans. La formule de ce serment est reproduite à la dernière page du Recueil des Actes judiciaires de Wihr. En voici la traduction abrégée :

« Vous qui voulez devenir bourgeois, jurez d'être fidèles et dévoués au noble Seigneur X, sire de Ribeaupierre, etc, notre gracieux maître ; de sauvegarder ses intérêts et d'écarter de lui tout préjudice ; de lui être soumis ainsi qu'à ses officiers dans toutes les choses justes ; d'observer leurs édits, ordonnances et défense ; de contribuer au bon exercice de la justice. Bien plus, si vous entendez médire de lui ou de ses fonctionnaires ou leur voyez causer quelque dommage, vous devez aussitôt dénoncer le fait en vertu de vos serments ; ou si vous avez un différent avec sa seigneurie ou ses employés, il faudra le régler en lieu convenable, conformément à la justice établie. Et s'il arrive que l'un ou l'autre d'entre vous ne veuille plus être bourgeois sous mon gracieux maître ni séjourner au milieu de nous, vous dénoncerez votre serment par écrit ou verbalement auprès de sa Seigneurie et lui demanderez votre congé ; si elle veut bien vous l'accorder, vous acquitterez exactement toutes les charges de l'année courante et vous détacherez loyalement, sans susciter de tort à personne, de tous les intérêts publics ou privés auxquels vous aurez été mêlé. »

Terminons ce chapitre par où nous l'avons commencé. Nous disions, en l'abordant, que le roi de France, héritier des droits de souveraineté de la maison d'Autriche en Alsace, avait confirmé au dernier des Ribeaupierre celui de transmettre ses biens à sa fille. Cet acte existe encore, il vient d'être transféré de Munich à Colmar. Nous en soumettons au lec-

teur les parties essentielles, qui font connaître, en même temps, l'étendue de la Seigneurie.

« Septembre 1668, 9 Juillet 1670.

» Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre... Salut.

» Notre très cher et bien aimé cousin le Prince palatin Christian de Birkenfeld, colonel de notre régiment d'infanterie dit d'Alsace, Nous a fait remontrer que les ancètres du Sr comte Jean-Jacques de Ribeaupierre, son beau-père, s'étant depuis un temps immémorial établis en Alsace où ils acquirent beaucoup de terres qu'ils possédèrent anciennement comme un Etat libre immédiat de l'Empire, en mirent la plus grande partie sous la protection des Archiducs d'Autriche pour les tenir d'eux en fief et que lesdits princes à cette considération accordèrent en 1369 aux dits comtes une grâce que l'Empereur leur confirma en 1378, qu'en cas qu'ils n'eussent point d'enfants mâles, leurs filles leur succéderaient dans leurs dites Seigneuries, pour les tenir en fief et en jouir par elles aux droits et devoirs accoutumés, avec les foy et hommage.

» Et comme ledit Sr comte possède maintenant les lieux en fief de nous, à cause de la cession qui nous a été faite par l'Empereur, l'Empire et les princes du Landgraviat de la haute et basse Alsace où les dits fiefs sont situés...

» Nous de l'avis de notre conseil... avons, par ces présentes signées de notre main, délaissé et transporté, délaissons et transportons à perpétuité à notre dit cousin le Prince palatin et à ses héritiers fils et à leur défaut à ses filles tous les lieux ci-après nommés... pour en jouir par eux après la mort du Sr comte, sçavoir,

» La collature de toutes les dîmes grandes et petites de Brisac, les châteaux de Hohnack et de Judenburg avec tous les villages, biens, péage et droits qui y appartiennent.

» La maison et pressoir nommé Trothaus d'Ammerschwihr avec la dîme qui y appartient... les gens d'Ammerschwihr et de Katzenthal.

» Les gens, biens et dixmes de Munswiller avec tous les

émoluments et droits qui y appartiennent dérivant du comte de Ferrette.

» Le château appelé Schaffgiessen avec les villages de Weiller et Wolingen et la moitié du château d'Illzig en Sundgau...

» Le village de Balgau avec ses ban et enceintes et la justice.

» Soixante Jüchs ou journaux de vigne à Soultz, un pré au dit ban et 3 chapons de rente avec tout ce qu'Henry de Laubgassen y tenait en fief...

« La résidence de Wier près Horbourg avec le petit village auprès, haute et basse justice, tout le ban et l'enceinte et tous autres droits seigneuriaux juridiction et appartenances...

» La ville et le comté de Ribeauvillé, le Bailliage de Weyr (au Val) et Ste Marie aux Mines, le bailliage de Zellenberg... »

On se rappelle que c'est à ce dernier bailliage que fut rattaché Wihr-en-Plaine lors de son annexion à la Seigneurie. Zellenberg n'était alors que depuis 40 ans en possession des Ribeaupierre. C'est Walter III, le grand-père des derniers comtes de Horbourg qui en avait fait construire le château et offert la localité en fief à l'évêque Henry de Strasbourg (1252). Elle fut comprise dans l'acte de vente de 1324, mais on avait négligé de demander le consentement du suzerain. L'évêque Berthold conduisit son armée à Ostheim et rentra dans le fief de son église, dont furent investis successivement différents seigneurs, en dernier lieu les comtes de Linange, qui cédèrent leurs droits à Maximin de Ribeaupierre en 1437. Bennwihr partagea fidèlement toutes ces vicissitudes de la destinée de Zellenberg.

VII

Agrandissements successifs du village

Une villa romaine, demeure d'un régisseur (villicos, généralement un affranchi), sous la direction duquel indigènes ou vétérans, groupés dans des huttes alentour, cultivaient

le sol pour fournir à la garnison voisine, Argentovaria, les blés, légumes et fruits nécessaires à sa subsistance. Tel fut, on s'en souvient, le premier noyau de Wihr. Or tous les établissements romains étaient orientés d'après les points cardinaux. La rue principale s'étendait du sud au nord, coupée par une artère transversale allant d'ouest vers l'est. Ainsi s'obtenait ce fameux quadrilatère, si cher aux Romains ; car il était l'image de leur camp qui, lui-même, symbolisait la ville éternelle. A en juger par l'aspect actuel, cette agglomération primitive dut s'élever à la place de la mairie, car en cet endroit, la rue va encore droit du sud au nord. Vis-à-vis, se trouve la grande ferme Betz, entourée de jardins, qui a remplacé la quantité de masures citées encore en partie, par le cadastre de 1808 et dont j'ai vu moi-même démolir les cinq dernières. C'est à l'ouest de cette première enceinte que s'éleva sans doute le fort, protecteur de la colonie et de la route ; car c'est là que fut construit plus tard le château féodal qui fournit au village le motif de son blason (château avec tourelle). A l'est, au contraire, se dressait une chapelle, qui devint l'église et qui remplaça probablement un temple consacré à Mercure.

La conquête franque donna naissance à la cour colongère. Chaque serf (Hörige) obtint une demeure (Hube), abri commun des gens et des bêtes, entourée d'un peu de cour et de jardin. Une enceinte en bois mort (Etter) fermait cette habitation primitive (Mistum). Le village tout entier était entouré d'une haie vive et d'un fossé qui le protégeait contre une surprise ennemie autant que contre le bétail, dont les paturages habituels s'entendaient dans les environs immédiats. Le nombre des feux augmenta rapidement, grâce à la facilité avec laquelle les nouveaux venus étaient accueillis, obtenaient un lot de terre moyennant un petit droit d'entrée et un faible loyer et coupaient dans la forêt communale le bois nécessaire à la construction d'une demeure solidement charpentée. Les petites maisons à 2 étages (tel le N° 4) sont d'une date plus récente. Il y a 2 siècles seulement que l'on a commencé à construire nos grandes fermes actuelles tout entourées de murs et dont le plan rappelle encore tant celui des logis primitifs · comme

ceux-ci, en effet, elles forment un corps de bâtiments indépendant et complètement fermé. Elles ne s'en distinguent que par l'ampleur et la solidité des formes et par cet arc majestueux qui, orné des initiales du constructeur, des armes de sa famille et de la date de la construction, lance sa voûte gracieuse au-dessus de la porte-cochère comme un symbole fier et manifeste de la libre propriété personnelle (Zopfl Antiquités p. 46).

Autour du village, ainsi agrandi, il fallut tracer un second fossé. Le 1er, inutile désormais, fut comblé et forma les deux rues et les deux ruelles qui entourent la propriété Betz. La nouvelle enceinte existe encore en partie sous le nom de *Dorfgraben*; elle renfermait le château et son jardin d'un côté la chapelle St-Michel de l'autre et s'étendait au sud jusqu'aux deux chemins qui, longeant les domaines Steib et Issel, se dirigent l'un vers le Rhin, l'autre vers la montagne. Elle ne fut dépassée qu'au milieu du siècle dernier, sur le chemin d'Andolsheim, où des immigrants bâtirent le quartier dit Zinken, puis, d'une manière plus sensible, à la Révolution, lorsque les biens communaux furent répartis entre toutes les familles d'après le nombre des têtes. Ces biens, nommés Kœpfe en souvenir de leur provenance, fournirent un excellent terrain de construction et provoquèrent l'éclosion du village supérieur qui s'étend de plus en plus vers Colmar, sur la route dép. N° 11. Cette route a, depuis Markolsheim, une longueur de 17 kil. et rejoint à l'entrée de Horbourg celle (N° 5) qui vient de Brisach.

L'angle formé par ces deux voies était occupé jusqu'en 1882 par une tuilerie construite au siècle dernier par le maître briquetier Jean Issele. Il avait reçu en 1749 la concession de ce terrain, portion du bien communal, dans le but déterminé d'y bâtir une tuilerie, moyennant 120 fl. (200 liv.) de droit d'entrée et 12 fl. de rente perpétuelle, en vertu d'un contrat emphytéotique (Erblehusweise). La municipalité de Wihr protesta en vain contre cet amoindrissement du pâturage banal qui, disait-elle, ne suffirait plus à nourrir le bétail. Issele mourut l'année suivante, ayant achevé la briqueterie et le four. Son fils y ajouta une maison d'habitation et une

grange qui porte le millésime de 1748. La propriété fut libérée le 21 fructidor An II (6 sept. 93) par Antoine Bernard, qui paya le capital de sa rente perpétuelle en taux de 5 0/0, à savoir 300 liv., moins un quart pour les impôts, désormais à sa charge. Son gendre et héritier, paysan colmarien, bâtit au point même de jonction des routes, une nouvelle demeure, qui existe encore en avant de l'ancienne. Celle-ci fut démolie par son fils J. Reech et remplacée par une autre, plus spacieuse, à 2 étages, qui s'achevait, lorsque les Prussiens parurent le 14 sept. 1870. Douze ans plus tard, M. Reech, renonçant à la fabrication des briques, fit abattre la tuilerie et le four, à l'est du petit jardin actuel. C'est entre les deux maisons dont nous venons de mentionner la construction, à l'endroit où était la cour de la briqueterie, qu'est plantée la vieille pierre-borne avec les 3 cornes de cerf wurtembergeoises d'un côté, de l'autre les 3 écus rouges de Ribeaupierre, surmontés de la bande d'argent d'Ensisheim.

VIII

Mairie et école

Les enfants de Wihr fréquentèrent l'école de Horbourg, jusqu'à ce que l'énergique maire Mathias Steib (1747-1821) fit construire en 1800, dans le jardin communal, une mairie qui servit en même temps d'école. Ce local fut bientôt trop petit pour le nombre croissant des écoliers, C'est pourquoi Laurent Steib (1792-1865), grand'père de M. Adolphe Scherb, pasteur à Constantine depuis 1869, vendit la construction de son prédécesseur à un habitant de Holzwihr, où elle sert encore d'auberge, et bâtit la maison d'école actuelle (1839-40).

L'ex-boulanger Jean Hanser, d'abord instituteur à Bischwihr, dirigea l'école de Wihr de 1819 à 1836. Son fils lui succéda et, après 40 ans de services très appréciés, se retira au N° 1. bâti par son père, où il mourut en 1880. Dès 1865, les élèves étant redevenus trop nombreux, on avait installé l'école enfantine au N° 80, puis au 70, sous la direction d'une

institutrice (Wurm, Schwander, Schulz, Goguel, Roser, Stuber),

Revenons au fondateur de la première école de Wihr. Mathias Steib, chevalier de la Légion d'honneur, fut le fils du prévôt Jean et a écrit une autobiographie, dans laquelle il énumère de la manière suivante les diverses charges publiques dont il a été revêtu.

« 1° Je suis élu maire en 1770 (il remplit ces fonctions durant 40 ans).

2° Bientôt après, la chancellerie princière de Ribeauvillé me nomme assesseur.

3° Puis j'ai été admis au nombre des gardes d'honneur de son Ex. le duc d'Aiguillon, pair de France et gouverneur général de l'Alsace.

4° Elu 1er syndic à la nouvelle constitution.

5° Les districts de Colmar et Schlestadt me nomment commissaire pour la rédaction des cahiers de charge.

6° Le canton m'envoie à Belfort, pour élire les administrateurs du département et les juges de Colmar.

7° Commissaire pour répartir par classes, dans tout le canton, le nouvel impôt foncier et pour en fixer le produit net.

8° Commissaire pour l'inventaire de tous les biens ecclésiastiques du canton (18 communes), pour leur estimation et mise aux enchères avec les ornements d'église.

9° Le 10 août 1793, j'étais député à Paris pour porter à la Convention le procès-verbal de l'acceptation de la Constitution de l'An IV. Il y eut une grande fête ; les insignes royaux furent brûlés solennellement sur la place de la Révolution.

10° Le lendemain, pendant que j'étais à Paris, le canton me nomma commandant des gardes nationaux.

11° Commissaire de l'emprunt forcé, décrété le 26 pluviose et estimé, pour notre canton, à 210.420 liv. en monnaie, soit 21.042 000 en assignats.

12° Com. au parc des 1800 chevaux du Ladhof, j'ai fourni le fourrage et écrit les bons pendant 13 jours.

13° Com. à la réquisition du 30e cheval pour le gouvernement

14° Com. pour mesurer les doubles coupes en qualité d'ar-

penteur juré, et pour les réaliser, ainsi que pour rechercher les fusils, pistolets, sabres et autres armes.

15° J'ai mission d'arpenter et de répartir légalement les biens communaux de Horbourg, Holz et Wickerschwihr, Munzenheim, Lebsheim et Grüssenheim.

« J'eus la confiance du préfet Félix Desportes. Il m'envoya à Paris comme membre du collège électoral du Haut-Rhin, pour complimenter le 1er Consul, lorsqu'il fut proclamé empereur. Le maréchal Lefèbvre me présenta au souverain en disant : Un cultivateur de mon pays. — De quel canton ? demanda Napoléon.. . Cette cérémonie eut lieu à St Cloud, nous étions 40 personnes.... Il fut élu par le Sénat le 18 mai et proclamé le 20, à Paris, avec une pompe incroyable.... Le 25, j'ai dîné chez le ministre de la Justice.... »

Ces honneurs n'empêchèrent pas Steib de rester cultivateur dans l'âme et de s'intéresser aux moindres progrès agricoles, quand il ne les provoquait pas comme il le fit à l'occasion suivante :

« J'ai mêlé à l'orge la première semence de trèfle en 1772, de sorte que le champ qui devait rester en friche, se couvrit de luzerne après la moisson et put être fauché deux fois.

« Je n'étais pas partisan des pâturages et préférais l'alimentation à l'étable. c'est pourquoi j'ai loué pour six ans, au profit de la commune, le pré aux oies et une partie de la Niederweid et les ai fait couvrir d'arbres fruitiers. Mais ils gelèrent tous dans le rigoureux hiver de 1788-89. »

Un de ses ancêtres, son homonyme d'ailleurs, fut juge et se maria en 1575 ; il figure parmi les premiers noms du Recueil des actes ecclésiastiques, commencé 10 ans auparavant. Une peinture sur verre enchassée autrefois dans une fenêtre du n° 76 et conservée au musée de M. Fleischauer à Colmar, a transmis à la postérité les traits de ce juge et de son épouse Il y figure en costume guerrier, armé d'un pique et l'épée à côté, prenant une coupe pleine que lui offre sa compagne. Deux paysages sont esquissés au-dessus du couple. C'est toujours le juge qui est au premier plan: dans l'un en casaque rustique, menant la charrue, tandis que sa femme excite les che-

vaux (*triebt z'acker*) ; dans l'autre, sous les traits d'un vigneron, pliant sous le poids de la hotte lourdement chargée qu'il porte à la cuve ; ici encore, sa femme est à ses côtés, active et vaillante, et cueille les grappes dorées. L'on voit que cette gaie animation des vendanges qui fait sauter les jeunes cœurs et distrait encore les fronts ridés, est connue de longue date sur les bords de l'Ill et que bien des générations avant la nôtre y ont puisé la joie de vivre et l'oubli des noirs soucis.

IX

L'Eglise

Tandis que l'école est au cœur du village, l'église le termine à l'est au milieu de l'ancien cimetière, dont l'enceinte fut percée en 1851, pour donner accès dans le nouveau. L'édifice, à nef unique, date de la décadence du style gothique. Le portail est surmonté des armoiries seigneuriales des Ribeaupierre et des Habsbourg. Les premières ont quatre quartiers : deux portent les trois écus rouges sur fond d'argent, les deux autres le lion d'or de Geroldseck. Au-dessus d'elles, une bande d'argent sur fond rouge figure la suzeraineté autrichienne Seule, la bande d'argent a échappé aux atteintes de la Révolution. La nef à 16 mètres de long et deux fenêtres de chaque côté. Celles qui sont le plus près de l'entrée sont petites, à battant unique et séparées des autres par une crevasse qui va du haut en bas de la muraille. Cette partie antérieure de la nef est d'une date plus récente comme l'atteste le style du portail et la présence des armes de Ribeauvillé. Elle est, sans doute, contemporaine de la tour, qui fut rebâtie en 1506 sur l'ordre de Smasmann ou Maximin II, par l'architecte Jean Würgenstein. Le toit du clocher actuel, toutefois terminé en pointe, ne date que de 1749, comme nous le verrons plus loin. Car le plan de 1506 impliquait une tour recouverte d'un toit plat, comme celle d'Andolsheim l'est encore.

D'autres parties de l'église semblent remonter à une haute

antiquité. Le critique d'art J. X. Kraus (*Kunst und Alterthum* Strasbourg 1884. II, 691) croit que l'arc de triomphe du chœur, est un produit de l'art roman, et les angles des piliers sont du 12e siècle. Les traces de barreaux de fer aux fenêtres, l'élévation du terrain et le mur d'enceinte rappellent que l'édifice était fortifié.

En 1888, l'architecte et inspecteur des monuments historiques Winkler découvrit sous le plâtre des murs une peinture à fresque. On enleva tout le crépi et l'on vit apparaître des légendes de saints et de martyrs avec la date de 1511, époque qui correspond au moment où les Ribeaupierre, ayant transformé la chapelle St-Michel de leur nouveau fief en une église plus spacieuse, l'auraient ornée de ces fresques, en partie fort réussies. Elles méritent que nous nous y arrêtions un instant.

Voici d'abord, à côté de la porte de la sacristie, le tabernacle mural (*custodia*) qui renfermait les éléments de la Cène. Sa destination est représentée symboliquement par un double tableau : d'une part les Israëlites au désert, recueillant la manne, emblème de l'hostie ; de l'autre, le Christ crucifié, dont le sang coule dans une coupe tenue par un ange, tandis que d'autres anges distribuent la Cène aux laïques et aux clercs.

La paroi septentrionale nous montre les murs d'Antioche, et, au 1er plan, Marguerite, fille du prêtre païen Théodore, gardant les brebis de sa nourrice, chez laquelle elle s'est réfugiée, lorsque sa conversion l'a fait chasser de chez son père. Le préfet romain Ollibrius, chargé par Dioclétien (303) de poursuivre les chrétiens, s'arrête avec son escorte devant la bergère et, frappé de sa beauté, lui demanda sa main, qu'elle refuse, car elle veut rester la fiancée du Christ, auprès duquel elle a trouvé le repos de son âme. Le préfet irrité (côté est) la fait traîner devant les idoles, frapper de verges, lorsqu'elle refuse de les adorer, et jeter en prison (côté sud), où elle se voit assaillie de visions horribles qu'elle dissipe par le signe de la croix, Persistant, en présence de son père (ouest), dans son refus de sacrifier aux faux dieux, elle est plongée dans l'huile bouillante, ressaisie avec des tenailles

ardentes et livrée au bourreau qui, avant de l'achever, lui réserve un dernier supplice en décapitant sous ses yeux les prosélytes que sa constance a convertis... enfin des anges portent au ciel les âmes des victimes.

La voûte, à 4 nervures, qui supporte la tour compte 8 panneaux où figurent les 4 Evangélistes avec leurs attributs et les 4 Pères de l'Eglise latine, à savoir :

1° L'homme ailé, attribut de Mathieu, parceque son évangile commence à la naissance humaine du Christ.

2° Le lion aîlé de Marc, dont le récit débute, avec Jean-Baptiste, dans un désert où il y a des lions.

3° Le taureau aîlé, attribut de Luc ; car à l'entrée de son évangile le prêtre Zacharie sacrifie des bœufs.

4° L'aigle, le prologue de Jean, symbolisant l'essor le plus élevé des Evangiles (Apoc 4, 7).

5° St-Augustin, fils impénitent de la pieuse Monique, est converti par la lecture d'un passage de l'Epître aux Romains (13. 13), et baptisé par St-Ambroise, Evêque d'Hippone (Bone) en 395 ; il y est tué par les Vandales en 430.

6° St Ambroise (340-97), fils du préfet des Gaules, devient chrétien comme gouverneur de Ligurie et est aussitôt élu évêque par la voix unanime du peuple milanais. Il créa le rit ambrosien. On lui attribue le Te Deum.

7° St-Jérome, né en Pannomie (331), meurt en 420 dans un monastère de Bethléem C'est sur sa traduction des Ecritures que repose la Vulgate, adoptée comme canonique par le concile de Trente.

8° St Grégoire I le Grand, pape de 590 à 604, après avoir été préteur de Rome, arrête l'invasion lombarde en Italie, entreprend la conversion de la Grande-Bretagne et des Goths ariens et établit le rit grégorien.

Lorsque les sujets du duc Ulrich de Wurtemberg embrassèrent la Réforme en 1535, son frère cadet, le comte Georges, l'introduisit également à Montbéliard, Riquewihr et Horbourg. Wihr ne put suivre l'exemple du village voisin et même en devenir une annexe ecclésiastique, que 12 ans plus tard, quand son maitre Egénolphe II changea à son tour de

religion. Désormais l'église ne servit plus qu'exceptionnellement aux besoins du culte, qui se célébrait régulièrement à Horbourg et les peintures murales, considérées comme une réminiscence de l'ancienne foi, ne tardèrent pas à disparaître sous un épais badigeon. De plus en plus abandonné, affecté même à des usages profanes pendant la guerre de 30 ans, l'édifice tombait en ruines, lorsqu'en 1739 la municipalité adressa aux trois seigneurs dîmeurs une demande de réparation (Stoffel E, 457) Après avoir été renouvelée, cette demande finit par être prise en considération, car un arrêt judiciaire de 1749 chargea le comte de Horbourg, qui à lui seul percevait les 2/4 de la dîme de Wihr, du soin de restaurer l'église. L'arrêt fut exécuté puisque le clocher actuel est pointu, alors que le plan de 1506, nous le redisons, comportait un toit plat « comme à Beinheim. » Ainsi s'exprime le traité retrouvé récemment, qui invite l'entrepreneur Hans Würgenstein à démolir l'ancien chœur et à le remplacer par un clocher servant en même temps de chœur.

Un autre indice de l'exécution de l'arrêt de 1749, c'est que les matériaux dont est fait le clocher, la charpente notamment, qui est parfaitement conservée, datent sans nul doute d'une époque plus récente que celle de la construction de la tour elle-même.

Cette restauration du clocher de Wihr par le duc Charles-Eugène (1737-93) fut complétée un demi-siècle plus tard par Mathias Steib, redevenu maire, après avoir été, dans la 1re ivresse révolutionnaire, remplacé par un journalier qui s'était empressé de changer contre des assignats les 3000 fr. épargnés par son prédécesseur. Toute la somme fut perdue et en reprenant la gestion des finances (1796), Steib ne trouva que des dettes à amortir. Il se mit résolument à l'œuvre et eut bientôt fait de rétablir l'equilibre du budget communal. Puis, tout en s'occupant de la construction d'une mairie-école, il fit renouveler les sièges de l'église et fondre la cloche, qu'il augmenta de 200 livres (1806). Enfin il réussit avec l'aide du conseiller de gouvernement Sandherr et du membre du consistoire Pfeffel (1736-1809), le poète colmarien bien connu, à faire rétablir la cure de Horbourg-Wihr,

desservie depuis la guerre de 30 ans par le pasteur d'Andolsheim. Le décret impérial du 16 floréal an XIII (6 mai 1805), qui y nomme le pasteur Emmerich, est signé du ministre Portalis et du président du Consistoire général Kern.

La chaire et les tribunes, sous leur forme actuelle, ne datent que de 1836. C'est au même moment que les protestants achetèrent l'orgue pour 2400 fr. Quand les catholiques veulent s'en servir, ils ont à payer 3 fr. en signe qu'ils n'y ont point de part. La 2e cloche aussi est propriété des protestants. En voici l'histoire : Après la guerre, différentes communes, entre autre celle de Riedwihr, obtinrent de vieux canons, dans le but de les faire fondre. L'ayant appris, le conseil presbytéral adressa une demande à M. de Moller, gouverneur d'Alsace-Lorraine et reçut une pièce de 8, aux initiales couronnées de Louis-Philippe (Strasbourg 1846). Coulée à Colmar, la nouvelle cloche fut inaugurée le 9 nov. 1873 et, depuis, sonne chaque jour à midi.

X

Les sires de Ribeaupierre

Ribeauvillé, le chef-lieu de la seigneurie à laquelle Wihr a appartenu pendant trois siècles, se trouve, en ligne droite, à 15 kil. N. N. O. de cette localité, au pied du Tænchel (900 m.), où se réfugièrent les Celtes refoulés de la plaine et qu'ils fortifièrent (*Heidenmauer*), bien que la nature eût déjà fait de cette position une sorte de citadelle. Après eux, les Romains l'utilisèrent comme principal point d'appui du mur gaulois qui, vers la fin de l'empire, sépara la Gaule proprement dite de la Germanie supérieure (I) et, au moyen-âge, le diocèse de Bâle de celui de Strasbourg[1]. A l'extrémité méridionale de la longue crête du Tænchel s'élevait une vigie romaine et au

1 Ajoutons : l'archevêché de Besançon de celui de Mayence. On trouvera plus de détails sur le *Vallium Gallicum*, dans l'article du Dr Schricker : *Die Ausgrabungen in Argentovaria-Horbourg*, inséré dans La *Westdeutsche Zeitschieft für Gerchichte und Kunst*.

pied même de ce contrefort, à l'issue de la vallée du Strengbach, fut bâtie une villa destinée à la culture du sol, dont la fertilité était renommée et où s'acclimatait déjà la vigne que l'empereur Probus avait introduite en Gaule en 282. Peut-être y avait-il déjà des bains romains à l'endroit nommé encore Castel, où le Docteur Staub, guidé par un vieux parchemin, découvrit et capta une source thermale et construisit en 1888 son élégant établissement balnéaire de Carolabad. La villa fut remplacée par la résidence franque de Ratbertovilare, mentionnée d'abord dans un document de 768, par lequel Pépin le Bref confirme à Fulrad, abbé de St-Denis, les donations faites par le noble Widon, et la tour ou vedette romaine devint le château de Haut Rappolstein, demeure des descendants de Ratbert ou Ratpold.

Ce château, avec ses dépendances, fut donné par l'empereur Henri IV à l'évêque de Bâle en 1084, en souvenir de l'assistance que ce dernier lui avait prêtée dans sa lutte contre Grégoire VII. La donation fut confirmée par Barberousse en 1162 (Als. Dipl. p 253) et subsista jusqu'en 1789. L'évêque Ortlieb, mort en 1170, en investit Egelolf, de la race des Urselinger, chef de la famille des Ribeaupierre (Schœpflin II, 613). Ceux-ci bâtirent deux autres châteaux sur la hauteur ; celui de la Roche, qui prit au 16e siècle le nom de Girsberg, et celui de St-Ulrich, le plus considérable, qui, selon les annales de Luckius, renfermait près de 200 habitants en 1518 et subsista jusqu'à l'occupation française, tandis que les deux autres furent abandonnés un siècle plus tôt. Un quatrième château, situé au pied de la montagne, fut compris dans l'enceinte dont Rodolphe de Habsbourg autorisa la construction (1280-90).

Plusieurs membres de la famille se distinguèrent dans les croisades. Parmi eux citons Anselme I (Curiosités d'Alsace 1861-2) et surtout Egénolphe II, qui prit part à la 4e croisade prêchée en Alsace (1200) par l'abbé Martin de Pairis. Ce chevalier assista à la prise de Constantinople et en rapporta une statue de la Vierge, pour laquelle il bâtit une chapelle à la place de l'ermitage de Dusenbach, pélérinage fameux où venaient toutes les années se rendre en procession les musi-

ciens d'Alsace, les histrions, les baladins et même ceux qui conduisaient des animaux dressés. Ces derniers pouvaient s'exempter du droit de péage à l'entrée de la ville, soit en chantant de beaux couplets, soit en faisant gambader leurs singes. Ce privilège marque l'origine de l'ancien proverbe : payer en monnaie de singe. Tous ces gens s'étaient placés sous le patronage des sires de Ribeaupierre, qui se flattaient du titre de rois des Ménétriers (*Pfeifferkœnig*) dont les empereurs les avaient revêtus.

La fête connue sous le nom de Pfeiffertag et qui se célèbre encore annuellement à Ribeauvillé est tout ce qui nous reste de cette ancienne institution » (Rothmuller, vues pittoresques de l'Alsace, 1).

C'est Schmasmann Ier, Maximin (mort en 1450), qui porta d'abord le titre de roi des musiciens ambulants. Ce singulier office exercé depuis un siècle par ses ancêtres et qui imposait à leurs protégés certaines obligations, il l'érigea en une sorte de fief héréditaire, dont il se fit investir par l'empire et qui devint bientôt un véritable monopole ; car, à moins d'appartenir à la confrérie, personne n'eut plus le droit de pratiquer « musique, jeu ou badinage » entre le Hauenstein et la forêt de Haguenau. Puis, devenant de jour en jour plus considérable, la corporation se scinde en trois groupes qui eurent leurs assemblées annuelles à Thann, Ribeauvillé et Bischwiller. Mais tous les membres se rendaient à l'invitation de leur patron le jour de la nativité.

Ils se rassemblaient à l'ancien hôtel du Soleil qui existe encore dans la ville basse, se formaient en cortège pour assister à la messe paroissiale et allaient de là porter leurs hommages au château. Le diner pris en commun était suivi d'une séance judiciaire où l'on jugeait ceux qui avaient contrevenu aux règlements de la corporation. Les punitions consistaient en amendes pécuniaires pour le Seigneur et en dons de cierges pour la chapelle de N. D. de Dusenbach, patronne de l'ordre dont chaque musicien portait l'image sur une médaille d'argent fixée à sa boutonnière pendant la fête. La médaille et l'instrument des défunts retournaient au Seigneur.

A la fin de la séance, le plus habile joueur était élu roi et

couronné. Le dernier de ces rois de la gaie science fut proclamé à la fête de 1787 et reçut du prince Max de Bavière, dernier sire de Ribeaupierre, un Stradivarius dont il joua encore longtemps après que la Révolution eût renversé sa royauté et qui se trouve, avec l'acte de donation, en possession de M. Kern à Colmar.

Les Frères Guillaume et Maximin II qui achetèrent Wihr, se signalèrent, le premier par son esprit belliqueux, le second par son zèle religieux. Mulhouse s'était uni aux Suisses pour faire la guerre à l'Autriche et ravager le Sundgau. La paix fut conclue à Waldshut, mais le duc Sigismond chercha à se venger en engageant au duc de Bourgogne, pour 80,000 florins d'or, le Saudgau, le Comté de Ferrette et le Brisgau. Pierre de Hagenbach s'installa à Brisach comme gouverneur bourguignon et fit peser sa tyrannie sur les deux rives du Rhin, au point de provoquer une ligue entre les confédérés, la Décapole et Sigismond lui-même. Une révolte éclata en 1474 ; Pierre fut pris, jugé et exécuté et son maître, battu à Granson et à Morat (2 mars et 22 Juin 1476), tomba obscurément à Nancy, où Guillaume de Ribeaupierre se distingua dans les rangs de ses ennemis avec ses 500 cavaliers. Son frère au contraire était chambellan à la cour de Bourgogne. En 1483 il se joignit avec Zorn de Bulach, au chambellan électoral de Mayence pour visiter la Terre Sainte. A son retour, il fit tailler une montagne des Oliviers dans le rocher de Dusenbach et en restaura la chapelle qui devint un lieu de pélérinage très fréquenté. C'est lui aussi, on s'en souvient, qui fit démolir le chœur de l'Eglise de Wihr et élever le clocher dont la base servit de chœur et fut ornée des peintures murales découvertes récemment et qui vont être restaurées. Elles représentent, par une coïncidence qui ne semble pas fortuite, le martyre de Ste-Marguerite, à laquelle était dédiée la chapelle seigneuriale de Ribeauvillé et dont les croisés avaient répandu, en l'amplifiant, la touchante légende,

Le pieux Maximin mourut en 1515. Son successeur, Guillaume II, fut bailli autrichien à Ensisheim comme l'avait été Guillaume I. Il empêcha toute innovation religieuse dans ses domaines et la guerre des paysans le confirma dans ses opi-

nions. Impuissant à maîtriser le soulèvement, il se borna à défendre le chef-lieu du Sundgau autrichien, pendant que les bourgeois de Ribeauvillé, contrairement à ses ordres, faisaient venir de Schlestadt un prédicateur protestant et finissaient même par s'allier aux rebelles. Ils forcèrent le conseil de régence, les prêtres et jusqu'au jeune Ulrich, leur futur seigneur, à prêter serment sur les 12 articles de la ligue des paysans (Rathgeber, histoire de la Réforme en Alsace) et prirent position à Châtenois, avec les révoltés des environs, pour fermer au duc Antoine de Lorraine (1508-44) le retour par le val de Villé Ce prince s'était mis en campagne le 11 mai 1525 avec 14,000 hommes, précipitamment enrôlés parmi les troupes revenues d'Italie après Pavie. Huit jours après, à Saverna, il taillait en pièces 18,000 paysans et dès le soir du lendemain, 20, les cavaliers lorrains se heurtaient à Scherwiller contre l'avant-garde des révoltés de la Haute-Alsace Le comte Claude de Guise, le père du défenseur de Metz, commença aussitôt l'attaque et emporta le village. A 10 heures du soir, Antoine occupait Châtenois et 10,000 manants couvraient le champ de bataille, parmi eux plus de 100 hommes de Ribeauvillé

Ulric de Ribeaupierre mourut dès 1531 et son fils Egénolphe III, qui succéda à son grand'père en 1547, ne partageait pas l'attachement de ce dernier à l'ancien culte. Mais les dispositions de la paix d'Augsbourg ne permirent pas aux seigneurs de changer la religion des pays qu'ils tenaient en fief et la Réforme fut prêchée depuis 1563 par Mathias Erb[1] dans la chapelle seigneuriale de Ribeauvillé, sans gagner cette ville elle-même, fief de l'évêché de Bâle et soumise à l'influence autrichienne qui a sauvegardé les traditions catholiques dans toutes les parties de l'Alsace où elle a régné. Le fait que Wihr put changer de religion ne s'explique que par l'exemple du Seigneur, la ferme volonté de ses habitants et les antiques liens qui l'unissaient au village voisin. Les Wihriens abandonnèrent leur vicaire et affluèrent, comme les Colmariens, au prêche de Horbourg.

1 Le réformateur du comte de Horbourg, ami de l'humaniste Beatus Rhenanus.

Les deux frères Georges-Frédéric et Jean-Jacques, derniers représentants directs de la famille de Ribeaupierre, laissant chacun une fille, celle de l'aîné, mariée en 1658 au comte Christian Louis de Waldeck, semblait devoir recueillir l'héritage paternel en vertu de son droit d'aînesse. Mais Louis XIV lui préféra l'époux de sa cousine, le comte palatin Christian II de Bickenfeld, prince plus puissant et déjà gagné aux intérêts de la France. Par reconnaissance, ce dernier créa le régiment d'Alsace, qui resta propriété de ses descendants, tant que dura l'ancien régime. Son fils, Christian III (1671-1735) naquit à Strasbourg, à l'hôtel (Rappolsteiner Hof) acheté en 1609 par Eberhard, le père des deux derniers Ribeaupierre et situé sur la rive droite de l'Ill, à côté du pont St-Thomas. Il en reste quelques vestiges dans la rue Ste-Elisabeth. L'arrière grand'mère de l'empereur Guillaume Ier et de l'impératrice Augusta y est née, voici comment[1] : En 1719, le registre paroissial de Ribeauvillé en fait foi, Christian III épousa à sa résidence de Lorentzen, Caroline de Nassau-Deux-Ponts et devint un ancêtre des familles royales de Prusse et de Bavière. En effet, sa fille aînée, épouse de Louis IX de Hesse Darmstadt donna le jour à la reine Louise de Prusse, célèbre par son entrevue avec Napoléon Ier et à la grande duchesse de Saxe-Weimar, dont le mari fut le protecteur des Lettres allemandes et l'ami de Gœthe et dont la petite-fille épousa en 1829 le prince Guillaume de Prusse.

Christan IV passa au catholicisme en 1758 et mourut en 1775 sans laisser d'héritier direct. Ses neveux Charles et Maximilien, qui étaient en même temps ceux de l'électeur palatin Charles Théodore, lui succédèrent. Le cadet eut Ribeauvillé et l'hôtel à Strasbourg, Charles II devint comte de Birkenfeld et duc de Deux-Ponts. Ce dernier mourut en 1795 et Max réunit de nouveau le patrimoine, auquel il joignit 4 ans plus tard le Palatinat électoral et la Bavière. Les deux frères avaient été élevés à Paris et aimaient le luxe. L'orangerie de Ribeauvillé, qui comptait plus de 200 orangers et

1 Une inscription commémorative a été placée en 1885 au N° 9 du Quai de Finkwiller. Voyez le Jahrbuch des Vogesen-Clubs 1886, p. 194 et 251.

citronniers, dut en céder la plus belle moitié à la cour des Deux-Ponts où les fêtes les plus brillantes se succédaient sans interruption, L'autre moitié fut confisquée à la Révolution et transportée à Colmar, où l'on bâtit une grande orangerie, près du pont de Horbourg, pour le recevoir, et où elle fait encore aujourd'hui l'ornement de l'allée des Orangers au Champ-de-Mars[1].

Dès les débuts de la Révolution, le prince Max avait institué une régence pour l'administration de ses domaines d'Alsace et après avoir interdit le Pfeifertag « de crainte de tumultes vraisemblables ». s'était retiré à Mannheim, dans la résidence de son oncle, l'électeur palatin, qui habitait Munich depuis qu'il avait hérité du duché de Bavière en 1777. Il y resta jusqu'à ce que la mort de Charles-Théodore (1799) le mit à son tour en possession des deux dignités électorales, en attendant que le bon plaisir de Napoléon Ier posât sur sa tête la couronne royale de Bavière, portée actuellement par son arrière-petit-fils. C'est pour rappeler ces souvenirs historiques que l'écusson de la maison de Bavière a été placé, il y a quelques années, sur l'une des portes de Ribeauvillé. A côté des fusées bavaroises, bleue et blanche, on y aperçoit aussi, outre les armes de la ville, le lion d'or de Geroldseck et les 3 têtes d'aigle couronnées de Hohnach. L'histoire de ces deux châteaux se rattache trop intimement à celle de Ribeauvillé pour que nous n'en marquions pas brièvement les rapports.

XI

Hohnack et Géroldseck

Un des sommets les plus importants de la crête qui sépare

1 Parmi les biens du prince palatin, saisis et inventoriés du 28 févr. au 2 août 1793, figurait aussi le fonds d'armes offensives et défensives déposé d'abord à la *Harnistkammer* et exposé maintenant aux Unter linden [Société Schœngau r. Rapport N° 10, p. 9].

la vallée de Munster de celle d'Orbey porte le nom de Hohnack. Il est bien connu dans la contrée par sa forme bizarre et la couleur rouge du grès dont il est fait. Le chemin qui va des Trois-Epis aux Lacs Blanc et Noir en traversant le col de Wettstein passe entre ce sommet et un autre moins élevé, le petit Hohnack, qui porte encore les derniers débris du château. Il est situé dans le territoire du hameau de la Baroche (Zell en allemand). Aux archives dép. (Munich 162) il s'en trouve un plan accompagné de cette indication : « En 1079, il était achevé et occupé par un intendant (Vogt), d'après un antique parchemin ». Il appartenait à cette époque lointaine, avec toute la vallée d'Orbey, aux comtes d'Eguisheim, qui étaient alors les plus puissants seigneurs de l'Alsace. Après l'extinction de leur race, cette portion de leurs vastes domaines passa aux comtes de Ferrette, qui, vers 1279, se virent enlever le château de Honack par le belliqueux Anselme II de Ribeaupierre. Les descendants de ce dernier le perdirent pendant cent ans, rentrèrent définitivement en sa possession en 1437 et le gardèrent jusqu'à ce que Louis XIII le fit démanteler dans des circonstances que nous relaterons plus loin. Citons auparavant un document qui va nous fournir quelques détails sur l'organisation intérieure du château au 16e siècle. C'est un contrat long et minutieux entre le seigneur et son futur régisseur, nous en condensons le contenu dans la traduction suivante :

« Nous Egénolphe, sire de Ribeaupierre, Hohnack et Géroldseck-des-Vosges portons par le présent acte à la connaissance de tous, que nous avons accepté notre honorable sujet Urbain Rhumène comme intendant de notre château de Hohnack, afin que, selon son serment, il garde avec soin ledit château, n'y admette aucun étranger sans notre permission, y passe toutes les nuits, fasse ouvrir les portes à 5 h en été, à 7 h. en hiver, accomplisse de sa personne au moins deux rondes par semaine dans la forêt seigneuriale et n'y laisse causer aucun dommage, consignant régulièrement les délits forestiers et les déclarant à chaque session judiciaire ; qu'il signale soit à nous, soit à notre bailli de Wihr-au-Val chaque répa-

ration urgente et fasse couper et façonner tout le bois qui nous sera nécessaire.

« Son salaire annuel consistera en 24 fl. (54 fr.), dont un quart lui sera donné sous la forme de la petite dîme d'Orbey, la Poutroie, Hachimette et la Baroche : en un foudre de vin, qu'il fera chercher à Wihr quand il lui plaira; en 16 sacs de farine fournie par nos moulins de la vallée et 12 sacs d'avoine qu'il recevra à Hachimette et à la Baroche.

« Il touchera de plus, sur chaque amende, 5 plaberts[1], dont la moitié reviendra au valet qui aura déclaré la contravention. Il aura deux valets dont chacun veillera la moitié de la nuit.

« Il sera dédommagé des frais que lui causeront nos visites, celles de nos parents, officiers ou messagers ou la présence d'une garnison, lorsqu'il sera nécessaire d'en mettre une au château. En cas de travaux de construction, s'il fournit aux ouvriers le boire et le manger, il recevra 4 plaberts par homme et par jour. Quant aux corvées, nos vassaux de la vallée devront les lui faire dans une juste mesure tant pour les champs du château que pour ceux dont il aura la jouissance ; mais ils n'auront pas à lui apporter le bois, qu'il cherchera avec ses propres chevaux, en le prenant de manière à endommager les forêts le moins possible.

« Enfin si, durant ses fonctions, quelque différent ou malentendu que nous ne puissions aplanir à l'amiable, s'élève entre nous, il est entendu que l'affaire sera portée devant nos conseillers qui jugeront en dernier ressort. Nous avons convenu avec lui, d'autre part, que s'il désire quitter notre service, il nous en prévienne un trimestre à l'avance.

« Fait à Guémar, le 16 mai 1574.

« Collationné et trouvé conforme à l'original, Ribeauvillé 1764 ».

La guerre de 30 ans, qui renversa tant de châteaux, mit fin aussi à l'existence de Hohnack. Déjà avant la mort de Gustave-Adolphe, les Suédois avaient pénétré en Alsace. Le général Horn avait fait son entrée à Strasbourg, le 31 août 1632 et occupé Colmar le 19 décembre, un mois après la bataille de Lutzen. Mais le 6 septembre 1634 il est battu et fait pri-

1 Le plabert valait 16 deniers, soit un sou et 1/3.

sonnier à Nœrdlingen et les Suédois abandonnent l'Alsace à leur allié, Richelieu, par la convention de Paris du mois de Novembre. Colmar reçut une garnison française commandée par le colonel de Manicamp. C'était un officier énergique et entreprenant qui songea aussitôt à occuper les principaux points stratégiques de la contrée. Son attention ne tarda pas à se porter sur le Hohnack, qui dominait les deux grandes vallées des Vosges à l'entrée desquelles se trouve Colmar. Eberhard de Ribeaupierre avait observé une stricte neutralité dans la lutte engagée entre la France et l'Autriche. Manicamp ne pouvait donc employer ouvertement la force contre lui. Il eut recours à la ruse et invita à une partie de chasse les deux fils d'Eberhard, qui vivait retiré à son hôtel de Strasbourg. Le plus jeune des deux frères, Jean-Jacques, qui fut le dernier de sa race, a décrit cet évènement de la manière suivante :

« Le jeudi 6 septembre 1635, nous montâmes à cheval vers midi, mon frère et moi, pour nous rendre à l'invitation de M. de Manicamp. Comme nous approchions du pont de Katzwang, nous envoyâmes deux de nos gens vers la ville, pour aviser le commandant de notre arrivée. Puis mon frère poursuivit une outarde du côté du Rosenkranz ; mais dès qu'il aperçut les cavaliers français, il remonta à cheval et se porta à leur rencontre. Lorsque le commandant fut près de nous, il mit pied à terre, ce que nous nous empressâmes de faire également, tendit la main à mon frère, l'embrassa et l'entraîna à part, comme pour l'entretenir de choses confidentielles, puis soudain lui présenta un écrit du roi qui lui enjoignait de faire immédiatement ouvrir les portes du Hohnack aux troupes françaises.

« C'est en vain que mon frère allégua son incompétence, n'étant pas prince régnant, qu'il offrit de se rendre sur l'heure à Strasbourg pour en référer à notre père, promettant de ne pas ébruiter l'affaire et de ne pas augmenter la garnison du château ; il lui fut répondu rudement que tout devait être terminé dans deux heures. .. Je causais à l'écart avec un cavalier. quand mon frère me fit appeler, Manicamp me prit le

bras, se plaça entre nous et me redit les mêmes propos. Je lui représentai à mon tour que sa conduite était contraire à la parole qu'il nous avait donnée et nous mettrait dans le plus grand embarras vis-à-vis de la maison d'Autriche. Il fut inflexible et nous fit, ainsi que nos domestiques, entourer de ses cavaliers et diriger vers Colmar. Mon frère alors s'anima, affirmant qu'il ne pouvait rien contre une telle violence, mais qu'il saurait venger cet affront, convaincu que le roi ne sanctionnerait jamais de semblables procédés. Le commandant répondit froidement qu'il allait nous emmener à Colmar et que si nous ne cédions pas à ses instances, il nous ferait traîner devant le château et répondre au feu de la garnison en tirant sur nous. C'est ainsi qu'il essaya tour à tour de nous persuader par la douceur et de nous intimider par ses menaces jusqu'à ce que nous fûmes en ville ; après en avoir franchi la double enceinte, il nous fit remonter en selle et mener à l'hôtel de la Montagne Noire, dont les portes furent fermées derrière nous. Un quart d'heure après, deux capitaines vinrent réclamer notre signature, ajoutant qu'en cas de refus de notre part, ils avaient l'ordre de nous attacher sur le dos de nos chevaux et de nous mener devant le château. Ne voyant aucun moyen de nous tirer de ce danger, je signai et décidai mon frère à en faire autant ; sur quoi le commandant nous remit la promesse écrite qu'en dehors des munitions de guerre, tout ce que le Hohnack renfermait serait livré entre nos mains. A 4 heures du matin, nos deux messagers partirent pour porter notre ordre à la garnison, escortés par deux officiers, précédés et suivis par vingt-cinq mousquetaires et conduits par un certain guidon de Riquedihr. L'intendant refusa d'abord de livrer le château sans un ordre du prince régnant. Puis considérant que nous étions prisonniers et à la discrétion des Français et craignant de mettre notre vie en danger s'il persistait dans son refus, il se décida à laisser entrer les mousquetaires, qui occupèrent aussitôt les postes. A 4 heures, nos gens étaient de nouveau à Colmar avec le commandant qui était venu à leur rencontre et qui ne fit ouvrir qu'alors les portes de la ville, restées fermées tout le jour.

« Il vint aussitôt nous trouver et nous adressa force excuses,

alléguant la nécessité absolue où il se trouvait d'entrer en possession du Hohnack et l'impossibilité d'atteindre ce but par d'autres moyens. Là-dessus nous prîmes congé de lui et regagnâmes Ribeauvillé le soir même »

Louis XIII fit aussitôt démolir le château et Eberhard fut obligé d'y consentir sans autre compensation que celle, assez tardive, qu'offrit à son fils le 13 mars 1657, la déclaration suivante : « Nous, les prévôts etc d'Orbey, Lapoutroye, Freland, Bonhomme, Baroche... savoir faisons... que le très noble Jean-Jacques de Ribeaupierre et notre gracieux Seigneur, ayant permis, par ordre exprès de Sa Majesté, que son ancien chasteau de Hohnack sis en ce val d'Orbey fust démoli, ce qui nous épargne des frais considérables que nous étions obligés de faire cidevant, et nous exempte de plusieurs peines dont nous étions sujets... que pour cette cause nous estant assemblés nous avons offert et promis d'un propos délibéré pour une juste reconnaissance et dédommagement de lui payer et à la dame Claudine, comtesse de Ribeaupierre, née comtesse du Rhin, son épouse et après leur décès aux deux demoiselles Catherine Agathe et Anne Dorothée, leurs filles, leur vie durant 200 florins... »

Complétons les renseignements connus sur la démolition du Hohnack en mentionnant une lettre du prieur des Trois-Epis, qui réclame, le 17 décembre 1655, les ornements et cloches de la chapelle du château.

L'autre seigneurie dont le nom s'ajoutait aux titres des Ribeaupierre est celle de Géroldsech-des-Vosges, appelée ainsi pour la distinguer du château dont les ruines s'élèvent dans la Forêt-Noire, entre Lahr et Biberach et d'où était issu le belliqueux évêque Gauthier, fameux par ses démêlés avec Strasbourg et Colmar et sa défaite à Hausbergen (1262). Le fief alsacien qui portait ce nom comprenait deux forteresses, bâties au XIe siècle pour protéger l'abbaye de Marmoutier qui en investit ses avoués. Leur race s'éteignit en 1390 et leur double résidence, après avoir plusieurs fois changé de maître, servit finalement de refuge à des chevaliers pillards Le grand Géroldseck fut rasé en 1471 par le duc de Lorraine et le comte palatin Frédéric, bailli impérial

en Alsace et ne semble plus avoir été habité depuis lors. Puis la seigneurie passa aux mains des derniers comtes de La Petite pierre de Lützelstein, qui possédaient déjà Marmoutier avec ses dépendances et fut acquise par Guillaume et Maximin, 8 ans après qu'ils eurent acheté le château et le village de Wihr aux conseillers autrichiens Harber et Vogt.

Conclusion

Si maintenant, arrivés à la fin de notre étude, nous voulons résumer les quelques faits importants qui s'en dégagent, nous dirons que l'époque celtique n'a laissé à Wihr aucune trace. Il en est de même de la domination romaine, si l'on excepte les deux bas-reliefs donnés au musée lapidaire de Colmar. Il est vrai que Billing (Histoire et description de l'Alsace, Bâle 1782) a cru voir les restes d'un bain romain dans le jardin de la propriété (N° 64) cédée en 1734 par l'abbaye de Pairis à Benjamin Gloxin conseiller aulique et médecin du prince de Deux-Ponts Le testament de ce docteur colmarien, écrit en 1784 et ouvert deux ans plus tard, renferme une description détaillée de son domaine, mais ne fait aucune allusion à un bain romain, dont d'ailleurs nulle tradition de famille n'a conservé le moindre souvenir. L'hypothèse de Billing peut s'expliquer par ce fait que tout près de la propriété en question se trouve un trou, peut-être le dernier vestige de la *Urthlach*, dans laquelle on noyait les femmes condamnées à mort. .. La notice du savant pasteur colmarien est donc singulièrement vague. Ce qui ne l'est pas moins, c'est son renseignement sur « la pierre en grès rouge encastrée dans un montant de porte et portant une inscription latine » dont parle le *Touriste en Alsace*, dans son N° du 10 janvier 1891. Cette pierre est introuvable et il n'est pas de personne au village qui ait vu une semblable inscription. Celle que Billing a transmise à la postérité se compose de treize lettres, dont le Dr Zangemeister de Heidelberg a entrepris de déchiffrer l'énigme dans l'ouvrage qu'il va publier sur les inscriptions romaines.

Passons au moyen-âge. S'il faut ajouter foi à la tradition

qui veut qu'Argenturia-Honbourg ait été détruit par les Vandales et ce qui en restait par Attila, l'on peut admettre que la villa voisine en partagea le sort, pour renaitre comme résidence (*Heim*) franque quelques siècles plus tard, peut-être dès l'époque mérovingienne. Car l'on sait combien les rois de la 1re dynastie aimaient à séjourner dans leurs métairies d'Alsace et que Colmar lui-même leur doit son origine. Puis vinrent les siècles ténébreux qui virent s'élever le donjon de Wihr en même temps que les autres forteresses féodales. C'est au souvenir de ce manoir que le village doit sans doute son blason, dont voici la description officielle, telle qu'elle fut inscrite au bureau d'enregistrement des armoiries, établi à Brisach en 1704 : « D'azur à une tour d'argent donjeonnée d'une tourelle de même, maçonnée de sable. » On ne sait si Wihr avait ce blason dès le moyen-âge ou s'il lui fut attribué d'office au moment de l'organisation de l'armorial général de France. Ce qui est certain, c'est que le village dut payer 25 liv. de droit d'enregistrement pour cette luxueuse distinction[1].

Le château occupait la place du N° 74 et était encore entouré d'un fossé au 17e siècle. En 1687 il fut loué pour 9 ans au juge Michel Ittel, moyennant 18 fl., puis transformé en emphytéose. Un greffier du conseil royal de Colmar, nommé Lefébure, l'acheta en 1713 et le céda plus tard à Xavier Spitz, « ci-devant lieutenant de la gendarmerie ». Pendant la Révolution il fut vendu aux enchères pour 50,500 liv. Le maire de Colmar, Richert, qui le posséda ensuite, fit bâtir l'habitation actuelle que le conseiller à la cour d'appel Pougnet acheta pour 43,000 fr. et restaura à grands frais.

A côté d'elle se trouve la demeure du premier maire de Wihr, l'actif Mathias Steib, qui s'est tant prodigué pour le bien de sa commune. Le jardin de cette maison N° 76 est suivi, d'après un usage fréquent dans les villages d'Alsace, d'une pièce de vignes dans laquelle il y avait jadis un réservoir destiné à l'arrosage. Ce réservoir étant devenu inutile, on enleva

1 Nous empruntons ce détail au *Touriste* (même N° que plus haut)

les dalles qui le formaient et qui se trouvèrent être trois pierres tombales. La plus curieuse est celle de l'homme d'affaires de l'abbaye de Pairis à Colmar, Eberhard Gerlach de Boblingen, inscrit au registre baptistaire de Horbourg (9 décembre 1565) comme parrain d'un enfant de Wihr. Il avait été enterré à la place Ste-Anne. Mais en 1792, son monument funèbre, considéré comme signe héraldique, fut enlevé du cimetière et vint à Wihr servir à l'usage profane grâce auquel il nous a été conservé. Il est depuis 1885 au Musée de Colmar[1].

Concluons : Les dernières phases de l'histoire du village peuvent se résumer en quelques mots. Les comtes suisses de Habsbourg avaient d'importantes propriétés en Alsace dès avant leur avènement au trône impérial, de sorte que Wihr a pu devenir autrichien avant que Horbourg fut wurtembergeois. Mais ce n'est qu'en 1412 que l'histoire jette sur lui son premier rayon de lumière, éclairant les préliminaires de son inféodation à la seigneurie de Ribeauvillé, acte qui n'est consommé que 66 ans plus tard. De 1673 à 1789 il appartient, sous la suzeraineté française, à la puissante maison de Deux-Ponts, puis devient l'une des 18 communes du canton d'Andolsheim et partage depuis lors les destinées changeantes du reste de l'Alsace.

THÉODORE SCHOELL,
d'aprés E. A. HERRENSCHNEIDER[2].

---

1 Voir le rapport N° 19 de la Société Schœgauer (31 mai 1885, p.13),

2 Versuch einer Ortsgeschite von Weier auf'in Land Colmar. Barth 1890.

TROIS AUTOGRAPHES & UN IMPRIMÉ RARE

D'UNE COLLECTION PRIVÉE[1]

I. Kléber. — II. Le Préfet Noël. — III. Le Préfct Castéja. — IV. Les citoyennes de Strasbourg.

I

ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ

Du Quartier général du Château de Salut Dick, le 15e Vendémiaire, 3e année, Répue.
(6 Octobre 1794).

Le Général Kléber,
à Gilet, Représentant du Peuple,[2]

Je t'adresse, citoyen Représentant, le rapport de la journée du 11 de ce mois[3] ; je te jure que les faits qui y sont rapporté sont sans exagération, et de la plus exacte vérité ; je suis jaloux que les braves militaires, dont j'y ai parlé, soient connus de la convention nationale et de toute la République, ils ont offert à leurs camarades d'armes de beaux traits à imiter. Je te prie donc, mon cher ami, de les rendre publiques

1 Collection de M. André Waltz.

2 Gillet, Pierre-Mathurin (1762-1795), député du Morbihan, représentant du peuple en mission près l'armée de Sambre et Meuse.

3 Bataille de la Roër, gagnée par Jourdan, Kléber et Lefèvre, le 11 vendémiaire, an III (2 octobre 1794).

La garnison de Dusseldorf a eû l'audace de tirer sur mon avant-garde, placée sur la rive gauche du Rhin Pour la punir, je vais mettre le feu à la ville, en y jettant des obus et je crois d'autant mieux faire, qu'elle régorge d'émigrés et d'un bon corps ennemi[1]. Je pense, mon cher ami, que tu ne me désaprouveras pas

Salut et fraternité,

KLÉBER.

P. S. — Je te récommande le brave Pigache ; son action efface sa fautte ; je pense que tu le réintégreras dans ces fonctions. Je te le demande avec instance.

II

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Colmar, le 15 Floréal,

An 10 de la République française une et indivisble
(5 Mai 1802).

Le Préfet du département du Haut-Rhin, au citoyen Rœderer, conseiller d'Etat.

J'ose, mon cher Rœderer, réclamer dans cette circonstance l'intérêt que vous me témoignez depuis lontems. Je ne crois pas les nouvelles places d'inspecteurs généraux de l'Instruction publique au dessus des titres et des moyens que je puis réunir et je m'adresse à vous en toute confiance pour vous prier de me mettre sur les rangs. Je sais que j'ai le grand tort de l'absence ; mais ce tort n'en peut être aux yeux d'un administrateur éclairé et d'un ami. Je me repose donc entièrement sur l'un et sur l'autre.

1 Düsseldorf avait tiré sur les troupes de Ney et de Bernadotte qui poursuivaient la garnison de Neuss. Kléber se porta, le 7, avec la division Richard, devant cette place, contre laquelle il fit ouvrir un feu très violent. Düsseldorf se rendit et paya un million de contribution de guerre. »

Kléber, sa vie, sa correspondance, par le comte Pajol. Paris 1877. page 119.

Permettez que Madame trouve ici l'hommage de mon respect et agréez l'assurance de mon ancien attachement.

Fr. Noel[1].
Préfet du département du Haut-Rhin.

[1]Noël, François-Joseph-Michel né à Saint-Germain-en-Haye (1755-1841), auteur d'un grand nombre d'ouvrages classiques, fut (1801 à 1802) le second préfet du département du Haut-Rhin. Il obtint la place qu'il sollicite dans cette lettre et la conserva sous les différents gouvernements qui se sont succédé en France. Voici comment un contemporain parle du passage de François Noël à la Préfecture du Haut-Rhin.

« Le préfet Harmand eut pour successeur M. François Noël, littérateur, ancien ambassadeur de la République française en Hollande ; cet administrateur se livra plus à la culture des arts et de la littérature qu'aux détails de son administration. C'était un homme du monde, aimable à l'avenant, abordable, et faisant très bien les honneurs de son salon. Ses soirées dansantes étaient fort animées et charmantes. Sa jeune dame, une Hollandaise[2], en releva l'éclat par son aménité et ses agréments personnels. M. Noël aimait à s'entourer d'hommes instruits et se faisait, sous ce rapport, nombre d'amis sur toute l'étendue des cinq arrondissements, qui composaient alors le département du Haut-Rhin... Quant à son administration, elle semblait plutôt être dirigée par son secrétaire particulier, dont les mains passaient pour imposer dans la dispense de beaucoup de places à sa nomination directe ; ce qui parait avoir transpiré et avoir amené sa disgrâce, dans la seconde année de son séjour à Colmar. » *Mes souvenirs* (Mss.) par J.-B. Kühlmann. On voit, par la lettre de Noël que c'est volontairement qu'il quitta les fonctions administratives, pour un emploi qui convenait mieux à ses goûts. Le secrétaire particulier, dont il est question dans le manuscrit de Kühlmann, est Jean Briche, qui, plus tard fit, comme secrétaire général pendant un certain temps, l'intérim à la préfecture du Haut-Rhin et devint, en 1817,

2 Mademoiselle Bogærts, fille d'un banquier de Rotterdam.

sous-préfet de Carpentras ; il est l'auteur des quatre premiers Annuaires du département du Haut-Rhin[1].

A Colmar, le préfet Noël fonda la *Société d'émulation du Haut-Rhin*[2] qui, continuée et reprise par son successeur Félix Desportes, brilla, pendant un temps, d'un certain éclat.

III

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN.

Colmar, le 12 Octobre 1818.

Monsieur le Maire, (a)

S. E. M. le général en chef, baron de Frimont, m'a annoncé, par sa lettre du 10 de ce mois, que tout faisant pressentir la prochaine évacuation du territoire français, il avait ordonné la concentration des troupes pour le 17 de ce mois.

Les troupes du régiment de Lindenau vont quitter votre ville pour prendre des cantonnements ; elles ont reçu l'ordre de faire la remise des casernes avec la plus grande régularité.

Je vous invite à vous concerter avec le préposé au casernement pour faire ensemble la reprise des batimens, meubles, ustensiles, effets de litteries, etc. Cette remise et cette reprise seront regardées comme définitives ; il devra en être dressé un procès-verbal circonstancié présentant l'inventaire exact et détaillé des objets qui devront rester sous la garde des caserniers, en attendant de nouveaux ordres de ma part.

L'évacuation du territoire, la libération pleine et entière de la France, justement désirée par un peuple fier et courageux, digne du roi qui la gouverne, est un juste motif d'allégresse; mais cette joie ne doit avoir rien dans vos administrés, qui puisse faire soupçonner qu'ils n'ont pas senti et apprécié l'exacte discipline, constamment gardés par nos alliés et la

(a) *Au Maire de Ribauvillé.*

1 Voir : *Notice de M. Gérard sur les anciens annuaires du Haut-Rhin*, dans l'*Annuaire* de 1853, p. 24.

2 V. *Revue d'Alsace 1893*,

persévérance de leurs procédés, qui, du digne chef qui la commande a passé jusqu'au dernier soldat.

L'armée d'occupation laissera dans le Haut-Rhin le plus honorable souvenir ; qu'elle nous quitte enfin, comme des hôtes qui se séparent de nous, et qu'aucun signe d'une joie insultante, aucune provocation ne viennent troubler, dans les derniers jours de l'occupation, l'heureuse harmonie qui a toujours subsisté entre l'armée alliée et vos administrés.

Je ferai punir très sévèrement ceux qui se livreront à des excès de ce genre.

Agréez, monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Préfet du Haut-Rhin,

Cte DE CASTEJA[1].

[1] Les corps de l'armée allemande d'occupation se mirent en marche de départ le 29 octobre 1818, par colonnes et traversèrent le Rhin sur le pont établi au Sponeck ; précédemment le comte de Casteja avait reçu du maréchal de Frimont l'avis officiel que l'armée d'occupation sous ses ordres dans le Haut et Bas Rhin, aura évacué le territoire de l'Alsace le 11 novembre prochain.

Le comte André de Casteja, nommé préfet du Haut-Rhin, le 14 juillet 1815, succéda au comte d'Angosse et fut remplacé le 15 février 1819 par M. Sers. En 1824, étant préfet de la Haute-Vienne, il fut envoyé, par ce département, à la Chambre des députés. « Le Haut-Rhin, dit un contemporain, se sentit aigri et humilié par la présence des alliés qui avaient été appelés à une croisade contre la France par Louis XVIII. Grâce d'abord à l'esprit si conciliant et si souple du secrétaire général Briche, qui faisait l'intérim du préfet ; grâce surtout, après lui, au comte de Casteja, installé à l'hôtel de la Préfecture le 11 août 1815, Colmar a été ménagé par l'ennemi qui occupait notre département. .. Le nouveau préfet comte de Casteja, auparavant sous-préfet à Boulogne, était un homme très doux et conciliant, sans être administrateur, qui préférait les agrémens de la vie aux agitations,

et cherchait par les plaisirs qu'il offrait aux alliés, à atténuer les aigreurs là où elles se manifestèrent. *Mes Souvenirs*. Manuscrit de J. B. Kühlmann.

Note de la Revue d'Alsace.— M. Kuhlmann aurait pu ajouter à ses *souvenirs* un sarcasme caractéristique qui avait cours à Colmar à propos de l'évacuation. On disait qu'à l'entrée du pont du Sponeck, sur la rive française, chaque allemand qui retournait dans son pays, était obligé de subir la pesée en se plaçant sur le plateau d'une balance établie à l'éntrée du pont, et surveillée ou commandée par un major joufflu ; et que tout allemand qui ne pesait pas 100 kilogrammes était renvoyé à Châtenois, pays des Chataignes, par ce brusque *commando* : *Zurück nach Kestelholz !!*

IV

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil général du Département du Haut-Rhin, du lundi 22 octobre 1792, l'an 1er de la République Française.

Des citoyennes de la commune de Strasbourg ont présenté au Conseil général la pétition dont suit la teneur :

« Citoyens administrateurs,

« Les citoyennes soussignées demandent des piques pour « combattre les ennemis de la Patrie, si toutefois ils osent « approcher de notre ville, pour y renouveler les horreurs « qu'ils ont commises sur celles de Thionville et de Lille. « Elles jurent de concourir avec nos braves militaires à la « défense de cette place importante, et de s'ensevelir sous « ses décombres, si la Providence cessoit un instant de pro- « téger les enfants de la liberté. Elles jurent en outre une « guerre éternelle aux fanatiques, aux feuillans et aux « aristocrates ; paix amitié et fraternité aux Répubicains.

« Strasbourg, le 21 octobre l'an premier de la République Française. »

Suivent 75 signatures.

L'Assemblée a applaudi aux expressions du zèle patriotique des Citoyennes pétitionnaires, a arrêté qu'il en serait fait mention honorable au procès-verbal, et que leur pétition y

seroit insérée ; qu'elle sera imprimée, adressée à la Convention Nationale, au Conseil exécutif provisoire et à toutes les communes du département.

Le Conseil général a chargé en outre le citoyen Didier de faire toutes les dispositions nécessaires pour armer promptement de piques les citoyennes pétitionnaires en leur remettant un nombre suffisant de celles dont le directoire vient de faire l'acquisition.

Signé : Braun, Président.
Hoffmann, secrétaire général.

In 4° de 4 pages, avec la traduction en langue allemande ; dessous Strassburg, bey Fr. Levrault, des Nieder — Rheinischen Departements — Buchdrucker !

(Communications de M. André Waltz.)

LE DONON & SES VALLÉES[1]

C'est véritablement une belle plaquette dont l'impression et les illustrations ne laissent rien à désirer et que les deux auteurs ont bien voulu envoyer à leurs amis. Qu'ils reçoivent mes plus sincères remerciements pour cette agréable surprise de nouvel an. C'est le charmant pendant de la savante brochure du professeur Bechstein de Strasbourg que M. H. Bardy a eu l'heureuse idée de faire traduire l'an dernier pour le tome XIII du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* à Saint-Dié dont il est le très zélé président.

I

C'est le Donon, le *Hohe Donne*, le Mont Joux, *Mons Jovis*, la montagne par excellence du Saargau qui forme la première partie du travail de MM. Ganier et Frœlich et quelle hauteur dans les environs est plus connue et attire le plus l'attention ? C'est notre montagne à nous, saargoviens, et jadis le militaire du pays revenant de faire ses sept ans de service, ne sentait-il pas ses paupières se mouiller de larmes lorsqu'il apercevait du haut de la côte de Toul, au dessus de Nancy, l'espèce de mître qui de loin forme le sommet du Donon! Il se disait: « Encore quelques étapes et j'aurai la joie de serrer dans mes bras mes parents. » Cette vue lui redonnait du courage et vint-il de Bayonne ou de Brest, il sentait redoubler ses forces.

Le Donon était terre d'empire (le petit Donon dépendait du temporel de l'évêque prince de Strasbourg) ; il ne fut réuni légalement à la France que par le traité de Lunéville en 1801.

1 H. Ganier et J. Froelich, le Donon et ses vallées. — Nancy-Berger-Levrault, 1894, grand in-8°, 120 p. p. Nombreuses illustrations,

Par la force des choses, il avait été annexé au département des Vosges dès 1793. Il dépendait alors de la principauté de Salm-Salm, dont la capitale était Senones, et qui faisait partie du cercle impérial du Haut-Rhin. Le prince souverain reçut sur la rive gauche du Rhin des indemnités pour la perte de ses petits états enclavés dans l'Alsace, les Trois-Evêchés et la Lorraine. Le prince régnant de Salm-Salm, aujourd'hui médiatisé, réside dans son château d'Anhalt, non loin de la rive droite du Rhin et des frontières de la Hollande[1].

II

Le flanc septentrional du Donon donne naissance, comme toutes les montagnes, à une foule de sources, qui forment le Blanc-Rupt ou la Sarre Blanche. Ce qui n'a pas empêché les journalistes parisiens en 1870 de repéter gravement, tous comme un seul homme, que la Sarre prenait naissance près des ruines du château de Salm. Or ces ruines se trouvent sur la hauteur entre la plaine et la Bruche du côté oriental du Donon.

Cette belle erreur ne provenait pas de Messieurs les Parisiens, ils l'avaient lue dans un ouvrage officiel publié aux frais du département du Bas-Rhin par l'ingénieur en chef Daubrée. Inutile de dire que tous les annuaires du département répètèrent à l'envi cette ânerie qui date du siècle dernier, M. Daubrée n'ayant fait que copier des auteurs plus que respectables. La plus ancienne carte de la Lorraine (XVIe siècle) marque cependant bien l'orographie de la Sarre.

Cette rivière avait en 1870 deux noms officiels en France, Sarre dans la Meurthe et la Moselle et Saar dans le Bas-Rhin,

1. Il s'occupe toujours de l'histoire de sa petite principauté. Il s'est fait recevoir membre de la société philomatique vosgienne à Saint Dié et met le plus gracieusement possible ses archives et ses collections à la disposition des érudits. On ne peut que l'en féliciter. On sait que la galerie des tableaux et la bibliothèque des princes de Salm-Salm sont à Epinal, depuis la Révolution.

c'est ce qui faisait que le voyageur descendant de la gare de Sarrebourg pouvait lire sur le mur de l'auberge Schneider :

COURRIER
de
SAAR-UNION SARRALBE
et
SARREGUEMINES

Inutile de dire que Saar est le nom allemand de la rivière et Sarre le nom français.

Je ne sais où j'ai lu que le mot celtique *Sar* signifie Cerf ; la Sarre serait donc la rivière des Cerfs, Sarrebourg a trois cornes de ce ruminant dans ses armoiries ; c'est peut-être à cause de cette étymologie.

III

Les auteurs ont cru devoir parler du roman intitulé *Le fou Yegof* ou l'*Invasion* par Erckmann-Chatrian, ces frères jumeaux de la littérature, qui depuis se sont séparés en frères ennemis après un procès scandaleux. Ils ont parlé de la belle défense des Vosges par les partisans ; ils ont applaudi avec raison au courage de cette poignée d'hommes luttant contre les envahisseurs du sol natal. En 1870, les Anglais se sont beaucoup amusés à ce sujet à cause du don de prophétie des auteurs du *Fou Yegof*. En effet Erckmann-Chatrian ne font-ils pas dire à ce dernier : « Parceque vous êtes braves, vous vous (les Français) croyez à tout jamais les maîtres de ce pays. Eh bien ! vous avez tort ; nous vous avons partagés et nous vous partagerons de nouveau.

Nous rendrons l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne... Nous ferons un petit royaume de France autour de Paris... et vous ne remuerez plus... Vous serez bien tranquilles Hé ! Hé ! Hé ! »

En effet, sept ans après avoir écrit cette belle prophétie, Erckmann-Chatrian la voyaient réalisée en partie N'étaient-

ils pas prophètes et les Anglais n'avaient-ils pas le droit de relever le fait ?

Je crois que MM. Ganier et Frœlich auraient mieux fait de citer les pages émouvantes de Gaston Save intitulées « Nicolas Wolff et la défense de Rothau en 1814 » (Bulletin de la Société philomatique vosgienne, (1887). Ici nous ne sommes pas dans le roman, mais en pleine histoire. Quelle belle défense que celle du cimetière de Rothau, où cent cinquante hommes à peine, tinrent tête toute une journée à un régiment bavarois et à des nuées de cosaques ! Nicolas Wolff, ancien sous-officier d'artillerie, était partout où était le danger et tint bon toute la journée.

M. G. Save a été sur les lieux, a interrogé les rares survivants de la lutte glorieuse et a pris tous les renseignements pour raconter ce petit fait d'armes qui se termina par la dispersion des partisans et le sac de la maison de Nicolas Wolff. *Vœ victis !*

Mais pourquoi les auteurs n'ont-ils pas parlé du brave colonel Brice originaire de Lorquin, qui, lui aussi, tenait tête sur le revers septentrional des Vosges ? Et à ce propos il se passa dans un château dont il est parlé longuement, une scène assez plaisante qui aurait pu se terminer tragiquement. La voici telle qu'elle m'a été racontée par un témoin oculaire, jeune officier sortant de l'école en 1814, lieutenant colonel en retraite, vers 1870.

Brice, ayant reçu de nombreuses offres de service du châtelain, ancien gendarme rouge, crut devoir les accepter et envoya au château deux officiers chargés de prendre livraison des vivres promis. Ils arrivèrent à cheval et furent reçus par la fille du propriétaire. Celui-ci parut bientôt revenant d'une tournée dans ses bois Il était couvert d'un grand tablier de cuir, une hachette au côté. A la vue de l'uniforme vert des officiers, le vieillard les prend pour des Russes et il s'empresse, malgré les gestes désespérés de sa fille, de les féliciter de venir débarrasser le pays de ces gueux de partisans qui ne savent que voler et piller etc. etc. A cette belle barangue, le jeune officier ne peut s'empêcher de sourire dans sa moustache naissante : mais son camarade, lieutenant

qui s'était battu dans tous les coins de l'Europe, ne peut retenir son indignation. Il apostrophe violemment le propriétaire et décide qu'il va brûler la baraque de ce traître. En effet, malgré les supplications de tous, il fait apporter par ses hommes des bottes de paille dans la salle et y met le feu. Puis son camarade l'entraîne et ils remontent à cheval, lui encore fou de colère. Bien entendu, le feu fut de suite éteint et il n'y eut aucun dégât. Mais la Terreur Blanche arrive : Brice et quelques uns de ses hommes durent passer en cour d'assises à Nancy ; ils avaient heureusement passé la frontière, ils furent condamnés à mort comme des malfaiteurs.

Bien des années après, le colonel, fort de l'appui des honnêtes gens et de sa qualité de belligérant reconnue par le général Orloff, qui avait traité avec lui par l'entremise du notaire Lafrogne de Blamont, crut devoir faire casser le jugement inique. Il se présenta devant la cour de Nancy et il fut mis hors de cause honorablement ainsi que ses camarades.

On me pardonnera cette petite digression sur un fait peu connu qui se passa comme je l'ai dit plus haut, dans un château cité dans la brochure.

On doit féliciter les auteurs d'avoir signalé le curieux tableau de l'église de Lafrimbalie, maintenant caché dans les combles du presbytère. M. Léon Germain a déjà signalé dans le département deux de ces représentations, une sur une verrière à l'église de Vézelize et l'autre sur un monument en pierre à l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Benoît-en-Voivre. Il est étonnant comme on devient collet-monté dans une certaine classe de la société. La scène de Marie et de son serviteur Saint-Bernard est jugée par trop réaliste ; et les Vierges nourrices disparaissent ou le marteau et le pinceau les rendent de véritables amazones. Que diraient nos aïeux ?

D'après Schopflin-Ravenez (V. 156, note), le château de Châtillon fut ruiné par les Strasbourgeois au quatorzième siècle, Ravenez met le *burg* en Franche Comté ; mais est-ce possible que les strasbourgeois aient traversé toute l'Alsace pour aller dans la Comté ? Nous croyons donc que le château dont parle Ravenez est bien celui de Chatillon près Blamont.

IV

La Bibliographie si détaillée du professeur Bechstein a oublié quelques opuscules sur le Donon. D'abord une pièce de poésie en allemand au *Hohe Donne* par l'excentrique pasteur Schaller de Pfaffenhoven, à propos, je crois, de la paix de Lunéville, traité que le professeur Koch malmenait assez par parenthèse. Puis un petit roman le *Trésor du Donon*, par Fritz Bricka, aujourd'hui percepteur à Rambervillers ; il y a un amusant récit d'une excursion finstingeoise au Donon et enfin, ce qui est bien plus sérieux, le voyage dans les Vosges par l'entomologiste Cantener, vers 1830, il y a une vue du sommet de Donon avec la pyramide. C'est mal lithographié mais cela a l'air bien exact.

Mais j'ai terminé mon compte-rendu et je m'aperçois que je n'ai pas parlé du célèbre bas-relief du Donon au musée d'Epinal depuis 1851 et qui fut détaché si malheureusement du rocher qu'il se brisa en trois ou quatre morceaux et au musée, il est posé avec si peu de goût qu'on ne peut presque pas le dessiner. Qu'en dire ? Sinon que j'en ai un estampage et qu'il serait à souhaiter qu'une copie en fonte fut posée à l'endroit du Donon où jadis on le voyait et que le plan de Jollois fait bien connaitre. Maintenant, selon moi, les deux animaux sont un chien et un sanglier. Je ne veux pas augmenter l'arche de Noè, comme dit mon ami G. Save, et j'ai assez écrit sur la belle plaquette de MM. H. Ganier et J. Frœlich, dont on ne peut se lasser d'admirer les charmants croquis et la précision du texte.

A. B.

L'ALSACE-LORRAINE DEVANT L'EUROPE

Par M. PATIENS[1]

Ce n'est plus à contester : L'Alsace-Lorraine a une littérature historique particulière qui ne manquera pas de se développer encore sur le terrain politique qui l'a engendrée en 1870; je dis en 1870, pour ne pas m'éloigner de l'opinion vulgaire, car il serait bien facile de démontrer que la genèse de cette littérature remonte à des temps beaucoup plus éloignés.

De tout ce qui a été écrit jusqu'à présent au sujet du traité de Francfort, l'*Alsace-Lorraine devant l'Europe par M. Patiens* est ce qu'il y a de plus complet, de plus approfondi, de plus élevé. — Mais quel est cet écrivain — dira-t-on — cet homme d'Etat, ce philosophe, ce diplomate qui se revèle sous un nom d'emprunt ? — La question peut paraître indiscrète, par la raison qu'il en dit assez sur ce point pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister. Il faut donc se contenter de répéter après lui que « ses idées sont bonnes ou mauvaises et que de « toute façon, elles ne sauraient gagner aucune autorité à la « divulgation d'un nom obscur. Tout au plus, pourrait-t-il « encourir le reproche de profaner une cause sainte, en vou- « lant en faire un tremplin à son ambition.. .. La seule rai- « son pour laquelle il regrette de n'avoir pas un nom illustre « à inscrire en tête de son livre, c'est qu'alors il serait plus « autorisé à le dédier respectueusement à Emilio Castelar, « *ancien président de la République d'Espagne* ».

Le sujet est très délicat, dit-il encore, et peu de gens sont

1 Paris. Paul Ollendorff, éditeur, 28 bis, rue Richelieu, 1894. In-12 de 584 pages. — Prix 3 fr. 50.

capables de l'examiner sans passion. Cela est vrai : lui même — on le reconnaitra après avoir lu son livre — ne s'est pas absolument tenu éloigné de l'écueil ; mais il ne l'a pas heurté de façon à ne pouvoir être lu en Allemagne, où il désire aussi pénétrer, ni même en Alsace-Lorraine, point de départ et objet précis de revendication.

Si « délicat » que soit le sujet à traiter, il ne semble cependant pas que, depuis quelques années on hésite à l'aborder de front, sans les détours ni les précautions littéraires d'autrefois On demande franchement *le retour à la France* du pays annexé par le traité de Francfort. On demande que cela ait lieu par les voies pacifiques, c'est-à-dire sans recours à la force que, de tous côtés cependant, l'on s'évertue à organiser en vue d'un conflit plus ou moins prochain. On désire éviter ce conflit et c'est ce qui inspire à notre compatriote l'étude de la question et des moyens d'y arriver amiablement Puis on détermine, comme base d'opération diplomatique, la réconciliation de l'Allemagne avec la France ou bien, si mieux l'on aime, de la France avec l'Allemagne, et l'on en déduit des conséquences si séduisantes que l'on n'ose presque pas croire qu'il soit possible de voir cette réconciliation se réaliser pacifiquement.

Un grand journal de Paris s'avise un jour de prier le Président du Reichstag de lui dire son sentiment sur la possibilité d'une solution pacifique de la question.

La réponse fut ce que l'on savait d'avance qu'elle serait : Il n'y a pas de solution à chercher pour une question qui n'existe pas, attendu qu'elle est résolue par le traité de Francfort.

Or, pour *M Patiens* et un grand nombre d'esprits éminents de tous les pays la *question*, au contraire, se pose. ou mieux s'impose d'elle-même. Il y a plus : elle est brûlante ! de française elle est devenue *Européenne*, et notre diplomate, fort au courant des faits et gestes que le politicien et le grand public ignorent. n'a pas de peine à le démontrer irréfutablement. Sans qu'il soit besoin d'insister. le lecteur entrevoit la portée et l'étendue du travail qui nous occupe. Nous y entrerions volontiers plus avant, mais deux consi-

dérations nous empêchent d'aller plus loin : la première est la loi que la *Revue d'Alsace* s'impose, depuis longtemps, d'éviter le terrain de la politique d'actualité ; la seconde est la réserve de la part de l'éditeur de « *tous droits de traduction et de reproduction pour tous les pays.* » Mais il nous sera permis de terminer, comme cela a eu lieu pour les écrits du même genre, par l'indication des têtes de chapitres dont le livre se compose. Ce qui précède fait suffisamment connaître la question générale et le sujet du chapitre premier.

Le second, traite de la guerre, de la question de finances, du rôle de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie ; le suivant, du Droit et de l'Unité allemande ; le suivant, parle de la guerre et de la paix dans l'avenir ; puis il est question du « nouveau fléau de Dieu », de la stratégie politique, de la science d'outre-Rhin, de la thèse française, de la caducité du traité de Francfort, des Alsaciens-Lorrains et des Allemands, des consultations populaires de la France pacifique, de la ruine du vainqueur, de ce que le traité a rapporté à l'Allemagne, des illusions et des espérances, des socialistes allemands, des Allemands conciliateurs, des propositions boiteuses, du devoir des neutres, du congrès et enfin du résumé et de la conclusion.

En voilà assez pour donner au lecteur une idée de l'intérêt humanitaire qui s'attache au livre d'un nouvel apôtre de la paix européenne.

XAVIER MOSSMANN

Archiviste de la Ville de Colmar[1]

(1821-1893)

Le citoyen dont la biographie est signalée ici, a des droits

1 Xavier Mossmann, archiviste de la ville de Colmar 1821-1893 — Notice biographique et bibliographique par Rodolphe Reuss — Mulhouse, imprimerie Vve Bader et Cie. 1893. — Grand 8° de 75 pages, avec un portrait.

sérieux, incontestables et incontestés à l'hommage que son ami, M. Rod-Reuss, et la *Société industrielle de Mulhouse* rendent àson caractère, à sa science et à ses travaux Outre les premières publications dues à son initiative personnelle et relatives à l'histoire de l'Alsace,outre les notices, les monographies, les communications nombreuses et diverses faites aux journaux et aux Revues du pays, se rattachant toujours au passé local, son labeur capital e st le cartulaire de Mulhouse, labeur considérable et qui assure au nom du pionnier qui l'a créé une bonne place aux premiers rangs de nos historiens. Mossmann n'était pas un élève de l'école des Chartes, mais il se piquait d'être un chartiste aussi ferré que le nº 1er de l'école. Il était rebelle au travail d'analyse prescrit par le ministère pour arriver, en peu de temps, à l'inventaire sommaire de nos archives. Il se cabrait devant cette exigence, plus vivement encore que son premier maître, Louis Hugot, qui ne se cabrait que par l'inaction, tandis que Mossmann résistait pour agir à sa façon et non autrement. C'est ainsi que la *République des Lettres alsaciennes* est redevable à une personnalité marquante dans la vie intellectuelle des frontières de l'Est, de beaux et excellents travaux historiques. Mossmann fut un des premiers collaborateurs de la *Revue d'Alsace*. Celle-ci a le pénible devoir de s'associer à l'hommage rendu à sa mémoire par M. Rodolphe Reuss et la *Société industrielle de Mulhouse*.

CRÈCHES INDUSTRIELLES DANS LES VOSGES

PAR PIERRE FLEURY[1]

On a réuni dans cette brochure tous les éléments qui font

1 Des crèches industrielles dans les Vosges, par Pierre Fleury. — Notice sur l'Hygiène et le régime alimentaire par le Dr Lardier de Rambervillers. — Préface de M. Jules Méline, député, ancien Président de la Chambre. — Epinal, imprimerie de Henry Fricotel, 1894. in-8º de 51 pages, avec plans dans le texte et hors texte.

une question sociale de la question des crèches dans les contrées industrielles. Un docteur en médecine, M. Lardier de Rambervillers, qui possède la question au point de vue pratique, un inspecteur départemental de l'assistance publique, M. Pierre Fleury, et une autorité représentative et économique éminente, M. Jules Méline, n'hésitent pas à prendre sous leur patronage la création de crèches dans les Vosges, où, depuis 1870, l'industrie cotonnière principalement a pris un grand développement. On ne peut que souhaiter un grand succès à l'œuvre économique et humanitaire que ces Messieurs ont prise sous leur bienfaisant patronage,

---

LES MIMES DE HÉRODAS

PAR PAUL RISTELHUBER[1]

Beau petit volume arrivé de Strasbourg à la Revue d'Alsace, le 28 mars 1894. Un voisin nous remet à ce sujet la note suivante :

On sait que M. Paul Ristelhuber appartient essentiellement à la robuste phalange des pionniers voués au culte de l'histoire de l'Alsace-Lorraine et qu'il y a pris une place marquante. Il est superflu de rappeler ici les divers travaux qui sont à son avoir, par la raison qu'ils sont généralement connus, et par le motif qu'en l'occasion actuelle, notre polyglotte nous attire sur un tout autre terrain que celui entre Vosges et Rhin. C'est aux contrées des Hellénistes qu'il faut le suivre un moment avec son volume à la main

De quoi y est-il question ? Des Mimes de Herodas, auteur grec dont les fragments poétiques ont été retrouvés sur un papyrus et publiés par M. Kenyon. On ne possédait, dit M. Ristelhuber, que quelques vers de ce poète alexandrin

1. Les mimes de Hérodas, traduits en français, avec introduction et notes par P. Ristelhuber. — Paris, Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, 1893 — Vol. in 12, de XVI — 121 pages. Prix 3 fr. 50. (?).

conservés par Stobée. On peut, maintenant, au moyen de la traduction de notre compatriote, se faire une idée plus complète du « talent de cet auteur et rendre hommage à la vérité de ses tableaux » dont voici la désignation. I L'entremetteuse. II Le marchand de femmes. III Le maitre d'école. IV Le sacrifice à Esculape. V La jalouse. VI Les deux amies, VII Le cordonnier. VIII Le songe. Six autres fragments, plus ou moins sentencieux, terminent le volume.

MÉLANGES[1]

M. Eugène Waldner est un enfant de Colmar, qui a pris son grade de Docteur à l'Université de Fribourg et qui, grâce à l'origine colmarienne de sa famille et à son titre universitaire, se trouvait logiquement désigné pour succéder à Xavier Mossmann aux archives de la ville.

La brochurette que nous signalons, se compose de seize petites communications faites à une feuille du dimanche et dont un tirage à part est destiné aux amis et connaissances de l'auteur Ces communications se rapportent presque toutes à des faits ou événements de la vie locale aux temps passés et se rangent ainsi dans l'ordre des chroniques à conserver et à consulter.

FRÉDÉRIC KURTZ.

[1] Allerlei, aus dem alten Colmar, von Docteur Eug. Waldner, Stadtarchivar — Colmar J. B. Iung et Cie 1894 — 8° de 61 pages.

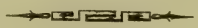

Belfort. — Imp. de la Frontière

LE CHATEAU DE BELFORT

FIEF DE LORRAINE

Il importe de conserver dans la *Revue d'Alsace* la sobre notice suivante qui a paru, en avril 1874, dans le journal d'archéologie lorraine, page 56 et suivantes. Ce point de notre histoire de l'Alsace est demeuré, parmi nous, enveloppé d'une certaine obscurité que l'éminent archiviste de la Meurthe, feu Henri Lepage, fait disparaître. J. L.

*
* *

Dom Calmet rapporte (1) qu'en 1228, Thierry, comte de Montbéliard, reprit du duc Mathieu son château de Belfort et lui en rendit hommage-lige, après toutefois son seigneur, le comte de Bourgogne, et l'archevêque de Besançon. Il reconnait, par ses lettres, que Mathieu a droit de se servir de sondit château contre toute créature qui peut vivre et mourir. « Fait en 1228, le mercredy après la Saint-Denys, qui tombe au 9e d'octobre. »

Un écrivain moderne (2) explique ainsi les motifs qui portèrent le comte de Montbéliard a se rendre feudataire du duc de Lorraine : « En 1228, Thierry III, surnommé *le Grand-Baron*, l'époux d'Adélaïde de Ferrette (3), qui gouvernait le

(1) *Histoire de Lorraine*, 1re édit., I. II, col. 227. Le texte porte, par erreur, *Thiébaut*, au lieu de Thierry, dont le nom figure en tête de la pièce imprimée dans les preuves du même volume, col. ccccxl.

(2) M. Henri Bardy. *Notice historique sur la ville de Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1859.

(3) Par un accord fait, le 15 mai 1226, entre Frédéric II, comte de Ferrette, et Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, il avait été convenu que le fils ainé de Richard, Thierry III, épouserait Adélaïde ou Alix, fille de Frédéric ; que le comte de Ferrette céderait à Thierry tous les droits et prétentions qu'il avait au château de Belfort, etc. (Bardy.)

Ferrette était, avant l'annexion, chef-lieu de canton, arrondissement de Mulhouse. Le comté se composait des seigneuries d'Altkirch, Belfort, Thann, et du comté particulier de Ferrette, seigneuries

Montbéliard du vivant même de son père, et sans doute conjointement avec lui, voulant mettre son château de Belfort à l'abri des insultes du comte de Bourgogne, fit un traité d'alliance avec Mathieu II, duc de Lorraine, le père de sa mère (1), contre l'archevêque de Besançon et le comte palatin de Bourgogne, ses voisins, avec lesquels il vivait en fort mauvaise intelligence. Par ce traité, conclu le 11 octobre 1228 (le mercredi après la fête de Saint Denis, ancien patron de Belfort), Thierry se déclare homme-lige du duc de Lorraine », etc.

Le titre en question, tel qu'il est imprimé dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, porte bien la date de 1228, mais en chiffres romains (MCCXXVIII), et Dom Calmet, d'après lequel tous les écrivains de l'Alsace l'ont mentionné, ne dit pas où il en a puisé l'original. Il ne m'a pas été possible non plus de le découvrir ; j'en ai seulement trouvé, au Trésor des Chartes (2), une double copie, dont le texte, sauf quelques légères variantes (3), est bien conforme à celui du savant bénédictin, mais où la date, *écrite en toutes lettres*, n'est pas la même. En voici la transcription :

Fied du chasteau de Belfort

« Noverint universi quod ego Thierricus (*Th.*), comes de » Montebeligardi (Monte-belligardi), deveni homo legius do- » mini Matthæi (Mathæi), ducis Lothoringiæ et marchionis, » post dominum comitem Burgundiæ et archiepiscopum Bi- » suntinum, si ejusdem esse volebam, in hunc modum quod

et comté que Schœpflin désigne aussi sous le nom de préfectures. (Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin.*)

(1) Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine de Limbourg.

(2) Dans les tomes I et III du cartulaire intitulé : Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, ainsi que la 2e et la 4e des pièces que je publie. Le tome I contient deux actes, l'un de 1241, l'autre de 1258, par lesquels Olry, comte de Ferrette, se déclare homme-lige du duc Mathieu et reprend de lui le château de Sperospach et le val de Trombes.

(3) Je les indique entre parenthèses.

» ego castrum meum Bellumfortem in feudum (feodum) et
» homagium de dicto domino meo duce Lothoringiæ (Lotha-
» ringiæ) reaccepi. De quo etiam castro idem dominus meus
» dux contra omnem creaturam quæ potest vivere et mori se
» juvabit. In cujus rei testimonium præsentem paginam si-
» gillo meo roboravi. Actum anno Domini *millesimo ducen-*
» *tesimo tricesimo tertio*, die mercurii post festum beati Dio-
» nysii. »

L'histoire ne dit plus rien des rapports des comtes de Montbéliard avec les ducs de Lorraine, et son silence ferait supposer que les liens par lesquels Thierry s'était uni à Mathieu II avaient été rompus dès que lui ou ses successeurs n'avaient plus eu besoin de la protection ou de l'alliance de ces princes. Il n'en était pourtant pas ainsi : ces liens subsistaient toujours, témoin l'acte de foi et hommage suivant, donné, en 1322, par Hugues de Bourgogne, que le comte Renaud, son frère, avait établi, l'année précédente, pour régir sa succession au nom de son fils, le comte Othenin, que son état d'imbécilité mettait hors d'état d'en prendre l'administration (1).

« Nous Hugues de Bourgongne, curateur de noble damoi-
» seaul Houthenin de Bourgongne, conte de Mombiliart, nos-
» tre chier et bien aymé nepveux, faisons savoir à tous que
» nous, informé par bon conseil et par gens dignes de foid,
» recongnoissons, pour ledit Houthenin, comme ses curateurs,
» le chastiaul de Beaulfort près de Montbiliart est du fiez de
» très hault et noble prince monseigneur Ferry, duc de Lor-
» raine et merchis. En tesmoingnage de laquelle chose nous
» avons mis nostre seel en ces présentes lettres. Données à
» Monjustin, le septième jour de mars l'an mil trois cent
» vingt et deux. »

Quarante trois ans plus tard, en 1365, la terre de Belfort et ses dépendances passèrent entre les mains de la maison d'Autriche, à la suite d'évènements que racontent les historiens de l'Alsace, et qu'il n'entre pas dans mon sujet de rappeler. Toutefois, et ces historiens paraissent l'avoir ignoré,

(1) *Notice historique sur Belfort.*

Belfort continua à avoir des seigneurs particuliers, qui se reconnaissaient feudataires des ducs de Lorraine.

En 1373, c'était Bernard, fils de Valleran, le jeune, comte de Thierstein (1), dont ce dernier, vu la minorité de son enfant, était tuteur ou maimbour.

Le duc Jean Ier, qui régnait alors, fit sommer Valleran de reprendre de lui le château de Belfort, qui était de son ancien fief et lui était acquis tant pour défaut de reprise que pour certaines aliénations faites sans son consentement. Le comte de Thierstein résista longtemps, mais, après avoir vu les titres établissant que ce château mouvait « d'ancienneté des fiefs du duché de Lorraine », il se décida à remplir le devoir féodal que le duc réclamait de lui, et le fit dans les termes suivants :

« Je Walleran jonne, conte de Thierstain et signour de » Belfort, faix savor à tous que comme halt et poissant prin- » ce monsignour Jehan, duc de Loherenne et merchis, me » feist requeste et pourxuite tant comme membour de Ber- » nard, mon fis, seignour de Beilfort près de Mombiliart, » que je, pour et en nom de mondit fil, comme son membour, » volxisse repanre de mondit seignour le duc le chastel dudit » Beilfort, lequel chastel mondit seignour le duc disoit et » mentenoit movor et estre de son fied ancien ; disoit et men- » tenoit aussi que ledit chastel li estoit acquix tant par def- » falt de reprise comme pour certennes aliénations qui » estoient faictes dudit chastel, et que ne se pooient ou de- » voient faire sens le consentement de li, comme signour dudit » fied ; et je disoie et mentenoie le contraire, en disant que je » ne savoie mie que ledit chastel fuit du fied de mondit si- » gnour le duc, et m'en suix deffendu si longuement comme » j'ai peu par raison, jusques à tant que mondit seignour le » duc m'ait monstré certennes lettres des anciens signors » dudit chastel, continent plux plennement comment ledit » chastel muet et est d'ancienneté des fiedz du duchief de » Loherenne. Et sur ce je, pour mondit fil et ses hors signours

(1) Le château de Thierstein était dans le canton de Soleure (Suisse).

» dudit chastel, comme membour de mondit fil, me suix
» accordé à mondit signour le duc par la menière que s'enxuit :
» c'est assavoir que je, pour et en nom de mondit fil, comme
» son membour, ai reprix ledit chastel en fied et homaige de
» mondit signour le duc et de ses hors ducz de Loherenne en
» la forme et menière que lesdites lettres que ledit monsi-
» gnour le duc ait des anciens signours dudit Beilfort le dé-
» sirent plux plennement. Et ai promis et promect à mondit
» signour le duc que sic tost comme mondit fil serait en eage
» parfact, je li ferai repanre ledit chastel de mondit signour
» le duc ou de ses hors en la menière dessus dite. En signe
» de vérité ai je mis mon seel pendant en ces présentes, que
» furent faictes l'an mil trois cens sexante et treze, la vigile
» de l'Anunciation Nostre Dame, selonc le stile de la cour de
» Toul (1) ».

Le duc ne se contenta vraisemblablement pas de cet acte, et il voulut qu'il en fût dressé un dans une forme plus solennelle : en conséquence, un notaire, appelé à cet effet, rédigea « l'instrument public » dont suit la teneur :

« On nom de Dieu, amen. Par la teneur de ce présent pu-
» blicque instrument soit apparent à tous que, l'an de grâce
» Nostre Seigneur mil trois cens soixante et treize, l'indic-
» tion douzième du pontificat très-sainct père en Dieu et
» seigneur seigneur Grégoire, par la providence de Dieu,
» pape onzième, on quart an, le vingt-quatrième jour du
» mois de mars, en l'hostel de l'abitation très hault et très
» puissant prince Jehan, duc de Lorrainnee et merchis, en la
» ville de Nancey, on diocèse de Toul, en la chambre hault
» où ledit messire li duc seult gisir, environ heure de midy
» dudit jour, en la présence de moy, notaire publicque, et
» des tesmoings cy desoubz escriptz, estaublis personnele-
» ment espécialement pour ceste chose, noble homme Monsr
» Wallerans josne, conte de Thierstain, chevalier, recongnust
» et confessa, de sa propre et franche volenté, qu'il, bien
» informé, tant par lettres comme par autres bons enseigne-
» mens, que le chastel de Beaulfort près de Mombiliart muet

(1) Cartulaire Blâmont, fiefs, f° 33.

» et doit mouvoir d'ancienneté du fief de Monsr le duc de
» Lorrainne, pour ledit Monsr Wallerans, pour et on nom de
» Bernard, seigneur de Beaulfort, son filz, de cui il se dit
» estre et devoir estre, de droit et de coustumes, vray maim-
» bourg, tuteur et curateur de sondit filz, a reprins ledit
» chastel en fied et en hommaige de Monsr le duc de Lor-
» rainne qui maintenant est, en la forme et manière que les
» ancessseurs de sondit filz, qui ont esté seigneurs dudit
» chastel l'ont reprins des ancesseurs de mondit seigneur le
» duc qui ont esté duc de Lorrainne, et a promis que ainsy le
» fera il faire sondit filz sy tost comme il sera en aeige per-
» fait. Ce fut fait présens Monsr Thiébault, s^r de Blanmont,
» Monsr Ferry de Parroyes, Monsr Andreu de Ville, Monsr
» Jehan de Nau, chevaliers, et Girart de Beaulfort, escuyer,
» tesmoingnage ad ce requis et appellés. Et je Hue Jehan de
» Challigney, on diocèse de Toul, notaire publicque de l'auc-
» torité l'empereur, pourtant que je estoie présent avec les
» tesmoingnages desus escriptz, en l'an, l'indiction du ponti-
» ficat, on jour, on mois, en l'eure et on lieu devant nommez,
» quant li dessusdit messire Wallerans a reprins ledit chastel
» de Beaulfort et promis de faire repranre sondit filz par la
» manière dessusdite, pource ay je fait ce présent instrument,
» de ma main escript, et l'ay mis en forme publique, avec
» mon signet et subscription commune de quoy je use, requis
» en tesmoingnaige de vérité des choses dessus escriptes (1). »

A quelle époque et comment le château de Belfort cessa-t-il de relever en fief du duché de Lorraine ? Aucun document ne nous le fait connaître. Quant aux descendants de ceux qui le possédaient en 1373, nous les retrouvons, un siècle plus tard, fixés dans notre pays. Oswald, comte de Thierstein, qui avait rempli les fonctions de lieutenant impérial dans la Haute-Alsace, ayant été disgracié par l'archiduc Sigismond et remplacé par Guillaume de Ribaupierre, s'attacha à la fortune de René II, alors que le duc de Bourgogne l'avait dépouillé de ses états ; il combattit près de lui à la journée de

(1) Cartulaire Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, t. I, f° 168, et t. III, f° 17.

Morat et, à la bataille de Nancy, « se porta vertueusement et vaillamment et se démontra comme notable et vaillant chevalier ». René le fit maréchal de Lorraine, lui donna de grands biens et l'autorisa à racheter les seigneuries de Lorey et Pont-Saint-Vincent, précédemment engagées à Jeannot de Bidos. C'est probablement dans ce dernier lieu qu'Oswald de Thierstein fixa sa résidence et termina ses jours.

HENRI LEPAGE.

IL Y A CENT ANS

(Euloge Schneider et Saint-Just

(Suite) (1)

IV

Schneider, après avoir raconté, dans son *Argos*, les scènes du 19 août (2), réfléchit et songea à se démettre de ses fonctions d'accusateur public. Il offrit sa démission aux Représentants du Peuple présents à Strasbourg. Ceux-ci refusèrent de l'accepter. On se reconcilia, et le nº XXVI de l'*Argos* annonça le 29 août aux Strasbourgeois que le citoyen accusateur restait en place.

Le numéro suivant (31 août), leur apprit que le tribunal criminel venait de condamner à mort — par coutumace — les nommés Martin Winterberger, Antoine Meyer jeune et François Hupner, convaincus d'avoir fomenté et dirigé une

(1) Voy. pp. 181 à 209 de la livraison Avril-Mai-Juin 1894.

(2) L'arrêté du département avait été provoqué par la Société populaire. On lit au Procès-verbal de la séance des Jacobins de Strasbourg du 1er août : Un membre fait la motion, que le peuple et le militaire se portent en masse au département pour demander justice; que les lois soient mises en exécution, que le peuple expose toutes les plaintes concernant la grande cherté des denrées : et si le département ne veut leur rendre justice en y portant reméde, que le peuple se déclare en insurrection. fondé sur le droit sacré de l'homme, la résistance à l'oppression. »

« La Société arrête qu'une députation se transportera au département pour l'article ci-dessus. ».

Le nom du membre, auteur de la proposition n'est pas indiqué. Schneider fut-il pour quelque chose dans cette motion ! c'est probable.

émeute à Gressweiler ; deux autres individus, Wendling Bisch et François Oberlé avaient comparu pardevant les juges et avaient été punis de deux années d'emprisonnement. Un poteau, portant copie de l'arrêt prononcé contre eux, devait être planté devant la maison de chacun des condamnés, les biens de tous étaient confisqués au profit de la nation. Quelques autres prévenus en furent quittes pour des peines moindres, quelques mois de prison ou des amendes plus ou moins fortes. Evidemment, le tribunal avait cherché à effrayer bien plus qu'à sévir.

Et, pourtant, la situation était devenue vraiment critique. Il y avait eu des troubles à Scherweiler, il y en avait eu à Barr, à Oberschœffolsheim, à Geispolzheim, à Ernolsheim ; les habitants d'Epfig avaient incendié la maison et les récoltes de leur maire, et Wurmser, qui commandait l'armée autrichienne, pouvait dans ses plans de campagne, faire entrer en ligne de compte, la présence dans les forêts de Haguenau de quelques milliers de paysans bien pensants, disposés à donner la main à ses troupes (1).

Beauharnais, ne réussissant pas à faire accepter sa démission, prit le parti de se déclarer malade et fut remplacé, le 18 août, dans le commandement de l'armée du Rhin par Landremont, noble comme lui, mais qui s'était distingué dans quelques combats livrés aux environs de Landau.

Le nouveau général ne fut pas plus heureux que ne l'avait été l'ancien ; la situation empira de jour en jour.

Au moment même où les troupes prussiennes qui avaient assiégé Mayence venaient renforcer sur le Rhin les bataillons des coalisés, le Comité de salut public enleva à Beauharnais douze mille hommes, et dix huit mille à l'armée de la Moselle. Celle-ci, privée de la moitié de son effectif, fut battue et forcée de se retirer laissant à découvert la gauche de l'armée du Rhin. Il fallut requérir à la hâte la première classe du Bas-Rhin pour défendre les passes des Vosges. Bientôt, le péril s'accentuant, la deuxième et la troisième classe durent aller

(1) Lettre de Wurmser à Thugut du 1er septembre 1793. (*Recueil de Vivenot, à la date*).

renforcer l'armée. L'opinion parisienne réclamait alors la levée en masse de tous les citoyens français ; les Alsaciens furent invités à s'armer et à courir à la frontière.

Mais aussitôt les adversaires de la République se mirent à fomenter des troubles. « Les malveillants profitèrent du moment pour égarer la plupart des hommes accourus au premier appel et cherchèrent à leur persuader de se retirer. »

Le département du Bas-Rhin, dirigé encore par Burger, par Wangen de Geroldseck et par d'autres fenillants du parti de Dietrich, rappela les hommes de la seconde et de la troisième classe, en prétextant de l'illégalité des mesures prises par les représentants du peuple ; Molsheim, Rosheim, Obernay, Epfig, Barr, Scherviller s'agitèrent et tentèrent un soulèvement. Strasbourg envoya des émissaires au quartier-général de Wurmser, avec cette proposition, « que, si l'on rendait à la cité ses anciennes prérogatives de ville impériale, on y ferait l'impossible pour se soustraire à la domination française. » Wurmser déclara à ces envoyés qu'il n'avait pas d'ordres à ce sujet et ne pouvait rien leur dire (1). L'affaire en resta là pour le moment, mais le général autrichien « assuré que l'opinion Strasbourgeoise était en faveur d'un retour à l'Allemagne et que pas un des habitants ne soutiendrait un bombardement » pressa le roi de Prusse d'ordonner l'attaque des lignes de Wissembourg. En même temps il lança une proclamation aux Alsaciens, pour les engager à redevenir Allemands, comme l'avaient été leurs pères. Cette proclamation fut mal accueillie des Prussiens et nuisit à Wurmser plus qu'elle ne lui servît. Ses alliés ne guerroyèrent plus que pour la forme, pour soutenir l'honneur de leurs armes, mais bien décidés à empêcher l'Empire d'étendre ses frontières jusqu'aux Vosges. La discorde qui, d'ancienne date séparait Prussiens et Autrichiens, grandit chaque jour. Les impru-

(1) « Mehrgedachter Herr General hatmir mundlich gesagt, dass die Stadt Strasburg au ihn Vertraute abgesanndt habe, mit der Ausserung, wenn man die Stadt ene Reichstadt lasse, so würden sie Alles anwenden, um aus der franzosischen Botmâssigkeit zu kommen... » *Lehrbach au Thugut*, 30 Aug. 1793. (*Recueil de Vivenot et Zeissberg*, III 219),

dences de Wurmser, les sottes incartades de son fils achevèrent de tout brouiller et sauvèrent la République.

Il n'avait pas tenu aux jacobins de Strasbourg qu'elle ne fût perdue sans retour. Imitant la Société-mère de Paris, ils avaient tour à tour critiqué les généraux et les représentants du peuple, au risque de détruire dans le peuple et dans l'armée les derniers restes d'une confiance expirante. Landremont ne faisait rien : Laudremont était un traitre !... Les représentants lui avaient ordonné d'attaquer et il avait été repoussé : cela ne serait pas arrivé si l'on était resté sur la défensive, comme le voulait le général ! ..

Ecrasés par la responsabilité qui pesait sur eux, Mallarmé, Guyardin, Milhaud, Borie, Ruamps, J.-B. Lacoste, Ehrmann et Niou se réunirent le 27 septembre à la Petite-Pierre et tinrent conseil. Il fut décidé que deux d'entre eux se rendraient à Paris et demanderaient au Comité de Salut public la destitution immédiate des officiers nobles, le retour des 15.000 hommes détachés le mois précédent de l'armée du Rhin, et un général capable de commander à la place de Landremont. Il est probable que Mallarmé et J.-B. Lacoste, envoyés à Paris par leurs collègues, reçurent mission d'exposer au terrible Comité tous les détails de la situation et d'insister auprès de lui sur l'urgente nécessité de prendre des mesures, capables de réduire au silence les clabaudeurs du *Poële des Cordonniers*, clabaudeurs dans lesquels on était bien près devoir des traitres, — ainsi que le prouve la lettre suivante, écrite peu de jours après le conciliabule de la Petite-Pierre :

... « Nous ne doutons point qu'une trame infernale ne soit depuis longtemps ourdie... Comparez maintenant ce qui vient de se passer. On a fait dénoncer à Strasbourg tous les députés près de cette armée par des hommes, qui, jusqu'ici, avaient de l'influence à la société par leur patriotisme simulé. On nous a accusés de n'avoir jamais été à l'armée, et cette absurdité a été écoutée ; de n'avoir jamais fait droit aux réclamations des soldats, et nous nous flattons qu'il n'en est pas un seul dans l'armée qui ne démente cette allégation,

qui a été cependant accréditée dans la ville ; de n'avoir jamais été à l'avant-garde, et chaque jour nous avons été aux postes les plus avancés, où nous avons reçu les témoignages de la plus grande affection des soldats..., et cependant l'accusation n'en a pas moins été accréditée ; on nous a accusés de n'avoir rien fait pour l'approvisionnement des grains, de n'avoir pas donné les fonds que l'administration réclamait : nos arrêtés, nos réquisitions avec force armée pour la rentrée des grains sont publics ; nous avons accordé tous les fonds demandés, et d'un seul coup onze millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents livres, et cependant la dénonciation a été applaudie. On nous a accusés de n'avoir rien fait pour arrêter la cherté des vivres ; il est public que nous avons pris des mesures sévères contre le discrédit des assignats, que la guillotine a été en permanence, et que nous avons requis le département de faire la taxe des denrées, et cependant il ne s'est pas trouvé à Strasbourg un homme pour contredire la dénonciation, et, lorsque nous avons voulu faire entendre la vérité, on a fait tout pour nous empêcher de parler. Quel est le but qu'on s'est proposé ? C'est d'égarer l'opinion et de livrer les lignes et par suite Strasbourg. Aussi apprenons-nous dans l'instant que Bitche est cerné et qu'on va nous couper par les gorges de Lauterbourg ; et c'est à ce moment que les hommes de la première réquisition du Bas-Rhin viennent d'abandonner leur poste ; c'est à ce moment qu'on nous dit qu'un rassemblement se fait dans la forêt près Haguenau. Mais notre courage ne s'affaiblira pas, quoique notre situation soit des plus pénibles.

Où prendre un général ? nous n'en connaissons pas dans l'armée... qui réunisse assez de connaissances et de confiance. Donnez-nous en un le plus-tôt possible !... »

Ainsi écrivaient, le 1er octobre. les représentants du peuple. Et, tandis qu'ils se plaignaient au comité de Salut Public des agissements des Jacobins strasbourgeois et de leurs meneurs, tandis qu'ils se montraient tout prêts à accuser de trahison les membres les plus turbulents du club, et Schneider par conséquent, le rédacteur de l'*Argos* lançait, dans son journal, un article à sensation : « *Parlons une bonne*

fois clairement à messieurs les représentants !... »

« On vous a envoyés ici, la loi dans une main, le glaive dans l'autre, pour anéantir tous les traîtres !.. qu'avez-vous fait ?.. Rien ! Au lieu d'agir, vous avez empêché l'armée de combattre, alors qu'il suffisait d'un signe de vous, pour que les retranchements des Autrichiens fussent emportés !... Le citoyen pauvre meurt de faim ; le soldat ne peut même se procurer un oignon !... avez-vous dessein de ruiner la patrie ? votre incapacité et votre nonchalance lui font plus de mal que le canon des Autrichiens !

Cent fois vos frères vous ont dit et redit que les administrations publiques sont infestées de lâches et de traîtres. Les avez-vous épurées ?.. Non, et cependant on vous avait désigné des patriotes, capables de bien servir la République et de brandir sans pitié le glaive de la justice sur la tête des infâmes !..

Nous vous avons demandé des fonds qui, employés en temps utile, eussent opéré merveilles : vous les avez refusés, sous de faux prétextes !.. »

L'article poursuivait ainsi, violent et personnel. Ruamps surtout était pris à partie, à propos de certaines arrestations qu'il avait commandées ; Milhaud, le futur général de cavalerie de l'Empire, était taxé de lâcheté : « On dit qu'il ne craint rien tant que le danger !.. » L'écrivain, du reste, avait fait flèche de tout bois, sans reculer devant les inconséquences : ...« Si vous l'aviez voulu, criait-il aux représentants, le drapeau tricolore flotterait aujourd'hui sur les murs de Mayence reconquis ! » et à quelques lignes de là ; « Les représentants sont à l'armée, pour surveiller les généraux, non pour diriger leurs opérations !.. »

Puis au milieu de ces anathèmes, des avances mal déguisées !. Depuis le mois de mai, le citoyen accusateur public souhaitait de voir remplacés par des juges à sa dévotion les membres trop timides, à son gré, du tribunal criminel. L'occasion lui semblait venue d'obtenir enfin ce qu'il réclamait vainement depuis quatre mois. Ah, comme accusateur public attaché à un tribunal révolutionnaire, que de bien il ferait, lui Schneider, qui connaissait parfaitement les mœurs et les

hommes du département !... Un coup de hache, et voilà les assignats relevés, les indigents dans l'aisance, les soldats nourris et bien nourris !... « L'Alsacien est têtu de nature, écrivait-il, les paroles ne servent de rien auprès de lui ; voulez-vous faire impression sur sa lourde intelligence, frappez et surtout frappez fort !... » Frapper ? il s'en sentait le courage ; aussi admonestait-il les représentants : « Vous avez appelé aux armes la première classe de la levée, mais pourquoi auparavant n'avez-vous pas voué au fer et à la flamme la première classe de nos ennemis, les aristocrates, les feuillants et les agioteurs ?... quittez enfin — il n'est que temps ! — le masque honteux d'un modérantisme qui tue la liberté !... »

L'*Argos* du 1er octobre obtint tout le succès qu'avait désiré son rédacteur.

Au club, comme dans la rue, on fit des ovations à Schneider. Malheureux, il ne se doutait pas des conséquences que devait entraîner pour Strasbourg, pour l'Alsace et pour lui-même sa prose malencontreuse !. . (1).

Les frères de la Société populaire réclamaient l'envoi d'un représentant qui sût frapper ! On leur dépêcha Saint-Just « *l'exterminateur* » !... le 19 septembre, ils avaient demandé l'épuration des diverses autorités de la ville et du département ! Saint-Just et Le Bas surent les épurer !... Les frères voulaient que l'on disposât en faveur de l'armée et de la République de quelque somme d'argent : Le Bas et Saint-Just leur extorquèrent des millions !... Et, comme le club, en applaudissant aux accusations de Schneider, s'était rendu suspect, Saint-Just et Le Bas surent étouffer sa voix sous les clameurs des Propagandistes !... Plus d'une fois, trois mois après, dans sa prison, Schneider dut regretter ses sorties violentes contre Ruamps, Milhaud et consorts, bonnes gens, qui se laissaient insulter, sans appeler aussitôt la garde à leur secours.

(1) A la séance du 21 ventose suivant, les Jacobins de Strasbourg purent entendre l'accusation portée contre Schneider par un des leurs : ... « Il s'agit ici d'une conspiration, à la tête de laquelle était Schneider. et dont la perte des lignes de Wissembourg a peut-être été une suite ; on est à la piste de cette affaire... » (*Livre Bleu* II, 324).

On en était là, chez les clubistes et chez les représentants, tourmenté de doutes, travaillé des plus noirs soupçons, quand un incident imprévu vint tout à coup forcer les plus modérés à consentir à des mesures énergiques et extraordinaires. La trahison depuis si longtemps redoutée, devenait patente ; elle prenait corps, et ce n'était plus comme autrefois, des villages catholiques fanatisés qu'on avait à la craindre, c'était des villes protestantes !. . Une circulaire des Jacobins de Strasbourg aux sociétés affiliées avait dit, le 22 mai 1792 : «... Nous comptons beaucoup sur les Protestants, qui sont presque tous, sauf la partie riche, d'excellents patriotes et bons guerriers .. » et voici que les évènements venaient démentir la confiance d'antan ! Les protestants devenaient contre-révolutionnaires !...

Dans les derniers jours d'octobre 1792. Custine, entré victorieux en Allemagne, avait — sur le conseil de son aide de camp Daniel Stamm, — renforcé son armée de quatre missionnaires, chargés de prêcher à Francfort, à Mayence, à Worms et à Spire, les vrais principes républicains. Comme le général offrait à chacun de ces apôtres de la liberté un traitement mensuel de cent thalers, les candidats accoururent en foule. Bientôt se joignirent à ces premiers émissaires de nombreux individus, aventuriers ou déclassés de toute espèce, allemands pour la plupart et « *le Comité de correspondance secrète* » attaché à l'armée du Rhin, se trouva formé.

Ce Comité resta en fonctions après que l'armée française eut battu en retraite derrière les lignes de Wissembourg ; seulement, quelques uns de ses membres se mirent à faire leur métier, celui d'espions, à la fois pour le compte de Wurmser et pour celui de Beauharnais ou de Landremont.

Parmi ceux que l'on soupçonna alors d'espionner ainsi doublement se trouvait Jean Schweickhardt Metz, ancien professeur au Gymnase de Bouxwiller et pasteur révoqué de Gries (1).

(1) Metz avait éte professeur au gymnase de Bouxwiller ; renvoyé de cette ville, où il s'était fait détester par ses intrigues, il avait obtenu la grasse cure de Gries, occupée avant lui par son beau père Guillaume Daniel Schmidt. A Gries, Metz mécontenta tout le monde ; il fit un procès à sa belle-mère, fille du pasteur Lembke du Bærenthal

A l'approche des Autrichiens, Metz avait senti bouillonner tout à coup son patriotisme. Quoique son âge — il avait quarante sept ans — et ses occupations antérieures le rendissent peu propre, en apparence, à remplir le rôle d'éclaireur, il sollicita un emploi dans le Comité de correspondance. Personne ne connaissait mieux que lui Bouxwiller,(1) Lützelstein, Brumath et tous le pays entre Bitche et le Rhin. On parlait de trahisons ; il en tenait la clé !.. Les offres de Metz furent acceptées ; on commença par lui confier quelques missions d'une importance secondaire ; il s'en acquitta à la satisfaction de Ruamps, l'un des conventionnels détachés à l'armée du Rhin. Ruamps, il est vrai, s'étonnait un peu de la facilité avec laquelle son agent secret traversait les lignes ennemies, allant et venant de Wissembourg à Landau, sans être inquiété !..

Quand il se vit apprécié de l'Etat-major français, Metz demanda et obtint d'être chargé d'une mission de confiance, celle de surveiller le pays de Hanau et ses environs. Les Prussiens n'étaient pas loin, le corps d'armée de Kleist occupant le Kœderich.

et sœur du pasteur Lembke de Bouxwiller. Il plaida également contre la commune et gagna sa cause, en première instance, par le moyen d'un faux serment qu'il prêta. Ses adversaires le firent condamner en appel et le convainquirent de parjure. Ils demandèrent ensuite sa destitution et l'obtinrent du Directoire du département. Metz refusa d'obéir et ne quitta point le presbytère. Ses paroissiens l'en chassèrent le 2 septembre 1792.

(1) Bouxwiller, la capitale du pays de Hanau, avait joui jusqu'en 1765 des prérogatives d'une résidence princière. En 1765, Caroline de Hesse-Darmstadt quitta la ville pour se rendre à Darmstadt, auprès de son beau-père Louis VIII, mais Bouxwiller resta la résidence des conseillers et de la chancellerie de la duchesse ; le château fut inhabité, mais les jardins conservèrent leurs orangers (maintenant à Strasbourg) et leurs faisanderies. Bouxwiller était peut-être la ville d'Alsace la plus allemande. Quand Louis X, son seigneur, la visita, en 1790, il fut reçu comme un souverain. La plupart des conseillers de Hanau restèrent attachés de cœur a leur prince , quelques-uns, entre autres Hœffel, refusèrent de prêter le serment civique qu'on leur demandait. Un grand nombre d'habitants quitta le pays en novembre et décembre 1793, et suivit les Autrichiens dans leur retraite.

A peine arrivé à Lichtenberg, l'ex-pasteur dénicha toute une bande de conspirateurs.

Les citoyens commissaires de la République, attachés au Bureau de la correspondance secrète, avaient coutume de se ménager dans chaque village, où les conduisait leur métier, un ou plusieurs individus, chez qui ils se reposaient, logeaient, mangeaient ou buvaient. On causait ; le bon villageois se laissait aller à dire tout ce qu'il savait de ses voisins. Les temps étaient durs et la sécurité du lendemain bien précaire ! que n'eût pas fait un paysan pour se concilier la puissante amitié d'un des « chefs du gouvernement !.. »

Metz se lia de la sorte avec un nommé Kühner, qu'il détermina à servir sous ses ordres.

Ce Kühner, en se promenant, le 5 octobre 1793, aux abords du château de Lichtenstein, vit sortir de la forêt un enfant de troupe. La présence d'un de ces enfants n'avait rien que de naturel dans une contrée où il y avait garnison d'invalides, néanmoins Kühner, flairant une trahison, interpella le survenant qui prit la fuite, non sans avoir, au préalable, lancé sur la route, en place bien en vue, une lettre dont il était porteur.

Une action aussi étrange parut à bon droit suspecte à l'apprenti-commissaire. Du reste, un récent ordre du jour du général Landremont (27 septembre) lui traçait son devoir ; cet ordre lui recommandait de se défier de tout papier trouvé sur les chemins. Kühner s'empara de la lettre abandonnée et la porta à son ami Metz, qui, lui-même, était à l'affût dans le voisinage.

Metz lut et fut terrifié. La lettre que la Providence lui mettait entre les mains, signée L. K. B. écrite en allemand et datée du *Ketterich*, était adressée à la citoyenne Frintz, aubergiste à Bouxwiller ; elle dévoilait un complot.

« Chers amis,

» Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Landgrave, m'a envoyé ici pour des affaires importantes vous mander ses gracieux ordres ; mais ne pouvant pas écrire moi-même, puisqu'une chute de cheval m'en empêche, j'en charge mon camarade.

L'armée de la Moselle a été battue deux fois de la belle manière. Bitche et Landau sont à regarder comme perdus ; l'armée prussienne est forte de 80,000 hommes et l'armée combinée des Autrichiens de 100,000 hommes (1). Par contre l'armée française sur le Rhin n'est que de 24,000 hommes et celle de la Moselle à peine de 10,000 hommes. Votre ridicule armée d'arlequins paysans s'est fondue et dissoute comme de la neige ; elle me rappelait la fable où on portait les chiens à la chasse (2).

Dans l'espace de huit jours, nous serons chez vous à Bouxweiller, pour punir les assas sins du roi et les blasphémateurs, pour mettre au carcan les bonnets rouges, et pour vous délivrer du joug d'une poignée de scélérats.

(1) Il est inutile, je pense, de faire remarquer qu'à aucun moment de cette guerre les généraux austro-prussiens n'eussent pu mettre en ligne un tel nombre de combattants. Mais les généraux français, peut-être mal renseignés sur les forces de leurs ennemis, ou portés comme vieux soldats à se défier des recrues indisciplinées, mal instruites et encore plus mal armées, qu'il commandaient, se crurent constamment trop faibles et s'exagérèrent toujours la puissance de leurs adversaires.

(2) Les conventionnels en mission auprès de l'armée du Rhin avaient imaginé d'opposer aux troupes régulières allemandes ce que l'on appela les bataillons agricoles, c'est-à-dire les gens du pays, convoqués au son du tocsin et armés à l'aventure de fusils de chasse, de faulx, de haches, de bâtons et de piques. Ces bataillons, réunis dans le temps même où la moisson les réclamait, ne tinrent pas devant l'ennemi. Ceux du Baerenthal-Pfaffenhofen seuls, commandés par le maire Helmstetter, ont acquis un certain renom d'héroïsme.

Les agricoles désertèrent en masse au bout de quelques jours et entraînèrent à leur suite les soldats de la deuxième et même de la première réquisition. On dut établir en avant de Haguenau un cordon de vieilles troupes destinées à arrêter cette débandade. « ...En peu de jours elle devint si considérable que nous fûmes presque réduits à nos premières forces... » écrivirent les représentants.

« La cavalerie du Haut-Rhin, nombreuse, bien montée et armée, quitta en masse et en une seule nuit, à l'exception de quelques officiers. » Il faut le dire, et les représentants l'avouent dans leur compte-rendu, ces hommes avaient été appelés à se battre avant que le reste de la France ne se fût ému. « Pressés par les attaques de l'ennemi, nous n'avions pas pu différer la réquisition dans le Bas-Rhin jusqu'à l'arrivée des citoyens des départements plus éloignés... »

Les hommes de la dernière réquisition, sans vivres, sans redingotes

« Nous viendrons du côté de la Sarre et pénétrerons vers Saverne et la Petite Pierre, et par le pont dit Gœzenbruck,

ni chapeaux, chaussés de sabots ou de souliers à semelles de papier, exploités par leurs chefs, qui vendaient à prix d'argent une exemption de service, forcés de vivre à leurs frais, ne trouvaient, au lieu de leur rassemblement, ni un officier, ni un représentant pour leur donner des ordres ; ils se dégoûtèrent vite et rentrèrent chez eux, après avoir fait ripaille de leurs provisions. Les généraux, à leur tour, ne recevant de renfort que des *agricoles*, perdirent courage. Landremont écrivait le 20 septembre au Comité de Salut public : ...« Une armée supposée, qui n'existe que dans l'idée ou dans les projets, ne bat pas l'ennemi. Je ne cesserai de vous parler, citoyens, représentants, de l'armée réelle, effective, combattante. Lorsque (*les ennemis*) ont été avertis par les espions et les traîtres, que la résolution de les combattre intrépidement n'était pas commune à tous les citoyens levés en masse, qu'un grand nombre (du district d'Haguenau principalement) fuyaient chez eux le lendemain de leur arrivée à l'armée, que ceux qui étaient restés n'avaient pas généralement une contenance ferme et ne montraient pas une ardeur vive de tomber sur eux ; lorsqu'ils ont vu arriver des pelotons d'infâmes habitants du pays, qui mêlés avec les bataillons dans la forêt de Bienwald, ont déserté avec leurs armes et ont montré des dispositions toutes contraires à celles qu'on leur supposait, alors les généraux autrichiens se sont rassurés... Sur un bataillon du district de Strasbourg il ne reste plus que trois hommes... »

L'armée montrant aussi peu de solidité, la méfiance de la population ne connut plus de bornes. On chercha et l'on trouva des prétextes pour rester neutre. Notons que dans le temps même où l'Alsace était forcée à se lever en masse et qu'elle s'épuisait à nourrir les armées, les citoyens de la Meurthe et autres départements voisins ou adjacents se plaignirent de fournir les trois classes de la levée et désertèrent, alléguant que le Haut et le Bas-Rhin n'avaient à l'armée que leur première classe. (4 septembre 1793).

M. de Sybel a parlé fort dédaigneusement des *agricoles* ou « *Spiesbauern* » dans son Histoire de la Révolution. J'accorde qu'ils firent, pour la plupart, plus de mal que de bien, mais l'idée de leur appel ne mérite pas le blâme. Un peu organisés et exercés, ces gens eussent été à même de rendre des services ; j'en trouve la preuve dans la conduite des Autrichiens qui, en 1796, songèrent à se servir contre les troupes de Moreau des paysans du Val d'Enfer. Ce *tumulte* inquiéta plus d une fois l'armée française, notamment à Stattfeld, et le maréchal Soult, dans ses *Mémoires* s'est bien gardé de le traiter avec mépris.

Remarquons que les bataillons protestants des agricoles, ceux de la Petite Pierre et environs, entre autres, faisaient venir leur pasteur et célébraient dans leur camp un service religieux.

le Kaesberg etc. etc., et un autre corps ira à Bærenthal par la route de Bitsch ; un troisième corps par Lembach et par la vallée de la Lauter. L'armée impériale fera une attaque formidable par Bergzabern, Wissembourg et Lauterbourg. En attendant, mes chers amis, il faut que vous fassiez de votre côté tout ce qu'il sera possible de faire pour répandre ces nouvelles avec prudence parmi les citoyens des villes et les cultivateurs : cela les frappera de terreur.

« Il faut que vous cherchiez à réduire à rien la valeur des assignats, à bien dépeindre les horreurs de la tyrannie actuelle, qui fait que nul homme n'est sûr de sa personne ni de sa propriété.

« Il faut surtout mettre une attention particulière à nous instruire au plus vite quand et où les Français veulent passer le Rhin (1).

(1) Les représentants avaient résolu de faire passer le Rhin à une partie de leurs troupes. Ils comptaient que les levées de la Meurthe et des Vosges seraient arrivées. Une attaque générale fut donc décidée pour le 12 septembre. Gouvion Saint-Cyr qui venait de remplacer le général de Miribel destitué, devait reprendre le camp de Nothweiler, que la trahison de Condé d'Arlandes avait donné aux Prussiens ; on devait bombarder Kehl et Vieux-Brisach et passer le Rhin audessus et audessous de Hœningue. Saint-Cyr seul réussit dans son entreprise ; quant au passage du Rhin, il manqua par la faute des bateliers. Tout semblait prévu ; une revue des agricoles avait eu lieu la veille et cependant tout échoua.

Un nouveau projet de passage reçut un commencement d'exécution le 16 septembre ; les bateliers le firent encore une fois manquer. Commandés pour minuit, ils ne parurent que vers huit heures du matin et s'arrangèrent de façon à ce que leurs bateaux et leurs radeaux échouassent sur les iles ou sur les bancs de sable du Rhin. Le général Labruyère, Furchenberg, commandant d'artillerie et Fontenay, chef de l'Etat major, furent, ainsi qu'un chef de bataillon, déférés aux tribunaux militaires.

Quand les représentants parlèrent de la trahison des bateliers, on se moqua d'eux ; la « *Strassburger Zeitung* », en particulier trouva ridicule cette invention d'une « *conspiration de trente lieues de longueur*. Cependant les mêmes scènes se réproduisirent trois ans après ; au moment où Moreau voulut passer le fleuve, il fut retardé par le mauvais vouloir des mêmes individus, arrivés trop tard ou arrivés sans rames ; l'ex-sénateur de la tribu des bateliers, Demougé,

MM. Anthing, à Strasbourg (1) Ehrmann (2), Culmann (3) et Hussie, meunier à Brumath, ainsi que le maire Stoll (4), le ministre Brion (5) et Mechling (6), aubergiste de Gries, l'écriront aussitôt de l'autre côté du Rhin, à l'endroit accoutumé, le mieux serait à Freystadt. D'un autre côté, les professeurs Seyboldt (7), Bast (8), le ministre Lang (9) et Lembke (10) doivent, ainsi que sa sœur Schmidt (11)

le *Furet* de la conspiration Pichegru, les avait sans doute endoctrinés en 1796 comme en 1793. Ces gens, du reste, étaient intéressés à déjouer les combinaisons de l'armée française ; richement payés pour transporter d'un bord à l'autre des émigrés, des prêtres réfractaires ou des missives, le succès des républicains les eût ruinés.

(1) Le père des Anthing ici nommés avait été pasteur à Gries avant le beau-père de Metz. Les deux fils occupaient des fonctions seigneuriales.

(2) Il s'agit propablement de Louis Ehrmann, gérant des biens confisqués du prince de Hesse-Darmstadt. Ehrmann, emprisonné par Ruamps, à la suite de cette lettre, fut condamné à mort, le 26 brumaire.

(3) Un parent de Charlotte Schmidt, femme de l'ex-pasteur Metz.

(4) Stoll, maire de Gries, s'était mis à la tête des adversaires de Metz. Je ne sais qui était Hussie.

(5) Christian Brion était né à Sesenheim ; il est connu partout comme le Moïse de l'idylle de Gœthe. D'abord pasteur à Rothau, dans le Ban de la Roche, et protégé par Dietrich, il avait était appelé par les gens de Gries à remplacer Metz.

(6) Mechling avait été avec Stoll l'un des adversaires de Metz.

(7) Professeur au Gymnase de Bouxwiller, d'où il avait fait renvoyer Metz.

(8) Même observation.

(9) Lange, pasteur à Bouxwiller, avait contribué au renvoi de Metz.

(10) Lembke, fils d'un pasteur du Baerenthal et pasteur lui-même à Bouxwiller avait contribué au renvoi de Metz de cette ville et avait en outre pris parti pour sa sœur, la veuve Schmidt, belle-mère de Metz.

(11) Veuve du pasteur Guillaume-Daniel Schmidt, beau-père de Metz et son prédécesseur à Gries. Elle était fille de Chrétien Louis, prédicateur de cour à Ribeauvillé-Deux-Ponts et de Catherine Elisabeth Artopaéus. G. D. Schmidt, d'abord pasteur à Ernolsheim, était mort à Gries en 1788. Sa fille aînée avait épousé Hildenbrandt, d'abord pasteur, puis notaire à Brumath.

écrire de même, sans perdre de temps, à l'endroit ordinaire, ou bien par Bâle à Carlsruhe, aux adresses connues.

« De leur côté, les conseillers Kern, Rehfeld (1) et Engelbach (2) sont priés au nom de Son Altesse, d'arranger tout, comme ils ont fait jusqu'ici, de manière à ce que l'intérêt du prince soit assuré et celui de l'ennemi anéanti.

« Son Altesse sérénissime est très contente des démarches et de la conduite de M. Zimmermann (3), ainsi que de celle de MM. E. et Gr (4), du directoire du Département, tout comme du parti Dietrich. M. E. s'étant marié tout récemment et étant endetté, on pourra l'aider d'une manière, qui lui sera agréable. En général, ne ménagez pas l'argent ; envoyez celui en question à Brumath, à Gries, chez Brion, et à à Strasbourg. Pourvu que le passage du Rhin puisse être empêché, cela dût-il coûter des millions.

Quand vous voudrez envoyer des exprès à travers les montagnes, munissez-les toujours de toute sorte de fruits, comme de raisins, de noix, de pommes, etc. afin que les postes français puissent s'y amuser. Quant aux passe-ports, écrivez les tout en allemand, à l'exception du mot municipalité et du

(1) Kern et Rehfeld étaient membres laïques du Consistoire de Bouxwiller, où ils avaient fait aux intrigues de Metz une vive opposition.

[2] Jean Frédéric Engelbach, membre comme les précédents, du Consistoire laïque de Bouxwiller. Il parut le 26 brumaire devant le tribunal révolutionnaire.

Au sujet de tous ces noms, consultez : « *Die Frankenrepublick, Briefe uber Franckreichs gegenwártigeu Zustand* » 1794. pag. et suiv.

[3] Zimmermann était de Germersheim et avait résidé à Bouxwiller, en qualité de commissaire de la République. Dans une pétition adressée à la Convention, le 15 février 1794,— il avait été emprisonné par Saint-Just après la chûte de Schneider — il fit allusion à cette affaire. « Je fus arraché à mes occupations par un mandat d'arrêt lancé contre moi par les agents du comité de correspondance secrète. Cette arrestation était proposée par une lettre fabriquée par un scélérat qui voulait sacrifier plusieurs patriotes à sa haine personnelle... »

(4) Ces initiales désignaient Edelmann et Greuhm, qui avaient pris parti contre Metz.

faux nom du messager, qui doivent être en français : en lisant cela les Français croiront tout savoir.

« Est-il vrai qu'on veut si fortement augmenter la cavalerie chez vous ? Prenez toutes les mesures pour l'empêcher. Je me recommande mille fois ; dans l'espace de quinze jours je vous embrasserai.

» Un petit garçon, enfant de soldat, qui connait tous les chemins et sentiers, vous apporte cette lettre; récompensez le richement et remettez lui un récépissé (1) »

Metz se hâta de porter à la connaissance de ses supérieurs l'importante découverte faite par le citoyen Kühner :

« A Liechtenberg, le 5 octobre 1793, l'an second de la République.

» Concitoyens,

» La ci-jointe vous apprendra que nous avons fait une bonne capture.

» A une demie lieue d'ici, dans les bois vers le Bærenthal,

(1) La traduction française de cette lettre fut faite par Petersen, Wurtz et Pape, membres du Comité de Correspondance secrète.

Louis Petersen était un allemand de Bergzabern, où son père, autrefois prédicateur de la duchesse Caroline, remplissait les fonctions de Doyen. Louis Petersen, après avoir été *Regierungsrath* à Wallenstein, s'était établi comme avocat à Spire (1783). Nommé maire provisoire de Spire, lors de l'entrée des Français dans cette ville, il avait suivi l'armée en retraite et était devenu le chef du Bureau de Correspondance secrète. Après le déblocus de Landau, il fut nommé directeur des salines du Palatinat. Napoléon fit de lui un sous-préfet, à Kaiserslautern.

M. Et. Barth a confondu Louis Pétersen avec le pasteur Pierre Petersen.

J'ajoute, à titre de curiosité, que Louis était lié d'enfance avec la famille Schmidt, si vivement incriminée par la lettre ci-dessus.

Frédéric Georges Pape, ci-devant moine bénédictin en Westphalie, ci-devant vicaire épiscopal à Colmar, à son retour de Mayence, était également entré au Comité de Correspondance, Cotta le dénonça, à l'occasion de cette lettre, au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, le 10 frimaire an II.

Wurtz, également du Comité de correspondance, fut emprisonné le 22 frimaire an II, sur la demande de l'agent secret Raymond Blanier et ses papiers livrés au tribunal militaire.

un de nos émissaires a rencontré un garçon de soldat, qui parut être frappé en voyant venir quelqu'un à lui. L'émissaire en conçut des soupçons et demanda au garçon d'où il venait et où il allait ; le garçon répondit : je viens du village le plus proche et je m'en vais porter une lettre à Bouxwiller. L'émissaire voulant voir cette lettre, le garçon la jeta à terre et se sauva dans les broussailles, dans lesquelles on ne put plus le saisir.

» L'émissaire ne tarda pas à nous apporter cette lettre, adressée à la citoyenne Frintz. Quelle était ma surprise en lisant son contenu ! Après avoir lu cette lettre, j'ai appris que le citoyen Frintz, pour lequel elle semble destinée, venait d'arriver à Lichtenberg ; je demandai partout ce fin Monsieur ; je déterrai son cheval, mais pas sa personne ; enfin, je montai au château, et voila que je trouvai le citoyen Frintz, à côté de l'épouse du commandant de la place, qui était monté à cheval le matin.

» Sur le champ je requis le commandant en second d'arrêter sur ma responsabilité le citoyen Frintz (1) ; cela s'exécuta aussitôt, et le citoyen Frintz me dit tout de suite : « Ne soyez pas la cause de mon malheur dans la prison ! » Je me fis délivrer tous les papiers qu'il avait sur lui ; je lui montrai à une certaine distance ladite lettre, du côté de son adresse, en lui demandant si cette écriture lui était connue ? A cela il répondit : « la lettre est adressée à moi, mais je n'en connais pas l'écriture. »

« Monsieur Frintz est à présent en lieu de sûreté et le citoyen Metz ira cet après-dîner à Haguenau pour se concerter avec le général Colle (2), au sujet de l'arrestation de toutes les personnes complices, dont il est fait mention dans la lettre et faire mettre les scellés sur leurs papiers.

(1) Mme Frintz était aubergiste et je crois boulangère à Bouxwiller, à l'enseigne des *Deux Clefs* (?) Son mari était maître de poste. L'auteur de *Frankenrepublick* dit que les Frintz étaient estimés de tout le monde. La famille parait avoir quitté Bouxwiller.

(2) Simple soldat avant la révolution, capitaine au début de la guerre, Colle avait eu un avancement rapide, auquel probablement ses opinions ne nuisirent point.

« Vous remarquerez sans doute que la lettre est écrite d'un politique adroit et exercé, qui a tâché de faire en sorte que l'on ne connaisse pas son style et son écriture.

« A l'égard du garçon égaré, nous avons envoyé son signament aux avant-postes, et peut-être nous sommes encore assez heureux de nous emparer de ce petit personnage important.

» Je vous prie de communiquer cette lettre aux représentants et au chef de l'état-major tout de suite, et au cas où ils aient quelques autres ordres à donner encore à cet égard, il faudra les envoyer au général Colle ou au commandant Boitey à Haguenau. Nous avons fort besoin d'un autre membre du bureau pour nous aider dans nos courses et opérations, car nous avons beaucoup de besogne. Henner pourrait venir et parcourir avec nous les gorges et les montagnes.

» Célérité et grand zèle font actuellement l'âme de nos opérations.

» Salut et fraternité,

» Signé : Kuhner (1), Metz ».

Petersen, chef du Comité de correspondance, transmit ces deux lettres aux représentants du peuple en mission à l'armée du Rhin ; ce ne fut pas sans un mot d'accompagnement :

« Au Quartier-général de Wissembourg, le 6 octobre 1793, l'an second de la République française, une et indivisible.

» Citoyens Représentants,

« Le bureau de la correspondance secrète, attaché à l'Etat-major de l'armée du Rhin, ayant reçu l'autre jour un avis sur une correspondance aussi criminelle que clandestine, établie entre Brunswich, général prussien, le Landgrave de Darmstadt, ci-devant seigneur des terres d'Hanau, dans le département du Bas-Rhin, d'un côté, et les anciens employés

(1) Je n'ai aucun renseignement touchant ce Kühner, que Cotta dénonça le 10 frimaire. Sur l'ordre du Comité de surveillance et de sûreté générale, Henner, Kühner et Pape furent signalés, le même jour, à l'accusateur attaché au tribunal militaire.

de celui-ci à Bouxwiller, Strasbourg et autres endroits, de l'autre, et ayant reçu d'autres renseignements sur les endroits dans les gorges entre Lichtenberg et Pirmasenz, auprès desquels les messagers passaient, n'a tarde d'envoyer, de notre agrément et avec l'autorisation du chef de l'Etat-Major, un membre du bureau et un autre zélé patriote en mission secrète pour cet objet, et pour savoir des nouvelles du côté de Bitche ; ils ont été assez heureux d'y réussir, et d'intercepter une lettre, dont la traduction avec celle qu'ils ont écrite, est ci-jointe. Cette lettre, écrite au camp des Prussiens, à la montagne de Ketterich, par un homme de Brunswick et du Landgrave, devait passer par les gorges et bois du Bærenthal, au maître de poste nommé Frintz à Bouxwiller. La lettre est interceptée et Frintz est en prison. Celle-là nous dévoile absolument les projets d'attaque de nos ennemis extérieurs, et nous met à portée de les déjouer ; elle nous découvre ces traîtres, même au sein du Directoire du Département à Strasbourg. Vous en sentirez vous-même l'importance de cette heureuse découverte.

« Mais il faut de grandes et promptes mesures en conséquence, tant à l'égard des employés du Landgrave, surtout contre les anciens chasseurs et forestiers de la rive droite et gauche du Rhin, entre Drusenheim et Offendorf et la Wanzenau : l'avis ci-joint en donne des détails.

« Il faudra, ce semble, communiquer cette découverte par un courrier extraordinaire, au Comité de Salut public.

» Il faut des mesures générales contre les anciens employés de tous les ci-devant seigneurs dans tous les départements frontières.

» Les anciens chasseurs de l'évêque de Spire, que le District de Wissembourg a établis comme gardes-forestiers nationaux, sont presque tous plus que suspects. Ceux dans la forêt de Bienwald, près Lauterbourg, ont déserté de l'autre côté et servent les Autrichiens.

Signé : PETERSEN (1) »

(1) Les avis de Petersen furent suivis. Le Comité de surveillance et de sûreté générale, établi à Strasbourg le 8 octobre 1793, à la suite

Ruamps, Borie et Niou étaient alors au quartier général de Wissembourg. Ils avertirent immédiatement Guyardin et Milhaud, leurs collègues restés à Strasbourg de ce qui venait de se passer, firent arrêter toutes les personnes désignées par la lettre, et envoyèrent au Comité de salut public un courrier spécial, chargé d'une copie authentique des pièces.

Le Comité leur répondit le 10 octobre par l'organe de Collot d'Herbois : ...« Nous avons reçu votre lettre... et la lettre surprise que vous y avez jointe. Soyez sur vos gardes pour toutes les mesures .., ne laissez point pénétrer vos desseins ; pressez les réquisitions d'hommes et de grains ; travaillez sur un plan suivi ; prenez garde à tout ce qui vous environne..! »

Il n'y avait pas encore dans le Bas-Rhin, de tribunaux ou de commissions révolutionnaires, mais Schneider remplissait les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel.

de la découverte faite par Metz, décida, le 25 octobre, que les agents des anciens seigneurs seraient déportés à trente lieues de la frontière et de l'armée. Au nombre de ces agents il mit les maîtres d'école insermentés, les domestiques et jusqu'aux cuisinières des anciens prêtres.

Le représentant du peuple Ruamps se montra moins sévère. Par un arrêté du 9 brumaire (30 octobre) il ordonna l'arrestation immédiate des anciens prévôts, gardes-chasse et autres employés des ci-devant princes, soupçonnés de conspirer contre la République, et leur internement à vingt-cinq lieues de la frontière, à Maréville, près Nancy.

Un autre arrêté pris par Ruamps et Borie, le 8 novembre, déporta à Dôle les prévôts et gardes-chasse du cardinal de Rohan, que l'on accusait d'avoir tué un canonnier, ceux du ci-devant chapitre de Neuviller, [dont le général Clarke avait acheté les terres], ceux de l'abbaye de Saint-Jean, ceux de la ci-devant principauté des Deux-Ponts, et enfin les gardes-chasse des diverses communes composant les Districts de Wissembourg et de Haguenau.

Plusieurs des anciens employés seigneuriaux, notamment ceux de Hanau-Bouxwiller, arrêtés à la suite de la lettre interceptée par Metz à Lichtenberg, se trouvèrent compromis par leurs papiers. Quelques uns d'entre eux furent condamnés par la Commission révolutionnaire de Strasbourg, le 26 brumaire [16 novembre 1793]; ainsi Rausch, Ehrmann et Engelbach. D'autres restèrent emprisonnés plus ou moins longtemps. Comme on le voit, les conséquences de la trouvaille faite par l'ex-pasteur Metz eurent une gravité que l'on n'eût pas soupçonnée au premier moment.

Averti de ce qui venait de se passer, il se rendit à Brumath, afin d'y procéder à une enquête. Un nouvel incident se produisit au moment même de son arrivée.

Deux officiers, que venait d'amener la voiture de Paris, le sommèrent d'arrêter le conducteur de la diligence et un voyageur, qui, sur la route avaient échangé des propos antipatriotiques, parlé d'un bruit qui courait de la capitulation de Landau et dit que les marchands de vivres quittaient en foule Wissembourg, déjà abandonné de ses plus riches habitants ! . Le conducteur Jean Suan (Jean Schan selon d'autres) et le bijoutier Louis Valade, ainsi dénoncés, furent fouillés ; on trouva sur eux une somme considérale, 37333 livres en numéraire d'or et d'argent « évidemment destinée à entretenir l'agiotage dans la ville de Strasbourg et le département... » Comment douter encore de la trahison signalée par la lettre de Lichtenberg ! (1)

« L'or et l'argent, saisis sur les individus qui viennent d'être arrêté s à Brumath, l'un des lieux indiqués par cette lettre, ne laissent plus d'équivoque sur ce projet de corruption.. » écrivit Ruamps, et à Schneider qui protestait contre les arrestations déjà faites, il put répondre : « Je fais bien emprisonner sur un soupçon, pourquoi ne le ferais-je pas quand ces soupçons sont appuyés d'un écrit » ?

Cependant l'accusateur public faisait rechercher Metz, mais Metz était introuvable. A la fin d'une lettre du 9 octobre, adressée par Ruamps au général Delmas, enfermé dans Landau, on lit ce post-scriptum :

« Le citoyen Matz (*Metz*), chargé de vos dernières dépêches, a, dit-on, été pendu aujourd'hui à Freckenfeld, (2) en retournant à Landau. (3)

(1) Sur l'ordre des représentants, les sommes saisies furent versées dans la caisse de l'armée et les deux suspects envoyés à Paris pour y être jugés. Accusés de commerce d'argent, ils comparurent devant le tribunal révolutionnaire, le 4 nivose II, et furent acquittés.

(2) Freckeufeld était alors le quartier-général des alliés.

(3) Voy. sur cette affaire : Wolff [*Wichtigste Epoche pag. 15*] et surtout le compte rendu par Milhaud, Ruamps, Guyardin etc. à la Convention.

La nouvelle était fausse, naturellement, et Schneider parvint, à force de recherches, à déterrer le mort.

Cinq semaines après, — le 26 brumaire (16 novembre). — Jean Schweickardt Metz, âgé de quarante-sept ans, ci-devant pasteur luthérien à Gries, comparut par devant le tribunal révolutionnaire de Strasbourg. Convaincu d'avoir forgé la lettre trouvée sur un enfant de troupe dans les bois de Lichtenberg, il fut condamné à quatre ans de fers et à une exposition de six heures au pilori de Strasbourg (1).

Malheureusement, en même temps que lui, furent jugés Louis Frédéric Engelbach, de Bouxwiller, et Louis Ehrmann, également de Bouxwiller, tous deux dénoncés par la lettre de Lichtenberg. Godefroy Henri Rausch, atteint par l'arrêté de Ruamps concernant les prévôts et receveurs seigneuriaux, fut jugé le même jour.

Ehrmann et Rausch furent condamnés à la peine de mort. La lettre du pasteur avait porté coup.

Pendant que Borie et que Ruamps surveillaient l'extrême-frontière, laissant à Niou le soin d'assurer les approvisionnements de l'armée, Milhaud et Guyardin, restés à Strasbourg, négociaient avec la société populaire. Celle-ci avait demandé, le 19 septembre, que les administrations publiques fussent épurées ; pour lui donner un gage de leur bon vouloir, Milhaud et Guyardin rédigèrent, le 3 octobre, un arrêté qui chassait des corps constitués ceux de leurs membres qui « par leur incivisme, leur modération et l'oubli de leurs devoirs, avaient fait souffrir la chose publique, même mis la liberté en péril en plusieurs circonstances... »

Cet arrêté, approuvé trois jours après par Niou, Borie et Ruamps, fut publié le 6 octobre. Il opéra une véritable révolution dans les diverses administrations publiques du Bas-Rhin.

(1) Metz avait dicté la lettre à un vétéran de la garnison, qui l'avait remise à son fils avec mission de la faire surprendre. (*Frankenrepublik*, loc. cit.).

La plupart des historiens ont confondu la lettre de Lichtenberg, signée *L. K. B.* avec la lettre du marquis de Saint-Hilaire, dont nous aurons à parler.

Wangen, Burger et Kœnig, anciens feuillants, membres du Directoire du Département, en furent éloignés et firent place aux Jacobins Anstett, Nestlin et Neumann.

Au Conseil général du Département, Braun et Ehrmann, destitués, furent remplacés par Amann et par le boulanger Jaecki. L'aubergiste Kamm y prit le siége jusque-là occupé par Neumann, appelé à d'autres fonctions.

Dans le Directoire et dans le Conseil général du District, dans la municipalité et dans le Conseil général de la Commune, une dizaine d'anciens titulaires cédèrent la place à de purs sans-culottes : au tribunal du District, Matheus devint commissaire national, le doreur Clavel, Wolff ci-devant candidat en théologie, et Martin, avoué, remplacèrent Riehl, Weber et Metzger.

Par suite de ces changements, la majorité dans les divers conseils passa aux amis de Schneider. Celui-ci, déjà prépondérant à la Société populaire, devint en quelque sorte le maître du département tout entier. Son pouvoir grandit encore, quand, le 8 octobre, Milhaud et Guyardin, épouvantés par la découverte faite par le ci-devant pasteur de Gries, installèrent à Strasbourg un *Comité de surveillance et de sûreté générale*, avec mission de déconcerter tous les malveillants et de couper le fil des trames qu'ils auraient ourdies... (en faisant) exécuter les lois contre les gens suspects et (en prenant) les mesures révolutionnaires qui assureront le triomphe de la liberté... »

Le Comité de surveillance fut, à l'origine, formé de douze membres, et de quatre suppléants :

Les membres étaient :

1. André Jean-François, né à Toul, procureur général syndic du Bas-Rhin (1).

2. Teterel Antoine, ci-devant M. de Lettre, Lyonnais, venu à Strasbourg pour y enseigner le français et le calcul.

(1) Arrêté par l'ordre de Saint-Just, le 3 novembre 1793. André, après avoir été maire de Strasbourg, devint juge et mourut en 1833 président de chambre à la cour royale de Colmar. Il avait des parents au Département et à la Municipalité.

3. Monet Pierre-François, né à Nanci sur Cluse en Savoie, maire de Strasbourg.

4. Schneider Jean-Georges dit Eulogé, accusateur public près le tribunal criminel.

5. Martin Jacques-Abraham, homme de loi, procureur de la Commune, envoyé comme commissaire à Obernay (1).

6. Jung Jean, municipal, cordonnier (2).

7. Fibich, peintre, de Strasbourg (3).

8. Edelmann Fréderic, compositeur de musique, substitut du procureur-général-syndic du département (4).

9. Clavel Etienne-Pierre, doreur, juge au tribunal du district de Strasbourg (5).

10. Nestlin Jean-Jacques, baigneur et homme d'affaires, membre du Directoire du Département (6).

11. Wolff Jean-Daniel, théologien protestant, secrétaire de la Société populaire, maire provisoire de Fürdenheim, juge au tribunal du district (7).

12. Sarez Simon, professeur de langue française, membre de l'administration du département (8).

(1) Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut libéré à la 2e sans-culottide II.

(2) Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 29 messidor an II.

(3) Fils d'un orfèvre de Strasbourg, il en voulait aux ci-devant de la déconvenue de sa sœur qui, vingt ans auparavant, avait inutilement cherché à se faire épouser par l'un ou l'autre des frères Von Kleist, barons prussiens. Jean-Philippe Fibich mourut à Strasbourg, le 10 Décembre 1804.

(4) Guillotiné avec Jung le 29 messidor an II.

(5) Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris et libéré le 9 brumaire an III.

(6) Libéré en même temps que Clavel.

(7) Emprisonné à Dijon.

(8) Les trois premiers de cette liste et le dernier furent les seuls membres d'origine française que les représentants purent trouver. André sut échapper à l'influence de Monet ; on l'emprisonna. Jung et les deux frères Edelmann ayant fait opposition à Monet et même à Saint-Just et à Le Bas, furent guillotinés, comme complices de la conspiration des prisons. Ils avaient été dénoncés de Strasbourg, en

Les quatres suppléants étaient :

1. Birckicht, teinturier, officier municipal.

2. Edelmann Louis, municipal (1).

3. Neumann François, de Bergzabern, négociant et, dit-on, ancien perruquier à Fort-Louis, membre du Département (2).

4. Stahl, brasseur, municipal (3).

Le Comité de surveillance et de sûreté générale ainsi constitué, se montra d'abord assez modéré.

On commença par s'organiser ; Monet fut nommé président pour un mois et Fibich, secrétaire ; on invita ensuite les patriotes reconnus des principales villes du département à se mettre en rapports entre eux et avec le Comité (4).

Une vingtaine d'individus furent arrêtés ; on en relaxa cinq autres, entre lesquels Daniel Stamm, qui reçut immédiatement un emploi. Une centaine de personnes, et dans le nombre la plupart des administrateurs récemment révoqués, reçurent ordre de se retirer à vingt lieues de la frontière (5). Une dizaine de familles subirent le même sort, ainsi que « les baillis, receveurs et prévots des ci-devant seigneurs, maîtres

même temps que Vogt, Michelot père, Monnet de Besançon et Massé, le 22 et le 27 germinal an II par les agents Rousseville et Pottier, comme indulgents, et comme émigrés. Le registre de police du Comité du Salut public porte : «... La Société populaire [de Strasbourg] n'a plus été [par suite de leurs intrigues] qu'une espèce de théâtre destiné à des lamentations sur le sort des détenus et à des réclamations contre les mesures de rigueur... »

Suit une note de la main de Robespierre, du 21 floréal : « Faire arrêter les dénommés. » Massé fit sa paix avec Monet et échappa au sort des autres.

(1) Guillotiné avec son frère.

(2) Neumann remplaça plus tard Schneider comme accusateur public.

(3) Birckicht et Stahl n'entendaient que fort mal le français ; en leur qualité de municipaux, ils avaient témoigné d'une certaine soumission aux idées du citoyen maire.

(4) Abusant de cette invitation, Monet fit entrer au Comité son ami Mougeat, puis Toustain, puis Mainoni, qui, venus d'abord à titre d'hôtes, ne tardèrent pas à prendre part aux délibérations.

(5) Quatre religieuses étaient du nombre.

d'école non sermentés, servantes et domestiques des ci-devant prêtres qui n'auraient pas donné des preuves de leur civisme par des certificats authentiques de la Société populaire la plus proche. » Enfin, on expédia sur Besançon les prêtres détenus au Séminaire.

Il ne nous reste des premières séances du Comité que quelques notes, recueillies par Fibich et publiées par le Livre Bleu. Mais on sait que les discussions y furent parfois orageuses. «. . Les plus obstinés défenseurs de Schneider, nous apprend Monet dans son fameux discours du 11 floréal, avaient refusé d'asseoir la taxe sur les riches de Strasbourg, ordonnée par les représentants Le Bas et Saint-Just ; ils avaient refusé d'expulser de la ville les personnes suspectes au moment que l'ennemi était aux portes ; ils ne pouvaient soutenir, disaient-ils, le spectacle déchirant de tant de familles éplorées, réduites à errer sans foyer et sans asile... » Il y eut également au Comité des débats fort vifs au sujet du renvoi des bouches inutiles (1). Les représentants Saint-Just et Le Bas demandaient qu'on chassât de la ville à peu près tout le monde. Il semble qu'ils aient partagé l'avis de Hentz qui, le 8 juin 1794, disait à propos de Landau : «... Les bouches inutiles sont les riches de plus de 12.000 livres de fonds, les propriétaires de maisons de la valeur de plus de 1200 livres, les femmes, les enfants au-dessous de treize ans, les vieillards de plus de soixante-dix ans, les infirmes, les malades, tous les Juifs, leurs femmes et leurs enfants... »

Cependant quelques uns des amis de Monet commençaient à trouver excessif le pouvoir d'un prêtre, arrivé en France depuis moins de deux ans. Mougeat, Toustain, Berger, deux ou trois autres encore essayaient d'ouvrir les yeux à Teterel sur les dangers que l'omnipotence de Schneider pouvait faire courir à la République. Monet se taisait encore : le jour ne lui paraissait pas venu, où il serait en mesure d'attaquer victorieusement son rival.

Si démesuré qu'il fût, le pouvoir de Schneider grandit après les combats de Wissembourg des 13-14 octobre.

(1) Wolff. *Wichtigste Epoche*, pag. 26 et suiv. note page 105.

Les Austro-Prussiens venaient de forcer les lignes ; l'armée républicaine avait reculé jusque sous le canon de Strasbourg. Evidemment, la France était trahie !... trahie par Landremont !... trahie par les représentants du peuple en mission à l'armée du Rhin !... L'*Argos*, rédigé par deux allemands, fulmina un véritable réquisitoire contre les commissaires de la Convention. Si l'article du 1er Octobre avait fait du bruit. celui du 15 n'en fit pas moins. Il avait été inspiré par des patriotes, qui avaient réussi à s'échapper des localités envahies par l'ennemi. Ces gens n'avaient rien vu de leurs yeux, mais leur imagination troublée les porta à épouvanter le club de Strasbourg par les plus lamentables récits. Sans plus de réflexion, le club dressa procès verbal de ces exagérations et envoya à Paris une lettre qui dénonçait comme incapables, traîtres et lâches, Borie, Ruamps, Niou, Milhaud et Guyardin. Le citoyen Gateau, soi-disant employé aux subsistances, en réalité agent secret pour le compte de Bouchotte, ministre de la guerre, et pour le compte de Saint-Just, Gateau, dans ses lettres à son ami Daubigny appuya les dénonciations de la Société populaire (1).

L'adresse du club était en route pour Paris, lorsque Lacoste et Mallarmé revinrent, le 20 octobre, de leur mission auprès du Comité de Salut public. A peine arrivés, ils se rendirent à la Société populaire.

Un orateur venait d'y proposer que l'on rédigeât une proclamation à l'armée, pour relever et fortifier son courage. Milhaud se chargea de répondre :

...« Les Représentants ont eux-mêmes senti la nécessité

(1) Gateau écrivait le 27 brumaire à Daubigny : ...« Ruamps. Niou, Milhaud et Borie, tous quatre représentants du peuple, indignes du caractère sacré dont ils sont revêtus, se sont conduits ici comme des imbéciles, de plats insouciants, des lâches, et peut-être quelque chose de plus. Au premier moment de libre je m'occuperai d'eux, et aussitôt que j'aurai mes matériaux, je les dénoncerai aux jacobins, et je rappellerai les forfaits de quelques autres, d'Hossmann etc...Le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le niveau national. »

Gateau servit de secrétaire à Saint-Just, durant la mission du jeune conventionnel en Alsace et même après. Sur son cachet était gravée une guillotine.

d'adresser une proclamation à l'armée ; cette proclamation s'imprime dans le moment...

« Nous avons visité les lignes, depuis Strasbourg jusqu'à... ; l'armée reprend une assiette respectable... ; elle sera bientôt renforcée... Plusieurs bataillons sont déjà arrivés à Saverne ; d'autres, venus de Lyon sont en route... La position de l'armée est excellente ; le courage du soldat commence à renaître et lorsque les Représentants leur ont demandé ce qui leur manquait, ils ont répondu : « rien que de nous battre !... »

Schneider s'avance alors :

« Depuis le commencement de la Révolution, le peuple a été si souvent trahi, qu'à chaque revers, nous l'attribuons à la trahison ; on en avait accusé les Représentants et les généraux ; surtout les Feuillants se servaient de ces termes ; des soldats, parlant patriotisme, qui revenaient de l'armée, l'avaient assuré. Rien de plus excusable donc que les appréhensions de la Société populaire !... Mais, d'après les éclaircissements nécessaires et d'après les explications avec les Représentants du peuple, il est prouvé que notre échec n'est pas attribuable à la trahison : l'incapacité de nos généraux en est la seule cause !. . »

Après avoir fait de la sorte amende honorable à ceux qu'il avait attaqués cinq jours auparavant, Schneider poursuit ; il exhorte le peuple à rendre sa confiance aux Représentants, sans lesquels la ville ne pourrait résister.

...« J'ai été, moi aussi, trompé sur leur compte, mais j'ai vu le piége que les Feuillants et les aristocrates nous tendaient ; mes yeux se sont dessillés ; je reconnais mes torts. Comment pourrions-nous accuser des hommes qui ont voté la mort du tyran !... Je suis garant de leurs principes ; je sais qu'ils mourront avec nous, plutôt que de permettre que l'ennemi envahisse notre cité... »

L'assemblée, surprise de cette volte-face inattendue, se montre houleuse. Les uns murmurent ; les plus expérimentés s'attendent à un coup de théâtre. Que s'est-il passé dans les coulisses ?...

Mallarmé saisit ce moment, et pour arracher aux clubistes

un vote de confiance, il s'adresse à leurs intérêts et à leurs passions :

« Lacoste et moi, nous revenons de Paris, *où nous nous sommes concertés avec le Comité de Salut public.* Nous ne nous contenterons pas de faire des proclamations, nous ferons punir les lâches qui ne se sont pas trouvés à leur poste, au moment de l'attaque de l'ennemi !. . Notre revers est grand, mais le courage d'un républicain ne s'abat jamais !...

Et d'abord, étouffons l'accaparement !... Depuis longtemps nos défenseurs vivent au jour le jour ; pour réprimer ces infâmes abus, qui n'ont jamais cessé, malgré tous les arrêtés de nos collègues, créons une armée révolutionnaire de mille hommes, qui, suivie d'un tribunal et d'une guillotine, frappera le premier des égoïstes qui aura l'audace de cacher ou de gâter les subsistances réquisitionnées pour le service de l'armée !... Relevons les assignats ! faisons exécuter la taxe ! Cette taxe est-elle exécutée à Strasbourg ?...

— Non !... non !...

— Eh bien, que les bons Républicains viennent avec nous, chez nous !... nous trouverons les moyens de la faire aller ; l'union, la bonne harmonie seront notre force !... Restons ensemble ! agissons de concert ! et notre ville est sauvée !... »

Un arrêté, daté du 15 octobre — on était au 20 ! — fut alors montré. Il était signé de neuf représentants, Ehrmann, Mallarmé, J.-B. Lacoste, J. Borie, Guyardin, Richaud, Niou, J.-B. Milhaud et Ruamps (1).

Les représentants signataires de cette pièce l'avaient-ils rédigée ?... J'en doute. Je crois bien que l'ébauche en venait de Paris et que l'arrêté avait été conçu, sinon libellé, dans

(1) M. Jules Rathgeber, petit-fils de Zimmermann le chandelier, dont j'aurai à parler, a écrit naguère pour le journal *Strassburger Post* une prétendue biographie de Schneider, publiée depuis en brochure. On y peut lire (pag. 13) que les signataires de l'arrêté du 15 octobre furent Saint-Just, LeBas, *J.-B. Lacoste*, Baudot, Dentzel, Couturier, Ruhl, *Ehrmann* et Christiani. M. Rathgeber a fourré là tous les noms de conventionnels parvenus à sa connaissance. Il y en a deux d'exacts sur neuf Je les souligne.

les bureaux du Comité de Salut public, sous les yeux de Barère, de Carnot, de Billaud-Varennes et de Collot d'Herbois. Je remarque, en effet, que vers la fin d'octobre, le Comité organisa dans plusieurs départements des armées révolutionnaires, pourvues des mêmes attributions et de mille hommes chacune.

A l'issue du conciliabule de la Petite-Pierre, Lacoste et Mallarmé avaient été envoyés à Paris par leurs collègues de l'armée du Rhin et de l'armée de la Moselle. A leur retour et passant par la Lorraine, ils s'abouchèrent avec Ehrmann et Richaud, peu-être avec Cusset (1). Ehrmann et Richaud signèrent, le 24e jour du 1er mois (15 octobre), le document qui leur fut soumis et que leurs collègues rapportaient de Paris. Les premières signatures datèrent la pièce. Niou, Milhaud, Guyardin, Borie et Ruamps ne donnèrent leur approbation que plus tard, le 20 Octobre, quand Mallarmé et Lacoste furent de retour à Strasbourg.

« Au nom de la République française, les Représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle.

» Quand la patrie est entourée de dangers et quand des citoyens les augmentent par leur égoïsme, leur insouciance, leur cupidité, il importe que les mesures les plus fortes, les plus révolutionnaires soient prises par les représentants du peuple près des armées, pour prévenir tous les désastres qui pourraient en résulter. Nous sommes arrivés à une époque où, si au même instant qu'on exige du propriétaire, du cultivateur, de tout citoyen, la contribution pour subvenir aux besoins de la République, il existait le plus léger retard dans l'exécution des lois, des arrêtés des représentants du peuple

(1) La présence de Lacoste et de Mallarmé en Lorraine, à la date du 15 octobre, est établie par une lettre de dénonciation signée par eux, par Ehrmann et par Richaud. Cette lettre accuse leur collègue Cusset de passer avec les fournisseurs des marchés désavantageux à l'armée. Il ne serait pas absolument impossible que Cusset, le futur babouviste, ait refusé de signer l'arrêté relatif à l'armée révolutionnaire du Bas-Rhin.

près des armées, la sûreté de l'état, l'existence des armées françaises seraient éminemment compromises.

» Une triste expérience ne nous apprend que trop que le moment est arrivé d'agir, de frapper, d'exterminer, dans quelqu'endroit qu'ils se trouvent, tout citoyen sourd aux besoins de la patrie, tout citoyen rebelle à la loi.

« Jusqu'à présent les représentants du peuple, remplis d'une juste confiance dans le civisme, la sensibilité des propriétaires, ainsi que dans le zèle des administrateurs, s'étaient contentés d'exposer à leurs concitoyens les vrais besoins de leurs frères d'armes, et de ne leur demander des secours que par la voie de la persuasion et de simple réquisition.

» Qui allait croire qu'après une récolte des plus considérables, l'approvisionnement des armées serait entravé, qu'à chaque instant l'on courrait des risques d'éprouver des privations !

» Qui allait croire surtout qu'il existerait des Français assez insensibles, assez ingrats, pour non seulement ne pas prévenir les besoins des défenseurs de la patrie, mais encore refuser la première nourriture à ces braves guerriers qui n'ont jamais varié dans leur conduite révolutionnaire, qui combattent depuis si longtemps, entourés de généraux perfides, et continuellement tourmentés par les besoins de tous les genres. Le fait existe, citoyens ! c'est un grand crime qu'il est du devoir absolu des représentants du peuple d'arrêter ; ils mériteraient eux-mêmes toute la colère de la nation, si, dans de pareilles circonstances, ils n'agissaient pas promptement pour satisfaire les besoins des armées.

» Celui-là aurait un triple bandeau devant les yeux, qui ne serait pas convaincu que nos ennemis, après avoir tenté tous les moyens de désorganiser nos armées par la trahison de nos généraux, par des perfidies de tout genre, tant de fois réitérées et autant de fois devenues sans succès pour eux par le courage et l'énergie républicaine de nos soldats, qui ne serait pas convaincu que nos ennemis fondent leur principale espérance sur le défaut de vivres, d'approvisionnements pour nos armées et les places en état de guerre.

» Les ennemis de l'intérieur, agissant de concert avec ceux

de l'extérieur, frappés des mesures révolutionnaires que la Convention nationale a adoptées depuis le 31 mai dernier, désespérés de voir échouer jusqu'à présent leurs affreux projets, tentent, pour dernière ressource, d'affamer nos armées ; ils se bercent de l'idée qu'elles se désorganiseront alors et que le soldat se portera à des excès, comme si son courage, son civisme, et surtout la patience qu'il a constamment développée au milieu même des privations de ce qui lui était le plus nécessaire, n'étaient pas un sûr garant à la République que sa conduite sera toujours la même, c'est à dire que, dans quelque circonstance qu'il se trouve, il ne cessera d'avoir devant les yeux que la force armée est essentiellement obéissante.

» Mais aussi la patrie doit être reconnaissante, les représentants du peuple doivent prévenir les besoins.

» C'est sous ces rapports et par les motifs les plus puissants que les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle ont cru nécessaire de prendre des mesures vigoureuses pour réprimer l'égoïsme et la cupidité de certains individus.

» Il est démontré qu'avant que la Convention Nationale n'ait établi une armée révolutionnaire, avant qu'elle n'ait effrayé, par une surveillance extraordinaire et l'aspect d'un châtiment prompt, les malintentionnés, le peuple de Paris et des départements environnants gémissait sous le poids de l'accaparement et de l'avarice. Il n'obtenait qu'avec de grandes difficultés sa propre subsistance.

» La force des sans-culottes a été déployée : le mal a été, pour ainsi dire, aussitôt tari.

» Il reste donc à suivre de pareilles traces dans les départements qui peuvent et doivent approvisionner nos armées.

» Il importe pour le Salut de la patrie, la conservation des personnes et des propriétés de ces mêmes départements, que l'on anéantisse enfin tous ces spéculateurs qui jusqu'à présent ont eu l'infamie de calculer sur nos besoins.

» A cet effet il faut qu'une force militaire soit constamment et exclusivement dirigée pour procurer aux armées de la Moselle et du Rhin ce qui leur sera nécessaire, et qu'il y ait

un tribunal particulier institué, pour, dans tous les lieux et dans tous les moments, juger avec célérité et punir les individus qui ne fourniraient pas leur contingent requis, ou qui auraient la scélératesse de faire passer à nos ennemis les denrées perçues sur le territoire de la République.

Par ces considérations, les représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin, en vertu des pouvoirs illimités qui leur ont été donnés, arrêtent ce qui suit :

. . . . . .

Art. 10. (1). — Les fonctions spéciales et particulières de cette armée provisoire concerneront l'approvisionnement des armées du Rhin et de la Moselle, l'exécution des lois et arrêtés des représentants du peuple, surtout ceux relatifs à la punition des individus qui, par leurs propos, leurs actions, tendraient à désorganiser l'armée, soit en prêchant l'insubordination et le mépris des autorités constituées, soit en répandant des calomnies contre les chefs ou les fonctionnaires publics.

Art. 11. — Des commissaires civils seront nommés par les représentants du peuple, qui auront en leur disposition cette armée révolutionnaire, et la dirigeront partout où besoin sera, à l'effet de faire exécuter promptement toutes les réquisitions relatives au besoin des armées.

...Art. 13. — Toutes réquisitions des représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, faites antérieurement au présent arrêté, soit conjointement, soit séparément, concernant l'approvisionnement des armées, seront sans délai effectuées, et en outre les commissaires civils seront tenus de ne laisser à la disposition du propriétaire, du cultivateur, que ce qui sera reconnu contradictoirement et en présence de la municipalité, lui être strictement nécessaire

(1) Les premiers articles réglent la composition, le commandement et la solde de l'armée révolutionnaire. Comme cette armée n'a jamais existé ou du moins est toujours restée à l'état d'ébauche, — une centaine d'hommes — je supprime les articles qui la concernent, ainsi que l'article 12 conférant aux commissaires civils le droit de requérir la force armée.

pour sa subsistance, celle de sa famille et la culture de ses terres.

Art. 14. — Tout citoyen qui sera prévenu de cacher ses grains, de les déporter chez l'étranger ou de refuser son contingent sera à l'instant mis en état d'arrestation par les commissaires civils.

Art. 15. — Pour la plus prompte punition des coupables, il sera établi deux tribunaux provisoires, composés de trois juges chacun, qui suivront l'armée révolutionnaire.

Art. 16. — Les Juges seront pris parmi ceux des tribunaux de l'arrondissement formant les divisions du Rhin et de la Moselle ou parmi leurs suppléants et choisis par les représentants.

Art. 17. — Le tribunal se choisira un greffier. . . . .

Art. 18. — Les détenus seront jugés dans les vingt-quatre heures de leur arrestation, sans qu'ils puissent réclamer les dispositions des lois concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés. S'ils sont déclarés convaincus des délits ci-dessus mentionnés, il seront déclarés traitres à la patrie, punis de mort, et de suite livrés à l'exécuteur des jugements, pour être expédiés dans les lieux du délit.

Art. 19. — La peine de mort prononcée dans les cas déterminés par le présent arrêté, emportera la confiscation des biens, et il sera pourvu sur ceux confisqués à la nourriture et entretien des pères, mères, femmes et enfants qui n'auraient pas d'ailleurs des biens suffisants pour y pourvoir.

Art. 20. — Le présent arrêté sera imprimé. . . . . .

Art. 21. — Nommons les citoyens Dominique François Gobert et Antoine Delteil, agent du Conseil exécutif provisoire, Euloge Schneider, accusateur public près du tribunal criminel du département du Bas-Rhin (1), Elvert, maire de Saverne, pour commissaires civils, les autorisons à s'adjoindre

(1) Blanc de quelques points, destiné sans doute à être rempli par le prénom d'Elwert. Les deux frères D'Elwert habitaient Saverne ; l'aîné devint maire de cette ville. Le plus jeune, Joseph Armand, avait présidé au tribunal criminel, lors du jugement des prévénus de Molsheim. C'est, je crois, de l'aîné, Guillaume-Antoine, qu'il s'agit ici.

les personnes nécessaires pour l'exécution du présent arrêté, laquelle n'aura lieu, quant à la peine à encourir, que trois jours après la publication qui en aura été faite.

Fait en commission, le vingt-quatrième jour du premier mois de la seconde année de la République française, une et indivisible,

Signé : Ehrmann, Mallarmé, J.-B. Lacoste, J. Borie, Guyardin, Richaud, Niou, J.-B. Milhaud, Ruamps.

Comme on vient de le voir, l'arrêté du 15 octobre n'entendait punir que la désobéissance aux réquisitions des représentants du peuple ; il ne s'occupait que de l'approvisionnement des armées et des places fortes de l'extrême frontière. L'ennemi, qu'on veuille bien se le rappeler, campait à la Wantzenau, sous les murs même de Strasbourg, et Strasbourg, faute de vivres, n'eût pu soutenir un siége d'une semaine.

On voudra bien remarquer aussi qu'il n'est pas question dans les 21 articles que l'on vient de lire des délits d'opinion ; pas la moindre allusion non plus aux crimes contre-révolutionnaires, alors si nombreux, tels que recel d'un curé inconstitutionnel, correspondance avec un émigré ou avec l'ennemi, etc. Pour toutes ces infractions au code révolutionnaire, le tribunal criminel restait seul compétent.

Impossible de se montrer moins féroce, dans les circonstances où l'on se trouvait !...

Tous les représentants successivement envoyés aux armées de la Moselle et du Rhin, depuis Blad, Haussmann et Richaud, jusqu'à Montaut, Ruamps et Soubrany, les plus modérés comme les plus enragés s'étaient plaints de l'extrême difficulté que rencontrait l'approvisionnement des troupes. Depuis la fin d'Août, cette difficulté avait augmenté. En Alsace, la récolte avait été médiocre, peu de paille et point de fourrage. Les moulins, faute d'eau, restaient oisifs et la levée en masse avait empêché les cultivateurs de la Basse-Alsace de battre leurs grains. Vainement, Borie, Ruamps etc. avaient réuni des commissions ; les patriotes, appelés des

départements voisins pour s'entendre avec les délégués du Bas et du Haut-Rhin au sujet des subsistances, s'étaient vus dans l'impossibilité de hâter les livraisons. Ici c'étaient les cultivateurs qui cachaient leurs denrées, plus loin le mauvais état des routes défoncées par le passage ininterrompu des convois, et l'impossibilité de se procurer des chariots entravaient l'approvisionnement. Un quart du département du Bas-Rhin était au pouvoir de l'ennemi ; à diverses reprises les populations d'un autre quart du pays, depuis Obernay, Molsheim, jusqu'à Schlestadt avaient tenté de se réunir aux Aulrichiens ; leur mauvais vouloir s'accusait chaque jour davantage. Poussées par les émissaires de leurs anciens curés, elles étaient persuadées qu'avant peu la République qu'elles abhorraient comme anti-chrétienne, allait être renversée. Il ne s'agissait que d'avoir patience pendant quelques jours et de soustraire aux recherches des antichrists les grains, le vin, l'avoine et le foin que réclamaient les maîtres du moment. Confiants dans un prochain avenir les paysans des environs de Strasbourg vendaient à bas prix aux Croates, contre numéraire, ce qu'ils refusaient à un prix quintuple en assignats aux défenseurs de la patrie. On se racontait que les soldats en retraite n'avaient rien trouvé à manger à Haguenau et que l'Etat-Major de Wurmser y avait été reçu au bruit des chants d'allégresse, à des tables somptueusement garnies ; même les dames de la ville, en toilette blanche de gala, étaient allées à sa rencontre, jetant des fleurs et des baisers.

Je ne sais ce que ferait aujourd'hui un chef d'armée dont les troupes se trouveraient dans les mêmes circonstances que celles de Landremont, mais je présume qu'après avoir inutilement épuisé les voies de la douceur pour se faire livrer des vivres, il ferait empoigner une demi-douzaine des principaux meneurs et les livrerait à un conseil de guerre, pour l'exemple. Les conventionnels, détachés à l'armée du Rhin n'allèrent même pas jusque-là. Ils déférèrent les prévenus à la justice civile, plus désintéressée, et exigèrent qu'un délai de trois jours s'écoulât entre la publication solennelle de leur arrêté et « la peine à encourir ». Espéraient-ils que les campagnards, effrayés par le ton menaçant de cette dernière

sommation, finiraient par céder ? C'était bien mal connaître le paysan.

Si modéré qu'il fût, comparé à d'autres de la même époque, l'arrêté du 15 octobre parut trop sévère à Milhaud et à Guyardin qui l'avaient signé conjointement avec leurs collègues et probablement sous leur pression. Le 4 brumaire (25 octobre), ils prirent pour le Haut-Rhin un arrêté visant le même but que celui qu'ils venaient de rendre avec Ruamps, Ehrmann, Mallarmé et consorts. Le tribunal criminel du Haut-Rhin fut autorisé par eux à se constituer provisoirement en tribunal révolutionnaire, pour statuer sur certains délits relatifs à la taxe, au maximum et aux réquisitions, sans assistance du jury, *excepté dans le cas où la loi prononcerait la peine de mort.*

Cet arrêté du Haut-Rhin me semble souligner les intentions qui avaient inspiré l'arrêté parallèle du Bas-Rhin. Autant que possible les signataires voulaient éviter l'application de la peine de mort (1).

(1) M. Véron-Réville (*La Révolution dans le Haut-Rhin* pag. 14) écrit : « La mesure avait été provoquée par les juges eux-mêmes, peut-être pour garantir le pays contre les velléités qu'on attribuait à Schneider, de transporter son tribunal ambulatoire et la guillotine qui ne le quittait pas, jusque dans le Haut-Rhin. D'autre part, on jugeait indispensable de sévir énergiquement contre les agioteurs, les accapareurs et les gens de la campagne, qui se refusaient obstinément à admettre les assignats et à livrer les denrées nécessaires à l'approvisionnemont des villes et des armées, autrement que contre numéraire... »

Le premier motif invoqué par M. Véron-Réville est insoutenable. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter un almanach. Le 4 brumaire, le tribunal de Schneider à peine constitué n'était encore ni ambulatoire ni armé de la guillotine. Il tint sa première séance officielle le 29 octobre ou 8 brumaire et ne commença à prononcer des condamnations à mort que le 15 brumaire ou 5 novembre.

Une dernière observation au sujet de l'arrêté de Guyardin et de Milhaud du 4 brumaire. Saint-Just et Le Bas paraissent l'avoir improuvé. Je lis, en effet, dans une lettre écrite par eux à Robespierre et datée de Strasbourg du 4e jour du 2e mois, au soir, ces lignes qui ne peuvent guère s'appliquer qu'à lui ;

« Je vous adresse, mon cher Robespierre, un arrêté que nous ne

Cependant la nouvelle de la perte des lignes de Wissembourg était arrivée à Paris. Le Comité de Salut public et la Convention, émus des plaintes que leur avait transmises la Société populaire de Strasbourg, avait décidé d'envoyer en Alsace deux nouveaux représentants, munis des pouvoirs les plus extraordinaires et, « chargés de prendre connaissance des évènements qui ont eu lieu à Wissembourg et à Lauterbourg ». Les deux nouveaux commissaires étaient les intimes de Robespierre ; Saint-Just, du Comité de Salut public, et Le Bas, du Comité de Sûreté générale

Saint-Just ! Saint-Just, l'exterminateur !... (1) l'Arimane de la Convention !... (2) un Montesquieu adolescent avec la cruauté de Néron homme fait (3) !... Saint-Just, en face duquel tremblait Robespierre, épouvanté de lui voir le physique de Charles IX. le sombre tueur de la Saint-Barthélemy !. . (4) ».

(*A suivre*). EUGÈNE MUHLENBECK.

connaissions pas, lorsque nos dépêches sont parties ce matin. Je crois qu'il vous fera sentir de plus en plus la nécessité de rappeler nos collègues »...

(1) ...« Il n'est pas impossible qu'avec beaucoup de subtilité, on tente de réhabiliter la mémoire de Robespierre. La chose est impossible pour Saint-Just ; le nom lui restera d'exterminateur...» (*Mém. de Baudot*, cités par Edg. Quinet).

(2) Déposition de Villain Daubigny au procès de Fouquier-Tinville.

(3) Mém. de Baudot.

(4) ...« Robespierre, en parlant de lui au Comité disait familièrement et comme on parle d'un de ses intimes amis » : Saint-Just est taciturne et observateur ; mais j'ai remarqué, quant à son physique. qu'il a beaucoup de ressemblance avec Charles IX. « Cela flattait peu Saint-Just, qui était plus profond et plus capable de révolutionner que ne l'était Robespierre... » (*Mém. de Barère* II. 168).

Barère ajoute (IV 408) : ...« Saint-Just avait un talent rare et un orgueil insupportable. Il ne parlait que de la République et il avait un despotisme habituel... Son style était laconique ; son caractère était austère, ses mœurs politiques sévères... »

Et ailleurs : « Saint-Just discute comme un vizir...»

HISTOIRE D'UNE PETITE VILLE DE LA HAUTE-ALSACE

SOULTZ & SON ANCIEN BAILLIAGE

(Suite) (1)

La bourgeoisie reçut également de bonne heure, une organisation stable et régulière. Dès le XVe siècle, on voit toute la population répartie en trois tribus : celle des nobles, celle des artisans et celle des vignerons ; chacune avait son chef ou *Zunftmeister* et son conseil composé d'échevins, son lieu de réunion et des statuts communs. Au commencement du XVIe siècle, les nobles ayant été peu à peu éliminés de la bourgeoisie, leur tribu fut réunie à celle des artisans et on ne voit plus figurer alors que deux tribus. Celle des vignerons reçut le nom d'*Oberzunft* et celle des artisans fut appelée *Thiergartenzundft*. Les insignes de la première étaient un raisin, celles de la seconde une licorne dans un enclos, ou parc. Les élections à la magistrature et la répartition des impôts se faisaient dans les tribus ; mais leur but principal était l'organisation du travail industriel, agricole et commercial, les admissions à l'apprentissage et à la maîtrise des métiers. Cette organisation se maintint jusqu'à la Révolution et sous son influence, les diverses industries prirent tout le développement dont elles étaient susceptibles à cette époque. On voit de même subsister jusqu'alors l'association religieuse formée par chaque corps de métiers, en corporations possédant des statuts, des rentes et des fondations.

La bourgeoisie pour la défense de la ville était constituée

(1) Voy. pp. 210 à 233 de la livraison Avril-Mai-Juin 1894.

en milice communale ; chaque bourgeois, lors de sa réception devait se mettre en possession d'un harnachement et d'armes qu'il était tenu d'entretenir soigneusement. Cette milice était sous les ordres du bailli et du prévot. Dès le XVIe siècle on voit exister parmi la bourgeoisie une société militaire dont le but était d'exercer les citoyens au maniement des armes, elle avait ses statuts, ses rentes et un lieu de réunion avec un champ de tir dans les fossés de la ville.

Indépendament des institutions et réglements relatifs aux divers corps d'arts et métiers, Soultz possédait encore, comme toutes les villes notables de la province un Code général de législation destiné à établir un bon ordre dans l'ensemble de la Cité. Ce code est le *livre des statuts* de la ville dont le texte existant, date du XVIe siécle, mais dont les règlements sont fort anciens, car on retrouve leurs traces dès l'érection de Soultz en ville. Ces règlements peuvent être divisés en trois classes ; la première relative à la magistrature communale et aux divers officiers de la cité, règle tout ce qui concerne les chefs de cette magistrature, le renouvellement du conseil de ville, les attributions et les devoirs des divers officiers et fonctionnaires inférieurs, les droits et les devoirs de la bourgeoisie en général. La seconde règle tout ce qui est relatif à l'exercice des différentes professions ; enfin la troisième règle tout ce qui a rapport à la police urbaine et rurale. Chacun de ces règlements porte le titre de serment parcequ'il prescrit à chaque habitant ce qu'il est tenu d'observer et de jurer à son entrée en charge, ou dans l'état professionnel qu'il a embrassé. Ce n'est point ici le lieu d'apprécier en détail ces divers statuts ; nous dirons seulement en général que si un certain nombre de leurs dispositions appartiennent à un ordre d'idées et à un régime réglementaire qui n'est plus de notre époque, ces statuts ont pu être très efficaces dans leur temps pour maintenir la régularité dans l'administration publique et une bonne police parmi la population et les différentes professions.

Pour se faire une idée exacte de l'organisation administrative et politique de notre cité, il faut, outre le Code municipal dont nous venons de faire mention, consulter l'urbaire ou

droits régaliens de l'évêché dans le bailliage. Ce document rédigé également au XVIe siècle contient l'exposé des droits seigneuriaux honorifiques et utiles de l'évêché dans le bailliage, le régime des offices et de la juridiction, des impositions directes et indirectes, et des dîmes. Ces droits remontent également aux origines de la cité, nous analyserons en détail l'un et l'autre document au chapitre VI des institutions de la cité.

Soultz, bien que ville seigneuriale, jouissait en toute propriété de nombreux communaux en nature de pâturages et en forêts. De temps immémorial elle possédait sur le Ballon, une métairie où les bourgeois pouvaient envoyer leurs bestiaux pendant l'été. Ils prenaient également dans les forêts le bois d'affouage, le bois mort, le bois de construction ou de marnage, et y menaient les porcs à la glandée. Seul le droit de chasse appartenait au seigneur. La pêche était accordée aux bourgeois. Ils n'étaient régis dans l'usage de ces droits que par les règlements du Code municipal. Ces droits sont évidemment une nouvelle preuve de l'origine colongère libre de Soultz.

A la possession de communaux Soultz joignit aussi les principaux établissements nécessaires ou utiles à toute agrégation de citoyens. Nous mentionnerons d'abord son église paroissiale. Soultz dès le XIIe siècle était une paroisse et possédait par conséquent une église. Cet édifice devint trop petit sans doute quand la localité prit de l'importance. Il fut remplacé à la fin du XIIIe siècle par l'élégant monument qui depuis cette époque sert au culte catholique des habitants de Soultz. Cette église paroissiale était dotée de revenus considérables provenant de donations et de nombreuses fondations. Ils servaient à l'entretien du culte et de ses ministres et étaient administrés par un membre du conseil de ville spécialement délégué à cet effet sous le nom de *Kirchmeyer*.

Une seconde construction était la double enceinte qui avec ses fossés appartenait en toute propriété à la ville sous la surveillance du bailli. Le château seul était au seigneur mais devait servir de citadelle à la forteresse. C'était un droit des bourgeois car en 1289, quand les frères de Pfaffen-

heim qui tenaient ce château en fief de l'évêché, le résignèrent, cela se fit du consentement des bourgeois (1). Depuis lors ce château ne fut plus inféodé ; il servait de logement au bailli épiscopal quand celui-ci ne possédait pas une maison en ville.

Dès le XIVe siècle, l'assistance publique était organisée dans la cité. Il y avait un hôpital pour recevoir les pauvres tant de la ville que ceux de passage, et une maladrerie pour les malheureux atteints de la lèpre, cette affreuse infirmité dont l'importation date des croisades. Ces deux établissements étaient également pourvus de revenus et de dotations. Ils furent complétés par une confrérie religieuse et charitable, connue sous le nom de *Reite* et plus tard nommée confrérie de St-Sébastien.

L'hôtel destiné aux réunions du conseil et à l'administration de la justice ne date que du XVIe siècle, mais il a certainement remplacé un édifice plus ancien. Il y avait encore une école dont la trace remonte au commencement du même siècle, un arsenal et des halles et boucheries publiques. Enfin, une institution, particulièrement utile au commerce et à l'industrie des habitants, était celle d'un marché hebdomadaire qui avait le privilège de la franchise, et deux grandes foires annuelles. L'honnêteté dans les transactions commerciales était garantie par des étalons de poids et mesures publiques fixés sur le champ de foire contre le mur de l'église paroissiale ; à la fin du XVIe siècle on voit s'y ajouter une balance publique.

Histoire du pays et de la ville jusqu'à la guerre de Trente-Ans

Maintenant que nous connaissons le régime administratif de notre cité, nous allons examiner les vicissitudes politiques qu'elle eut à traverser pour arriver à nos jours.

Le successeur de Henri de Geroldseck (mort en 1273), Conrad de Lichtenberg, qui n'était pas dans les ordres religieux,

(1) Grandidier. — Notes manuscrites. — Archives de Soultz.

fut un prince belliqueux. Il inaugura son pouvoir par des exactions sur ses sujets : L'évêque de Strasbourg, de Lichtenberg, dit la chronique des dominicains de Colmar sous la date 1274, établit un impôt plus lourd qu'aucun de celui de ses prédécesseurs. Il exigea une livre et même deux de ceux qui ne payaient antérieurement que deux, trois et quatre sols. Les riches, de même que les chevaliers, étaient exempts de cette taxe. Mais l'évêque, sur les réclamations et les plaintes des pauvres, se rendit à Rouffach et à Soultz où il se fit présenter les registres du fisc. Là où il trouva inscrite une livre, il fit inscrire un marc. On sait que certains riches furent taxés à 10, 20 et même 50 marcs, et que son impôt n'épargna ni les veuves, ni les filles vouées à l'état religieux. Ces exactions firent que beaucoup de gens quittèrent les domaines de l'évêque de Strasbourg pour s'établir dans ceux d'autres seigneurs. (Annales et Chronique des dom. de Colmar, édition Gérard et Liblin, p. 265)

La mesure de l'evêque favorisait singulièrement le développement de la démocratie car elle prépara et commença même l'élimination de la noblesse dans le Mundat. La noblesse à cette époque, ne l'oublions pas, était toute puissante encore ; elle chercha une occasion de soustraire le Haut-Mundat à la domination épiscopale : Le seigneur de Lobgasse retenait prisonniers à Rouffach quelques bourgeois de Strasbourg. L'évêque prenant le parti de sa ville, se présenta devant Rouffach le 5 avril 1280, à la tête de cent cavaliers, il investit le seigneur de Lobgasse et le força à rendre les prisonniers (1). La noblesse de Rouffach n'en fut pas satisfaite et poussa la ville à la révolte : En 1282, les habitants de Rouffach se concertèrent avec d'autres hommes de l'évêque de Strasbourg et décidèrent de ne plus le servir à moins qu'il ne leur accordât une certaine somme d'argent, disent les annales des dominicains de Colmar. (Edit. cit. p 101). Mais les révoltés furent bientôt réduits à l'obéissance non sans obtenir cependant quelques privilèges.

En 1298, une lutte s'éleva entre le landgrave d'Alsace, Al-

(1) Annales des dom, de Colmar, édit. Gérard et Liblin, p. 91.

bert duc d'Autriche, et Adolphe, duc de Nassau, qui se disputaient le trône impérial d'Allemagne. L'évêque de Strasbourg prit le parti d'Albert tandis que le comte de Ferrette soutenait Adolphe, ce dernier ravagea le Haut-Mundat, et mit le siége devant Rouffach et Eguisheim (1) mais il fut bientôt contraint de les lever à la nouvelle d'une marche que son compétiteur poussait jusqu'à Fribourg.

L'évêque de Strasbourg réduisit Thiébaut de Ferrette à demander la paix et à se démettre de la charge de landgrave au profit de Jean de Lichtenberg son neveu. Il restait à soumettre les seigneurs du voisinage de Colmar qui avaient pris part aux violences exercées dans le Mundat. Conrad Werner de Hatstatt dut céder en fief à l'évêque son chateau de Hatstatt avec toutes ses dépendances. Il imposa de nouvelles charges aux habitants de Rouffach ; celui qui l'année précédente, avait payé une livre, fut taxé, cette année, à un marc ; et chacun fut forcé de donner autant de marcs qu'il payait l'année précédente de livres (2).

Peu à après, Conrad de Lichtenberg entra dans la querelle du Comte de Fribourg contre les habitants de la ville. L'évêque fut tué dans une bataille sanglante qui fût livrée le 29 juillet 1299.

Aux horreurs de la guerre à laquelle Soultz prit part sans doute comme le reste du Mundat, s'ajouta une terrible mortalité causée par une épidémie de petite vérole en 1295. Cette maladie exerça ses ravages surtout sur les enfants ; près de 900 moururent à Rouffach dans cette année, dit la chronique de Thann.

Les guerres continuelles amenèrent le peuple des campagnes à se retirer dans les villes, à l'abri de leurs murailles. La population de Soultz s'accrut tellement au commencement du XIVe siècle, que cette ville dut agrandir son enceinte en 1328. Le faubourg dans lequel se trouvait l'importante commanderie de Saint-Jean fut englobé dans les nouveaux murs. Cette construction se fit sous les auspices de l'évêque Jean I

(1) Loc, cit. p. 175, 177, 179, et la chon. an. 1293-1299, p, 317-353.

(2) Annales des dom. de Colmar, p. 183.

de Dirpheim. Ce prince mourut la même année et eut pour successeur sur le siège épiscopal de Strasbourg : Berthold II de Bucheck, issu d'une importante famille qui avait des alliances considérables.

Cependant les mariages de ses trois nièces dont il paya la dot, son entrée dans la ville de Strasbourg qui eut lieu avec une magnificence inouïe, joints à l'argent qu'il avait été obligé de prodiguer pour s'attacher les seigneurs du pays, obérèrent extrêmement les finances de cet évêque. Il fut obligé d'avoir recours aux Juifs de son diocèse qui passaient pour fort riches, et auxquels il demanda d'emprunter trois cents marcs. Les Juifs ayant refusé, Berthold les fit tous enfermer et ne les relâcha qu'après qu'ils lui eurent payé six mille marcs (Albert, de Bertholdo, p. 169). Cet acte fut le signal d'un soulèvement général contre les Juifs. Un cabaretier de Colmar, nommé ou surnommé Armleder, se fit l'apôtre de cette nouvelle croisade.

Un grand nombre de Juifs périt dans les flammes des bûchers élevés par les fanatiques à Rouffach, à Isenheim, à Soultz. Les hommes éclairés de l'époque, la noblesse et la bourgeoisie des villes, eurent de la peine à réagir contre ces atrocités. Les villes donnèrent asile et protection à ces malheureux Juifs, l'empereur les avait déclarés serfs spéciaux de la Chambre impériale. Et comme la troupe d'Armleder ne borna pas aux Juifs ses pillages et ses crimes, l'évêque de Strasbourg conclut en 1345 avec Jeanne de Montbéliard, épouse d'Albrecht d'Autriche, les seigneurs et les villes d'Alsace, une alliance à laquelle adhèrèrent les villes de Rouffach, Soultz et Eguisheim. Cette confédération avait pour but le maintien de la paix et de la sécurité publique, de se prêter mutuellement secours et de protéger les ecclésiastiques et les laïques soit chrétiens, soit juifs (1).

Toutes ces précautions furent déjouées lorsqu'éclata la grande peste de 1349. Le bruit s'étant accrédité que les Juifs

(1) Voyez Trouillat. Mon. de l'hist. de l'év. de Bâle, t. III p. 829. L'acte d'adhésion des villes du Mundat se trouvait dans la partie des archives d'Insprück, remise au gouvernement français, sous le n° 48, suivant une note de feu M. l'abbé Zwicky.

avaient empoisonné les puits et les fontaines, on s'empara d'eux dans la plupart des villes. A Strasbourg plus de deux mille périrent sur le bûcher. La peste qui dura jusqu'en 1350, vengea les Juifs de leurs stupides accusateurs, car elle fit dans Strasbourg seize mille victimes et dépeupla dans la même proportion les autres villes de la province (Chron. des dom. de Guebviller). La terreur du fléau engendra une nouvelle espèce de fanatiques, la secte des flagellants, ainsi nommée parcequ'elle faisait profession de se flageller publiquement. Ils s'appuyèrent sur une prétendue lettre apportée du ciel par un ange. Dieu, dans cette lettre, promettait la rémission des péchés à tous ceux qui se macéraient par les flagellations, ce qui les rendit plus faciles à se livrer à toutes sortes de vices. Le pape Clément VI condamna cette secte, et l'empereur, craignant pour la tranquillité publique, prit des mesures énergiques contre les flagellants.

Peu après l'Alsace devint la proie des incursions des bandes anglaises licenciées par Edouard VI après la bataille de Poitiers (1356). A l'annonce de leur approche, les seigneurs et les villes d'Alsace se liguèrent par des traités conclus à Colmar en 1362 et 1363 (1). Le 4 juillet 1364, selon la chronique des dominicains de Guebviller, une bande de 40000 routiers entra en Alsace par le col de Saverne, ruina tout ce qui se présentait dans les campagnes, et se dirigeant vers Bâle, détruisit en passant le couvent de Schönensteinbach près Ensisheim. Ils erraient en dévastant les campagnes jusqu'en 1375 où Enguerrand de Couci les prit à sa solde pour revendiquer ses droits à la succession de son aïeul Léopold. Ce dernier, troisième fils d'Albert I roi des Romains, s'intitulait duc d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Moravie, seigneur de Carniole et de Port Naon, comte de Habsbourg et de Kybourg, landgrave de la Haute-Alsace. Il mourut à Strasbourg le dernier jour de février 1326 ne laissant que deux filles. L'une d'elles Catherine, était la mère d'Enguerrand VII, sire de Couci. Les droits auxquels ce dernier prétendait consistaient en certains bien meubles et allodiaux qui reve-

(1) Schilter, Observat. ad chronic. Konigshoven. 887.

naient à Catherine suivant contrat de mariage arrêté à Zurich, le 20 avril 1310.

Enguerrand, aidé pécuniairement du roi Charles V, qui espérait par ce moyen reconquérir l'Alsace, rassembla les compagnies dispersées dans le royaume. Il justifia sa démarche par un manifeste envoyé aux villes impériales d'Alsace et daté du 23 septembre 1375 (Arch. de Strasbourg).

Les Anglais s'étaient rassemblés devant Metz au nombre d'environ 4000 ; un grand nombre de brigands s'étaient joints à eux et ces troupes jetaient la terreur dans le pays par toutes sortes d'excès auxquels ils se livraient. C'est ce qui fit que l'on exagéra le nombre de ces ennemis et que les chroniques l'on porté jusqu'à 60 et 100 mille. Ce fut en juin 1375, qu'Enguerrand arriva en Alsace avec 1500 lances et se mit à la tête de cette armée (1) Mais les villes, les seigneurs et le duc Léopold d'Autriche s'étaient mis en état de défense. Les Anglais attaquèrent les places mais ne purent emporter que Wangen. Ils tentèrent de prendre Guebviller, mais l'abbé de Murbach, usant d'un stratagème, fit armer les femmes et les jeunes filles ; les Anglais voyant du haut de Schimberg, cette foule de défenseurs n'osèrent attaquer (2). Ils restèrent cependant dans le pays jusqu'à la St-Martin et pénétrèrent assez facilement en Suisse. Les paysans de ce pays s'étant coalisés les défirent près de Buttisholtz. Ce succès releva le courage des Suisses ; ils battirent les Anglais devant Juff, le jour de Noël 1375 et le lendemain à l'abbaye de Fraubrunnen. Ces trois échecs obligèrent le sire de Couci à retourner en Alsace. Il prit Wattwiller, y massacra plus de cent personnes et fit prisonniers le reste des habitants. *Sie raupten alles was si fundten. Mit Weibsbilderen giengten sie graùssam umb, so nicht zu beschreiben, Wan sie iemandten bekhummen, der mieste sich hoch rantionieren : die*

(1) Baron Zurlauben. Voy. aussi Revue d'Alsace 1873, p. 259 et suiv.

(2) Chron. de Guebviller. D'après la même chronique les habitants de Brunadern en Suisse se servirent également contre les Anglais d'un stratagème ingénieux. Voyez aussi Seb. Munster, cosmographie édit, 1544 p, 261.

Reichen schätzen sie umb Gelt undt Pferdt oder seidene Gewandt ; die Armen umb Hueffeisen, Nagel, Schüech undt dergleichen Nothurfft ; die es nicht gaben, miesten den Kopff dargeben. Die iünge Knaben behielten sie zu Rossbüeben undt Diener (1).

Ils tentèrent aussi de prendre Soultz, mais durent se borner à raser le village voisin d'Alsviller dont les habitants s'étaient retirés dans la ville. L'assaut ayant été donné aux remparts de Soultz, les défenseurs jetèrent sur les assaillants de la poix bouillante chauffée en toute hâte par les femmes. C'est du moins ce que rapporte la tradition qui, transformant la poix en bouillie, explique ainsi le sobriquet de *Pappenschlecker* donné aux Soultziens.

Enfin après tous ces excès, le sire de Couci fit la paix, le 13 janvier 1376, avec les ducs d'Autriche et quitta le pays suivi de ses troupes.

En 1379, la ville de Soultz fut mise au ban de l'Empire par sentence du grand juge du tribunal aulique de Rothweil, c'est-à-dire qu'elle fut, selon la constitution de l'Empire germanique, déchue de ses privilèges. Nous n'avons pu déterminer la cause de cette sentence, nous rappellerons seulement que Colmar fut mise au ban de l'Empire vers la même époque, pour avoir été du parti de l'empereur Louis. Relevée de cette sentence par Charles IV en 1376, elle fut de nouveau mise au ban pour l'obstination qu'elle avait montrée au sujet des juifs habitant dans ses murs, et graciée en 1388 par l'empereur Wenceslas (2).

La sentence de mise au ban de l'Empire prononcée contre Soultz, ne fut pas biffée du livre des bannissements et fut remise en vigueur en 1460 par sentence du grand juge le comte Jean de Sultz. Voici la cause qui provoqua ce nouvel arrêt. En 1457, des luttes surgirent entre les habitants de Mulhouse et les bourgeois nobles chassés de cette ville. Deux Mulhousiens furent attaqués par un de ces nobles, Werner

(1) Chron. des dom. de Guebviller p, 46. Edit. Mossmann.

(2) Voyez Schœpflin-Ravenez t. V. p. 210 et Grandidier. Histoire des év. de Strasbourg.

Wagner, près de Soultz ; Celui-ci s'en rendit maître et les emmena prisonniers à Soultz où il présenta pour justifier sa conduite, un arrêt du tribunal secret de Westphalie. La ville de Mulhouse demanda à Soultz la mise en liberté de ses deux citoyens ; Soultz s'y étant refusée, Mulhouse obtint contre notre ville la sentence de 1460 qu'elle conserve encore dans ses archives (1).

En 1382, le Mundat fut engagé par l'évêque à Conrad Bock, gentilhomme de Strasbourg pour 1800 florins d'or, le pays fut obligé de payer annuellement à ce dernier 150 florins. Cette lourde charge greva ses habitants jusqu'en 1528 (2).

Peu après, l'évêque de Thierstein étant mort, le chapitre de Strasbourg lui substitua, au mois d'octobre 1393, Burcard de Lutzelstein, prévôt du chapitre. Mais à peine élu, Burcard vit son concurrent, Guillaume de Dietz, nommé par le pape, entrer à main armée dans l'Alsace et se saisir de divers lieux appartenant à l'évêché, Ainsi, entre les deux évêques, s'alluma une guerre terrible pendant laquelle l'un et l'autre, oubliant leur qualité de pasteurs, ruinaient le peuple à l'envi. En vain Burcard, dont le nom était respecté dans la province, était appuyé de l'autorité du chapitre, il se vit abandonné de ses partisans dès que le pape eut prononcé contre lui une sentence d'excommunication. Il fut alors forcé d'en venir à un accommodement en 1394 avec son compétiteur et de céder tous ses droits à Guillaume à condition qu'il garderait sa prévôté et qu'on lui laisserait Rouffach avec tout le Haut-Mundat.

Guillaume céda volontiers pour se rendre paisible possesseur d'un évêché qui au rapport de Wimpheling (De episcopo, p. 102), était riche de 40000 écus d'or de revenus (environ 480000 fr.). Burcard pour rester en possession du Haut-Mundat se ménagea l'appui de Léopold d'Autriche en lui engageant ce pays ; car par deux actes de l'année 1394, Léo-

(1) Chronique de Mathieu Mieg de Mulhouse.

(2) Berler.— Chron. fol. 342 ; in col. dipl. Argentin. L'évêque Guillaume ayant contracté un emprunt pour dégager le Mundat de cette dette, Soultz se porta caution pour l'évêque qui donna reversales à la ville du chef de cette caution (Arch. de Soultz).

pold promit de conserver le Mundat et la ville de Soultz dans leurs anciens privilèges (1) D'un autre côté, Burcard avait eu soin d'attirer l'empereur Robert, comte palatin, dans ses intérêts en lui promettant par un acte daté du jour de Ste-Catherine 1403. « le quart de tous les revenus des châteaux et villes de Ruffach, Egisheim et Soultz et des terres du Mundat, ainsi que l'ouverture des dites forteresses et châteaux, et celà pour raison de la protection et sauvegarde à lui accordée par ledit Empereur à cet égard et sa vie durant, au cas qu'il ne soit condamné juridiquement à la restitution de dites terres du Mundat, dont Guillaume, évèque de Strasbourg lui avait accordé la jouissance durant sa vie (2) ».

Grâce à ces protections il resta en possession de ce territoire.

Cet engagement du Haut-Mundat fut la source de nouvelles charges pour ses habitants. Il ouvrit la porte à de nouvelles compétitions pour la possession de ce territoire auquel sa situation naturelle donnait une grande importance. Dès 1396, nous voyons Burcard de Lutzelstein enjoindre à la ville de Soultz de payer à un certain gentilhomme nommé Gunther Marschalc. une somme de 140 florins que lui Burcard lui devait ; cependant il tient la ville de Soultz quitte d'une somme équivalente qu'elle devait lui payer à Noël (Arch. de Soultz). Vers la même époque, nous voyons Soultz et le Mundat grevés de dettes ; plusieurs nobles riches quittèrent la ville pour s'établir à Thann (Chron. de Thann 1409) Etant le dernier de sa famille et n'étant ni prêtre ni évèque, Burcard de Lutzelstein obtint du pape la permission de se marier, mais il dut quitter sa prévôté. Il épousa en 1414 Agathe de Hohenfels ; celle-ci étant morte sans enfants, il se remaria le 15 avril 1415 avec Anne de Wiler. Il mourut en 1418 laissant trois enfants qui, eux-mêmes décédèrent sans postérité.

(1) Anciennes archives d'Inspruck, remises au gouvernement français, n° 703 et 705. Note de l'abbé Zwicky.

(2) Inventaire des titres des bailliages de l'évêché, extrait d'un inventaire des titres du duché de Veldence, dressé par l'Intendance en 1738, lors de la remise de ces pièces à la maison Palatine de Deux-Ponts. L'acte est publié dans l'Alsatia diplomatica de Schœpflin, t. II. p. 511,

En 1418 le Mundat retourna donc à l'évêché, mais les héritiers de Burcard prétendirent y conserver certains droits et entre autres le fief de Jungholtz. Enfin en 1419 « Louis Comte Palatin, en qualité de tuteur de l'enfant délaissé par le comte Burckard de la petite Pierre, vendit à l'évêque Guillaume le château de Junckholtz avec sa dépendance pour la somme de 1200 florins du Rhin. » (1)

Les habitants du Mundat ayant, en 1418, fait leur soumission et prêté serment à leur nouveau seigneur, l'évêque Guillaume de Dietz, celui-ci constata que les forteresses du Mundat étaient en mauvais état et sans moyens de défense ; il exigea des villes et villages qu'ils lui abandonnassent une partie du péage pour la consacrer à la restauration de ces places. Mais considérant la détresse et la pauvreté du pays par suite des fléaux qu'il a si longtemps subis, l'évêque leur accorde 400 florins à prélever sur ses revenus du Mundat. Si ces revenus n'atteignaient pas cette somme, les habitants pourraient la complèter en retenant une partie du péage. Mais ils perdraient leur recours contre l'évêque en ne réclamant pas à temps. En semblable circonstance il en arriverait autant à l'évêque pour le péage à moins qu'un arrangement consenti des deux parties ne vienne atténuer cette clause de l'acte. La lettre est datée du 10 octobre 1418 (Archives de Soultz).

Guillaume II de Dietz fut un prince de mœurs farouches et ambitieuses, d'un caractère impérieux et sombre qui lui suscita bien des difficultés. Après un règne tourmenté par des luttes continuelles, il mourut en 1439.

Le chapitre élut pour lui succéder, Conrad de Busnang mais les seigneurs d'Alsace réunis à une partie du chapitre, lui opposèrent Jean d'Ochsenstein. Conrad aima mieux céder la place que de combattre pour une dignité dont le poids parait redoutable à ceux que l'ambition n'enchante pas. Il céda ses droits à Robert, comte palatin du Rhin auquel céda Jean d'Ochsentein. Conrad de Busnang se réserva la ville de Rouffach et les revenus du Haut-Mundat avec sa dignité de

(1) Inventaire des titres des bailliages de l'évêché, d'après l'original.

cellerier et de portier du chapitre de la cathédrale. Il se retira à Rouffach et tint sa cour à l'Isenburg. Il fut également aimé et honoré de ses sujets (1) et mourut le 12 mars 1471 au moment où il venait d'inféoder le château de Jungholtz à Georges de Stanffenberg, Reinhard de Schauenburg et Jean de Morsperg (2).

Le règne de Conrad fut troublé au commencement par l'invasion des Armagnacs. Sigismond, archiduc d'Autriche, voulant se rendre maître de la Suisse à la faveur de la guerre civile qui s'y était déclarée, demanda le secours du roi de France. Le roi ne pouvait choisir un meilleur prétexte pour se délivrer d'une soldatesque indocile et oisive depuis l'armistice avec l'Angleterre. Le roi se mit avec le Dauphin, plus tard Louis XI, à la tête de deux armées. Il disait hautement qu'il marchait en Alsace pour réclamer les anciennes prétentions de la France dont la souveraineté devait s'étendre jusqu'au Rhin et qu'il n'avait d'autre dessein que d'attaquer Strasbourg et la soumettre à la domination française. C'est Eneas Sylvius qui nous l'apprend en disant qu'on doit le croire comme l'Evangile. Le Dauphin prit donc la route de l'Alsace en 1444 avec une puissante armée. Eneas Sylvius dit que les uns comptaient qu'elle était composée de soixante mille hommes, que d'autres ne la font monter qu'à trente-six mille ou au moins vingt-cinq mille compris quatorze mille chevaux et un très grand nombre de gentilshommes de toutes nations. Les nobles d'Alsace le prièrent de venir à leur secours contre la bourgeoisie qu'un souffle de liberté commençait déjà à agiter (3).

(1) 1439. Conradus von Busnang. .. er war ein Schwob zuerst bischoff zu Strasburg lenkte ab und wurde herr uber der obere Mundat wo er ungemein beliebt war. (Chron. Berler fol-145, 151 bis, apud cod. diplom. Argent).

(2) Archives d'Inspruck remises au gouv. français, n° 772 a/. Note de l'abbé Zwicky.

(3) C'est du moins ce qui ressort de la chronique de Tschudi (p. 442) : *Sie vernahmen dass der Delphin und sin Volk vor Basel rischnetend, und die von Basel übel schadigetend an Land, Lüt und Gut, das hat der Adel im Sunggow Elsass und Brissgow gewegen.* Les villes de Zurich et de Rapperschwill étaient aussi du parti de l'empereur et du Dauphin et furent assiégées par les confédérés, bloquées et livrées à une affreuse famine (Tschudi p. 411). Beaucoup

Le Dauphin accorda volontiers son aide aux nobles d'Alsace, mais à condition qu'il serait libre de prendre ses quartiers d'hiver dans leur pays et qu'il y ferait loger vingt-cinq mille hommes. Cette condition fut acceptée ; le Dauphin battit les Suisses en deux rencontres et les força à un accommodement qui fut signé à Ensisheim, puis ses troupes prirent leurs quartiers d'hiver en Alsace. Le Dauphin les ayant quittés, et l'archiduc, au mépris de sa promesse, n'ayant pas pourvu à leur entretien, les soldats commirent d'horribles pillages, prirent et détruisirent une quantité de villages et de châteaux, et s'attaquèrent même aux villes. Les Suisses reprirent l'offensive et une anarchie complète couvrit l'Alsace de dévastations, de meurtre et d'incendie jusqu'en 1450 où la paix fut définitivement conclue. Ces troupes reçurent du peuple le nom d'Armagnacs, du nom du comte d'Armagnac qui y avait douze mille hommes de troupres propres. Les Alsaciens leur donnèrent aussi le sobriquet d'*Arme Jecken* par transformation du mot Armagnac. Ecoutons les chroniques de Guebwiller et de Thann sur la manière dont les Armagnacs se conduisirent dans notre région : « Le vin d'Alsace plaisait à ces troupes françaises et anglaises parcequ'ils pouvaient en acheter beaucoup sans payer, si bien qu'ils pensèrent y rester longtemps.

« Mais les brigands (*die Schinder*) descendirent en Alsace,

de gentilshommes furent proscrits de Bâle pour avoir combattu sous les ordres du Dauphin et attiré les Armagnacs dans le pays ; parmi eux Tschudi compte Herman Waldener (p. 441). On lit encore dans le même ouvrage : *Ubrigens et scheint dass dieses Volk die Armeniaken genannt, schon vor 5 Jahren in diesen Land gefallen und von dem Adel darein gelocket worden, haben damals eben wenig ausgerichtet, wie dann ein Chron. ms. so bey hiesiger Bibliothec aufbehalten wird, aus drucklich mit diesen Worten meldent : « ad Annum 1439. In dissen Jar kament die Walchen ins Suntgav genant die Schinder bi 5 oder 6000 Pferden, lagend zu Tammerkilch bie 14 Wuchen, hettend die Edlen im Land die von Basel gern hinuss gehept die Walchen üss dem Land zu slachen, aber die von Basel bedücht der Adel hielt sich nicht gegen den Walchen als Vienden dann sie liessent si in Ire Schloss essen und trinken, kofften une verhofften mit Inen, darumb blibend die von Basel in Ir Statt. »* (*Add. Urstis., L, V., c. 30*).

s'arrêtèrent quelque temps à Ensisheim, puis assiégèrent et prirent Rouffach, Hattstatt, Herlisheim, Sainte-Croix, le château et la petite ville de Châtenois ; St-Hippolyte se défendit encore et soutint deux assauts, enfin sous la menace d'un troisième assaut sans quartier, elle se rendit.

« Guebviller dut y passer aussi (*mieste endlichen auch an den Tantz)* d'une manière tout inattendue, car on croyait l'ennemi en repos dans ses quartiers d'hiver quand il parut soudain au nombre de 40000 hommes (?) Ils campèrent près de la chapelle Notre-Dame du Schenckhen-Wuest (cimetière actuel) et le Dauphin après avoir tenu conseil avec ses généraux se présenta devant la ville, la veille du jour de Saint-Valentin (13 février 1445) et après minuit vers trois heures du matin donna l'assaut, à l'aide d'échelles, du côté de l'établissement de bain. Mais comme le mur était couvert de pierres, celles-ci tombèrent avec grand fracas sur la galerie de bois. Ce bruit réveilla les gardiens qui, à cause de la nuit très froide, s'étaient réchauffés dans la galerie des bains. Ils donnèrent l'alarme et une vaillante femme nommée Brigitte Schikh, prit plusieurs bottes de paille et après les avoir allumées courut sur la galerie des Dominicains et les jeta par dessus les remparts en poussant de grands cris. Cet acte jeta une telle panique parmi les assaillants qu'ils s'enfuirent sur le Schinberg. Le peuple qui ce jour là était en grande affluence dans la ville, vit à sa grande surprise la glorieuse Mère de Dieu et le saint évêque et martyr Valentin se promener sur les remparts entourés d'un grand éclat, et attester ainsi qu'ils avaient couvert la ville et ses habitants de leur protection.

« Au jour, quand on ouvrit les portes, on trouva suspendus aux remparts, des échelles de singulière façon en partie faites de cordes, en partie de bois, que l'on suspendit dans l'église en souvenir. On retrouva également un grand butin sur l'emplacement où l'ennemi avait campé. (Chron. de Guebviller. Edit. Mossmann p. 62 et suiv.).

« Le 21 mars 1455, les Armagnacs vinrent dans le Nonnenbruck où 3000 d'entre eux se mirent en embuscade. Mais quelques centaines d'hommes de la milice de Thann se

joignirent aux habitants de Cernay, de Wattviller et de Soultz pour marcher contre eux. Dès la première rencontre les *Schinder* laissèrent 400 des leurs sur le champ de bataille.

« Ils passèrent aussi devant Soultz, mais voyant l'attitude résolue des habitants, ils n'osèrent attaquer (Chronique de Thann).

« En 1450, les Armagnacs régnaient encore dans le pays, nul n'osait sortir des villes et quoique l'année fut bonne et les fruits abondants, on ne pouvait, sans danger, aller les récolter. Cependant grâce à l'intervention d'un colonel des Armagnacs qui logeait à l'auberge de la Lune à Guebviller, on put faire la vendange ; il distribua des sauve-conduits à tous les bourgeois. Malheureusement il fut tué près de la maladrerie sur la route de Bergholtz par un noble de la famille de Wittelsheim (Chron. de Guebviller, édit. cit.) »

Le Mundat eut relativement peu à souffrir des Armagnacs, grâce à l'attitude de Conrad de Busnang qui s'empressa d'adhérer à la ligue des villes contre l'invasion. D'après les documents recueillis par M. Mossmann et publiés dans la *Revue d'Alsace* (1875) (1), Sainte-Croix fut, le 8 septembre 1444, livrée au Dauphin ; celui-ci envoya des sommations pour se faire ouvrir les portes de Rouffach, Guebviller et Herlisheim.

Le 21 décembre 1444, Conrad de Busnang assiste avec les Ribeaupierre, les villes, etc. à une diète tenue à Kiensheim pour former une ligue contre les Armagnacs. Ceux-ci avaient alors leurs principales forces à Markolsheim, Sainte-Croix, Herlisheim et Eguisheim. Ils y étaient encore le 1er janvier 1445.

Le 24 juin suivant fut projetée une alliance contre les Armagnacs, entre les Etats d'Alsace et du Sundgau, Conrad de Busnang, l'abbé de Murbach, le comte de Züpfen, le seigneur de Ribeaupierre et les villes de Colmar, Schlestadt et leurs conférés. Ils s'engageaient à fournir des troupes de pied et de cheval pour protéger la rentrée des récoltes et au besoin pour faire une expédition contre les Armagnacs cantonnés à Montbéliard où ils avaient pris possession du châ-

(1) Tirés des archives de Colmar.

teau. Si les chefs des Armagnacs venaient à quitter Montbéliard ou si d'autres étrangers mettaient l'Alsace et le Sundgau en danger, les alliés se devaient aide et assistance contre tous ceux qui pourraient se jeter sur le pays. Cette alliance devait être valable pendant cinq ans et les Etats qui voudraient y adhérer devaient donner leur réponse sans retard. (Minute ou copie sans authenticité sur papier).

Le 27 juin, des troupes prirent la campagne contre le *mauvais peuple* qui se trouvait à Wuenheim et autour de Soultz, quand ceux de Colmar rentrèrent dans leur ville on paya un déjeûner aux cavaliers dont la dépense monta à 8 livres, 18 sols, 8 deniers (Kaufhausbuch).

Le 5 juillet, le magistrat et le Conseil de Mulhouse mandèrent à leurs bons amis le prévôt et le conseil de Soultz que les Armagnacs cantonnés à Montbéliard venaient d'entrer en campagne mais sans qu'on connaisse leur force ; elle priait de communiquer cette nouvelle à leurs alliés communs pour qu'ils prennent leurs mesures en conséquence. (Original sur papier scellé).

Le 6 juillet, les confédérés tinrent une nouvelle diète, on y décida entre autres que les troupes se mettraient en campagne contre Montbéliard formant un corps de 400 hommes de cheval et de pied qui devait être rendu avant le 10 juillet, à Hattstadt pour passer de là à Rouffach puis à Soultz et à Guebviller où il serait posté dans l'attente de ce qu'il y aurait à faire. (Minute ou copie sur papier sans authenticité).

L'Obristmestre de Colmar fut envoyé à Soultz au sujet de cette expédition, son absence dura trois jours et la dépense monta pour lui et les trois chevaux qui l'accompagnaient, à 1 livre 3 sols 6 deniers (Kaufhausbuch, 11 juillet.)

Le 2 septembre nouvelle diète des confédérés ; on y dressa un état supplémentaire des contingents à fournir pour la défense du pays. Ces contingents, commandés par Jean Stoer, devaient être rendus à Soultz le samedi après la St-Adolphe, (4 septembre). Le seigneur de Busnang devait écrire aux nobles de Montreux pour connaître leur sentiment sur les propositions qu'il leur avait faites. (Copie ou minute sur papier sans authenticité).

Le prévot de Colmar se rendit à Ensisheim, avec la députation de messire Conrad de Busnang, auprès du comte Jean de Thierstein, encore au sujet du *peuple étranger*. Les frais montèrent à 5 sols 5 deniers (Kaufkausbuch, 5 et 11 septembre).

Antoine de Wittenheim, Conrad Zwenger et Henri d'Appenwihr furent envoyés avec de l'infanterie à Cernay. Ils dépensèrent à Soultz, Cernay et Rouffach avec les voitures, les chevaux, avec les franchises (mit den freyheyten) 1 livre, 12 sols, 5 deniers (Kaufhausbuch, 19 et 25 septembre).

Le 28 septembre, le chanoine, Conrad de Busnang, s'occupa de faire entrer dans l'alliance contre les Armagnacs, les seigneurs et villes de la Basse-Alsace. Colmar lui exprima ses regrets de ce qu'elle ne peut parvenir à mettre l'accord entre les alliés, elle espérait qu'il y parviendrait mieux. Il réunit une nouvelle conférence à ce sujet, le 3 octobre ; le 17 octobre 1445 et le 18 septembre 1446, Colmar envoyait l'Obristmestre à Rouffach pour le même objet (Kaufhausbuch).

A peine les Armagnacs furent-ils partis que les Suisses reprirent l'offensive contre la maison d'Autriche. En 1468 ils arrivèrent jusqu'à Thann et Wattviller et détruisirent tout à l'entour. Les habitants de Wattviller firent cause commune avec les Suisses et se révoltèrent ; ils furent assiégés et pris par le landvogt Thuring von Hallviller, le bailli et neuf citoyens qui avaient été faits prisonniers et emmenés à Jungholtz par les seigneurs de ce château : Wersic de Stauffenberg et Reinhard de Schauenbourg durent leur payer 850 florins de rançon. Grâce à la prudence de Conrad de Busnang, le Mundat n'eut absolument rien à souffrir de cette guerre (1).

(1) 1468 Die Schwytzer Kommen ins Elsass und ziehen gegen s'hus Ostereich. Conrad war so plung, dass bei diesen Krieg der obere Mundat syn herschaft nitt um ein haar verletzt wurde. Er starb anno 1471. Die Schwytzer kamen bis Wattwiller und Thann und zerstôren alles. (Chron. Berler fol. 52. Vid. chron. fol. 162 bis, 166. Apud cod. diplom. Argentin).

L'expédition des Armagnacs contre les Suisses n'ayant pas réussi au gré de l'archiduc Sigismond, celui-ci se tourna vers le duc de Bourgogne, Charles, pour susciter aux Suisses un ennemi auquel sa valeur et son esprit de conquête ont valu le surnom de Téméraire. Sigismond, dont les finances étaient fortement obérées, engagea au duc de Bourgogne, par un traité passé à Arras le 21 mars 1469, contre une somme de 80 000 florins, tous les pays de l'Autriche antérieure comprenant le landgraviat de la Haute-Alsace et toutes les terres que les Suisses avaient envahies. Charles le Téméraire donna la charge de grand bailli de sa nouvelle province à un gentilhomme alsacien, le fameux Pierre de Hagenbach. Cet homme, diversement jugé par les historiens modernes, nous est peint dans les chroniques de son temps avec un caractère sauvage, des mœurs farouches et déréglées. Ce n'est certes pas comme protecteur des bonnes mœurs que le landvogt de Charles-le-Téméraire intervint dans les affaires de Soultz : Conrad de Busnang, voulant réformer les mœurs dans ses Etats, rendit une ordonnance qui punissait d'une amende de 10 florins et du bannissement toute personne convaincue d'adultère ou de concubinage, qui condamnait à une amende de 5 livres ceux qui avaient favorisé un tel crime, et enfin banissait toute personne adonnée à la prostitution. Un bourgeois de Soultz, ayant contrevenu à cette loi, fut cité devant les juges ; mais il se retira à Rimbach et plus tard à Jungholtz, territoires qui faisant partie des Etats d'Autriche, étaient sous la juridiction de Hagenbach. Il s'y fit recevoir bourgeois, puis retourna à Soultz au bout de quelque temps pensant qu'on n'oserait inquiéter un homme appartenant au landvogt. Mais il fut arrêté et emprisonné tant pour sa conduite passée que pour s'être démis de sa bourgeoisie sans accomplir les formalités requises. Quand tout ceci parvint aux oreilles de Hagenbach, il ordonna qu'on se saisit de tout bourgeois de Soultz sur lequel on pourrait mettre la main, et bientôt cinq d'entre eux furent jetés dans les prisons d'Ensisheim. On allait en venir aux armes lorsque les choses furent arrangées par l'entremise de quelques gentilshommes (Stœber).

Hagenbach s'étant rendu odieux par son despotisme et ses

excès de tous genres, son gouvernement devint intolérable à ses sujets comme à ses voisins, et la maison d'Autriche chercha à reprendre les territoires engagés. L'empereur Frédéric tenta de rentrer dans leur possession en négociant un mariage entre son fils Maximilien et la fille unique de Charles-le-Téméraire. Dans ce dessein il vint en Alsace avec une suite nombreuse : le 10 septembre 1473, il était à Colmar d'où il passa par Soultz pour se rendre à Bâle (1). Hagenbach qui y était venu de son côté de la part de son souverain, se montra particulièrement grossier et insultant envers les députés suisses venus pour complimenter l'empereur. Celui-ci, accompagné du Landvogt se rendit alors à Trèves où Charles-le-Téméraire l'attendait entouré d'une cour brillante et somptueuse. Les négociations n'aboutirent point et l'empereur devenu méfiant, quitta la ville incognito.

Mais les cruautés et le despotisme de Hagenbach devaient prendre fin ; les villes libres offrirent à Sigismond l'argent nécessaire pour dégager l'Autriche antérieure ; Hagenbach fut fait prisonnier à Brisach par le peuple de cette ville aidé de ses propres troupes révoltées, jugé par un tribunal extraordinaire le 9 mai 1474, condamné à mort et exécuté. Sigismond ayant fait la paix avec les Suisses et conclu un traité d'alliance avec eux, Charles-le-Téméraire se vit contraint d'abandonner le landgraviat. Herman d'Eptingen y fut nommé landvogt par l'archiduc d'Autriche à la place du sire de Hagenbach.

A la mort de Conrad de Busnang, le Haut-Mundat fit retour à l'évêché dont le siége était encore occupé par Robert de Bavière. Ce seigneur vécut plus en prince séculier qu'en évêque, son caractère et ses mœurs furent assez déréglés dans sa jeunesse : mais l'âge l'ayant fait revenir de ses égarements, il devint dans la suite un grand et bon évêque et se livra tout entier à l'exercice de ses fonctions. Sous son épiscopat eurent lieu les querelles entre les curés et les religieux au sujet de l'*ultimum vale*, puis les sévices des Dominicains et de l'Inquisition contre les Hussites. Nous ne pouvons que

(1) Chron. de Sigismond Billing de Colmar, édit. Waltz.

nous joindre à l'abbé Grandidier (Œuvres inédites, IV p. 347 à 360) pour déplorer cette intervention du bras séculier dans les choses de la foi : c'est par la persuation et non par la violence que la vérité triomphe de l'erreur.

Après la visite de l'Empereur Frédéric, Soultz reçut un hôte illustre dans la personne de son seigneur l'évêque Albert de Bavière qui succéda à Robert en 1478. Ce prince était venu dans le Haut Mundat pour y recevoir le serment d'usage de la part de ses sujets. Berler qui nous relate ce fait sous la date de 1480, raconte qu'un fou nommé Henzelin, qui avait reçu asile dans la commanderie de St-Jean et y était traité durement par ses maîtres et les domestiques de l'établissement, saisit le cheval de l'évêque par la bride, à son entrée dans la ville de Soultz et s'écria : « Seigneur, que Dieu vous donne beaucoup de bonheur ! » L'évêque lui répondit : « Et pourquoi ? je n'ai point pris femme, » « Si vous n'avez point pris femme, lui répondit le fou, il vous est échu de bien méchants paysans. » L'évêque surpris et amusé par ce fou, l'emmena avec lui et ainsi le délivra de son dur service quoique son maître ne l'ait pas lâché volontiers (Berler, fol. 187 b/ loc. cit.)

Sous le régne d'Albert de Bavière, l'Eglise paroissiale de Soultz fut terminée. Cet évènement est rappelé par la date de 1489 gravée sur la façade du monument et par les armoiries d'Albert de Bavière sculptées sur la clef de voute de la dernière travée de la nef. En 1498 se place le traité conclu entre l'évêque et l'empereur Maximilien sur les droits du landgraviat dans le Haut-Mundat et que nous avons cité plus haut.

L'Alsace fût encore désolée pendant toute la fin du XVe siècle par des querelles particulières qui n'ont pas épargné la ville de Soultz. Il y avait dans son ban deux fiefs importants : celui d'Ollviller occupé par les nobles de Waldner et celui de Jungholtz occupé par plusieurs seigneurs et en dernier lieu par la famille de Schauenbourg-Stauffenberg. Une première querelle éclata en 1473 entre Herman de Waldner et l'évêque Robert au sujet d'un trésor trouvé dans un champ de Herman. Celui-ci prétendait à sa posses-

sion ; la question fût décidée par une guerre dans laquelle Soultz prit une part active. Les troupes de cette ville surprirent la même année 1473, les villages de Berrviller et Beroltzviller que les Waldner possédaient alors, les pillèrent et y commirent beaucoup d'excès, suivant une relation manuscrite de toute cette guerre conservée dans les archives de la famille de Waldner. Ils tentèrent aussi de surprendre le château de Weckenthal. On négociait la paix par l'entremise de l'empereur Frédéric IV, quand Herman et l'évêque Robert moururent, comme les Waldner exigeaient de la ville 2000 florins, Albert, le nouvel évêque continua la guerre avec les deux fils de Herman qui demandèrent du secours à leurs parents et amis. Ils rassemblèrent un corps de 300 hommes d'armes ou cavaliers et de 1200 hommes à pied pour prendre l'évêque dans son château d'Isenburg et se rendre maîtres de Rouffach.

L'entreprise ayant échoué, ce corps de troupes se dédommagea en tombant sur les villages de l'évêché : Gundolsheim Hartmansviller et Wuenheim qui furent pillés. Les troupes de l'évêque en firent autant des villages de Waldner et marchant sur le Freundstein, le prirent d'assaut. Elles firent prisonniers un grand nombre de soldats des Waldner et ceux de Soultz firent écarteler trois d'entre eux comme espions. Enfin l'on convint d'un congrès à Colmar où se trouvèrent les gens de l'évêque, le député de l'électeur palatin, Guillaume de Ribeaupierre, les Waldner et leurs amis au nombre de 70. Le traité y fut conclu le mardi après la Saint Mathieu 1490. Ceux de Soultz s'étant plaint que les Waldner avaient voulu surprendre leur ville pendant la nuit, ceux-ci se justifièrent en prouvant que cette nuit-là ils étaient loin de la ville et protestèrent contre le supplice infligé à leurs hommes. Il fut décidé que les habitants de Soultz enlèveraient des gibets les membres des trois hommes d'armes exposés sur les routes de la ville, que ces restes seraient réunis et enterrés honorablement et que l'évêque paieraient aux frères Waldner 800 florins (1).

(1) Schwartz. Mémoire pour prouver que les Waldner ont droit au titre de baron, d'après les archives de la famille de Waldner. Voir aussi chron. de Thann.

En 1495, la diète de Worms mit un terme aux guerres particulières entre les Etats d'Empire, en les défendant expressément et soumettant les litiges qui pourraient éclater entre eux, à la juridiction des tribunaux d'Empire qu'elle instituait en même temps.

Cependant peu après une nouvelle querelle éclata entre Soultz et le seigneur Nicolas de Schauenbourg. Depuis longtemps les seigneurs de Jungholtz prétendaient à la juridiction dans leur fief ; ils voulaient y comprendre les biens situés hors de l'enceinte du château et qui, suivant les investitures ne faisaient pas partie du fief. Nicolas de Schauenbourg fit labourer et annexer à son champ un chemin voiturable passant du Sigelsbrunnen par le bas du Bintzberg et s'opposa par force et violence à ce que les habitants de Soultz usassent dudit chemin. En 1497, il fit prisonnier un habitant de Soultz, le jeune Peter Berweyler, qui passait par ce chemin vers Jungholtz avec un chariot, et lui confisqua cheval et voiture. De plus, il attaqua sur ledit chemin un autre bourgeois de Soultz nommé Hans Wächter, le jeta à bas de son cheval d'un coup d'épieu et le maltraita tellement qu'il en mourut le lendemain. Alors les habitants de Soultz se soulevèrent et attaquèrent Nicolas de Schauenbourg dans le cimetière du couvent de Thierenbach où ils s'étaient embusqués.

Le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1497, au moment où le seigneur de Schauenbourg, accompagné d'un domestique se rendait à l'église pour y faire ses dévotions, ils fondirent sur lui armés d'épieux et d'arbalètes ; le domestique fut tué, Nicolas de Schauenbourg eut la joue traversée d'un coup d'épieu que lui porta un nommé Conrad Westerlin de Wuenheim. Les Soultziens emmenèrent prisonnier dans leur ville, le gentilhomme blessé. Les états d'Autriche et les habitants de Guebwiller se portèrent au secours de Schauenbourg ; à cette nouvelle, Soultz fit transporter le prisonnier à Rouffach et appela à son aide tout le Haut-Mundat. Dans l'intervalle la ville de Soultz fut assiégée et prise par les soldats autrichiens qui de là se portèrent sur Rouffach. L'évêque de Strasbourg invoqua alors l'édit de la

diète de Worms et le litige fut déféré à un tribunal arbitral par un traité de paix daté du 13 septembre 1497 (1). Ce tribunal, présidé par Guillaume de Ribeaupierre, décida en 1505 sur quantité de questions de juridiction et de limite de ban qui formaient la base du litige et qui avaient déjà été agitées en 1455, 1468 et 1493. Elles avaient été jugées alors par des traités arbitraux dont les clauses n'avaient jamais été exécutées. En ce qui concerne les actes de violence commis de part et d'autre, il fut décidé que les gens de Soultz ayant blessé le seigneur de Schauenbourg, tué son domestique et de plus condamné comme espion et exécuté injustement un homme du seigneur de Schauenbourg, nommé Berysen de Redersheim lors de la guerre des Waldner, que d'un autre côté le seigneur de Schauenbourg ayant maltraité deux bourgeois de Soultz, les deux parties étaient quittes. Nous verrons que le traité de 1505 ne fut guère exécuté et que si désormais on ne recourut plus entre Soultz et les deux seigneurs féodaux de Waldner et de Schauenbourg, au droit du plus fort au *Faustrecht*, ils restèrent, encore en litige devant les tribunaux sur les mêmes questions de limites et de juridiction, jusqu'à ce que la Révolution de 1789 eût mis définitivement un terme aux privilèges féodaux.

La situation morale du clergé à la fin du XVe siècle, est bien différente de celle dont il jouissait à l'origine de l'établissement du christianisme en Alsace. Les monastères que nous avons vus s'élever pour la garde de la civilisation, pour l'observance des mœurs simples et douces, pour la conservation des arts et des sciences, pour le travail et pour l'étude, s'étaient bien écartés de leur but primitif. Avec la fortune était venue l'ambition, avec le régime féodal les mauvaises mœurs. Bien des serfs, bien des vassaux, n'avaient revêtu le froc du moine que pour échapper au joug de la féodalité. Bien des jeunes seigneurs déshérités au profit de leurs aînés n'avaient trouvé que le cloître pour apanage.

(1) Voyez Chron. des Dom. de Guebviller, les pièces du procès aux archives de Soultz et l'inventaire des titres des bailliages de l'évêché.

Ces hommes sans vocation religieuse avaient apporté dans les couvents des désirs inassouvis, des ambitions déçues ; la discipline se relâcha et les maisons de Dieu devinrent les asiles de la débauche. Cet état déplorable n'épargna pas le clergé séculier plus exposé encore aux séductions du monde. Alors de toute part s'élevèrent des réformateurs pour rétablir la discipline dans l'Eglise. Le pape n'ayant pas voulu céder aux idées de l'un d'eux, Martin Luther, celui-ci rompit en visière avec le catholicisme et se fit l'apôtre non plus d'une réforme disciplinaire mais d'une Réforme dogmatique et d'une religion nouvelle.

Les prédications de la Réforme, au commencement du XVIe siècle, eurent une influence politique plus immédiate peut-être que leur influence religieuse. Luther, en proclamant la liberté d'examen dans la religion, fit voir que l'on pouvait proclamer aussi la liberté politique ; en s'insurgeant contre la papauté, il leva l'étendard de la révolte contre tout pouvoir temporel ou spirituel ; en se jouant de l'excommunication devant laquelle naguère les fiers empereurs d'Allemagne courbaient la tête. il montra que les foudres des juridictions n'étaient pas tant à craindre. C'est ce que comprirent nos paysans avec leur gros bon sens.

La Réforme du reste admit dans son sein tout ce qui était las d'un joug, d'un frein quelconque, les nobles débauchés à qui pesaient les sermons de l'Eglise, les moines avares de richesses et las de la pauvreté, le clergé séculier libertin et corrompu. Quant au peuple, « les nobles le regardaient comme une espèce semblable aux bêtes : ils ne pouvaient revenir de ce préjugé qu'ils suçaient avec le lait ; comme dans l'ancienne République de Rome, les nobles juraient en naissant une haine éternelle aux plébéiens. Ceux que des sentiments d'humanité intéressaient à leur misère étaient regardés comme des traitres, et ceux qui opprimaient le peuple étaient exaltés comme des héros et les soutiens de la patrie (1) ».

Traités donc en brutes, les paysans se soulevèrent en bêtes féroces contre leurs oppresseurs, contre les nobles qui les

(1) Grandidier. — Œuvres inédites, t. IV. p. 198.

écrasaient, contre les couvents qui s'engraissaient de leurs sueurs. Les curés, toujours en rivalité avec les maisons religieuses qui accaparaient tout au préjudice de leurs prébendes, firent généralement cause commune avec les paysans.

Le mouvement insurrectionnel prit naissance en Alsace, vers Pâques 1525, dans le village de Helfferskirch dans le Sundgau ; un nommé Mathys Nithard et quelques paysans de ce village, excités par les sermons réformateurs de leur curé Jean Berner, enfant de Guebviller, firent incursion dans sa cave et après s'y être enivrés, commencèrent par mettre sa maison au pillage ; puis de là, s'adjoignant de nombreuses recrues, ils se répandirent dans tout le Sundgau et la Hardt, et après avoir incendié le couvent de Schönensteinbach, se présentèrent devant Soultz, le cinquième jour avant la Saint Gangolf (6 mai) (1).

La situation de Soultz à ce moment est assez particulière pour que nous nous y arrêtions : ville seigneuriale, elle jouissait cependant d'une liberté presque aussi grande que celle d'une ville libre ; isolé par la seigneurie autrichienne d'Isenheim du reste du Mundat, son territoire se voyait constamment en but aux entreprises de la maison d'Autriche et des seigneuries avoisinantes toujours prêtes à amoindrir le pouvoir de l'évêque de Strasbourg dans la Haute-Alsace.

Soultz n'était pas non plus en très bons termes avec l'Empire, puisque une sentence de mise au ban avait été remise en vigueur en 1460 ; d'un autre côté, un traité conclu en 1498 entre l'évêque et l'empereur, accordait à ce dernier, en tant que landgrave, l'ouverture de la ville de Soultz, ce qui ne devait pas trop satisfaire ses habitants.

Deux fois, dans le cours du siècle précédent, le Haut-Mundat s'était vu aliéné par les évêques de Strasbourg à deux compétiteurs de l'épiscopat : Burkard de Lutzelstein et Conrad de Busnang, qui attirèrent de nouvelles prétentions sur ce pays.

L'évêque de Strasbourg avait donc tout intérêt à ménager un territoire toujours prêt à passer dans d'autres mains, à

(1) Chron. de Jean Stoltz de Guebviller.

octroyer des privilèges à des sujets toujours prêts à la défection. Malgré celà le Haut-Mundat s'était déjà soulevé contre l'évêque en 1514 (1). Cependant Soultz n'avait pas à se plaindre de son seigneur : Guillaume de Dietz lui avait donné de beau privilèges en 1418 après le retour du Mundat à l'évêché ; l'évêque qui occupait le siège de Strasbourg en 1525, Guillaume de Honsteim, était un homme plein de mérites ; à son avènement à l'épiscopat il célébra lui-même la messe, alors que depuis cent cinquante ans aucun évêque n'avait officié dans la cathédrale. Le peuple l'accueillit avec joie, augurant favorablement de l'expérience qu'il avait acquise et du caractère de prudence et de modération qu'il avait toujours soutenu et qu'il ne démentit point.

Il n'en était pas de même des tenanciers de deux fiefs du bailliage de Soultz : les Waldner et les Schauenbourg, toujours en lutte avec la ville dont ils tâchaient d'annexer les droits, les privilèges et le ban. Depuis 1468 jusqu'à la révolution de 1789, les seigneurs de Jungholtz profitant des complications auxquelles donnait lieu le régime féodal, ne cessèrent de procéder avec Soultz. En 1497, la ville avait dû répondre aux violences du seigneur de Schauenbourg par des représailles, et en 1505 on avait conclu un arrangement dont le fier seigneur ne se pressait pas d'exécuter les clauses. Même querelle avec les Waldner qui tâchaient d'accaparer la juridiction sur la seigneurie d'Ollviller et venaient d'avoir procès avec la ville et l'évêque (3).

Il ne faut donc pas s'étonner si les habitants de Soultz qui du reste venaient d'éliminer la noblesse de son sein à l'exemple des autres villes d'Alsace, saisirent l'occasion de se venger de leurs rivaux.

La révolte des paysans, malgré le fanatisme anti-religieux et les rêveries socialistes qui en faisaient le fond, n'avait pas pour but uniquement de piller et brûler. Cette guerre était un rappel brutal aux franchises du passé qu'elle prétendait récupérer.

(1) Chron. des dom. de Guebviller p. 107.

(2) Archives communales de Soultz.

Les paysans, dans leur manifeste, protestent contre leurs charges qui augmentent chaque jour et demandent à ne payer que ce que leurs pères ont payé, *wie unsere Aeltern gedient haben*, ils désirent que la commune rentre en possession des prés et des champs qu'on lui a enlevés, *die dann einer Gemeyn zugehôrend*, ils réclament la nomination du curé, la liberté de la chasse et de la pêche et l'abolition du servage (1).

Les bourgeois de Soultz réunis dans les poëles de leurs tribus décidèrent d'ouvrir les portes aux paysans et de se joindre à eux Toute cette foule indisciplinée, se rua comme des écoliers en rupture de ban, sur la commanderie des chevaliers de St-Jean et sur le couvent des cisterciens (*Capellhof*), avec lesquels la ville venait d'avoir aussi quelques dissentiments, et les mirent à sac. Après avoir durant deux jours, fait bombance dans ces caves bien garnies, ils se dirigèrent sur Guebviller, le 8 mai, et y furent introduits par une partie des bourgeois qui se réunirent à eux. Là ils saccagèrent les deux couvents des dominicains et de l'Engelport, et renouvelèrent les orgies des jours précédents. Les chroniqueurs de Guebviller attribuent même aux Soultziens la majeure partie des excès qui se commirent et principalement aux meneurs de Soultz : Marquart Heriot, Simon et Jacob Scherer, Hans Hanrey, Diebolt Zuckhlerwirth, Marquart Deblin, Diebolt Mersperger etc. (2). Les Waldner et les Schanenbourg étaient des protecteurs des Dominicains ; c'est aux libéralités des Waldner que ceux-ci devaient l'élégante tour de leur église

(1) Archives de Colmar. Rg. s. B. 4. 39 ; Manifeste des paysans 1525.

(2) Marquart Deblin construisit en 1550 la maison Quimfe une belle et luxueuse habitation de Soultz, suivant une inscription gravée sur un contre-fort de la maison et qui le qualifie bourgeois de Bâle ; les Hanrey et Zucklerwirth appartenaient aux meilleures familles de Soultz ; la première fournit un prévôt à la ville ; on les trouve en pleine prospérité dans le cours du 16e siècle, chose qui nous parait bien incompatible avec la réprobation qui aurait dû retomber sur eux après leur révolte. On ne sait s'il ne faut pas croire plutôt que les chroniqueurs en citant ces noms ont obéi à une animosité personnelle.

dans laquelle les Schauenbourg et les Waldner avaient leur sépulture.

Devons-nous voir là la cause de cette animosité des Soultziens contre les religieux de Guebviller alliés de leurs rivaux ; ou bien était-ce du ressentiment pour la part qu'avait prise Guebviller contre Soultz dans les querelles avec les Schauenbourg en 1497 ?

De Guebviller les insurgés se portèrent sur le château de Jungholtz et sur le Freundstein. Ce dernier ne s'est plus relevé de ses ruines dont le dernier pan de mur va disparaître.

Après la défaite des paysans près de Saverne, leurs bandes revinrent dans le Sundgau et repassèrent encore une fois devant Soultz, mais les habitants avaient réfléchi pendant leur absence ; craignant les représailles de leur seigneur qui venait de se rendre à Rouffach (3 septembre), ils n'ouvrirent pas leurs portes aux paysans ; ceux-ci brûlèrent alors le monastère de Thierenbach (Chron. Berler), mais ils ne tardèrent pas à tomber entre les mains des soldats de la Régence autrichienne. Celle-ci sévit contre eux avec une rigueur inouïe, confondant souvent les innocents avec les coupables, dit la chronique de Guebviller.

Il s'agit aussi pour les bourgeois de Soultz de rendre compte de leur révolte et des excès qu'ils avaient commis. L'évêque était décidé à sévir rigoureusement, cependant il se laissa fléchir par l'abbé de Murbach, Grégoire de Masevaux; du reste la régence d'Ensisheim, sous prétexte de réprimer la révolte, cherchait de nouveau à usurper les droits de l'évêque.

Il importait de terminer promptement et d'user d'un peu de clémence : le 9 septembre ceux de Soultz durent sortir de la ville et se réunir dans la campagne sans armes ; le lendemain ils prêtèrent de nouveau serment d'obéissance à l'évêque de Strasbourg. Quelques conseillers, quelques chefs de tribu et d'autres bourgeois furent incarcérés, les meneurs furent conduits à Rouffach où siégeait le tribunal criminel du Mundat. Chaque famille (*Hausgesâss*) dut payer à la régence 6 florins ; les tribus de Soultz furent dissoutes, enfin le 31 décembre on fusilla Marquart Hériot, le principal au-

teur de la révolte des bourgeois. C'est lui en effet, qui tandis que les paysans mettaient à sac le couvent d'Isenheim, était allé les prévenir que ceux de Soultz se mettaient avec eux (1). La *Mattenthor* ou porte du faubourg donnant vers les prés fut condamnée ainsi que la poterne du château car n'étant pas gardées, ces issues avaient permis aux révoltés de l'intérieur de communiquer avec les paysans (2). La ville dut aussi payer aux cisterciens 35 livres bâloises et aux chevaliers de St-Jean 450 livres d'indemnités pour les dégats causés dans ces deux maisons. Ainsi se termina à Soultz ce grand mouvement populaire, première étape de celui qui trois siècles plus tard devait triompher de la noblesse, du clergé et de la royauté.

Tous les privilèges et droits de la ville de Soultz furent maintenus et même le Mundat fut délivré de l'engagement onéreux qu'il subissait depuis 1382 ; les lettres de décharge datées de 1528 et données par Guillaume de Honstein sont conservées aux archives de Soultz. Plus tard on permit aux deux tribus de se reconstituer. Le régime d'alors ne permettait pas en effet de se passer du concours des bourgeois qui assemblés chaque soir dans leurs poëles respectifs discutaient le verre en main, les affaires de leurs métiers et celles de la ville ; par là ils exerçaient un contrôle souvent utile sur l'administration et le conseil de ville. Sous l'évêque Erasme de Limbourg (1541-1568) on rédigea le code municipal de la ville ; les droits et devoirs de chaque fonctionnaire y furent nettement définis ; on réunit le code rural et forestier, les ordonnances anciennes auxquelles ont ajouta quelques nouveaux règlements. Parmi ces derniers, remarquons particulièrement les ordonnances contre les juifs et contre les nobles. La première, en défendant à tout bourgeois de rien vendre ni hypothéquer aux juifs et de ne contracter envers eux aucune dette, mettait nos ancêtres à l'abri des entreprises financières de cette race. L'ordonnance contre les nobles défendait de leur vendre aucun bien, en effet comme les biens

(1) Chron. des dom. de Guebviller.
(2) Knoll. hist. de Soultz.

nobles étaient exempts de toute taxe et contribution, celles-ci retombaient plus lourdes sur les bourgeois.

Sous l'influence de ces lois bienfaisantes, et sous la protection des évêques qui furent pendant cette période les plus remarquables de ceux qui occupèrent le siège de Strasbourg, Soultz acquit une prospérité dont les nombreuses maisons datées de cette époque témoignent encore aujourd'hui ; mais la guerre de Trente ans et le siège que subit la ville lui portèrent un coup dont elle ne s'est plus relevée.

Soultz entretint aussi de meilleurs relations avec Guebviller sa voisine, une transaction fut passée en 1538 pour le péage respectif des deux villes. En 1542, Henri de Jestetten s'étant déclaré compétiteur de l'abbaye de Murbach, Guebviller lui résista et Soultz porta secours à sa voisine en cette occasion (1).

La ville de Soultz semble être restée étrangère aux guerres de religion qui désolèrent l'Alsace durant tout le XVIe siècle. Seulement lorsque son seigneur, l'évêque de Strasbourg se vit forcé de quitter sa ville épiscopale, elle contribua par 300 livres aux frais de déplacement de l'officialité et du chapitre de l'évêché qui se transportèrent à Saverne et à Molsheim en 1583. Plus tard, dans la guerre qui éclata en 1592 à la mort de Jean de Manderscheidt, entre son successeur Charles de Lorraine et son compétiteur protestant Jean Georges de Brandebourg, Soultz fournit encore à Charles une contribution de guerre en argent (2).

Notre ville ne fut pas à l'abri de ce singulier et mystérieux fléau qui désola l'Alsace à la fin du XVIe siècle, nous voulons parler de la sorcellerie.

Les croyances populaires au pouvoir surnaturel des sorciers, croyances qui n'ont malheureusement pas encore disparu de nos jours, prirent une extension considérable à cette époque. Les pratiques de sorcelleries paraissent avoir été introduites par les Bohémiens. Ces troupes errantes qui venaient de pénétrer en Alsace, surprirent plusieurs personnes

(1) Chron. des Dominicains de Guebviller.
(2) Archives de Soultz, Schuldbuch.

simples et crédules par une sorte de suggestion hypnotique obtenue surtout au moyen de frictions avec des drogues stupéfiantes, elles leur persuadèrent qu'elles pouvaient obtenir du démon une puissance surnaturelle sur les éléments comme sur les gens Les magistrats s'en émurent et telle était la puissance de la suggestion que, traduits devant les tribunaux, ces prétendus sorciers, confessèrent les pratiques les plus absurdes et les plus criminelles. Les juges même, ajoutant foi aux déclarations de ces malheureux, confessions souvent arrachées par les tortures, au lieu de les traiter comme des aliénés. les condamnèrent au supplice du feu (1). Au rapport de la chronique de Thann, six malheureuses furent brûlées à Soultz comme sorcières en 1589. L'une des tours, qui défendaient les remparts de la ville porte encore aujourd'hui le nom de *Hexenthurn* : était-ce la prison des sorcières ou le lieu de leur rendez-vous.

Selon la même chronique, de 1587 à 1596, trente-sept personnes furent condamnées comme sorcières dans le Haut-Mundat seulement (2). La régence d'Ensisheim en condamna quatre-vingt-huit dans une période de soixante et onze ans, à Thann de 1572 à 1620, on en vit cent vingt-cinq livrées aux flammes, à Guebviller en 1575 six, à St-Amarin en 1596 huit, à Rouffach de 1597 à 1615 dix.

La peste exerça aussi ses ravages à Soultz de 1592 à 1594 ; d'après les registres paroissiaux de la ville, qui notent cette épidémie à la date du 21 mars 1592, et du 2 mars 1593, la mortalité s'éleva de 24 personnes en 1592 à 64 en 1593 et atteignit en 1594 le chiffre de 172 sur lesquelles soixante-dix enfants. Elle sévit encore en 1609 : *eine leydige Pestilenz grassirt in Sultz und in den Umgegend, ganzen heuser starben aùs*, dit la Chronique de Thann ; on lit la même chose dans la Chronique de Würcklin de Hartmansviller.

En 1626, l'évêque de Strasbourg, Léopold d'Autriche, qui

(1) Voyez dans l'histoire d'Ensisheim de l'abbé Mercklen, t. II, une remarquable étude sur cette triste question.

(2) 1589. Den 27 September, hat man zu Sultz 6 Hexen verbrennt. 1596. Nur in Ruffacher Herrschafft allein hat man in 8 oder 9 Jahren über 37 Persohnen als Unholden gerichtet. (Chron. de Thann).

avait été élu abbé de Murbach, ayant résigné cette charge, le chapître de l'abbaye voulut prendre en mains l'administration de la principauté, il en résulta une sévère inquisition contre les bourgeois de Guebviller dont plusieurs furent cités pour comparaître à Soultz ; ne s'étant pas présentés sur la défense que leur en avait faite le chapître, ils furent excommuniés (1).

(A suivre). A. Gasser.

(1) Chron. des Dom. de Guebviller.

NEUF-BRISACH

Les deux Blocus 1814 et 1815[1]

APPENDICE

Livre d'Ordres du 2e Bataillon des Gardes Nationaux d'élite du Haut-Rhin

Le manuscrit de Neuf-Brisach contenant le récit des blocus ayant été brûlé en 1870, lors du bombardement de cette place, il ne reste plus relativement à ces belles défenses qu'un petit manuscrit in-4° déposé à la Bibliothèque de Colmar par les héritiers du regretté Ignace Chauffour. On lit sur le plat en étiquette :

2e Bataillon
Livre d'Ordres
1re Compagnie des Grenadiers
Depuis l'organisation de la Garde Nationale
du Haut-Rhin

Sur le recto du feuillet de garde, de l'écriture de Me Chauffour, commencé le 30 avril :

C'est le registre des Ordres et autres ordres militaires
pendant le blocus de Brisach en 1815
Ce manuscrit m'a été donné par Cherrier (2) *alors*
sergent-fourrier dans la garde nationale

(1) Voy. pp. 145 à 180 de la livraison Avril-Mai-Juin 1894.

(2) Cherrier François-Joseph-Louis, avoué puis juge-suppléant près le tribunal de Colmar, décéda dans cette ville le 4 avril 1871. M. Cherrier était un ami de Me Chauffour. (Catalogue de la Bibliothèque Chauffour par André Waltz, Colmar 1889. mat. n° 30).

Ce livre d'ordres *B. g. 30*, tenu par le fourrier est tout ce qu'il y a de plus négligé au point de vue de l'orthographe et de l'écriture. Sans doute, Me Cherrier le faisait tenir par des camarades qui ne méritaient pas le nom d'élèves. Il est signé encore plus irrégulièrement. On ne commence à voir les signatures de MM. Kayser, Claudel et Gall, les officiers de la Compagnie des Grenadiers sans doute, qu'à la page 35, lorsque parût l'ordre du jour de Strasbourg relativement à la fête de l'acceptation de la Constitution. Plus tard, ce livre est encore plus irrégulièrement signé.

Le dernier ordre du 28 août, relativement au départ de la garde nationale de Neuf-Brisach, n'est pas achevé. L'élève fourrier s'est empressé de prendre de l'air en laissant là le pauvre livre d'Ordres qui n'en fût pas moins recueilli pieusement par son fourrier, Me Cherrier, qui a du souvent sourire, s'il l'a relu, en voyant sa mauvaise tournure.

Ordre de la Place du 4 Mai

La garnison est prévenue que l'Empereur a désigné par décret du 16 avril dernier, M. le Major Brechtel, pour commandant de Neuf-Brisach et que cet officier supérieur est arrivé à son poste.

MM. les officiers et autres de tout grade et de toute arme et les sous-officiers et soldats le reconnaîtront et lui obéiront en cette qualité.

Il lui sera fait de suite la visite du corps.

Le Maréchal de Camp, Commandant supérieur,
LE BARON DERMONCOURT.

Ordre du Jour

MM. les Maréchaux de Camp, Majors, Chefs de Bataillon, commandant les bataillons de la garde nationale d'élite recevront avec le présent ordre du 6 de ce mois, l'instruction pour les soins et les égards dont les gardes nationaux doivent être l'objet. Cette circulaire renferme l'expression des volontés de l'Empereur et MM. les officiers supérieurs et généraux

sont invités à s'en pénétrer et à en faire suivre exactement les dispositions.

Le Lieutenant général,
MOLITOR.

Pour ampliation :
L'Adjudant général, commandant en chef de l'Etat-Major,
PUTON.

Ordre du 4 mai pour les trois bataillons de la garde nationale du Haut-Rhin

A commencer d'aujourd'hui 4, tous les Bataillons iront à l'exercice depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures et depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 5 heures du soir. Tout le monde devra s'y trouver sans exception ; les soldats seront exercés jusqu'à nouvel ordre à la position du soldat sans armes.

Le rapport se fera tous les jours à 8 heures du matin, l'adjudant et sergents-majors ou sergents iront chez MM. les Chefs de Bataillon qui donneront les ordres pour les détails de tenue, de police et discipline militaires. MM. les Chefs de compagnie et les officiers demeurent responsables de la bonne tenue de leur compagnie ; je recommande surtout les armes et les buffleteries et gibernes doivent être bien cirées.

Les appels auront lieu à commencer d'aujourd'hui, le matin à 6 heures, à midi et le soir après la retraite ; celle du soir aura lieu dans les casernes ; un capitaine de police sera commandé pour vingt-quatre heures ; il sera responsable de la propreté de chaque quartier, les gardes de police sont sous ses ordres ; le capitaine de police au grand quartier fera faire tous les soirs un relevé général des appels des vingt-quatre heures en triple, l'un pour M. le général gouverneur, un second pour le commandant d'armes, l'autre pour le major-commandant. MM. les commandants recevront l'appel par Bataillon, par les capitaines de police et MM. les chefs de compagnie feront tenir un registre d'ordres par leurs fourriers. Tous les ordres de l'armée, de la place et des

quatre Bataillons seront inscrits. Le major-commandant se les fera représenter dimanche à l'inspection qui aura lieu, les livres d'ordinaire seront toujours arrêtés tous les cinq jours par l'officier de semaine. Tous les hommes de garde seront tenus au grand quartier pour partir ensemble à leurs postes, un tambour s'y trouvera. MM. les adjudants-majors donneront l'ordre aux chefs de poste, que les hommes en faction qui rendent les honneurs doivent s'arrêter, se poser à la position du soldat et porter les armes et les présenter aux officiers supérieurs.

Les tambours-maitres faisant fonctions de tambour-major, conduiront tous les jours sur la place les tambours pour la retraite.

Tous les jours, à 10 heures, MM. les adjudants-majors viendront au rapport chez le major-commandant ; je renouvelle d'envoyer tous les jours un adjudant pour copier les ordres de la place.

Le Major, Commandant d'Armes.

Ordre de la Place du 10 Mai.

Des soldats de la garnison ont osé enlever un fourneau au revètement du bastion n° 2 ; ils se permettent de monter tous les jours sur les parapets et faire des ordures dans les embrasements et sur les autres parties des ouvrages de la place, MM. les Chefs de Corps sont priés de faire connaitre dans les deux langues aux troupes sous leurs ordres qu'il sera fait des rondes fréquentes, que les chefs de poste, sergents, caporaux et factionnaires seront responsables de ce qui se commettrait dans leurs arrondissements, afin que l'on punisse sévèrement tous ceux qui seront trouvés en contravention au règlement établi pour la police et la conservation des remparts.

Les chefs de ronde se plaignent de l'ignorance complète des sentinelles sur leur consigne ; MM. les chefs de poste, les sous-officiers et caporaux en sont responsables, ils doivent interroger chaque factionnaire lorsqu'il sera placé et le pénétrer de la connaissance de sa consigne.

Le Commandant d'Armes.

Ordre de la Place du 11 Mai

La place ayant été déclarée en état de siège, la garnison est prévenue qu'il ne sera plus délivré à dater d'aujourd'hui aucune permission. C'est ce que MM. les Majors et Chefs de corps doivent faire sentir aux gardes nationaux sous leurs ordres d'une manière très positive ; ils devront en même temps leur rappeler qu'ils ne doivent pas se présenter chez M. le général, commandant supérieur, ni chez le commandant d'armes pour une réclamation de ce genre.

Le Major, Commandant d'armes.

Ordre de la place du 13 mai

Le service des postes est fait avec la plus grande irrégularité ; mais il y a de la part du soldat plus d'ignorance que de négligence. Pour remédier au premier mouvement, MM. les officiers commandant les postes, devront à chaque garde montante, avant de rentrer la troupe dans les corps de garde, lui rappeler tous les devoirs que le service embrasse. Quand la troupe sera établie, les sous-officiers et caporaux se rendront dans le corps de garde de l'officier qui leur dira et expliquera toutes les consignes générales et particulières qu'ils ont à connaître. MM. les officiers commandant des postes ne devront pas seulement payer de présence et d'exemple, mais encore d'une surveillance continuelle, appuyée par la sévérité et des punitions, telles que prisons, gardes à remonter, factions à faire, formations devant les armes pendant plusieurs heures.

Cependant MM. les officiers de garde ne devront avoir recours à de tels moyens de punition que lorsqu'ils auront acquis la conviction, par les soins qu'ils se seraient donnés, que les soldats à punir ne manquent plus par ignorance.

M. le lieutenant Curty de la 3e Compagnie du 4e Bataillon de garde à la porte de Strasbourg ne s'y était pas encore rendu à 3 heures tandis qu'il devait être à la tête de son détachement, gardera les arrêts pendant trois jours de suite.

Je prie MM. les Commandants des Bataillons de prendre des mesures pour que tous les ordres du jour soient mis

exactement à la connaissance de MM. les officiers ainsi que des soldats avec le soin de faire traduire et d'expliquer aux derniers ce qui les concerne.

Il sera fait des patrouilles toute la nuit par la troupe de ligne autour de la place.

Le Major-Commandant d'armes.

Ordre du jour du 12 Mai

M. le lieutenant Schneider de garde à la porte de Colmar, n'y était pas encore rendu à 6 heures du matin et a été mis aux arrêts par M. le Commandant de jour.

J'espère n'avoir plus une pareille négligence à signaler à ceux que le sentiment du devoir doit disposer à bien faire, que les soldats comprennent très bien que leur zèle servira de règle à leurs supérieurs.

Ordre du 14 Mai

L'armée et les troupes sont prévenues que le général Sœmelé, nommé par l'Empereur, Gouverneur de Strasbourg est arrivé dans cette place et que M. le Lieutenant-général Bardet commandant d'armes en cette ville est arrivé également. Les troupes et les citoyens apprendront avec plaisir ce choix distingué que l'Empereur a fait pour sa bonne ville de Strasbourg. M. le général baron de Berckheim, commandant la division de réserve qui fait partie de l'armée, MM. les Maréchaux de camp Kissel et Schobert, commandants les brigades de cette division sont tous arrivés à leur poste.

Le Général en chef,
Comte Rapp.

Ordre du 16 Mai

M. le général de Berckheim a reçu une nouvelle destination, il doit prendre le commandement d'une division de réserve de gardes nationales du Rhin, mais qui se réunira à Colmar, ainsi il conservera le commandement de Colmar.

Ordre de l'Armée du 15 mai

L'armée et les troupes stationnées dans la 5e Don Me sont prévenues que M. l'Ordonnateur en chef Sartelon remplace M. l'Ordonnateur en chef Bondurand qui passe à l'armée des Alpes.

Le général en chef témoigne sa satisfaction au douanier Remy, de la brigade de Kembs pour la fermeté qu'il a déployée en tuant d'un coup de fusil un individu qui pour s'échapper s'était jeté dans le Rhin près de lui et sur lequel on a trouvé des papiers importants.

Le Général en Chef.

Ordre du 18 Mai.

Le sergent et le caporal de garde à la lunette s'étant écartés de leur pos e pour aller boire au village voisin (1), seront relevés de suite et seront conduits le premier au cachot et le second à la prison militaire de la place. Le soldat le moins instruit de ses devoirs ne peut plus ignorer que la présence à son poste, est le premier de ses devoirs. Toutes les négligences à ce sujet seront punies avec une juste sévérité.

Le Commandant d'Armes

Ordre de la Place du 20 Mai.

M. le général Commandant supérieur ordonne que M. Bilgert, sous-lieutenant à la 3e Compagnie du 1er Bataillon du Haut-Rhin, de garde à la porte de Colmar dans la journée du 19 au 20 mai, est puni des arrêts pour avoir manqué à M. le Colonel Chopin, directeur d'artillerie.

La fermeté à maintenir une consigne mérite des éloges à l'officier qui s'acquitte de cette obligation sans manquer aux égards dus à l'honneur et au respect qu'il doit à son supérieur.

Le Commandant d'Armes.

(1) Le village voisin serait Wolfgantzen à 2 kil. N. O. de Neuf-Brisach, sur la route de Colmar.

Ordre de la place du 20 mai

Le Conseil de surveillance du Comité d'approvisionnement de siége est composé ainsi qu'il suit, savoir :

MM. Brechtel, commandant d'armes ;
Reville, commandant du génie ;
Chevillard, commandant d'un Bataillon du Haut-Rhin ;
Bechel, capitaine au 2e ;
Chatillon, aide-de-camp du général commandant ;
Moreau, commissaire des guerres ;
Kaseman, médecin de l'hospice ;
Jourdain, conseiller municipal.

MM. Reville sera chargé de la surveillance du charbon, bois et huile ;

Chevillard, de celle des viandes salées sur pied ;

Bechel, de l'inspection des boissons, sel, chandelles et tabac ;

Chatillon, des fourrages de toute espèce ;

Kaseman, de la visite des médicaments pour l'approvisionnement du siége.

Ces messieurs recevront au bureau du Commissaire des guerres de la place la note des approvisionnements manquants existants et nécessaires pour les objets dont la surveillance leur est respectivement confiée.

M. le Commissaire des guerres leur donnera connaissance des réglements sur les quantités établies aux approvisionnements de siége.

Dans les journées de samedi et de dimanche de chaque semaine, MM. les officiers supérieurs et autres chargés de cette surveillance spéciale parcoureront les magasins, s'assureront des qualité, quantité et mention des objets existants et rendront compte du résultat de leurs investigations à la séance du Comité qui aura lieu tous les samedis chez le Commandant d'Armes à 10 heures du matin ; ils lui feront en cas d'urgence un rapport par écrit.

Le Commandant d'Armes.

ARMÉE DU RHIN

Ordre du 21 Mai

Les troupes stationnées dans la 5e Division Me sont prévenues que Sa Majesté a nommé et confirmé Commandant supérieur, en qualité de Commandant d'armes, MM. les officiers généraux et supérieurs dont les noms suivent :

Le général Buquet, commandant supérieur à Landau.

Le colonel Guyard, commandant d'armes, id.

Le Maréchal de camp Barbanègre, commandant supérieur, à Huningue.

Le colonel Gubard, commandant d'armes, à Huningue.

Le maréchal de camp Suygrene, commandant supérieur, à Schlestadt.

Le colonel Guyard, commandant d'Armes, à Schlestadt.

Le chef de Bataillon Rossanguer, commandant à Strasbourg.

Le colonel Saint-Michel, commandant d'armes, à la Citadelle.

Le Chef de Bataillon Willemin, commandant d'armes en second à Belfort ;

Le chef de bataillon Peuthaux, commandant d'armes à La Petite Pierre ;

Le chef de bataillon Mayane, commandant d'armes à Lichtemberg ;

Le chef de bataillon Peumette, commandant d'armes à Wissembourg ;

Le chef de bataillon Dufays, commandant d'armes à Fort Louis ;

Le chef de bataillon Delaye, commandant d'armes à Drusenheim ;

Le colonel Petit, commandant d'armes à Haguenau.

Quelques places étaient commandées par des capitaines. Ceux-ci doivent y rester jusqu'à ce que Sa Majesté ait arrêté l'organisation des Etats-majors des places pour les emplois

d'adjudant. Ils seront sous les ordres des commandants que celle-ci vient de désigner.

Le Général Dermoncourt.

Ordre de la place du 22 mai

La garnison est prévenue que M. le lieutenant Flett de la 2e compagnie du 2e Bataillon du Haut-Rhin de garde à la porte de Belfort a été mis aux arrêts pour trois jours, pour n'ayant pas été trouvé à son poste par M. l'officier supérieur de ronde.

Le commandant d'armes.

Ordre du Jour

Le lieutenant général de Berckheim prévient MM. les officiers généraux, supérieurs et autres et toutes les troupes sous ses ordres, qu'il est remplacé dans le commandement du Haut-Rhin par M. le maréchal de camp Juniel. En conséquence, MM. les Commandants supérieurs et commandants d'armes doivent s'adresser à cet officier général pour tout ce qui a rapport à son commandement.

M. le lieutenant-général de Berckheim a le commandement d'une division de réserve de gardes nationales du Bas-Rhin.

A Colmar, le 21 mai 1815.

Par ordre du Lieutenant-Général

Ordre du 26 mai

Le 21 de ce mois, trois employés des douanes ont été chargés par cinquante dragons étrangers qui leur ont tiré une vingtaine de coups de fusils ; ils les ont poursuivis sur le territoire français jusqu'au village de Nussdorf où ils se sont échappés dans la nuit ; ils sont entrés dans ce village et y ont commis quelques désordres.

Le 22, le nommé Hermann, douanier, a été arrêté sur le territoire français et conduit au commandant d'un poste étranger ; le même jour, une patrouille de troupes étrangères a traversé le village français de Dalheim et ayant aperçu un douanier à son poste, elle le chargea ; mais le brave préposé

M. Braun, lui a fort résisté, leur a imposé et les a forcés de sortir du territoire français.

Enfin pour mettre le comble à ces indignités, des hussards ont attaqué le préposé des douanes Peurelet, en face du village d'Offenbach, ils l'ont sabré et blessé dans différents endroits.

Le général en chef ne veut ni ne peut souffrir plus longtemps la conduite d'une soldatesque effrénée qui avoisine nos postes ; les représentations qu'il a faites à ce sujet, n'ont pas été écoutées. En conséquence il recommande à MM. les lieutenants généraux, aux lieutenants d'avant-postes de prêter main-forte aux douaniers dans leur service, de ne point souffrir la moindre violation du territoire français, d'opposer la force à la force et de faire tirer sur tout homme armé qui aura dépassé la frontière.

Le commandant en chef recommande que l'on tienne la main à la continuation de la discipline des troupes, qu'on empêche le soldat de s'écarter de son poste et de nos limites. Tout militaire français qui hors le cas d'une légitime défense, dépasserait la frontière, devra être considéré comme déserteur.

M. le chef de bataillon Prévôt, est nommé commandant du quartier général.

M. le chef d'escadron Neuville, vaguemestre général.

M. Humbert, commissaire des guerres du quartier général.

Le chef d'Etat-major général,

DELORT.

Ordre de l'Armée du 30 mai

L'Empereur a désigné M. le colonel Schneider pour passer chef de l'Etat-major général de l'armée du Rhin. En conséquence, il en prend les fonctions à compter de ce jour.

Le maréchal de camp,
Chef de l'Etat-major général,

DELORT.

Ordre du 3 Juin

M. le major Juncker a été chargé par le général en chef du commandement des partisans du Bas-Rhin.

Le Chef d'Etat-major général,
V. Schneider.

Ordre de la Place du 4 Juin

Un soldat de la garde nationale s'étant introduit hier au soir dans les magasins au vin, et s'étant permis de boire malgré les remontrances d'un canonnier occupé à la réparation d'un tonneau ; celui-ci a enfin frappé le soldat, il a eu raison de s'opposer à l'action du soldat ; mais il a été blâmable de l'avoir frappé. Il a été puni. Mais comme à cette occasion, un grand nombre de gardes nationaux pour venger la violence faite envers leur camarade, se sont assemblés, je dois les prévenir que la discipline militaire ne souffre pas de rassemblement, et qu'ils doivent s'en rapporter à leurs chefs pour la punition comme pour la protection qu'ils sont en droit de proclamer. Cet ordre sera lu et traduit à chaque compagnie ainsi que cela doit être fait pour les ordres qui doivent être mis à la connaissance du soldat.

Le Commandant d'Armes

Le capitaine André Erard, sous remplissant les fonctions d'adjudant de place. MM. les Chefs de corps devront exécuter les ordres relatifs à la police et au service de la place que des officiers d'Etat-major pourraient leur transmettre verbalement.

Ordre de la place du 27 mai

Demain, Dimanche, jour de la Fête-Dieu, la garnison prendra les armes pour la célébrer. Elle devra être rendue sur la place d'armes ledit jour à huit heures moins un quart du matin et dans la plus grande tenue.

Les compagnies de votre Bataillon des Gardes nationales escorteront le Saint-Sacrement.

MM. Moulut, colonel du génie, Schlachter, maréchal de

camp en retraite, Paly et Houtoux, majors, porteront les glands du dais.

Le régiment des Lanciers du Haut-Rhin montera à cheval à la même heure.

MM. les officiers sans troupe et avec troupe, qui ne seront point employés dans les rangs, sont invités à se rendre chez M. le baron Dermoncourt, commandant supérieur, à la même heure que la troupe pour assister à cette cérémonie.

Le commandant d'armes,

BRECTHEL.

2e Bataillon des Gardes nationales d'élite du Haut-Rhin.

Ordre du jour du 5 Juin

Le bien être du soldat exige une surveillance active du service de la viande. MM. les Capitaines Zwiller et Halbout du 1er bataillon des anciens militaires du Haut-Rhin et Bas-Rhin seront chargés de surveiller ce service. Ces officiers se feront présenter les rations avant qu'on les abatte et s'assureront de l'état de la viande destinée à la distribution. M. Zwiller commencera à exercer cette surveillance dès aujourd'hui et alternera par semaine avec M. Halbout.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la Place du 8 Juin

La garnison est prévenue que M. le général Baron Dermoncourt, commandant supérieur de cette place, passera la revue de la garnison le 16 du courant. MM. les chefs de corps qui la composent prendront les mesures nécessaires pour que tous les hommes en permission ou qui pourraient en obtenir à cette époque, soient de retour pour ce jour.

Le Commandant d'Armes.

Ordre du jour du 5 Juin

Vos représentants ont assisté à cette touchante solennité qui a réuni tous les vœux ; celui de sauver la patrie. Tous

les services en un seul, celui de défendre l'indépendance de l'Empereur que nous nous sommes choisi.

Ils ont signé le pacte de famille qui réunit tous les Français, nous le scellerons tous de notre sang, s'il le faut.

Déjà les aigles qui doivent nous mener à la victoire ont été rendues à vos députations ; elles vont être confiées à votre valeur, c'est alors que vous répondrez dignement à l'espoir de la France. Vous avez su vaincre par la gloire ; vous vous surpasserez pour sauver l'honneur et la Patrie.

V. SCHNEIDER.

Ordre du jour du 10 juin

Le général en chef de l'armée du Rhin a établi son quartier-général à Wissembourg ; le quartier général administratif et les parcs sont à Soultz, le quartier-général de la 4e division est également transféré à Soultz.

En réjouissance de la Tenue du Champ de Mai et de l'Acceptation de la Constitution, il sera tiré dans chacune des places de Strasbourg, Landau et Huningue cent coups de canon.

V. SCHNEIDER.

Ordre de la place du 16 juin

A dater d'aujourd'hui jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus accordé de permission à aucun sous-officier et soldat de la garnison pour s'absenter de la place.

Le commandant d'armes.

Ordre de la Place du 20 Juin

La garnison est prévenue que M. le colonel Bosse, nommé par Sa Majesté, colonel du régiment des lanciers du Haut-Rhin, est arrivé en cette place pour prendre le commandement de ce corps et que demain il sera reconnu à la tête du régiment qui, à cet effet, sera réuni sur la place d'armes à 9 heures du matin.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la Place du 12 Juin

MM. les chefs de corps sont prévenus qu'à l'inspection du 16 de ce mois, ils doivent présenter des feuilles d'appels nominatifs.

M. Cherru, sous-lieutenant au 3e bataillon des gardes nationales du Haut-Rhin de garde à la porte de Bâle aujourd'hui, est mis aux arrêts pour deux jours, ayant été trouvé absent de son poste par M. l'officier supérieur de jour ; il est également obligé de faire réparer le falot de son poste que M. l'adjudant de place a trouvé dégradé. On en prévient MM. les Officiers, afin qu'ils aient à l'avenir soin de se faire réciproquement la remise des meubles présents au corps de garde ou faire le rapport à la place sur l'état dans lequel ces meubles ont été trouvés au moment de la prise de possession du poste.

Le Commandant d'armes.

Ordre du jour du 13 juin

Les nommés Wendelin Kœnig et Laurent Weistreich tous les deux retardataires et déserteurs, convaincus d'avoir instigué des gardes nationales du Bas-Rhin à la désertion et d'en avoir maltraité un, sont condamnés à un mois de prison et pendant tout le temps de leur détention, ils feront l'exercice trois fois par jour avec les classes et maladroits ; comme les bataillons ne font que deux fois l'exercice par jour, la consigne sera donnée au poste le plus voisin de la prison militaire où sont les déserteurs, de les exercer depuis midi jusqu'à 2 heures. Si le nombre des prisonniers rentrant de désertion, se trouvait trop considérable, chaque bataillon enverra alors un capitaine de police avec un sergent et un caporal pour aider à leur instruction ; à l'avenir tous les déserteurs ramenés par la gendarmerie qui se rendront librement, subiront la même peine que ceux ci-dessus mentionnés et défileront en tête de la garde nationale ayant la capote retourné et le schako placé sens devant derrière.

Le Général Kessler.

Ordre du jour du 7 juin

M. l'adjudant Ct Gauthier est chargé de la partie topographique et historique de l'armée du Rhin. MM. les lieutenants généraux et commandants des troupes sont priés de favoriser ses opérations sur le terrain.

BOISSY DE Ste-AGATHE.

Ordre de la Place du 16 Juin

En cas d'alerte, le signal en sera donné sur les ordres de M. le général commandant supérieur par le tambour de garde à la place qui battra la générale, ou les coups, en parcourant les rues de Strasbourg, Bâle, Colmar et Belfort, seront répétés par les tambours de service aux diverses casernes, tout le monde sera rendu vivement à son poste de la manière qui suit :

Le Commandant d'armes, ceux d'artillerie et du génie se rendront chez M. le Commandant supérieur ainsi que les adjudants de place et MM. les officiers retraités, les employés de l'administration militaire à leurs postes respectifs, M. le commissaire des guerres veillera à ce que le personnel de l'hôpital soit à son poste.

M. le Maire ou son adjoint est prié de se tenir à l'hôtel de ville ; la compagnie des pompiers se rendra sur la petite place.

Les troupes de l'artillerie composées des troupes de l'artillerie sédentaire, de deux compagnies de la garde nationale, et de celles du 1er régiment de ligne se formeront devant l'arsenal, d'où elles se porteront aux postes désignés par M. le Commandant de cette arme, le bataillon des anciens militaires s'établira sur la place d'armes pour servir de réserve.

Les quatre bataillons des gardes nationales du Haut-Rhin se formeront également et dans le même ordre avant d'occuper les postes qui leur seront spécialement désignés pour la défense particulière de chaque ouvrage de la place. Pendant tout le temps de l'alerte, les postes seront près de leurs armes; celui de la place aura soin de fournir des patrouilles dans les

différentes rues de la ville, tandis que les postes fourniront des rondes et patrouilles fréquentes sur les remparts.

Au premier signal d'alerte, MM. les capitaines en retraite se rendront de suite aux portes de la ville pour surveiller le service, savoir :

MM. Hollinger, à la Porte de Colmar ;
Schneider, à la Porte de Belfort :
Frick, à la Porte de Strasbourg ;
Kleindienst, à la Porte de Bâle.

Des ordres sont donnés pour qu'il soit fait feu sur tout individu qui tenterait de franchir les palissades, comme sur tous ceux qui se promèneraient en groupe sur le rempart.

Le *Commandant d'armes.*

Ordre du 27 juin 1815

Les deux Chambres, en acceptant la démission de l'empereur Napoléon, ont proclamé le prince impérial Empereur des Français, sous le nom de Napoléon II. Tous les vrais Français applaudiront à cet acte véritablement national qui place pour le bonheur de la France le prince qui est appelé par le décret de succession, par la vénération et l'enthousiasme que nous portons à l'auguste père et par l'intérêt qu'inspirent les malheurs touchants du noble enfant.

Soldats ! vous continuerez ainsi à trouver vos désirs d'accord avec vos devoirs d'amour, avec vos vœux et vos affections et vous conserverez ce cri d'amour et de ralliement qui sont à toujours si chers.

Ordre de la place du 1er juillet

Il a été commis beaucoup de dégradations aux parapets. Les sous-officiers et soldats qui se permettront de monter dorénavant sur ces ouvrages seront arrêtés sur le champ et conduits en prison. J'invite MM. les officiers des corps à donner l'exemple en cette occasion. Tout habitant trouvé sur les parapets payera une amende de 3 francs au profit du poste par lequel il a été arrêté.

M. le major Poly avec les officiers des 1er et 2e bataillons des gardes nationaux du Haut-Rhin seront rendus ce soir à 6 heures sur la place d'armes où ils trouveront les officiers du génie qui feront connaître à MM. les officiers du 1er bataillon la liaison et la communication des différents ouvrages compris entre la gauche de la porte de Belfort et la droite de celle de Bâle. MM. les officiers du 1er bataillon parcoureront pour le même objet les remparts entre la porte de Bâle et la droite de celle de Strasbourg, puis les ouvrages entre cette porte et celle de Colmar et enfin de celle-ci à la droite de la porte de Belfort. Ils prendront connaissance de la situation de ces remparts dont la défense est confiée à ces deux bataillons.

M. le Colonel du 101e a laissé son sabre hier au pont du canal, les personnes qui l'auraient trouvé, sont priées de le porter à l'Etat-major de la place.

MM. les chefs de bataillon des anciens militaires et des gardes nationales du Haut-Rhin pourront faire prendre chez l'économe de l'hôpital sur un bon signé par moi dix bandages et charpies nécessaires pour faire sur le terrain les pansages d'urgence.

Ordre du 3 Juillet 1815

Les dames de MM. les officiers et employés d'administration toucheront la demi ration. Il devra m'en être adressé un état nominatif à l'Etat-major de la place dans la journée ; le bataillon des douaniers est excepté, puisque leur état m'est parvenu ; et il est bien entendu que dans cette dernière ration les femmes et les enfants n'ont droit qu'au pain, à la viande, aux légumes et au sel.

Ordre de la Place du 4 Juillet

A commencer de demain et jusqu'à nouvel ordre, il sera distribué à chaque homme de garde une ration d'eau-de-vie par jour. L'eau-de-vie sera distribuée au magasin par les soin du garde tous les jours à 6 heures du matin aux gardes descendantes sur un bon signé de M. Sans, capitaine-adju-

dant de place, visé et approuvé par M. le Commissaire des guerres.

MM. les Chirurgiens des bataillons des anciens militaires et des gardes nationaux du Haut-Rhin devront faire le service à l'hôpital militaire de cette place et prendre à cet effet les ordres de M. le chirurgien en chef Des Rues.

Le Commandant d'armes.

Tous les jours à 2 heures et demie du matin, les différents détachements de la garde montante devront être rendus sur la place d'armes où l'adjudant de place de service dirigera les divers détachements sur la porte de Colmar, dont le concierge aura soin de refermer successivement les barrières derrière la troupe qu'il fait sortir. A 4 heures du matin, l'adjudant de place sortira à la tête des détachements qui doivent relever les quatre réduits ; il fera fouiller les environs par des patrouilles dirigées réciproquement d'une porte extérieure sur l'autre ; un brigadier et quatre lanciers partant du Moulin, feront le tour entier du dehors en passant devant chacun des postes extérieurs. Ces différentes reconnaissances étant terminées, l'adjudant de place ordonnera à 5 heures l'ouverture de la porte de Colmar, par laquelle rentreront tous les détachements de la garde descendante, qui auront dû demeurer sous les armes depuis 3 heures jusqu'à 5 heures, en doublant avec les gardes montantes.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 4 Juillet

Il est défendu à qui que ce soit de dépasser les sentinelles ou vedettes. Celles-ci auront ordre de faire feu sur tous ceux qui voudront les dépasser à l'exception cependant de Messieurs les officiers supérieurs de jour, et des habitants occupés aux travaux de la campagne. Les chefs de poste veilleront strictement à ce qu'il ne s'engage aucun tiraillement inusité ; les sentinelles et postes ne pourront faire feu sans ordre que dans le cas où l'ennemi se porterait sur eux. Les chefs de poste sont responsables des fusils de rempart qu'ils

ne doivent confier qu'à des hommes exercés. Aucune personne étrangère aux postes, ne devra y entrer ; la défense de faire feu sans ordre s'applique aussi à l'artillerie.

Je préviens la garnison que l'eau-de-vie qu'on lui distribue en ce moment, est de très mauvaise qualité. Comme il n'y en a pas beaucoup et a été livrée par le Département, il vaut mieux qu'elle soit bue dans un moment où les travaux et les veilles ne sont pas si actifs qu'ils pourraient l'être par la suite. Il n'y a là-dedans que la faute de l'administration du département, et on ne doit pas en attribuer la cause aux distributeurs et aux surveillants.

La garnison est prévenue qu'à partir de demain, 6 du courant, on devra faire distribuer l'eau-de-vie aux gardes descendantes depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du matin et le vin et le vinaigre quand la distribution en sera ordonnée depuis 10 heures jusqu'à midi, heure à laquelle le souterrain sera fermé.

DERMONCOURT.

Je réitère à MM. les officiers de santé des bataillons d'anciens militaires et de gardes nationaux du Haut-Rhin, l'invitation de se rendre tous les jours à 6 heures du matin à l'hôpital militaire de cette place pour y prendre les ordres de M. le chirurgien en chef Des Rues, lequel voudra bien me rendre compte de l'exécution du présent.

Le Commandant d'armes.

Demain, la viande salée sera distribuée pour un jour.

MM. les chefs de corps voudront bien rappeler à MM. les chefs de compagnie des gardes nationaux d'élite du Haut-Rhin, l'ordre du 28 juin concernant les peines qui seront infligées aux déserteurs et leur ordonneront de faire lire cet ordre trois fois par semaine dans les compagnies afin qu'aucun soldat n'en ignore les dispositions.

Ordre du 6 juillet

Les hommes de la garde nationale qui portent la soupe

aux postes extérieurs devront se réunir tous les jours à 10 heures du matin et à 4 heures 1/2 du soir à la porte de Colmar où l'on devra également envoyer de chaque poste un caporal ou ancien militaire avec son arme, lequel conduira les hommes portant la soupe et les ramènera de même à la Porte de Colmar. Les gendarmes qui y sont de service tiendront directement la main à l'exécution de cet ordre.

On a eu occasion en plusieurs circonstances que les ordres du jour n'étaient pas portés à la connaissance du soldat ni même de l'officier. J'invite MM. les chefs de corps de la garde nationale de vouloir bien s'assurer aux appels du jour par des demandes faites aux officiers et sous-officiers que les ordres leur ont été lus et expliqués.

Le Commandant d'armes.

Le conseil de guerre spécial créé en vertu de l'acte du gouvernement du 9 ventôse an XII, se réunira demain 5 du courant à 10 heures du matin, au bureau de l'Etat-major de la place, à l'effet de juger le nommé Fix Joseph, chasseur de la 2e Cie du 2e bataillon de la garde nationale du département du Haut-Rhin. Il sera composé de MM. Herbez-la-Tour, colonel du 101e de ligne, président, Hœpp, Valtherthaler, Chapuis, Schlachter, capitaines au 2e bataillon du Haut-Rhin, Planiez, lieutenant au 101e, Bonnot, lieutenant au bataillon d'anciens militaires, M. Rabier, capitaine à ce bataillon fera les fonctions de rapporteur et de commissaire de gouvernement.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la Place du 5 juillet

J'ai appris que plusieurs sous-officiers de garde nationale avaient été cassés sans qu'il en soit fait mention au rapport ; que même les capitaines s'étaient permis une pareille mesure sans en prévenir leur chef de bataillon. En conséquence de cet acte arbitraire et irrégulier, il me sera remis demain dans la journée l'état nominatif des sous-officiers et caporaux qui ont été remis soldats dans chaque bataillon avec les motifs qui ont déterminé cette mesure rigoureuse.

MM. les Majors voudront bien pour l'avenir défendre cet abus et exiger que lorsqu'on sera obligé de venir à cet acte de rigueur, cela se passe avec toute la régularité prescrite par les règlements et ordonnances militaires.

Ordre de la Place

Afin d'éviter les occasions de déserter aux gardes nationaux, surtout ceux qui font partie des postes extérieurs.

MM. les chefs de corps ne devront jamais les mettre en faction pendant la nuit. Ils feront faire le service de nuit par les anciens soldats. Pour la Lunette par les employés des Douanes ; pour la Redoute par les soldats du 101e, pour les postes de la Machine hydraulique, ceux du Moulin, de la Digue, du Canal, de la petite Hollande ; MM. les chefs de ces postes ne sauraient avoir une surveillance trop active sur les gardes nationaux qui oublient qu'ils sont français en abandonnant leur poste d'honneur pour aller retrouver l'ennemi de leur pays ; ils essuyent de sa part de mauvais traitements. Une copie de cet ordre sera affiché dans chaque corps de garde des gardes nationaux.

DERMONCOURT.

Le conseil de guerre spécial a dans sa séance d'hier, 6 du courant, condamné à la peine de mort et à l'amende de 1500 francs, le nommé Fix, Joseph, chasseur à la 2e compagnie du 2o bataillon de la garde nationale du Haut-Rhin. Le jugement recevra son exécution aujourd'hui à 11 heures du matin sur les glacis à gauche de la porte de Colmar, 4 sergents, 4 caporaux et 4 soldats du 101e régiment d'infanterie de ligne seront commandés à cet effet ainsi qu'un adjudant pour officier. Le même régiment fournira en outre un autre piquet de 50 hommes commandés par un capitaine. Le bataillon des anciens militaires, des 1er, 2e et 4e d'élites du Haut-Rhin, assisteront à cette exécution Les soldats sans armes, les officiers et sous-officiers avec armes. Un détachement à pied du régiment des lanciers du Haut-Rhin se présentera également à l'exécution.

Les gendarmes qui ne sont pas de service, monteront à cheval. Les troupes seront rendues sur la place d'armes à 10 heures 1/2 du matin où elles attendront les ordres.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la Place du 7 Juillet

Le 101e régiment fournira pour demain à 4 heures du matin, un détachement de douze hommes commandés par un capitaine qui aura sous ses ordres un officier et treize employés des douanes, un officier et trente hommes des gardes nationales pris parmi les hommes d'élite de chaque compagnie de bataillon. Ce détachement protégera deux pièces de canon et une à la disposition du colonel de génie ; il devra être à la porte de Belfort à l'heure indiquée. Les lanciers fourniront un piquet de quinze hommes, commandés par un officier pour éclairer le détachement. Ils seront également à la disposition du colonel Moulut et rendus à la porte de Belfort à 4 heures du matin.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la Place du 8 Juillet

Afin d'établir le casernement d'une manière uniforme, il a été fait une inspection des différents quartiers, laquelle combinée avec les besoins des corps et les rangs de bataille, a fourni les répartitions adressées à MM. les chefs de corps. Ce mouvement devra se faire dans les vingt-quatre heures, chaque bataillon devra emporter ses matelas, couvertes, draps et traversins, mais il est expréssément défendu de déranger les bois de lit et les palissades. On s'adressera à l'état-major de la place pour compléter les objets manquants.

Le Commandant d'armes.

Le Conseil de guerre spécial a dans sa séance d'hier 6 du courant, condamné pour crime de désertion Joseph Fix, chasseur au 2e bataillon de la garde nationale du Haut-Rhin, ce jugement devait recevoir son exécution aujourd'hui, mais M. le général gouverneur obéissant moins à son devoir

qu'aux sentiments de l'humanité et à ceux de l'estime et de l'affection particulière qu'il porte aux braves habitants de l'Alsace, a fait usage de la plus belle de ses attributions et fait grâce au condamné.

Le général-gouverneur estime que cette image de la punition réservée aux coupables, suffira pour tenir dans le devoir ceux que l'honneur n'y maintient point, et il déclare sur sa parole d'honneur qu'il fera fusiller sans autre information tout soldat de la garnison surpris en désertion.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 9 juillet

Le général gouverneur témoigne toute sa satisfaction et toute son estime aux gardes nationaux d'élites du Haut-Rhin sur la manière distinguée dont ils ont combattu dans la journée d'hier où non seulement ils ont montré toute l'ardeur de leur âge, mais encore l'aplomb, le sang-froid et la témérité qui caractérisent nos vieux braves de la ligne, à côté desquels nos gardes nationaux se sont montrés honorablement dans l'opinion de toute la garnison.

Le courage de cette vaillante milice, ne demande, nous le savons, que des occasions nouvelles de se déployer. Ces occasions se présenteront et c'est en combattant avec l'esprit qui vous anime jusqu'à ce jour que nous parviendrons bravement à libérer notre patrie et venger les villages de tous les désordres exercés par les étrangers dans notre belle Alsace qu'ils dévasteront en l'arrosant de notre sang, mais qu'ils ne soumettront pas.

Les ouvriers du génie ont travaillé avec un calme admirable, les douaniers se sont montrés dignes du corps dont ils sortent : les Lanciers ont regretté l'occasion de se montrer qu'ils ont si vaillamment saisie dans la journée du 30 juin, où ils ont chargé avec une audace singulière et où ils ont su se rallier sous le feu de l'ennemi avec un ordre plus admirable encore.

On ne peut plus distinguer l'artillerie des gardes nationales de celle de la ligne qui a montré dans ces divers engage-

ments, ainsi que chaque jour, cet excellent esprit militaire, ce sang froid et cette intelligence qu'on lui connait depuis longtemps.

Le Commandant d'armes,

M. Back, chirurgien sous-aide au 1er Bataillon du Haut-Rhin, gardera les arrêts de rigueur pour quatre jours pour n'avoir pas obéi aux ordres réitérés de M. le chirurgien en chef Des Rues et de M. le commissaire des guerres. On devrait penser que le sentiment de leur devoir et le besoin de s'instruire auraient du être à l'instant suffisants pour déterminer MM. les officiers de santé des bataillons à se rendre aux ordres de leurs chefs.

Ordre de la place du 10 juillet

Le Maréchal de camp, commandant supérieur, informé que des factionnaires se permettent de s'aboucher avec des factionnaires ennemis, ordonne ce qui suit :

Il est défendu à tout officier, sous-officier et soldat de communiquer avec l'ennemi sous quelque prétexte que ce soit à moins d'un ordre spécial du général gouverneur.

S'il se présente un parlementaire, on lui fera signe de se retirer, il n'est pas permis de lui répondre, ni de communiquer avec lui. Tout officier, sous-officier ou soldat qui enfreindrait les dispositions du présent ordre, sera arrêté et conduit par devant le prévot militaire, et traité comme coupable d'intelligence avec l'ennemi. Ce présent ordre sera lu à trois appels consécutifs à la tête de chaque compagnie ; copie en sera affichée à chaque poste et lecture en sera faite aux gardes nationaux par chaque chef de poste afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

DERMONCOURT.

Ordre de la place du 12 juillet

A l'avenir, les quatre portes seront ouvertes aux heures de la soupe, c'est-à-dire depuis 10 heures du matin jusqu'à 11 heures et depuis 4 heures du soir jusqu'à 5 heures, afin de

faciliter aux hommes de manger la soupe moins froide ; le poste de la Lunette sortira par la Poterne. Cela n'empêchera pas que l'ordre des dispositions de l'ordre du 6 juillet pour l'accompagnement des hommes de soupe ait lieu comme de coutume ; on ne devra ouvrir les portes qu'autant que les porteurs de soupe soient arrivés tous afin qu'ils puissent sortir à la fois. MM. les chefs de Bataillon devront indiquer à leurs hommes de soupe la porte par laquelle ils devront sortir, pour aller aux postes, afin d'éviter de faire un détour.

MM. les chefs de corps et de portions de corps feront remettre au Bureau de l'Etat-Major de la Place tous les 4 et 16 de chaque mois un contrôle nominatif de leurs compagnies conforme au modèle ci-joint :

5e DIVISION MILITAIRE — GARDE NATIONALE DU HAUT-RHIN

2e Bataillon *1re Compagnie de Grenadiers*

Contrôle nominatif de MM. les Officiers, sous-officiers et soldats de ladite compagnie pour laquelle il a été fourni les vivres de campagne pendant la première quinzaine de Juillet.

Ordre de la place du 14 juillet

Aujourd'hui à 6 h. 1/2 du soir, MM. les chefs et officiers du bataillon du 101e et des douaniers trouveront sur la place M. le Commandant Resille et ses officiers pour les conduire dans les ouvrages de la place et leur faire connaître les communications et relations qui existent entre les différentes parties d'un des fronts de cette place.

Lorsque MM. les officiers de la garnison voudront étudier avec plus de détails les ouvrages ; ils voudront bien s'adresser à l'Etat-major, on leur procurera les clefs ou autres moyens pour leur faciliter cet examen.

Le Commandant d'armes.

MM. les officiers de la garnison recevront tous les jours de la viande fraîche.

M. le contrôleur Chambré, commandant le bataillon des douaniers, remplissant les fonctions d'officier supérieur, devra être reconnu pour tel par les troupes de la garnison.

Ordre de la place du 19 juillet

L'officier commandant le poste de la Lunette gardera les arrêts pendant cinq jours pour avoir laissé déserter un homme pendant la nuit ; s'il avait fait exercer une surveillance bien active, cet accident ne serait pas arrivé. A l'avenir tout chef de poste sera responsable des désertions survenues à son poste pendant la durée de son service.

MM. les chefs de bataillon des 1er, 2e, 3e et 4e bataillons des gardes nationales du Haut-Rhin, donneront des ordres pour que les 22, les latrines attenantes à leurs quartiers soient nettoyées, et dans le rayon occupé par leurs troupes. On peut occuper pour cette besogne les hommes punis et reconnus apporter de la mauvaise volonté par le service. M. le chef d'escadrons des lanciers, le commandant des ouvriers du génie, la première compagnie des canonniers de Neuf-Brisach ordonneront la même mesure autour de la caserne qu'ils occupent.

Les gardes à l'intérieur de la place, font beaucoup d'ordures autour du corps de garde ; il est essentiel qu'elles soient enlevées, les adjudants de place André et Legras prendront à ce sujet les mesures les plus promptes pour faire ce nettoiement. Une fois qu'ils sera terminé, les gardes descendantes seront responsables de toutes les ordures qui ont été faites pendant les vingt-quatre heures ; par conséquent le chef de garde montante devra exiger que le chef de garde descendante tienne son poste dans le plus grand état de propreté et on ne relèvera le poste qu'autant qu'il sera dans ce grand état de propreté.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 31 Juillet

Le conseil de guerre spécial s'assemblera demain 1er août à 11 heures du matin pour juger les nommés Dodin Joseph, Despans Joseph, Geissler J.-B. et Lamouche Joseph, soldats au 3e bataillon des Gardes nationales du Haut-Rhin, prévenus de désertion. Le conseil sera composé de MM. Moulut, colonel du génie, président ; Dahy, Bech, Lehor, capitaines au 1er, 2e et 4e bataillons des Gardes nationaux du Haut-Rhin, Gonet,

capitaine au régiment de lanciers, Herbelot, lieutenant au 1er bataillon du Haut-Rhin, Hubert, id., M. Huard, capitaine au 101e régiment de ligne, fera les fonctions de rapporteur et de Commissaire du gouvernement.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la place du 1er Août

Le conseil de guerre spécial a dans la séance de ce jour, condamné à la peine de mort les nommés Despans Joseph et Lamouche, soldats au 3e bataillon des Gardes nationales du Haut-Rhin ; tous deux convaincus, le premier d'avoir escaladé les remparts dans l'intention de déserter, et le second étant de garde et en faction d'avoir favorisé la désertion de plusieurs gardes nationaux. Prenant en considération le repentir du nommé Despans et attendu qu'il a cinq frères au service de la patrie ; le général commandant supérieur a pensé que la peine prononcée contre lui, serait changée en la peine de trois ans de travaux forcés ; mais attendu que le nommé Lamouche s'est rendu doublement criminel, le général gouverneur ordonne que le jugement rendu contre lui recevra son exécution demain 2 du courant à 7 h. du matin.

Toute la garnison assistera à cette exécution de la manière suivante et devra être rendue sur la place d'armes à 7 heures du matin : Le bataillon des anciens militaires, celui du 101e et celui des douaniers, les 1re et 5e compagnies du 5e d'artillerie, les 1re et 2e compagnies d'artillerie de Neuf-Brisach, les gendarmes et les lanciers seront à cheval et en armes, les sous-officiers des quatre bataillons seront armés, les caporaux et soldats sans armes. Le piquet d'exécution sera fourni par le 3e bataillon du Haut-Rhin, il y aura quatre sergents, quatre caporaux et quatre soldats, plus le piquet de sûreté commandé par un officier et cinquante hommes sera fourni par les bataillons des anciens militaires du 101e et des employés des Douanes. M. Huard, capitaine-adjudant-major au 101e de ligne, assistera à cette exécution en sa qualité de rapporteur, M. le prévôt militaire veillera au maintien de la police.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la place du 2 Août

Le jugement rendu hier par le conseil de guerre spécial contre le nommé Lamouche Joseph, soldat au 3e bataillon des gardes nationaux a reçu son exécution aujourd'hui.

Le général commandant supérieur a du statuer cet exemple de sévérité qui lui répugne, mais il y a lieu d'espérer que cela sera le dernier ; mais qu'aucun des gardes nationales qui jusqu'ici est resté fidèle au poste d'honneur ne donnera lieu à attirer sur lui un pareil acte de rigueur.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la place du 3 août

Aujourd'hui à quatre heures du soir, on enterrera le sieur Segard Narcisse, sergent d'artillerie dans la garde nationale sédentaire, tué hier dans les postes ennemis ou sa bouillante valeur l'avait entrainés en protégeant les moissonneurs.

Afin d'honorer la valeur de ce brave citoyen, le général gouverneur ordonne qu'il soit commandé un capitaine, cinquante hommes et un tambour près la première compagnie des canonniers de la garde nationale pour accompagner le cercueil qui sera porté ainsi que la croix par neuf sous-officier et un caporal de la garde nationale sédentaire.

MM. les membres du clergé, le maire, l'adjoint et les membres du Conseil municipal, ainsi que MM. les chefs de corps et officiers de la garnison, sont invités à se rendre à 4 heures moins un quart au domicile du défunt pour former le cortège funèbre de ce brave.

Les autorités civiles et militaires doivent cet hommage à un citoyen distingué par son courage admirable et par ses sentiments aussi généreux que son courage (1).

Le Commandant d'armes.

Le malheureux Ségard fut, dit un autre récit, tué dans une

(1) Le commandant d'armes donnait le 31 juillet l'ordre suivant : « M. le capitaine Forinet, décédé ce matin à l'hôpital militaire à la suite de blessures, sera enterré ce soir à 7 heures. MM. les officiers de la garnison sont invités à assister à son convoi funèbre ». Le capitaine avait-il été blessé à la sortie du 8 ?

embuscade près du Petit Rhin. Ce sous-officier s'était déjà distingué lors du premier blocus par sa bravoure et son esprit jovial.

Ordre du même jour

A dater de ce jour, les femmes de Messieurs les officiers n'auront plus droit aux vivres. A partir du 5 de ce mois, il n'y aura plus qu'une seule espèce de fourrage, qui sera celle affectée aux chevaux de la cavalerie légère.

Le Commandant d'armes.

Ordre du 4 Août

Quoique les dames de MM. les officiers ne touchent plus de vivres depuis le 3 de ce mois, les enfants continueront y avoir droit comme de coutume.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la place du 10 août

MM. les capitaines Lehmann et Perrier garderont les arrêts, le premier pendant quatre jours pour avoir laissé le piquet sans chef et le second pour huit jours pour s'être permis de se dispenser entièrement de ce service.

Ordre de la place du 11 août

Le maréchal de camp, commandant supérieur fait connaître à la garnison qu'il a signé avec le général autrichien commandant le Blocus une convention par laquelle les deux parties s'engagent réciproquement à suspendre toute hostilité momentanément. Elles ne pourront recommencer qu'autant qu'on se fasse prévenir de part et d'autre quatre heures d'avance. La même convention stipule que toute communication est interdite et que les postes ne devront s'approcher qu'à la distance de cinq cents pas. La route de Brisach à Colmar est la route par laquelle les parlementaires peuvent être reçus et à trois cents pas de nos vedettes.

Lorsqu'un parlementaire se présentera, la vedette en préviendra l'officier du poste du moulin qui devra de suite ren-

dre compte à l'Etat-Major de la place. Il lui est défendu aussi bien qu'à tout autre officier d'aller recevoir les dépêches des parlementaires, ni d'en approcher sans avoir été désigné par le général à cet effet.

Le général commandant supérieur renouvelle la défense aux sentinelles, aux vedettes, aux officiers des postes extérieurs et en général à tout militaire et aux habitants de se permettre de communiquer avec l'ennemi, quelque soit le prétexte et sous les peines et amendes portées par les ordres précédents.

Malgré cette suppression d'hostilités, il recommande spécialement aux chefs de poste de ne rien diminuer de leur surveillance ordinaire ; ils devront au contraire se garder avec plus de soin que jamais et exiger que les services se fassent avec la plus grande exactitude.

Le Général commandant supérieur,
DERMONCOURT.

Ordre de la place du 16 août

A dater d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, la retraite sera battue à sept heures et l'appel à huit heures.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 18 Août

Les querelles qui se renouvellent depuis quelques jours entre les soldats de la garnison paraissent alimentées par les malveillants, et annoncent un caractère assez sérieux pour que cet abus puisse devenir nuisible aux intérêts de la garnison. Le maréchal de camp commandant supérieur prévient qu'il a donné des ordres les plus sévères pour que tout individu qui aura provoqué une querelle entre les différents corps soit arrêté sur le champ et mis en prison afin de passer à un conseil de guerre comme perturbateur de la tranquillité publique et ayant conspiré contre la sûreté de la place. MM. les chefs de corps et les officiers doivent mettre tout en essai pour persuader à leurs soldats que dans les circonstances où nous nous trouvons, il est essentiel que la plus parfaite harmo-

nie règne entre les différents corps et que le soldat doit se garantir des conseils de la malveillance qui sait profiter des dispositions pour exciter les animosités en leur faisant croire que leur honneur est intéressé à venger des prétendus insultes faites par un corps à un autre.

Le Maréchal de camp.

Ordre de la place du 22 juillet

Le général en chef a reçu la lettre ci-dessous de S.S. le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, commandant en chef l'armée de la Loire, datée d'Orléans le 11 de ce mois :

« L'armée vient de faire auprès du Roi une démarche pres-
« crite par l'amour de la patrie et dictée par l'honneur, elle
« lui adresse sa soumission qui a été acceptée par sa Majesté.
« Il n'y a de salut pour la France que dans la réunion du Roi
« et de l'Armée. Signé : D'ECKMUHL,

« Pour ampliation : SCHNEIDER. »

Ordre de la place du 20 Août

M. d'Herbez-la-Tour, colonel du 101e régiment de ligne, de retour de Strasbourg, m'a rapporté les dépêches suivantes : En conséquence de ces ordres, le maréchal de camp commandant supérieur ordonne que le drapeau et la cocarde blanche soient arborés sur le champ au bruit de cent un coups de canon.

Ordre de la place (STRASBOURG)

Le 25 août, la fête de Saint Louis sera célébrée dans tout l'arrondissement de l'armée du Rhin. Les salves d'usage seront tirées les 24 et 25. Tout l'Etat-major assistera à une messe militaire qui sera célébrée à la cathédrale. Tous les Français sentent le besoin de se réunir et d'oublier les malheurs auxquels ils sont en proie depuis vingt-cinq ans. Que cette fête en soit le signal et l'époque. Rallions-nous franchement au Roi par le respect qu'inspirent son âge et ses vertus. Il peut sauver la France des plus grands sacrifices et assurer la paix et le bonheur.

Le Chef d'Etat-Major général,
SCHNEIDER.

Ordre de la place du 24 août

Il sera délivré par extraordinaire une ration de vin, la ration de lard et la ration de riz à deux onces. On tuera vingt moutons qui seront délivrés à MM. les Officiers par extraordinaire à raison de 25 livres par bataillon.

Le Général commandant supérieur,
DERMONCOURT.

MM. les officiers supérieurs et autres qui ont été appelés au Conseil de défense sont priés de passer au bureau de l'Etat-major depuis 2 heures jusqu'à 4 heures pour y signer le double de leur acte de soumission au Roi qui doit être envoyé à S. S le général comte Rapp.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 24 août

MM. les officiers de la garnison et les corps administratifs se rendront demain à 9 heures moins un quart chez M. le Maréchal de camp, commandant supérieur pour de là se rendre à l'église paroissiale pour y entendre la grand'messe, le *Domine salvum fac Regem* et le *Te Deum* en l'honneur de la fête du Roi, jour de Saint-Louis.

Il sera tiré en conséquence le jour une salve d'artillerie, il sera tiré également demain au lever du soleil, pendant le *Te Deum* et au coucher du soleil.

Le 101e régiment fournira pour le piquet vingt-cinq hommes et un de gardes nationaux de cinquante hommes ; des officiers d'artillerie, de ligne, un sergent et 12 canonniers. Le piquet aux ordres du capitaine, se rendra sur la place d'armes à 9 heures moins un quart demain matin et de là sera conduit à l'église par M. l'adjudant de place de service.

On choisira pour composer le piquet les hommes les plus propres et les mieux habillés.

Le commandant supérieur,
DERMONCOURT.

Ordre de la place du 25 Août

On rappelle à MM. les officiers composant les gardes des portes que les gardes montantes et descendantes doivent demeurer sous les armes jusqu'à 5 heures du matin, comme cela a été prescrit par les ordres antérieurs.

M. Cheveton de garde à la porte de Bâle n'ayant pas encore été rendu à son poste à 4 heures du matin, gardera les arrêts pendant huit jours.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 26 Août

MM. les chefs de bataillon de corps et de détachements considérés comme gardes nationaux établiront un Etat conforme au n° 9. Cet état qui constate les besoins des hommes au 30 juin 1815, époque où il n'a plus été possible de correspondre avec le Préfet, me sera remis dans le plus bref délai.

MM. les chefs de corps me feront parvenir de suite l'Etat nominatif par compagnie des hommes désertés, de ceux renvoyés dans leurs foyers et ceux morts depuis de blessures en cette place. Cet état sera conforme au modèle ci-joint.

Etat Nominatif *des officiers, sous-officiers et soldats qui ont abandonné les postes, de ceux qui ont été renvoyés dans leurs foyers et de ceux morts depuis le Blocus 28 juin 1815 de cette place jusqu'à ce jour.*

Certifié par le Capitaine de la compagnie. A partir de ce jour, les hommes qui se trouvent dans les cas prévus ci-dessus seront portés sur la situation journalière de la même manière.

Ordre du Bataillon

MM. les Commandants de compagnie sont invités à vouloir tenir la main à la comptabilité de leur compagnie respective et s'assurer journellement de tout ce qui peut y avoir rapport : ils doivent se convaincre que c'est dans ce moment d'une dissolution prochaine que l'exactitude est plus nécessaire et qu'il est essentiel pour eux de connaître exactement

tous les objets d'administration, puisqu'ils en sont personnellement responsables. Divers ordres de M. le Général annoncent le travail à faire. Le chef de bataillon prévient MM. les chefs de compagnie que ce n'est qu'à eux qu'il aura recours pour tous les états qu'il restera à fournir pour terminer la comptabilité. Il espère que cet avertissement leur fera entrevoir ce qui reste à faire et qu'il ne sera pas obligé à recourir à d'autres moyens.

Le Chef de Bataillon,

SIFFERMANN.

Ordre de la place du 26 août

Il n'y aura plus de piquet commandé dans les circonstances actuelles. MM. les officiers doivent redoubler de zèle pour maintenir les soldats dans le devoir et MM. les chefs de bataillon sont priés de faire parvenir à l'Etat-Major les noms des officiers de semaine et de service, afin qu'ils soient punis et signalés à l'ordre du jour.

Le Commandant d'armes.

Ordre de la place du 27 août

Demain 28 du courant, il sera fait une distribution de savon dans la proportion suivante, savoir :

Pour les 2 compagnies du 1er rég. d'artillerie . .	11	kil.
Pour les 2 compagnies de gardes nationales . .	6	»
Pour le 1er bataillon de garde nationale. . . .	18	»
Pour le 2e — —	18	»
Pour le 4e — —	18	»
Pour le bataillon de douaniers	18	»
Pour le bataillon d'anciens militaires.	12	»
Pour le 101e de ligne, ...	18	»
Pour la 15e compagnie de vétérans	8	»
Pour la compagnie d'ouvriers du génie	8	»
Pour les ouvriers d'artillerie	5	»
Pour le train d'artillerie.	1	»

Pour la gendarmerie . . . . . 2 kil.
A l'escadron des lanciers. . . . . 9 »

Cette distribution aura lieu demain à l'hôpital militaire.

Le Commandant d'armes.

Ordre du 28 Août

Demain, à 6 heures du matin, les gardes nationaux congédiés devront être rendus . . . . . .

(Fin du Livre d'Ordres de 1815).

ARTH. BENOIT.

L'ALSACE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(*Suite*[1])

CCXXXXVII. *Lettre du général La Morlière au Conseil général de la Commune de Strasbourg.*

Ce 10 août 1792, l'an IV de la liberté.

A Messieurs les membres du Comité permanent du Conseil général de la commune de Strasbourg.

Nous Alexis Lamorlière, lieutenant-général, commandant à Strasbourg :

Considérant que le sieur Lavaux, rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, et le sieur Simon, vicaire épiscopal, n'ont cessé de professer dans cette ville des principes inconstitutionnels ; qu'ils ont cherché à égarer le peuple et à le porter à des excès coupables, par des discours et des écrits tendant à semer parmi lui la défiance et les soupçons, et à avilir les autorités constituées ; considérant que leur retour à Strasbourg ne peut qu'être extrêmement dangereux et nuisible, particulièrement dans un moment où cette ville est remplie de braves citoyens qui ont quitté leurs foyers pour accourir

(1) Voy. pp. 76-100 de la livraison janvier-février-mars 1894.

à la défense de nos frontières, et qu'il est de notre devoir de veiller à ce qu'on n'altère point la pureté de leur zèle et de leur patriotisme, ni la bonne discipline qu'ils observent : de l'avis de notre conseil, et en vertu des lois du 10 juillet 1971 et du 31 mai dernier. Nous vous invitons, et au besoin vous requerons, Messieurs, de faire sortir de la ville de Strasbourg lesdits sieurs Lavaux et Simon.

ALEXIS LAMORLIÈRE (1).

CCXXXXVIII. *Lettre d'Euloge Schneider, notable de la Commune de Strasbourg, à ses collègues.*

Strasbourg, le 13 août 1792, an 4e de la liberté.

MESSIEURS,

Depuis quelque tems je n'ai pas pu assister aux séances du conseil-général, dont je suis membre. Je croyais faire par là plaisir à ceux d'entre mes collègues qui depuis la déclaration de l'état de guerre n'ont cessé de faire des dénonciations sur mon compte. Au reste je me réserve à donner les raisons qui m'ont déterminé à ne pas paroître au milieu de vous.

On m'assure que l'on s'est aperçu aujourd'hui de mon absence, et que l'on a envoyé me chercher à midi. Comme

(1) Cette expulsion de Charles Laveaux et de Philibert Simond fut le dernier effort tenté par le maire de Strasbourg et par les autorités constitutionnelles pour mettre fin aux dissensions envenimées qui désolaient alors la ville, grâce aux dénonciations incessantes des Jacobins et du journal de Laveaux, seul lu à Paris, parce qu'il était la seule des feuilles locales qui parût en français. Le vieux La Morlière se prêta volontiers, et avec raison, à la demande de M. de Dietrich, d'éloigner ces calomniateurs brouillons qui entravaient et dénaturaient toutes les mesures arrêtées par les autorités constituées. Seulement l'arrêté d'expulsion était pris le 10 août, au moment où la monarchie constitutionnelle succombait elle-même dans la capitale, et ne pouvait plus avoir de résultats pratiques.

j'étois à dîner à une lieue d'ici, je ne pouvois pas accomplir le vœu de Messieurs mes collègues. Etant rentré en ville je m'empresse de vous en donner part, et de vous prier de m'indiquer le moment et le poste où je puisse coopérer à vos travaux.

EULOGUE SCHNEIDER,
Notable de la commune (1).

CCXXXXIX. *Lettre de M. Maisonneuve, ministre de France à Stuttgart, à M. Dietrich, maire de Strasbourg.*

A Stuttagard, le 24 aoust 1792, l'an 4 de la liberté.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie d'une lettre que je viens de recevoir du baron de Büller, conseiller intime de M. le duc de Würtemberg. Elle vous instruira des dispositions de ce prince à l'égard de Kehl (2).

(1) Il lui fut répondu, à l'instant même, par le billet suivant :

Strasbourg. le 13 août 1792.

Je suis chargé, Monsieur, de vous annoncer, en réponse à la lettre que vous avez adressée aujourd'hui au Comité permanent, que le Conséil général a arrêté ce matin que ses séances seroient permanentes. Le lieu de réunion, comme vous le savez, Monsieur, est à la nouvelle Maison commune. Le secrétaire greffier de la Commune.

Euloge Schneider, que l'expulsion de son ami d'alors, Laveaux, et de Simond, son collègue, avait fort effrayé, mais qui savait d'autre part qu'un mouvement révolutionnaire se préparait à Paris, et dont le courage n'était pas la vertu dominante, se tenait à l'écart depuis quelques jours, guettant les nouvelles de la capitale. Il avait reçu sans doute, en même temps que le maire, les premières nouvelles de l'insurrection victorieuse du 10 août, et rentrait en ville, bravant les vaines protestations de ses collègues modérés, qu'il savait maintenant perdus d'avance.

(2) Le maire de Strasbourg avait, on le voit, continué ses efforts pour conserver à ses concitoyens le passage neutre du Rhin, à Kehl. Ignorant les événements qui venaient de se passer à Strasbourg et la

Je puis ajouter qu'hier M. le Duc m'a déclaré verbalement qu'il avoit tout lieu de croire que d'ici à huit jours les troupes autrichiennes abandonneroient ce poste, et qu'au moment même les troupes du Cercle en prendroient possession.

M le Duc a envoyé le Baron Mylius, son aide de camp général, à Frybourg pour y concerter avec le général autrichien les mesures nécessaires à cette évacuation, et le même aide de camp est porteur des ordres du Duc aux troupes du Cercle, rassemblées à Hasslach et à Homberg, pour les mettre en mouvement et les porter à Kehl à l'instant où tout sera arrêté avec le général autrichien.

M. le Duc doit se rendre lui-même à Kehl pour y établir les troupes du Cercle, au nombre d'environ 950 hommes avec 12 pièces de canon de 12 et de 6 livres, qu'il commande en qualité de feldmaréchal du Cercle.

Son intention est de rétablir une communication libre entre la ville de Strasbourg et la Souabe, et le pont même du Rhin, si le Margrave de Bade, à qui la souveraineté territoriale de Kehl appartient, veut y consentir.

M. le Duc de Würtemberg m'a bien fait remarquer que ce qu'il me disoit n'étoit point une assurance positive, officielle, mais seulement l'espérance très fondée de ce qui alloit s'exécuter. S'il arrive des changements à ces résolutions, c'est au général autrichien qu'il faudra les attribuer.

Tel est, Monsieur, l'effet de mes soins et de mes démarches les plus actives pour le service public. Je serai très heureux si ma conduite est approuvée par le corps municipal de la ville de Strasbourg.

Il passe ici pour constant que M. de Mirabeau a été arrêté pour des excès commis par sa troupe dans les états du Margrave de Bade.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

Le Ministre de France à Stuttgard,
MAISONNEUVE.

suspension de Dietrich, M. Maisonneuve, agent diplomatique du gouvernement français auprès du cercle de Souabe, le tenait au courant des démarches que la révolution du 10 août allait rendre inutiles.

CCL. *Lettre du baron de Bühler, conseiller wurtembergeois à M. Maisonneuve, ministre de France à Stuttgart* (1)

MONSIEUR,

J'ai mis sous les yeux du Duc mon maître la lettre que vous venés de m'adresser, et c'est conformément aux ordres de Son Altesse Sérénissime que j'ai l'honneur de vous y répondre.

Avant d'entrer dans le détail, je dois vous observer, Monsieur, que vous ne manquerés pas de recevoir une réponse au mémoire du 7 du courant adressé aux Princes et Etats du cercle, aussitôt que L. L. A. A. R. et S. en qualité de princes convoquans se seront concertés là-dessus.

En attendant, il ne sera pas échappé à votre attention, Monsieur, 1° qu'après avoir appris par la lettre de Sa Majesté Très Chrétienne, en date du 2 mai, combien le Roi désiroit que la ville de Kehl fut occupée par des troupes du Cercle, Son Altesse Sérénissime n'a pas omis de faire sentir à ses Co-Etats du Cercle le besoin d'y mettre une garnison, de même que dans les villes voisines d'Offenbourg et de Gengenbach ;

2° Qu'en conformité de la résolution prise à la dernière Diète du Cercle, le Duc, en qualité de feldmaréchal général, a donné les ordres nécessaires pour que les quatre compagnies destinées à être mises en garnison dans les trois villes sus-mentionnées se rassemblent à Hasslach le 20 juin, terme le plus proche qu'on pouvoit fixer, vû l'éloignement de la pluspart des états du Cercle qui devoient contribuer à leur contingent ;

3° Que la compagnie de Son Altesse Sérénissime est arrivée la première à Hasslach ;

4° Que ce n'a été que le retard des autres contingens qui a empêché l'occupation de la ville de Kehl par les troupes du Cercle, et qui a laissé ensuite le tems à celles de Sa Majesté Impériale et Royale d'en prendre possession ;

(1) Lettre annoncée dans la pièce précédente.

5° Que depuis cet événement Son Altesse Sérénissime, conjointement avec Monseigneur le Prince-Évêque de Constance, a fait les démarches propres à engager les Impériaux à céder la place aux troupes du Cercle ;

6° Que, vu ces démarches, on est parvenu enfin à l'espérance que les troupes de S. M. I. et R^le^ se retireront dès qu'on augmentera considérablement la garnison destinée à les remplacer, et qu'en cette conséquence Son Altesse Sérénissime a résolu d'y envoyer de nouveau quatre compagnies de son contingent, de même qu'un corps d'artillerie proportionné à ladite augmentation, et d'employer les moyens propres à remplir les résolutions du Cercle.

Après tout cela il n'est pas à douter que le public impartial ne rende justice à la façon d'agir de S A. S. Convaincu de cette vérité, le Duc a dû être très surpris de voir, par votre dernière lettre, que vous envisagés, Monsieur, la marche de cette affaire, aussi bien que le retard des réponses à vos mémoires d'une manière tout à fait contraire, mais propre à induire en erreur ceux qui ne connoissent l'ordre inévitable à observer en toutes les affaires qui se traitent de concert avec les Princes et États du Cercle.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée, Monsieur, votre très humble et votre très obéissant serviteur

A. F. Büller.

A Stuttgard, le 11 aoust 1792

Pour copie conforme à l'original, reçu le 23 aoust 1792, quoique la date porte le 11.

Le ministre de France à Stuttgard,
Maisonneuve. (?)

CCLI. *Décret de l'Assemblée Nationale* du dix-huit-août 1792, l'an quatrième de la Liberté.

L'assemblée nationale mande à sa Barre le sieur Diétrich, Maire de Strasbourg qui sera tenu de s'y rendre dans la huitaine, pour rendre compte de sa conduite, charge le pou-

voir exécutif d'envoyer le présent décret par un courrier extraordinaire.

Au nom de la Nation, le conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs et exécuter comme Loi. En foi de quoi nous avons signé lesdites présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'Etat à Paris, le dixhuitième jour du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

Signé Roland, contresigné Danton et scellées du sceau de l'Etat.

Certifié conforme à l'original :
DANTON (1)

CCLII. *Extrait d'une lettre de M. La Chausse, maire provisoire de Strasbourg, à M. Roland, ministre de l'intérieur.*

Strasbourg, 23 août 1792.

...Le calme est rétabli dans Strasbourg (2) ; la nuit dernière a été tranquille ; je crois devoir principalement la

(1) Nous ne plaçons ici que cet unique document, afin de marquer, pour ainsi dire, la péripétie de la situation politique à Strasbourg, date à laquelle les patriotes modérés, dominants jusqu'à ce jour, y deviennent les vaincus et bientôt les persécutés. Les archives municipales renferment naturellement bien des pièces relatives à ce moment précis de l'histoire provinciale et locale, mais beaucoup d'entre elles ont été publiées alors déjà, soit lors de la défense de Dietrich, soit dans le *Livre Bleu* d'Ulrich, ou récemment, comme les pièces ayant trait à l'envoi des représentants de l'Assemblée nationale à Strasbourg, données par M. Etienne Charavay dans sa splendide et savante édition de la *Correspondance de Carnot*. Il était inutile, par suite, de les reproduire encore une fois ici.

Pour ce qui est du sort lamentable de M. de Dietrich lui-même, nous renvoyons à la biographie du premier maire de Strasbourg rédigée par M. Louis Spach (Strasbourg, Berger-Levrault, 1857, in-8°), ou à notre propre esquisse *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, Paris, Fischbacher, 1883).

(2) Le calme *matériel* n'avait jamais été troublé à Strasbourg : les commissaires de l'Assemblée nationale avaient été reçus avec tout le

cessation de cet orage à la promptitude avec laquelle j'ai consenti à la pétition de cent-cinquante citoyens qui demandaient la convocation des assemblées primaires (1).

Comme il est plus que propable que Frédéric Dietrich sera réélu ainsi que le plus grand nombre, sinon la totalité, du Conseil général, je vous prie avec instance, Monsieur, de me répondre sur la conduite que je dois tenir, si, M. Dietrich étant réélu, je ne dois pas installer le premier Municipal pour, suivant la loi, faire les fonctions de la Mairie.

Ces questions pourront vous paroitre minutieuses, mais elles sont de la plus grande importance pour le maintien de la tranquillité parmi nos concitoyens.....

CCLIII. *Lettre de M. Koch, député à l'Assemblée nationale à MM. les officiers municipaux de Strasbourg*

Paris, le 24 août 1792, l'an 4 de la liberté.

MESSIEURS,

Dès le lendemain de la réception de votre lettre du 17 de ce mois, je me suis présenté chez M. Amelot pour me concerter avec lui sur la somme qui reste à payer à notre ville par la caisse de l'extraordinaire, en vertu du Décret du 29 juillet dernier. Cet administrateur m'a observé, avec justesse, qu'il n'oseroit pas faire ce payement sans avoir pris auparavant les ordres de l'Assemblée, et cela à cause de la loi arrêtée depuis la dernière révolution (2), laquelle supprime, sans indemnité, les dixmes inféodées. Je sens parfaitement bien l'embarras qui en résultera pour vous, Messieurs, dans les circonstances actuelles, et je ne négligerai rien pour

respect désirable et Dietrich lui-même avait montré la soumission la plus parfaite à des ordres dont la légalité restait, et restera toujours, après tout, fort discutable.

(1) Les commissaires avaient suspendu le Conseil général de la Commune.

(2) Celle du 10 août.

empêcher qu'on ne donne à cette loi un effet rétroactif par rapport à notre ville. Je me propose d'en conférer, dès aujourd'huy, avec notre Députation ; mais en attendant je n'ai pas voulu différer un instant, Messieurs, sans vous prévenir de la difficulté que j'éprouve.

Je suis avec respect, Messieurs, votre trés humble et très obéissant serviteur,

KOCH (1).

CCLIV. *Lettre du Ministre de l'Intérieur au Directoire du Département du Bas-Rhin* (2)

Paris, 27 août 1792, an 4e de la liberté.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et de plaisir, Messieurs, les détails contenus dans votre lettre du 24 de ce mois. Quand on veut le bien de sa patrie et qu'on ne veut que cela, comme tout s'ordonne en conséquence ! Je ne puis qu'applaudir aux mesures que vous avés prises, et ce début dans l'administration qui vous est confiée, annonce ce qu'on doit attendre des membres qui la composent.

J'allois vous envoïer une proclamation pour écarter du Conseil général du Département ceux qui l'égarroient, lorsque j'ai appris que MM. les commissaires de l'Assemblée nationale en avoient ordonné la suspension.

Non seulement, Messieurs, le conseil exécutif provisoire n'avait pas entendu faire assembler les citoyens de Strasbourg pour une élection nouvelle avant celle qui doit avoir lieu pour la nomination des électeurs ; mais il entend faire

(1) Un autre motif d'hésitation, que Koch n'ose pas exprimer ouvertement, était sans doute la défaveur dans laquelle Strasbourg était tombé, auprès des meneurs de l'Assemblée, après sa protestation presque unanime en faveur de la Constitution, renversée le 10 aout.

(2) Les autorités départemeutales avaient été suspendues et *régénérées*, comme celles de la Commune, par les commissaires de l'Assemblée nationale, Carnot, Prieur et Houchard (?).

différer jusqu'aux assemblées primaires de la Saint-Martin, le renouvellement des membres du Conseil de la commune, si vous trouvés quelque inconvénient à le faire plutôt. Vous avés à cet égard la plus grande latitude.

Je ne puis pas croire que les membres suspendus eussent été portés dans la nouvelle élection, quand même elle auroit eu lieu tout de suite, ou bien les citoyens se seroient exposés à être ramenés à l'ordre avec sévérité (1).

Le pouvoir exécutif provisoire n'entend certainement pas se livrer à des actes hazardés et vexatoires, mais quand les circonstances, la justice et le salut du peuple exigeroient de sa part quelques mesures de rigueur, il déployera tout ce que la force a de plus imposant, pour assurer respect et exécution aux actes qu'il aura pris. Ce n'est que de cette manière que le gouvernement françois prendra de la stabilité, le peuple en est convaincu, et secondera les efforts que nous ne cessons de faire pour son bonheur.

M. Dietrich n'a pas encore paru à la barre ; je reçois tous les jours des exemplaires des Adresses au Roi et à l'Assemblée nationale que lui et la Municipalité de Strasbourg avoient fait passer aux Municipalités et autres administrations du royaume ; elles me sont renvoyées avec l'expression de l'indignation que ces actes rebels ont inspirés (2).

La Municipalité de Strasbourg vouloit donc allumer la guerre civile dans tout l'Empire ? Et si l'on eut partagé son faux respect pour un fonctionnaire parjure et traître, où en seroit aujourd'hui la France ?

Si les citoyens de Strasbourg les plus prévenus s'arrêtent un moment sur ces considérations, ne doivent-ils pas une

(1) C'est ainsi que Roland entendait la liberté des votes en État républicain. L'aveu est bon à noter, en ce qu'il montre que chez les Girondins, comme chez les Montganards, l'esprit jacobin, c'est-à-dire tyrannique, dominait d'instinct les meilleurs esprits.

(2) A peine est-il besoin de signaler le manque de logique de Roland. Au moment ou Dietrich et ses collègues signaient leurs adresses de protestation contre les journées du 20 juin et du 10 août, ils n'étaient pas des « rebelles » mais fidèles au contraire au serment constitutionnel prêté par des millions de Français.

reconnoissance éternelle à ceux qui les ont arrêtés au bord du précipice ?

Quoique votre garnison ne soit pas considérable, je crains peu les tentatives de l'ennemi sur Strasbourg.

Tous les citoyens ne formeront-ils pas la garnison, si la Prusse ou l'Autriche osoient l'attaquer ? Quel est l'homme qui ne devient pas soldat quand ses foyers et sa liberté sont menacés ? Répandés, Messieurs, cet esprit de patriotisme qui fait de l'homme ordinaire un héros. Obtenés la confiance du peuple, et vous l'éleverés aux actions les plus difficiles et les plus éclatantes.

Vous vous plaignés de n'avoir pas des armes et de quelques autres déficits dans la garnison ; je transmets sur le champ une partie de votre lettre au Ministre de la guerre, et je suis convaincu que tout ce qui sera possible de sa part recevra la plus prompte exécution.

Je vous demande, Messieurs, une correspondance active et journalière.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : Rolland.
Collationné :
Christmann, secrétaire.

CCLV. *Lettre du Conseil d'administration du 3e Bataillon du Bas-Rhin aux officiers municipaux de Strasbourg.*

Wissembourg, ce 31 auguste 1792, l'an 4 de la liberté.

Messieurs,

Le 3e Bataillon du Bas-Rhin, dit de Strasbourg, à peine formé, a été obligé de sortir de la citadelle de ladite ville au commencement de ce mois, par ordres supérieurs ; de là il a été campé sous Wissembourg, et présentement en garnison dans cette dernière ville ; nos volontaires, la plupart hors d'état de pouvoir servir, vû le mauvais état de leurs effets, sont obligés de contracter des dettes dont il leur sera

impossible de se libérer de sitôt ; et, attendu la lenteur que l'on a mis jusqu'à présent dans l'exécution des promesses faites, tant par le Directoire du Département que par la Municipalité, de nous envoïer les effets nécessaires à leur habillement et équipement, nous croïons être en droit de demander, Messieurs, une avance sur le don que nos concitoïens, que nous représentons, ont fait volontairement pour l'équipement dudit Bataillon. Nous sommes près de l'ennemie, prêts à combattre et à mourir pour la cause de la liberté et de l'égalité, mais il faut que nous soïons dans le cas de pouvoir nous défendre, et pour cela nous manquent les équipemens nécessaires. Nous vous prions en conséquence, Messieurs, de vouloir bien prendre notre demande en considération, afin que l'intention de nos concitoïens soit remplie.

Les membres composant le Conseil d'administration du Bataillon de Strasbourg, 3e du Bas-Rhin :

COHLER, JACQUOT, quartier-maitre, etc.

CCLVI. *Extrait du registre des délibérations du Conseil général du département du Bas-Rhin, du vendredi, 31 août 1792.*

... M. Lachausse faisant les fonctions du conseil général de la commune de Strasbourg et M. Weber, substitut du Procureur de la commune, sont venus à la séance.

M. Lachausse a dit que le Directoire du district lui a transmis la copie de la lettre que le département a reçue aujourd'hui de M. Roland, Ministre de l'intérieur, par laquelle ce Ministre laisse au département la faculté de remettre jusqu'à la Saint-Martin prochaine la tenue des assemblées primaires qui doivent procéder à la réélection du Conseil général de la commune. Il a exposé que malgré les secours qu'il a trouvés dans le zèle des bureaux et des bons citoyens qui se sont empressés de coopérer à ses travaux, il craignoit que la tâche qui lui est confiée soit au-dessus de ses forces, et il a prié le Conseil général d'autoriser la prochaine convocation

de la commune. Il a ajouté à cette considération celle résultante de la teneur même de la proclamation du Conseil exécutif provisoire, qui charge le sieur Lachausse de convoquer les assemblées primaires pour procéder au remplacement du Conseil général de la commune, suspendu ; dispositions impératives d'une autorité supérieure, à laquelle une simple décision ministérielle postérieure ne peut déroger (1).

Le Conseil général, considérant que les motifs qui l'ont porté à faire suspendre la tenue des assemblées primaires, que M. Lachausse avait d'abord convoquées, subsistent encore en leur entier, que des considérations majeures lui ont fait désirer de voir différer jusqu'à la Saint-Martin prochaine le renouvellement du Conseil général de la commune, afin de laisser le tems à l'esprit public de se former et de mettre les citoïens à même de ne se laisser guider que par leurs vrais intérêts.

Arrête, que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, il ne sera point procédé à la réunion des assemblées primaires, et qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil exécutif provisoire, en l'invitant à l'approuver par un acte formel.

Braun, président (2)
Hoffmann, secrét. général.

CCLVII. *Proclamation du Conseil exécutif national provisoire*

Vû par le Conseil exécutif provisoire de la Nation françoise, sa proclamation du 19 de ce mois, dans laquelle sont visés entre autres pièces, un ordre donné le 10 du même

(1) Le maire provisoire, La Chausse, était radical, comme tous les officiers municipaux maintenus ou installés après l'arrivée des commissaires de l'Assemblée, mais il sentait que le gros de la population strasbourgeoise était tellement hostile à sa dictature improvisée qu'il n'osait pas, de son autorité privée, reculer les élections municipales, surtout après les avoir promises, comme on l'a vu plus haut.

(2) Le président du département provisoire, J. Braun, était un professeur à la faculté de droit de l'université protestante, fort modéré

mois, par le comité permanent de la commune de Strasbourg, à M. Philibert Simon (1), vicaire épiscopal, de quitter, dans les vingt-quatre heures, l'enceinte et banlieue de cette ville, et copies de semblables ordres donnés aux sieurs Lavaux et Périgny (2) de l'évacuer.

Le Conseil exécutif provisoire, considérant que quoi qu'il ait déclaré dans ladite proclamation que ces ordres, donnés sans instruction ni jugement, étoient les actes les plus arbitraires et les plus tyranniques que les lois eussent à punir, et qu'était suspendu le prétendu tribunal duquel ils émanoient, il ne les a cependant pas annulés, et qu'il peut résulter de son silence à cet égard que les citoyens qu'ils ont frappés se regardent comme étant encore dans un état d'exil.

Par cette considération le Conseil exécutif casse et annulle les ordres donnés par le comité permanent de la commune de Strasbourg, tant au sieur Philibert Simon, vicaire épiscopal, qu'aux sieurs Lavaux et Perrigny de sortir de cette ville, et ordonne que le Conseil général de la commune de Strasbourg fera imprimer et afficher la présente proclamation, qui sera en outre transcrite sur le régistre de ses délibérations.

Fait en Conseil exécutif provisoire à Paris le trente-un Août 1792, l'an 4 de la liberté.

Signé : Roland, Servan, Clavierre, Monge, Le Brun, Danton et contresigné Grouvelle, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original :
Rolland.

au fond, mais que des considérations diverses firent marcher encore pendant quelque temps avec le radicalisme triomphant ; il finit néanmoins par être dénoncé comme *aristocrate*, et fut enfermé, avec des centaines de ses concitoyens, au Grand-Séminaire, prison des suspects, jusqu'à la fin de la Terreur.

(1) L'orthographe correcte est Simond. Il existait bien à Strasbourg à ce moment un autre journaliste radical du nom de Simon, qui publiait avec André Mayer la *Geschichte der gegenwærtigen Zeit*, mais il n'avait rien de commun avec le vicaire épiscopal savoyard, qui allait devenir député à la Convention nationale.

(2) Perigny.

CCLVIII. *Lettre de M. Koch, député du Bas-Rhin, aux officiers municipaux de Strasbourg*

Paris, le 3 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

MESSIEURS,

Nous avons obtenu un nouveau décret sur l'avance des 300.000 livres qui a été accordée à la ville sur les dixmes inféodées. Ce décret porte que la caisse de l'extraordinaire fera « l'avance de 300.000 livres déjà décretée le 27 juillet « dernier pour la commune de Strasbourg, à la charge par « ladite commune d'en rembourser le montant sur le produit « des dixmes inféodées qui pourront lui être dues par la na- « tion, en vertu d'un titre primitif portant concession de « fonds, et en cas d'insuffisance de ce produit, le rembourse- « ment du tout ou de partie sera fait conformément aux ar- « ticles 5 et 6 de la loi du 31 juillet dernier pour les avances « destinées aux besoins et approvisionnemens des villes « menacées de siège. »

La municipalité, en m'adressant une procuration, en date du 14 août dernier, pour recevoir à la caisse de l'extraordinaire la somme de 188,000 livres, qui reste à acquitter sur celle qui lui est assignée par ce décret, a négligé de m'indiquer la voye qu'elle jugeait la plus convenable pour la lui faire passer. Celle des messageries est fort coûteuse, et la ville trouveroit mieux son compte en envoyant exprès un homme sûr pour venir prendre les assignats, ainsi qu'elle en a usé ci-devant. En considérant néanmoins que le besoin est pressant, je n'aurois pas tardé un instant de vous expédier, Messieurs, par la diligence, du moins une partie de la somme dont il s'agit, si les progrès de l'ennemi, qui s'est déjà avancé dans la Lorraine et dans la Champagne, n'ajoutoient pas encore, et au danger de la route et à mon embarras.

Je verrai dès aujourd'hui s'il n'y aura pas moyen de concerter avec les Ministres quelque mesure promte à venir à

votre secours ; en attendant j'ai cru devoir vous faire part de ces nouvelles.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

KOCH.

N.-B. — M. Rivage, qui vient de m'apporter une lettre de la part de M. Lachausse, ne pourroit-il pas être le porteur des assignats.

CCLIX. *Lettre des officiers municipaux de Strasbourg au Directoire du District*

Strasbourg, ce 4 septembre 1792.

MESSIEURS,

Le sieur Rausch, agent du Prince de Darmstadt, s'étant donné le titre de résident de ce Prince, fut sommé, il y a un mois, de sortir de cette ville. Aujourd'hui il sollicite une permission d'y revenir pour prendre des papiers et autres effets qu'il dit lui appartenir. Non seulement nous lui avons refusé sa demande, mais nous croyons qu'il est de notre devoir de vous soumettre, s'il ne seroit pas prudent de faire apposer le scellé chez lui. C'est à vous de juger si la mesure que nous vous proposons est juste et nécessaire, et s'il ne conviendroit pas de porter également votre vigilance sur les papiers qui peuvent appartenir audit Prince dans un moment où il vient de se déclarer l'ennemi des Français.

Recevez, etc. (1).

(2) Rausch, arrêté. . . . . fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin et guillotiné le . . . . 1793.

(*A suivre*). ROD. REUSS.

QUESTIONS & PRIX

proposés par la Société Industrielle de Mulhouse pour le Concours de 1895

A la même époque de l'an dernier, nous exposions dans la *Revue* (pp. 132-136) un résumé du programme des prix à décerner en 1894 par la *Société industrielle* pour des travaux et des études concernant des questions soigneusement définies et limitées dans le programme. Nous remplissons le même devoir pour le concours de 1895, dont le programme vient de nous arriver, et nous insistons auprès du lecteur pour lui faire remarquer que ce programme est envoyé à toute personne ou concurrent qui en fait la demande au secrétariat de la *Société industrielle*. Disons encore que tous mémoires et pièces concernant le concours, doivent arriver *franco* à M. le président de la Société, avant le 15 février prochain.

Le champ du concours offre la même étendue que les années précédentes et la révision annuelle du programme n'y a apporté que peu de modifications. Outre les cinq prix de fondation par *Emile Dollfus*, *Daniel Dollfus*, *Salathé*, *Engel Dollfus* et *Emile Hubner*, nous y relevons LXVI questions relatives aux ARTS CHIMIQUES, XXXVIII relatives aux ARTS MÉCANIQUES et VII pour L'HISTOIRE NATURELLE ET L'AGRICULTURE. Les questions concernant le COMMERCE sont au nombre de VIII et celles se rattachant à L'HISTOIRE, la STATISTIQUE et la GÉOGRAPHIE au nombre de XXI. Aux quatre rubriques : UTILITÉ PUBLIQUE, BEAUX-ARTS, PRIX DIVERS et PRIX SUPPLÉMENTAIRES sont affectées XVI récompenses, proportionnées à la valeur des travaux qui seront fournis au concours.

Les conditions générales à remplir par MM. les concurrents sont spécifiées dans un règlement qui se trouve à la 2e page

du programme. On lit à la fin du même programme, outre les noms des membres composant le conseil d'administration de la Société, le tableau des membres composant les divers comités, juges des travaux présentés au concours. Le COMITÉ DE CHIMIE en compte quarante-un et vingt correspondants, le COMITÉ DE MÉCANIQUE quarante et quatre correspondants, le COMITÉ D'HISTOIRE NATURELLE, vingt-un et un correspondant, le COMITÉ DE COMMERCE dix-huit et un correspondant, le COMITÉ D'HISTOIRE, DE STATISTIQUE ET DE GÉOGRAPHIE, vingt, le COMITÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE, vingt-sept et enfin le COMITÉ DES BEAUX-ARTS termine la série en se composant de vingt-trois membres ayant de l'expérience et des connaissances spéciales.

Nous voulons terminer cet avis en exprimant un *desideratum* que nous soumettons à l'attention de M. le Président et de M. le Secrétaire général de la *Société industrielle.*

Nous croyons — à tort ou à raison — qu'après avoir effleuré au profit de ses lecteurs, la substance des propositions de la Société, il serait logique, utile peut-être, que la *Revue* soit aussi mise en situation de faire connaître chaque année les résultats du concours.

SOUVENIRS D'UN PETIT ALSACIEN[1]

Il y a dans le Bulletin mensuel de la librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot à Paris, l'indication d'un *Alsatique* dont le titre précède ces lignes et dont nous voulons dire quelques mots. Comme édition — papier et impression — c'est un

(1) Pierre du Château. — Souvenirs d'un petit alsacien, avec vingt illustrations par Jules Girardet. — Paris, librairie, Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot.

livre de luxe ; comme format, c'est encore un livre de luxe, un in 8° St-Nicolas IV, 25/18, un livre de salon, avec titre en deux couleurs et vingt illustrations dont plusieurs assez réussies ; et le tout, formant un charmant volume de 200 pages, pour le prix de 2 fr. 75, broché. Le prix varie naturellement si l'on désire le volume avec reliures indiquées dans le catalogue de la Maison. Mais cela ne nous regarde pas : ce sont les « *Souvenirs du petit Alsacien* » qui attirent notre attention.

Voici le thème :

Le père du « *Petit Alsacien* » est tué au siège de Strasbourg. Il laisse une veuve et trois enfants, dont deux filles en bas âge et un garçon, leur aîné. En mourant, le père avait dit à son fils : « Jean !... sois un homme ! »... L'enfant partit pour la Grande-Ville où une compatriote, crémière aux Batignolles, lui donna asile et lui fit amasser, en peu de temps un maigre pécule destiné au soulagement de celles qu'il avait laissées au Pays. Malheureusement, il est rencontré par « Maître Fritz », aussi de Strasbourg, et gredin de la plus vigoureuse espèce, et qui, sous prétexte de lui faire une position plus lucrative, lui extorque son pécule et l'asservit, avec d'autres enfants, à son ignoble et cruelle industrie de mendicité. — Pauvre Jean ! ta mère est morte, tu as souffert le martyr, mais ton instinct de la lutte contre le mal et ton amour de la liberté ont abouti à te faire affronter la mort pour te soustraire aux cruautés du coquin, ton compatriote et te faire échouer dans les bras de l'honnêteté secourable et personnifiée.

Après avoir parcouru les deux cents pages consacrées au développement du thème, nous nous sommes demandé si, dans une aussi rapide exploration, nous n'avions pas perçu quelque chose d'inexact, de surfait, de non vécu, quelque chose enfin qui relègue ces « *souvenirs* » au nombre des éclosions imaginaires et éphémères ?... Eh bien, non ! C'est un document sérieux, présenté dans une enveloppe à la mode, mais bien pensé, bien écrit et d'une lecture émouvante, surtout pour quiconque sentait et pensait déjà avant la néfaste année 1870. Beau et bon livre d'étrennes.

CLUB ALPIN FRANÇAIS[1]

(GROUPE DE BELFORT)

Nous n'avions, depuis longtemps, pas eu l'occasion de dire un mot du Club Alpin Français ; la section des Hautes-Vosges — Epinal-Belfort — nous met aujourd'hui en mesure de signaler les Nos 5 et 6, relativement importants, de son Bulletin.

On trouve dans le premier les comptes-rendus des diverses excursions faites pendant l'année 1892 et le programme des excursions à faire en 1893. Chaque excursion, chaque étape est le sujet d'une relation sommaire, précise et toujours accompagnée du coup d'œil ou description qui fixe le souvenir dans l'esprit de l'excursioniste et permet aux lecteurs, non excursionistes ou d'occasion, de prendre mentalement une certaine part aux exploits et aux jouissances des heureux Alpinistes.

Ce qui précède pour le N° 5 du bulletin, s'applique également au N° 6. Les excursions faites en 1893 embrassent des horizons aussi étendus, aussi variés et séduisants que ceux des excursions précédentes dont on a gardé bon souvenir. Dans ce Bulletin, édité en 1894, les relations, les aperçus ont une tendance à être moins laconiques, moins sobres ; on y fait, en courant, un peu d'histoire naturelle, un brin d'histoire politique, un peu de philologie, un peu de Folklorisme et de même qu'à Belfort nous écrivons sans broncher *Brasse* en souvenir de *Bracel*, ancienne station de ravitaillement sous les Romains — de même aussi, dans les Bulletins, l'on continue à écrire *Massevaux* en souvenir de *Maso*, petit-fils du

(1) Club-Alpin-Français. — Section des Hautes-Vosges — Epinal Belfort. — Bulletin N° 5. 1892. — 8° de 100 pages.

Bulletin N° 6 1894. 8° de 167 pages, avec le portrait d'Abel Lemercier. — Imprimerie et lithographie d'Eugène Devillers, 43 et 45, rue Thiers à Belfort.

premier Duc d'Alsace et auquel la vallée était advenue.

Outre ce qu'il y a d'attachant dans ces bulletins pour les jarrets et les estomacs solides, nous y remarquons deux communications qui nous ont plus particulièrement intéressé ; ce sont : une histoire de Revenant par Henri Bardy et une étude sommaire sur l'origine de quelques noms de lieux des environs de Belfort, par A. P., de la section de Belfort. (Alfred Pernot).

Nous aurions aimé que notre collaborateur, H. Bardy, nous eut donné le récit en patois de la *(Vieille Catherine)*, au lieu de nous le faire connaître en français, mis au point avec ménagements. Si des « gens comme il faut et quelques esprits forts » se piquent de ne plus comprendre le langage « rustique et niais » de nos campagnes, ce n'est pas, selon nous, une raison suffisante pour retrancher de notre programme un de ses plus respectables champs d'étude. Il faut, au contraire s'y arrêter et recueillir pieusement les reliques de la vie passée. Cela ne s'oppose en aucune façon à la marche vélocipédique du moment, en attendant que la marche électrique de Heilmann et autres ait relégué au rang des vieilleries le cycle et sa bicyclette. Le patois de la Trouée de Belfort est une de nos vieilles affections et, au risque d'être importun, nous insistons en faveur du texte rustique de la *Vieille Catherine* pour former, avec *Jean Neurie*, ou les Conquâtres de la Miotte et les *Galants de Chèvremont*, la trilogie populaire du Belfort d'autrefois.

De vénielles observations nous sont encore inspirées par la lecture de l'*étude sommaire de M. A. Pernot sur l'origine de quelques noms de lieux des environs de Belfort.* — Cocheris est certainement un des meilleurs guides dont l'Alpiniste peut se munir pour explorer les origines des noms de lieux. Sa méthode est recommandable, il faut le reconnaître, et si quelque fois la règle générale touche à faux, ce n'est pas sa didactique qu'il convient d'inculper ; il faut s'en prendre à l'insondable bizarrerie de l'intellect humain. Il en est de cette méthode ce que de tout autre instrument de travail ; quand on sait s'en servir comme M. Pernot en a usé, on arrive à des solutions, qui pour ne pas procéder du Sanscrit, ne

sont pas moins des solutions scientifiques acceptables, des solutions qui s'imposent. Au nombre de celles qui s'appliquent à l'Alsace-Lorraine, il en est beaucoup que l'on accepte sans conteste, mais il en est aussi qui ne sont admises que sous bénéfice de nouvel examen ; et cette réserve s'applique également à celles du territoire de Belfort, objet particulier des recherches de l'auteur. Il nous a intéressé beaucoup dans la majeure partie de son travail et amusé dans d'autres, où lui même semble relâcher d'un cran les boucles du sac de voyage. Hâtons-nous d'ajouter que l'auteur offre cette étude à ses collègues « dans l'intention de la voir complètée ou remaniée par les Belfortains au courant de l'idiôme local. »

La *Revue d'Alsace* recommande chaudement cet appel à la sollicitude de Messieurs les Patoisants de la *Société d'Emulation*.

RÉUNION DE L'ALSACE & DE LA LORRAINE à la France[1]

Cette plaquette contient le texte de deux conférences faites à la société d'instruction de l'arrondissement de Vesoul par M. Aug. Eckel, archiviste de la Haute-Saône. Le sujet de ces conférences est, sans aucun doute, fort intéressant, mais n'est-il pas trop étendu pour être effleuré d'une façon assez précise, dans le court espace de temps qui est habituellement

(1) La Réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la France et les origines de la guerre franco-allemande (1870-71), par Aug. Eckel, archiviste de la Haute-Saône. — Vesoul, imprimerie de L. Cival, 1894. Petit 8° de 57 pages.

accordé à nos conférenciers pour se faire entendre ? Il en est ainsi généralement, surtout quand, comme au cas particulier, les sources auxquelles le conférencier puise ses principales informations historiques ne sont pas les plus abondantes. M. Eckel s'est trouvé dans ce cas et malgré cela il est arrivé à nous donner en quelques pages un opuscule qui est en droit d'occuper une petite place sur le rayon de notre littérature courante et particulière.

---

[a]Les Guerres d'autrefois dans le pays de Saint-Dié

[b]MICELLANÉES[1]

On retrouve dans ces deux tirages à part de notre ancien collaborateur la parole, toujours alerte et dévouée qui se fait entendre et applaudir chaque année au sein de la *Société philomatique Vosgienne* qu'il préside depuis sa fondation.

Le tirage de trente-deux pages est le discours prononcé à la dernière assemblée générale et dans lequel sont rappelés les évènements qui ont valu à Saint-Dié et ses environs le passage de diverses forces armées et l'occupation plus ou moins prolongée du Pays.

Le second de ces tirages à part renferme sept notices parmi lesquelles nous remarquons le : traitement des fous à Saint-Dizier (Haut-Rhin). Toutes ces notices sont d'une lecture instructive et agréable. Celle des fous de Saint-Dizier n'est pas inconnue des lecteurs de la *Revue d'Alsace*. Un ami de M.

(1) — (*a*) Guerres d'autrefois dans le pays de Saint-Dié. — (*b*) Miscellanées par Henri BARDY. — St-Dié, 1894, typographie et lithographie de L. Humbert. — in-12 de 32 et 68 pages,

M. Bardy et de celui qui trace ces lignes l'a exposée, au point de vue thérapeutique et religieux, dans ladite *Revue*, vol. de 1885, page 236 et suivantes. P. J. Tallon avait le culte des choses de l'Alsace, des choses de son arrondissement et surtout de son village. J'ai sous la main une certaine provision de notes en vue d'un travail qu'il méditait sur le Folklorisme de son canton et dont — en fait — M. Henri Bardy s'occupe avec attachement dans ses micellanées et la plupart de ses estimables travaux. Nous aurons l'occasion de les faire connaître avec d'autres de même famille.

Mais, quelle raison alléguer pour passer brusquement du Folklorisme alsacien à la théogonie et à la politique indo-chinoise puis à la Magie-Chaldeo-Assyrienne, dont voici les titres:

LE TAO DE LAOTSEU (1)

LA POLITIQUE INDO-CHINOISE (2)

LA DIVINATION CHEZ LES CHALDEO-ASSYRIENS (3)

Mat Gioi, le traducteur, est Mulhousien, et cela suffit. Il s'appelle Albert de Pouvourville ; il a passé sept ans dans nos colonies et a publié deux volumes sur le Tonkin en 1890 et 1891, un volume sur la politique indo-chinoise en 1892 et 1893 et le *Tao de Laotseu* qui est, avec *La Politique indo-chinoise*, l'occasion de ces quelques mots dans la *Revue d'Alsace*. Notre compatriote a, lui aussi, un certain amour pour les pays où le jeune Saint-Cyrien a débuté en 1884 comme officier à la Légion étrangère au Tonkin, puis comme inspecteur dans l'administration du Protectorat, et où, après un

(1) L'esprit des races jaunes. Le TAO DE LAOTSEU, traduit du chinois par MATGIOI (Albert de Pouvourville). — Paris, librairie de l'art indépendant, 11, rue de la Chaussée-d'Aantin, 1894. — 8° de 45 pages.

(2) Etudes coloniales. — La Politique indo-chinoise, par MATGIOI (Albert de Pouvourville). — 1892-93, 3e édition. -- Paris, Albert Savine, 12, rue des Pyramides. -- Vol. de XVI, 322 pages. — Prix : 3 fr. 50.

(3) La Magie et la Divination chez les Chaldeo-Assyriens, par A. Laurent. -- Paris, librairie de l'art indépendant, 1894. -- Vol. de 89 pages. -- Prix : 3 francs.

séjour en France, il voudra probablement bientôt retourner. Il a en ce moment *sous presse*, chez Quantin, éditeur, l'art indo-chinois, avec 130 gravures, et *en préparation* : De l'autre côté du Mur, avec seize compositions inédites de L. Ehrmann. Le lecteur, étranger aux études de nos orientalistes, demandera ce que signifie le *Tao de Laotseu* ? Nous en savons autant sur ce point que le plus ignorant des mortels. Mais après avoir lu la préface et parcouru les pages de l'opuscule nous nous apercevons que *Tao* est le titre du recueil et que *Laotseu* est le nom de l'auteur ou du lieu qui l'a vu naître. Quelques citations prises au hasard dans le livret permettront peut-être au profane de choisir dans l'un ou l'autre de nos dialectes européens le nom qu'il convient, par analogie, de lui attribuer. « *Première page :* Sans nom, « c'est l'origine du ciel et de la terre. Avec un nom, c'est la « mère des dix-mille êtres... *Vingtième page :* L'esprit qui « étudie n'est pas inquiet... A ces hommes stupides dans « leur cœur, voilà les malheurs qui arrivent... *Quarantième « page* ; Ils tuent une grande foule d'hommes, pensant que « ces hommes ne sont pas de leur sang. Mais le ciel les frap- « pera, de même qu'ils ont donné la mort en tous endroits... « *Trente-septième* et *dernière page :* Pas de désirs, c'est la « paix. Alors les hommes seront raisonnables ».

Quant au second de ces écrits, il s'agit d'idées personnelles à M. de Pouvourville relativement à la politique et à l'administration de notre Empire d'Indo-Chine ; questions diversement appréciées par la critique dans nos assemblées législatives et la *Presse* en général.

Au nombre des sinologues, arrive en belle ligne, M. A. Laurent, avec sa Magie et Divination chez les Chaldeo-Assyriens. « Toute étude sur la magie, dit-il dans sa préface, doit forcément se scinder en deux grandes divisions ; l'une traitant de la magie blanche, l'autre de la magie noire ou agressive. Ce qui domine dans les textes religieux des Accadiens est la crainte des Esprits et de leurs manifestations malfaisantes. La magie blanche ou de défense, a nécessairement autant de formules défensives que la magie noire en a d'agressives et ce sont ces formules qui remplissent, avec lucidité d'exposi-

tion, le savant et instructif livret que nous aimons à signaler. A l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* il était aussi question, il y a quelques semaines, de ces « *Chinoiseries* » comme les appelle le grand public. Pour terminer cette note, nous empruntons au journal *Le Temps*, le résumé suivant :

« M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie de la part de M. Robert de Bonnières, un volume dont elle appréciera certainement la valeur exceptionnelle. C'est un exemplaire du *Foë-Kouë-Ki*, ou *Relations des royaumes bouddhiques*, traduit du Chinois par Abel de Rémusat.

« Cet exemplaire a appartenu à Stanislas Julien. L'éminent sinologue en a couvert les pages d'annotations marginales extrêmement importantes qui sont comme les préliminaires de sa mémorable traduction des *Voyages de Hiouen-Thsang*.

« M. Clermont-Ganneau signale, entre autres, les transcriptions sanscrites et chinoises des nombreux noms de lieux énumérés dans l'Appendice, qui nous montrent comment Stanislas Julien a procédé pour arriver à l'identification de ces noms. Nous avons là, dit-il, prises sur le vif, la genèse et les premières applications de cette méthode magistrale qui a fait époque dans les études orientales et a contribué à jeter tant de lumière sur l'histoire du bouddhisme par la confrontation rigoureuse des documents indiens et Chinois.

« Ce volume, ainsi enrichi de commentaires autographes qui en font une sorte de relique scientifique, a sa place marquée auprès des papiers de Stanislas Julien récemment offerts à l'Académie par M. Specht. Comme ceux-ci, il avait été livré aux hasards des enchères, avec toute la bibliothèque de Stanislas Julien, léguée par lui à son disciple et successeur, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis.

« On ne peut que féliciter M. R. de Bonnières de la bonne fortune qu'il a eue de recueillir cette précieuse épave et du sentiment auquel il a obéi en désirant ainsi la placer sous la sauvegarde désormais inviolable d'une compagnie à laquelle elle rappelera un souvenir cher et glorieux. »

MINISTÉRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE & DES BEAUX-ARTS[1]

On sait que près du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est établi un *Comité des travaux historiques et scientifiques* et que ce Comité est composé d'hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts. Ce comité publie un bulletin qui n'a et ne peut avoir de périodicité régulière, par la raison que la matière destinée à l'alimenter est soumise à des convenances rebelles aux règles absolues de la périodicité ; ce qui n'empêche pas le fascicule Nos 3 et 4, qui est dans notre main et qui vient d'être distribué (Juin 1894), de former, avec les Nos 1 et 2 précédents, un fort volume de 562 pages pour l'année 1893.

Nous constatons, d'après le fascicule dont il s'agit, que le comité s'est réuni six fois dans le cours des derniers mois de l'année 1893 ; le 10 avril, le 1er mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 6 novembre et le 4 décembre ; qu'il a dicté ses décisions sur les affaires courantes, délibéré sur les demandes de subventions adressées au Ministère, entendu les rapports verbaux et écrits sur diverses communications de documents provenant de particuliers et des correspondants officiels du Ministère, ordonné le classement aux archives de la plupart de ces communications et enfin la publication de quelques unes dans le Bulletin qui nous occupe. Nous y cherchons quelque chose concernant l'Alsace et nous n'y découvrons rien ; ce qui tend à faire penser qu'il y a — non un commencement d'oubli, mais un ralentissement dans les relations d'autrefois. Le Bulletin est d'ailleurs rempli de documents fort importants. On y trouve d'abord une série de LXXV pièces

(1) Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1893. — Nos 3-4. — Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. MDCCCXCIII. — Grand 8° de 296 pages.

concernant les relations de Louis XII, de Ludovic Sforza et et du duc de Mantoue, provenant des archives de Mantoue, Modène et Milan. La communication est due à M. Léon — G. Pélissier, et occupe dans le Bulletin les pages 282 à 377. Vient ensuite, de M. Francis Molard, la correspondance inédite (pp. 383 à 399) du Maréchal de Brissac, 1550-1555. En troisième lieu, arrive une communication de M. Ernest Petit concernant les séjours de Charles VI, de 1380 à 1400. Cette communication « importante pour la chronologie historique du moyen-âge » dit le rapporteur, M. Ludovic Lalanne, occupe les pages 405 à 492. Ces trois séries de documents sont les pièces de résistance de la publication, mais elles laissent encore de la place à beaucoup d'autres de moindre dimension, fort souvent aussi de non moindre intérêt que les premières. Nous nous bornons à citer, parmi les dernières, la note de M. Léopold Delisle concernant la fondation, au XVIe siècle d'une école à Aire en Artois, accompagnée d'une planche reproduisant « un curieux dessin enluminé du XVIe siècle. » La planche et la légende qui l'accompagne sont en effet dignes de l'attention qu'on leur a accordée.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE ROUEN (1)

Sans être aussi ancienne que l'académie française, l'académie de Rouen l'est assez pour avoir, elle aussi, ses traditions. Elle ouvre chaque année une séance publique dans laquelle les nouveaux membres prononcent ou donnent lecture d'un

(1) Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1892-1893. — Rouen, imprimerie de Espérance Cagniard, 1894. — 1 vol. 8o de 331 pages.

discours récipiendaire, auquel il est répondu par M. le Président. L'académie a ensuite à distribuer plusieurs prix qui sont l'objet de rapports spéciaux répondant aux intentions des fondateurs. Ce sont ces matières qui occupent la première partie du *Précis historique* de 1893, qui a paru au mois de mai 1894.

La seconde partie est occupée par le rapport de M. Barbier de la Serre sur les travaux de la classe des sciences. Ce rapport est malheureusement fort court — dit M. Barbier — « les études produites ayant été tout à fait défectueuses ».

Il n'en est pas de même de la classe des Belles-Lettres qui occupent la plus grande partie du volume de 1893. Le rapport de M. Le Verdier, secrétaire, est intéressant à lire sur les travaux de cette classe et l'on s'arrêtera particulièrement, selon nous, à la communication qui suit ce rapport et qui est intitulée l'*Art du trompe l'œil*, par M. J. Adeline. Il nous semble qu'à certains égards, cette excellente communication aurait pu figurer avantageusement dans la classe des sciences exactes.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Belfort. — Imp. de la Frontière

A TRAVERS LE PASSÉ

Souvenirs d'Alsace

PORTRAITS ET PAYSAGES

La parole est l'humble servante de son auguste maîtresse, la Vérité.
C. FLAMMARION.

I

Chères ombres

Vivre de souvenirs, c'est presque vivre deux fois. Avant de dormir le grand sommeil, tout homme aime à remonter le cours de son existence, ressusciter par la pensée ses années d'enfance et d'âge mûr, revoir comme dans un mirage les figures aimées qui ont guidé ses premiers pas dans la vie, les jeunes amis qui ont partagé ses premières émotions, les paysages lumineux du pays natal. C'est un rêve, sans doute, mais un rêve fortifiant. Quel est l'homme qui n'a trouvé dans le rêve, dans ce défilé vaporeux des chères ombres du passé, de quoi rasséréner son esprit fatigué par les préoccupations du jour ?

Pour l'homme sérieux, qui observe avec attention tout ce qui se passe autour de lui et apprécie les événements auxquels il a été mêlé, quand la providence lui a accordé une vie relativement longue, c'est un devoir de tenir note exacte de ses impressions. Elles peuvent exercer une influence utile dans le cercle intime de la famille et même constituer un ensemble de données intéressantes pour tous ceux qui ne sont pas indifférents aux manifestations de la vie ambiante. Ah ! que de fantômes hantent ma pensée ! Presque tous ils sont dispa-

rus les vaillants compagnons de ma jeunesse, semés par le destin loin du sol natal. Parmi eux de braves cœurs, des natures d'élite, exilés volontaires, reposent aujourd'hui dans des cimetières étrangers. Leurs profils énergiques de lutteurs se détachent en lumière sur le fond brumeux du passé. Ils résument pour moi la plus belle période de l'existence, le printemps radieux où l'homme ne doute pas encore, où il croit naïvement à la réalisation de ses rêves.

Les vaillants de dix huit cent trente,
Je les revois tels que jadis.
Comme les pirates d'Otrante,
Nous étions cent, nous sommes dix.
(TH. GAUTIER).

Encore le chiffre dix est-il bien ébrèché et se réduit-il aujourd'hui à deux ou trois pirates... d'eau douce.

II

A vol d'oiseau. — Sundgau et Rauraques

Là-bas, dans cette région jurassique qui forme l'extrême limite de la Haute-Alsace, je vois s'estomper sur le ciel bleu la gracieuse silhouette d'Altkirch, ma ville natale. Elle s'élève en amphithéâtre sur un monticule dominant la vallée de Saint-Morand et baigné par la rivière d'Ill. Cette rivière prend sa source dans un contrefort du Jura, à Winckel, près de Ferrette, et traverse presque toute l'Alsace pour se jeter dans le Rhin près de Strasbourg. Comme aspect général, la physionomie du paysage est très-pittoresque. Borné d'un côté par la chaîne des Vosges qui étend son rideau violet à l'ouest et se perd vers Belfort, le coup d'œil, par les belles soirées d'été, peut s'étendre à l'est jusqu'aux glaciers suisses de la Jungfrau et du Stockhorn dont les profils dentelés forment un splendide décor à l'horizon. Que de fois suis-je allé, sur les hauteurs voisines, contempler ce poétique spectacle et voir mourir les derniers rayons du couchant sur ces cimes neigeuses, alors que les premiers plans du paysage étaient noyés dans le crépuscule ! C'était comme une échappée de vue sur une autre planète.

A travers toutes les péripéties qu'il a subies dans des périodes historiques plus ou moins orageuses, l'ancien Sundgau terre gallo-romaine, comprenant presque tout le département du Haut-Rhin, a passé sous la domination des archiducs d'Autriche. On sait que le comté de Ferrette, dont la seigneurie d'Altkirch faisait partie, devait son origine à la famille des comtes de Pont-à-Mousson et de Montbéliard, dont les domaines étaient compris dans l'ancien royaume de Bourgogne. Ses comtes s'allièrent aux archiducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace.

Dans les premières années du seizième siècle, le souffle de la réforme passa sur le comté de Ferrette sans entamer cette foi de vieille roche que l'Autriche catholique avait su rendre inattaquable par une série de règlements draconiens connus sous le nom de *Coutume de Ferrette*. Ils formaient un gros volume manuscrit conservé pendant de longues années par M. le notaire Desgrandchamps et qu'il a bien voulu, à ma demande, déposer à la bibliothèque de la ville de Colmar.

Après l'accession de l'Alsace à la France, Louis XIV avait donné, à titre de fief, une grande partie du comté de Ferrette au cardinal Mazarin, son ministre, qui transmit ce fief à ses neveux et héritiers. En 1667 nous trouvons la vieille résidence féodale entre les mains d'Armand-Charles, duc de Mazarin, qui confirma les anciennes franchises de la ville de Ferrette.

Vers la fin du règne de Louis XV, la seigneurie appartenait au duc d'Aumont-Mazarin, avec tous les privilèges féodaux de l'époque : elle était administrée, sous la haute investiture du seigneur, par un bailli et un procureur fiscal ayant droit de haute et basse justice. Ce duc d'Aumont, vivant séparé de sa femme, n'administrait pas directement ses domaines, laissant ce soin à la duchesse qui signait les actes publics nommant les officiers du bailliage, comme le prouve la nomination de mon grand père en qualité de sergent seigneurial de la ville et comté de Ferrette, signée le 1er février 1774 par la duchesse d'Aumont ainsi qualifiée :

« Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de Mayenne, princesse de Château-Portieu, marquise de

Chilly et Lonjumeau, comtesse de Rozoy, Belfort, Rozemont, Thann et Ferrette, baronne de Massy et d'Altkirch, dame d'Issenheim et de Delle, épouse séparée quant aux biens de M. Louis-Marie-Gui d'Aumont, duc de Mazarin, marquis de Pienne, baron de Chappes, marchal des Camps et armées du Roy. »

Sous la période gallo-romaine la partie du Sundgau confinant à la Suisse était comprise dans le pays des Rauraques dont *Augusta rauracorum*, situé aux environs de Bâle, était le chef-lieu. Ce nom de *Rauraques* ne provient-il pas de l'ancien celtique *raue Rachen* qui signifie *gosiers rauques*, et s'est conservé dans l'allemand actuel? En effet, singulier phénomène, le langage des paysans de la frontière du Sundgau, de Ferrette à Bâle, a quelque chose de particulièrement guttural et grossier où le *h* aspiré joue un grand rôle. Cela a été ainsi pendant de longs siècles et cela ne s'est pas modifié au contact des populations du restant de l'Alsace dont la langue est plus douce, plus policée.

Je disais plus haut que le souffle de la réforme religieuse n'avait point pénétré dans le Sundgau pendant la domination des archiducs d'Autriche. Cette assertion n'est pas tout à fait exacte ; car, fait curieux et étrange, au beau milieu de ce Sundgau catholique, s'était formée comme une enclave, la République protestante de Mulhouse, devenue peu à peu un important centre industriel où s'imprimaient, où s'impriment encore, ces belles toiles peintes d'Alsace qui ont fait le tour du monde. Mulhouse a été réuni à la France en 1798.

III

La Révolution à Ferrette. — Incendie de la maison du bailli. Pillages.

En 1789, après la prise de la Bastille, quand le cri d'affranchissement parti de Paris, s'était répercuté sur tout le territoire français, le Sundgau se souvint qu'il avait été un des principaux acteurs dans la guerre des Paysans de 1525. Cette levée de boucliers contre l'ancienne noblesse féodale avait eu pour lui des conséquences terribles, représailles par le fer et

le feu qui n'avaient fait qu'aviver sa haine. De sourdes rumeurs parcouraient l'ancien comté de Ferrette et l'on sentait que des évènements graves allaient se produire au chef-lieu de la seigneurie où résidait le bailli des ducs de Mazarin, M. Gérard, de Belfort. Il avait à côté de lui comme secrétaire en chef de la subdélégation de l'Intendance provinciale, M. Alexandre Moll, de Colmar, le même qui devint en 1811 directeur général des contributions directes dans les provinces conquises de la rive gauche du Rhin, à Dusseldorf, et plus tard directeur à Colmar même. La maison du bailli occupait alors l'emplacement où a été construite, depuis, la maison du notaire Desgrandchamps, vis-à-vis de l'église. C'est dans cet hôtel du bailli que se trouvaient le dépôt des archives en même temps que les fonds provenant des contributions publiques. Dans un manuscrit daté du 1er août 1789 et que son petit-fils, M. Yves Moll, président du tribunal de Sancerre, a bien voulu me communiquer, M. Moll a tenu note, jour par jour, des événements dont il a été le témoin. Son écriture est jeune, alerte, brillante, sans ratures, celle d'un calligraphe ayant le respect de lui-même et des autres, celle d'un esprit de haute marque, ayant un vocabulaire approprié aux choses dont il parle, et dont la phrase claire et pénétrante révèle des études littéraires peu communes en Alsace à cette époque lointaine.

Donc, vers la fin de juillet 1789, on apprit qu'une bande de gens sans aveu, vagabonds et déserteurs, qu'on disait rassemblés dans la vallée de Saint-Amarin, n'attendait qu'un signal pour venir à Ferrette saccager les maisons des officiers de justice et qu'après les avoir pillées on réduirait la ville en cendres. Du moment qu'il ne s'agissait que d'une tourbe de malandrins vulgaires prêts à pêcher dans l'eau trouble, on s'explique difficilement la grande panique qu'elle provoqua au chef-lieu du bailliage. A peine M. Gérard eut-il vent de la nouvelle, qu'il fit ses malles dans la nuit pour aller se réfugier en Suisse, laissant à M. Moll le soin de garder la maison jusqu'à son retour qu'il croyait prochain. Ce départ eut lieu à l'insu de tout le monde, même des domestiques de la maison et produisit le plus mauvais effet. Devant cette conduite pusillanime du bailli, toute la population de Ferrette prit

peur, et. au lieu de faire bonne contenance, le procureur fiscal, suivi des principaux bourgeois, se sauva à son tour.

Vers dix heures du matin, les villageois des environs et des gens étrangers au bailliage vinrent se poster en observation dans les rues de Ferrette, attendant les événements.

« La maison de M. Gérard étant isolée et, d'ailleurs, dominante d'un côté et dominée de l'autre, est plus en évidence qu'aucune autre. Je vis très-bien, dit M. Moll, qu'elle était plus particulièrement surveillée, au point que nous y étions comme bloqués, en ce sens qu'on ne pouvait rien transporter hors de l'enclos sans être aperçu. Si bien que je n'ai pu trouver un seul instant pour transporter au-dehors un sac de douze mille livres en écus de six livres que j'avais tenu prêt pour aller le jeter dans le puits assez profond du jardin. Je me réservais de profiter de l'entrée de la nuit pour exécuter mon dessein : il n'était plus temps.

« La bourgeoisie fut convoquée à l'hôtel-de-ville pour aviser aux moyens à employer éventuellement. Le résultat de cette convocation fut complètement nul. Aucune disposition ne fut prise parce que, disait-on, et la chose fut généralement accréditée, on n'en voulait qu'aux Juifs et qu'il n'était question que d'anéantir et de brûler, dans les dépôts respectifs, les titres et papiers de leurs créances usuraires, en même temps que les documents et diplômes de féodalité et des droits seigneuriaux qui blessaient la dignité de l'homme ; que d'ailleurs, la bande d'insurgés qu'on avait insidieusement exagérée comme marchant par milliers. ne permettait aucune résistance efficace. Voilà comment on avait raisonné ou plutôt déraisonné. Malheureusement personne ne s'est trouvé à la réunion, pour faire ressortir ce qu'un pareil égoïsme avait de lâche et de honteux.

« Le courage de Mme Gérard n'a pu être ébranlé pour cela : elle était décidée à ne pas quitter la maison, résolue à courir toutes les chances. Sa présence ne pouvant cependant être d'aucune utilité réelle, nous cherchions à lui faire comprendre que la prudence voulait qu'elle fît le sacrifice de sa résolution. Elle ne s'est éloignée que vers le soir, alors que ses soins devenaient tout à fait inutiles.

« Je restai seul avec des serviteurs fidèles et dévoués, occupé à visiter les appartements pour soustraire ce qui aurait été oublié. Il y avait encore différents objets mobiliers pour remplir trois grands poëles de poterie chauffant la pièce du rez-de-chaussée. Je les y ai fourrés comme dans le refuge le plus sûr. Précaution vaine ; tout y a été spolié et consumé par le feu.

« Ce qui a mieux répondu à ma prévoyance, c'est d'avoir placé devant la porte d'entrée de l'une des caves un tonneau vide en le posant de manière que cette porte se trouvait entièrement masquée. Elle est toute remplie de vins étrangers et de liqueurs en bouteilles. Je crois que dans nos contrées, il n'y a pas une seule cave aussi bien assortie. C'en était fait si la porte eût resté à découvert.

« La foule continuait à aller croissant et devint bientôt un attroupement formidable qui ne pouvait qu'augmenter mes justes appréhensions. Il était huit heures et demie environ. Le crépuscule était déjà étendu sur l'horizon. La porte-cochère fut forcée ; on se jette pêle-mêle dans la cour. Je remarquai qu'une partie de ces garnements étaient déjà pris de vin et même dans l'ivresse.

« Après cet envahissement les plus audacieux se mirent à crier d'un ton impératif : « Qu'on nous serve à l'instant autant de vin qu'il nous plaît ! »... On se précipite avec impétuosité dans la cave où chacun voulait arriver le premier. »

Là ce fut une vraie orgie, et les brutes s'enivrèrent à tel point qu'il n'y eut plus moyen de leur faire entendre raison. M. Moll parvint, non sans grande peine, à remonter dans la maison complètement envahie. Seul, sans aucune assistance, sans appui, sans conseils, il se rendit à Vieux-Ferrette où s'était retirée Mme Gérard, pour l'informer de l'état des choses. Il était minuit quand il voulut retourner en ville. A mi-chemin il vit surgir une colonne de feu, et apprit par le jardinier de la maison, venu à sa rencontre, que l'incendie allumé sur divers points à la fois, était alimenté par les papiers du greffe du bailliage qui avait été complètement saccagé par les émeutiers. Tous les registres, chartes, titres de créances étaient devenus la proie des flammes.

« Le château qui domine la ville et les rochers qui la bordent vers l'orient, apparaissaient au milieu de la nuit avec une clarté d'un effet beaucoup plus saillant que le jour et qui, sans la cause qui l'a produite, eût offert un spectacle phénoménal le plus majestueux. »

Enfin les habitants du voisinage, craignant de voir se propager l'incendie, se réveillèrent de leur apathie, tombèrent à coups de bâtons sur la bande de pillards et finirent par les mettre en fuite. L'incendie concentré sur la seule maison du bailli, touchait à sa fin. M. Moll se mit alors en devoir d'accompagner Mme Gérard qui se dirigea vers Porrentruy et eut à subir en route bien des misères et pas mal d'avanies.

« En cheminant vers Dirlinsdorf le spectacle le plus contristant venait s'offrir à nos regards. Des familles entières de la population juive de Dürmenach, campaient sur les bords du chemin et dans les fossés. Elles s'étaient soustraites à la persécution d'une autre bande d'insurgés qui avait spolié et saccagé leurs demeures. Des enfants à la mamelle, des femmes, des vieillards, des berceaux, de la literie et autres effets mobiliers, tout cela se trouvait pêle mêle à terre. Les enfants criaient, les adultes gémissaient. Heureusement le temps fut fort beau et semblait protéger ces tristes caravanes. »

Quand tout fut fini, deux ou trois jours après les événements, deux compagnies d'infanterie du régiment de Bourgogne, qu'on avait détachées de la garnison d'Huningue, arrivaient à Ferrette pour y rester en cantonnement. Comme les fameux carabiniers de la grande duchesse de Gérolstein, ils arrivaient trop tard pour se rendre utiles.

Le coffre-fort du bailli, contenant quatre à cinq mille livres, avait été, avant l'incendie, transporté dans un pré voisin. Les pillards parvinrent à y pratiquer un trou assez grand pour y passer la main et même le bras. Chacun voulant avoir la plus forte part, il y eut alors parmi ces gens ivres une mêlée générale où les horions pleuvaient dru. M. Moll rapporte que l'un d'eux, habitant de Linsdorf, en voulant plonger ou retirer la main, eut le poignet coupé tout net. Quoiqu'il en soit, ils parvinrent à voler toute la somme.

La petite garnison de Ferrette opéra plusieurs arrestations.

Les prévenus furent conduits dans les prisons d'Huningue où fut instituée une commission prévôtale pour instruire extraordinairement et faire le procès aux auteurs, fauteurs et complices des désordres et pillages. Le général Castéja vint lui-même sur les lieux, prendre des informations et assurer les dispositions nécessaires pour le rétablissement complet de l'ordre.

Quand les cendres de l'incendie furent refroidies, M. Moll, accompagné de Mme Gérard, fit faire des fouilles par une équipe d'ouvriers sur l'emplacement de la maison, dans l'espoir de retrouver les douze mille livres en argent qu'il n'avait pas eu le temps de jeter dans le puits lors de l'invasion de la maison et qu'il avait simplement déposés sous une petite table dans le cabinet de M. Gérard. Après un travail assez long, et à la profondeur d'environ quatre pieds, les ouvriers rencontrèrent de la résistance et s'aperçurent qu'ils remuaient des matières métalliques et sonores. C'étaient, à la grande surprise des assistants, des piles d'écus de six livres entassées les unes sur les autres. Ces pièces d'argent étaient tellement agglutinées et adhérentes qu'il était impossible de les disjoindre. Chose merveilleuse, il ne manquait aux douze mille livres que *quatre écus !....*

« Bien que cette découverte, dit M. Moll, ne soit qu'un faible allègement des pertes causées par l'incendie, elle me donna d'autant plus de satisfaction qu'elle surpassait mon attente et que, d'un autre côté, elle attestait ma sollicitude pour sauver ce qui pouvait l'être. »

Pour terminer cette relation qui, dans le manuscrit original occupe 70 pages, voici les réflexions qu'inspirait en 1835, à M. Moll son séjour assez long parmi les populations du Sundgau :

« Ferrette est le seul endroit de la province qui a offert le triste spectacle de l'incendie. Ailleurs on s'en est tenu au sac, au pillage et à la dévastation. On a voulu conclure de là que la morale, parmi les populations du Sundgau, est plus relâchée qu'ailleurs et que, dès lors, il doit y avoir moins de retenue pour commettre des actions criminelles. Il m'appartient de repousser hautement ce qu'une semblable inculpation

aurait d'injuste. J'ai vécu pendant plusieurs années au milieu de cette population, je fus en relation journalière avec les habitants de la campagne et les autorités locales, en raison des fonctions administratives que j'exerçais en sous-ordre ou par délégation ; je me trouvais, par conséquent, mieux à même que qui que ce soit d'étudier, d'observer, d'apprécier le caractère et les mœurs des habitants. J'ai rempli postérieurement, en différentes contrées, des fonctions publiques, et je puis dire avec assurance, nulle part je n'ai trouvé plus de loyauté, plus de déférence de la part des administrés envers l'autorité, que dans le ci-devant comté de Ferrette.... Que le genre de vie, les habitudes et les usages dans les relations sociales, parmi la classe plébéienne, y conservent quelque chose d'antique ou de moins maniéré qu'ailleurs, c'est-à-dire que la contrée ne soit pas à la hauteur de ce qu'on appelle si fastueusement la lumière progressive, c'est possible, je n'entends pas le contester. Mais c'est précisément par ce que les mœurs patriarcales se sont conservées plus intactes, que je pourrais soutenir que la vieille bonne foi y est plus ingénue, plus confiante et par là même plus accessible aux moyens de séduction qui ont pu y être pratiqués. »

IV

Sur le Rhin. — De Strasbourg à Dusseldorf. — La Fontaine et Brend'amour

En 1805, la famille de mon père se transplanta à Altkirch, chef-lieu d'arrondissement récemment créé, dans un milieu de magistrats et de fonctionnaires où les relations étaient empreintes d'un grand caractère de sociabilité. Cela tenait sans doute, à la position topographique de la petite ville, située sur la grande route nationale de Paris à Bâle, entre les deux places fortes de Belfort et d'Huningue. Elle avait reçu, de très bonne heure, l'empreinte des idées françaises, d'une part en logeant les troupes de passage entre les deux places, de l'autre par le contact avec les voyageurs venant de l'inté-

rieur. Les grandes foires établies depuis des siècles à Altkirch avaient amené des échanges nombreux avec les populations commerçantes des Vosges, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et du Doubs. Les familles aisées avaient même pris l'habitude d'envoyer leurs enfants se perfectionner dans le français aux environs de Belfort et jusque dans la Haute-Saône.

Ici un souvenir d'enfance qui me remonte au cœur comme un regret. Pendant un court séjour à Walheim, mon père, un peu calligraphe, avait écrit en caractères du vieux idiôme mulhousien un *Livre de Prières* qu'il offrit à une dame Marx, la propriétaire de la maison qu'il habitait. En 1827, le petit-fils de cette personne, élève comme moi à l'école primaire d'Altkirch, me signala ce fait en mettant sous mes yeux le manuscrit de mon père conservé dans une reliure à tranche d'or. Dans ma naïveté d'enfant je le priai de me céder ce livre, en échange d'un jouet quelconque ; mais sa grand'mère y tenait comme à la prunelle de ses yeux et toutes les démarches que j'ai faites, dans la suite, pour racheter ce manuscrit demeurèrent sans résultat.

*
* *

Après le traité de Campo-Formio qui avait cédé à la France toute la rive gauche du Rhin et la Belgique, l'empereur Napoléon Ier divisa le pays en départements qui furent administrés d'après les règles de la Constitution de l'an VIII qui nous donna le bonheur peu enviable d'une centralisation à outrance. La direction du service des contributions directes du département du Rhin, chef-lieu Dusseldorf, fut confiée en 1811, à M. Moll, auteur du manuscrit que j'ai analysé plus haut. Avant de se rendre à son poste il choisit comme collaborateurs quelques jeunes alsaciens initiés au travail de bureau et connaissant à fond la langue allemande. M. Karm, de Turckheim, et mon père firent partie de ce personnel administratif destiné à opérer sur un terrain entièrement nouveau. Ce n'était pas chose facile, alors, que d'entreprendre un si long voyage. Il n'existait aucun service régulier de voitures publiques, pour ceux surtout qui étaient accompagnés d'un lourd bagage. La caravane se décida donc à prendre la voie

du Rhin où il existait de tout temps un service de batellerie très-apprécié des voyageurs désireux d'arriver rapidement à destination. Souvent, dans nos veillées, mon père nous raconta toutes les péripéties de ce voyage incidenté, les merveilleux paysages du Rhin de Mayence à Cologne, le dangereux passage du *Bingerloch* ou gouffre de Bingen formé par les rochers d'une île du Rhin où se trouve le *Mausethurm* (tour des rats) dont Victor Hugo a reproduit la palpitante légende dans son livre : *Les bords du Rhin*. Dès que le voisinage de cet épouvantail fut signalé, la femme du batelier, frappée de terreur, s'agenouilla faisant force signes de croix et invitant les passagers à en faire autant, pendant que les rameurs — c'était bien plus prudent — s'efforçaient d'entraîner le bateau hors des cercles attractifs du tourbillon. Ensuite c'était la légende de *Loreley*, la belle sirène allemande qui, à l'exemple de l'enchanteresse Circé, attirait les navigateurs séduits par ses chants magiques jusqu'au pied du rocher où leur esquif se brisait, entraînant les malheureux dans le gouffre.

Dans ce long trajet sur un bateau d'installation peu confortable, les voyageurs passèrent successivement à Germersheim, Spire, Mannheim, Worms, Mayence, Bingen, St-Goar, Coblentz, Bonn et Cologne, localités qu'ils purent visiter sommairement pendant les courts arrêts du bateau.

Dusseldorf, qui a aujourd'hui plus de 70.000 âmes, est régulièrement bâti le long du Rhin, dans une magnifique vallée. La ville fut agrandie et embellie par les Electeurs palatins. Elle a de beaux monuments, entre autres la cathédrale St-Lambert, renfermant les tombeaux des anciens ducs de Juliers et de Berg, l'église St-André, d'une architecture très-riche et les statues équestres de l'électeur Jean-Guillaume. Elle possédait une magnifique galerie de tableaux anciens formée par ce prince et comptant 365 œuvres des principaux maîtres de la Renaissance. Depuis les guerres de la Révolution cette galerie a été transférée à Munich. L'école de peinture, fondée en 1767 et réorganisée en 1822, a joui d'une certaine célébrité sous l'habile direction des peintres Cornélius et Schadow, artistes de grand renom. La ville renferme

aussi une remarquable imprimerie en taille douce et un Institut ou *Académie xylographique*, école de gravure sur bois où se sont formés de nombreux artistes, hommes et femmes, sous la direction de *Brend'amour*, descendant sans doute des anciens réfugiés français lors de la révocation de l'édit de Nantes. Chose curieuse, c'est dans cet Institut qu'ont été gravées les illustrations dessinées par J.-J. Grandville pour la jolie édition des *Fables de Lafontaine*, publiée en 1870 par la maison Mame, de Tours. A deux siècles de distance, c'est un artiste allemand, au nom français, qui associe son talent à celui du célèbre dessinateur nancéen pour la publication de l'œuvre immortelle du fabuliste. J.-J. Grandville, l'auteur des *Animaux peints par eux mêmes et dessinés par un autre*, des *Scènes de la vie privée et publique des animaux*, où se donne carrière le plus désopilant humour, des *Fleurs animées* et des *Fables de Lafontaine*, était secrétaire en chef de la mairie de Nancy ; ce qui prouverait que le sentiment de l'art n'est pas incompatible avec un milieu bureaucratique généralement réfractaire aux conceptions du beau idéal. Disons encore, à la gloire de ce joli nom de Brend-amour, qui semble échappé d'une bergerie de Watteau et fait rêver à une idylle, que malgré le nom aussi rébarbatif que grec de *Xylographische Academie*, les gravures qui en sortent ont un vrai mérite d'exécution et sont recherchées par les éditeurs de journaux illustrés.

Voici l'impression produite sur mon père par cette ville si intéressante. Elle est extraite d'une lettre écrite par lui le 3 septembre 1812 et conservée depuis lors dans notre famille.

« La ville est jolie et très-gaie et le sera davantage dans la suite. Il y a surtout un quartier qu'on appelle la Carlstadt, où je loge, qui est fort beau ; les rues y sont tirées au cordeau et les maisons semblent toutes être autant de palais. L'empereur Napoléon, pendant qu'il a séjourné ici, entre autres dispositions qu'il a faites en faveur de la ville, a assigné un million chaque année, pour son embellissement. Mais c'est surtout le parc et les promenades publiques qu'il vous faudrait voir ; tous les voyageurs qui passent ici conviennent n'en avoir vu d'aussi belles dans tout le reste de l'Allemagne.

Les habitants sont affables et prévenants envers les étrangers, mais, par contre, très portés au luxe et aux plaisirs. »

Quand la grande armée de Napoléon se mit en branle pour la désastreuse campagne de Russie, une grande partie de ses corps d'élite passa le Rhin à Dusseldorf. Mon père assista à ce long défilé de jeunes soldats pleins d'ardeur et dont la grande majorité ne revint pas. Nous avons connu à Altkirch quelques lamentables débris de la retraite de Russie, entre autres un nommé Joseph Schmitt, de Reschwoog (Bas-Rhin), décoré de la légion d'honneur, qui avait travaillé à la construction du pont de la Bérésina, et un pauvre vieux juif, nommé Marem, marchand de ferraille, qui avait eu les pieds gelés et marchait très péniblement. Il est juste de décerner un souvenir à ces humbles soldats de la terrible épopée.

Le 1er juin 1813 mon père fut nommé contrôleur des contributions à Essen, aujourd'hui la fameuse usine des canons Krupp, alors chef-lieu d'arrondissement ne possédant qu'une manufacture d'armes blanches qui, de transformations en transformations est devenue la plus formidable fonderie d'engins à l'usage de la guerre.... Dans le registre de correspondance du contrôleur je trouve la trace de l'excellent accueil qui lui a été fait dans cette ville industrielle dont les habitants ont été pour lui et ses collègues aussi prévenants que ceux de Dusseldorf.

Après la bataille de Leipzig vint la débâcle, vinrent les Cosaques, et le personnel de la Direction des contributions rentra en Alsace. C'était l'invasion.

V

Les invasions de 1813 et 1815. — Le général Lecourbe. — Pierre Lidy et le Champ de la Mort.

Situé sur la grande route, de Bâle à Paris, à six lieues de la frontière, Altkirch reçut la première visite de l'ennemi et vit défiler les innombrables cohortes d'Autrichiens, de Russes,

de Cosaques, de Bavarois, de Croates, de Hongrois, se précipitant vers l'intérieur de la France. Le jour de Noël, 25 décembre 1813, les troupes de Schwarzenberg font leur entrée dans la ville, musique en tête, puis s'éloignent et vont établir leur quartier général à Langres avec celui de Blücher. Alors commence cette lutte épique, pied à pied, entre Napoléon et les armées de la Sainte-Alliance.

A la seconde invasion, en 1815, le général Lecourbe, nommé pendant les Cent-Jours, commandant du corps d'observation du Jura, avait établi son quartier général à Altkirch et y dirigea les manœuvres de cette vaillante retraite d'une petite division de l'armée française disputant à l'armée autrichienne de Colloredo le sol de la France. Une action meurtrière devait s'engager sous les murs même de la ville le 27 juin 1815 ; les canons étaient braqués lorsque, à la sollicitation des habitants, il écarta de la ville le théâtre d'une collision qui pouvait devenir désastreuse pour les personnes et pour les propriétés. Le souvenir de ce fait est attesté par une lettre que le vainqueur de Souwarow écrivit aux magistrats d'Altkirch en réponse aux témoignages de reconnaissance des habitants. La voici :

« Au quartier général à Belfort, le 9 aoust 1815.

« Le général en chef Lecourbe, commandant le corps d'observation du Jura, à Messieurs les Maire et membres du Conseil municipal d'Altkirch,

« J'ai reçu, Messieurs, l'obligeante lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. L'expression des sentimens qu'elle renferme à mon égard m'est extrêmement sensible. Toujours enclin par la bonté de mon cœur à soulager les habitans et à rendre le moins pesant le fardeau de la guerre, je suis bien récompensé lorsque je peux reconnaître les soins et les égards que votre commune a eu pour moi.

« Je suis heureux d'avoir su mériter votre estime, et je ferai mes efforts pour la conserver.

« Veuillés, Messieurs, agréer les sentiments de ma haute considération « LECOURBE. »

Dans cette héroïque retraite où un corps de 9000 Français tint tête à 40000 Autrichiens, la bravoure était contagieuse. Lecourbe et ses généraux d'état-major Abbé, Montfort, Martel et Meuziau, avaient fait des prodiges de valeur. Après les engagements meurtriers à la tuilerie de Dannemarie et à Bessoncourt, les alliés se portaient en masses compactes vers Belfort. L'accès de la place était défendu par des redoutes avancées. Il s'agissait d'enlever la redoute du général Gudin située à Danjoutin. Colloredo avait promis des récompenses à ses soldats qui prendraient cette redoute d'assaut. Un bataillon de Hongrois se met en marche à la baïonnette, puis s'étant formé en carré, reçoit le choc d'un escadron du 13e chasseurs français. Dans l'impétuosité de l'attaque, celui-ci perd ses officiers à l'exception d'un sous-lieutenant qui, ne consultant que sa bravoure, prend le commandement, force la haie de baïonnettes, enfonce le carré, et ses hommes électrisés par son exemple, taillent en pièces tout le bataillon hongrois. Ce sous-lieutenant était Pierre Lidy, un enfant du Sundgau, né à Bourbach-le-Bas près de Thann, et décoré déjà sur d'autres champs de bataille. Il est mort le 18 janvier 1849 à Altkirch où il était venu se fixer après le licenciement de 1815 et où il remplit longtemps les fonctions d'adjoint au maire. Ce trait d'héroïsme, dont il me raconta lui-même les détails, était pour lui chose toute simple. L'histoire l'a recueilli : elle le mentionne en trois lignes dans les *Victoires et Conquêtes*, sans indiquer le nom du brave. Le terrain où eut lieu ce massacre a conservé le nom de *Champ de la mort*.

Lidy était un de ces rudes bonnets à poil, un de ces sabreurs émérites doublé d'un vrai patriote, qui marchent au feu sans broncher. Il était criblé de cicatrices qui le faisaient beaucoup souffrir.

Étant adjoint au Maire, il avait dû, un jour, verbaliser contre les bouchers, pour je ne sais plus quelle contravention aux règlements. L'affaire fut portée en police correctionnelle où Me C..., l'avocat des contrevenants, se permit quelques allusions déplacées à l'insuffisance administrative de M. Lidy. Aussitôt le procureur du roi, M. Masson, se lève et lui décoche cette rude apostrophe : « Sachez, Me C .. qu'alors que

vous usiez vos culottes sur les bancs de l'école, M. Lidy versait son sang pour la patrie sur les champs de bataille de l'Europe. » Vive sensation dans l'auditoire.

VI

Le major Devallant. — Calamités de 1817. — Mosaïque ethnographique. — La famille Cassal.

Après le licenciement de 1815 plusieurs anciens officiers des armées de la République et de l'Empire vinrent se fixer à Altkirch. De ce nombre était M. Ignace Devallant, ancien capitaine-major de hussards, qui s'était signalé surtout dans les guerres d'Espagne. Originaire d'Altkirch, il fut nommé maire en 1816, par le gouvernement de la Restauration auquel, malgré ses services dans les armées républicaines, il demeura fidèle jusqu'à sa mort en 1828. Comme bien d'autres il portait la croix de Saint-Louis à côté de celle de la légion d'honneur. Il épousa la veuve du notaire Coudre, née Bresson, dont la famille était très considérée. Dans mes lointains souvenirs d'enfance, je revois sa silhouette se détachant sur le fond lumineux de l'épopée impériale. Vrai type du légendaire grognard, figure au profil rigide, coiffé du grand chapeau-claque du Directoire, le menton emprisonné dans une immense cravate noire, le torse sanglé dans une longue redingote tombant jusqu'à la cheville, la main appuyée sur un jonc à pomme d'argent. Dans cet accoutrement original il venait tous les matins à l'hôtel-de-ville, où, en entrant dans la salle du Conseil, son premier soin était de frapper du bout de l'index sur un grand baromètre à cadre doré, style Louis XV, fabriqué selon Toricelli, par l'italien Baruzzi, orfèvre et opticien à Altkirch. Selon les oscillations de l'aiguille, l'humeur du père Devallant flottait entre le beau-fixe et la tempête.

C'est à lui que la ville devait la création de son vaste champ de foire au moyen du décapement du terrain bossué situé devant la Porte neuve qu'il avait reconstruite. A lui aussi

revint l'honneur d'avoir planté la belle promenade de tilleuls qu'on a malheureusement rasée en 1840 pour la construction de la halle aux blés.

L'année 1817 fut particulièrement calamiteuse. D'abord l'occupation du territoire par les alliés et les charges souvent écrasantes qui en résultaient pour les malheureux habitants, ensuite une disette cruelle provoquée par des pluies incessantes qui noyaient les fourrages et empêchaient les céréales de mûrir, d'où une cherté exceptionnelle des vivres. Que de fois ma grand'mère m'a dépeint les tristesses et les amertumes de la vie à cette époque où le sac de blé se payait 100 francs. Elle avait à loger souvent une douzaine de soldats grossiers et arrogants Les meilleurs étaient les Russes et les Cosaques, hommes très-doux, très-polis, très-sobres, mais adorant l'eau-de-vie. Quand la mère leur refusait le *schnaps*, ils se bornaient à protester par leur juron national : *Passemarem-demdem*, sachant que ce juron euphonique avait le don de faire déboucher la bouteille.

Après le départ des alliés, la Haute-Alsace était devenue une espèce de terre promise, de pays de cocagne pour une masse d'étrangers, résidus hétéroclites des armées d'invasion. Autrichiens, Hongrois, Slovaques, Polonais, Croates, Transylvaniens, Suisses, Italiens, portant des noms à se démandibuler la mâchoire, toute une mosaïque d'échantillons ethnographiques de l'Europe. Les raffinés, établis là depuis des siècles, c'étaient les épiciers lombards, les orfèvres et fabricants de baromètres, les ramoneurs portant des noms sonores, Zenoni, Mancini, Bianchi, Gaffino, des Tyroliens de Montefuno, artistes de la truelle, des Badois de la Forêt-Noire, célibataires endurcis, qui avaient la spécialité de la quincaillerie, de la brosserie et de la boissellerie. La plupart des tailleurs et des cordonniers étaient allemands. Tout ce monde se laissa assimiler par l'élément indigène, par l'action ambiante des conditions physiologiques et morales, de telle sorte que la ligne de démarcation des races finit par se fondre dans le grand tout latin. C'est, d'ailleurs, un fait historiquement prouvé, depuis les temps anciens, que dans la fusion des races, l'élément conquis reste prédominant. Ainsi les

Romains et les Francs, établis en Gaule, ont été neutralisés par les Gaulois et ont formé avec eux un élément latin mitigé.

L'immigration en Alsace des marchands lombards datait de fort loin. A Altkirch, à Ferrette et dans les environs, s'étaient établis les Garozzi, les Gilardoni, les Cassal, les Rey, les Romazzotti, les Lavezzari, les Chiapini. Commerçants, industriels, hommes de loi, artistes, ils ont tous fait honneur à leur patrie d'adoption et leur descendance est restée très honorée. Les Cassal, de Milan, étaient venus en France au XVIe siècle. L'un deux, qui était joaillier, avait vendu à François Ier une coupe en émeraude d'un travail précieux. Une branche de cette famille vint s'établir à Ferrette sans doute à l'époque des Mazarin. Voici ce qu'on lit dans les *Comptes* des bâtiments du roi François Ier (année 1538) :

« A Jehan-Ambrois Cassal, millanoys, marchand dud. lieu II mil CCL livres tournois, pour la valleur de mil escuz d'or, pour son paiement d'une coupe d'esmeraulde faite à fueillaiges le pied et les bords doréz d'or, laquelle le d. seigneur a pareillement achaptée de luy. led. pris, pour en faire et disposer comme dessus, à prandre au coffre du Louvre, des deniers du quartier d'avril, may et juing. » (1).

Au commencement de ce siècle la famille Cassal, de Ferrette était représentée par cinq frères Louis, Charles, Joseph, Jean et Célestin. Leur père, tabellion seigneurial, avait épousé la sœur aînée de ma grand'mère. Louis, prédestiné au rôle de patriarche, avait eu, de deux femmes, vingt-huit enfants. Le roi Salomon et Artaxerxès en avaient, je crois, davantage. N'importe, c'était une belle colonie à établir. Quand on songe aux frais d'entretien matériel et d'éducation de toute cette progéniture, on comprend que le père, tout en ayant une étude de notaire assez productive, ait eu beaucoup de peine à boucler son budget familial. Et cependant tous ces enfants ont prospéré plus ou moins et ont fait leur trouée dans le monde par le chemin du travail et de l'honneur.

(*A suivre*) Charles GOUTZWILLER.

(1) *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, par Henry Havard. — Tome II, à l'article *Émeraude*.

HISTOIRE D'UNE VILLE D'ALSACE

ET DE

SES ENVIRONS

PAR

G. DURRWELL

Magistrat

« Quelques vicissitudes que l'Alsace ait essuyées, sa destinée et sa position l'attachaient primitivement à la France : elle a été celtique, gauloise, romaine, mérovingienne, carlovingienne, avec elle : elle est rentrée dans son sein aprés n'en avoir été séparée que parce-qu'elle était française, et que, comme telle, elle a été comprise dans le partage du grand empire de Charlemagne entre ses enfants.

(*Schœpflin, histoire de l'Alsace*).

Je dédie ce travail à mes compatriotes de Guebwiller. Ceux qui voudront bien me consacrer quelques-uns de leurs instants et me lire, me pardonneront certainement les nombreuses imperfections qu'il contient en songeant au sentiment qui me l'a fait écrire.

J'aime mon Alsace, et je n'ai pu résister au désir de m'entretenir de ce cher pays, dont je suis aujourd'hui séparé, avec ceux qui ont le bonheur de l'habiter encore : c'est là, on le voit, un sentiment bien naturel que tout Alsacien saura comprendre et apprécier, car dans tout

Alsacien il y a l'étoffe d'un Chauvin. Me voici, je l'espère, excusé et accepté. Avant de commencer, je prendrai toutefois encore une autre précaution : celle de bien établir que je n'ai nullement la prétention de faire ici une étude savante et approfondie. Ce travail serait bien au-dessus de mes forces et mes visées ne sont pas aussi ambitieuses. Je m'adresse, comme je l'ai dit, à des amis ; et, si vous le voulez bien, nous causerons simplement et sans phrases du petit coin de terre que nous aimons. J'ai dit simplement et je m'explique : J'ai sous les yeux un ouvrage sur l'Alsace, le meilleur sans contredit qui ait jamais paru, l'*Alsace illustrée* de Schœpflin (1). L'auteur de cette savante et volumineuse étude, est l'un de ceux dont l'Alsace, pépinière de grands hommes, se fait un juste titre de gloire ; mais son livre, si complet, et dont les détails sont si exacts et si minutieux, est trop savant ; et j'avoue à ma confusion, que j'ai beaucoup de peine à y déchiffrer ce qui concerne Guebwiller.

« Il a tout latinisé, les noms propres, les titres, les « qualifications, les fonctions, les emplois, les lieux : il « n'est pas un dictionnaire qui puisse suffire. Pour le « traduire, deux choses sont indispensables : d'être « Alsacien, et d'avoir vécu avant la Révolution, fami- « liarisé avec les noms, les choses et les affaires. Avec « cette avance, on ne parvient souvent qu'à deviner ; « mais aussi, avec cette avance d'âge, on peut dire que « dans peu d'années les traducteurs lui manqueront. »

C'est ainsi que s'exprimait, en 1825, dans la préface de son ouvrage, l'un des savants traducteurs d'une partie de l'œuvre de Schœpflin (2), Comme on le voit, les

(1) Alsatiæ illustratæ t. prior et postirior — in-f°, — Colmariæ 1751-1761.

(2) Histoire des dix villes jadis libres et impériales de la préfecture de Haguenau et histoire des villes, villages et hameaux de la Basse-Alsace. — Selon Schœpflin. — Colmar et Strasbourg, 1825-1829, par J. B. Chauffour, 4 vol. in. 12.

traducteurs devenaient rares en 1825 ; depuis lors, bien des évènements se sont passés, bien des années se sont écoulées ; et cet ancien régime n'est plus pour nous qu'une longue page d'histoire, qu'un lointain souvenir. Quant à l'autre condition, je suis fier de la remplir ; je suis alsacien. Mais cette seule qualité ne suffisant pas pour comprendre et commenter avec précision le remarquable ouvrage de Schœpflin, je me contenterai d'appeler chaque chose par son nom, en bonne langue française, voire même en patois du pays, lorsque l'occasion me tentera.

Du reste, sans grand apparat et sans terminaisons latines, notre petite ville de Guebwiller se présente d'elle-même ; et fait fort bonne figure. Ai-je, en effet, besoin de vous dire que le petit coin de terre que vous avez le bonheur d'habiter est tout simplement l'un des plus admirables qu'il y ait au monde. C'était déjà là l'opinion de mon père, grand et sincère admirateur de ce cher pays d'Alsace : il se hâtait, il est vrai, d'ajouter dans les premières lignes de son ouvrage sur la géologie du canton de Guebwiller : « Quelque bonne opinion que j'aie de la clairvoyance de mes concitoyens, j'hésiterais à affirmer que cette grosse vérité n'ait pas passé inaperçue par bon nombre d'entre eux ». (1) Celà est profondément vrai, et nous sommes ainsi faits : ce que l'on voit tous les jours est terni par l'habitude, tandis que l'imagination embellit les choses éloignées. J'ai moi-même, plus que tout autre, subi cette fatale influence : le prestigieux mirage de l'inconnu, faisant travailler la folle du logis, m'a entraîné à plus de trois mille lieues de mon pays ; et ce n'est que depuis lors, après l'avoir quitté, que j'ai réellement appris à l'apprécier, à le regretter et à le connaître. Aujourd'hui seulement je sais aimer ma bonne ville de Guebwiller comme elle mérite d'être aimée.

(1) Aperçu géologique sur le canton de Guebwiller par le docteur Eugène Dürrwell. — Guebwiller 1856. — 8°, avec carte et une planche.

Voilà pourquoi j'écris :

Histoire d'une ville d'Alsace et de ses environs.

Tel est le titre que j'ai donné à mon œuvre. C'est, en effet, à ce cadre tout local que je prétends la restreindre, revoyant avec vous toutes ces choses lointaines qui ne sont plus pour moi que de chers souvenirs ; et mon but sera atteint si je puis faire partager, à ceux qui liront ces pages, le plaisir que j'éprouve à les écrire.

(Meaux, 1879 - Saïgon, 1886.)

Première partie

GUEBWILLER

ET

SON CANTON

« Il y a dans tous les hommes un penchant à aimer leur patrie qui tient plus à des causes morales qu'à des principes physiques. »
(*Raynal, hist. philos. V. 9*).

I

Un peu de topographie. — Aspect général du canton. — Les montagnes et les vallées.

Le canton de Guebwiller, l'un des moins étendus du département du Haut-Rhin et de l'ancien arrondissement de Colmar dont il faisait partie avant les évènements de 1870, est borné au nord par les cantons de Rouffach et de Munster ; à l'est et au sud par celui de Soultz, et à l'ouest par le canton de Saint-Amarin. Il comprend, outre le chef-lieu, dix communes rurales, qui sont Bergholtz, Bergholtz-Zell, Orschwihr, Bühl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach, Rimbach et Rimbach-Zell. Il est d'ailleurs presque entièrement situé dans

les Vosges, qni atteignent sur son territoire, au fond de notre belle vallée, leurs plus hauts points d'altitude : leur description sera donc celle du pays lui-même.

A tout seigneur, tout honneur, dit le proverbe. Voici d'abord le ballon de Guebwiller, et non pas de Soultz, ainsi que l'ont improprement désigné M. de Golbéry et... Victor Hugo (1) (on ne s'attendait pas à voir Victor Hugo en cette affaire) ; le ballon de Guebwiller qui domine de sa masse imposante toutes les hautes cîmes du voisinage. Il y a sans doute, dans les grandes chaînes de montagnes qui couvrent la France et la Suisse, dans les Alpes ou aux Pyrénées, nombre de sommets auprès desquels notre ballon, avec ses 1426 mètres, n'occupe qu'une place modeste dans l'échelle des altitudes ; mais peu de montagnes sont aussi heureusement découpées ; peu, aussi admirablement placées dans le cadre qui leur convient. Lorsque, venant de la plaine, on débouche, à mi-chemin d'Isenheim et de Soultz, entre les deux plateaux de grès, l'Oberlinger et le Grossberg, qui forment l'entrée de notre vallée, l'on a devant soi l'un des plus beaux et des plus harmonieux panoramas que l'on puisse rencontrer dans les Vosges : Au premier plan, dans l'écartement des deux contreforts, Guebwiller, avec les clochers de ses deux églises, son couvent des Dominicains dont le minaret se profile avec une élégance bizarre, ses innombrables cheminées d'usine, et ses charmantes villas qui semblent, à gauche, vouloir monter à l'assaut de la montagne ; puis, en arrière, l'entonnoir de verdure que forme la vallée, et dont les lignes se perdent peu à peu dans un vaporeux lointain ; enfin tout au fond et dominant le tout, un groupe serré de pitons d'où s'élève le ballon, tantôt teinté de cette nuance vert tendre que prennent les pâturages des hauts sommets, tantôt couvert d'une blanche calotte de neige. Et l'on va en Suisse, loin, bien loin, sans doute parce que cela coûte cher, lorsqu'on a à sa porte, devant soi, chez soi et pour rien, tant et de si belles choses.

(1) Le Rhin, lettre XXI. — Légende du beau Pécopin et de la Belle Bauldour.

« En moins d'un quart d'heure son cheval eut traversé le Giromagny, le Rotabac, le *Sultz*, etc.... »

Tout près du colosse des Vosges, se trouve d'abord une cime jumelle, le Strorckenkopf, sur la pente duquel s'étale, à droite, le vaste pâturage du Mordfeld, et qui forme, avec le Grand-Ballon et le Judenhut, le profond entonnoir du Lac.

Au nord du canton, un magnifique groupe, composé du Vissort, du Klein-Kopf, du Langenfeldskopf ou Wirbel, du pâturage de la Weisc-Mauer et du Petit-Ballon, forme comme une haute muraille qui sépare notre vallée de celle de Munster dans laquelle le Kahlenwaasen donne accès par Wasserbourg.

C'est entre ces hautes cimes que coule la Lauch, la Lauch, modeste rivière ou plutôt encore méchant torrent, qui fait plus de besogne que de bruit, bien qu'elle se fâche parfois, et qui est l'âme même et la richesse de notre riche pays. C'est elle encore qui alimente les chaudières des usines à vapeur, qui s'échelonnent tout le long de son cours, de Sengeren jusqu'à Colmar, sur une étendue de près de 40 kilomètres. Sortie des pentes du Steinlebach, entre le Lauchenweyer et les hauts pâturages du Hoffrieth, la Lauch traverse le canton dans toute sa longueur, de l'ouest à l'est, en formant un grand arc de cercle dont le sommet est à Lauterbach. Après avoir arrosé le Nieder-Lauchen, ancien domaine d'une cuisinière autrefois connue et appréciée des gourmets de Guebwiller, aujourd'hui simple maison forestière ; et la modeste auberge du Klein-Lauchen, où l'on trouve toujours bon accueil et bonnes truites, elle est rejointe, à gauche, près des ruines du vieux château de Hüser, par le pittoresque ruisseau du Seebach, qui dégringole, à travers monts et ravins, des hauteurs du lac du Ballon. A ce même endroit débouche le sentier de chèvres qui mène à la Roll. Un peu plus loin, le torrent, profondément encaissé, reçoit, sur sa droite, les deux ruisseaux insignifiants du Hœllruntz et du Schœnruntz, ce dernier descendant du Remsberg, et arrive enfin en pays civilisé, à Sengeren, où le ruisseau de Felsenbach vient grossir ses eaux. C'est à partir de Sengeren que la Lauch devient réellement la laborieuse ouvrière que nous savons : à chaque pas, des canaux ou des cascades artificielles, détournent son cours, développent ses forces. De Sengeren, elle court sur Linthal, où elle rencontre le ruisseau du même nom et, un

peu plus loin, les deux Sulzbach, qui descendent des hauteurs du Gross-Sulzbach et de la Dornsyl ; puis, elle sépare Lautenbach de Lautenbach-Zell et arrive à Buhl. Entre Lautenbach et Buhl, dans les dépendances d'un important établissement industriel, ses eaux sont amenées à plus de 30 mètres de hauteur au moyen d'un immense aqueduc souterrain creusé dans la montagne. De Buhl à Guebwiller, la Lauch reçoit encore à gauche le Krebsbach, qui vient du Scheinberg ; à droite, le ruisseau de Murbach ; et débouche enfin entre la ville et l'Oberlinger. Dire que le cours d'eau sur les rives fleuries duquel s'est établie notre ville, a, en la traversant, grand air et bel aspect, serait certainement exagérer la vérité. Pendant dix mois de l'année, du Heisenstein au Grün, son lit, complètement à sec, ne montre en effet qu'un amas de gros galets gris fort désagréable à l'œil. Cependant l'eau, invisible, travaille : elle va, courant à travers de nombreux canaux, d'usine en usine ; fait tourner les machines, fumer les cheminées, et vivre plus de cinq mille ouvriers. A la fonte des neiges seulement, en juin ou au commencement de juillet, lorsque le Ballon et les hautes montagnes du fond de la vallée quittent leurs blancs manteaux d'hiver, le torrent se réveille, et déverse par son lit naturel, en flots bourbeux et parfois trop pressés, le trop plein de ses eaux.

En quittant Guebwiller et le canton, la Lauch entre en plaine, arrose Isenheim et Merxheim ; puis, remonte au nord, traverse Herrlisheim et Colmar où elle reçoit le Logelbach, canal dérivé de la Fecht, et va enfin, à peu de distance de cette ville, après un cours de près de 42 kilomètres, se jeter dans l'Ill. Un autre bras de la rivière, qui se détache du lit principal un peu au-dessus de Colmar va joindre la Thur dans la plaine de Ste-Croix.

A droite de la grande vallée formée par la Lauch, s'ouvre, vis-à-vis de Buhl, le vallon latéral de Murbach, arrosé par le ruisseau du même nom. Séparé de la vallée principale par les sommets du Demberg, du Hohrupf, du Buchwaldkopf et du Wissrain, et par les hauts pâturages de Belchenthal et de Lieserwaasen, le vallon de Murbach se relie à la grande chaîne des Vosges par le Judenhut, qui la domine au fond, et

semble former, de ce côté, les premières assises du Ballon. Du côté de Rimbach et de Rimbach-Zell, les hauteurs d'Ablas et du Rimbach-Ebene, le Geiskopf et le col du Peternitt lui forment une ceinture de sombres forêts de pins. Enfin, entre Guebwiller et Buhl, derrière le vieux donjon du Hugstein, les croupes du Hochkopf et du Grossfackelkopf marquent son entrée. Nous verrons, dans un autre chapitre, le rôle important que ce petit coin de pays a joué dans l'histoire nationale de l'Alsace.

De chaque côté de la vallée de Guebwiller s'ouvrent encore sur la plaine deux vallons indépendants : à gauche, celui de Rimbach, à droite celui de Bergholtz-Zell et d'Orschwihr.

La petite vallée de Rimbach, arrosée par le ruisseau du même nom qui prend sa source sur les pentes mêmes du Ballon, dans le canton de Soultz, est très resserrée entre les montagnes qui la forment. Ce sont, d'un côté, vers Murbach et Guebwiller, avec les sommets que nous venons de citer plus haut jusqu'au col du Peternitt, le Lindloch, qui domine le Bruderhaus, le Luspelkopf et le Bærenkopf qui surplombent le Saulœger, et enfin le long plateau de la montagne de Soultz, qui s'avance en contrefort dans la plaine. Entre ces derniers sommets s'ouvre le col du Bildstœcklé qui fait communiquer les deux vallées. Le côté opposé est tout entier situé sur le territoire de Soultz, à l'exception de la commune de Rimbach-Zell et des collines du Leybach et du Rabourg.

Plus modeste que sa voisine, la Lauch, le Rimbæchle est, comme elle, un rude travailleur. Après avoir formé, dans le fond du vallon, un charmant ruisseau dont les eaux claires et limpides renfermaient, au bon temps jadis, des légions de truites, il se dégage, au-dessous de Rimbach-Zell, des rochers qui l'enserraient jusque là, s'élargit, et alimente plusieurs usines, moulin à foulon, tissages et filatures, échelonnées le long de son cours.

Le double vallon qui abrite Bergholtz-Zell et Orschwihr, et qui débouche dans la plaine vers Bergholtz, est arrosé par le ruisseau du Scheidgraben et du Quirenbach, dont les eaux se réunissent au-dessous de Bergholtz-Zell. Très peu profond il est dominé par les pentes de l'Oberlinger, par le Burgerrain,

le Pfingstberg et le Bollenberg. Cette dernière montagne, qui sépare Orschwihr de Rouffach, méritera d'attirer notre attention d'une façon toute particulière.

Nous aurons terminé cette rapide énumération du système orographique de notre canton en citant, pour y revenir plus tard, nos deux montagnes locales, le Saulager et l'Oberlinger, au pied desquelles la ville s'est installée : le Saulager, qui n'est qu'une vaste lande de bruyères ; l'Oberlinger, sur les pentes escarpées duquel s'échelonnent, presque jusqu'au sommet, ces admirables vignobles, dont s'enorgueillit à juste raison le bourgeois qui les fait produire.

De hautes forêts de sapins, de vastes bois de hêtres et de charmes, un peu trop sacrifiées depuis quelques années, tapissent toutes ces montagnes, et forment avec les prairies de la Lauch, cette ceinture de verdure qui a valu à notre belle vallée le nom de Florival. Les hauts sommets sont couverts de pâturages, sur lesquels se détachent, en taches blanches, les habitations des métairies.

Tel est, dans son ensemble, le cadre que nous allons essayer de parcourir avec vous.

II

Origine de Guebwiller

(774-1304)

Origine de Guebwiller. — Les moines de Reichenau. — Etymologie du nom de la ville. — Le Florival. — Fondation de l'église Saint-Léger. — Les murailles de Guebwiller — La noblesse. — Inondation de 1304. — Le dragon d'eau.

Guebwiller ne doit pas sa fondation à ces peuplades guerrières, Celtes, Romains, Alémans ou Francs, qui traversèrent ou occupèrent l'Alsace pendant les premiers siècles de notre ère. L'origine de notre petite ville est toute pacifique, ainsi que le fait prévoir sa situation à l'entrée d'une vallée écartée et à une distance assez considérable des voies naturelles de communication.

En voici l'histoire. Une petite colonie de religieux écossais, guidée par Saint Pirmin, s'était établie dans une île du lac de Constance, et y avait fondé le couvent de Reichenau. Dans les premières années du huitième siècle, les intolérants de cette époque, accusèrent les moines de prédilection pour le peuple franc et les chassèrent. Les religieux passèrent alors en Alsace, où ils trouvèrent aussitôt un puissant appui dans le comte Eberhardt d'Eguisheim, fils du duc d'Alsace Adelbert, et petit fils du célèbre duc Athic (1). C'est en 726, sous le règne du roi franc, Thierry, que le seigneur d'Eguisheim accueillit dans ses domaines la pieuse colonie, et la dota de plusieurs lieues de territoire, en vertu d'une charte qui est parvenue jusqu'à nous. Les religieux s'établirent d'abord à Bergholtz-Zell, au centre des domaines qui leur avaient été cédés : mais, peu de temps après, ils quittèrent cette première résidence pour s'enfoncer dans la vaste solitude de la vallée. C'est en ces termes mêmes que s'exprime la charte de fondation de l'abbaye. Saint Pirmin s'arrêta d'abord aux environs de Buhl, au bord d'un vaste étang situé à l'entrée même du vallon de Murbach et que l'on a appelé depuis Vivier des pélerins (vivarius peregrinorum). Aujourd'hui de belles prairies ont remplacé le célèbre vivier des pélerins, mais le nom de Weyermatten que porte encore cette partie du canton, et des vestiges de l'ancienne digue, en rappellent l'existence et l'emplacement.

L'année suivante, en 727, la petite colonie s'enfonça plus avant encore dans les montagnes ; et c'est à cette époque que fut définitivement fondée, dans l'intérieur de la vallée et sur le ruisseau de Murbach, l'abbaye de ce nom. Aussitôt après l'établissement des religieux, la contrée, jusqu'alors sauvage et déserte, se transforme en un pays fertile et habité ; et Guebwiller lui-même ne tarde pas à faire son apparition dans l'histoire. Une charte, publiée en 774, fait pour la première fois, mention de notre ville. Ce document, daté du 10 avril de cette année, et rédigé « *in villâ Gebunvillare* » est

(1) Athic ou Adalvic, le plus célèbre des ducs d'Alsace, vécut sous Childéric II. Il fut le père de Sainte-Odile, fondatrice du monastère de ce nom.

un acte de donation par lequel un nommé Williarius concède à l'abbaye de Murbach un champ situé sur le territoire de Rædersheim. Après lui, plusieurs actes de la même époque font également allusion à la nouvelle cité de « Gebenvilre ». Ces dénominations mêmes nous indiquent quels en furent les premiers habitants Sans transformer, en effet, le nom de la ville, et en le prenant tel qu'on le prononce encore aujourd'hui dans notre patois local, on trouve, en traduisant littéralement les expressions Geb-weiler, l'idée de manse donnée. On désignait sous ce nom, dans les premiers temps de la féodalité, la mesure de terre nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille ; elle se composait généralement de douze arpents. Les habitants de Guebwiller étaient donc des hommes libres, auxquels le seigneur de Murbach avait affermé à perpétué le territoire qu'ils habitaient. Ils cultivaient cette terre, en recueillaient les fruits, à la seule charge de payer à l'abbaye une certaine redevance. Tout homme possédant trois manses devait en personne le service militaire ; quant aux propriétaires de moins de trois manses, ils s'associaient en proportion de l'étendue de leurs biens pour fournir un homme de guerre ; et ceux qui possédaient moins d'une demi-manse, étaient seuls exempts de cet impôt du sang.

C'est là qu'il faut chercher, selon nous, la véritable étymologie du nom de Guebwiller. Une autre explication a été proposée, et on l'a trouvé dans les mots Guerber-weiler, la ville des tanneurs. Très flatteuse pour ceux des habitants qui exercent encore aujourd'hui cette honorable profession, elle nous paraît un peu trop fantaisiste pour pouvoir être acceptée.

Pour être complet sur cette importante question, signalons encore une troisième étymologie, proposée par M l'abbé Braun. Grand amateur de merveilleux, M. Charles Braun ne vit plus dans notre ville la cité des tanneurs ou le modeste fief de l'abbaye de Murbach ; pour lui, Gebunvillare est la propre ville du dieu Gébon : or Gébon n'est autre que le dieu Odin ou Wodan, lequel, parait-il, se nommait aussi Nichus. Mais je m'arrête, car, sur ce chapitre, on irait loin. Je préfère laisser le lecteur juge de la valeur de l'étymologie, et le

renvoyer à l'ouvrage de M. Braun qui a dit, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, des choses fort intéressantes (1).

En somme, les gens de Guebwiller étaient, tout à la fois, des laboureurs et des soldats. Comme homme de guerre, ils remplissaient le rôle de sentinelles avancées, chargées de veiller, du côté de la plaine, à la sécurité des princes-abbés de Murbach ; comme laboureurs, ils défrichaient le pays, et transformaient cette terre jusqu'alors inculte, en une admirable et fertile contrée qui mérita bientôt de porter le nom de *Florival*. Dès le XIe siècle, en effet, le terme de val fleuri, est employé pour désigner notre vallée ; et voici un passage de l'histoire de Saint-Léger, écrite à cette époque par un religieux de Murbach, dans lequel nous trouvons cette expression. Il mérite d'être cité tout au long : « *Est quidam locus, in finibus Alsatiae et Vosagi situs, Morbach dictus, ubi collocavit Dominus Sancti martyris caput, fertile virtutibus, quasi in ombilica terrae ipsius, scilicet cœlestem gemmulam includens in auream concham : nam pinguissimi colles, vinifera latera amplificantes, enficient florigeram vallem, seu paradisum œmulantem et baccheo sanguine habundantem.* » — « Il est un lieu situé aux confins de l'Alsace et des Vosges, que l'on nomme Murbach. C'est là que le Seigneur déposa, comme au sein même de la terre, la tête du saint et vertueux martyr ; telle une perle céleste enchassée dans un écrin d'or. Car de fertiles côteaux, étalant au loin leurs flancs couverts de vignes, font de ce site une *vallée fleurie*, un nouveau paradis, où coule à flots le divin sang de Bacchus (2). »

Guebwiller était fondé ; et dès ce moment, nous allons voir la petite colonie croître et prospérer rapidement. Les privilèges que les seigneurs de Murbach avaient accordés à la nouvelle ville avaient été d'abord fort restreints ; on sait, en effet, ce que l'on pouvait entendre par liberté au temps de la féodalité. Cependant, grâce à sa situation, Guebwiller obtint assez rapidement de nombreuses concessions ; et, avec les privilèges, s'accrût aussi le nombre de ses habitants.

(1) Légende de Florival, par l'abbé ch. Braun, page 56.

(2) Histoire de Saint-Léger par le R. P. dom Pitra. — Analia Murbacensia, page 565.

Dès le commencement du XIIe siècle, cette augmentation de la population avait rendu nécessaire la construction d'une vaste église paroissiale. C'est de cette époque, en effet, que date l'établissement de notre belle église de Saint-Léger, qui a été classée, à juste titre, au nombre des monuments historiques de ce genre les plus remarquables et les plus complets. Jusqu'alors, deux petites chapelles avaient suffi aux besoins du culte. L'une dédiée à Saint-Michel, était située au sommet du Schimmelrain, et le nom de Kirchenwustel que cet endroit a conservé, nous montre quel était l'emplacement de la petite église. M l'abbé Charles Braun affirme même que la cellule du religieux qui desservait cette chapelle, était restée, non loin de là, au milieu des sapins du Bruderhaus ; mais la disposition du monceau de ruines auquel il fait allusion nous paraît avoir une origine beaucoup plus moderne. La seconde chapelle, consacrée à Saint Nicolas, se trouvait placée sur l'autre versant de la vallée, au sommet du Heisenstein.

Nous avons retrouvé, jusqu'à présent, dans les différentes chartes qui concernent Guebwiller, le nom de « villa » appliqué à la nouvelle colonie ; et l'on pourrait croire que dès cette époque reculée, elle avait l'honneur de figurer au rang des villes. Il n'en est rien cependant ; et il est évident que cette expression ne peut s'entendre ici que dans le sens de village ou de hameau. Guebwiller a dû ses murs et son rang de ville, comme la plupart des autres cités de l'Alsace, aux temps malheureux et troublés qui précédèrent l'élection de l'empereur Rodolphe de Habsbourg : c'est de cette époque que date son véritable développement. En ces moments de désordre et d'anarchie, où les nobles parcouraient les campagnes en pillant et en dévastant les villages désarmés et impuissants à se défendre, des murailles hautes et sûres attiraient naturellement les malheureuses populations, qui échappaient ainsi aux vexations légales et aux brigandages que leurs seigneurs et maîtres exerçaient sur elles. On peut donc, sans crainte d'erreur, faire remonter l'origine des remparts de Guebwiller à une époque antérieure à 1273, ainsi que le témoignent d'ailleurs les « *Annales de Colmar* ».

C'est également à cette époque que Guebwiller apparaît pour la première fois dans l'histoire sous la qualification réelle de ville : un acte daté de 1275, passé entre les habitants de Guebwiller et l'abbé Berthold de Steinbronn porte, en effet, la mention suivante : « *Vir die Bürger und der Rat der Stadt ze Gevilr.* » — Enfin, s'il faut encore une autre preuve à ce que nous avançons, nous la trouvons dans le fait suivant, également rapporté par la chronique. Parmi les nobles établis à Guebwiller, figuraient, au nombre des plus puissants, les seigneurs d'Angræth : ils habitaient un château situé à l'une des extrémités du pays, du côté de la vallée. Ces petits tyranneaux, protégés par leurs murailles, ne se faisaient pas faute de molester les habitants, et de leur imposer leur haute volonté ; et, vers l'époque qui nous occupe, la noble famille d'Angræth avait acquis assez de puissance pour oser résister aux princes-abbés de Murbach. L'abbé Berthold de Steinbronn n'hésita pas à détruire leur château parceque, dit la chronique, « *les seigneurs d'Angraeth avaient cherché à entraver la construction des murs de Guebwiller.* »

Il est donc évident que Guebwiller prit le rang de ville pendant cette période de l'histoire qui porte le nom de grand interrègne ; triste et malheureuse époque qui dura plus de vingt années, et pendant laquelle l'Allemagne, livrée à l'anarchie, fut désolée par les luttes sanglantes et stériles des Guelfes et des Gibelins (1).

Nous venons de voir comme le prince-abbé Berthold de Steinbronn avait réduit à l'obéissance, en faisant détruire leur château, les seigneurs d'Angræth. Son successeur fut obligé de prendre une mesure plus énergique encore et plus générale. Vers la fin du XIIIe siècle, Guebwiller était déjà la résidence d'un grand nombre de nobles qui ne cessaient de troubler la ville par leurs sanglantes querelles. C'étaient, au

(1) Le grand interrègne commença en 1254, à la mort de l'empereur Conrad IV de Hohenstaufen. Pendant près de vingt années une foule de compétiteurs se disputèrent le trône d'Allemagne, et l'anarchie ne cessa qu'en 1273, par l'élection de Rodolphe de Habsbourg, fils d'Albert, comte de Habsbourg, et landgrave d'Alsace. Grâce à sa vaillance le nouvel empereur parvint à rétablir l'ordre et l'autorité de la couronne.

dire de Schœpflin, les Stœw, les Lobegasse, les Burggrave, les Hattstat, les Hüsen, les Ongersheim, les Waldner, les Reinach, les Shauenburg. En 1288, le prince-abbé Berthold de Falkenstein, pour mettre fin à ces luttes, dont les principales victimes étaient les paisibles habitants de la ville, chassa de Guebwiller tous les petits tyrans qui y causaient de si graves désordres.

La ville, ainsi fondée et pacifiée, ne tarda pas à attirer à elle d'autres éléments d'agrandissement. En 1294, une communauté de Dominicains vint s'y fixer ; et cette immigration valut à la résidence des religieux une nouvelle et magnifique église, plus spacieuse encore que la basilique de Saint-Léger.

Quelques années plus tard, la famille noble de Stœr, dont le manoir était situé à l'entrée de la ville, du côté de la plaine, fonda aux environs de la Porte des Anges (Engel-Porthen) un couvent de Dominicaines, dont l'église a disparu en 1836.

Dès les premiers temps de leur fondation, les murailles de Guebwiller préservèrent la ville d'un grand danger. C'était en 1304. Un épouvantable orage s'était abattu sur le Ballon et avait grossi les eaux du lac. Une terrible inondation désola la vallée : à Murbach, les eaux étaient si hautes et si tumultueuses, au dire du chroniqueur, que plusieurs maisons furent emportées par le courant. Le fléau atteignit ensuite l'étang de Sainte-Catherine (vivarius Peregrinorum), se grossit de ses eaux, et se précipita dans la grande vallée. Guebwiller dut son salut à sa double enceinte : les remparts extérieurs, directement battus par les flots, furent renversés ; mais l'inondation vint se briser contre la seconde muraille, bien que les travaux n'en fussent pas encore complètement terminés. Toute la contrée environnante fut totalement submergée ; et lorsque les eaux se retirèrent, l'année suivante, une fièvre pestilentielle ravagea tout le pays de plaine qui s'étend entre Isenheim et Merxheim. Voici le passage de la chronique qui fait allusion à cette épidémie : « — Do nun das Wasser vergieng, da var der graussame Wurm zwischen Isenheimb und Merxen auf das Landt khummen, velcher grossen

schaden thete an mentschen und vieh : niemand dœrfte sich unterstehen an ihnen zu wagen ; dennoch wurde er endlich von behertzten Leithen angegriffen ; und mit grosser mühe undtarbeit umgebracht. »

C'est là-dessus que M. Charles Braun a fondé sa merveilleuse légende du Dragon d'eau.

III

Le prince-abbé Conrad de Stauffenberg fait don aux habitants de Guebwiller, en toute propriété, des forêts situées des deux côtés de la ville (1314). — Autres concessions : le prince-abbé Wernher de Murnhardt. — Le Neuburg. — Le vieux château de Guebwiller. — Le Hugstein et son origine. — La peste noire à Guebwiller. — Les bandes anglaises en Alsace (1365-1375) ; légende du siège de Guebwiller par les Anglais. — La prévôté usurpée par le prince-abbé de Murbach.

L'année 1314 marque une des dates les plus importantes de l'histoire de Guebwiller. C'est à cette époque, en effet, que s'ouvre, selon nous, la véritable ère d'affranchissement et d'émancipation de la ville. Nous savons déjà que la position de la cité, à l'entrée de la vallée, était, pour la riche abbaye de Murbach, une des plus sûres garanties de sécurité ; aussi les princes-abbés devaient-ils faire tous leurs efforts pour transformer Guebwiller en une forte place de guerre, capable de barrer le passage aux bandes de pillards qui ne cessaient d'envahir et de ravager le pays. Les princes-abbés Berthold de Steinbronn et Berthold de Falkenstein, avaient déjà puissamment contribué à la construction des murs de la ville ; mais les troubles intérieurs et extérieurs, le mauvais vouloir de la noblesse, et l'inondation de 1304, avaient été autant d'obstacles au prompt achèvement des travaux. Enfin, de graves dissentiments s'étaient élevés entre l'abbaye et les habitants. En 1314, l'abbé Conrad de Stauffenberg, résolut de mettre fin à toutes ces difficultés en faisant don à la ville, en pleine et entière propriété, de toutes les forêts qui entouraient son territoire ; sous la seule condition d'en appliquer les revenus à l'achèvement de son enceinte.

C'était là, on le voit, une véritable émancipation. Nous croyons même que c'est à cette date et à cet acte qu'il faut faire remonter l'établissement des armes de Guebwiller, de ce mystérieux Judenhut, dont l'origine est entourée de tant d'incertitudes. Mais n'anticipons pas : cette grave question locale mérite d'attirer toute notre attention, et nous lui consacrerons une étude toute spéciale.

L'abbaye ne s'arrêta pas là dans la voie des concessions : les esprits s'affranchissaient rapidement, les idées de liberté faisaient de grands progrès ; et les exigences des anciens tenanciers se faisaient plus nombreuses et plus pressantes de jour en jour. Deux années après, les habitants de Guebwiller réclamèrent du prince-abbé la confirmation solennelle de tous les anciens droits de la ville : elle leur fut accordée.

Enfin, en 1328, nous assistons à une nouvelle intervention du seigneur de Murbach dans les affaires de la ville, toujours au sujet de l'importante question de l'édification des murailles. A cette époque, il concéda à perpétuité à la ville de Guebwiller, trente livres steblers à prendre annuellement sur l'Umgelt pour être employées aux dépenses des fortifications (1).

Ces libéralités successives hâtèrent les travaux, et dix années plus tard la ville, ceinte d'une double muraille, pouvait offrir un asile sûr aux princes-abbés eux-mêmes. C'est, en effet, en 1338, que l'abbé Conrad Wernher de Murnhardt résolut d'établir à Guebwiller sa résidence définitive et fit construire dans la ville le château de Neuenburg (2). Il ne faut pas confondre ce nouveau château avec le vieux burg de Guebwiller, dont l'origine est beaucoup plus ancienne, et qui servit probablement de résidence aux princes-abbés dans les premiers temps de la fondation de l'abbaye. Cet ancien donjon, dont on attribue la construction à ce même comte Eber-

(1) On appelait *Umgelt* un droit de perception pérpétuelle d'une gabelle sur les vins. Dès 1315, l'empereur Frédéric III autorisa certaines villes impériales, notamment Schlestadt, Colmar et Turckheim, à percevoir directement ce droit.

(2) M. Ch. Braun indique comme date de la fondation du château de Neuenburg l'année 1342.

hardt d'Eguisheim, qui accueillit, en 726, Saint-Pirmin et ses religieux fugitifs, ne tarde pas d'ailleurs à être abandonné par les abbés de Murbach : il fut acquis, à leur départ, par la famille noble d'Ongersheim, et servit longtemps de résidence aux seigneurs de cette maison. Définitivement délaissé plus tard, il était complètement en ruines lorsque l'abbé Wernher de Murnhardt fit construire le Neuenburg. Ce n'est, en effet, qu'en 1373, que le vieux château fut reconstruit par un bourgeois nommé Vischer, qui obtint du prince-abbé l'autorisation de relever ses ruines, avec le droit de jouissance jusqu'à l'époque du remboursement de ses frais.

Indépendemment du Neuenberg, le chapitre de Murbach possédait encore, aux environs de Guebwiller, une autre résidence. Ce second castel, avantageusement placé au sommet d'une colline, et dominant la ville dans toute son étendue, était, il est vrai, plutôt une redoute, un nid d'aigles du haut duquel les seigneurs surveillaient à leur aise leurs turbulents sujets. Nous avons ainsi désigné le Hugstein dont les grands pans de murs échancrés surplombent encore aujourd'hui la route de la vallée, entre Guebwiller et Bühl. L'origine du Hugstein n'est pas bien établie. Les uns la font remonter au milieu du XIIIe siècle, et l'attribuent au prince-abbé Hugues de Rougemont qui aurait construit le château à son retour d'une croisade en Palestine, et l'aurait baptisé de son nom. Une autre opinion, d'après laquelle le Hugstein d'une époque beaucoup plus éloignée, des dernières années du VIIIe siècle, nous paraît appuyée sur des bases plus sérieuses qu'une simple similitude de noms. Son fondateur serait, d'après elle, le comte Hugues, frère du duc Luitfried II et petit-fils du duc d'Alsace Adelbert, qui était lui-même le fils du célèbre duc Athic, que Schœpflin appelle « le personnage le plus illustre que l'Alsace puisse revendiquer. » C'est, comme on le voit, une fort noble origine. Le style même dans lequel le Hugstein a été construit nous décide, plus que tout autre, à admettre de préférence cette seconde hypothèse : l'architecture du château date, en effet, de l'époque romane, et l'on sait que cette période, qui commence dans les dernières années du Ve siècle, a produit ses œuvres de déclin vers la

fin du XIe et au début du XIIe siècle. L'église Saint-Léger, dont la construction date précisément de cette époque de transition, lui a emprunté son double caractère, dans lequel l'ancien style roman est si heureusement allié à l'architecture ogivale. Disons encore, au sujet du Hugstein, que ce manoir servit successivement de résidence à plusieurs princes-abbés de Murbach, et qu'il ne cessa d'être habité qu'en 1542.

Mais reprenons, après cette digression que nous avons cru devoir consacrer à un manoir qui fait pour ainsi dire partie intégrante de notre ville, le cours de notre récit.

Une terrible catastrophe désola la contrée peu d'années après l'installation des princes-abbés à Guebwiller. La peste noir, ce fléau « dont bien la tierce partie du monde mourut, » suivant les expressions de la chronique de Froissart, éclata en 1347. Elle commença dans le midi de la France, se propagea rapidement, et désola bientôt l'Europe entière, enlevant dans certaines contrées jusqu'aux neuf dixièmes de la population. Nous empruntons à M. Charton les lignes suivantes qui montrent combien fut grande l'intensité de la contagion : « — A Paris, on compta cinq cents ou huit cents morts par jour. La maladie était presque toujours foudroyante. On crut à l'empoisonnement de l'air et des eaux. On accusa, on massacra les juifs. Puis, une folie étrange se répandit dans le peuple. Les hommes se levaient en masse, abandonnant leurs demeures, et courant le monde au hasard, demi-nus, portant une croix rouge, chantant des cantiques en langue vulgaire, et se frappant avec des fouets armés de pointes de fer. Ils croyaient retrouver ainsi, en trente-trois jours et demi de mortifications, leur innocence baptismale. »

La terrible maladie n'épargna pas l'Alsace et la ville de Guebwiller, étouffée entre ses murailles, fut tout particulièrement éprouvée. Aujourd'hui encore, cinq siècles et demi après le passage du fléau, tout un quartier de notre ville porte un nom qui rappelle ce lugubre souvenir.

La peste noire s'était déclarée dans les dernières années du règne de Philippe III de Valois, et au début, cet autre fléau, plus funeste encore que la maladie, qui porte dans l'histoire le nom de guerre de Cent Ans, et qui désola la France pen-

dant plus d'un siècle, le roi d'Angleterre, Edouard III, avait déclaré la guerre à la France en 1337, et avait envahi le pays deux années après. Les premières rencontres furent funestes aux armes françaises : la sanglante bataille de Crécy, la prise de Calais par les Anglais avaient été les premiers épisodes de cette désastreuse campagne. Ces deux défaites furent suivies, le 18 septembre 1356, de la malheureuse bataille de Poitiers, à l'issue de laquelle le roi Jean fut fait prisonnier, et qui porta pour longtemps, un coup fatal à la fortune de la France. Maîtres du pays, les Anglais occupèrent rapidement les provinces du nord et de l'est, et l'Alsace ne tarda pas à ressentir le contre-coup de cette invasion. En 1365, les bandes anglaises, certaines d'emporter avec elles un riche butin, envahirent la contrée. Les campagnes furent dévastées, et plusieurs villes, menacées par le fer et le feu, durent payer aux pillards de fortes rançons. Toutefois, le premier moment de stupeur et d'effroi passé, elles se liguèrent contre l'ennemi commun, et formèrent entre elles une alliance offensive et défensive, qui leur permit de repousser victorieusement les envahisseurs.

En ce qui concerne particulièrement Guebwiller, il existe, à ce sujet, deux versions différentes ; l'une d'elles se rattache à l'histoire, l'autre est rapportée par la légende.

Voici la légende :

En *1293*, les Anglais se présentèrent devant Guebwiller et assiégèrent la ville. L'issue de l'entreprise ne pouvait laisser aucun doute : les troupes étaient nombreuses et bien armées, décidées à ne point laisser échapper une si riche occasion de pillage. Au dedans, le découragement était général ; et la ville, à bout de ressources, ne pouvait tarder à se rendre. Dans ce pressant danger, le prince-abbé de Murbach, qui s'était refugié à Guebwiller, imagina un ingénieux stratagème : sur son ordre, tous les habitants, hommes de tout âge femmes et jeunes filles, se recouvrirent d'armures et se répandirent dans les rues et sur les remparts de la ville. Cependant les Anglais étaient campés sur la montagne : lorsqu'ils virent du haut de leurs retranchements cette multitude d'hommes de guerre, ils crurent avoir à faire à un ennemi supérieur en nombre, et prirent la fuite en toute hâte.

Cette légende. qui n'a malheureusement jamais existé que dans l'imagination du chroniqueur, et qui contient une double erreur, erreur de fait et erreur de date, a du moins le mérite de l'originalité.

En réalité, et quoique l'histoire ne nous offre pas de plus amples détails à ce sujet, la ville de Guebwiller fut vivement éprouvée par cette invasion de pillards anglais : voilà l'histoire.

Dix années après, en 1375, une seconde invasion fondit sur l'Alsace. Une véritable armée composée de plus de soixante mille pillards, sous la conduite d'Enguerrand de Coucy, se répandit dans le malheureux pays. Le chef de cette bande revendiquait, pour justifier ses rapines, le landgraviat de la Haute-Alsace, en sa qualité d'héritier, par sa mère, de l'empereur Albert Ier de Habsbourg (1). Ce n'était là qu'un prétexte : le véritable but de l'invasion était le pillage. Les bandits le firent bien voir : ils ravagèrent rapidement toute la province, et ne se retirèrent que forcés par la famine. Enguerrand de Courcy se jeta alors sur la Suisse, où il ne tarda pas à être défait par les habitants du pays ligués avec les villes d'Alsace. Notre malheureuse ville n'avait pas été épargnée, et cette seconde invasion lui fut aussi funeste que la précédente.

Les années qui suivirent ces désastres n'offrent pas d'évènements importants. A ces temps d'agitation et de troubles avait succédé, pour Guebwiller, une courte période de repos. Les seigneurs de Murbach en profitèrent pour affermir leur autorité dans la ville. Jusqu'alors les princes-abbés n'avaient exercé qu'une influence indirecte dans le magistrat de Guebwiller : ils y étaient représentés par un prévôt qui siègeait en leur nom, mais ils n'intervenaient jamais directement dans les délibérations du Conseil. En 1420, la famille noble d'Ongersheim, dans laquelle l'office de prévôt était héréditaire, et inféodé depuis plus d'un siècle, vint à s'éteindre

(1) Albert Ier de Habsbourg, duc d'Autriche, fut élu roi des Romains en 1298. Il était landgrave de la Haute-Alsace depuis 1283. C'est sous son règne que les cantons suisses, opprimés par son lieutenant Gessler, se rendirent indépendants.

faute de descendance mâle. Le prince-abbé de Murbach, appelé, à cette occasion, à désigner son nouveau représentant dans le magistrat, profita de la circonstance pour retenir, pour lui et ses successeurs, le titre de prévôt de Guebwiller. Il se contenta de nommer un sous-prévôt, et donna cette place à un bourgeois nommé Jean Fœrlin. Cet évènement, tout local, a cependant une assez grande importance, il marque, en effet, de la part des seigneurs de Murbach, une certaine tendance à empiéter sur les droits de la ville ; et nous trouverons plus loin d'autres exemples de ces prétentions. Plus tard, il est vrai, l'abbé de Murbach renonça à porter lui-même le titre de prévôt et fit remplir cet office par le *schaffner* ou receveur de l'abbaye.

En 1436, l'abbé Théodoric de Hus, accorda au magistrat de Guebwiller le droit de débit exclusif du sel ; droit qui constituait, à cette époque de gabelle, une concession fort importante.

Mais revenons à la guerre de Cent Ans. La trève que le roi Charles V avait su obtenir, grâce à sa sagesse et à sa fermeté, ne fut pas de longue durée. A la mort de ce prince, et sous le règne du faible et dément Charles VI, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre, et avec elles s'ouvrit une nouvelle période de désastres. Cette fois encore, l'Alsace ne fut pas épargnée. Les Armagnacs firent, en 1439 et en 1444 deux incursions dans le pays, et y commirent des horreurs inouïes. Guebwiller possède, durant cette triste époque, sa petite histoire particulière ; et l'épisode auquel nous faisons allusion, l'un des plus glorieux et des plus intéressants de notre chronique locale, mérite des développements auxquels nous consacrerons un prochain chapitre.

IV

Les armes de Guebwiller. -- Le bonnet phrygien. -- Le Judenhut

Nous touchons ici à une question des plus délicates, celle de rechercher l'origine et la signification des armes de la ville. Là dessus, tout est incertain. Consultez la chronique !

elle vous répondra sans plus de phrases que l'on ne connait pas l'origine de notre blason. Prenez l'histoire ! vous y verrez que les armes de Guebwiller furent confirmées en l'an de grâce 1697 par ordonnance du roi Louis XIV ; et cette ordonnance nous apprend que Guebwiller porte « *d'argent à un bonnet d'Albanais de gueules retroussé d'azur.* » Mais laissons-là ce pathos héraldique qui nous mène loin de notre Judenhut.

M. l'abbé Braün, dans le remarquable ouvrage que nous avons eu occasion de citer quelquefois, a fait les plus louables efforts pour atteindre la vérité.

Et d'abord, nous dit-il, le bonnet de Guebwiller n'est pas le même que le bonnet rouge des Jacobins. Celà est évident puisque l'histoire elle même en fait mention un siècle avant la Révolution ; et je partage absolument, sur ce point, l'avis de mon honorable compatriote. Il s'empresse, il est vrai d'ajouter : « Plus d'un étranger, en voyant notre bonne ville ainsi coiffée a dû nous regarder d'un œil de défiance » ; et plus loin : « N'avons-nous pas vu naguère, *en pleine République*, le premier magistrat du département se troubler à la vue de nos joyeux conscrits, parce qu'il avait cru entrevoir le séditieux emblème dans les plis ondoyants de leur drapeau. » Etranges idées ! Si quelque visiteur bien pensant, craignant le bonnet rouge de sinistre mémoire, a éprouvé un certain sentiment de défiance à la vue de notre bonnet local, cette crainte naïve a bien quelque raison d'être : s'il est vrai, en effet, que le bonnet révolutionnaire et celui de nos armes ne datent pas de la même époque, nous espérons établir néanmoins qu'ils sont tous deux les emblèmes de la même idée.

Quant au trouble un peu puéril du premier magistrat du département, il prouve tout simplement que le représentant du gouvernement républicain de cette époque était bien prompt à s'effaroucher.

Mais revenons à notre bonnet. Ce n'est pas un bonnet, nous dit M. Ch. Braün, c'est un chapeau. D'accord, et cette distinction ne fait rien à l'affaire. Le meilleur moyen d'arriver, selon nous, à une explication tout au moins approximative,

c'est de s'attacher à l'expression populaire qui sert à désigner notre blason, et d'en chercher la plus fidèle traduction. M. l'abbé Braün l'avait compris comme nous ; mais, à un certain moment, l'esprit de mysticisme qui domine tout son ouvrage l'a emporté, et il a fait absolument fausse route. Constatons d'abord avec lui que Judenhut ne peut signifier bonnet, ou chapeau Juif. A cette époque de grande intolérance, les juifs n'étaient rien moins que populaires, et ne pouvaient, par conséquent, avoir l'honneur d'attacher leur nom à un blason. Ceci posé, on peut facilement substituer à la lettre J, l'initiale G, l'une s'employant souvent pour l'autre ; et l'on obtient, grâce à cette transformation, l'expression Guden ou Gutenhut.

Ici, M. Charles Braün a fait de grands efforts d'imagination. Ecoutez plutôt. Nous avons affaire à un chapeau et l'expression allemande *hut* a précisément cette signification : cette traduction rationnelle s'impose donc le plus naturellement du monde. Point du tout : notre honorable compatriote traduit *hut* par *garde*, ce qui est également exact au point de vue de la correction, mais contraire au sens logique. Quant au mot *Gut*, il est bien près d'en faire *God* ou *Got* ; et, selon lui, l'expression totale signifie tout simplement « *protection divine* ». De là à faire remonter l'origine de nos armes à la nuit du 13 février 1444, pendant laquelle Saint-Valentin intervint, parait-il, si miraculeusement, il n'y a qu'un pas à faire. Maintenant, pourquoi la protection divine a-t-elle été représentée sous la figure d'un bonnet phrygien, nous l'ignorons ? A moins toutefois que cette coiffure n'ait été *celle du Saint* au moment de sa merveilleuse apparition.

Pour nous, voici l'étymologie que nous proposons. Nous traduisons tout simplement *hut* par chapeau ou bonnet, et *Gut* par biens, propriétés ; et, celà fait, sans chercher bien loin, nous attachant à l'expression même, nous voyons dans notre bonnet un signe de franchise municipale, un symbole de la liberté. (1)

(1) On désignait précisément par « *franchises* » un espace limité de terrain (*guten*) autour de certaines villes qui possédaient des droits et des privilèges particuliers.

Le bonnet a toujours été, d'ailleurs, y compris celui du roi d'Yvetot, un emblème d'affranchissement, et c'est faire grande erreur que de croire qu'il a jamais été arboré comme signe de révolution ou de terreur.

Permettez-moi de citer, à l'appui de cette assertion quelques exemples historiques.

Il y a des milliers d'années que le bonnet est considéré comme un insigne de noblesse et de liberté : tout le monde a pu voir, en effet, sur les médailles antiques, Ulysse et les demi-dieux, Castor et Pollux, coiffés du bonnet en qualité de libérateurs de la Grèce.

Sans remonter si loin, à Rome, les hommes libres avaient seuls le droit de se couvrir la tête d'un bonnet ; et une des principales cérémonies de l'affranchissement, consistait à placer sur la tête de l'esclave affranchi le bonnet libérateur.

Plus tard, le chapeau figura, au même titre comme symbole de liberté.

Le régent de Flandre, Arteweld, ayant, vers la fin du quatorzième siècle, affranchi son pays de la servitude féodale, prit pour armes « *trois chapeaux d'argent sur champ noir* », « *pour ce que les chapeaux étaient anciennement le symbole de la liberté* ».

A la même époque, en 1357, Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, coiffa le petit dauphin Charles du chaperon des bourgeois « *pour marquer le réveil de la liberté* ».

Enfin, sous la période révolutionnaire, un homme non suspect de terrorisme, le marquis de Condorcet, écrivait, en faisant allusion à Louis XVI, qui avait porté le bonnet de la liberté pendant quelques heures, dans la mémorable journée du 20 juin 1792 : « *Cette couronne en vaut bien une autre, et Marc-Aurèle ne l'aurait pas dédaignée* ».

Je m'arrête là. Quant à la forme du bonnet qui décore le blason de Guebwiller, forme analogue à celle du bonnet révolutionnaire, elle s'explique elle-même facilement : elle a été certainement adoptée parce qu'elle est de beaucoup la plus élégante et la plus gracieuse.

Pour nous résumer, les armes de Guebwiller sont donc, à notre avis, un emblème de liberté, un signe de franchise municipale.

Ceci posé, à quelle époque devons-nous en faire remonter l'origine? Cette dernière question est moins facile à résoudre ; et l'on est réduit, en ce qui la concerne, à faire de pures suppositions. Voici quelle est cependant l'opinion bien arrêtée que nous avons à ce sujet : il va sans dire que nous n'avons en aucune façon la prétention de l'imposer, et que nous donnons simplement, pour qu'on puisse en apprécier la valeur, la solution qui nous parait la plus plausible.

D'abord le Judenhut est incontestablement antérieur à l'année 1697. Il est vrai que c'est à cette époque seulement qu'il apparait pour la première fois dans l'histoire ; mais il importe de remarquer que l'ordonnance qui en fait mention dans les termes barbares qne nous avons cités plus haut, est une charte de confirmation des armes de la ville. Il est donc hors de doute que cet emblème existait avant la fin du dix-septième siècle. Remontons donc à une époque plus reculée. Nous avons vu, au commencement d'un précédent chapitre, qu'en l'année 1314, l'abbé Conrad de Stauffenberg avait accordé aux habitants de Guebwiller, en toute propriété, les forêts qu'ils tenaient de l'abbaye. Ne serait-ce pas là le point de départ de l'affranchissement de la ville et de l'établissement de sa bourgeoisie ; ne serait-ce pas également de cette époque que daterait l'emblème de liberté et de propriété qui constitue nos armes ? Ce n'est là, je le répète, qu'une simple hypothèse qui ne peut être fondée, en l'absence de textes, sur aucune donnée certaine. Elle a tout au moins le mérite d'être aussi logique, plus peut-être, que toutes celles qui ont été proposées avant elle.

Un mot encore, pour terminer ce chapitre, sur les premières armes de la ville, celles qui ont précédé le bonnet albanais qui les décore aujourd'hui à son origine. La ville de Guebwiller avait dans son écusson un levrier noir, le même que celui qui orne le blason de Murbach.

G. Dürrwell,

(*A suivre*) *Procureur de la République à Saïgon.*

LETTRES INÉDITES

DU GÉNÉRAL RAPP

Les lettres qui suivent appartiennent, à l'exception de la première, à la collection d'autographes de la biblothèque de la ville de Colmar ; elles proviennent d'acquisitions, faites en différentes fois, de M. Eugène Charavay.

Les Nos 2 à 10 font partie d'un dossier de 18 lettres autographes (28 septembre 1815 — 24 octobre 1819), adressées par le général au colonel Jules Marnier (1) son premier aide de camp et son ami. Cette correspondance de Rapp avec un ami fidèle est, en grande partie, tout intime, et nous nous bornons, pour le moment, à publier, de ce dossier, celles de ces lettres ayant un caractère historique.

Colmar, le 23 février 1894.

André Waltz.

(1) Le colonel Marnier assista, en 1856, à l'inauguration de la statue, exécutée par Bartholdi, élevée à Rapp par la ville de Colmar. Sur le beau tableau de J. J. Lagrenée, représentant Rapp à cheval, donné au musée de Colmar par Mme Hope, née comtesse Rapp, le général est suivi de ses aides de camp, Marnier et de Turckheim.

Strasbourg, le 29 Août 1815 (1).

Monseigneur,

Il est vrai, ainsi que votre Excellence le remarque par sa lettre du Août, qu'on ne peut nourrir encore dans Strasbourg la quantité de chevaux qui s'y trouvent en ce moment, et que je serai forcé d'en éloigner deux régimens ; mais ce ne peut-être les deux régimens de chasseurs, ainsi que votre Excellence le propose, parceque ces deux régimens sont formés en Alsace et composés d'Alsaciens, qu'on ne pourrait tirer maintenant de la province, sans s'exposer à une défection complette et à une perte énorme pour l'Etat. Ce sera donc les deux régimens de dragons que je ferai partir ils nous sont venus de l'intérieur de la France, mais je ne sais dans quelle direction les envoyer Je demande au général Belliar (2), s'il se croit autorisé à les faire entrer à Metz et Thionville ; dans le cas contraire, je crois que c'est sur Clermont-Ferrand, où sont leurs deux dépots, qu'il faut les diriger. Je prendrai ce parti si votre Excellence ne me donne d'ordres contraires, et si j'obtiens leur sortie du Prince de Hohenzollern ; s'il devait s'y refuser, il serait bien instant que votre Excellence me donnât un ordre de mouvement pour eux,

Il a été pris une disposition par le bureau de mouvement pour envoyer ces régimens à Metz.

Cette lettre a été le sujet d'une dépêche télégraphique écrite par la 3· division le 12 septembre.

Le Beau. du mouvement a encore écrit depuis sur cet objet.

Les 2 régimens de dragons doivent rester à Strasbourg. Le général Rapp a été prié de faire en sorte de pourvoir à la nourriture des chevaux.

La lettre de la 3· division est du 12.

Je suis avec respect,
Monseigneur,
de votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur.

Comte Rapp.

(1) D'après la date de cette lettre, on voit qu'elle a été écrite à peine 3 jours avant que n'éclata l'insurrection de Strasbourg qui, comme l'on sait, eut pour motif l'ordre reçu par le général Rapp, de licencier l'armée.

(2) Belliard Auguste-Daniel, général de cavalerie (1769-1832), se distingua en Egypte, en Allemagne, en Russie et dans la campagne de France ; c'est lui qui, en 1801, ramena la dépouille mortelle du général Kléber.

(N° 2 in 8)

Paris le 22 avril 1816.

Je ne sais ce que fait Stutz (1), mon cher Turkheim (2) ; depuis son départ d'ici je n'ai entendû parler de lui que par une lettre qu'il vient d'écrire à ma femme, datée de Bâsle et dans laquelle il lui dit qu'il part pour Zurich, sans me donner aucune nouvelle de ce dont je l'avois chargé en Alsace. Je crois que Stutz est mécontent et il a bien tort, car il devrai se rappeller comme il a été traité chès moi sous tous les rapports ; mais c'est un original et qui n'*attache pas, comme on dit, ses chiens avec des saucissent.* Il a toujours été jaloux de tous ceux a qui j'ai donné des preuves de confiance et d'attachement.

J'ai reçû une lettre de Mme de *Cœhorn* (3) qui me fait part de ses intentions au sujet d'*Ittenwiller* (4), je lui ai répondû, et je crois que nous ferons définitivement affaire ensemble. J'ai renoncé à la Suisse, et par un motif que vous serés le premier a approuver. Voici le fait : il y a quelques jours que le duc de Berry m'appercût (le jour de Long-Champ) ; il fit courir après moi un de ses officiers, pour me dire qu'il désirai me parler ; je suis allé auprès de son Altesse, qui m'a reçu avec une bonté extrême devant tout le monde et m'a demandé pourquoi on ne me voyai pas aux Tuilleries. J'ai répondû : Monseigneur, quand on a servi dans ces derniers tems d'une manière aussi marquante que moi, il faut rester tranquille chés soi. Son Altesse me répondit que j'avois grand tort, que

(1) Intendant de la maison du général Rapp. Voir au sujet de ce personnage, la lettre ci-dessous n° 5 et *Revue d'Alsace* 1883. p. 197.

(2) De Turckheim, Frédéric-Guillaume (1785-1831) lieutenant-colonel, aide de camp et ami du général Rapp.

(3) Marie-Marguerite-Sophie de Beyer, veuve du général Louis-Jacques de Cœhorn.

(4) Ittenwiller, château près d'Eichchoffen, dans la Basse-Alsace. Le général Rapp ne donna pas suite à son projet d'acquérir Ittenwiller, qui, actuellement encore, est la propriété de la famille de Cœhorn, et acheta le château de Wildenstein, dans le canton d'Argovie, en Suisse. Voir à ce sujet : Spach, *le général Rapp*, 1856. p. 51 et *Revue d'Alsace* 1883, p. 195, 339 et 341.

toute la famille royale n'avoit cessée de me conserver une grande estime et qu'on n'oublirai surtout jamais, avec quelle franchise j'ai voulû me battre contre Bonaparte, lors de son retour et qu'on aurai très bien fait de le faire car peut-être, disoit le Prince, cet homme ne serait pas entré dans la capitale. J'ai remercié son Altesse d'avoir bien voulû conserver le souvenir de ma manière de voir lors des évènemens du 20 mars, et qui si j'ai embrasser une autre cause depuis, ce n'est nullement contre les Bourbons, pour lesquels je n'ai cessé de conserver une profonde vénération, mais contre les étrangers, auxquels je ne supposais pas des intentions pûres et desintéressées, ainsi que les évènemens l'ont prouvé. Son Altesse royale m'a fait l'honneur de me dire qu'on me connaissai bien et qu'elle et son père sont les premiers a me rendre justice, que le retour de Bonaparte avoit bien fait du mal a la France. J'ai répondû avec ma franchise que je ne démentirai jamais : Monseigneur les maux sont grands mais on les réparera avec les lumières et les bontés du roi, et de la famille royale, mais surtout avec de la *justice*, de la *moderation* et de la *sagesse*. Son Altesse royale m'a parût satisfaite de cette reponse et m'a fait l'honneur de me dire, que c'étoit bien l'intention du roi et de la famille. Le prince m'a encore dit quelques mots affectueux et, en prenant congé de son Altesse, je lui ai dit que si le canon tirai, qu'on me trouvera toujours pret a donner des preuves de bon Français au roi et à la famille royale. Le prince m'a répêté qu'il falloit venir aux Tuilleries, où j'irai lorsque son Altesse se mariera, pour offrir mes services et mes respects à toute la famille.

Vous voyés, mon cher Turckheim, qu'après un entretient aussi aimable de la part du prince, j'aurai bien tort d'aller en Suisse ; on finirai par croire que je suis mécontent et certes je ne le suis pas et voudrai pouvoir le prouver.

Il faudra donc maintenant voir ou je pourrai me caser en Alsace ; je crois qu'Ittenwiller est ce qui me conviendrai le mieux, mais je ne voudrai pas dépenser plus de 85 à 90.000 francs ; cela ne les vaut meme pas. Tachés de voir Mme de *Cœhorn* et remettés lui cette lettre ci-jointe pour elle. Sondés la un peu sur le prix, voyés la maison et dites-moi si, en cas

d'affaire, Mme de Cœhorn laisserai les matelats et quelques meubles, en attendant que je sois meublé.

Il faut absolument que j'aille vivre six mois en Alsace, car à Paris, je finirai par porter de trop grosses attaintes à ma fortune ; il faut maintenant penser aux enfans.

J'ai diné hier avec votre père et mère chés M. Paira (1) à la campagne.

Donnés moi de vos nouvelles le plus vite possible ; je commence a être impatient de devenir votre voisin (2). Dites moi dans quel etat est Ittenwiller et si l'on pourrait faire un joli jardin anglais d'une dixaine d'arpens et où il y aurai de l'eau.

Tout à vous. COMTE RAPP.

(N° 3 in 8°) 1816 (3)

Ainsi que vous me l'avez demandé dans votre dernière lettre, mon cher Marnier, j'écris au général de Campredon et je lui envoie une lettre pour Richemont, qu'il devra lui remettre lui-même.

Je pense que ce général n'hésitera pas d'après tout ce que je lui dis d'agréable et de vrai, de remettre au général Campredon (4) tous les documents qu'il a entre ses mains, pour la rédaction du siège de Danzig.

J'ai dicté cette lettre de mon lit ; jai deux blessures ouvertes.

Tout à vous. R.

Schinznach, le 24 Août.

(1) Paira Michel, de Ste-Marie-aux-Mines, banquier à Paris. Voir *Revue d'Alsace* 1883, p, 5 et suiv : *Lettres inédites du général Rapp à M. Michel Paira.*

(2) A 4 kilom. au nord d'Ittenwiller, se trouve le domaine de Truttenhausen, propriété de la famille de Turckheim.

(3) L'année est ajoutée au crayon ; pendant les mois d'août et de septembre 1816, Rapp était effectivement, pour sa santé à Schinznach. V. Spach, p. 51,

(4) Baron Jacques-David-Martin de Campredon, général de division du génie (1761-1837). Sa relation du siège de Dantzig n'a été publiée que récemment sous le titre : *Documents militaires du lieutenant-général de Campredon. Défense de Dantzig en 1813. Journal du siège, journal personnel et notes...* annotés et publiés par Charles Auriol. Paris 1884 ; in-8° de IV. 312 p.

Richemont, Louis-Auguste-Camus, né à Montmarault (1770-1853). A Dantzig il était colonel du génie et est souvent cité dans les différentes relations du siège ; il fut l'un des signataires de la capitulation.

(N° 4 in 8°)

Paris, le 2 janvier 1817

J'ai reçu votre lettre du 27, mon cher Marnier ; je suis arrivé ici, il y a vingt jours encore très malade à la suite d'une seconde maladie que jai fait chés les parens de ma femme ; je ne suis pas encore rétabli, mais Dèsquettes à bien soin de moi.

Je m'inquiète fort peu de tout les bavardages dont vous m'entretenés ; je suis tellement pénétré du mépris qu'on doit à une grande partie des hommes, que ce sentiment me tient lieu de tout ; je vis tranquille retiré et ne vois prèsque personne. Je n'ai jamais été plus heureux que depuis que je mène ce genre de vie ; je m'en trouve à merveille et ne désire rien autre.

Je vous remercie de la relation que vous voulés faire avec le général Jubé (1) des circonstances remarquables de ma vie ; certainement j'ai asses vécû dans le grand train pour voir que la moitié des hommes est de la boûe, et l'autre moitié des machines ; mais je ne veux pas passer à la postérité ; ainsi regardés donc comme nul ce que vous avés fait, en fait de relation.

Quant à la révolte de Strasbourg, elle a été ourdie par des hommes qui ont eu l'infamie de dire qu'ils abhorrent les Bourbons et qu'ils élèveront leurs enfans dans leur haine ; en arrivant à Paris, ils sont allés faire antichambre chés tous les grands du tems pour avoir de l'emploi.

Adieu mon cher Monsieur.

Comte Rapp.

(N° 5 in 4°)

Paris, le 5 mars 1817.

J'ai reçu, mon cher Marnier, votre lettre du 24 février ; j'ignore pourquoi elle est restée si longtems à m'arriver.

(1) Jubé Auguste, Baron de la Perelle (1765-1824), général et écrivain français.

J'aurai pû vous dire d'avance que votre démarche ne réussirai pas, non seulement par rapport à moi, mais encore du Maréchal Macdonald, qui m'a dit un jour, qu'il suffit qu'il recommande quel qu'un auprès de M. de Clarke (1) pour n'en rien obtenir. Vous voyés donc que je ne suis pas le seul en defaveur auprès d'un homme d'ailleurs que je méprise depuis seize ans, *et il le sait.*

Vous seriés enchanté si vous voyié mon petit dernier né ; il est difficile de voir un plus bel enfant. C'est dans mon ménage où je cherche aujourd'hui le bonheur et je l'y trouve.

Vous aurés bien de la peine à croire que Stutz, que j'ai congédié à l'amiable, il y a quelques mois, est revenu à Paris et me demande une gratification pour les services, dit-il, qu'il m'a rendû depuis dix ans, comme *intendant de ma maison* : Il compte pour rien quatre mille francs d'appointements, la ta table, le logement, les égards, de tems en tems des douceurs, et sans avoir été jamais avec moi à l'armée ni au feu. Voilà cet honnête homme, si désintéressé, si attaché à son brâve général et pour qui il a toujours eû la plus grande reconnaissance et le plus profond respet. Je lui ai fait dire que je ne lui devai rien et qu'il avoit été assés bien payé et traité chés moi pour les *grands* services qu'*il m'avait rendûs* Je vous laisse à deviner ce qu'il m'a fait dire hier, le croirait-on d'un ancien officier suisse ? de votre vie vous ne le devineriés... l'honnête Stutz m'a fait menacer que, si je ne lui donnai pas une gratification, *il me feroit un procès*, il *me dénoncerai* ; qu'à *la cour, il avoit trouvé des ennemis à moi* qui *lui payeraient* les *frais* de *proces ;* qu'il *savoit bien qu'il perdrait, mais enfin il m'aura fait un procès* et *il m'aura dénoncé !* Vous pouvés juger de ma réponse ! quelle canaille, quel scélérat, quel hipocrite caché sous un manteau d'honnête homme ; je crois maintenant avec raison que cet homme cupide m'a volé tant qu'il a pû. Dans quel siècle vivons-nous ! je ne suis plus étonné que ce misérable me disoit toujours du mal de tout ce qui m'entourait ; conve-

(1) Clarke, Jacques-Guillaume, duc de Feltre, (1765-1818), maréchal de France, ministre de la guerre sous Napoléon et sous Louis XVIII.

nés que voilà un Suisse bien franc bien loyal, bien honnête et chés qui le proverbe point d'argent, point de Suisse est bien mal appliqué (1).

Je suis tout à vous.

COMTE RAPP.

(N° 6 in 8°)

Rheinweiller (2) le 6 octobre 1818.

Mon cher Marnier,

Je pars pour aller voir ma vendange à Wildenstein ; je serai de retour ici, dans cinq jours.

J'ai pensé que quant à ce qui regarde le passage dans la note que vous m'avés envoyé de la bataille d'Esling, vous feriés bien de copier textuellement la note qui existe dans mon manuscrit. surtout pour ce que l'Em. m'a dit de ce que je n'ai pas exécuté ses ordres au comte Lobau (3). J'espère que mon manuscrit ne sortira pas de chés moi et que, surtout, vous ne le fassiéz voir à qui que ce soit (4).

Tout à vous. R.

(1) Voir la lettre de Rapp à Paira, *Revue d'Alsace* 1883, p. 197.

(2) Village du grand duché de Bade, cercle de Lœrrach. La famille de la seconde femme de Rapp, Albertine-Charlotte de Rotberg (1797-1842) y possédait une terre, qui devint alors la propriété du général. C'est là qu'il expira le 8 novembre 1821.

(3) Les paroles de l'empereur à Rapp, sont rapportées dans les « *Mémoires du général Rapp* » (édition de Paris, 1823 p. 138) : « Napoléon fut enchanté de cette affaire ; il me dit des choses flatteuses, et ajouta : « Si jamais tu as bien fait de ne pas exécuter mes ordres, c'est aujourd'hui. car le salut de l'armée dépendait de la prise d'Esslingen ».

(4) Il est difficile de dire, si le manuscrit dont il est question dans cette lettre, a fourni le texte imprimé des *Mémoires* de Rapp. On sait que l'authenticité de ces derniers est contestée ; voici ce que dit, à ce sujet, A. de Beauchamp, le biographe du général Rapp, dans la *Biographie universelle* de Michaud (nouvelle édition, t. 35, p. 201) . « On a publié, dans un recueil de mémoires contemporains de prétendus *Mémoires du général Rapp* (*écrits par lui-même et publiés par sa famille, Paris 1823*), auxquels ce général n'a eu aucune part

(N° 7 in-8°)

Mulhouse, le 27 octobre 1818 (1).

Mon cher Marnier,

Je vous écris à la hate d'ici, ou j'ai reçû vos deux lettres à la fois. J'ignore si M. Boilleau aura terminé avec la princesse, mais je suis certain qu'il ne le fera pas sans prendre ses précautions.

Vous avés tres bien fait de vous avoir entendu avec le rédacteur des évènemens des Cent jours, pour lui faire connaitre la vérité ; ceux qui lui ont envoyés une relation sont sans doute ceux qui se sentent coupable et ont voulû prèvenir la facheuse impréssion, qui d'ailleurs pèse depuis longtemps sur eux.

Dites au général Campredon que je m'en rapporte entièrement sur lui quant a la relation de Dantzik et qu'il est meme inutile qu'il m'envoie ce qu'il fera ; je suis sûr que cela sera bien et je m'en rapporte tout a fait a lui ; vous pouvés le lui dire.

Je viens de passer quelques jours chés les Waldner qui voudroient bien avoir des croix ; leur père est mort.

Tout à vous.

R.

directe. Ils ont été rédigés par M. Buloz sur une partie de ses notes et de ses papiers. On y trouve tant de réticences et de lacunes, qu'on est fondé à croire que les véritables mémoires, annoncés au public et bientôt désavoués, ont été détournés, et que la publication en a été renvoyée à une autre époque. Dans ceux-ci on attribue à Rapp contre les royalistes, des sentiments qu'il n'avait pas ». Et Bouillet, *Dictionnaire d'histoire et de géographie* (nouvelle édition, Paris 1893, p. 1597) : « On a publié sous son nom, après sa mort, des *Mémoires* qui sont apocryphes, mais qui ont été rédigés par M. Buloz d'après des notes fournies par les amis du général ». Voir aussi plus haut la lettre n° 4.

(1) L'année est ajoutée au crayon par une autre main.

Schneider (1) pourra, s'il étoit nécessaire, vous envoyer l'adresse que m'ont envoyée les chefs de corps après la révolte (2). Elle ouvrira les yeux au rédacteur sur les véritables coupables.

(N° 8)

(Au dos)

A Monsieur,

Monsieur Marnier, rue plumet, n° 29, fb. St-Germain, Rue St-Honoré, hôtel Choiseul, Pologne. [à Paris.

(Sans date)

Mon cher Marnier,

Je pense que le plus court serait de ne parler de personne des généraux ou autres officiers, dont j'ai eû à me louer ou non dans la revolte de Strasbourg ; on pourroit seulement dire, avec ménagement, que presque tous les intrigans qui ont, en parti, fomenté cette révolte, ont été peu a peu connûs et qu'ils étoient les premiers a aller demander des honneurs et de l'emploi, après avoir failli faire perdre Strasbourg et peut-être l'Alsace, etc., etc.

Je suis ici depuis hier ; je retourne à la campagne demain.

Tout à vous.

C. R.

A Monsieur Marnier, Paris.

(1) Schneider Antoine-Virgile, lieutenant-général, né à Saar-Union (1779-1847). Il se distingua par sa bravoure pendant le siège de Dantzig et, lors du blocus de Strasbourg, Rapp le désigna pour son chef d'état-major général.

(2) « Aussitôt que la liberté leur fut rendue, les généraux, les colonels et officiers supérieurs s'empressèrent de se rendre chez le comte Rapp. Il firent même imprimer contre les mouvemens séditieux auxquels on s'était livré, une protestation qu'ils signèrent tous, et qui contenait des choses très-flatteuses pour le général en chef ». *Précis des opérations des armées du Rhin et du Jura en 1815*. Paris 1819, p. 39.

(No 9 in 8o)

Rheinweiller, le 1er Août 1819.

Mon cher Marnier,

Je suis arrivé depuis dix jours et depuis que j'ai mit le pied dans ma propriété de Rheinweiller, je n'ai presque pas le moindre ressentiment de mes maux de tête, malgré les tems orageux qui existent continuellement.

Je lis dans les journaux allemands, article de Paris du 22 juillet, que, d'après des nouvelles arrivées de Rouen, le couronnement doit avoir lieu le 25 Août ; dans ce cas j'irai à Paris pour cette époque avec ma femme seulement.

Je vous ai dit dans le tems que Madame de Baumbach (1), sœur de ma femme, était divorcée ; son mari étoit un véritable *Baron allemand* pour les mauvais procédés ; mais croiriés-vous que malgré ce divorce et les quatre enfans qu'elle à gardés, il vient de se présenter un des personnages des plus distingués du pays, Lt. Gl, bien né, de la fortune, de la réputation, des cordons, garçon et bel homme pour demander la main de Mme de Baumbach, en lui proposant même d'adopter ses quatre enfans sur le champ ; convenés que Mme de Rotberg est née coiffée pour l'établissement de ses filles. Le mariage est arrêté pour la fin de l'année après le divorce.

Pauline, qui est en pension à Paris, a été nommée demoiselle d'honneur d'une fille du roi de Prusse, mariée au prince de Meklembourg ; elle entrera en fonction à l'âge de seize ans et on lui préparera un bon mariage.

Donnés moi des nouvelles de Paris. Sitôt que mes affaires pécuniaires en Pologne seront terminées, je ferai l'acquisition

(1) Mélanie de Rotberg, mariée en 1811 à Guillaume Adolphe de Baumbach ; elle divorça et épousa, en 1820, le général badois Herman de Franck, dont il est question plus bas, dans la même lettre.

Pauline de Waldner de Freundstein, mariée en 1786, à Fredéric-Auguste de Rotberg, belle-mère du général Rapp.

Pauline-Amélie-Eugénie, née en 1805, la plus jeune des filles de Madame de Rotberg.

d'une belle campagne dans les environs de la capitale : Rheinweiller me rapportera d'ici à trois ans huit mille francs net, et, de la manière dont cette propriété est en état, je ne serai pas embarrassé de la vendre, si Mme de Rothberg ne termine pas ses affaires avec le Roi de Wurtemberg.

Je jouïs ici de la vüe la plus magnifique ; cela contribue beaucoup à entretenir ma santé.

Mes complimens à Mme Orban ainsi que de la part de ma femme.

Tout à vous. R.

(10 in-8°)

Rheinweiller, le 12 Octobre 1819 (1).

Mon cher Marnier,

Je reçois votre dernière lettre ; je vois que vous voulés aspirer à l'immortalité, puisque vous avés envie de faire peindre votre combat de marine dans la Baltique. Tachés seulement de ne pas oublier le nom du bâtiment anglais enlevé, sans cela les Anglais feraient des réclamations (2).

(1) L'année n'est pas indiquée dans cette lettre ; on y a ajouté au crayon 1816, mais, d'après son contenu, c'est 1819 qu'il faut lire.

(2) Vers la fin du siège de Dantzig, en novembre 1813, le général Rapp fit sortir Marnier alors chef d'escadron de hussards, de la place, avec mission de prévenir l'empereur qu'il n'y avait de vivres que jusqu'au 1er janvier. Monté sur un slopp, avec 8 hommes d'équipage Marnier échappa à l'escadre anglo-russe qui bloquait la Vistule et, en pleine Baltique, s'empara, à la suite d'un combat meurtrier, le pistolet au poing et à l'abordage, d'un brick anglais de 300 tonnes les « *Deux Jumeaux* », capitaine Williams Becl.

Le peintre de marine Morel-Fatio exposa au Salon de 1844, un tableau représentant ce combat naval, avec Marnier à la tête de l'action. Voir : *Extrait de la Revue du Salon de 1844, N° 1345. Morel Fatio.*

J'ai passé quelques jours chez Mme Mathieu Favier (1), qui est réellement une bonne femme ; je voudrai qu'elle trouva à se loger chez Mme Orban ; M. Turkheim, qui étoit aussi à la campagne de Mme Mathieu, m'a assuré que son logement est arrêté chés votre hotesse.

Il n'est pas plus question d'armemens en Autriche, ni en Prusse, que de prendre la lune avec les dents ; au reste, si les rédacteurs de nos journaux libéraux voyaient nos légions et surtout notre cavalerie, je crois que l'humeur guerrière leur passeroit : vous pourrés le dire de ma part à Etienne Joui (2) et le rédacteur de l'*Indépendant*. Je n'ai pourtant pas plus peur qu'un autre, mais la guerre dans ce moment, nous achèveroit très certainement ; demandés le aux inspecteurs.

Il y a quelqu'un qui m'a écrit une lettre anonime contre cette pauvre madame Hannlin qui, d'après moi, n'est pas moins une des plus honnêtes femmes de Paris. On devroit bien ne pas se mêler de mes affaires, car je suis assés grand garçon pour savoir ce que je fais.

J'aime la campagne plus que jamais et je voudrai ne jamais la quitter.

Dites à Meyer que l'abonnement du jonrnal des débats finit le 15 : qu'il (le) renouvelle de suite jusqu'au 1er janvier, car je suis devenu *Ultra*.

Je pense que M. Décaze se moque de toutes les menées de ses ennemis ; cela n'empêchera pas les hommes de bon sens de lui rendre justice ; je prétendrai toute ma vie qu'il a contribué, plus qu'aucun autre, à rendre à la France une tranquillité durable et l'armée il l'a fait cessé de la persécuter.

Mme de Baumbach est ici ; elle se marie dans six mois ;son mari sera, à ce qu'il paroit, nommé gouverneur du Brisgau.

(1) Elisabeth Caroline de Franck (1776-1836), mariée à Gaëtan Mathieu de Favier, intendant-général député du Bas-Rhin.

[2] Etienne Joseph, dit deJouy [1764-1846], l'auteur de l'*Hermite de la Chaussée d'Antin ;* il fournit des articles à *l'Encyclopédie des gens du monde*, à la *Biographie universelle des contemporains* et collabora à plusieurs journaux de l'époque.

Il étoit colonel sous mes ordres, il y a douze ans, et maintenant il sera mon gouverneur ; ainsi va le monde.

Je vois avec plaisir et avec une bien sincère satisfaction, que le Roi sort souvent ; cela prouve qu'on peut vivre longtems avec la goutte. J'aurai donné un doigt de ma main et peut-être toute la main, si le Duc de Berry aurai pû avoir un gros garçon comme *Max* (1), qui est superbe.

Savàri (2), m'a écrit une lettre lamentable ; je le plains, malgré ses torts envers moi.

Cette fois-ci, ma femme et moi, nous nous adressons vivement à Madame Orban pour avoir une cuisinière pour le 15 du mois prochain. Pas de cuisinier ; de ma vie il en entrera dans ma maison. Priez Madame Orban de nous trouver une bonne femme, bonne cuisinière, pas de mâri ; qu'elle ne soit pas méchante, ni trop jeune.

Tout à vous. R.

N'oubliés pas l'abonnement du journal des Débats.

(N° 11 in-folio)

Monseigneur,

Nous avons de mauvais choix à annoncer à votre excellence Messieurs Bignon et Kœcklin (3), ex-maire de Mulhouse, ont passés a une assès grande majorité ; une petite consolation

(1) Maximilien Charles-Michel-Guillaume-Jean-Théodore, fils du général Rapp et de sa seconde femme Albertine de Rothberg, né à Rheinweiller le 15 novembre 1816, mort à Weimar le 20 mai 1828 ; il eut pour parrain le roi Maximilien de Bavière. Sa tombe se trouve au cimetière de Colmar, à côté de celle de son père, auprès duquel, mourant, il avait demandé à être enterré.

(2) Savary, Anne-Jean-Marie-René, duc de Rovigo (1774-1833), général de division et ministre de la police sous Napoléon. A cette époque (1819), il était sous le coup d'une condamnation à mort par contumace, pour sa participation au retour de l'empereur en 1815.

(3) Bignon, Pierre-Edouard, né à La Melleyeraie (Seine-Inférieure) 1771-1841 et Kœcklin, Jacques, né à Mulhouse (1776-1834), tous deux députés du Haut-Rhin sous la Restauration.

me réste : c'est d'avoir au moins pû empêcher la nomination de Félix Desportes (1) et Georges Lafayette (2). Le terrain de ce département est encore fort mauvais, il faut du tems pour déraciner le mal qu'a fait M. d'Argenson (3), depuis bien des années. J'éprouve un grand chagrin, Monseigneur, de n'avoir pû remplir les intentions de sa Majesté ; j'avois tout employé pour parvenir à mon but.

(En marge au crayon) « lui exprimer tous nos regrets de ce que ses efforts n'ayant pas eu plus de succès, quoiqu'il ait surement fait tout ce qui étoit possible pour réussir ».

Je suis avec respect,

Cte Rapp.

Colmar le 14 novembre 1820.

(1) Né à Rouen (1763-1849), préfet du département du Haut-Rhin de 1803 à 1813 ; il avait été, en 1790, le premier maire de Montmartre et député du Haut-Rhin en 1815.

(2) Fils du général. Le grand collége électoral du Haut-Rhin, l'envoya à la Chambre des députés, lors des élections de 1822.

(3) Marc-René-Voyer d'Argenson, né à Paris (1771-1842) ; il était propriétaire des forges d'Oberbruck, près de Masevaux, dans la Haute-Alsace, député de Belfort en 1822. D'Argenson, Kœcklin et Lafayette avaient été plus ou moins impliqués dans les différentes conspirations du Haut-Rhin, sous la Restauration.

HORBOURG - ARGENTOVARIA

I

Horbourg et sa tradition

Situé sur la rive droite de l'Ill qui en contourne le sud et traversé par la route du Rhin, Horbourg, avec un millier d'habitants, est à 2 kilomètres de Colmar, dont il ne sera plus bientôt qu'une sorte de faubourg, grâce surtout au tramway qui le dessert depuis le 1er décembre 1885. Le pont qui y donne accès, achevé en 1776 après une vingtaine d'années de travaux d'endiguement et de canalisation, valut à son constructeur, M. de Brek, de Neuf-Brisach, les lettres de noblesse et la croix du St-Esprit (1). Une vue étendue s'offre du haut de ce pont : à l'est, on aperçoit, au-dessus du village et par delà le Kaysersthul, les sommets de la Forêt Noire ; à l'ouest, l'œil embrasse tout le massif des hautes Vosges, du Molkenrein, du Mænnelstein, avec sa bordure de riches vignobles couronnés de ruines féodales. Au sud enfin, quand l'horizon est claire, se dresse la silhouette dentelée des Alpes bernoises. Les magnifiques peupliers d'Italie, dont le dôme de verdure reliait naguère le pont au village ont disparu en janvier 1890, à la suite d'une violente tempête qui renversa l'un d'entre eux sur la maison voisine. Tandis que la grande route, contemporaine du pont, s'engage directement dans le quartier neuf à travers la prairie qui recouvre l'ancien lit de la rivière, la vieille voie se dirige à droite pour traverser l'ancien village

(1) Un de ses descendants, M. Kolb, fut curé à Horbourg de 1876 à 1882.

(Hinterdorf). Plus loin les deux rues communiquent par la *Mittel* (*Schul*) *gasse*, qui s'appelle aussi *Schlossgasse*. Car c'est à l'est de cette artère transversale que s'élevait le château, démoli pour la dernière fois en 1675 et dont il ne reste plus guère qu'une partie de la contrescarpe. Sa reconstruction en 1543 avait fait déterrer tant d'objets romains, que les comtes de Horbourg en formèrent, dans leur résidence de Montbéliard, un musée spécial qui, négligé dans la suite, disparût au siècle dernier. Ces trouvailles venaient confirmer la tradition locale qui assigne au village une origine romaine, en le faisant succéder à la forteresse d'Argentovaria, sous les murs de laquelle, d'après Ammien Marcellin, l'empereur Gratien défit en 378 la tribu alémanique des Lentiens.

C'est à ce souvenir que fait allusion Beatus Rhenanus, le savant humaniste de Schlestadt, dans l'inscription latine qu'il composa, quatre ans avant sa mort, pour l'inauguration du château restauré. Dans une lettre qu'il écrivit à cette époque à son compatriote Mathias Erb, l'aumônier réformateur du seigneur de Ribaupierre, il cite, à l'appui de cette même tradition, un fait rapporté par Jérôme Gebweiler. Au dire de cet érudit, né en 1473 à Horbourg (selon d'autres à Guebwiller (1), un moine de l'abbaye de Pairis aurait vu une vieille charte, terminée par ces mots : *Datum Argentovariae, quae nunc Colmar dicitur*. Ajoutons, à ce propos, qu'il existe encore à Colmar, entre les mains d'un particulier, une vue du château de Horbourg, exemplaire unique peut-être d'une gravure en taille douce et portant également, sans date ni lieu d'impression, le nom d'Argentuarium.

Un autre contemporain de Beatus, Gérôme Boner, premier magistrat (Stættmeister) de Colmar et traducteur de la chronique de Paul Orose (1539), rapporte que le champ de bataille d'Argentuaria, situé non loin de la ville, se nommait encore de son temps *die Häb*. Enfin le géographe Sébastien Munster (Cosmographie, Bâle 1550) dit que Colmar est né des ruines d'Argentovaria, comme Bâle de celles d'Augusta Rauracorum.

(1) ou à Kaysersberg (Annales du Cl. Vosg. 1890, p. 5,

Cependant les découvertes ne discontinuaient pas à Horbourg même. En 1603, la reconstruction de la maison n° 112 fit trouver un autel avec cette inscription : *Apollini Granno Mogouno* (surnoms d'Apollon, usités dans le nord de l'empire) *aram G. Licinius Trio D. S. D.* (*de suo donavit*, érigea à ses frais). Feydau de Brou, président du Conseil souverain d'Alsace, l'envoya à Schœpflin en 1740 et le fit remplacer à Horbourg par un fac-simile qui existe encore, tandis que l'original a péri en 1870 avec la bibliothèque du Temple-Neuf. Un autre fac-simile en a été habilement exécuté en molasse par M. Ortlieb, pasteur à Munzenheim, d'après le dessin qu'en donne Schœpflin dans son *Alsace illustrée* (Colmar 1751-62). Cet autel a dû représenter une sorte d'ex-voto, comme celui qui fut trouvé à Wasselonne vers 1760 et dont l'inscription était encore plus explicite : *Dianae C. Ligurius Victor V. S. L. M.* (*votum solvit lubens mérito*).

Au siècle dernier de nouvelles trouvailles vinrent s'ajouter aux précédentes. En creusant le canal en amont dont il a été question, on ramassa dans le gravier un certain nombre d'armes romaines et germaniques. Aussi les historiens de l'époque, particulièrement Schœpflin et l'abbé Grandidier, n'hésitent-ils pas à adopter l'opinion traditionnelle et à chercher à Horbourg les ruines d'Argentovaria. Ces ruines furent trouvées par hasard, encore du vivant du dernier de ces deux écrivains. En 1780, le recteur du gymnase protestant de Colmar, Sigismond Billing, secrétaire de Pfeffel et auteur d'une géographie de l'Alsace, aperçut, au cours d'une promenade, des traces de l'enceinte romaine au bord d'une rue. A force d'investigations il réussit à en reconstituer l'ensemble et à en tracer un plan qu'il déposa à la bibliothèque. Dans son discours scolaire de l'année suivante (le manuscrit en est parvenu jusqu'à nous), il raconte sa découverte : « Seul, dit-il, plongé dans la contemplation des bustes païens murés dans la façade de quelques fermes, j'errais à travers les rues du village... Tout à coup mon regard tomba par hasard sur une ligne de maçonnerie qui semblait longer le pied des maisons ; peut-être, pensai-je aussitôt, sont-ce là les fondations de l'enceinte romaine. Je fus bientôt confirmé dans ma supposi-

tion par la vue d'un pan de mur, fraîchement exhumé, et de quelques toises de pierres de taille amoncelées à côté. La construction présentait la solidité de l'architecture romaine. Les angles que je pris d'abord pour des portes, parce qu'ils étaient creux, avaient 16 pieds d'épaisseur. Puis je cherchai et trouvai la longueur de chaque muraille : 180 pas, soit 540 pieds ». Billing croyait avoir affaire à un carré ; son erreur est, d'ailleurs, petite et s'explique aisément par son mode primitif d'estimation. Nous verrons plus loin que l'enceinte forme un simple rectangle.

Au commencement de ce siècle, les habitants trouvèrent des monnaies romaines en si grand nombre qu'ils prirent l'habitude plus parcimonieuse que scrupuleuse d'en déposer dans le tronc des aumônes à la sortie du culte. Le pasteur Hitschler et le curé Simon recueillirent ces singulières offrandes et en firent don à la bibliothèque de Colmar, où elles forment une collection de 83 pièces, de César à Constantin Quant aux pierres de taille extraites de cette carrière d'antiquités, leur nombre doit être incalculable. Même les localités voisines venaient s'y fournir de matériaux pour leurs constructions. C'est ainsi que le registre de l'église nous apprend que vers 1760 un apprenti maçon fut tué par l'effondrement d'une muraille de l'ancien château que l'on démolissait afin d'en utiliser les éléments pour l'achèvement du presbytère de Sundhofen. Certains habitants se faisaient, paraît-il, la lucrative spécialité de déterrer des pierres et de les vendre. De Golbéry en entendit parler en 1821 et accourut exprès pour les voir à l'œuvre et examiner leurs produits. Il les trouva occupés à retourner un jardinet situé à l'angle N. O. du castrum, là où est à présent la cour du N° 40, maison faite en partie de matériaux romains, en particulier les deux piliers de la porte. C'est sous la ruelle qui sépare cette maison de sa cour, qu'est enfouie la tour qui protégeait cet angle. De Golbéry se livra à de minutieuses investigations dont il publia les résultats dans son curieux mémoire sur Argentovaria (Strasb. 1828), qu'il identifie avec Horbourg comme tous ses prédécesseurs.

Après lui, un seul écrivain a eu la témérité de s'attaquer à

une tradition que nous venons de voir se perpétuer avec tant d'unanimité à travers les siècles. C'est M. Coste de Schlestadt (Alsace Romaine, Mulhouse 1859) qui, par une interprétation tout arbitraire et fantaisiste des Itinéraires dont nous parlerons plus loin, prétend reléguer Argentovaria du côté de Markolsheim. Mais comme il ne peut effacer le souvenir des autorités si sérieuses que nous avons énumérées, ni celui des nombreux objets d'antiquités provenant de Horbourg, il propose à tout hasard et sans motif sérieux, d'y placer la station appelée *Olino* par la *Notitia Imperii*, station que Schœpflin et Grandidier avaient cru reconnaître dans les ruines découvertes entre Biesheim et Kuenheim et appelées par Specklin Edenbourg (1), à défaut d'autre nom connu. Voici, au reste, le seul passage de la littérature ancienne où il soit question d'Olino : *Sub dispositione viri spectabilis ducis provinciale Sequanicæ, milites Latovienses Olinone.* Une aussi brève indication n'autorise aucune affirmation précise, si ce n'est qu'après la fixation des grandes régions militaires par Constantin, le duc, c'est-à-dire le commandant des forces militaires de la grande Séquanaise, résida, sous les ordres du président civil de Besançon, à Olino, dont la garnison se composait de Bythiniens de Lataire. Coste affirme, toujours sans preuve, que cette garnison a dû se composer de toute une légion. Soit ; mais alors, à coup sûr, n'allez pas chercher Olino à Horbourg, dont la citadelle n'a pu contenir qu'une cohorte, c'est-à-dire le dixième d'une légion ou 600 hommes. On serait plutôt tenté d'identifier Olino (2) avec les ruines d'Edenbourg, comme l'ont fait les historiens alsaciens du siècle dernier. Car il est naturel de chercher vers la frontière la résidence du chef militaire de la province, la grande Séquanaise , qui s'étendait alors jusqu'au Rhin, empiétant

(1) Ainsi se nomme aussi le vieux château du Hohekœnigsbourg (Annales du Club Vosgien 1e année, art. de Hering),

(2) Leichtlen place Olino près du couvent d'Oelenberg, près Reininger, fondé par Hedwige, mère du pape Léon IX, et occupé par par les Augustins jusqu'en 1626, puis par les Jésuites jusqu'en 1765. Les trappistes qui y sont depuis la Révolution ont été transférés à Wolxheim.

ainsi sur la Germanie I, telle qu'elle avait été constituée par Auguste.

Grandidier appuie son hypothèse sur le fait suivant. D'après un vieux document qu'il aurait eu sous les yeux, Edenbourg se serait nommé primitivement Oelenburgheim (Olinenb ?.) par opposition au Burgheim badois, situé en face et d'où partaient les deux voies menant à gauche à Rigola (Riegel), à droite à Tarodunum (Zarten). Le catalogue du Musée lapidaire de Colmar adopte l'avis de Grandidier dans la classification du bas-relief (N° 1) en grès vosgien trouvé à Diesheim en 1842. Nous ne trancherons pas la question ; mais ce qui est certain, c'est que les ruines d'Edenbourg sont celles d'un important établissement romain, car toutes les fouilles que l'on y a faites furent très fructueuses. Il y a une dizaine d'années encore, en alimentant à nouveau le canal du Rhône au Rhin, on fit une abondante récolte d'objets antiques. L'existence de cet établissement si près du Mont-Brisach prouverait à elle seule l'importance que les Romains attachaient à ce passage du Rhin sur la grande route des Gaules aux Champs Décumates. C'était en effet de Tullum (Toul), capitale des Leuques que venait la voie qui, franchissant le col du Bonhomme et descendant la vallée de la Weiss, traversait Argentovaria, Edenbourg et Brisach pour gagner de là les bords de la Dreisam, le val d'Enfer et finalement Augsbourg (Augusta Vindelicorum). Ces trois places de guerre, reliées entre elles par une ligne de fortins, formaient un véritable camp retranché, un redoutable triangle stratégique capable d'arrêter pendant deux siècles les assauts les plus furieux des Alamans.

II

Les fouilles de 1884

En 1850, M. Herrenschneider, vicaire à Soulzern, fut nommé à Horbourg. Le presbytère, détruit en 1632, n'étant pas rebâti, le nouveau titulaire dut, comme ses prédécesseurs et comme son collègue catholique, se loger dans une ferme

inhabitée. Un heureux hasard lui fit choisir la maison Obrecht, dont le propriétaire, ancien maire de la commune, venait de mourir. Elle forme le coin de la susdite *Schlossgasse* et de la vieille route, appelée *Hintergasse*. L'arc de sa porte cochère porte le millésime de 1598 avec un sablier comme écusson (*Hofzeichen*). A gauche de l'entrée, une dépendance de la ferme, recouverte alors d'antiques tuiles creuses, était l'ex-pigeonnier seigneurial. En creusant la cave, on s'était heurté à un mur épais de trois mètres qui avait fourni plus de pierres qu'il n'en fallait à la construction. Ces différents détails, signalés aussitôt au nouveau locataire, sollicitèrent sa curiosité scientifique ; pour la satisfaire, il devint archéologue.

Les fouilles personnelles, auxquelles il consacra immédiatement ses loisirs, afin de trouver le prolongement du mur supposé romain, aboutirent au bout de trois ans à la découverte, à un mètre sous le sol du hangar, d'une pierre tombale à bas-relief, renversée sur le front sud du mur cherché. Elle figure au musée des Unterlinden, dont le catalogue (2e éd. 1866) la décrit ainsi à la page 117 :

No 6, Pierre tumulaire en grès des Vosges. Bas-relief : un homme en pied, vêtu d'une tunique à manches, tient à la main gauche le pan d'un vêtement plus ample qu'il porte par dessus la tunique. Trouvé à l'ancien presbytère de Horbourg. Hauteur 1 m. 57, largeur 0 m. 57. Don de M. le pasteur Herrenschneider.

Bientôt de nouveaux bas-reliefs, des médailles d'empereurs, un sarcophage et d'autres objets vinrent s'ajouter à cette première trouvaille. D'autre part, le jardin situé derrière la maison et trois ou quatre marches plus haut, renfermait les vignes ci-devant seigneuriales qui étaient jonchées de débris de tuiles romaines, d'amphores et de mortier. L'extrême dureté de ces différents fragments attestait leur antiquité Le bibliothécaire de Colmar, M. Hugot, y recueillit aussi une quantité de ces petites briques hexagonales dont les Romains faisaient leurs parquets à mosaïque et en forma pour le musée un modèle de *pavimentum*

En 1855, la réparation de la maison N° 111, à côté de celle

qui avait déjà fourni le fameux autel d'Apollon, amena la découverte du front ouest du castrum, sur lequel reposaient trois bas-reliefs et une statuette tronquée de Mercure. La même année, la ferme-presbytère devant être vendue et la commune n'ayant pas de ressources pour construire une habitation pastorale, M. Herrenschneider se bâtit une demeure dans l'ancien parc en face de l'entrée du château. Au milieu de la Mittelgasse s'étendait la *Urthlache*, où l'on noyait les femmes condamnées à mort (les hommes étaient pendus) et se dressait le *Urthelstein*, la pierre sur laquelle le coupable entendait son arrêt et qui fut encadrée dans les fondations de la maison bâtie là en 1869. Lorsqu'on en creusa la cave, on retira plusieurs squelettes, un cercueil en dalles grossières et une monnaie romaine, qui firent l'objet d'un rapport adressé par M. Herrenschneider à la Société pour la conservation des monuments historiques. Ce rapport fut lu par M. le Chanoine Straub, alors secrétaire de la Société et mort récemment comme son président, dans une séance présidée par le Dr Schimper, à la préfecture de Colmar.

Il ne pouvait désormais plus subsister de doute sur l'existence de vastes substructions romaines gisant sous le sol de Horbourg. Ainsi, lorsque la Société précitée institua un sous-comité à Colmar, M. Herrenscheider n'hésita pas à lui communiquer le résultat de ses recherches et sa ferme conviction que des fouilles plus étendues et plus méthodiques conduiraient à d'importantes découvertes. Le rapport détaillé qu'il présenta à la première séance tenue au musée le 1er février 1884 lui ayant assuré l'appui de la Société et les fonds nécessaires, il se mit à l'œuvre avec tant d'énergie et de succès qu'avant la fin de ce même mois il put montrer aux membres de la Société, dans le jardin Obrecht devenu jardin Weniger, un pan de mur exhumé dans un parfait état de conservation. Ce fut alors M. Winkler, architecte (à présent conservateur) des monuments historiques, qui se chargea de la direction technique des fouilles. Celles-ci, poussées avec activité, firent connaître avant la fin de l'année, le pourtour presqu'entier du fort, qui forme un rectangle de 174,50 m. (murs compris) d'est en ouest et de 166 m. du sud au nord.

La muraille, en béton indestructible, a partout l'épaisseur de 3 m. qui répond à la dimension de la *decempeda*, cette perche-mesure des arpenteurs romains. Les moellons qui constituaient le revêtement de cette masse, composée de mortier et de gravier ont été presqu'entièrement enlevés pour servir à de nouvelles constructions.

Cet important résultat des travaux si habilement dirigés fut signalé immédiatement (Nov. 1884) par la Revue de Géographie dans les termes suivants : « La question d'Argentovaria n'avait pas été remunée depuis le Mémoire inséré par Coste dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques (1864), où le savant place la station romaine dont il s'agit à Grussenheim et dépossède Horbourg. Se défiant de lui-même, Coste a hâte de se mettre sous la protection des « savants les plus éminents ». Il en appelle à l'opinon de MM. Quicherat, Creuly, etc., lui qui était sur les lieux... non seulement il ne fournit pas la preuve de l'existence d'un castrum à l'endroit où il a fait quelques fouilles, mais encore son problème sur les itinéraires, dont la solution est arrangée par lui de manière à le faire arriver aux environs de Markolsheim (Ohnenheim) le conduit juste à Horbourg... Le moment est venu de réagir contre l'erreur des uns et le sans-façon des autres. Félicitons M. Herrenschneider de son zèle et de son bonheur ..« il vient de faire des découvertes qui ne permettent plus guère de nier l'identité de Horbourg et d'Argentovaria... » Ristelhuber.

M. Herrenschneider a attendu dix ans avant de publier en détail la série de ses patientes investigations, couronnées d'un si éclatant succès. « A mon arrivée ici, dit-il dans son introduction, les complaisants habitants s'empressèrent de me mettre au courant de leur tradition locale : une puissante cité romaine, puis un fier château féodal auraient occupé la place de leur modeste village... Cependant la valeur de ces persistants souvenirs me fut contestée de divers côtés ; quelques-uns pensaient même que jamais remparts romains ne s'étaient élevés là et que les fondations enfouies sous notre sol n'étaient que les restes du manoir wurtembergeois... Aujourd'hui je

suis en mesure de ressusciter aux yeux du lecteur l'image de ce château et l'histoire de ses habitants ; le castrum, reconnu dans toute son étendue, a été mesuré géométriquement. Monnaies et monuments classiques exhumés en partie de mes propres mains attestent l'existence vingt fois séculaire de ce village. »

Ne pouvant songer à le suivre dans la description minutieuse de ses découvertes successives, nous nous contenterons d'en donner un aperçu sommaire.

III

Les ruines romaines à Horbourg

Le fort dont le village recouvre les assises n'était pas considérable et protégeait la cité sans l'entourer. Ses deux ares et demi de superficie n'offraient de place que pour une cohorte, environ un bataillon. Sa base a été ensevelie, parceque le sol s'est exhaussé d'un mètre depuis sa destruction. La terre noire palustre, légère sur laquelle il s'élève, a été recouverte par les dépôts fertilisants de l'Ile dont les eaux étaient chargées de l'argile jurassique.

Comme tout camp romain, il avait quatre portes dont deux ont pu être dégagées. Celle du sud (principalis dextra), placée au point même de départ des fouilles, est dans un état de conservation qui s'explique par ce fait que la rue actuelle se trouve exactement au-dessus d'une des deux voies qui coupaient le fort. Le remblai qui a protégé les restes imposants de cette porte, dû en partie au creusement des fossés du château, offre des couches bien distinctes de gravier, de terre noire palustre, de décombres pleins de tuiles à rebord et de charbon de bois On dirait qu'il n'y a pas été touché depuis l'instant de sa démolition. Elle affecte l'aspect d'une tour quadrangulaire, longue de douze mètres, large de neuf à dix. Le passage, qui mesure trois mètres cinq centimètres plus soixante centimètres de socle, ne coupe pas la courtine à angle droit, mais semble avoir, comme le veut encore notre architecture militaire, mené en biais à l'intérieur de la place.

L'entrée était fermée d'abord par une herse, dont la coulisse est conservée, puis deux portes à doubles vantaux, l'une au milieu du passage, l'autre à l'extrémité intérieure. Au-dessus de l'intervalle qui séparait la herse de la porte du milieu, se dressait le *propugnaculum*, sorte de donjon, d'où les défenseurs accablaient sous leurs traits et innondaient d'huile ou d'eau bouillantes les assaillants qui avaient forcé la première barrière. Les pierres du socle sont encore à leur place, leur surface est à trente centimètres au-dessus du sol, le reste à un mètre Non seulement tout le passage est dallé, mais la construction entière repose sur des dalles de quarante centimètres d'épaisseur.

La porte ouest (prœtoria) a été trouvée dans le même état, si ce n'est que les pierres de taille avaient été enlevées, à l'exception d'une seule appartenant au socle, et en grès de Roufach, comme à la porte sud. Un petit reste de mur au milieu du passage indique que ce dernier était double : les renforts marchaient au combat par un côté sans gêner les mouvements des troupes décimées qui ramenaient leurs blessés par l'autre côté.

La porte nord (principalis sinistra), à l'autre bout de la Mittelgasse, fut démolie dès 1820, dans le but d'en utiliser les dalles. C'est une extraction de ce genre qui attira de Golbéry et provoqua son enquête, dont nous avons parlé plus haut. Quant à la porte est (décumana), elle se trouvait dans une pièce de vignes du château et a été démolie par l'architecte Schietthart en 1597, lorsqu'il fortifia le château (1).

De chacune de ces portes partait une route ; au sud vers Augusta Rauracorum, par Arialbinum, Cambes (Kembs) et Stabula ; au nord vers Argentoratum par Helvetus (Benfeld, l'Helkebos de Ptolémée, l'Hellelus de le carte Théodosienne) ; à l'ouest vers le col du Bonhomme ; enfin à l'est vers la cité dont les restes forment le Kirchberg près Biesheim (Edenbourg-Olino ?), de là vers le Mont-Brisach et les champs Décumates.

Les quatre angles du castrum sont arrondis et étaient

(1) Dans une relation de son voyage en Italie, il dit avoir enlevé les dalles de cette porte.

flanqués de quatre tours rondes en saillie, d'un rayon de trois mètres et dont trois sont retrouvées. Celle N. E. a fait place au château, dont les décombres sont maintenant plantés de vignes. De plus, entre une porte et une tour, se dressait chaque fois une demi-tour intermédiaire, bâtie sur le même plan. On en a trouvé six, les deux autres ont également disparu sous le château. La muraille elle-même était garnie d'une corniche à créneaux, derrière lesquels les défenseurs lançaient leur *pilum*. Au pied du mur régnait la berne, puis venait un large fossé coupé devant chaque porte par un pont que gardaient des sentinelles.

Lorsqu'une série de fouilles eut ainsi fait connaître le plan de l'enceinte, on les étendit à d'autres points accessibles, afin d'étudier les dispositions intérieures du fort. La plus importante de ces fouilles complémentaires fut pratiquée au jardin Ittel, au milieu de la *Mittelgasse*, par conséquent au croisement des deux rues romaines, c'est-à-dire à l'emplacement du forum, qni correspondait à la place d'armes des forteresses de Vauban et était, comme celle-ci, bordée des principaux édifices. Ce jardin, malgré l'hiver qui survenait, fut retourné jusqu'à une profondeur de 2 m. et les résultats dépassèrent toutes les prévisions : on trouva le prétoire, dont les ruines, d'un aspect imposant, présentaient un caractère de solidité remarquable, La base, en pierres de taille du Hohnack, soutenait sans doute une colonnade dorique en calcaire de Champagne mêlé de sable et d'argile (molasse), car on ramassa alentour des débris d'un péristyle. La façade, longue de 13 m. 60 ou, avec ses annexes, de 20 m., a conservé en partie son crépi rougeâtre (épais de 2 à 3 c.), espèce de ciment plus dur que la pierre et composé d'un mélange de chaux et de poudre de briques. A chaque extrémité se dressait un puits en grès jaune, l'un a été conservé pour servir de déversoir aux eaux de pluie. La partie saillante des murs a un mètre d'épaisseur ; le socle, qui a 20 c. de plus, arrive à 1 m. 70 du sol et la pierre la plus élevée du mur, à 85 c. Un débris spécial de maçonnerie provient d'un conduit de chaleur en briques ; d'autres fragments trahissent l'existence d'étuves ou fourneaux, dits hypocaustes, destinés à chauffer les conduits

carrés qui passent sous les planchers ou plutôt les pavés de briques, portaient l'air chaud dans les cabinets à bain, dont le parquet (*pavimentum*) était composé de ces carreaux ou pavés à 6 faces, recueillis à Horbourg en grande quantité.

Par contre, on n'a vu aucune trace de la trésorerie (*quaestorium*), qui était habituellement près du prétoire avec un magasin à grains et à farine. Ce qui étonne moins, c'est l'absence de casernes ; car les légionnaires ne logeaient que dans des constructions légères. Des murs de date plus récente se confondaient en partie et se croisaient avec ces fondations romaines, Ils étaient aisément reconnaissables au peu de consistance de leur mortier et aux débris de chapiteaux en molasse qui y étaient scellés. Un seul de ces chapiteaux est en grès du Hohnack et, quoique d'ordre dorique comme les autres, il est de bien plus grande dimension.

IV

Objets trouvés

A côté du prétoire s'étendait la nécropole qui commença sans doute par être un *tumulus* gaulois. Car on en retira des espèces d'urnes cinéraires semblables à celles de la forêt sacrée de Haguenau que Maximilien de Ring décrit dans le Bulletin de la Société pour.. et, comme elles, réunies par douzaine, avec un diamètre moyen de douze c. en haut et de six en bas, et une hauteur variant entre 11 et 15 cent. Elles sont faites de cet argile noirâtre qui s'étend à 1 ou 2 m. sous le sol de Horbourg. Leur surface ondulée porte encore les marques du feu auquel elles ont été exposées pendant l'incinération des corps dont elles renferment les cendres. Elles reposaient sur le sol primitif à 3 m. au-dessous du niveau actuel.

Près d'elles gisaient un fronton portant, en bas-relief grossièrement exécuté, une tête d'homme, au-dessus de laquelle sont tracés deux cercles, soit des décorations militaires, soit des rouelles, ce symbole de l'éternité qui ornait les tombeaux

gaulois et a donné naissance au mot même de cercueil. Voilà une nouvelle preuve de l'origine celtique de Horbourg.

Les Romains adoptèrent le tumulus et le transformèrent à leur usage. Ils y sont représentés par une stèle bien conservée, dont l'inscription est très lisible :

Aux Dieux Mânes !	D. M. (Dis Manibus)
Ci-git Prittillius, fils de Banuon	PRITTILLIUS BA
Natalis, fils de Luton lui a érigé ce	NUONIS NAT
monument	ALIS LUTON
à ses frais (de suo)	IS D. S. DONA
	VIT

Un bas-relief a été exhumé récemment d'un champ près du village. C'est une pierre de Hohnack, avec une tête de femme ciselée avec assez d'art dans un encadrement dont les coins sont ornés de ces petites roses si fréquentes sur les tombes romaines et qui pourraient bien être des fleurs de pavot, symbole du sommeil éternel,

La collection lapidaire de Colmar renferme un grand nombre d'objets gallo-romains trouvés à Horbourg, presque tous en grès vosgien. Le catalogue de 1866 décrit sept pierres tumulaires, un autel, deux meules gisantes, un bas-relief représentant Mercure. Les fouilles de 1884 y ont ajouté :

Deux pierres tumulaires, trois fragments de corniche à profil classique,

Une meule à bras et six fragments de meules, troix chapiteaux et le piédestal d'une colonne dorique,

Six pierres taillées, des fûts de colonne, la base d'une pierre milliaire, deux bas-reliefs,

Un haut-relief, fragment d'une statue de grande dimension : torse d'homme, peut être d'empereur, tenant de la main gauche un sceptre ou bâton de commandement,

Un fragment de dalle portant l'empreinte du frottement de la porte (sud),

Soixante-dix-sept monnaies de cuivre et trois deniers d'argent, dont un à l'effigie d'Antoine avec l'emblème de la galère prétorienne (un denier d'or de Tibère d'une valeur variable estimée à une moyenne de 80 fr., ramassé également à Horbourg, fait partie de la collection Waltz à Colmar.)

Tuiles creuses (imbrices) et à rebord (tegulæ) longues de 40 c. Plusieurs de ces dernières portent l'estampille de la légion qui les a fabriquées, par ex : EGIMR, abréviation qui pourrait bien signifier *legio I minervia*. Cette légion, qui tint garnison à Boun au commencement du 3e siècle, reçut peut-être la mission de relever les murs d'Argentovaria et d'Augusta Rauracorum.

Urnes cinéraires et nombreux débris de vases en argile de toute grandeur, forme et couleur. La terre samienne (*Sigillata* - ornée de figurines en relief) est représentée par des tessons, dont cinq ont conservé l'empreinte du nom du portier : Melaussus, etc.

Morceau de verre, généralement irisé, provenant de flacons, la crymatoire, vases en partie fondus au feu.

Une fibule gauloise en bronze, une romaine en fer et une mérovingienne dont nous reparlerons.

En fer oxidé : clous, lames, fers à cheval, un cadenas, une clef, une cuiller à parfums.

Des perles de collier en terre cuite, épingles à cheveux et bracelets en anneaux de corne ou d'ivoire, pendeloques en cristal de roche Débris de revètements de murs peints comme ceux de Pompéï et fragments de marbre de revètement. Défenses de sanglier, andouillers de cerf et de chevreuil coquilles bivalves, etc.

IV

Identification d'Argentovaria avec Horbourg

A. Il reste à prouver que la station romaine découverte à Horbourg est bien celle que les écrivains anciens appellent Argentovaria. Ce qui frappe tout d'abord dans ce nom, c'est sa parenté manifeste avec celui d'Argentoratum. Leur racine commune ne peut être que celtique, puisque (leurs nécropoles, en témoignent) les deux locatités existaient à l'arrivé de César. Cette racine, elles la partagent avec un certain nombre de lieux dont l'origine gauloise est presque partout démontrée. Citons au hasard : Argenteuil, illustré par Héloïse et, récem-

ment par la dispute sur la vraie tunique de N. S. ; Argenton-le-Château (Deux-Sèvres), détruit par les Vendéens à Argenton-sur-Creuse (Argentomagus) ; Argentré près Vitré et Argentré près Laval ; Argentan-sur-Orne ; Argent-sur-Saudre (Cher). Détail digne de remarque, tous ces endroits sont *riverains*. Leur nom doit donc se rapporter à un cours d'eau. Cette hypothèse est confirmée par l'existence de l'Argens, ce petit fleuve côtier qui se jette dans le golfe de Fréjus ; de l'Argen, affluent du lac de Constance et, peut-être de l'Ergers (corruption d'Argens ?), nom donné à l'Ehn à partir de Niedernai. César d'ailleurs ne signale-t-il pas (VI, 30) l'habitude des Gaulois de s'établir près des rivières ? L'eau qui baignait les murs d'Argentoratum et d'Argentovaria, c'était l'Ill ou plutôt le bras du Rhin (appelé par quelques savants, le Rhin gaulois) qui, repoussé par le rocher d'Istein (*Isteiner Klotz*), à quelques lieues en aval de Bâle, allait rejoindre l'Ill, dont le lit, de nos jours encore, s'élargit subitement à Mulhouse.

Quant à la terminaison *var*, elle doit provenir de la racine indo-germanique de l'allemand *Wehr* (défense, protection) et du français *guerre*. Pour protéger leurs huttes, les pêcheurs et bateliers rauraques qui occupaient l'emplacement de Horbourg, avaient élevé un de ces murs décrits par César (3) (VII, 23) et composés de couches alternantes, de poutres et de quartiers de roc fixés par des queues d'aronde, l'usage du mortier n'ayant été introduit que par les Romains. Argentovar est donc la forteresse élevée sur l'Argent nom probable du Rhin gaulois, comme Temesvar est la forteresse du Tems et Kolosvar, celle de Claude (le Gothique). De même que Kolosvar a été germanisé en Klausenberg, de même, selon Beatus Rhenanuc (1), les Alamans campés sur les ruines d'Argentovaria auraient traduit ce mot par Horbourg (le fort

(1) Dans l'inscription qu'il composa en 1543 pour le nouveau château de Horbourg.

(3) Le mur païen de Ste-Odile nous en donne une idée, avec ses 6 7 pieds d'épaisseur, le double de hauteur et ses queues d'aronde de chêne, épaisses d'un pouce, longues de 9-10.

dans les marais) (1), qui mérita ce nom même après que le Rhin gaulois eut été désséché, soit par les Romains, soit naturellement. Car l'Ill, qui sans doute avait déjà cessé à cette époque de couler à l'est du village, retournait à chaque inondation dans son lit primitif. En 1480, lors de sa plus forte crue connue, elle mêla ses eaux à celles du Rhin et la plaine d'Alsace offrit de nouveau, pendant quelques jours, l'aspect qu'elle avait aux temps préhistoriques, alors qu'un lac s'étendait des Vosges à la Forêt Noire. Encore au siècle dernier, il fallait pour aller à Brisach franchir cinq ponts, dont un seul a été conservé lors de la construction de la grande route de Colmar au Rhin. Un de ces lits desséchés, l'Illrunz, est encore visible entre Horbourg et Wihr ; un autre, entre Andolsheim et le Kastenwald, forme au milieu des vignes un ravin, bordé d'une digue dont rien ne justifie plus l'existence.

Le premier document qui mentionne l'Ill est la charte promulguée en 770 par Carloman en faveur du monastère d'Ebersmunster. C'est donc avant cette date qu'a tari le bras du Rhin qui servait aux échanges entre Argentovar et Argentorat (2). Ces échanges continuèrent d'ailleurs ; car lorsque les bateaux ne purent plus remonter jusqu'à Horbourg, on créa, une demi-lieu plus bas, le port de Ladhof, pour le déchargement des marchandises.

B. Nous avons essayé de montrer l'identité d'Argentovaria-Horbourg par des raisons étymologiques. Voici maintenant des raisons géographiques empruntées aux itinéraires qui servaient à orienter les troupes en leur indiquant le nom et la distance des étapes. Deux de ces guides sont parvenus jusqu'à nous : celui dit d'Antonin et la table pseudo-théodo-

(1) Le vieux mot allemand HOR veut dire *boue*.

(2) Il a dû tarir dès les Romains qui le remplacèrent par le canal de l'Illrunz. L'hypothèse de M. Herrenschneider que l'Ill-Rhin coulait à l'est de Horbourg vient d'être inopinément confirmée par la découverte, dans le village même, d'un lit de rivière comblé par des décombres d'origine romaine, 2 pointes de flèches y ont été ramassées entre autres débris.

sienne dite de Peutinger (1). Le premier. qui malgre son titre, ne date sous sa forme actuelle que de Dioclétien, fut imprimé d'abord par H. Estienne en 1512. Cet essai bien imparfait de cartographie fut bientôt dépassé par les Itinéraires coloriés dont la Table de Peutinger est un spécimen. On appelle ainsi un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, copié au 13e siècle, d'après un document plus ancien, sur douze feuilles de parchemin dont la première est perdue. Tel est l'avis d'Emile Desjardin (Paris 1869). Miller(2) est plus affirmatif. Il croit pouvoir en attribuer la première rédaction, faite vers 366, à un certain Castorius qu'il considère comme un des derniers écrivains profanes de l'antiquité et dont la copie viennoise daterait du XIe ou XIIe siècle.

Ces deux indicateurs sont des compilations peuex actes rédigées par les soins de l'administration, d'après les renseignements souvent vagues, parfois contradictoires des commerçants et des fonctionnaires. Les distances, mesurées au pas, sont forcément approximatives. Il faut joindre à ces sources d'erreurs l'ignorance des copistes qui ajoutent de nouvelles fautes aux méprises des rédacteurs, méprises plus fortes à mesure que les étapes s'éloignent de la capitale. Le nom de chacune de ces étapes est suivi du nombre des milles qui la séparent de la précédente. Les milles sont remplacés en Gaule, dès le IIe siècle, par des lieues de 1500 doubles pas (2222 m.)

Comparons dans les itinéraires les trois passages qui nous intéressent.

(1) Exécutée, croit-on, à Constantinople sous Théodose I ou II, découverte à Spire vers 1500 par Conrad Celtes qui la légua à Peutinger, savant augsbourgeois (1465-1547) ; celui-ci se proposait de la publier, lorsqu'il mourut; elle parut en 1598, par les soins de l'imprimeur Balthasar Maretus. Celtes fut bibliothécaire de Max. I et poète impérial (1459-1508).

(2) Weltkarte des Castorius. Ravensburg 1888.

A. Carte théodosienne d'Augusta Rauracorum			B. Itinéraire d'Antonin N° 1 d'Augusta Rauracorum		
à Arialbinum	6	25	à Cambes	12	36
Cambes (Kembs par Habsheim)	7		Stabula(1)	6	
Argentovaria	12		Argentovaria	18	
Helellus	12	24	Helvetus	6	18
Argentoratum	12		Argentoratum	12	
	49			54	

N° 2
d'Epomanduodurum (2)

à Gramatum	19		Mons Brisiacus	24	
Larga	25		Helvetus	25	55
Urunci (3)	18		Argentoratum	30	

Le désaccord est manifeste. Tandis qu'A place Argentovaria à mi-chemin entre Augst et Strasbourg, c'est-à-dire vers Horbourg, B le relègue du côté de Schlestadt où jamais aucune antiquité romaine n'a été trouvée. Bien plus, B se contredit lui-même : non seulement il met 55 leuques entre Brisach et Strasbourg, mais il place cette dernière ville à 12 puis à 30 leuques d'Helvetus (4).

Des stations portées sur les itinéraires, aucune n'a fourni autant d'objets d'antiquité qu'Horbourg, sauf Augusta R où l'amphithéâtre, un viaduc, un temple, le mur d'enceinte pouvant contenir 30 à 40 000 habitants ont été remis au jour. Aussi tous les archéologues alsaciens saluent-ils dans Horbourg l'héritier d'Argentovaria. Coste (5) seul arrive par une interprétation arbitraire des Itinéraires à placer cette station d'abord à Ohnenheim, puis à Grüssenheim. D'Anville, trompé par une prétendue identité des noms, la place à Arzenheim.

(1) Bantzenheim ?

(2) Mandeure près Montbéliard.

(3) Ou Uruncæ ; Illzach dont un canton a garde le nom de Runz. Richard (Thesaurus topographicus Nuremb. 1824) place Urunci à Brunstatt.

(4) Ell près Benfeld, où la tradition enterre S. Materne.

(5) L'Alsace romaine, Mulhouse 1859

V

Histoire d'Argentovaria

La Haute-Alsace forma le territoire que les Séquaniens cédèrent à Arioviste, lorsqu'il les eut délivré de la suprématie des Eduens. Les Rauraques indigènes se virent bientôt à l'étroit à côté de leurs hôtes dont les rangs grossissaient sans cesse et vingt-trois mille d'entre eux se joignirent à l'exode des Helvètes. Les survivants du désastre de Bibracte furent renvoyés dans leurs foyers par César qui ne tarda pas à les débarrasser des Germains dont la défaite eut lieu vers l'Ochsenfeld, s'il faut admettre la variante qui place la rencontre à cinq milles du Rhin. Il s'agirait alors du Rhin gaulois et ce serait du côté de Mulhouse qu'Arioviste aurait trouvé la barque qui lui sauva la vie.

Dans son rapide passage, César n'eut pas le loisir de donner aux remparts d'Argentovaria la solidité romaine. Mais l'année même de sa mort, la capitale des Rauraques (1), Augusta R., était transformée en cité romaine par Munatius Plancus qui, trois ans après, comme proconsul, fondait Lyon, la capitale des Gaules, et lorsqu'en 27 Auguste vint organiser militairement la rive gauche du Rhin, il fit fonder par Drusus plus de cinquante forts aux passages importants du fleuve et y campa huit légions, presque 1/3 de toutes les troupes de l'empire. Un de ces forts fut établi à Argentovaria, sur la route qui allait de la vallée de la Weiss à celle de la Dreisam (2). Revenu l'an 10, Auguste comprend que pour assurer la paix de la rive gauche, il faut occuper l'autre, et sépare la vallée du Rhin du gouvernement de la Belgique en fondant les deux Germanies. Puis il distribue à des paysans gaulois et à des vétérans le territoire situé au sud du Néckar et le soumet à une dîme régulière, d'où le nom de champs

(1) A l'embouchure de l'Ergoltz dans le Rhin, à onze kilomètres de Bâle.

(2) Tandis qu'Augst. agrandi et fortifié. commande la trouée de Belfort.

décumates. Une légion fut postée à Vindonissa pour couvrir l'embouchure de l'Aar (Arula), une autre dans la Haute-Alsace pour garder les passages des Vosges.

Dès ce moment s'établit l'usage de confier aux Germains eux-mêmes la garde des frontières, en leur accordant des terres sur la rive gauche, usage excellent tant que l'empire fut redouté, mais qui lui devint dangereux et hâta sa ruine, dès que son prestige pâlit. Ce prestige reçut une première atteinte dans la forêt de Teutobourg, en septembre de l'an 9 de notre ère. Les légions de Varus attendirent six ans la sépulture et la vengeance, jusqu'à ce que Germanicus vint leur rendre les derniers devoirs et sauver l'honneur de Rome dans les plaines d'Idistavisus. Sa fille Agrippine naquit dans la capitale des Ubiens et lorsque son oncle Claude l'eut fait impératrice, elle se ressouvint de son lieu de naissance, y envoya une colonie de vétérans et lui donna son nom (en 50) (1). Dix-neuf ans après, cette reine des cités rhénanes fut saccagée par le Batave Civilis qui livra aux flammes toutes les stations du fleuve sauf Vindonissa et Mayence que les Cattes essaient en vain de surprendre. Céréalis accourt d'Italie et pacifie toute la vallée du Rhin. C'est à Cologne que Trajan, gouverneur de la Haute-Germanie, reçoit la nouvelle de son avènement. Avant de partir pour Rome, il jette les fondations d'Aquae (Bade) et achève le long du Mein le rempart qui portera son nom et qu'Adrien prolongera.

C'est le compilateur Alexandrin Ptolémée qui, dans sa géographie, écrite sous Antonin, fait la première mention d'Argentovaria, comme ville des Rauraques moins importante qu'Augst. Ses murs ne durent guère servir tant qu'ils furent protégés par les champs Décumates. Mais quand la ligne du Mein, puis celle du Neckar eurent été successivement abandonnées, les forteresses du Rhin redevenu frontière furent remises en état de défense et ne tardèrent pas à revoir l'ennemi. Les murs d'Argentovaria et d'Augst furent relevés probablement sous Gallien (260-8) et Probus déjà (276-82) eut fort à faire pour contenir le flot de l'invasion. Lorsque son

(1) *Colonia Agrippina*, d'où Cologne.

successeur Maximien dégarnit la frontière en 285 pour combattre les Bagaudes de Lutère, le Rhin fut franchi périodiquement par les descendants des Suèves d'Arioviste les Alamans qui toujours repoussés ne se lassent pas de revenir à la charge. De plus en plus audacieux, ils étendent leurs ravages au-delà des provinces de la frontière. Dès leur première invasion sous Gallien, ils pénètrent jusqu'à Langres qu'ils détruisent. Probus les rejette dans leur territoire au nord de la Forêt-Noire (silva marciana) et relève pour peu de temps le mur (limes) d'Adrien. Défaits par Dioclétien et poursuivis par Maximien jusque dans leurs forêts, ils reviennent se faire tailler en pièces par Constance Chlore qui faillit tomber entre leurs mains sous les murs de Langres (Lingones). Leur invasion prend quelquefois des allures pacifiques, quand leurs chefs briguent des dignités romaines et parviennent à des charges élevées. Leur roi Chrokus suit Constantin en Grande-Bretagne et l'aide à revêtir la pourpre. Ces infiltrations d'apparence anodine ne sont pas moins dangereuses pour l'empire qu'elles minent. A la fin du quatrième siècle, il est prêt à tomber au premier choc. Mais auparavant il inflige à ses infatigables agresseurs deux sanglantes défaites en Alsace.

En 354, ils se jettent sur cette province et s'y établissent d'une façon durable, pendant que les Francs pénètrent en Belgique. Les florissantes cités riveraines sont détruites car les Alamans dédaignent le séjour des villes et les prisonniers trainés comme esclaves dans les forêts de la Germanie ; les fuyards couvrent toutes les routes de l'intérieur. L'empereur Constance II nomme son cousin et beau-frère Julien préfet des Gaules avec le titre de César. Julien quitte Milan le premier décembre 355 et s'arrête quatre mois à Vienne pour s'habituer au commandement et entraîner ses soldats, comme Marius l'avait fait avec tant de succès aux mêmes lieux quatre cent cinquante ans auparavant. Cologne était pillé, Autun assiégé et péniblement défendu par des vétérans. Julien débloque cette ville et s'avance jusqu'à Cologne, puis revient prendre ses quartiers d'hiver à Sens. Cerné dans ses cantonnements, il force les barbares à la retraite et marche

avec treize mille hommes d'élite vers les Vosges pour appuyer Barbation qui doit opérer du côté d'Augst. Une bande d'Alamans se glisse entre les deux armées et pousse jusqu'à Lyon avant de rencontrer quelque résistance Mais à leur retour, chargés de butin, ils trouvent les Vosges occupées et pas un d'eux n'échappe. C'est alors que pour les venger, sept de leurs rois franchissent le Rhin à Strasbourg avec trente-cinq mille guerriers choisis, s'étendent jusqu'à Brumat et Rheinzabern et adressent à Julien, qui approche, la sommation d'évacuer le pays qu'ils se sont adjugé. Julien fortifie Saverne pour assurer sa retraite, emporte Brumat d'assaut et va livrer bataille sur les collines couvertes de moissons d'Hausbergen. La cavalerie romaine fléchissant au centre, l'ennemi la presse imprudemment et se laisse prendre entre deux feux par les ailes qui convergent. Il laisse six mille morts snr le terrain, le reste se noie dans le Rhin ou est fait prisonnier avec le roi Chnodomar, la terreur des Gaules, qui s'en va mourir de langueur à Rome.

Julien se hâte de cueillir les fruits de sa victoire en allant délivrer vingt mille prisonniers et relever le fort de Trajan au confluent du Mein et de la Nidda. Puis il accorde un armistice aux vaincus qui consentent à apporter eux-mêmes les matériaux pour la reconstruction des villes saccagées (59). Pendant un des moments de loisir qu'il passa au palais des Thermes, dans le quartier romain de Lutèce (1), les légions le proclament empereur. Il ne franchit les Alpes qu'après avoir inspecté les défenses du Rhin, puis va terminer en Perse son règne éphémère, percé d'une flèche à trente-deux ans.

En 365, nouvel assaut, malgré la présence de Valentinien I à Trèves. Mécontents des présents annuels qu'on a la faiblesse de leur accorder, les Alamans franchissent le Rhin gelé et vont conquérir un drapeau à Besançon. La cavalerie de Jovin les atteint à Châlons, leur met dix mille hommes hors de combat, prend et pend leur roi Vitikab. Non découragés, ils

(1) D'autres historiens veulent que Julien se soit trouvé alors au château d'Amiens, où quelques années plus tard Valentinien proclama Auguste son fils Gratien, le futur vainqueur d'Argentovaria.

surprennent Mayence pendant une fête chrétienne et emmènent beaucoup de prisonniers. L'empereur accourt, les rejoint dans leurs montagnes et les taille en pièces. Revenu à Trèves, il fortifie les bords du fleuve, élève même des forts sur la rive droite, par ex. à Manheim, à l'issue de la vallée du Neckar, une des grandes bouches d'invasion (369), cinq ans après il fait alliance avec leur roi Macrian.

Le poète bordelais Ausone l'avait suivi dans ces campagnes, au cours desquelles il avait composé à Trèves vers 370 son poème dithyrambique sur la Moselle. De 365 à 368 il avait été précepteur du jeune Gratien. Celui-ci succéda à son père dès l'âge de seize ans (375). Il fut le dernier empereur romain qui foula le sol germanique. Il marchait au secours de son oncle Valens, attaqué par les Visigoths sur le Danube, lorsqu'une nouvelle et subite irruption des Alamans lui fit rebrousser chemin. C'était Priaire, roi des Lentiens, peuplade du Nord du lac de Constance, qui voulait profiter de son absence, divulguée par un compatriote, prétorien en congé. En Février 378, il franchit le Rhin gelé avec 40,000 guerriers. Gratien était moins loin qu'on ne le supposait. Il surprit les envahisseurs dans les forêts qui avoisinaient Argentovaria et leur tua cinq mille hommes, parmi lesquels était leur roi. Après les avoir poursuivi jusque dans la Forêt Noire, il repart pour l'Orient, mais arrive trop tard pour prendre part à la bataille d'Andrinople. Son oncle était mort dans une cabane allumée par les vainqueurs. Lui-même, à vingt-quatre ans. est tué par ses propres troupes à Lyon.

C'est l'historien contemporain, peut-être témoin oculaire, Ammien Marcellin qui nous raconte en détail (XXXI, 10) la victoire de Gratien. Il donne à la bataille le nom d'Argentaria, qui est identifié avec Argentovaria par tous les savants sauf Maximilien de Ring (1). Celui-ci veut que les Lentiens aient été défaits dans leur propre territoire, où sur la rivière d'Argen est le village de Langenargen qui, dit-il sans le prouver, se serait nommé autrefois Argentaria. Il oublie qu'Ammien affirme expressément que la rencontre eut lieu sur la rive gauche du fleuve.

(1) Etablissements romains du Rhin et du Danube. Strasb. 1853.

A cette époque, la Gaule était administrée par onze gouverneurs de province. Celui de la Grande Séquanaise, résidant à Besançon, est cité dès 294. Le chef militaire (dux) qui est sous ses ordres à Olino (Edenbourg ?) est encore mentionné vers 400, comme dernier représentant des armées romaines sur le Rhin. Les jours de son pouvoir sont comptés. Trois ans après, Stilicon rappelle les légions rhénanes pour les opposer à Alaric qui entraîne ses Visigoths à l'assaut de Rome. Cet abandon de la frontière est le signal de l'invasion définitive. Les Suèves qui suivent leur roi Radagaise au-delà des Alpes se font, il est vrai, cerner et massacrer dans les rochers de l'Apennin toscan. Mais leur désastre n'empêche pas Alains et Vandales de se ruer sur la Gaule. A Noël 406, écrit Saint Jérôme du fond de sa retraite de Bethléhem, où d'illustres Gaulois échappés à la catastrophe lui en ont porté la nouvelle, les chrétiens de Mayence assemblés à l'église sont surpris par les Barbares et la ville détruite. Jusqu'à Toulouse, les florissantes cités qui couvraient notre pays, partagent le sort de Mayence. Celles qui se relevèrent retombèrent sous les coups d'Attila. En été 451, les Huns passent le Rhin à Constance, défont les Burgondes qui, dès 412, avaient fondé un royaume entre les Francs et les Alamans, franchissent les Vosges à Saverne et se dirigent sur Metz. Vaincu à Méry-sur-Seine, Attila revient sur ses pas, laissant un désert derrière lui. Argentovaria était sans doute inhabité depuis 407. Car les Alamans, maîtres de la Haute-Alsace depuis un demi-siècle, fuyaient le séjour des villes et n'utilisaient pas les constructions romaines. Mais lorsqu'après Tolbiac les Francs occupèrent le pays, une de leurs colonies s'établit au milieu des ruines et y ensevelit ses morts, dont les fouilles de 1884 ont troublé le repos treize fois séculaire, ajoutant ainsi une page nouvelle à l'histoire de la nécropole de Horbourg et en même temps à celle du comté.

VI

La Nécropole

La découverte des différentes couches qui ont recouvert successivement le tumulus primitif a une réelle valeur historique en permettant de combler jusqu'à un certain point la lacune qui séparait la période romaine de celle des comtes indigènes. La domination franque a laissé dans la contrée des souvenirs perpétués dans certains noms isolés tels que le *Frankenweg* dans la banlieue de Colmar, le *Frankenthal* au pied du Hohneck, la *Frankenburg* entre le val de Villé et celui de Lièpvre. Mais les traces conservées par la nécropole de Horbourg sont autrement caractéristiques : ce sont les Francs eux-mêmes surpris dans leur dernier sommeil.

Dès le début des fouilles une francisque avait été ramassée dans le gravier sous le pont de l'Ill, à l'endroit où en 1772 on avait trouvé des javelots d'airain, haches d'armes et glaives provenant de la bataille de 378. La francisque prouve que les Francs ont passé là ; la nécropole montre qu'ils y ont habité, car elle renfermait vingt et un sarcophages en pierre disséminés au milieu, à l'entour et surtout à l'entrée du prétoire. Pour ensevelir leurs morts — leurs chefs sans doute — la colonie franque enleva les marches qui du forum menaient à l'intérieur de l'édifice et les remplaça par des cercueils, dont sept ou huit étaient ainsi posés sur le seuil, intact au point qu'on y distinguait encore les entailles marquant la place des deux vantaux. Sauf un seul cercueil, creusé tout d'une pièce dans une de ces pierres blanches dites molasse, tous les autres se composent de grandes dalles en grès rouge juxtaposées. Le couvercle lui-même n'est qu'une dalle, quelquefois plusieurs. Au fond il y a généralement une légère maçonnerie en tuiles à rebords ou autres débris cimentés. Tous portent des traces de profanation, ayant servi dans la suite à de nouvelles sépultures ; car plusieurs comptaient trois ou quatre squelettes ou étaient remplis de terre.

Ces substructions découvertes d'abord au jardin Ittel s'étendaient plus loin. Le sarcophage en molasse dépassait le mur

d'enclos du côté de la rue. On y continua les fouilles qui firent encore découvrir cinq cercueils, outre les seize du jardin Plusieurs méritent une mention spéciale dans l'ordre de leur découverte.

N° 3 fait de dalles brutes en grès jaune d'Eguisheim, est vide jusqu'au fond, où repose le squelette gigantesque (presque deux mètres) d'un homme, un vieillard d'après la denture à demi usée par la mastication d'aliments durs. La jambe gauche, soulevée, touche au couvercle ; le bras droit est plié en deux. Des restes de filigranes d'or, provenant sans doute de l'habit brodé du défunt, témoignent de son rang élevé. Ce cercueil, peut-être celui d'un des premiers comtes de Horbourg, a été placé sous un cyprès au jardin de M. Herrenschneider (N° 62), dans l'état où il fut exhumé.

N° 4 en dalles silico-calcaires de Roufach, rempli de terre et d'ornements, fut primitivement une tombe de femme (comtesse ?) portant au doigt une bague d'or et sur la poitrine une boîte à parfum retenue par un chaînette en or. Ces deux objets de luxe ont été retirés du fond du cercueil. Dans le chaton de la bague était enchâssé un grenat rouge qui portait, en entaille, un oiseau, soit l'oiseau de Vénus (le paon), soit le symbole chrétien du pigeon. La boîte à parfum affecte la forme d'un barillet (vingt-cinq millimètres de haut sur trente-cinq de circonférence, poids trente grammes, valeur cent francs) ; l'intérieur est lisse, le couvercle et le fond sont ornés de rainures en croix ; le pourtour est garni d'un relief de filets en grènetis ; le couvercle, orné en plus de filigranes est maintenu par deux charnières à l'aide de goupilles en acier mangées par la rouille, dont l'une est fixe, l'autre mobile. C'est à cette dernière qu'est fixée la chaînette dont le premier anneau, soudé, est seul resté. Cette boîte ou capsule contenait outre une résine aromatique méconnaissable, deux clous de girofle qui, selon l'avis du Docteur Flückiger de Strasbourg, remontent au sixième siècle et comptent parmi les premiers venus d'Asie (1). Cette curieuse découverte renverse l'opinion, défendue par A. de Candolle, que les clous de

(1) Journal de pharmacie d'Alsace-Lorraine. Strasb., novemb. 1885

girofle ne furent introduits en Europe qu'en 1511, après la découverte des Molluques par les Portugais. Les deux objets précieux sont conservés au Musée de Colmar.

N° 6 fortement muré, avec couvercle et côtés chacun d'une pièce (l'un des côtés est formé par la stèle de Prittilius) ne renfermait qu'un peu de terreau, quelques débris de bois pourri, un anneau en cuivre et des tronçons d'épée qui font supposer que le bois provenait du fourreau et l'anneau (grandeur de bague d'homme) d'une chaîne soutenant l'épée. Ce cercueil a un mètre soixante-deux, tandis que les autres atteignent presque tous deux mètres, sauf un de soixante centimètres avec un squelette d'enfant. Outre les objets mentionnés, le N° 6 renfermait une fibule ou agrafe mérovingienne en cuivre : le milieu est à jour, les extrémités sont formées de six rond attachés à une bande sphérique partagée en huit secteurs, dans lesquels s'enchâssent des pierres alternativement bleues et blanches en émail ou en mastic. Le revers de la fibule présente, parfaitement conservés, les supports et le crochet d'arrêt.

Ajoutons, comme dernier détail curieux, que le sarcophage monolithe en craie blanche de Champagne a, au fond, une ouverture ronde de la grosseur du poing destinée à l'écoulement des parties liquides. Se vidant ainsi, il a dû servir de tombeau de famille. Il est d'ailleurs de date plus récente.

L'histoire de la nécropole ne s'arrête pas avec la période franque ; tout le moyen-âge y figure. Dans la période allemande, les morts ne sont plus incinérés comme chez les Gaulois et les Romains, ni déposés dans la pierre comme chez les Francs, mais enterrés dans des cercueils en bois autour de l'église. La nécropole est devenue *Kirchhof*. C'est Charlemagne qui fait prévaloir cet usage ; en 785 il interdit aux Saxons, sous peine de mort, de brûler les cadavres ou de les ensevelir *ad tumulos paganorum*. L'urbaire de Horbourg nous apprend que le temple romain devenu chapelle chrétienne fut démoli en 1593 sur l'ordre du comte Frédéric et remplacé par l'église actuelle, bâtie plus au nord, hors du *castrum*, « auf die Acker ». Le cimetière suivit l'église : Pierre Kobel, enlevé par la peste, y fut enterré le premier, le 13 novemble 1594.

Les squelettes retrouvés se comptent par centaines ; leur état étonnant de conservation est dû sans doute à l'amoncellement des décombres qui les ont protégés. Ce qui frappe surtout, c'est leur denture absolument intacte. Un crâne fendu par un coup de sabre ou de hache est conservé au musée ; c'est celui d'un jeune homme, ses dents de sagesse viennent de percer. Citons encore le crâne imbibé de sang d'un supplicié dont la tête tranchée par le glaive gît entre ses jambes (1) ; un crâne de jeune fille avec boucles d'oreilles ; enfin celui d'un vieillard, ceint des restes d'une sorte de couronne en une étoffe offrant l'aspect de l'amadou et de fils de bronze très ténus.

La nécropole s'est exhaussée peu à peu, les squelettes formant plusieurs couches de un à deux mètres de profondeur. Une fosse de trois mètres de long est remplie d'ossements provenant sans doute de l'ancien ossuaire démoli avec l'église dont l'emplacement fut vendu par Frédéric et mis en culture, au point que le souvenir de sa destination primitive s'en perdit. Le jardin Ittel, pierreux et aride avant les fouilles, puis nivelé et cultivé à nouveau, est devenu d'une fertilité extraordinaire. Un chapiteau dorique en grès vosgien, trouvé là, a été placé au milieu du jardin. en guise de monument commémoratif.

Comme conclusion, nous pouvons admettre que les ruines d'Argentovaria furent habitées vers la même époque où celles d'Argentoratum se repeuplèrent. Pour refaire de cette ville une forteresse, les Francs se contentèrent d'utiliser les murs romains, Silbermann l'a déjà prouvé. Horbourg, de même, serait vite redevenu une ville, sans le voisinage de la ferme royale de Colmar qui se développa aux dépens de son antique voisine.

Th. Schœll.

(1) Rappelons à ce sujet qu'en 1279 le comte de Horbourg fit décapiter un brigand.

HISTOIRE D'UNE PETITE VILLE DE LA HAUTE-ALSACE

SOULTZ & SON ANCIEN BAILLIAGE

(Suite) (1)

IV

Guerre de Trente-Ans

La guerre de Trente-Ans fut la dernière et la plus terrible explosion de ces troubles et de ces agitations qui désolèrent l'Alsace sous la période germanique. Le soulèvement des protestants suscité par la politique maladroite de Ferdinand II, fut l'origine de cette terrible guerre (1618).

Les protestants provoquèrent l'intervention de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Celui-ci s'empressa de profiter de ce prétexte pour déclarer la guerre à Ferdinand II, après avoir conclu avec la France un traité hostile à l'Autriche. Les troupes protestantes parurent dans la Basse-Alsace en 1621 sous la conduite du comte de Mansfeld, fils naturel de Pierre-Ernest de Mansfeld. Ils établirent leur quartier général à Benfeld et de là se répandirent dans la Haute-Alsace et campèrent à Hartmansviller entre Soultz, Berviller et Uffholtz après avoir brûlé et pillé les villages d'Isenheim, Rædersheim et Ungersheim (2), mais ils durent bientôt battre en retraite devant Tilly, général de l'empereur.

En 1632 les Suédois parurent en Alsace sous le commande-

(1) Voy. pp. 334-367 de la livraison Juillet-Août-Septembre 1894.

(2) Chroniques de Thann et de Wührlin de Hartmansviller.

ment du général Gustave Horn. Ils s'emparèrent rapidement de gré ou de force, de toutes les villes d'Alsace sous la conduite du Rheingraf Otton Louis. Le 12 décembre 1632, le Rheingraf entra dans Guebviller où il se fit payer une contribution de guerre de 3000 thalers. En 1633 cette ville dut encore payer à Gustave Horn 14000 thalers. Dès ce moment le pays fut constamment occupé par les troupes tantôt suédoises tantôt impériales. Les chroniques de l'époque sont pleines des exactions et des cruautés exercées sur les malheureux Alsaciens par cette soldatesque effrénée. « On ne peut s'imaginer, dit une chronique des archives de Lautenbach, à combien de spoliations, de pillages, de vols, de sacrilèges, de crimes, l'ennemi se livra ; la langue se refuse à le dire, la plume à l'écrire. » Les gens des campagnes abandonnant leurs demeures et leur scultures, se réfugièrent dans les villes ; il en résulta une grande famine et la peste engendrée par cette grande agglomération d'habitants exerça ses ravages sur eux. A Soultz en quatre mois, du 28 août 1633, à la fin de l'année, il mourut 336 personnes dont 148 enfants ; le chiffre des naissances dans le même temps s'élève seulement à 22. La mortalité normale à Soultz dans les années précédentes était de 40 (1). On constate également vers cette époque un chiffre relativement considérable de naissances illégitimes du fait de la présence des soldats qui ajoutèrent le relâchement des mœurs aux pillages et aux dévastations.

Les soldats suédois pillèrent les dominicains de Guebviller et y firent un grand scandale avec les vases sacrés et les ornements. Ils commirent les mêmes excès à Soultz dans la commanderie de St-Jean et dans la chapelle des Trois Rois, ainsi qu'à Thierenbach dont les moines s'étaient enfuis au Saint-Mont près de Remiremont. Les bourgeois prirent aussi le parti d'abandonner le pays, et s'enfuirent en grand nombre en Suisse et jusque dans le Tyrol.

« Les paysans du Sundgau prirent la résolution de se jeter sur les soldats pour se délivrer de leur joug intolérable, mais

(1) Il est vrai que le chiffre de la population était considérablement augmenté par les réfugiés, puisque le chiffre indiqué pour la mortalité dépasse celui de la population normale,

eux aussi échouèrent, dit le manuscrit de Lautenbach, les soldats ayant découvert le projet des paysans, marchèrent contre eux et en cernèrent 4000 à Blotzheim. Les paysans continuant à résister dans leurs positions, ils les attirèrent par la ruse, ceux-ci tombèrent dans leurs embûches et durent déposer les armes ; alors les soldats les massacrèrent misérablement, d'autres furent pendus aux arbres, et pour comble de cruauté on contraignit le fils à mettre la corde au cou de son père, d'autres après de longues et cruelles tortures furent conduits dans la plaine de Sierentz, attachés quatre à quatre par les bras les uns des autres et tués à coups de marteaux.

« A ces incendies et massacres qui jetèrent la plus grande partie de l'Alsace dans le gouffre de l'extrême misère, ajoutez encore que les Suédois pour protéger les villages et les bourgs qui étaient exposés à des dévastations et à des pillages quotidiens, confiaient leur défense à des sauvegardes que cherchaient souvent à surprendre les impériaux et les soldats lorrains ; et quand ceux-ci étaient repoussés, ils attendaient une meilleure occasion pour revenir à la charge avec beaucoup plus de vigueur, en incendiant les maisons, c'est ce qui arriva au village de Lautenbach qui fut pillé et mis à sac par les soldats lorrains en garnison dans le fort de Wildenstein.

. . . . . .

« Les invasions multipliées de l'ennemi plongèrent les habitants de l'Alsace dans une si grande misère et pauvreté, que n'étant en sûreté ni chez eux, ni dans les champs, ni sur les chemins, ils laissèrent la terre inculte. La faim forçait les uns à manger la chair des hommes morts ; la plupart se nourrissaient de son et de glands ; pour d'autres c'était un délice de manger les souris et les chiens ; d'autres se nourrissaient de la chair de chevaux déjà en putréfaction ; le plus grand nombre comme par une punition manifeste de Dieu, périt par la faim, par le fer et par la peste ; d'autres pour échapper à la faim et à la mort, vendirent ce qu'ils avaient de plus précieux et le donnèrent en échange de pain ; beaucoup d'autres, exténués par cette extrême misère et de plus

maltraités par les cruels soldats cherchèrent un refuge en Suisse.

« C'était une dévastation générale, les villages et les villes abandonnées se transformèrent en forêts qu'habitaient les bêtes fauves ; les hommes, à la manière de ces dernières, se cachèrent dans les bois les plus épais, sans être encore entièrement en sûreté. Rien n'avait été épargné, les lieux sacrés comme les profanes avaient été pillés ; les hommes, maltraités par toutes sortes de tourments inouïs, abandonnèrent tout, et pour que rien n'échappât au désastre général, on brisa les vitraux des églises, les cloches furent enlevées des clochers, les unes prononçaient les noms de Jésus et de Marie, les autres laissaient couler une abondante sueur, voulant sans doute par ces signes attester les sacrilèges et les impiétés des soldats qui les transportèrent à Bâle et dans d'autres endroits et les vendirent à vil prix. » (1)

De guerre lasse, épuisés de forces et d'argent, voyant l'Alsace en proie à des armées qui la désolaient tour à tour, plusieurs seigneurs et plusieurs villes implorèrent le secours de la France et se mirent sous sa protection (1634) Au commencement de 1634 les impériaux étaient encore maîtres de Guebviller, Soultz et Ensisheim qui étaient occupés par les troupes du duc de Feria. Le comte de Salm, gouverneur des états de l'évêché de Strasbourg, retiré à Thann après avoir été chassé de Saverne par les troupes françaises, joignit ses troupes à celles du duc de Lorraine ; celles-ci au nombre de sept mille hommes s'établirent à Soultz, Guebviller et Rouffach. Le Rheingraf Otton Louis vint bientôt les en déloger : le 2 février 1634 Soultz fut pris d'assaut et les troupes du Rheingraf y firent grand pillage. Le comte de Lichtenstein seul dut payer une rançon de trois quintaux d'argent, les troupes impériales au nombre de quatre compagnies de cavaliers s'enfuirent dans la montagne non sans perte, la margrave dut abandonner son carosse à Soultz. Le Rheingraf après la prise de Soultz se porta sur Rouffach qu'il emporta

(1) Le manuscrit qui est écrit en latin a été traduit et publié par M. Knoll dans le Journal de Guebviller.

d'assaut le 15 février, le château d'Isenburg dut se rendre à discrétion (1). Une grande bataille fut enfin livrée le 2 mars 1634 entre le Rheingraf et les troupes impériales, Merian qui a donné une gravure de cette bataille la place entre le château de Hirtenstein et le chemin de Soultz au point où se trouve le Weckenthal en avant de Wattwiller, non loin d'une chapelle fortifiée. Les impériaux furent battus dans ce combat, mais les Suédois furent défaits à leur tour à Nortlingen.

La tradition rapporte que lors du siège de Soultz par le Rheingraf, les habitants s'étaient enfuis le plus grand nombre en Suisse, les autres dans la forêt de Freundstein au canton Gros Ofen et Gros Stall. Deux femmes cependant s'étaient cachées dans l'ossuaire du cimetière de la ville et y vécurent trois jours sans manger ni boire pendant que les vainqueurs pillaient la ville.

La France protectrice des villes d'Alsace, sut si bien profiter de la faiblesse de l'empereur et des Suédois, ainsi que de l'épuisement de la province, que par suite de négociations habilement conduites avec les villes et les seigneurs, toute l'Alsace se rendit au roi de France par un traité signé à Paris le 1er novembre 1634. Louis XIII fit alors déclarer la guerre à l'empereur et la lutte entra dans une nouvelle phase. Le duc de Lorraine qui était alors en guerre avec la France se joignit aux impériaux et ses troupes ravagèrent le Sundgau. Du reste pendant l'année 1635, les Alsaciens ne surent jamais à qui ils appartenaient, tantôt c'étaient les Suédois et les Français, tantôt les Impériaux et les Lorrains qui avaient le dessus. Ces derniers reprirent Soultz, Guebviller et Rouffach aux Français, mais le général Bernhard de Saxe Weimar battit le duc de Lorraine non loin de Thann. C'est le premier juin que les Lorrains revinrent dans le pays, et un régiment de Hongrois et de Croates entra dans Guebviller et livra les couvents de cette ville au pillage. Ceux de Soultz échappèrent cette fois au pillage parce qu'ils étaient sujets de l'évêque de

(1) Math. Merian. Theatrum Europaeum, édit. 1644, 3e partie, folio 169.

Strasbourg (1). Il n'y avait alors dans la ville que des soldats et trois ou quatre familles avec quelques réfugiés ; néanmoins la misère devint grande, la terreur des soldats empêchait les gens de cultiver la terre, la famine et la peste joignirent leurs horreurs à celles de la guerre. On lit dans les registres paroissiaux de Soultz qu'en juin 1635, la fièvre hongroise (febris hungarica) exerçait ses ravages et que l'on ne put inscrire les noms de tous ceux qui moururent parceque c'étaient des passants, des soldats et des réfugiés des villages, la plupart périrent de la faim. Un membre d'une ancienne famille de Soultz qui était resté dans la ville, le vieux Jean Werner, mourut de faim le 23 juillet 1635. On lit encore dans le même registre cette phrase navrante qui peint la situation dans toute son horreur : le 12 juillet 1635, naquit J. Théobald Schweiger de Wuenheim, sa mère souffrait depuis le trois des douleurs de l'enfantement, épuisée par la faim elle n'avait pas la force de mettre son enfant au monde ; au bout de trois jours l'un et l'autre moururent.

Cet état désespérant dura jusqu'en 1636 ; alors l'archiduc résolut sur les prières qui lui furent faites de toutes parts, de subvenir à l'entretien de ses troupes par des contributions régulières ; les villes de Soultz et de Guebviller furent imposées pour les deux tiers des réquisitions à fournir en argent.

En 1637, les Impériaux furent assiégés dans le château de Guebviller par les Suédois et les Français ; après une résistance de cinq jours, ils s'échappèrent par l'Ober-Thor. Peu après, les Suédois furent repris par les Impériaux d'Ensisheim.

(1) En 1635, le prince de Horcourt, Henri de Lorraine, premier landvogt de l'Alsace dans l'intérim de la conquête, envoya à Soultz une députation composée probablement de l'abbé de Pairis et d'un chanoine de Saint-Dié, pour traiter avec une députation de l'evêque de Bâle au sujet de la nomination d'un abbé à Munster.

D'après une vieille coutume, à la mort d'un abbé, si le chapitre n'était pas en nombre, c'était au Landvogt à faire la présentation. Ces députés dirent aussi à Soultz que le prince de Horcourt ne reconnaissait pas la congrégation allemande comme devant présider à l'abbaye. (Arch. de la nonciature de Lucerne, d'après une note de l'abbé Zwicky).

En 1638, le duc de Weimar prit Brisach après un long siège, puis son armée revint vers Thann où elle essuya une défaite de la part des Lorrains. Weimar étant mort, ses troupes passèrent au service de la France sous le commandement de Reinold de Rosen.

En 1640, la population émigrée revint peu à peu en Alsace et se remit à la culture des terres (1). Des négociations, appuyées des succès de Turenne et de Condé, furent engagées pour la paix en 1641 et furent terminées par le traité de Munster conclu le 24 Octobre 1648.

Par ce traité, la France obtint la renonciation de l'empereur à tous droits sur les Trois Evêchés, la cession des landgraviats de Haute et Basse-Alsace, des dix villes impériales sauf Strasbourg, enfin de Brisach, avec les mêmes droits de souveraineté que l'Empire et la maison d'Autriche y avaient exercés. Le duc Ferdinand Charles d'Autriche reçut, en échange de l'abandon de ses possessions en Alsace, une somme de trois millions de livres tournois qui ne furent cependant payés qu'en 1663 à Sigismond François, frère et héritier de l'archiduc Ferdinand.

On conçoit que, dans le tumulte d'une semblable guerre, tous les services communaux furent désorganisés. Soultz cependant dut à des citoyens dévoués de conserver toujours une certaine administration. La gestion des affaires communales fut confiée à un Stadtschaffner nommé Jean Conrad Jager depuis 1629. La charge de prévot qui était exercée depuis 1620 par Florian Rieden, devint vacante par sa mort arrivée le 3 octobre 1633 ; il avait aussi en mains le gouvernement du bailliage en l'absence du bailli J. Christophe de Breitenlandenberg, qui avait sans doute un commandement à l'armée. Rieden eut pour successeur Louis Schlitzweck en 1636 et J. Louis Banhaner en 1642. Les curés qui exercèrent durant cette époque un ministère rendu particulièrement pénible, furent Jacques Brombach jusqu'en 1633, puis Nicolas Meyer depuis le 23 août 1633, Nicolas Erhard de 1640 à 1642, Laurent Wilher de 1642 à 1647,

(1) Chroniques de Guebviller et de Thann.

auquel succéda enfin Florian Rieden, fils de l'ancien prévot (1).

En reconnaissance des services rendus par les Weimariens à la France, le roi accorda à leurs généraux d'importants domaines en Alsace. Reinold de Rosen obtint la seigneurie de Bollviller avec le gouvernement du Mundat. C'est à lui que le Conseil et les bourgeois de Soultz durent prêter serment en 1640, à la réorganisation des administrations communales ; Nicolas Mollberger fut nommé grand bailli du Mundat et de la seigneurie de Bollviller ; enfin Christophe de Breitenlandenberg fut maintenu dans la charge de bailli au bailliage de Soultz.

(*A suivre*). A. Gasser.

(1) Arch. de Soultz, passim.

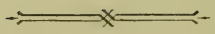

HISTOIRE

De la Commune de Balbronn (Basse-Alsace) (1)

Balbronn est une commune assez importante de l'arrondissement de Strasbourg. Baquol et Ristelhuber (Dictionnaire historique, p. 31) lui consacrent les indications suivantes : « Herzog, dans sa chronique, qualifie Balbronn de Stettlein « (petite ville). L'église est fort ancienne. Il s'y trouve une « pierre tombale de 1574 relative à Jean de Mittelhausen et à « sa femme Barbe Hufel. On y récolte de bon vin. (1.033 hab. « 200 cath., 649 luth., 184 isr.) »

Voilà tout ! — M. Kiefer a sans doute pensé que ce n'est pas assez, et il veut nous en apprendre davantage. Il convient donc de l'en remercier.

Et d'abord, dit M. Kiefer, la mode des introductions à la lecture de livres nouveaux est passée. Il ne perdra pas son temps à en écrire une pour l'histoire de son village ; mais il veut nous dire, dans un modeste avant-propos, pourquoi il écrit avec un seul *l* le nom de sa commune au lieu de deux *ll* usités fréquemment. Avant d'aborder le fond de la question, M. Kiefer veut s'en tenir à une considération de surface *qui est loin de nous déplaire :* Sous l'administration de l'autorité française, pendant les vingt années qui précédèrent la désastreuse année 1870, une personnalité aimable, instruite et distinguée, feu M. Louis Spach, dressait l'inventaire des archives du Bas-Rhin et ramenait à leur orthographe rationnelle les noms de nos diverses localités départementales, parmi lesquelles se trouve le village de Balbronn. L'autorité

(1) Geschichte der Gemeinde Balbronn. Ein Beitrag zur vaterlandische Geschichte nach Urkunden von. H. Kiefer, Pasteur évangélique à Balbronn (Basse-Alsace). — Strasbourg, librairie Noiriel (Staat, suc.) 1894. — in-8° de 360 p., avec une planche d'armoirie coloriée.

dont Louis Spach jouissait dans le monde scientifique et littéraire de l'Alsace permet, selon M. Kiefer, d'admettre, à priori, que sa manière d'écrire le nom de la commune répond à l'étude raisonnée de son origine ; ce qui ne l'empêchera pas de se livrer à l'examen de la question pour justifier l'orthographe dont il s'agit.

On ne sait généralement rien ou presque rien de précis sur l'origine de Balbronn, sinon que Ulmer, dans sa notice sur les environs de Wasselonne, prétend qu'au temps de la Gaule-Celtique, Balbronn était un lieu sacré ; en d'autres termes, un lieu voué à une divinité païenne. Balder ou Baldur, héros scandinave, placé au rang des Dieux. On en conclut qu'à travers les âges sont dérivées, de ce Balder ou Baldur, les diverses manières d'écrire le nom de Balbron, que l'on rencontre dans les titres du premier moyen-âge.

M. Kiefer n'hésite pas à déclarer que cette légende s'évanouit devant l'histoire. Selon lui, la fondation de Balbronn est due aux Francs : quand ceux-ci se fixèrent à l'endroit où la commune est assise, ils étaient depuis longtemps, de même que les Saxons, acquis au Christianisme. Il n'est dès lors pas admissible qu'ils auraient voué leur *Heim* à une Divinité qu'ils ne reconnaissaient pas. C'est donc à une source autre que cette fable qu'il faut demander les éléments d'une solution acceptable.

Si l'on doit s'en tenir à l'avis de M. Kiefer, cette solution est d'une extrême simplicité : Après la défaite des Allemands à la bataille de Zulpich, les Francs qui se fixèrent au pays, y trouvèrent une fontaine arrivant au jour sur le sol occupé par un sieur Baldo ou ainsi dénommé dans la langue des populations Gallo-Romaines, et pour la désigner dans l'idiome, ils y ajoutèrent la désinence *burn*, d'où *Balde* ou *Baldoburn*, qui est l'orthographe relevée dans les plus anciens titres connus. Cela se fit tout naturellement, tout simplement, d'une façon bourgeoise, pourrait-on dire, et pas n'est besoin de mettre à contribution l'Olympe scandinave pour attribuer à la commune une origine céleste et poétique qu'elle n'a pas. Telle est la pensée de M. Kiefer, si, toutefois, l'exposé, un peu confus, nous a permis de la saisir exactement

M. Kiefer peut avoir raison ; mais, au risque d'être suspecté de mystagogie, nous devons avouer qu'en général l'histoire légendaire n'a pas cessé d'avoir pour nous de grandes séductions et que nous éprouvons des regrets lorsque la réalité vient les dissiper. Ces regrets sont-ils compensés, ici, par les avantages d'une prosaïque démonstration ? — Oui ! nous dit la froide raison ; à la condition, toutefois, que la preuve ne laisse aucun doute dans l'esprit du lecteur, aucune prise à sa critique, aucun accès à l'idée complétive. Sous ce rapport, le *Baldo* de M. Kiefer est suggestif. On se demande, en effet, si, à l'exemple de Schœpflin, lorsqu'il s'enquiert de l'origine de nos communes, il n'y a pas lieu de celtiser le radical *Bal* ou *Balde* de M. Kiefer, ou seulement de le latiniser, au lieu de le personnaliser comme il le fait, trop commodément peut-être ? — Dans le premier cas, on aurait le radical *Bal*, *Bald* ou *Balde* pour la période Gallo-Celtique ; dans le second cas, on aurait le même radical allongé de la désinence *eum*, soit *Baleum*, *Baldeum* ou *Baldeneum* pour la période Gallo-Romaine et enfin le même radical, allongé de la désinence *bur* ou *burn*, soit *Balbur* ou *Balburn* pour la période Gallo-Franque, adultérée un moment au profit d'une divinité de contrebande, Balder ou Baldur, écartée par M. Kiefer.

On verra peut-être dans la lecture qui précède une élasticité qui donne au raisonnement un certain cachet fantaisiste ; mais si l'on veut bien rapprocher cette lecture d'autres recherches étymologiques, on reconnaîtra qu'il n'est pas plus hardi de poser la question sur ce terrain que de la résoudre bourgeoisement au profit d'une personnalité qui peut n'être qu'une fiction.

Nous avons d'ailleurs autre chose au service de notre thèse et — particularité intéressante — c'est M. Kiefer qui nous fournit le document probant. Nous voulons parler des armoiries placées en tête du beau volume qui nous occupe.

Les descendants des Francs, vainqueurs des Allemands à Zulpich (Tolbiac), c'est-à-dire les Balbronniens du siècle de Louis XIV, avaient conservé bien vivace le traditionnel sentiment de leur origine Gallo-Franque. On en trouve la preuve

dans ce fait : Lorsque, le 3 juillet 1700, ils obtinrent la confirmation de leurs armoiries communales, c'est eux-mêmes qui firent connaître aux agents du Roi les diverses pièces et les couleurs composant ces armoiries, à savoir : *de gueules, à un lac d'azur, encaissé par un mur d'argent, maçonné de sable, accosté à dextre et à sénestre d'une rose d'or, dominées à chaque angle supérieur de l'écu par une rose de même.*

En consultant avec un peu d'attention cette image héraldique, on y trouve, en effet, le souvenir traditionnel correspondant aux trois grandes périodes *Gallo-Celtique*, *Gallo-Romaine* et *Gallo-Franque* dont il est question plus haut. La période *Française* vient naturellement se joindre à celles-ci par le radical *Bal* et la désinence *Bronn*, soit *Balbronn*, avec un seul *l*, orthographe adoptée par Louis Spach et par M. H. Kiefer.

De tout quoi, l'on peut conclure, avec quelque certitude, que le lieu où la commune moderne a ses racines, fut habité avant la période *Franque* et que les Francs l'appelèrent *Balburn*, du nom le plus ancien révélé par les titres du moyen-âge.

Après cet aperçu concernant l'origine de Balbronn, M. Kiefer n'avait pas à s'arrêter aux invasions qui suivirent les Francs dans les Gaules, à l'établissement des Barbares sur les ruines de l'empire Romain d'occident, au partage des terres, avec gens et bêtes, entre les chefs de Tribus et l'Eglise, à l'inféodation partielle de ces biens au profit de vigoureux serviteurs, en un mot à l'anarchie qui favorisa, pendant de longs siècles, le règne absolu de la force brutale. Tout cela appartient à l'histoire générale, dans laquelle les villages existants et ceux en formation jouèrent en masse le rôle fondamental, mais qui, pris isolément, passa et passe encore inaperçu. Cependant il apparait quand le chercheur, le curieux le rencontre associé à celui de ses Maîtres. Ainsi en est-il au cas particulier.

Aux temps des Empereurs de la Maison de Hohenstaufen (1080-1254 ?) Balbronn appartenait au Monarque régnant et à l'Evêque — régnant peut-on dire aussi — de Strasbourg, par

portions définies provenant de l'Eglise d'abord et ensuite des sires de Büren, devenus dynastie de Hohenstaufen, dont le membre le plus connu dans notre histoire locale est Frédéric Barbe-Rousse. Après l'extinction de cette dynastie le fief temporel de Balbronn, de fief allodial puis impérial qu'il était auparavant, devint fief seigneurial et passa successivement en diverses mains, jusqu'en celles d'un Rathsamhausen qui fut le dernier auquel Balbronn livra la dixmes de trente charrettes de son excellent vin. Quant au fief spirituel, s'il ne changea pas de Maître — l'évêché de Strasbourg, il ne donna pas moins naissance à des compétitions aussi nombreuses que celles dont le fief temporel fut l'objet jusqu'à la Révolution française, qui se chargea de régler les comptes sur les bases du droit moderne.

Comme ses voisines, la commune de Balbronn eut à souffrir de ce que l'on sait généralement de la visite des Armagnacs en 1439, de la « guerre des paysants » en 1525, des résistances à la Réforme religieuse, notamment en 1545, de la guerre de trente ans, des misères qui suivirent, de l'immolation des juifs et de la sorcellerie qui laissa seize victimes à Balbronn même, et dont M. Kiefer fait connaître les noms ainsi que les stupides incriminations dont elles étaient l'objet. La commune ne fut pas non plus épargnée dans le pillage de Strasbourg et de son voisinage par les Allemands en retraite devant les troupes de Turenne, qui venaient de les déloger de Turckheim et de Colmar. Ces faits, et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, remplissent la première moitié de la monographie que nous essayons de faire connaître et apprécier.

La seconde moitié est toute entière à la commune, à ses ressources, à son organisation, en deux mots à sa vie publique et à sa vie particulière. Après avoir causé assez longuement de la première, la *Revue* pense qu'il convient de s'en tenir à ce qui précède et de laisser au lecteur la satisfaction de prendre connaissance de la fin du volume, laquelle n'offre pas moins d'intérêt que le commencement.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BELFORT (1)

Voici un Bulletin original, savant et par cela même fort intéressant. Il y a la partie officielle, paginée aux chiffres romains, et la partie libre — pour ne pas dire non officielle — paginée aux chiffres arabes. Dans les trente-sept pages romaines sont consignées la liste des Présidents d'honneur, c'est-à-dire des Présidents *uno avulso, non déficit alter*, celle du comité d'administration, celle des membres *honoris causà*, puis celle, beaucoup plus longue que les précédentes, des membres titulaires ou *causà pecuniæ*. Cette liste est suivie de celle des sociétés avec lesquelles on est en « correspondance » ou plus exactement avec lesquelles on échange le Bulletin. Ce qui vient ensuite est — non un discours — mais un rapport de M. le Président à la réunion générale de l'année, sur la situation du musée et de la bibliothèque de la ville, sur les acquisitions faites pendant l'année soit au moyen d'achats, soit au moyen de dons gracieux au profit des diverses collections confiées à la sollicitude de la Société. Puis vient le compte des recettes et des dépenses, suivi, pour terminer la partie officielle, de l'inventaire ou catalogue des objets dont l'avoir s'est enrichi dans le cours de l'exercice.

Tout cela est banal, froid comme une statistique chiffrée et il faut reconnaître que cela ne peut être autrement si l'on continue à professer que, pour fonder dans une petite ville un petit foyer de vie scientifique, littéraire et artistique, il est indispensable de se concilier, par la forme et les voies hiérarchiques, les bonnes grâces d'un Maire et de son Conseil

(1) Bulletin de la Société d'Émulation n° 13 — 1894. — Belfort, typographie Devillers, 1894 — in-8° de XXXVII — 188 pages avec deux planches, un portrait et un plan de la caverne de Cravanche.

municipal, d'un Préfet et de son Conseil général et enfin d'un Ministre ou de la Commission savante disposant, avec un chef de division, des fonds réservés par l'Etat à nos sociétés de la province, à titre de subvention, à celles surtout qui sont réputées faire preuve de vitalité.

Dans la partie du Bulletin, que nous appelons *libre* ou non *officielle*, l'Emulation belfortaine s'est-elle montrée moins banale, moins sèche que dans la partie d'ordonnance ou d'apparat ? — On ne peut hésiter à répondre affirmativement. Elle s'est montrée libérale, libérale même à l'excès, car, dans certains cas, elle aurait pu demander quelques modifications, quelques révisions que ses collaborateurs n'auraient certainement pas refusées. Mais le Comité d'Administration, composé de Maîtres ès-sciences, ès-lettres, ès-arts, etc., etc., a voulu, sans doute, laisser pleine et entière liberté aux travailleurs de parcourir le pays dans toutes les directions, dans tous les sens, à leur gré, et de nous dire ce qu'ils en savent, ce qu'ils en ont appris, de nous le dire enfin sans mièvreries littéraires et sans réticences. C'est pourquoi, comme nous le disons plus haut, le bulletin est original et intéressant.

Les plumes de D. R. et K. ouvrent la marche dans la partie libre. Elles nous entretiennent de l'ancien Comté de Belfort en demandant leurs informations à l'abbé Décharières, à Corret, aux coutumes du Rosemont par Bonvalot, un peu au dictionnaire de Stoffel, un peu encore aux archives de la ville et, de ce concours de compilations résulte une notice, un peu confuse dans certaines parties, mais bien intéressante au point de vue de la principale préoccupation de ses auteurs : *La Fête des Bergers à Froideval*, le 1er mai de chaque année. Ils ont pensé, ils pensent probablement encore que, dans notre histoire locale, cette fête a passé pour ainsi dire inaperçue, tandis que la fête des *Chanteurs de Vieux-Thann* tient une grande place dans les annales de l'Alsace romande. Si c'est là le sentiment, la pensée qui ont inspiré D. R. et K., on ne peut que les féliciter chaudement d'avoir

remis en honneur la fête populaire que l'on célébrait autrefois à Froideval, le 1er mai, aux frais des moines qui y étaient établis et qui — il faut le dire aussi — recevaient en compensation la *garde* gratuite de leurs troupeaux sur la « vaine et morte pâture » de toutes les communes de l'Assise.

C'est évidemment, il faut le répéter, la préoccupation de mettre en aussi grand relief que possible la fête des Bergers de Froideval, qui a décidé nos deux auteurs à mettre en parallèle la fête des Chanteurs Alsaciens, dont l'histoire, disent-ils en terminant, « n'a pas de lacune ». — Pas de lacune ? C'est beaucoup dire. — Nous cherchons vainement dans Schœpflin, dans Trouillat-Vautrey et ailleurs, le texte d'une charte dont une copie « *ex autographo tabularï Rappolsteinensis* » nous tombe sous la main et par laquelle l'évêque de Bâle ratifie, le 11 mars 1480, au profit des musiciens, jongleurs, histrions et baladins de la Haute-Alsace, se réunissant à Vieux-Thann, la permission de communier au temps de Pâques, à la condition que, quinze jours avant et quinze jours après ils s'abstiennent de se livrer à l'exercice de leurs arts. L'évêque était alors Gaspard Ze Rhein, et la charte fut donnée « *in Castro nostro* (Rehfuss) *Purrentrudt* (Porrentruy), *bisuntinensis dioces. Anno nalivitate domini MCCCCLXXX, de mensis martü XI, indictione XIII.*

Seize alexandrins formidables, charpentés en avril 1894 à Paris, rimés on ne sait où ni comment, mais étiquetés « *Site Vosgien* », sont placés entre les *Bergers de Froideval* et la biographie de l'un de nos *Constituants* de 1848. Est-ce la Meurthe ou la Moselle, la Savoureuse ou la Rosemontoise, l'Autruche ou tout autre ruisseau, désigné à vol d'oiseau, que le poète fait gémir sous la main de l'industrie moderne ? — Je ne sais, mais si l'idée est bonne, elle ne perdra rien à être reprise en sous-œuvre pour la faire couler aisément.

Comment parler de la biographie de Napoléon Bardy, alors que notre ami et collaborateur en a fait tout un chapitre

de notre histoire locale, depuis le commencement jusqu'à la fin de ce siècle ! Il est vrai qu'à moins de ne rien dire, il était difficile d'esquisser convenablement la figure, les actes et la vie publique d'un citoyen qui n'a cessé de tenir dignement sa place et de jouir d'une grande estime dans sa ville natale ainsi que dans l'opinion libérale de toute l'Alsace, sa province chérie.

Ce que nous pourrions écrire n'ajouterait rien à ce qui est bien pensé, bien dit pour rappeler le souvenir d'une personnalité marquante et honorer la mémoire de l'un des membres les plus distingués de la députation du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante de 1848, et le dernier Président français du Tribunal civil de Wissembourg.

Les observations de Jean Bauvin, en 1590, sur la rage aux environs de Belfort, fournissent à M. Léon Nardin le sujet d'une notice sur l'absence, à cette époque, de ressources médicales à Belfort même, où un loup enragé causa des ravages ainsi que dans les communes du voisinage.

Cette notice est suivie d'une note concernant l'incendie du château de Cravanche dont la destruction est antérieure aux feux de l'assiégeant de 1870.

La rectification est produite par M. Corbis, qui fournit encore au Bulletin le texte du *Cantique des Rois*, accompagné d'une glose attendrie sur la vieille et aimable société belfortaine. Cette louable disposition morale à l'endroit de son lieu de naissance, ne nous surprend pas, car nous la connaissons depuis longtemps. Mais ce qui nous étonne, c'est le silence dans la *Revue d'Alsace* de cet ancien collaborateur sur le vaste champ du Folk-Lore belfortain, dont il est le disciple éclairé. Si ce mutisme devait durer, force nous serait, pour le réveiller, de lacher la légende que nous contait « la Véronique de Bessoncourt » (*Bisching*, comme disent les Allemands) concernant Christophe, l'exilé d'Altkirch, son

chapeau, le chapitre de St-Denis et le Conseil souverain de Colmar.

M. E. P. monte au Parnasse pour dire une ode héroïque « *à la Ville et au Lion de Belfort* ».

M. Charles Rœsch et M. Lucien Meyer livrent leur « *Contribution à l'étude des Diatomées du Territoire de Belfort et des environs* ». Elle est accompagnée de deux planches reproduisant l'image de cinquante huit diatomées trois cent vingt fois grossies.

Une « *Etude étymologique sur Massevaux* » fournie par M. Aug. Gendre occupe sept pages où une expression particulière aux noms de lieux de la vallée est judicieusement signalée par l'auteur et excite sa curiosité.

Autre chose est la soutenance des deux thèses formulées par M. Aug. Vautherin, à propos du Maître qui rosse son chien devant le loup et de *Tschâ* ou la commune de Chaux. Il s'agit véritablement cette fois de la littérature populaire du pays, telle qu'on la pratiquait encore, à Belfort même, au siècle dernier. Un vrai Belfortain, oublié des modernes, vous aurait relevé du péché de paresse, au commencement de ce siècle, si vous vous étiez avisé d'appeler *Patois* la langue *Romane* que les grandes dames, les grandes et petites bourgeoises articulaient agréablement au marché, au sortir de la messe, sur la rue, aux réunions de famille, de voisinage, partout enfin où l'on se rencontrait. C'est un peu cela que le linguiste, M. Aug. Vautherin, veut rappeler en sauvant de l'oubli le texte tout entier d'une fable en langue romane se composant de huit stances irrégulières, y compris la leçon de la fin. — Nous aurions bien des observations à présenter sur la manière adoptée par M. Vautherin pour écrire cette fable ainsi que pour sa notation musicale. Bornons-nous à dire, quant à présent, que pour les longues et les brèves, nous aurions préféré les signes usités pour la poésie latine.

Relativement aux recherches concernant l'étymologie de

Tscha, on ne peut qu'adopter, sans réserve, les conclusions de l'étude, menée classiquement.

Nous aurons fini ce modeste examen lorsque nous aurons félicité *l'Emulation Belfortaine* d'avoir donné, dans son Bulletin, une place à l'immense et précieux travail de M. Voulot sur la « *Caverne funéraire néolithique de Cravanche* ». Le plan de la caverne, le dessin de chacun des nombreux objets qu'on y a trouvés et la légende qui accompagne chacun de ces objets sur les huit planches où leur image est reproduite, font regretter que ce beau et immense travail ne soit pas l'objet d'une publication spéciale.

En terminant ce rapide aperçu, rectifions une erreur qui s'est glissée, page 421 de la livraison précédant celle-ci. Elle nous est signalée par M. Dubail-Roy, auteur d'un excellent résumé de ce qui a été écrit sur la Caverne de Cravanche, et secrétaire de la Société Belfortaine d'Emulation. L'erreur consiste dans l'attribution à M. Alfred Pernot de la paternité de l'étude concernant l'origine de certains noms de lieux du Territoire de Belfort, tandis que cette paternité appartient à *M. Alexis Papuchon, colonel du Génie.*

FRÉDÉRIC KURTZ.

L'ALSACE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(Suite[1]*)*

CCLX. *Lettre de M. Koch, député du Bas-Rhin aux officiers municipaux de Strasbourg.*

Paris, le 6 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

En conformité de ce que je vous ai mandé, Messieurs, par ma dernière, je me suis entendu avec les Ministres, et c'est par leur avis et conseil que je me suis adressé à M. Bidermann, banquier d'ici, qui s'est offert galamment à rendre à notre ville le service que je lui ai demandé pour vous transmettre la somme de 188,000 livres par voye de lettre de change, payables à mon ordre par la maison de MM. Eschenauer et Hey. Cette voye m'a paru non seulement la plus sûre, dans les circonstances épineuses où nous sommes, mais encore la moins coûteuse et la plus prompte, pour vous ménager des fonds dont vous avez si grandement besoin.

Dans l'incertitude cependant où j'étois, si en conséquence de ma dernière et de l'embarras que je vous ai fait entrevoir, vous n'auriez déjà pris quelque partie ou arrangement sur l'objet en question, j'ai cru devoir attendre votre réponse

(1) Voy. pp. 404-419 de la livraison Juillet-Août-Septembre.

avant de terminer entièrement avec M. Bidermann, et j'ai commencé à me faire délivrer par lui, pour la somme de 90,000 livres, les trois lettres de change cy-incluses, dont je vous prie, Messieurs, de m'accuser aussitôt la réception.

Je suis avec respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur

KOCH.

CCLXI. *Lettre de M. Sartorius, de Bade en Argovie, à M. La Chausse, maire provisoire de Strasbourg.*

MONSIEUR,

Voulez-vous rendre votre nom immortel, voulez-vous vous rendre heureux et distingué pour le reste de vos jours, voulez-vous faire la fortune de toute votre famille ? Il ne tient qu'à vous ; rendez-nous la ville, vous avez plus d'une occasion , avant que l'autre reparoisse (1). Etes-vous résolu de le faire, envoyez-nous telles propositions, telles conditions que vous voudrez ; elles seront aggréées, pourvu qu'elles soient possibles. Envoyez-les par un homme de confiance, ou donnez-moi un rendez-vous à Kehl, ou partout ailleurs. Ne vous laissez point endormir et berner par les relations qu'on vous donne ; tout est faux. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Prussiens ont intercepté les dépêches de deux courriers destinés pour notre ville ; vous devez le savoir et en conclure que les Prussiens doivent être très près de Paris. Voilà ce qui est vrai. Il n'y a donc pas de tems à perdre. J'attends votre

(1) J'avoue ne pas bien saisir le sens de cette phrase du factum que je reproduis ici à titre de curiosité ; qui est cet *autre* qui doit *reparaître ?* Ce ne peut guère être Dietrich, le prédécesseur de La Chausse. Quant au signataire de la lettre, si tant est que ce ne soit point un pseudonyme, il m'est impossible de dire si c'est le nom de quelque agent diplomatique obscur, ou d'un Régnier quelconque de l'époque.

réponse le plutôt possible. En attendant je suis avec une considération très distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SARTORIUS,

au Dragon, anx bains de Baden.

Baden, ce 7 septembre 1792.

CCLXII. *Lettre de M. Koch, député du Bas-Rhin, à MM. les officiers municipaux de Strasbourg.*

Paris, le 8 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

Je vous ai adressé, Messieurs, par le courrier de jeudi dernier trois lettres de change sur MM. Eschenauer et Hey pour la somme de 90,000 livres.

Un examen plus mûr et plus réfléchi m'ayant donné à connoître que M. Bidermann, pour faire la remise dont il s'agit, se serviroit de la voye des courriers, par lesquels il transmettroit successivement les assignats en question à ses correspondants, je vous avoue franchement, Messieurs, que de nouveaux doutes se sont élevés dans mon esprit sur la sûreté de cet envoi ; du moins n'ai-je pas cru devoir m'y prêter sans en avoir reçu préalablement vos ordres. J'ai donc pris le parti de me rétracter vis-à-vis de M. Bidermann ; je ne lui ai pas délivré les assignats qui font le montant des trois lettres de change, et je lui ai déclaré que je vous prierois d'annuler ces lettres ou bien de les remettre à MM. Eschenauer et Hey, à qui elles sont adressées.

Je n'en suis pas moins de l'avis, Messieurs, que la voye la plus sûre et la moins dispendieuse pour vous faire passer vos assignats est celle des négociants et des courriers ; mais j'aimerois mieux que vous fissiez tirer sur moi, en vous concertant à cet égard avec quelques-unes de nos bonnes maisons de commerce. Je n'ai pas besoin de vous observer, Messieurs, que la route de Bâle et de la Franche-Comté doit

être préférable aujourd'hui à celle de la Lorraine et de la Champagne.

Je vous prie avec instance, Messieurs, de m'honorer au plutôt de vos ordres, en agréant les assurances de mon respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

KOCH.

CCLXIII. *Lettre de M Koch, député du Bas-Rhin, à la Municipalité de Strasbourg.*

Paris, le 9 septembre, l'an 4 de la liberté, 1er de l'égalité.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser cy-joint une copie de la lettre que je vous ai écrite hier, et je vous réitère en même tems ma prière de me faire passer incessamment vos ordres sur la voye que vous jugerez la plus propre et la plus sûre pour la remise des fonds que vous avez à toucher à la caisse de l'extraordinaire.

M. Rivage m'a assuré que vous aviez désiré, Messieurs, qu'il fut porteur des assignats qui vous reviennent. Je n'ai pas douté un instant de la vérité de son exposé, et certes je ne demandois pas mieux que d'être autorisé à lui remettre ces assignats ; mais comme dans la lettre qu'il m'a apportée et que M. Lachausse m'écrivoit au nom de la Municipalité, il n'étoit pas même question de lui, vous ne me blâmerez sans doute pas, Messieurs, si je n'ai pas cru pouvoir prendre sur moi de le charger de cet envoi.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur

KOCH.

CCLXIV. *Lettre de M. Koch, député du Bas-Rhin à la municipalité de Strasbourg.*

Paris, le 18 septembre, l'an 4 de la liberté, 1er de l'égalité.

MESSIEURS,

Je viens d'acquitter à M. Doyen, caissier général de la thrésorerie nationale, les trois lettres de change que vous avez tirées sur moi pour la somme de 109,345 livres, et j'ai l'honneur de vous les renvoyer acquittées par lui.

Je vous adresse également, ainsi que vous l'avez désiré, une rescription de 18,000 livres sur M. Sommervogel. Elle est de M. Charpentier, qui a remplacé M. Beckwelt à la Caisse de rescription.

Les deux traites de M. Turckheim fils de 8000 livres, dont vous me parlez, Messieurs, dans votre lettre, ne m'ont point été présentées jusqu'à présent ; et comme je suis sur le point de partir d'ici pour une mission dont je suis chargé par le gouvernement (1), je ne vois pas de meilleur expédient que de me faire moi-même porteur des assignats qui restent en mon pouvoir et qui font un total de 60,655 livres, y compris les 8000 de M. Turckheim. Je me propose de vous les expédier par une estafette dès que je serai arrivé dans l'endroit le plus proche de notre Département. Il vous sera facile, Messieurs, de vous entendre avec M. Turckheim sur la remise qu'il vous a déjà faite.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur

KOCH.

(1) Ainsi que cela ressort d'une des pièces suivantes, cette mission secrète de Koch était auprès des cantons helvétiques et se rapportait probablement à la continuation de la neutralité suisse.

ÉTAT DES FRAIX :

Pour droits de timbre de deux quittances .	2 livres.
Pour transporter les assignats d'un endroit à l'autre	3 »
	5 livres.
Total de la somme qui reste à envoyer . .	60,655 »
Les frais déduits, reste	60,650 livres.
MM. de la caisse de rescription ont déduit pour le timbre	1 »
	60,649 livres.

CCLXV. *Adresse de plusieurs citoyens de Strasbourg à Messieurs les membres du Conseil provisoire de la Commune.*

MESSIEURS,

Les citoyens soussignés, désirant prévenir les erreurs journalières que répandent des malveillans sur les opérations de nos armées, invitent instamment le Conseil provisoire de la commune à faire publier dans les deux langues à son de tambour toutes les nouvelles officielles qui lui arrivent chaque jour de nos armées, le mode des affiches étant plus dispendieux et ne remplissant pas aussi parfaitement le but que se propose le corps municipal.

Fait à Strasbourg, au poële du Miroir (1), le 22 septembre 1792, l'an 4 de la liberté et le 1er de l'égalité.

GARNIER, MASSÉ, VEIS fils, EHRLEN, NESTLIN, BARTHÉLÉMY, VOIGT, BERNHEIMER fils, SCHNEIDER, SCHUMACHER, PREISMEYER, HESS, ROZIÈRES, etc.

(1) Le poêle du Miroir, ancienne salle de réunion de la tribu des était le local où siégeait le club des Jacobins.

CCLXVI. *Lettre de M. Koch, ancien député du Bas-Rhin, à la municipalité de Strasbourg.*

A Huningue, ce 22 septembre 1792.

Arrivé ici, Messieurs, je n'ai eu rien de si pressé que de m'informer auprès du maire de cette ville sur la voye la plus (propre) à vous transmettre les assignats que je vous ai annoncés dans ma dernière. Il m'a assuré qu'il n'en connoissait pas, ni de plus prompte ni de plus sûre, que celle du courrier qui part demain pour Strasbourg. Je me suis donc décidé pour ce parti-là, en faisant charger le pacquet ainsi que cela se pratique, et je vous prie, Messieurs, de m'en accuser réception par deux mots de lettre, que vous m'adresserez sous le couvert de *M. de Mechel, membre du Conseil souverain, à Bâle.*

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

KOCH.

CCLXVII. *Lettre de M. de Biron, général de l'armée du Rhin, à la municipalité de Strasbourg.*

Strasbourg, ce 27 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer que le commandant amovible de la place de Strasbourg n'étant pas encore nommé, M. de Laubadère (1), adjudant-général, a bien voulu se charger provisoirement d'en faire le service et de garder les clefs de la ville.

Le général de l'armée du Rhin,

BIRON.

(1) Laubadère devait s'illustrer plus tard, à l'occasion du siège de Landau.

CCLXVIII. *Procès-verbal relatif à la proclamation de l'abolition de la royauté, dans la banlieue de Strasbourg.*

Ce jour d'huy vingt-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IV de la liberté et de la république le 1er. Nous, Dymardy (1), membre de la Municipalité provisoire de la commune de Strasbourg, chargé à ce par le sieur Lachausse, commissaire, faisant provisoirement les fonctions municipales, nous sommes rendus, accompagné du sieur Guérin, chef au bureau de police, et le sieur Zittzenzer, sous-inspecteur de police, au Neuhoff et à la Ruprechtzau, où étant, nous avons, en présence des citoyens de ces divers lieux et des militaires y cantonnés, proclamé, dans les deux langues, la première loy de la Convention Nationale, relative à l'abolition de la royauté en France et autres dispositions ; de tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec le susdit secrétaire.

Strasbourg les jour, mois et an que dessus :

GUÉRIN.

CCLXIX. *Extrait du registre des délibérations du Conseil général du département du Bas-Rhin.*

Vendredi 28 du mois de Septembre 1792,
l'an 1er de la République française.

Le Conseil-général du département du Bas-Rhin, considérant que l'article 2 de la section 3 de la loi du mois de

(1) Maître de langue italienne à Strasbourg avant 1789, le citoyen Dysnardz, qui s'écrivait alors d'Isnardy, était devenu professeur au Collège national en 1790, et, après le 10 août, membre de la municipalité provisoire.

janvier 1790, sur la constitution des assemblées primaires et administratives, met au nombre de ses fonctions la surveillance de l'éducation et de l'enseignement public et moral ; qu'en conséquence il est de son devoir de ne laisser l'éducation de la jeunesse qu'entre les mains d'instituteurs reconnus par leur probité et leur civisme ;

Considérant que le sieur Chayroux, faisant les fonctions de principal provisoire du Collège national de Strasbourg, s'est signalé depuis longtemps par l'incivisme le plus outré, et n'a cessé de provoquer les horreurs de la guerre civile et le déchirement de l'empire ;

Considérant que la gazette dont il était le rédacteur a été le véhicule des calomnies les plus atroces contre la révolution, qui nous a rendu la plénitude de nos droits, calomnies dont le but était d'avilir le peuple français ;

Considérant enfin que l'on ne pourrait, sans se rendre coupable, confier plus longtems des fonctions importantes et liées à la régénération de l'esprit public à un homme condamné à une éternelle ignominie, a Arrêté que les fonctions de principal provisoire du collège national seront retirées au sieur Chayroux.

Invite le commissaire faisant les fonctions municipales à Strasbourg de lui présenter un citoyen propre à remplir ce poste par ses lumières, son civisme et ses vertus.

BRAUN, président.

HOFFMANN, secrétaire général (1).

(1) Le personnage contre lequel on fulminait avec une pareille violence, comme coupable d'avoir voulu « la guerre civile et le déchirement de l'empire », est assez obscur ; nous avons essayé récemment de réunir sur lui quelques renseignements dans notre *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg pendant la Révolution*. Voy. chap. IV, *Le Collège national* (pp. 27-49). Son grand méfait consistait à publier, avant le 10 août, une feuille modérée, dans laquelle il polémisait contre Laveaux, et à laquelle collaborait parfois Rouget de l'Isle. Chayroux fut expulsé peu après de Strasbourg et j'ignore ce qu'il est devenu.

CCLXX. *Ordre de M. de Biron, général de l'armée du Rhin, pour la formation d'une compagnie de bateliers à Strasbourg.*

Nous Armand-Louis Biron, Général en chef de l'armée du Rhin, autorisons M. Duteil, général de l'artillerie, de procéder à la formation d'une compagnie de bateliers pour le service de l'équipage de ladite armée, laquelle compagnie sera commandée par un capitaine et un lieutenant, et composée de deux sergens, deux caporaux et cinquante-quatre bateliers.

Fait à Strasbourg, le deux octobre 1792, l'an 1er de la République.

Le général de l'armée du Rhin,

BIRON (1).

CCLXII. *Inventaire des objets précieux relatifs au culte et transportés à la Maison commune, dressé à la Cathédrale de Strasbourg.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, premier de la République française, samedi le treizième du mois d'octobre, à trois heures de relevée, Nous le Commissaire soussigné, nommé par délibération de la Municipalité provisoire de ce

(1) La batellerie de Strasbourg avait alors encore une importance qu'elle a perdue depuis que des *régularisations* successives ont étranglé le cours du Rhin et ont rendu le régime de ce fleuve plus capricieux et la navigation à rames à peu près impossible. C'est au sein de la corporation des bateliers strasbourgeois que se recrutèrent à cette époque, et pendant longtemps, les hardis pontonniers des armées de la République et de l'Empire ; un de leurs régiments y a tenu garnison jusqu'en 1870.

jour pour procéder, en conformité de la loi du 10 septembre dernier, à la confection de l'inventaire des meubles, effets et ustensiles en or et en argent emploïés au service du culte, accompagné des citoïens Ensfelder, commis au bureau des établissements publics, et Kirstenstein, orfèvre de cette ville, ce dernier nommé à cette fin. nous sommes transporté dans l'église Cathédrale de cette ville et avons, en présence des citoïns Doublot, préposé laïc, et Wolff, marguillier de ladite paroisse, procédé à la confection de l'inventaire de tous les meubles, effets et ustensiles susmentionnés qui se sont trouvés dans la sacristie de la dite église, lesquels effets ont été pesés par le susdit orfèvre, transportés sur le champ à la Maison commune, et consistent dans les articles suivants ; savoir :

Un Christ en argent, pèse quatorze marcs, six onces et un gros.

Plus deux chandeliers d'acolite, pèsent vingt-un marcs, quatre onces et quatre gros.

Plus un bénitoire avec goupillon, pèse huit marcs, deux onces et deux gros.

Plus une Vierge avec ses rayons en vermeil, pèse vingt-six marcs, deux onces et quatre gros.

Plus un Christ avec différens ornements, pèse cinq marcs, deux onces et quatre gros.

Plus quatre navettes avec les quatre cuillères, pèsent six marcs, six onces et deux gros.

Plus huit encensoirs, pèsent quarante-deux marcs et deux onces.

Plus deux cuvettes avec quatre burettes en vermeil, pèsent douze marcs et quatre onces.

Plus trois cadres d'argent des capons d'autel, pèsent dix-sept marcs, quatre onces et quatre gros.

Plus un Christ avec ses ornemens, pèse cinq marcs, deux onces et quatre gros.

Plus une croix de procession avec le bateau, pèse vingt marcs et sept onces.

En foy de tout quoi ont été dressés les présents procès-verbal et inventaire, que les personnes susdites

ont signés. Fait à Strasbourg les jour, mois et an que dessus.

Et il a été de suite donné par les présentes décharge aux personnes à qui la garde des susdits effets avoit été confiée.

DOUBLOT, DISNARDJ, LOUIS ENSFELDER,

KIRSTEIN, GEORGE WOLFF (1).

CCLXXII. *Déclaration de la directrice du bureau des postes de Strasbourg.*

Citoyen Commissaire municipal, par votre organe j'ai l'honneur de prévenir que la dépêche venant de Kehl n'est plus respectée, que toutes les lettres passant par ledit Bureau sont ouvertes ; qu'il est écrit au revers : ouverte par le Militaire ; les six autres paquets venant d'Allemagne m'arrivent encor en bon état. J'aurai attention d'avertir de toute violation qui pourroit se comettre retativement au dépôt qui m'est confié. Citoyen Commissaire recevez-en l'assurance.

La directrice des postes de Strasbourg,

MOUILLESAUX.

Strasbourg, le 14 octobre,

l'an 1er de la République française.

1792.

(1) Cet inventaire est, on le voit, l'argument le plus convaincant que l'on puisse faire valoir, pour disculper l'évêque Brendel, de n'avoir point fourni beaucoup de métaux précieux à la patrie en danger. Si c'est là tout le butin en or et en argent qui s'y trouvait, il est évident que Rohan et son clergé avaient systématiquement dépouillé la Cathédrale de ce qu'elle avait de plus riche en fait d'ornements sacerdotaux et de mobilier d'église.

CCXXIII. *Rapport d'un officier municipal à la Municipalité de Strasbourg, sur les prêtres internés au Séminaire* (1).

CITOYENS,

Conformément à votre arrêté du 17 de ce mois, je me suis rendu le même jour au séminaire national pour y remplir ma mission.

J'y ai trouvé sept ecclésiastiques logés dans différentes chambres que le citoyen Lex, nommé à cet effet commissaire par le district, leur avoit assignées.

Deux de ces ecclésiastiques ont particulièrement fixé mon attention. Ce sont deux anciens curés octogénaires, infirmes, sourds et presque dans l'enfance, qui ne jouissent d'aucune pension et n'ont aucun moyen de subsister. Je les ai trouvés dans deux chambres séparées, n'ayant pour tout meuble qu'une chaise et un grabat par terre, que le commissaire leur a obtenus du supérieur de la maison. Les autres s'occupent à se meubler suivant leurs facultés, à l'exception d'un seul, qui, n'ayant pour toute subsistance que 400 livres de pension, sollicite des secours que ses services lui donnent droit d'attendre de la générosité de la nation.

Quoique en général ils ayent tous excité ma commisération, j'ai dû leur dire que tout ce qui concernoit leur situation et les demandes qu'ils peuvent être dans le cas de faire regardaient directement les administrateurs du district, et que c'était à eux qu'ils devaient adresser leurs réclamations ; que la loi n'imposoit à la municipalité d'autres devoirs à remplir à leur égard que celui de les soumettre à un règlement de police, auquel ils seroient obligés de se soumettre.

Ma mission remplie, il ne me reste plus qu'à vous donner lecture du projet dudit règlement et vous inviter à le leur faire notifier officiellement, lorsque vous l'aurez approuvé.

(1) En vertu d'un décret de l'Assemblée législative, tous les prêtres non-assermentés devaient être internés en lieu sûr par la municipalité du chef-lieu du département.

Règlement de police pour les ecclésiastiques dans le Séminaire national, conformément à la loi du

1° Il sera établi à la porte du Séminaire un homme sûr, qui sera chargé non seulement de veiller à l'entrée et à la sortie de la maison, mais aussi de faire deux visites exactes par jour dans les chambres respectives de tous les ecclésiastiques.

2° La première de ces visites aura lieu à midi et l'autre le soir immédiatement après la clôture. (La clôture sera à 6 heures en hiver et à 9 heures en été.) Tous les ecclésiastiques seront tenus de se trouver présents auxdites visites et ne pourront plus sortir après la dernière.

3° Le portier tiendra note des présens et des absens, et la communiquera tous les jours à l'officier municipal chargé de l'inspection immédiate du Séminaire.

4° Dans aucun cas ils ne pourront ni dîner, ni souper, encore moins coucher hors du Séminaire sans en avoir obtenu la permission par écrit du municipe inspecteur.

5e Il leur sera expressément défendu de ne jamais recevoir à la porte, ni dans leur chambre la visite d'aucune citoyenne de quel âge que ce soit, excepté dans le cas d'une maladie grave, où les parents seuls pourront, par une permission de l'inspecteur, être admis auprès du malade.

6° Au cas où quelques-uns desdits ecclésiastiques réunis voulussent dire la messe dans la chapelle du Séminaire, ils s'adresseront à cette fin au Directoire du district.

7° Enfin, l'ecclésiastique qui se permettra de contrevenir au présent règlement sera, pour la première fois, puni d'un, deux, trois, jusqu'à huit jours d'arrêt dans sa chambre, suivant la contravention, et en cas de récidive, sur le rapport de l'inspecteur, la municipalité se réserve de prononcer une punition plus grave (1).

(1) Le document n'est pas signé dans la copie que nous en possédons, mais il émane certainement d'un délégué de la nouvelle municipalité qui seule avait qualité pour procéder à une inspection de ce genre.

CCLXXIV. *Lettre des administrateurs du District aux officiers municipaux de Strasbourg.*

Strasbourg, le 24 octobre 1792,
l'an premier de la République française.

Ci-joint, citoyens, est une notte de quelques effets d'argenterie susceptibles d'être encore retirés de l'église Cathédrale, et qui probablement ont échappé à la vigilance de vos commissaires Nous vous invitons de vouloir bien les faire retirer le plutôt possible et nous les transmettre ; nous attendons, citoyens, le résultat de la même opération dans les églises de la Citadelle et de la Robertsau.

Les administrateurs composant le Directoire du district de Strasbourg :

Oberlin, Breu, Silvannus ? Zimmer.
Christmann, Secrétaire.

Note

Il y a encor à la Cathédrale en argenterie susceptible d'être retirée.

1° Trois pommeaux sur les cannes des suisses et du sous-bédeau ;

2° Deux poignées d'épée des ci-devant suisses ;

3° Deux verges garnies d'argent, encore décorées aux armes du Chapitre.

L. Marchand, préposé laïc.

CCLXXV. *Lettre du sergent-fourrier Diebold, de Strasbourg, à la Convention nationale.*

Saint-Martin, isle de Ré, ce 4 novembre 1792,

l'an premier de la République.

CITOYENS,

Ma long éloignement ne me permoit pas d'avoir l'honneur de présenter ma personne avant vous ; c'est pourquoi j'ai pri la liberté d'adresser une lettre à vous, pour vous démander une grace, laquelle est entre vos mains, scavoir la place d'un soulieutenam dans l'armée. Je vous prie, citoyens, d'écouter un cœur patriotique, qui est prait de donner son dernier sang pour la Nation et patrie. Citoyens, ce n'est pas pour les intérêts, mai seulement pour commander à défendre la patrie et être un soutien à mon père, qui a sacrifiez avec joye sa place à la Nation, et est prait de donner ses derniers ans à elle. Citoyens, je ser maintenam bientôt deux ans à la Nation ; ma conduite m'a élevée sitôt à une place honorable, et que je sui pas obligé de faire grades en grades ; ont m'a conseillez de vous prier d'avoir la bonté de m'aider comme aux autres fils des citoyens, et de demander cette place de l'Assemblée Nationale et Ministre des guerres.

DIEBOLD,

fourrieur au 77 Régiment (1).

(1) Cette naïve demande, dont nous respectons l'orthographe, a été vraisemblablement renvoyée à la municipalité de Strasbourg, pour en obtenir les renseignements nécessaires sur l'impétrant. On s'en expliquerait difficilement d'une autre façon la présence dans les cartons de nos Archives.

CCLXXVI. *Lettre du Ministre de l'Intérieur à MM. les Officiers municipaux de Strasbourg.*

Paris, ce 6 novembre 1792, l'an 1er de la République.

Vous me demandez par votre lettre du 1er de ce mois quelle conduite vous devez tenir à l'égard des hommes, femmes et jeunes gens qui, après avoir émigré, rentrent en France, et que vous présumez n'y être ramenés que par la dernière loi de la Convention nationale, qui condamne les émigrés au bannissement perpétuel, et à la mort dans le cas où ils reviendraient dans leur patrie.

Je ne vous dirai pas qu'il faut leur appliquer cette loi. Le mode de son exécution n'est pas décrété, et elle n'est encore connue que par les papiers publics, qui en ont rendu compte au moment où elle a été portée ; mais les loix de sûreté générale permettent aux municipalités de faire mettre en état d'arrestation les personnes suspectes. Or des hommes qui sont allés soulever les despotes contre leur pays devenu libre, qui ont tourné contre lui leurs armes parricides, des femmes orgueilleuses qui ont partagé, autant qu'il étoit en elles, leurs projets sanguinaires, ne sauroient inspirer de la confiance. Peut-être ne rentrent-ils que pour exciter des troubles intérieurs, et arriver ainsi au but auquel ils voyent bien que les armées étrangères ne les conduiront pas. Ils sont donc suspects ; il faut donc les faire mettre en état d'arrestation.

Vous ne devez excepter de cette mesure de précaution que ceux qui se trouvent dans les cas prévus par la loi du 8 avril.

Mais il ne suffit pas de s'assurer de leurs personnes, il faut encore faire séquestrer leurs biens, même ceux des femmes dont les maris n'auroient pas émigré.

Je vous invite au surplus à mettre la plus grande activité dans votre surveillance et dans vos recherches, et je vous recommande d'avertir de la rentrée de ceux qui vous échappent les officiers municipaux des lieux où ils ont habité, afin qu'ils prennent des précautions semblables.....

ROLAND.

CCLXXVII. *Adresse des membres de la Société des Jacobins au citoyen Lachausse, commissaire municipal.*

CITOYEN COMMISSAIRE,

De braves volontaires sont partis contre l'ennemi ; Dietrich, votre prédécesseur, plus accoutumé à prononcer des sermens qu'à les tenir, a promis aux femmes et aux mères de ces braves gens de leur fournir de quoi vivre aux dépens de l'état qu'ils sont allés défendre, et cependant ces épouses et ces mères qui ont excité leurs fils et leurs époux à aller combattre pour nous se trouvent aujourd'hui sans pain, et dans la dernière misère. Sans pain, les sauveurs des Français, les fondateurs de la République ! Citoyen Commissaire, cette idée ne vous fait-elle pas frémir : Vous avez un cœur patriote ! l'hyver approche, ces mères, ces épouses qui ont sacrifié pour nous ce qu'elles ont de plus cher, n'ont pas même du bois pour se chauffer, et nous qui jouissons du fruit de leurs sacrifices, nous coulons dans la sécurité des loix des jours d'or et de soie. Maudits soient à jamais les cœurs durs et barbares qui se refuseroient au secours des braves défenseurs de la République !

Citoyen commissaire, les amis de la liberté demandent que la Municipalité fournisse à ces citoyennes autant de bois qu'elles en auront besoin au plus bas prix possible. Le despote de la Prusse en agit ainsi avec les veuves militaires. Les vainqueurs libres des despotes en agiront-ils autrement ?

Nous demandons que l'on fasse faire des collectes dans toutes les églises et à la Comédie pour les généreuses citoyennes, que les petits secours que la commune leur accorde et dont la somme n'excède pas six livres par semaine soit portée à celle de dix, vu la perte que les agioteurs font éprouver aux assignats.

Si nous ne sentons pas le prix des sacrifices de ces braves gens, si nous ne savons pas nous priver de tout pour secourir ceux qui nous donnent la liberté au prix de leur sang, nous sommes indignes de cette liberté. Nous vous en croyons

digne, agissez donc, sinon nous serons obligés de penser autrement

Les citoyens libres de la ville de Strasbourg.

(Suivent les signatures) (1).

Strasbourg, le 16 novembre, l'an 1er de la République.

CCLXXVIII. *Lettre du citoyen Rollée-Baudreville, ancien commandant de la garde nationale de Strasbourg, aux officiers du troisième bataillon.*

A Strasbourg, le 17 novembre 1792,
l'an 1er de la République.

Citoyens,

Plusieurs officiers du 3e bataillon m'ont fait l'honnêteté de venir m'informer du résultat du dépouillement du scrutin ; je n'avois été flatté, en prenant le commandement, comme chef de Légion, que de la confiance qui y étoit attachée ; je l'ai retrouvée dans celui qui m'a été offert, et certes je saurai toujours l'apprétier.

Suspendu du commandement de la place sur des apparences, dénoncé à l'Assemblée législative sur la motion de deux particuliers (2) (motion, si j'ose le dire, trop légèrement accueillie par elle et trop peu sentie par mes concitoyens), je suis doublement reconnoissant de la justice qui m'est rendue, et je puis dire que, quoiqu'elle soit tardive, elle n'en est pas moins méritée.

(1) Ce sont, presque toutes, celles de membres de la Société des Jacobins séant au Miroir.

(2) Laveaux et Simond.

Je vous prie, citoyens, de vouloir bien me servir d'interprettes auprès de ce bataillon, pour lui faire agréer mes remerciments et mon refus.

Décidé à rentrer dans la sollitude champêtre que j'avois quittée pour eux, mon éloignement de la ville ne pourroit comporter un service qui exige une présence habituelle ; d'ailleurs, sans ambition, chérissant également ma liberté individuelle et la liberté publique, cultivateur et soldat, soumis dans tous les cas à l'expression de la volonté du plus grand nombre, la France pourra toujours me compter parmi ses meilleurs citoyens, quelque soit la texture projettée pour la république décretée.

Je n'ignore pas qu'on m'a accusé de m'être laissé aller à des impulsions étrangères ; on m'a mal connu. Un homme de mon caractère ne sçait pas servir d'instrument, et s'il veut jouer un rôle, il se fait un parti.

Le mien était celui de la loi. Lorsque la crise actuelle l'a fait oublier, lorsque des circonstances impérieuses ont forcé à s'en écarter, je suis descendu dans le fond de mon cœur, et j'en ai trouvé une que la nature y écrivit. J'y ai trouvé l'horreur des massacres, la justice qui ne peut condamner sans connoître le crime ; et, craignant de me rendre complice des uns, même par la pensée, et de trop hâter mon jugement sur l'autre, me méfiant de tout le monde et de moi-même, j'ai attendu dans le silence que des mains plus actives et mieux instruites déchirassent le voile.

Telle a été ma façon de penser. Je vous prie, citoyens, de la rendre publique. Lorsqu'on est décidé à s'isoler en quelque sorte de la société, il faut au moins que le dernier souvenir qu'on lui laisse puisse servir à nous juger ; il faut alimenter le remords de ceux qui, trop prompts à croire, ont eu l'injustice de nous soupçonner.

Inscrit dans la compagnie de grenadiers du bataillon du canton que j'habite, je n'attends plus qu'une arme pour commencer mon service ; je me glorifierai de servir avec eux et me ferai un devoir religieux d'obéir avec autant d'exactitude que d'empressement aux ordres des officiers qu'ils auront choisis.

ROLLÉE-BAUDREVILLE (1).

(1) Ancien militaire, successeur de M. de Ruttenberg au comman-

CCLXXIX. *Lettre du compositeur Ignace Pleyel au citoyen La Chausse, commissaire municipal.*

Strasbourg, ce 23 Novembre 1792,
l'an 1er de la République française

CITOYEN COMMISSAIRE,

Les concerts que j'ai donnés à la salle de la ci-devant tribu du Miroir pendant plusieurs hyvers consécutifs, ayant contribué à la perfection des talens et à la satisfaction de mes concitoyens, je me suis fait un plaisir et un devoir de déférer à la demande de beaucoup d'amateurs de la musique et des musiciens mêmes, qui ont désiré la reprise de mes concerts pour cet hyver, comme un délassement et une diversion agréable dans ces tems de guerre et de lutte contre les Despotes.

Les Magistrats du peuple de Strasbourg ayant toujours accueilli et soutenu cet établissement (1), j'ose me flatter que vous, citoyen commissaire, amateur des beaux-arts et connaisseur en talens, voudrés bien m'accorder, ainsi que vos

dement de la légion de la garde-nationale de Strasbourg, M. Rollée-Baudreville jouissait de l'estime de tous, quand il fut suspendu de son commandement, puis cassé, à cause de son *feuillantisme*. Quand les électeurs strasbourgeois purent se débarrasser enfin de la municipalité imposée après le 10 août, et que les *modérés* furent renommés à peu près dans toutes les sections aux différentes fonctions électives, Rollée-Bandreville fut appelé par ses anciens subordonnés à la tête du 3e bataillon ; mais prévoyant que ce succès n'aurait pas de lendemain, que les énergumènes auraient bientôt de nouveau le dessus, il refusa de revenir à Strasbourg et à rentrer dans la fournaise politique. Sa lettre est un témoignage attristant de la *désespérance* qui s'était emparée de l'esprit de tant de bons patriotes après la victoire des Jacobins. Que de forces vives perdues ainsi par la faute de ce fanatisme intransigeant, qui fit tant pour compromettre et si peu pour sauver la patrie !

(1) Sur le goût très vif des Strasbourgeois pour les soirées musicales, concerts oratorios, etc., avant la Révolution l'on peut consulter l'ouvrage de Lobstein, *Geschichte der Musik im Elsass* (Strassb., Schuler, 1842. in-8°).

prédécesseurs, la jouissance de la salle de la ci-devant tribu du Miroir et acquérir par là un nouveau droit à la reconnoissance de vos concitoyens.

IGNACE PLEYEL (1).

CCLXXX. *Lettre du citoyen Cerf-Berr au citoyen Lachausse, commissaire municipal à Strasbourg.*

Strasbourg, le 29 Novembre 1792, 1er de la République.

CITOYEN,

Il m'est impossible de satisfaire à la demande que vous me faite à l'égard du Dépôt des registres de naissances, mariages et mortuaires de notre religion ; c'est la même réponse que j'ai déjà faite au citoyen Hermann (2) sur la même demande :

Depuis 1788 que j'ai quitté la province, j'ai laissé toutes les affaires civiles et politiques en d'autres mains pour ce qui concerne ces sortes d'objets. Cependant je puis vous dire qu'il n'a jamais été tenu de registre à l'égard des circoncisions, les parens seuls en tenoient note, ainsi que pour les mariages, dont il y avoit un contrat entre les parens contractans. Dans une assemblée générale qui s'est tenue à Obern-

(1) Ignace Pleyel, maître de chapelle à la Cathédrale, compositeur célèbre alors bien au delà des frontières de l'Alsace, concourut par son talent aux grandes fêtes militaires et civiques qui furent célébrées à Strasbourg pendant la Révolution, et sut s'assurer par là les bonnes grâces des partis successifs qui y détinrent le pouvoir. Pour leur plaire, il mit en musique successivement les hymnes à la déesse Raison et les chants de guerre contre les tyrans, jusqu'à ce qu'il put revenir à la musique d'église.

(2) Procureur-adjoint de la commune, futur maire de Strasbourg, et l'auteur des excellentes *Notices historiques et littéraires* sur sa ville natale (Strasb., Levrault, 1888, 2 vol. in-8°).

heim (1) en 1788, lors de ma retraite, j'ai recommandé spécialement que l'on tînt registre mortuaire, et depuis mon séjour ici, qui n'est que momentané, je ne me suis mêlé en rien de ces mêmes objets.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner les renseignements que vous désirés.

Je suis avec une parfaite considération, citoyen, votre très humble et très obéissant serviteur,

CERF BERR (2).

P. S. C'est à l'assemblée à Obernheim, tenue en 1788, que j'ai laissé tous les papiers, et c'est le citoyen Wittersheim, de Mutzig, qui a été nommé pour suivre tous ces objets.

CCLXXXI. *Lettre de M. de Dietrich, ancien maire, au Conseil général de la commune de Strasbourg.*

Les prisons du tribunal criminel de Strasbourg, le 1er décembre 1792, l'an 1er de la République française.

CITOYENS,

Si quelque chose pouvoit donner à mon courage plus d'énergie pour supporter les persécutions dont quelques hommes infâmes m'accablent, ce seroit la nouvelle marque

(1) Obernai.

(2) Cerf-Berr était le patriarche des israélites de Strasbourg ; richissime munitionnaire royal, il avait obtenu de Louis XV, malgré les protestations du magistrat, l'autorisation de prendre domicile à Strasbourg, où une agglomération, en apparence purement familiale, de plus de quatre-vingts personnalités juives s'était formée assez rapidement autour de lui. Sur la situation précaire des siens on peut consulter une brochure : *Les tribulations d'un Israélite strasbourgeois sous la Terreur* (Strasb. 1879, 120).

de confiance que je viens de recevoir de la commune (1). Mais j'ignore, citoyens, quel sera le terme de ces persécutions ; ma translation à Besançon va retarder mon jugement (2), et l'orsqu'il sera rendu, mes affaires délabrées exigeront tous mes soins.

Il m'est impossible de prévoir quand je pourrai m'occuper des intérêts de la ville. Dans ces circonstances, que j'ai cru devoir vous soumettre, il me semble que je ne dois pas conserver dans le conseil général une place qui pourroit être occupée par un membre dont la présence lui seroit utile dès à présent. L'intérêt de la commune ne cessera de diriger mes actions ; il exige que je lui offre encore un nouveau sacrifice. L'assurance d'avoir conservé l'estime de mes concitoyens en diminuera l'amertume. Mes vœux pour la commune de Strasbourg ne cesseront qu'avec moi.

FRÉDÉRIC DIETRICH.

Hier on a calomnié le peuple ; peut-on supposer que les citoyens qui m'aiment veuillent m'enlever à mon triomphe ? l'homme qui s'est volontairement jetté dans les fers peut-il consentir qu'ils soient brisés autrement que par la loi ? Que l'on me traîne de prison en prison, mon innocence n'en sera pas moins reconnue, et devant tous les tribunaux mes calomniateurs seront confondus.

CCLXXXII. *Adresse des administrateurs du département du Bas-Rhin à la Convention nationale.*

du 12 décembre 1792, l'an 1er de la République française.

Il est de notre devoir de vous transmettre les réclamations que nous venons de recevoir de la municipalité de cette ville

(1) Dietrich, en prison comme prétendu émigré, depuis de longues semaines, venait d'être appelé, par une forte majorité des électeurs strasbourgeois, à siéger au nouveau Conseil municipal.

(2) Les adversaires, certains que le jury strasbourgeois l'acquitterait, venaient de faire prononcer par la Convention son renvoi devant celui de Besançon, qui devait l'acquitter aussi, sans le sauver de l'échafaud.

contre la taxation de cette commune aux contributions foncière et mobiliaire des années 1791 et 1792.

Vous verrés par les états qui y sont joints qu'elle éprouve une surcharge de 202.919 livres en principal sur ces deux contributions, et que le montant de ses mandemens excède d'autant le maximum fixé par la loi.

La cottisation de la commune de Strasbourg ayant été déterminée d'après les facultés dont elle jouissait en 1790, il n'est pas étonnant qu'elle ne se trouve plus dans la proportion de ses moyens actuels ; mais quelque pénétrés que nous soions de la légitimité de ses réclamations, nous nous voyons dans l'impossibilité d'y faire droit.

La surcharge de cette commune excède de beaucoup les fonds de réduction qui sont à notre disposition ; nous ne pouvons non plus la répartir sur les autres districts, parce que leurs contribuables sont tous taxés au delà du sixième de leurs revenus nets, et que, loin de pouvoir soulager, par une augmentation de cotte, ceux de la commune de Strasbourg, ils se plaignent eux-mêmes du surtaux qu'ils éprouvent.

Dans cette perplexité nous nous adressons à vous, avec cette confiance que doivent inspirer la légitimité de notre demande et la justice qui dirige toutes vos décisions. Nous vous prions de statuer promptement sur la demande que nos prédécesseurs vous ont adressée le 18 dernier et d'accorder à ce département pour chacune des années 1791 et 1792 une décharge de 300.000 livres sur les fonds qui restent à votre disposition.

Collationné :

Hoffmann, secrét. général.

CCLXXXIII. *Lettre du général Coustard, commandant la place de Strasbourg, au maire de cette ville.*

Strasbourg, ce 25 décembre 1792, à 9 heures 3/4 du soir, l'an 1er de la République française.

Citoyen Maire (1),

J'ai l'honneur de vous observer qu'il est incroyable que je n'aye pas été informé qu'un détachement de la garde nationale à cheval prit les armes, sortit de la ville et y rentra ; qu'un autre détachement de la même garde nationale à pied aye pris les armes, tambours battans, dans la ville pour une garde d'honneur dont elle a laissé deux sentinelles à la ville de Lyon pour la garde des commissaires envoyés par les représentants du peuple souverain de la République française. Toutes ces mesures armées ne peuvent être prises dans une ville en état de guerre sans qu'au préalable on en aye prévenu le fonctionnaire militaire qui commande les troupes de la République, et qui répond sur sa tête d'une place aussi importante ; je vous prie, citoyen Maire, de donner vos ordres pour que cela n'arrive plus à l'avenir ; la récidive me forcerait d'en rendre compte à la Convention nationale, au pouvoir exécutif et au Ministre.

Le Maréchal de camp employé à l'armée du Rhin et commandant de la ville et citadelle de Strasbourg,

Guy Coustard-St. Lô.

(1) M. Frédl. Bernard de Türckheim, l'ancien notable, l'administrateur des hospices dont nous avons cité plus haut une si belle lettre, avait été nommé en décembre par la grande majorité des électeurs, maire de Strasbourg, en remplacement de son ami Dietrich. C'était un homme d'une droiture absolue, très dévoué à la chose publique, ce qui n'empêcha pas les Jacobins de commencer immédiatement contre lui la même campagne d'invectives et de calomnies. Les autorités militaires, de leur côté, lui suscitaient des ennuis trop fréquents, dont cette lettre (qu'il faut confronter avec la réponse pour en apprécier toute l'impertinence) fournit un spécimen, ainsi que le rapport de police subséquent. D'autrefois les représentants de la force armée étaient, il est vrai, plus aimables, comme en témoigne la lettre (n° CCLXXXVI) du général Desprez-Crassier.

CCLXXXIV. *Réponse de M. de Turckheim, maire de Strasbourg, au général Coustard.*

Strasbourg, ce 26 décembre 1792,
an 1er de la République.

Citoien Commandant, il s'est présenté hier soir à 7 heures un détachement de 8 hommes de la troupe de ligne au corps de garde de la place Saint-Thomas, poste de l'intérieur de la Cité, qui a été accueilli fraternel'ement par les gardes nationaux et a partagé leur local. Il est trop resserré ; je leur ai fait ouvrir, sans être requis ou prévenu, le corps de garde de l'ancienne maison commune.

Vous m'informés à 10 1/2 heures, qu'un *détachement* de la garde nationale à cheval est sorti de la ville et rentré ; il est sorti et rentré *deux ordonnances* à cheval.

Vous me témoignés votre surprise qu'un détachement de la garde nationale se soit empressé d'offrir une garde d'honneur aux députés de la Convention ; vous êtes surpris, citoyen général, que deux sentinelles ayent été placées dans le centre de la ville devant leur hôtel sans qu'au préalable vous en ayés été prévenu.

Je ne connais aucune loi qui l'exige ; elle prescrit que lorsque les gardes nationales seront mises en activité hors l'état actuel de réquisition permanente, leur assemblement sera précédé d'un avertissement au commandant militaire. L'extension de cette loi à une garde d'honneur ne m'a pas paru décisive, et je me concerterai avec les généraux pour en fixer le vrai sens, après avoir consulté les députés législateurs. Je leur communique votre lettre ; ils sauront trouver le secret d'effacer dans cette correspondance le style menaçant.

TURCKHEIM.

CCLXXXV. *Rapport du sous-inspecteur de police Zitzentzer sur les animaux crevés, entassés dans l'enclos de Sainte-Marguerite.*

Mercredi 26 décembre 1792,
1er de la République française.

Le soussigné inspecteur de police a été envoyé chez le citoyen Rivage, commissaire de guerre, pour lui faire un rapport sur l'état du dépouillement et l'entassement des moutons crevés dans l'enclos de Sainte-Marguerite, en lui disant qu'il y avoit le 25 de ce mois 62 moutons crevés à la fois, dont 29 étoient dépouillés et 33 avec leurs peaux ; mais les uns et les autres étoient aussi verds que l'herbe. et l'infection audit enclos, où en même temps est l'hopital des s. v. vénériens et galeux, empêchoit la guérison, infectoit le voisinage et fait crier les citoyens ; qu'il y avoit en même tems encore un tas d'environ 100 moutons, qui sont entassés dans le jardin ; qu'aiant obtenu, par ordre du citoyen Maire, la permission de faire jetter de la chaux vive, il en a fait chercher trois boisseaux aux frais de la police.

Le citoyen Rivage a répondu qu'il n'avoit besoin d'aucuns renseignements ; qu'ayant été chargé de la police des étables de Sainte-Marguerite, il a fait dépouiller les moutons par un berger ; étant dépouillés, il a averti le maître des basses-œuvres de venir les prendre ; que depuis que le citoyen maire envoie des inspecteurs de police à Sainte-Marguerite, il n'y alloit plus ; mais il les rend responsable des moutons qu'on a enlevés ; que c'étoit une chicane de la part du citoyen maire envers le citoyen Rivage, à laquelle il saura répondre, et saura s'indemniser sur les peaux enlevées par le maître des basses-œuvres, dont il y avoit des ordres à les emporter.

Strasbourg, les jour, mois et an que dessus

ZITZENZER,
Sous-inspecteur de police.

CCLXXXVI. *Lettre du général Desprez-Crassier à M. de Turckhcim, maire de Strasbourg.*

Citoyen Maire,

Je vous suis très obligé de l'avis important que vous me donnez sur les déserteurs qui passent le Rhin, sans que les gardes qui doivent veiller sur ce fleuve en soyent instruits, ou qui négligent d'en rendre compte.

Je vais donner des ordres, citoyen Maire, pour que cette négligence n'expose pas à recevoir dans ce département, dans les villes frontières, des sujets qui pouroient nuire à la tranquillité publique, et que nous payons des deniers de la république des hommes qui peuvent être des espions.

Toujours, citoyen Maire, vous me trouverez disposé à faire tout ce qui peut dépendre de moi, pour concourir avec vous à la tranquillité et au bonheur de cette ville. Je me croirai heureux si je puis mériter l'estime et la confiance de vos concitoyens.

Le lieutenant général,

Deprez-Crassier.

Strasbourg, ce 29 décembre 1792, l'an premier de la République.

(*A suivre*). Rodolphe Reuss.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IX DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1894

JANVIER — FÉVRIER — MARS

Pages

Eug. Muhlenbeck. — Il y a cent ans. — Eulogie Schneider et Saint-Just (*Suite*). — L'ancien parti de Dietrich et les hommes sans Patrie. — Feuillants et sans-culottes. — Commissaires de la Convention, Reubel, Haussmann et Merlin de Thionville. — Nouveaux commissaires, Ruhl, Couturier et Dentzel. — Rapport à la Convention. — Recrutement des volontaires. — Troubles sérieux. — Affaire de Molsheim. — Trahison de Dumouriez. — La guillotine et les exécutions 5-23

Arth. Benoit. — Mistress Troloppe à Strasbourg. — Voyages et voyageurs. — Critique. — Notes. — Rectifications. 24-35

Jules Bourgeois. — Alsaciens établis à l'étranger à la fin du XVIIIe siècle. — Cent huit noms de familles connues 36-44

J.-J.-H. Hochstetter. — George Wickram, littérateur populaire et fondateur de l'école des Maîtres-Chanteurs de Colmar. — Le fidèle Eccart. — Le char des fous. — Le fil d'or. 45-60

Aug. Gasser. — Histoire de la ville de Soultz et de son Bailliage (*Suite*). — Pièces justificatives pour la période franque 61-75

Rod. Reuss. — L'Alsace pendant la Révolution française (*Suite*). — Pièces diverses relatives aux événements, aux sociétés locales et aux acteurs. — Annotations . . . 76-100

Pages

J. Liblin. — Episode de la guerre de Trente ans. — Thann, Belfort, Colmar et Brisach 101-109

Ch. Berdellé. — Le serment et les tournois de Strasbourg. — Chevaux de trait. — Bouillie de millet . . . 110-121

Fréd. Kurtz. — Chroniques pour l'histoire contemporaine. — Contrebande. — Répression. — Situation industrielle et commerciale en 1816 . 122-136

— — Procès de sorcellerie à Haguenau 137-141

— — Histoire de Horbourg par *Herrenschneider*. 141-144

AVRIL — MAI — JUIN

Arth. Benoit. — Neuf-Brisach. — Les deux blocus de 1814 et 1815. — Le général Baron Dermoncourt. — La Place. — Le Fort Mortier. — Mesures de défense. — Dermoncourt chargé de la défense. — Son organisation. — L'attaque. — La défense. — L'armistice. — Le siège est levé. — 1815. — Investissement. — Sortie, etc., etc. — Biographie du général. — Ses services dans la Vendée — La duchesse de Berry. — L'attitude du général Dermoncourt et celle du Préfet, etc., etc. 145-180

Eug. Muhlenbeck. — Il y a cent ans (*Suite*). — Euloge Schneider et Saint-Just. — Schneider réclame l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. — Ses orthodoxies. — Sa vanité. — Ses parents. — Son protecteur, le duc de Wurtemberg. — Les événements. — La participation du Révolutionnaire. — L'ami du peuple. — Les illuminés Allemands. — La capitulation de Mayence. — De Valenciennes. — La guillotine. — L'Argos. — Beauharnais. — Le soulèvement, etc., etc. 181-209

Aug. Gasser. — Histoire d'une petite ville de la Haute-Alsace. — Soultz et son ancien Bailliage (*Suite*). — Période germanique 210-238

Théodore Schœll. — Le passé d'un village d'Alsace (*Suite et fin*). — Wihr-en-Plaine. — Le Maire. — Les droits seigneuriaux. — Agrandissements du village. — Mairie,

Pages

Ecole, Eglise. — Les sires de Ribaupierre. — Hohnach et Géroldseck. — Conclusion 239-269

André Waltz. — Trois autographes d'une collection privée. — Kléber au représentant du peuple Gilet. — Le préfet Noël au conseiller d'Etat Rœderer. — Le préfet Castéja au Maire de Ribauvillé. — Les tricotteuses de Strasbourg 270-276

A. B. — Le Donon et ses Vallées par H. Ganier et J. Frœlich 277-282

Frédéric Kurtz. — L'Alsace-Lorraine devant l'Europe par M. Patiens. 283-285

— — Xavier Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, par Rod. Reuss . . . 285-286

— — Crèches industrielles dans les Vosges, par G. Fleury et consorfs. . . . 286-287

— — Mimes de Hérodas, par P. Risteltruber. 287-288

— — Mélanges, par Eug. Waldner . . . 288

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

Henri Lepage. — Le château de Belfort, fief de Lorraine. — 1233, le Grand-Baron, comte de Montbéliard, inféode le château de Belfort au duc de Lorraine. — 1322, Acte de foi et hommage du duc de Bourgogne. — 1373, Belfort continue à avoir ses seigneurs particuliers, dont le comte de Thierstein 289-295

Eug. Muhlenbeck. — Il y a cent ans (*Suite*). — Euloge Schneider songe à démissionner. — Les Représentants en mission lui conseillent de n'en rien faire. — Contumaces condamnés à mort. — Beauharnais se retire. — Mayence assiégée par les Prussiens. — Rive gauche du Rhin à découvert. — Levée en masse. — Troubles à Scherwiller, Barr, Oberschœffolsheim, Geispolsheim, Epfie, etc. — Conciliabule de La-petite-pierre. — Le poèle des Cordonniers de Strasbourg. — Accusations et dénonciations de *l'Argos*. — Custine entre victorieux en

Pages

Allemagne. — Espionnage. — Jean Schweihardt Metz. — Lettre scélérate. — Ses suites. — Correspondance secrète. — Comité de salut public. — Comité de surveillance. — Le *Livre bleu*. — Arrêté des représentants du peuple près des armées de la Moselle et du Rhin. — Subsistances. 296-333

Aug. Gasser. — Soultz et son ancien Bailliage (*Suite*). — Les habitants composent trois Tribus ayant chacune son chef et son conseil. — Les biens communaux. — Les établissements utiles. — La double enceinte. — Les impôts. — Les guerres. — Les juifs. — Les bandes anglaises. — Les Armagnacs. — L'assistance publique. — La guerre des paysans, etc., etc. 334-367

Arth. Benoit. — Neuf-Brisach. — Les deux blocus de 1814 et 1815 (*Suite et fin*). — Blocus de 1815. — Livre d'ordres du 30 avril au 28 août. — Service, défense et police de la place. — Désertions, condamnations, grâce, exécution 368-403

Rod. Reiss. — Expulsion de C. Laveaux et P. Simond. — Eloge Schneider à la Commune. — Maisonneuve au Maire Dietrich. — Dietrich mandé à l'assemblée nationale. — Koch, député. — Le ministre Roland au Directoire du Bas-Rhin. — Proclamation du conseil exécutif, national, etc. 404-419

Frédéric Kurtz. — Questions et Prix de la *Société industrielle de Mulhouse*. — Concours de 1895 420-421

— — Souvenirs d'un petit Alsacien. . . . 421-422

— — Club alpin français — Groupe de Belfort 423-425

— — Deux conférences de M. Aug. Eckel . 425-426

— — Micellanées de M. H. Bardy 426-427

— — Politique indo-chinoise et divination chez les Assyriens, par A. de Pouvourville et A. Laurent 427-429

— — Ministère de l'instruction publique et sociétés savantes. 430-431

— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen 431-432

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

Pages

CHARLES GOUTZWILLER. — A travers le passé. — Souvenirs contemporains. — Portraits. — Paysages. — Chères ombres. — Sundgau. — Rauraques. — Ferrette. — Bailli. — Incendie. — Pillages. — Sur le Rhin. — Dusseldorf. — Académie xilographique. — Brend'amour. — Fables de Lafontaine. — Invasions de 1813 et 1815. — Le champ de la mort. — Calamités de 1817. — La famille Cassal 443-461

G. DURRWEL. — Meaux 1879. — Saïgon 1883. — Dédicace à ses compatriotes. — Histoire de Guebwiller et de ses environs. — Topographie. — Canton, Montagnes, Vallées. — Origine de Guebwiller. — Etymologie. — St-Léger. — Fortification. — Noblesse. — Dragon d'eau. — Vieux Château. — Peste noire. — Prevotée usurpée par le prince abbé de Murbach. — Armes de Guebwiller 462-488

ANDRÉ WALTZ. — Reproduction littérale et annotations de lettres inédites du Général Rapp. — Collection d'autographes de la bibliothèque de la ville de Colmar . . . 489-503

THÉODORE SCHŒLL. — Horbourg. — Argentovaria. — tradition. — Fouilles de 1884. — Ruines romaines. — Objets trouvés. — Identification d'Argentovaria avec Horbourg. 504-532

AUG. GASSER. — Soultz et son ancien Bailliage (*Suite*). — La guerre de Trente ans. — Le sort de Soultz durant cette époque 533-540

FRÉDÉRIC KURTZ. — Histoire de la commune de Balbronn, par M. le pasteur Kiefer. . . . 541-545

— — Le Bulletin de la Société d'Emulation de Belfort 546-551

RODOLPHE REUSS. — L'Alsace pendant la Révolution française (*Suite*). — Lettres du député Koch à la municipalité de Strasbourg. — ASSIGNATS. — Opérations des armées. — Le général Biron. — Abolition de la Royauté. — Objets relatifs au culte. — Prêtres internés, etc., etc. 552-580

TABLE SOMMAIRE des matières 581-585

Belfort. — Imp. de la *Frontière*.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 062052813